



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



1158

Soc. 26059 e.  $\frac{6}{35}$









# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

## DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

---

**TOME XXXV.**



V° MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilon, 5.

---

1864





# RECHERCHES

SUR LES

# E A U X P L U V I A L E S

RECUEILLIES A NANTES, EN 1863,

PAR M. ADOLPHE BOBIERRE.

---

## § I.

### *Origine et but de ce travail.*

L'extrême précision des méthodes analytiques dont la chimie a été enrichie depuis quelques années a singulièrement agrandi le champ d'action de cette science : elle apporte désormais son efficace concours aux observations météorologiques, et les appréciations relatives à la richesse de l'atmosphère en ammoniacque, acide azotique, iode, chlore ; etc., ont un caractère de certitude assez grand pour que l'accumulation de nombreux faits comparables soit devenue possible. Un jour viendra où ces faits seront en quantité telle que de leur nature et des circonstances dans lesquelles ils auront été observés, ressortiront probablement quelques lois générales ; d'ici là, les chimistes

devront souvent se résigner au rôle ingrat , mais essentiellement utile , d'observateurs persévérants : telle était mon unique ambition en entreprenant ce travail.

Je m'étais tout d'abord proposé d'examiner , au point de vue purement agricole , l'influence du voisinage de la mer sur les eaux pluviales de Nantes. Mes premières recherches me conduisirent à reconnaître que, si les grandes villes sont favorables aux études de cette nature, en raison des ressources qu'elles offrent aux expérimentateurs, elles constituent toutefois des lieux exceptionnels, réagissant par un ensemble de conditions spéciales sur la nature de l'atmosphère et des pluies. Déjà l'influence des agglomérations sur la composition des eaux pluviales recueillies avait été mise en lumière par les analyses de MM. Bineau, à Lyon (1), et Pouriau , à la Saulsaie (2); M. Boussingault , dans les remarquables travaux qui lui ont permis de formuler sa méthode ammonimétrique (3), avait constaté , entre les eaux de pluie de Paris et du Liebfrauenberg , des différences extrêmement nettes. M. Filhol , en opérant comparativement au centre de Toulouse et à la campagne (4), a remarqué des faits analogues; enfin , M. Barral , dont les consciencieuses recherches ont grandement contribué à éclairer la question des eaux météoriques , a démontré (5) que la pluie recueillie à l'Observatoire de Paris fournissait 0<sup>g</sup>,0228 de résidu solide par litre , alors que celle de l'udomètre , placé à Brunoy , n'en

(1) *Études chimiques sur les eaux pluviales et sur l'atmosphère de Lyon , pendant les années 1852 et 1853.* Lyon, 1854.

(2) *Études météorologiques relatives au climat de la Saulsaie.* 1855.

(3) *Annales de Chimie.* 1853 , tome XXXIX , pag. 281.

(4) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences.* 1855 , 2<sup>e</sup> semestre , pag. 838.

(5) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences.* 1860 , 2<sup>e</sup> semestre , pag. 770.

donnait que 0<sup>œ</sup>,0078. Dès le début de mes travaux , je me suis trouvé en présence de résultats analogues.

Après avoir reconnu l'impossibilité d'appliquer à l'agronomie les chiffres exprimant la richesse des eaux pluviales d'une grande ville en acide azotique , ammoniacal , matières organiques , etc., j'ai dû me demander s'il ne serait pas intéressant , au double point de vue de la météorologie et de l'hygiène publique , de placer des udomètres à des stations distinctes et d'en analyser les produits. L'obligeance parfaite de M. Huette , auteur de plus de quarante années d'observations météorologiques , et celle de M. l'ingénieur Eon-Duval , m'ont rendu facile la récolte régulière des eaux. L'udomètre de l'Observatoire , placé à 47 mètres d'altitude (1) , était une caisse prismatique en fer de 9 décimètres carrés de section , à laquelle j'ai dû ajouter , dans le deuxième semestre , une large terrine de grès verni , percée d'un petit trou et disposée sur un réservoir cylindrique en zinc. L'udomètre des ponts et chaussées était placé à 7 mètres d'altitude , sur la guérite de l'éclusier du canal de Bretagne : il était formé par un entonnoir en cuivre très évasé , de 1 mètre de diamètre. Le métal qui le constituait n'avait aucune influence sensible sur les eaux recueillies , non-seulement en raison de la patine ancienne et cohérente qui le protégeait , mais encore parce que les liquides ne séjournaient pas dans l'appareil et se rendaient immédiatement dans le réservoir de jauge.

Je dois ajouter que la plate-forme de l'Observatoire constituait une station favorable à mes investigations , non-seulement par son altitude , mais encore par sa position topographique ; elle est , en effet , située de telle

(1) L'altitude est calculée à partir du zéro de l'étiage.

sorte, que les vents d'ouest et de sud-ouest y arrivent sans avoir balayé l'atmosphère de la ville ; or, ces vents, par l'humidité dont ils sont chargés, sont particulièrement propres à faciliter la condensation des matières diverses émanées d'une grande cité.

En ce qui concerne au contraire l'udomètre des ponts et chaussées, il était dans les conditions les plus défavorables à la pureté de l'eau. Il est disposé, en effet, à la partie inférieure d'une dépression du sol où s'accumulent les brumes et les émanations les moins salubres de Nantes. Le passage du canal de Bretagne dans cette dépression en augmente les mauvaises conditions : à tous égards, je pouvais donc considérer les eaux pluviales des deux udomètres comme représentant deux types parfaitement distincts.

Au point de vue hygiénique, je ne saurais mieux caractériser la situation relative des deux stations que par des chiffres de nivellement ; or, l'udomètre des ponts et chaussées, placé comme je l'ai dit plus haut, à 7 mètres au-dessus de l'étiage, se trouve dans une vallée urbaine de un kilomètre et demi environ, dont l'un des points supérieurs, représenté par le sol de l'Observatoire, est à 21<sup>m</sup>,33, tandis que l'autre point, représenté par la colonne de la place Louis XVI, est à 18 mètres. Il y a, il doit donc y avoir, en pareil cas, une zone de vapeur favorisée dans son immobilité relative par l'inflexion du terrain, et l'analyse des eaux de pluie qui ont lavé ce fumier aérien l'a prouvé surabondamment.

En somme, j'ai commencé mes travaux en vue d'éclairer la météorologie d'une région où les émanations de l'Océan me semblaient devoir réagir d'une manière énergique sur les eaux pluviales, et peu à peu les circonstances m'ont forcément amené à reconnaître la difficulté d'appliquer à

l'agronomie les conséquences d'une étude chimique effectuée dans une ville. La constatation de ce fait ne m'a pas découragé. Certaines négations ont en effet leur utilité, et d'autre part les chiffres obtenus dans mes nombreuses expériences sont de nature à fournir à l'hygiène des éléments de discussion.

## § II.

### *Procédés opératoires employés.*

J'ai dosé dans les eaux pluviales de l'année 1863, l'ammoniaque, l'acide azotique, l'azote des substances fixes, le chlore. Dans un petit nombre de cas, j'ai déterminé la proportion des matières fixes formant le résidu d'évaporation de l'eau.

Mes expériences ont été effectuées sur 372<sup>lit.</sup>,50 d'eau soumise à l'évaporation au bain d'huile et sur 60 litres environ de liquide employé au dosage de l'ammoniaque. Un aide m'a assisté pour les évaporations; mais j'ai entrepris seul la pénible tâche de faire toutes les dessiccations et pesages de résidus, et *a fortiori* tous les dosages d'azote, d'ammoniaque et de chlore. Si je fais allusion à cette circonstance, c'est plutôt dans le but de motiver certaines lacunes de mon mémoire, telles que le défaut d'appréciation de l'ozone, l'évaporation partielle des eaux recueillies, etc., que pour établir la parfaite sécurité avec laquelle j'ai pu enregistrer les résultats numériques de mes essais.

Les eaux ont toujours été filtrées à l'aide de doubles filtres en papier blanc préalablement lavés à l'eau distillée. Les résidus des filtres ont été, à différentes reprises, examinés au microscope. Les liquides ont été, au fur et à

mesure de la filtration, placés dans des flacons le plus souvent clissés, mais toujours conservés dans l'obscurité. A la fin de chaque mois, une moyenne était constituée et c'était sur cette moyenne que les opérations étaient pratiquées.

J'ai dû, tout d'abord, rechercher si, pendant cette conservation de l'eau *dans des flacons pleins et à l'abri de la lumière*, une perte sensible d'ammoniaque n'était pas à redouter : déjà, sous l'empire de la même préoccupation, M. Bineau avait institué des expériences dont la durée fut de plusieurs mois et qui donnèrent une solution négative (1); de mon côté, je reconnus qu'une eau ammoniacale au titre de  $14^{\text{mg}},32$  par décilitre abandonnée en décembre 1862 dans un flacon à moitié plein, offrait, au bout de dix-huit jours, le titre de  $14^{\text{mg}},129$ , et, au bout de quarante jours, celui de  $14^{\text{mg}},002$ . Les eaux pluviales contenues dans des flacons *remplis* et hermétiquement bouchés, ne subissent donc que des déperditions insignifiantes lorsque, toutefois, par leur conservation *dans l'obscurité*, on empêche le développement des végétaux dans leur masse.

Sur l'eau filtrée, on prélevait deux litres destinés à deux dosages d'ammoniaque par la méthode si précise de M. Boussingault. Le reste du liquide était soumis à l'évaporation dans les conditions suivantes :

L'appareil auquel j'ai donné la préférence était formé d'un fourneau à gaz supportant un bain d'huile. Ce bain recevait une grande capsule de porcelaine dans laquelle pénétrait, à une faible profondeur, un abat-jour également en porcelaine et surmonté d'une soucoupe maintenue à quelques centimètres de son orifice par un gros fil de

(1) *Etudes chimiques sur les eaux pluviales*, pag. 20.

platine fixé à l'abat-jour lui-même. Les évaporations se faisaient ainsi avec une grande facilité et à l'abri des poussières extérieures.

Pour chaque opération, j'introduisais deux grammes de carbonate de potasse pur dans la capsule. L'acide azotique était donc retenu dans le résidu en même temps que le chlore (1). Les substances azotées fixes étaient peut-être partiellement converties en ammoniacque sous l'influence de l'alcali, mais les résultats généraux de l'opération ne peuvent être modifiés par cette circonstance que dans des proportions vraiment insignifiantes.

Au moment où les eaux atteignaient un degré assez marqué de concentration, elles prenaient une couleur jaune terne particulièrement intense lorsqu'elles provenaient de l'udomètre inférieur : vers la fin de l'évaporation, cette couleur était quelquefois brune et accusait la présence d'une notable proportion de matière organique.

Lorsque l'eau était amenée par la concentration au volume de 50 centimètres cubes environ, on fermait les robinets à gaz, on soulevait la capsule et on facilitait par un mouvement giratoire l'évaporation à siccité du résidu, on détachait celui-ci avec soin à l'aide d'un couteau de platine et on le faisait tomber dans une capsule de porcelaine disposée sur un bain-marie où elle entrait profondément. La grande capsule était parfaitement nettoyée à l'eau distillée et les liquides de lavage réunis au résidu. La matière bien desséchée était conservée quelque temps dans une étuve avant d'être soumise à la pesée.

J'ai renoncé à conclure des poids ainsi déterminés à la dose de substance fixe des eaux pluviales. Rien ne prouve,

(1) A la vérité, un peu de chlorure alcalin se volatilise pendant l'ébullition ; mais ce fait est généralement considéré comme négligeable par les opérateurs, et je ne le mentionne que pour mémoire.



en effet, que sous l'influence de matières organiques en proportion très variable, la faculté de retenir l'eau ne soit pas, elle aussi, très irrégulière à la température de 100°. Il me paraît difficile, d'autre part, de regarder comme nulle l'action prolongée pendant plusieurs jours du carbonate de potasse sur la matière organique, à la température de l'ébullition. Les poids obtenus, déduction faite du carbonate de potasse employé, *ne sauraient donc être directement affectés aux matières fixes des eaux*. On verra plus loin que ces poids représentent évidemment un maximum. Dans les circonstances peu nombreuses où j'ai voulu me rendre compte du résidu fixe des eaux pluviales, j'en ai évaporé un litre dans une capsule mince en platine que je portais sur une balance très sensible.

La détermination de l'acide azotique a été, de ma part, l'objet de la plus vive attention. Les recherches publiées jusqu'à ce jour offrent, en effet, des divergences remarquables sur ce point fort important de la météorologie chimique. On sait que, dans son Mémoire sur la composition des eaux recueillies à l'Observatoire de Paris, pendant le second semestre de 1851 (1), M. Barral a trouvé 20<sup>g</sup>,258, comme expression moyenne de la richesse du mètre cube d'eau en acide azotique; ce chimiste, dans un second Mémoire (2), relatif aux eaux du premier semestre de 1852, est arrivé au chiffre de 6<sup>g</sup>,209, de telle sorte que la moyenne des douze mois atteindrait le chiffre de 13<sup>g</sup>,233. Ces chiffres diffèrent beaucoup de ceux que plusieurs autres observateurs ont publiés depuis. Dans

(1) Pag. 73 et suiv.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*. 1852, 2<sup>e</sup> semestre, pag. 427.

les eaux recueillies à l'Observatoire de Lyon, M. Bineau (1) n'a trouvé que bien peu d'acide azotique. L'année météorologique 1851-52 n'a offert à ce chimiste que 0<sup>g</sup>,100 de ce principe par mètre cube, et l'année 1852-53, que un gramme.

Les eaux pluviales de la Saulsaie, examinées de juillet 1852 à décembre 1853, par M. Bineau, lui ont donné dans cette période l'occasion de faire quinze dosages d'acide azotique (2), dont le chiffre moyen a été de 0<sup>g</sup>,720 par mètre cube, soit moins d'un millionième.

Il faut mentionner toutefois que l'eau pluviale du fort Lamotte contenait 4<sup>g</sup>,9, soit près de 5 grammes d'acide azotique pendant le mois de juillet, alors que l'eau de l'Observatoire fournissait 0<sup>g</sup>,800. En décembre 1853, le mètre cube d'eau du fort Lamotte contenait 2<sup>g</sup>,5 d'acide azotique, et l'eau de l'Observatoire n'en renfermait que des traces.

M. Pouriau, professeur de sciences physiques à la Saulsaie, en opérant à son tour pendant l'année météorologique 1854-55 (3), a obtenu en acide azotique 1<sup>g</sup>,13 par mètre cube, soit un peu plus d'un millionième.

Selon M. Martin (4), qui, à la vérité, n'a examiné que 14 litres de liquide, l'eau pluviale de Marseille n'aurait offert aucune trace d'acide azotique. Ce chimiste n'a pas fait connaître la méthode qu'il a employée pour cette recherche toujours fort délicate.

L'eau de pluie de Toulouse et des environs de cette

(1) *Loco citato*, pag. 20.

(2) J'ai négligé à dessein de comprendre dans ces dosages celui d'octobre 1853, qui, d'après M. Bineau, serait douteux en raison d'un accident de laboratoire.

(3) *Etudes météorologiques sur le climat de la Saulsaie*, pag. 31.

(4) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*. 1853, 2<sup>e</sup> semestre, pag. 187.

ville a été analysée par M. Filhol, qui a dosé dans l'eau de la campagne rapportée au volume de un mètre cube, une proportion d'acide azotique s'élevant à 2 grammes.

Les résultats publiés par M. Bineau méritent particulièrement de fixer l'attention ; ils ont été obtenus, en effet, par un expérimentateur dont le soin était extrême, et les énormes différences qu'ils accusent semblent indiquer que les procédés analytiques employés ne constituent pas la cause des différences observées.

Il convient toutefois de remarquer que la méthode à laquelle MM. Bineau et Pouriau ont eu recours pour apprécier l'acide azotique des eaux pluviales est basée sur la coloration que cette substance communique au proto-sulfate de fer, en présence d'un grand excès d'acide sulfurique. Cette méthode perd beaucoup de sa valeur lorsque les résidus examinés sont riches en chlorures alcalins, ou souillés par des substances organiques, et M. Bineau la qualifie exactement dans son Mémoire lorsqu'il dit (1) qu'elle fournit « une approximation assez grossière. » Je ne l'ai employée que pour obtenir des données purement qualitatives.

M. Barral, dans le but de séparer l'azote ammoniacal de l'azote à l'état d'acide azotique, a effectué une double opération. Il a dosé l'azote total en volume, puis ultérieurement l'azote susceptible d'être transformé en ammoniaque sous l'influence de la chaux sodée. En déduisant l'azote ammoniacal de l'azote total, il a obtenu l'azote qui préexistait à l'état d'acide azotique dans l'eau pluviale.

Le procédé adopté par M. Barral a cela de particulier, qu'il serait plutôt susceptible de donner un minimum

(1) *Loco citato*, pag. 14.

qu'un maximum pour la proportion d'acide azotique cherchée. On sait, en effet, que si les azotates ne dégagent pas d'ammoniaque par la calcination avec la chaux sodée, il n'en est pas toujours de même lorsque les matières organiques interviennent (1). Or, les résidus d'évaporation de l'eau pluviale contiennent des substances hydrogénées ; en admettant donc à la rigueur une action de ces substances, elle tendrait à augmenter la dose de l'azote ammoniacal et à diminuer proportionnellement l'acide azotique.

Je dois ajouter qu'ayant, à deux reprises, effectué un mélange d'azotate de potasse et de sucre dans des proportions analogues à celles du nitre et de la matière organique de mes résidus, et l'ayant soumis à la calcination avec la chaux sodée, selon les indications de M. Peligot, je n'ai pas obtenu de traces d'ammoniaque appréciables à l'aide d'une solution de saccharate de chaux.

J'ai cependant observé que la matière organique azotée de mes résidus d'évaporation ne pouvait être complètement négligée. Dans certains cas, en effet, j'ai évaporé jusqu'à 40 litres d'eau recueillis dans la partie basse de Nantes, et les résidus avaient une teinte brune assez intense : or, l'azote des matières fixes, bien qu'il fût négligeable dans le dosage de l'ammoniaque par voie de distillation, ne l'était pas en tant que source d'azote gazeux lorsque j'effectuais la combustion de 0<sup>g</sup>,500 de résidu par l'oxyde de cuivre. Dans tout le cours de mes essais, j'ai tenu compte de ce fait important, et j'ai procédé :

1<sup>o</sup> A une distillation, pour avoir l'ammoniaque libre ou à l'état de sel ; 2<sup>o</sup> à une combustion par l'oxyde de

(1) Henri Rose. *Traité complet de Chimie analytique*. Analyse quantitative, 2<sup>e</sup> fascicule, pag. 1091.

cuire , pour obtenir l'azote total du résidu d'évaporation ; 3<sup>o</sup> enfin , à une combustion par la chaux sodée , pour connaître l'azote de la matière organique. Tous les chiffres exprimant l'acide azotique ont été calculés, déduction faite de cette quantité d'azote. Cette déduction tend peut-être à faire calculer trop bas le chiffre de l'acide azotique , car il ne serait pas impossible qu'une minime proportion de l'ammoniaque obtenue ait été produite aux dépens de l'azotate , sous l'influence de la chaux sodée ; mais l'erreur, en tout cas, serait bien faible.

La détermination du chlore a été faite par la méthode suivante : Dans un petit flacon bouché et taré, on introduisait rapidement une quantité de résidu d'évaporation, qui a varié de 0<sup>g</sup>,398 à 0<sup>g</sup>,733 ; on traitait la matière par l'eau distillée, et on amenait le volume total à 100 centimètres cubes. On neutralisait l'alcali par quelques gouttes d'acide azotique pur dilué, on ajoutait deux centimètres cubes de solution de chromate neutre de potasse, et, à l'aide d'une burette graduée, on versait une liqueur normale d'azotate d'argent, jusqu'à ce qu'une teinte rouge intense manifestât la présence du chromate d'argent. En opérant à l'aide d'un tube gradué, muni à sa partie inférieure d'un robinet en verre, et maintenu par un support au-dessus d'un cristalliseur placé lui-même sur une assiette, je pouvais, en moins d'un quart-d'heure, faire aisément deux dosages. J'ai trouvé dans ce procédé, dû à M. Mohr, un moyen d'appréciation que, — vu peut-être mon défaut d'habitude, — j'avais en vain cherché dans l'emploi d'une liqueur d'argent et le simple examen de la formation du précipité. J'ai cru devoir formuler mes résultats en calculant le chlore à l'état de chlorure de sodium, bien que le chlorure de magnésium accompagne cette matière dans les eaux recueillies à Nantes.

J'avais, au début de mon travail, l'intention de rechercher comparativement l'intensité de l'ozone aux deux stations udométriques adoptées pour mes études ; j'eusse également désiré me livrer à la recherche de l'iode , enfin, j'attachais une importance plus grande encore à contrôler chaque dosage d'azote obtenu en volume en pratiquant une double combustion ; le temps et les forces m'ont fait défaut pour ce labeur que je n'eusse peut-être pas accompli, même dans ses limites restreintes, s'il m'avait été donné à l'avance d'en connaître les exigences.

La série d'opérations que j'ai dû instituer pour l'étude des eaux pluviales est donc ainsi représentée : Filtration. — Distillation fractionnée d'une portion de l'eau pour connaître l'ammoniaque libre ou à l'état salin. — Evaporation au bain d'huile en présence du carbonate de potasse pur pour condenser l'acide azotique, les chlorures et la matière organique fixe. — Dosage de l'azote total du résidu par la combustion à l'aide de l'oxyde de cuivre. — Détermination de l'azote de la matière organique par la combustion à l'aide de la chaux sodée. — Enfin, appréciation du chlore par l'emploi d'une solution normale d'azotate d'argent versé dans la solution aqueuse et neutralisée du résidu d'évaporation.

### § III.

#### *Observations udométriques.*

Les quantités d'eaux pluviales tombées à Nantes en 1863 sont indiquées dans le tableau ci-dessous. L'une des planches annexées à ce Mémoire donne tout à la fois et la direction des vents relevée jour par jour pendant chaque mois et l'expression graphique des pluies observées.

**OBSERVATIONS UDOMÉTRIQUES FAITES A NANTES, EN 1863.**

**HAUTEUR D'EAU PLUVIALE TOMBÉE EN 24 HEURES**  
dans l'udomètre de l'écluse (altitude 7 m. au-dessus de l'étiage).

Dates.	Mois												
	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	
	Mill.	Mill.	Mill.	Mill.	Mill.	Mill.	Mill.	Mill.	Mill.	Mill.	Mill.	Mill.	
1	0.1	0.3	»	»	»	»	»	»	»	6.8	4.3	0.6	
2	8.0	0.9	»	»	1.8	»	»	»	»	22.5	18.0	»	
3	6.2	5.6	»	»	1.2	»	»	»	»	3.3	4.5	»	
4	23.0	0.2	0.9	»	»	»	»	»	2.4	»	4.3	»	
5	5.0	0.2	»	»	»	»	»	0.5	4.1	»	0.2	»	
6	5.8	1.0	1.8	»	»	8.0	»	»	6.0	0.7	»	1.6	
7	9.0	0.1	9.7	9.2	»	6.5	»	0.9	3.0	7.8	0.1	»	
8	0.3	0.6	0.2	2.8	»	1.2	»	»	»	2.4	»	»	
9	»	0.6	»	5.9	»	1.0	»	»	0.9	6.3	3.3	»	
10	2.6	»	5.3	0.2	»	5.0	»	»	1.0	11.5	»	0.6	
11	1.3	»	1.0	»	»	0.6	»	»	0.5	10.6	14.0	»	
12	»	»	2.2	»	»	13.0	»	»	»	2.5	1.8	0.6	
13	9.2	»	6.2	»	18.0	»	»	»	»	8.0	»	»	
14	2.1	»	»	»	»	»	»	»	»	9.0	»	»	
15	0.6	»	6.1	1.9	0.2	»	»	»	»	11.5	»	»	
16	»	»	3.5	9.2	1.3	»	»	»	»	0.6	»	»	
17	»	»	»	2.2	»	0.5	»	0.2	»	»	»	2.5	
18	3.2	»	1.3	»	4.5	»	»	»	»	0.5	»	»	
19	0.1	»	3.4	»	14.0	10.3	»	1.4	»	»	»	»	
20	1.1	»	3.3	»	»	5.3	0.7	1.2	0.2	»	»	»	
21	»	»	0.1	»	»	»	0.2	»	7.2	»	»	»	
22	0.2	»	»	»	»	»	12.5	»	4.0	»	0.5	2.1	
23	0.1	»	»	»	2.0	»	2.9	»	2.8	»	6.4	»	
24	0.2	»	»	»	»	0.2	1.5	»	7.1	»	3.5	»	
25	0.7	»	»	»	»	1.0	»	0.7	3.4	»	»	0.5	
26	»	»	»	»	»	0.5	»	13.8	»	»	»	0.1	
27	0.1	»	»	»	0.6	»	»	5.4	»	»	»	1.8	
28	»	»	»	»	»	»	»	5.0	»	8.0	»	0.2	
29	»	»	»	0.1	»	0.6	0.9	0.2	3.1	1.5	»	1.1	
30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.6	»	»	
31	0.9	»	»	»	»	»	»	1.6	»	4.3	»	8.0	
	79.8	9.5	45.0	31.5	43.6	53.7	18.7	30.9	45.7	95.6	64.2	42.2	Total. 560 <sup>mm</sup> ,4.

**EAU TOMBÉE DANS L'UDOMÈTRE DE L'OBSERVATOIRE.**

Altitude = 47 mètres au-dessus de l'étiage.

85.0	12.0	47.0	36.0	42.0	50.0	17.0	33.0	51.0	86.0	58.0	48.0	Total. 565 <sup>mm</sup> ,0.
Moyenne.....												562 <sup>mm</sup> ,7.

Les chiffres du tableau montrent que les indications des deux udomètres, malgré des différences mensuelles quelquefois assez notables, se rapprochent sensiblement pour le résultat annuel. On comprend qu'en raison des altitudes distinctes et des obstacles qui préservent la station inférieure de l'action de certains vents, il puisse se présenter des résultats quelque peu dissemblables. Ce qu'on remarquera surtout à l'inspection de la planche destinée à indiquer l'intensité des pluies, c'est qu'à Nantes, il pleut quatre fois moins souvent par les vents du groupe supérieur (1) que par ceux du groupe inférieur. Il tombe un volume d'eau huit fois moindre dans le premier cas que dans le second.

Les brouillards épais si fréquents à Lyon et qui doivent, selon moi, jouer un très grand rôle dans la stagnation de l'ammoniaque atmosphérique au-dessus de cette ville, se manifestent souvent à Nantes pendant l'automne et l'hiver. Il faut avoir examiné une grande quantité d'eau pluviale en fractionnant avec soin les quantités recueillies pour se rendre compte de l'énorme influence des brouillards. J'ai pu observer cette influence en décembre 1863. Dans la première quinzaine de ce mois, les brumes n'avaient pas une très grande intensité : l'eau pluviale était belle, incolore, et ne moussait pas sensiblement par l'agitation ; dans la seconde quinzaine du mois, où les brouillards furent d'une remarquable intensité, l'eau était mousseuse, colorée en jaune verdâtre, et les quantités d'ammoniaque contenues dans le mètre cube de liquide éprouvèrent des variations telles que les proportions 7 : 24 pour l'udomètre de l'écluse et 1 : 5 pour celui de l'Observatoire, les

(1) Les vents, depuis le nord jusqu'au sud-est en passant par l'est, généralement appelés à Nantes : vents du haut, constituent le *groupe supérieur*.



expriment avec exactitude; mais je n'insiste pas sur ces faits qui trouveront leur place dans l'exposé de mes analyses mensuelles.

#### § IV.

##### *Des matières séparées des eaux par la filtration.*

Dans les eaux pluviales, les matières en suspension sont d'autant plus nombreuses, que la station udométrique est plus basse et que les vents sont plus forts. Toutes choses égales d'ailleurs, les eaux recueillies dans une grande ville sont d'une grande impureté : germes divers, matières textiles, débris végétaux et animaux soulevés du sol, substances minérales, particules charbonneuses, tous ces éléments solides se retrouvent, en pareil cas, avec abondance dans l'eau pluviale, et il est difficile, lorsqu'on a étudié la nature de ces liquides, de les considérer autrement que comme des mélanges très variables où, par voie de suspension comme de dissolution, les matières étrangères peuvent intervenir avec rapidité.

Dans tous les filtres dont j'ai examiné le contenu à l'aide du microscope, j'ai trouvé une forte quantité de corpuscules charbonneux, des débris végétaux, tels que fragments de paille, fibres ligneuses, enveloppes corticales : des poils, du coton, de la laine, de la soie et enfin des particules micacées en notable proportion. Il est évident que plusieurs de ces matières — les débris végétaux en particulier — proviennent des excréments de chevaux qui entrent dans la poussière des rues où ils sont accompagnés de principes albuminoïdes fort altérables et susceptibles de réagir promptement sur l'eau des udomètres lorsque le vent les

y porte. En février 1863, j'ai disposé sur une fenêtre exposée à des rafales de vent qui balayaient une voie très fréquentée, des assiettes remplies d'eau distillée, et au bout de quinze jours, j'ai filtré le liquide qui était jaunâtre et mousseux : une grande quantité de matières végétales est restée sur le filtre. La distillation fractionnée a permis de reconnaître que cette eau, placée il est vrai dans les conditions les plus défavorables, renfermait 27<sup>mg</sup>,81 d'ammoniaque par litre. Trouvant ce résultat étrange, j'ai fait une seconde distillation qui m'a donné 28<sup>mg</sup>. À la même époque, l'eau de l'udomètre de l'écluse me fournissait 5<sup>mg</sup>,900 d'ammoniaque par litre, et l'eau de l'Observatoire 4<sup>mg</sup>,610 ; ces résultats analogues à ceux que M. de Luca a observés à Pise, établissent l'impossibilité matérielle de prendre la composition de l'eau des villes pour base des calculs de météorologie agricole.

### § V.

#### *Du résidu total de l'évaporation des eaux.*

On s'est habitué à considérer les eaux pluviales comme des liquides chargés d'une proportion insignifiante de substance fixe, aussi les auteurs conseillent-ils souvent aux photographes de les employer à défaut d'eau distillée. L'eau pluviale des villes renferme cependant des quantités de substance relativement très importantes, et, en ce qui concerne plus spécialement le voisinage de l'Océan, ces quantités de matière mériteraient — au seul point de vue de leurs variations — d'être l'objet d'une étude spéciale.

J'ai évaporé au bain d'huile 267 litres d'eau recueillie dans la partie basse de Nantes (soit à 7 mètres au-dessus du zéro de l'étiage), et 105<sup>lit</sup>,50 d'eau recueillie à 47

mètres d'altitude. Des accidents de laboratoire m'ont fait perdre le produit de l'évaporation des mois de février et de juillet. L'eau de chaque mois était additionnée de deux grammes de carbonate de potasse pur ; j'ai obtenu :

	Résidu total.	Résidu par mois.
Udomètre de l'écluse. . . . .	48 <sup>g</sup> ,845	4 <sup>g</sup> ,884
Udomètre de l'Observatoire. . . . .	29 <sup>g</sup> ,998	2 <sup>g</sup> ,999

Déduisant les deux grammes de carbonate alcalin, il reste :

	Résidu net.
Udomètre de l'écluse. . . . .	2 <sup>g</sup> ,884
Udomètre de l'Observatoire. . . . .	0 <sup>g</sup> ,999

soit par litre 0<sup>g</sup>,1080 dans le premier cas, et 0<sup>g</sup>,0940 dans le second. Or, ces résidus n'ayant été desséchés qu'à 100 degrés centigrades, et sous l'influence du carbonate alcalin, les matières organiques ayant pu à cette température retenir de l'humidité, j'avoue que cette proportion de matière fixe m'a semblé énorme, et qu'au premier abord, je l'ai considérée comme due à une forte quantité d'eau énergiquement retenue.

Brandes, en évaporant les eaux de pluie pendant l'année 1825 (1) avait trouvé un résidu fixe moyen de 0<sup>g</sup>,0260 par litre ; M. Isidore Pierre (2) obtint 0<sup>g</sup>,0245 : en 1860, M. Barral (3) annonçait que l'évaporation des eaux pluviales de l'Observatoire de Paris et du parc de Soullins à Brunoy lui avait fourni 0<sup>g</sup>,0228 de résidu par litre dans le premier cas et 0<sup>g</sup>,0078 dans le second. En admettant que les chiffres auxquels me conduisaient mes expériences

(1) *Jahrbuch der Chemie und Physik von Schweigger*, t. XVIII, pag. 153.

(2) *Annales agronomiques*. 1851, tome I, pag. 471.

(3) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*. 1860, 2<sup>e</sup> semestre, pag. 769.

ne fussent que très approximatifs en raison de la présence du carbonate de potasse et de la dessiccation imparfaite de la matière à 100 degrés, il y avait cependant un tel écart entre eux et ceux de mes prédécesseurs, que je dus effectuer des expériences directes pour m'éclairer sur ce point.

En novembre 1863, l'udomètre de l'écluse (partie basse de Nantes) fournissait une eau marquant 7°,5 à l'hydrotimètre. On en soumit un litre à l'évaporation dans une capsule de platine, le résidu trouvé pesait 0<sup>g</sup>,1130. Il offrait une teinte chamois terne, et on remarquait dans sa masse une abondante cristallisation de sel marin.

En janvier 1864, j'ai installé sur le toit de l'École des Sciences de Nantes un udomètre à large section, composé d'une terrine en grès verni disposée sur un réservoir en zinc. L'eau recueillie dans la nuit du 16 au 18 représentait un volume de trois litres : elle était belle, marquait 4°,5 à l'hydrotimètre et abandonnait au filtre un résidu où le microscope faisait apercevoir des corpuscules carbonés, de nombreux débris de laine, coton, poils, etc. L'évaporation dans le platine fournit un résidu offrant la couleur de la mélasse et pesant 0<sup>g</sup>,0675.

Vers la fin de janvier, il survint une forte brume, l'eau de l'udomètre devint mousseuse ; elle fournit à l'évaporation et par litre 0<sup>g</sup>,0780 d'un résidu noirâtre très riche en chlorure de sodium. J'avais donc obtenu :

	Résidu.
Udomètre de l'écluse (novembre 1863) . . . . .	0 <sup>g</sup> ,1130 par litre.
Udomètre de l'École des Sciences (janvier 1864). . . . .	0 <sup>g</sup> ,0675
Deuxième expérience. . . . .	<u>0<sup>g</sup>,0780</u>
Moyenne. . . . .	<u>0<sup>g</sup>,0861</u>

Je dois ajouter que le toit de l'École des Sciences est situé à une hauteur intermédiaire entre les deux stations udométriques adoptées pour mes recherches. Je dois aussi anticiper sur ce que j'aurai à développer plus loin au sujet de la richesse des eaux pluviales de Nantes en chlorure de sodium, et faire remarquer que le litre d'eau recueillie en janvier, à quelques jours de distance, contenait 0<sup>g</sup>,0050 puis 0<sup>g</sup>,0262 de chlorure de sodium (1). Ces énormes variations influent considérablement sur la proportion des matières fixes, et dans toutes les localités voisines de l'Océan on doit arriver à des conséquences analogues.

J'ai eu recours, à différentes reprises, à l'obligeance de M. Robinet, pour avoir le degré hydrotimétrique des eaux de pluie de Nantes comparativement avec celui des eaux de Paris. J'attachais un prix très grand à des déterminations faites par une main aussi exercée que la sienne dans des conditions précises de comparaison. Toujours ce savant a obtenu des résultats démontrant l'énorme influence du voisinage de la mer sur les produits des udomètres de Nantes. C'est ainsi qu'en novembre 1863, mes échantillons de Nantes fournissaient jusqu'à 7°,5 et 9° après de forts vents de sud-ouest. Un échantillon d'eau pluviale, recueillie en décembre à Poitiers, fournissait à M. Robinet un résidu de 0<sup>g</sup>,085 par litre, et dans ce résidu le chlorure de sodium représentait, selon cet opérateur, l'énorme dose de 0<sup>g</sup>,060 !

L'eau du mois de novembre (partie basse de la ville), m'a fourni *en moyenne* 0<sup>g</sup>,0977 de résidu fixe *environ* (2).

(1) On a supposé que tout le chlore était à l'état de chlorure de sodium, bien que du chlorure de magnésium fût évidemment contenu dans le résidu.

(2) J'ai dit plus haut que je ne regardais que comme approximatifs les chiffres de mes expériences se rapportant aux résidus fixes toutes les fois que le carbonate de potasse a été employé.

Un échantillon *partiel* de ce mois a donné à M. Robinet, par l'évaporation dans le platine, 0<sup>g</sup>,135 ; et ce qui démontre de la manière la plus nette l'influence du voisinage de la mer s'unissant à celle de l'agglomération, c'est non seulement la proportion considérable de matière fixe enlevée par les pluies à l'atmosphère, mais surtout la rapide variation de la quantité de ces matières (1).

J'aurai occasion de traiter de nouveau la question du voisinage de la mer dans ses rapports avec les eaux météoriques, lorsque je traiterai de la diffusion des chlorures dans l'atmosphère ; mais les considérations dans lesquelles je viens d'entrer me permettent déjà de poser en principe que les eaux pluviales peuvent être très chargées de principes fixes : 1<sup>o</sup> lorsqu'elles sont recueillies à proximité de l'Océan ; 2<sup>o</sup> lorsqu'elles tombent dans les grandes villes ; 3<sup>o</sup> lorsqu'elles ont balayé et lavé certaines zones brumeuses de la partie basse de ces mêmes villes.

Je mentionnerai, avant de passer outre, que le résidu d'évaporation des 267 litres d'eau pluviale de la partie basse de Nantes, additionnés de 20 grammes de carbonate de potasse pur, ont offert la couleur *noisette clair* troisième

(1) Voici deux analyses dont je dois la communication à la bienveillance de M. Robinet et qui ont trait à des eaux pluviales recueillies à Nantes en octobre et en novembre 1863, mais ne représentant pas toutefois la moyenne de l'eau de ces mois.

*Echantillon d'octobre.*

Un mètre cube renferme : Sulfate de chaux.....	7s,50
Sel marin.....	21s,50
Chlorure de magnésium.. }	
Matière organique..... }	non déterminé.
	<hr/> 29s,00 <hr/>

*Echantillon de novembre.*

Un mètre cube renferme : Sulfate de chaux.....	5s,00
Chlorure de sodium.....	8s,50
	<hr/> 13s,50 <hr/>

orangé, inclinant au deuxième orangé rabattu de 5/10<sup>es</sup> ton 2 1/2, et que le résidu d'évaporation des 105<sup>lit</sup>,50 d'eau pluviale de l'Observatoire additionnés de la même quantité de carbonate possédait la couleur *noisette clair* troisième orangé inclinant au deuxième orangé rabattu de 5/10<sup>es</sup> ton 1 1/2.

§ VI.

*De l'ammoniaque contenue dans les eaux pluviales.*

Les déterminations d'ammoniaque faites à deux reprises pour chaque échantillon moyen m'ont conduit aux chiffres suivants, qui méritent de fixer l'attention au double point de vue de la différence d'altitude dans les stations et de la diminution d'ammoniaque pendant la saison chaude.

*Ammoniaque dans un mètre cube d'eau.*

Udomètre de l'Ecluse.			Udomètre de l'Observatoire.		
	Ammoniaque par mètre cube.	Moyenne du trimestre.		Ammoniaque par mètre cube.	Moyenne du trimestre.
Janvier .....	6s,698	} 7s,072	5s,255	} 3s,915	
Février .....	5,900		4,610		
Mars .....	8,620		1,880		
Avril.....	6,680	} 5,097	1,840	} 1,603	
Mai .....	4,642		0,747		
Juin .....	3,970		2,222		
Juillet .....	2,700	} 3,441	0,272	} 0,653	
Août.....	2,112		0,257		
Septembre.....	5,512		1,432		
Octobre .....	4,289	} 8,144	1,688	} 1,819	
Novembre .....	4,480		0,593		
Décembre.....	15,665		3,178		
<b>Total .....</b>	<b>71s,268</b>		<b>23s,974</b>		
<b>Moyenne.....</b>	<b>5,939</b>		<b>1,997</b>		

On voit que les chiffres exprimant l'ammoniaque ont subi une décroissance marquée pendant la saison chaude et qu'ils se relèvent pour les deux stations aux approches de l'hiver. Si l'augmentation d'ammoniaque est beaucoup plus sensible pendant le dernier semestre dans la partie basse de Nantes, c'est que les brouillards y ont régné avec intensité. J'ai dit plus haut, du reste, quelles différences sensibles les eaux de la première quinzaine et de la seconde quinzaine de décembre avaient offertes en raison même de ces brouillards.

Pendant le mois de novembre, alors que la richesse de l'eau pluviale de Nantes en ammoniaque était exprimée, pour un litre, par les chiffres 4<sup>mg</sup>,480 (pour la partie basse), et 0<sup>mg</sup>,593 (pour la partie haute), soit en moyenne 2<sup>mg</sup>,536, M. J. Rieffel a eu l'obligeance de me remettre deux litres de l'eau recueillie dans l'udomètre de l'École de Grand-Jouan, du 20 au 22. Cette eau était belle; l'azotate d'argent y déterminait un louche très appréciable, et j'y ai dosé 1<sup>mg</sup>,135 d'ammoniaque par litre. Plus tard, dans la nuit du 17 au 18 janvier 1864, M. Hocquart, chef d'exploitation du lac de Grand-Lieu, eut la complaisance de recueillir de l'eau pluviale à Bois-Rouaud (commune de Chéméré), à 15 mètres au-dessus du niveau de la mer, et dans un lieu découvert. Cette eau était belle et marquait deux degrés hydrotimétriques : l'azotate d'argent y décélait facilement les chlorures. J'y ai dosé 0<sup>g</sup>,012 de résidu fixe par litre, 0<sup>g</sup>,00318 de sel marin et 2<sup>mg</sup>,000 d'ammoniaque. A peu de jours de distance, l'eau recueillie dans l'udomètre de l'École des Sciences contenait par litre 4<sup>mg</sup>,020 d'ammoniaque.

Bien que ces résultats ne se rapportent pas à des eaux



recueillies à des époques complètement identiques, ils sont cependant en parfait accord avec les nombreuses observations faites par M. Boussingault sur le versant oriental de la chaîne des Vosges (1), puis au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris (2). D'ailleurs, le raisonnement conduit à reconnaître d'une manière générale que les pluies des campagnes doivent être moins ammoniacales que celles des villes.

M. Filhol a communiqué à l'Institut (3) les chiffres exprimant la richesse en ammoniacque des eaux de la campagne de Toulouse, pendant le premier semestre de 1855. Cette richesse moyenne = 0<sup>mg</sup>,65 par litre. M. Filhol mentionne que la distillation des eaux *recueillies au centre de la ville*, lui a fourni en ammoniacque : 2<sup>mg</sup>,6 en janvier, et 6<sup>mg</sup>,6 en février. Ces différences énormes concordent avec les miennes et surtout avec celles que M. Bineau a observées dans ses nombreuses expériences faites à Lyon (4). Alors, en effet, que ce chimiste obtenait à l'Observatoire de Lyon :

	Ammoniacque par litre.
Hiver. . . . .	16 <sup>mg</sup> , 3
Printemps. . . . .	12 1
Été. . . . .	3 1
Automne. . . . .	4 0
	<hr/>
Moyenne. . . . .	6 <sup>mg</sup> , 8
	<hr/>

(1) *Annales de Chimie et de Physique*. 3<sup>e</sup> série, t. xxxix, pag. 282.

(2) *Comptes rendus de l'Académie*. 1853, 2<sup>e</sup> semestre, pag. 207.

(3) *Comptes rendus*. 1855, 2<sup>e</sup> semestre, pag. 838.

(4) *Études chimiques sur les eaux pluviales*, pag. 20.

les eaux de la Saulsaie recueillies par M. Pouriau, donnaient seulement 3<sup>mg</sup>,1.

Pendant les quatre premiers mois de 1853, les eaux de Lyon furent analysées comparativement avec celles de la campagne d'Oullins (1) : les premières contenaient *en moyenne et par litre 17 milligrammes d'ammoniaque*, tandis que les secondes *n'en contenaient que 1<sup>mg</sup>,7*.

Je rappellerai également que la comparaison ayant été faite entre les eaux pluviales de l'Observatoire de Lyon et du fort Lamotte, en juillet 1853, c'est-à-dire à l'époque où la richesse en ammoniaque est relativement très faible, M. Bineau trouva 4<sup>mg</sup>,2 par litre dans le premier cas, et 0<sup>mg</sup>,9 dans le second. En décembre de la même année, l'ammoniaque contenue dans le litre d'eau de l'Observatoire était représentée par 16 milligrammes, tandis qu'au fort Lamotte on ne trouvait que 2<sup>mg</sup>,3. Ces chiffres sont curieux et leur analogie avec ceux auxquels je suis arrivé en recueillant les pluies à deux stations très différentes l'une de l'autre, m'a porté à les reproduire.

En mettant en regard dans un même tableau les chiffres obtenus par divers chimistes et propres à exprimer la richesse des eaux pluviales en ammoniaque, on obtient des points de comparaison fort intéressants, ainsi qu'on peut en juger.

(1) *Loco citato*, pag. 41.

LIEUX ET ANNÉES des OBSERVATIONS.	RICHESSSE		AUTORITÉS.	Observations.
	DU LITRE D'EAU en ammoniaque.	MILLIG.		
Observatoire de Paris , 1851.	3.400		Barral.	
Id. 1852.	3.700		Id.	
Liebfrauenberg , 1853.	0.500		Boussingault.	Moyenne de 75 pluies. Eau d'orage.
Observatoire de Marseille , 1853.	3.100		Martin.	
Observatoire de Lyon , 1852.	4.400		Bineau.	
Id. 1853.	6.800		Id.	
Fort Lamotte , Lyon , 1853.	1.100		Id.	
La Saulsaie , 1852.	3.000		Id.	
Id. 1853.	3.100		Id.	
Oullins , 1853.	0.900		Id.	
La Saulsaie , 1855.	4.000		Pouriau.	
Toulouse (campagne) , 1855.	0.650		Filhol.	
Toulouse (ville) , 1855.	4.600		Id.	
Observatoire de Nantes , 1863.	1.997		Bobierre.	
Écluse de Nantes , 1863.	5.939		Id.	
Grand-Jouan , novembre 1863.	2.135		Id.	
Chéméré , janvier 1864.	2.200		Id.	

Si j'ajoute que les matières organiques en suspension dans l'air sont d'autant plus abondantes que l'ammoniaque se trouve en plus forte proportion dans l'eau de pluie, j'aurai établi, je pense, que l'examen chimique des eaux pluviales, bien mieux que l'analyse de l'air, peut mettre en

évidence l'insalubrité de certains quartiers encaissés des grandes villes (1).

## § VII.

### *De l'acide azotique.*

Les chiffres auxquels m'a conduit la détermination de l'acide azotique, sont beaucoup plus élevés que ceux obtenus à Lyon et à la Saulsaie. Les doses d'acide qu'ils expriment diffèrent peu de celles que M. Barral a obtenues en analysant les eaux recueillies à l'Observatoire de Paris en 1852 (2). Ce chimiste obtenait en 1851 une richesse moyenne de 20<sup>cs</sup>,258 par mètre cube, soit environ 20 millièmes du poids total ou par litre 0<sup>cs</sup>,020 (3). Dans le premier semestre de 1852, M. Barral arrivait au chiffre moyen de 6<sup>ms</sup>,209 par litre, soit 6<sup>cs</sup>,209 par mètre cube. La quantité d'acide était donc de beaucoup moins forte dans le premier semestre que dans le second, et elle augmentait quand la proportion d'ammoniaque diminuait. Voici le résumé de mes expériences :

(1) Même en rase campagne, je suis fondé à croire que l'ammoniaque diminue très sensiblement au fur et à mesure que l'altitude augmente. C'est là une des causes — parmi tant d'autres — qui ont fait varier dans des proportions considérables, les dosages d'ammoniaque atmosphérique effectués par divers chimistes très habiles d'ailleurs, mais qui recueillaient l'air à des hauteurs différentes. Tandis que M. G. Ville, recueillant l'air à 10 mètres de hauteur, n'y décelait que des traces presque insignifiantes d'ammoniaque, M. Lassaigue (*Journal de Chimie médicale*, année 1851, pag. 456), en plaçant un appareil contenant de l'acide chlorhydrique à 1 mètre 1/2 du sol, et loin de toute habitation, constatait, au bout de trois jours, la présence de quantités fort appréciables de chlorhydrate d'ammoniaque.

(2) *Comptes rendus de l'Académie*. 1852, 2<sup>e</sup> semestre, pag. 430.

(3) *Mémoire sur les eaux de pluie*, pag. 73.

*Acide azotique dans un mètre cube d'eau.*

<b>Udomètre de l'Ecluse.</b>			<b>Udomètre de l'Observatoire.</b>			
Janvier .....	3s,200	} Moyenne :	5s,790	} Moyenne :		
Février.....	”		4s,590		”	6s,452
Mars .....	5, 980		7, 115			
Avril .....	1, 813	} 4, 682	2, 309	} 6, 342		
Mai .....	1, 998		3, 501			
Juin .....	10, 237		13, 218			
Juillet.....	”	} 10, 860	”	} 12, 759		
Août .....	16, 000		15, 520			
Septembre .....	5, 720		9, 999			
Octobre.....	3, 198	} 3, 957	4, 989	} 5, 385		
Novembre .....	5, 574		6, 278			
Décembre .....	3, 100		4, 890			
Moyenne de l'année.....	5s,682		.....	7s,360		

Il résulte de ces chiffres que, pendant tout le cours de l'année 1863, la proportion d'acide azotique des pluies a été moins considérable dans le quartier bas et encaissé de la ville que dans la région élevée. Toutes les observations ozonoscopiques que j'ai pu faire, notamment dans les deux premiers mois de 1864, m'ont démontré que l'ozone, bien que s'étant manifesté constamment, était cependant beaucoup moins intense près de l'écluse qu'à une fenêtre située sur le boulevard Delorme, soit à 30 mètres environ au-dessus de l'étiage.

Dans la campagne des environs de Toulouse, M. Filhol a dosé 2 millionièmes d'acide azotique, soit 2 grammes par mètre cube d'eau pluviale (1). A Marseille, M. Martin, opérant cependant sur 14 litres de pluie d'orage, n'en a pas trouvé. A Lyon, M. Bineau (2) n'a obtenu, pendant l'année 1852-53, que 1 milligramme d'acide par litre d'eau ou 1 gramme par mètre cube. Mais en étudiant comparativement les eaux recueillies dans deux stations, il est arrivé à des résultats bien différents, puisque du 3 au 31 juillet la proportion d'acide qui n'était que de 0<sup>m</sup><sub>8</sub>,8 par litre à l'Observatoire, s'élevait à 4<sup>m</sup><sub>9</sub>, soit près de 5 grammes par litre, au fort Lamotte. Enfin M. Pouriau a trouvé, en 1854-55, 4 milligrammes d'acide azotique dans le litre d'eau recueilli à la Saulsaie.

Ces faits, rapprochés de ceux que j'ai signalés en parlant de l'ammoniaque, démontrent une fois de plus la difficulté d'appliquer à l'agriculture les données résultant d'analyses effectuées sur l'eau pluviale des villes.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que les chiffres publiés par divers observateurs comme accusant les doses les plus fortes d'acide azotique, *ont été obtenus après combustion des résidus par l'oxyde de cuivre*. Sous cette réserve, je place en regard les uns des autres les résultats auxquels je viens de faire allusion.

(1) *Comptes rendus de l'Académie*. 1855, 2<sup>e</sup> semestre, pag. 838.

(2) *Loco citato*, pag. 30.

LIEUX ET ANNÉES où les Eaux ont été recueillies.		MILLIGRAMMES d'Acide azotique par litre.	AUTORITÉS.	Observations.
Observatoire de Paris..	1851	0s,0202	Barral.	2° semestre.
Id.	1852	0, 0062	Id.	1 <sup>er</sup> semestre.
Observatoire de Lyon..	1852-53	0, 0010	Bineau.	
Id.	id.	0, 0008	Id.	du 3 au 31 juill.
Fort Lamotte.....	id.	0, 0049	Id.	Id.
Marseille .....	1853	0, 0000 ?	Martin	eau d'orage.
La Saulsaie.....	1854-55	0, 0040	Pouriau.	
Environs de Toulouse..	1855	0, 0020	Filhol.	
Nantes, partie basse...	1863	0, 0056	Bobierre.	
Id. partie haute...	id.	0. 0073	Id.	

### § VIII.

#### *De la matière organique.*

J'ai développé, en parlant des méthodes analytiques, les raisons qui m'ont porté à doser l'azote des matières organiques contenues dans les résidus et à diminuer d'autant les proportions d'acide azotique : ainsi que je l'ai fait observer, la seule erreur que puisse faire commettre, cet excès de précaution, viendrait de ce que, dans l'ammoniaque obtenue, se trouverait une minime fraction de l'azote du nitre, transformé par le contact de la chaux sodée en présence d'une substance organique. L'expérience faite avec du sucre ne m'a pas paru justifier cette crainte, et les chiffres suivants établissent que la précaution que j'ai prise

a permis d'obtenir une rectification fort utile de l'azote obtenu en volume par la combustion à l'aide de l'oxyde de cuivre.

*Azote faisant partie de la matière organique, pour un mètre cube d'eau.*

<b>Udemètre de l'Ecluse.</b>		<b>Udemètre de l'Observatoire.</b>	
Janvier .....	15,200	05,575	
Février .....	"	"	
Mars .....	0,598	0,401	
Avril .....	0,507	0,408	
Mai .....	1,297	0,767	
Juin .....	0,771	0,600	
Juillet .....	"	"	
Août .....	0,890	0,500	
Septembre .....	1,502	0,602	
Octobre .....	0,674	0,311	
Novembre .....	0,898	0,552	
Décembre .....	0,412	0,318	
	<hr/>	<hr/>	
Moyenne .....	05,874	05,503	
Soit, en acide azotique .....	3,371	1,940	

Ces proportions de substances azotées fixes semblent considérables, et cependant elles ne représentent que des minima; toutes les fois, en effet, qu'on évapore l'eau, il y a volatilisation de matières organiques. Je mentionnerai à cette occasion que M. Bineau (1) ayant fait sur ce point des expériences fort délicates, reconnut que si les poussières atmosphériques n'influent pas sensiblement sur les dosages

(1) *Etudes sur les eaux de pluie*, pag. 98.



d'ammoniaque effectués par voie de distillation, il n'en est pas de même lorsque l'on pratique la combustion des résidus à l'aide de la chaux sodée. Les eaux pluviales recueillies à l'Observatoire de Lyon ont, en pareille circonstance, fourni en azote de la matière fixe jusqu'à un tiers de l'azote ammoniacal séparé par voie de distillation. On sait enfin que M. Barral (1), dont les travaux sur les eaux pluviales ont été accomplis avec un soin minutieux, a remarqué que pour 11 parties de chlorure de sodium et sulfate de chaux apportées par la pluie, il y a environ 7 parties de matière organique azotée.

Je crois que les analyses d'eaux pluviales des grandes villes confirmeront bien des appréciations formulées *a priori* par les hygiénistes, et qu'il y aura lieu, dans l'avenir, d'attacher aux matières azotées fixes de ces eaux, une importance plus grande que par le passé. Ces matières, en effet, accompagnent les gaz ammoniacaux et concourent sous l'influence de l'humidité, de la chaleur et de l'électricité, à en augmenter les proportions. A d'autres égards, leur abondance est digne d'intérêt : elles charrient les miasmes, recèlent les germes mystérieux des contagions et constituent, comme le disait Bergman, *les immondices de l'atmosphère*. « L'imagination, fait observer M. Boussin- » gault (2), se figure aisément, mais non sans un certain » dégoût, tout ce que renferment ces poussières que nous » respirons sans cesse. Elles établissent, en quelque sorte, » le contact entre les individus les plus éloignés les uns » des autres, et bien que leur proportion, leur nature, et » par conséquent leurs effets soient des plus variés, ce n'est

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1853, 1<sup>er</sup> semestre, pag. 184.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1853, tome xxxvii, pag. 805.

» pas s'avancer trop que de leur attribuer une partie de  
 » l'insalubrité qui se manifeste si fréquemment dans les  
 » grandes agglomérations d'hommes. »

§ IX.

*Des chlorures.*

Les proportions de chlorures ont été extrêmement variables, mais l'influence de l'altitude a été faible pour la moyenne de l'année, comme on peut en juger par le résumé des expériences.

*Chlore (exprimé en chlorure de sodium) dans un mètre cube d'eau.*

Udomètre de l'Ecluse.			Udomètre de l'Observatoire.	
Janvier.....	8s,40	}	14s,10	}
Février.....	10,00		15,10	
Mars.....	11,90		16,10	
Avril.....	9,20	}	7,30	}
Mai.....	9,40		5,00	
Juin.....	17,40	}	15,00	}
Juillet.....	»		»	
Août.....	19,30	}	14,80	}
Septembre.....	14,80		11,20	
Octobre.....	9,00	}	12,00	}
Novembre.....	26,10		22,80	
Décembre.....	16,30		21,60	
Moyenne.....	13s,80		14s,09	

Ces chiffres expriment des différences brusques souvent contradictoires, et qu'il est — aujourd'hui du moins — difficile d'expliquer. La proximité de l'Océan joue certainement un grand rôle dans la diffusion des chlorures de

sodium et de magnésium, au sein de l'atmosphère de Nantes. Il est cependant facile de prouver que ces chlorures, dont la dose devrait augmenter par les vents d'Ouest et Sud-Ouest proportionnellement à leur intensité, ne se retrouvent pas toujours dans ces conditions théoriques, et voici ce qui le prouve.

L'udomètre installé sur l'École des Sciences de Nantes, et dont j'ai déjà parlé, a reçu, du 16 au 18 janvier 1864, une eau quelque peu chargée de matière organique, et qui renfermait par litre une quantité de chlore correspondant très exactement à 0<sup>g</sup>,005 (soit 5 millièmes), de sel marin. Il ventait légèrement du Sud-Sud-Ouest, et le temps était un peu brumeux.

Quelques jours plus tard, une brume épaisse plane sur la ville. L'eau recueillie devient très riche en matière organique, et j'y dose par litre 0<sup>g</sup>,0263 de sel marin! les vents n'avaient pas cependant varié sensiblement. Ayant incinéré le résidu pour isoler les matières minérales de la substance noire qui les souillait, j'ai fait un dosage nouveau des chlorures et j'ai obtenu 0<sup>g</sup>,0245. La faible différence constatée et qui provient évidemment de la volatilisation d'un peu de chlorure de sodium ou de la décomposition partielle du chlorure de magnésium, ne fait que confirmer l'exactitude du premier chiffre.

Je puis citer un autre fait bien propre à accuser l'énorme variation des proportions de chlore dans les eaux météoriques dont j'ai fait l'étude.

Le 18 janvier 1864, à l'époque par conséquent où l'eau recueillie à l'École des Sciences offrait 0<sup>g</sup>,005 de chlorure de sodium par litre pour arriver bientôt à en contenir 0<sup>g</sup>,0263, l'eau recueillie par M. Hocquart, à Bois-Rouaud, (commune de Chéméré), à *treize kilomètres seulement de la mer*, ne renfermait que 0<sup>g</sup>,00318 de sel marin contenus

dans 0<sup>g</sup>,012 de résidu total. Et cependant les vents venaient de la baie de Bourgneuf et semblaient devoir apporter avec abondance les chlorures. Je constate ces faits sans pouvoir les expliquer d'une manière satisfaisante (1).

Dans toutes mes expériences faites par voie d'évaporation, j'ai pu constater que le chlorure de sodium obtenu était nettement cristallisé et mélangé de faibles proportions de chlorure de magnésium.

Si on rapproche les uns des autres les chiffres obtenus à diverses époques par les chimistes qui ont étudié les eaux pluviales, on obtient le tableau suivant :

LIEUX ET DATES où l'eau pluviale a été recueillie.	QUANTITÉ de Chlorure de Sodium correspon- dant au Chlore contenu dans un litre d'eau.	AUTORITÉS.	OBSERVATIONS.
Environs de Manchester...	0 <sup>g</sup> ,1330	Dalton	Tempête.
Giessen.....	0, 0000	Zimmermann	
Caen.....	0, 0057	I. Pierre.	
Fécamp.....	0 <sup>g</sup> ,011 à 0 <sup>g</sup> ,017	Marchand.	
Nantes (partie basse). 1863	0, 0084 0, 0261	Bobierre.	Moyenne de 10 mois.
Id. (partie haute). 1863	0, 0050 0, 0228	Id.	Id.
Id. udomètre de l'Ecole des Sciences. 1864	0 <sup>g</sup> ,0050	Id.	
Id. id. id.	0, 0263	Id.	Après une forte bru- me.
Bois-Rouaud..... 1864	0, 0031	Id.	A 13 kilomètres de la baie de Bourgneuf.
Marseille..... 1853	0, 0070	Martin	Pluie d'orage.
Observatoire de Paris (2 <sup>e</sup> semestre 1851).	0, 0039	Barral.	
Id. (1 <sup>er</sup> semestre 1852).	0, 0035	Id.	

(1) M. Robinet a bien voulu me communiquer l'analyse qu'il a faite d'une eau pluviale recueillie à Poitiers, et dans laquelle il a trouvé l'énorme dose de 0<sup>g</sup>,083 de chlorures pour 0<sup>g</sup>,085 seulement de résidu total !... Si, comme cela est vraisemblable, l'eau a été recueillie avec tous les soins nécessaires, ce résultat est de nature à motiver des recherches spéciales sur les variations énormes de la richesse de l'atmosphère en chlorures.

## RÉSUMÉ.

1° La composition des eaux pluviales recueillies dans les grandes villes est extrêmement variable.

2° Les variations observées et qui résultent de la purification de l'atmosphère par voie de lavage, sont particulièrement remarquables, au point de vue de la richesse en ammoniacque, en acide azotique et en substances organiques.

3° L'examen comparatif de l'eau pluviale à différentes altitudes, ne laisse aucun doute sur la corrélation évidente des agglomérations et de la richesse de l'atmosphère en ammoniacque et en matières organiques.

4° Dans les eaux de pluie recueillies à Nantes en 1863, à 47 mètres d'altitude, la dose moyenne d'ammoniacque a été de 1<sup>g</sup>,997 par mètre cube. L'eau recueillie à 7 mètres d'altitude dans un quartier bas et peu salubré, contenait 5<sup>g</sup>,939 d'ammoniacque par mètre cube.

5° La richesse en acide azotique s'accroît lorsque la dose d'ammoniacque diminue. Le mètre cube d'eau a offert 7<sup>g</sup>,360 d'acide azotique à 47 mètres d'altitude, et 5<sup>g</sup>,682 dans la partie basse de la ville.

6° L'évaporation de 372<sup>lit</sup>,50 d'eau pluviale faite en 1863 a démontré que la variation de la matière organique et des chlorures alcalins est à Nantes beaucoup plus marquée que celle des autres substances constitutives de l'eau pluviale. Le mètre cube d'eau a donné dans cette localité 13<sup>g</sup>,90, comme expression en sel marin, des chlorures renfermés dans le liquide.

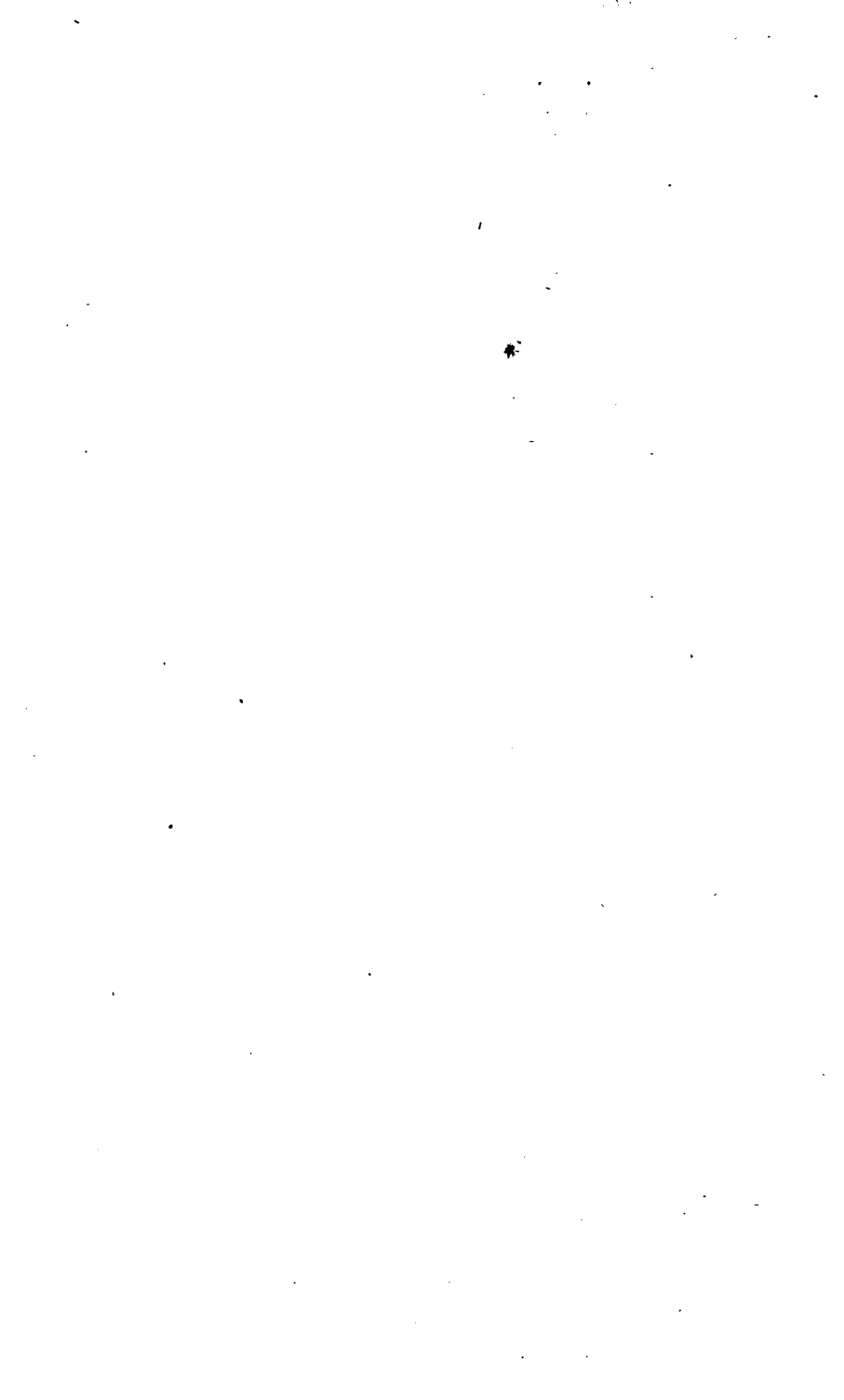
7° S'il est extrêmement intéressant pour la physique du globe en général et l'agronomie en particulier, de rechercher l'influence qualitative et quantitative des matières

fertilisantes apportées au sol par les eaux pluviales, c'est surtout à la condition d'instituer des expériences en rase campagne.

8° Au point de vue de l'hygiène, l'examen chimique de l'eau pluviale recueillie en forte proportion, permet d'arriver aisément à constater une viciation atmosphérique que l'analyse directe de l'air ne pourrait démontrer qu'avec difficulté.

9° En ce qui concerne mes recherches, je puis les résumer, en établissant qu'entreprises en vue de déductions purement agricoles, elles m'ont conduit à des résultats plus spécialement applicables à l'hygiène publique; peut-être cependant, les agronomes accueilleront-ils avec intérêt un travail propre à éclairer, même par ses conséquences négatives, la nature variable des eaux météoriques.

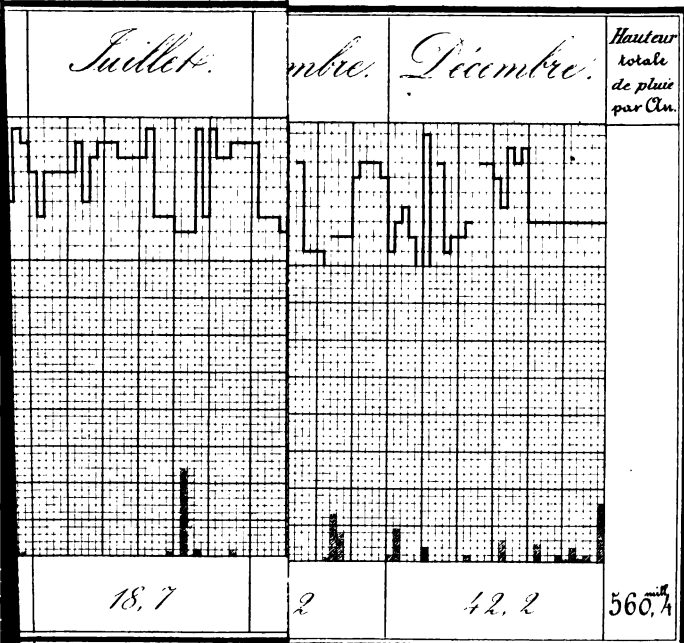
---



1863	CHLORURE DE SODIUM par mètre cube.		AZOTE faisant partie de la matière azotée fixe, par mètre cube.	
	Ecluse.	Observa- toire.	Ecluse.	Observa- toire.
Janvier . . . . .	8 <sup>5</sup> . 40	14 <sup>5</sup> . 10	1 <sup>5</sup> . 200	5 <sup>5</sup> . 575
Février . . . . .	10. 00	15. 10	»	»
Mars . . . . .	11. 90	16. 10	0. 598	0. 401
Avril . . . . .	9. 20	7. 30	0. 507	0. 408
Mai . . . . .	9. 40	5. 00	1. 297	0. 767
Juin . . . . .	17. 40	15. 00	0. 771	0. 600
Juillet . . . . .	»	»	»	»
Août . . . . .	19. 30	14. 80	0. 890	0. 500
Septembre . . . . .	14. 80	11. 20	1. 502	0. 602
Octobre . . . . .	9. 00	12. 00	0. 674	0. 311
Novembre . . . . .	26. 10	22. 80	0. 898	0. 552
Décembre . . . . .	16. 30	21. 60	0. 412	0. 318
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>151. 80</b>	<b>155. 00</b>	<b>8. 749</b>	<b>5. 034</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>	<b>13. 80</b>	<b>14. 09</b>	<b>0. 874</b>	<b>0. 503</b>
			équivalant en acide azo- tique à :	
			<b>3. 371</b>	<b>1. 940</b>







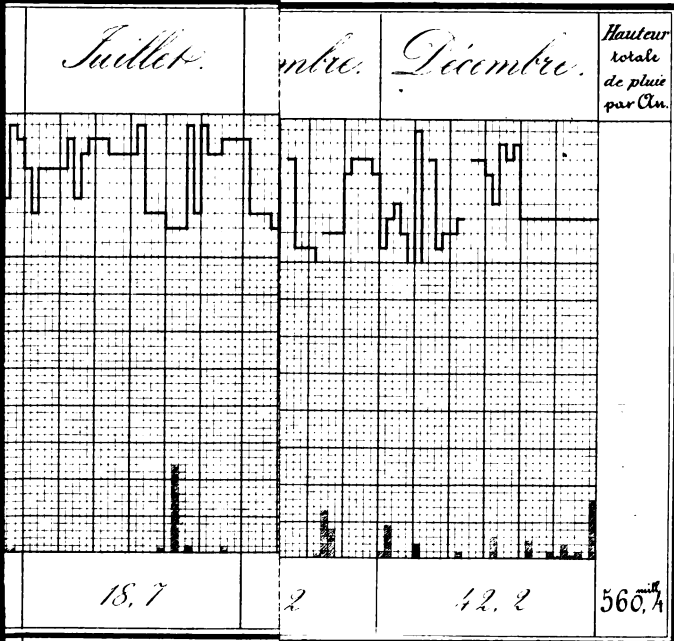
*Lith Charpentier, Nantes.*

o. *Quantité d'eau moyenne tom*

<i>du Groupe sup.</i>
2. <sup>mill.</sup> 369

*Groupe supérieur.*  
*Groupe inférieur.*





*Lith. Charpentier, Nantes.*

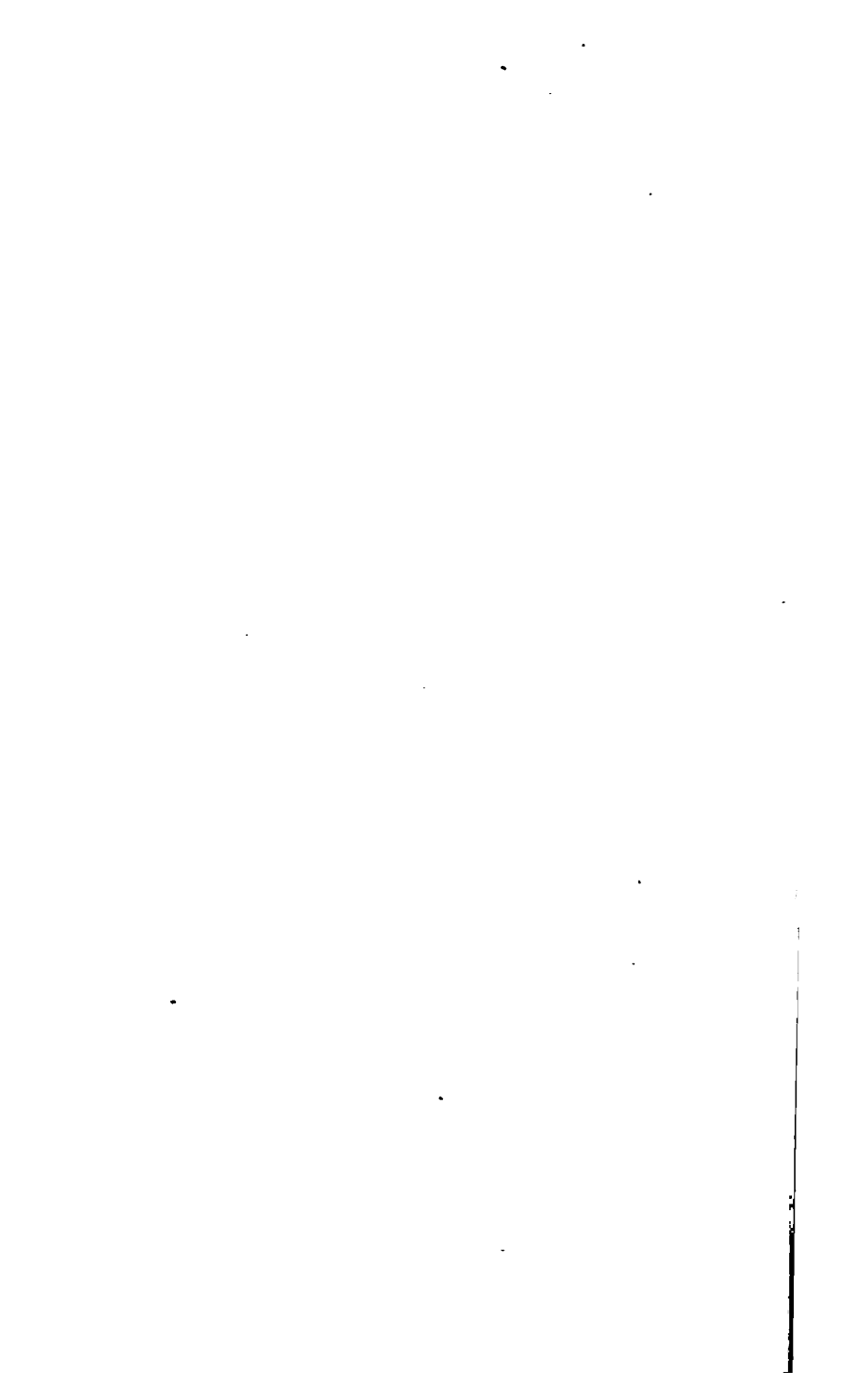
o. Quantité d'eau moyenne tombée

du Groupe sup<sup>r</sup>

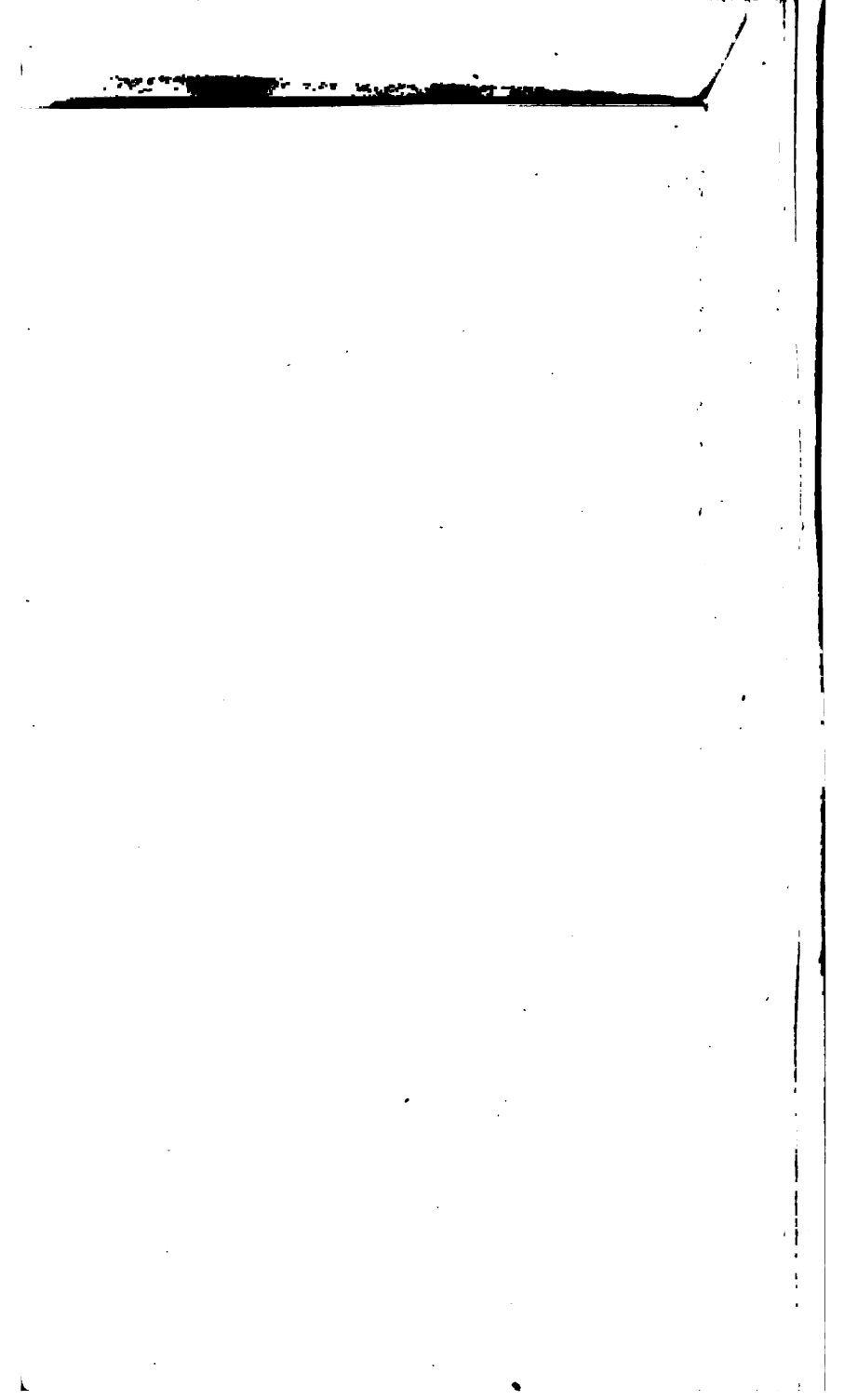
2<sup>mill</sup> 369

*Groupe supérieur.*

*Groupe inférieur.*



0



# ÉTUDE

## SUR MADELON

Roman de M. Ed. About.

Par M. le Docteur Ch. ROUXEAU.

---

MESSIEURS ,

Depuis un certain nombre d'années, la littérature, comme nous le savons tous, est entrée dans une ère nouvelle que l'on a saluée du nom de *réalisme*. L'idéal, c'est-à-dire la nature perfectionnée par l'amour et l'intuition du beau, semble avoir fait son temps. Ses conceptions, parfois exagérées et nuageuses, mignardes et maniérées, devaient fatiguer une génération positive et prosaïque : après avoir admiré les grandes toiles de Poussin et de Lebrun, on passe avec indifférence devant les bergerades de Watteau. La donnée du réalisme ne présente rien, du reste, qui répugne à l'intelligence et au goût le plus sévère, à condition qu'il soit fidèle à la devise inscrite sur son drapeau, à condition que la littérature réaliste soit l'image exacte, impartiale des faits, qu'elle n'effleure pas la superficie du monde physique



hôtel des richesses qui étonneraient un nabab. Les cinq parties du monde, mises à contribution, ont fait de son boudoir un réduit enchanteur comme un conte des *Mille et une nuits*. Les poètes, les artistes, ont sollicité à genoux l'honneur d'écrire un distique, d'esquisser une pochade sur son album ; on cite même un madrigal écrit par une main royale et fourvoyé dans ce rendez-vous de toutes les aspirations, de tous les chants d'amour satisfait, de tous les vœux dédaignés. Madelon a eu des amants dans tous les rangs de la société : fils de famille, garçons de café, princes russes, journalistes, touristes anglais et carabins ; elle a tout accueilli selon son caprice, selon sa bonne ou sa mauvaise fortune. Son portrait orne la mansarde de l'étudiant comme la chambre à coucher d'un pair de France.

Ce portrait, l'auteur l'a tracé avec une largeur et une richesse de tons magnifiques. Cette fille dé marbre, sans amour comme sans haine, enveloppée d'une atmosphère d'ardentes voluptés qu'elle ne partage pas, dont le contact, impur comme celui des harpies de la Fable, souille les âmes, abaisse les caractères, atrophie les intelligences ; cette fille, génie incarné de la ruine et du gaspillage, qui court devant elle, sans entendre les malédictions qui la poursuivent, sans sentir les tressaillements des cœurs qu'elle foule d'un pied indifférent et folâtre ; qui prend une existence par curiosité et la brise par désœuvrement, comme un enfant brise un jouet dont il s'est amusé quelque temps ; tous ces traits sont d'une vigueur et d'une vérité navrante.

Un de ces jeunes écervelés, pour qui le boulevard, le café et les boudoirs du quartier Bréda résument toute la vie, tout le bonheur, tous les devoirs, a été la dernière victime de cette Phryné dont nous trouverons la fine *main*

gantée dans toutes les infortunes de ce roman. Ruiné, démoralisé, puis éconduit dédaigneusement; d'un autre côté, ahuri et traqué par ses créanciers, Gérard Bonneville s'est jeté, fou de désespoir, dans les bras de son oncle, Noël Champion. Le pauvre garçon tombait de Charybde en Scylla. Il est écrit que cette engeance imprévoyante et futile, taillable et corvéable à merci, sera toujours la proie des filles et des coquins. Ce Champion est le cuistre le plus avide, le plus servile, le plus ignoble au physique et au moral, qui ait foulé l'asphalte de Paris. Fripon sans vergogne, rusé à confondre un maquignon bas-normand, vieux satyre hérissé d'axiômes de morale transcendante, Noël, qui suivait avec une joie infernale toutes les folies de cet enfant prodigue, le reçoit avec des larmes de crocodile. Entre deux soupirs provoqués par la désolation de Gérard, il le met paternellement dans l'alternative d'être jeté comme *une épave sur l'écueil de Clichy* ou d'accepter le paiement intégral de ses dettes, 20,000 fr. de rente viagère et une sous-préfecture en Alsace où il ira préparer sa candidature à la députation. Que demande en retour ce modèle des oncles? Oh! rien; une simple renonciation à la nu-propriété de Meilhan, terre de 800,000 fr., dont lui, Champion, a su se faire donner l'usufruit. Gérard, vaincu et dépouillé, accepte en rugissant sa déchéance. Il ira remplacer à Frauenbourg l'ancien sous-préfet Durier, dont toute l'activité administrative consistait à faire et à collectionner des calembours pour son ami, le vaudevilliste Saint-Firmin.

Suivons donc Gérard en Alsace, cette large étape de la France vers la limite du Rhin qui doit lui appartenir un jour.

Oui nous l'aurons, votre Rhin allemand;  
 Vos insolents défis appellent la conquête...

Déjà Germanicus a lavé la défaite  
De Varus quatre fois vengé dans votre sang.

Sur les deux rives de la Frau, rivière imaginaire, capricieuse et charmante comme son nom (femme), se déploie la ville également imaginaire de Frauenbourg. Là, malgré la présence de l'élément français, si vif, si pénétrant, si absorbant, la blonde et tranquille Allemagne se mire comme dans une glace fidèle. — Tout y est calme, tout y sommeille comme les personnages de la Belle au bois dormant. — On dirait un parç de mollusques greffés à jamais sur un roc éternel. — Toutefois, deux familles se dessinent avec vigueur au milieu de cette torpeur séculaire.

D'un côté, sur la Frau, un moulin doublé d'un château, un meunier grand seigneur, jeune et beau comme Fingal, noble comme un fils des croisés, brillante intelligence, bras solide au service d'un grand cœur et d'une bienveillance sans bornes.

Irréprochable dans sa vie présente, Hubert de Guernay peut être plus fier encore de sa vie passée. Les épreuves ne lui ont pas manqué. — Convaincu que nous avons tous un compte à régler avec la débauche, son père l'a envoyé à Paris, avec ordre d'acquitter cette dette largement et au plus tôt : il ne faut pas, lui a-t-il dit au départ, que l'âge mûr ait à payer les arrérages de la jeunesse. — Stupide illusion que partagent tant de gens, et qu'Alfred de Musset, qui n'est pas suspect en pareille matière, a condamnée par ce cri sorti d'une conscience convaincue :

Oh ! malheur à celui qui laissa la débauche  
Planter son premier clou sous sa mamelle gauche ! . . .

Mais les vingt ans d'Hubert étaient armés pour la lutte.

Paris n'a fait qu'effleurer cette âme solide et cuirassée par le devoir. Aussi a-t-il pu offrir à Marguerite Honoré un cœur sans souillure, une santé qui n'a sombré dans aucun naufrage, en échange d'une grande fortune et d'un bonheur inaltérable.

Près de cette jeune famille, le beau-père, M. Honoré, maire de Frauenbourg, adorable vieux païen qui croit presque à Jupiter et pratique la charité comme un apôtre, réalise chaque jour un vaste plan d'exploitation agricole en commun. S'il fait d'immenses bénéfices, toute la population frauenbourgeoise civilisée, dégrossie, enrichie par lui, l'entoure d'un respect et d'une vénération à rendre jaloux un monarque constitutionnel. Sa femme, Madame Honoré, est la providence la plus active, la plus bruyante qui ait jamais administré une maison riche et dévouée au soulagement de toutes les misères. Pas une douleur qu'elle n'épie, qu'elle ne découvre, qu'elle ne guérisse avec un art infini; pas un pauvre honteux qui lui échappe et dont elle ne se croie sincèrement l'obligée, quand sa main bienveillante s'est discrètement ouverte dans la sienne. Elle a perdu sa journée, quand elle n'a pas tripoté quelque bonne action, placé un invalide, vêtu un orphelin, soigné un malade, remué la maison, le tout en courant, parlant, grondant, et se plaignant de n'en pouvoir plus.

En face du palais d'Ormuzd, s'élève celui d'Ahriman, le Krottenweyer, site ravissant habité par Jeffs, le plus sordide démon qu'ait enfanté l'avarice. — Un crapaud dans une bonbonnière. — Là sont entassées des richesses incalculables arrachées à Frauenbourg par dix générations de harpagnons, et confiées à la garde d'un shylock abruti par l'ivresse. Jeffs, toutefois, s'est donné le luxe d'un rejeton, d'un seul; car les enfants coûtent cher, mieux vaudrait n'en pas avoir, n'était la navrante perspective de laisser

une fortune si bien acquise au gaspillage de collatéraux en goguette.

Dans cette galerie de tableau dont le contraste est si frappant, l'auteur a déployé un immense talent d'observation; il a su tirer de sa palette les tons les plus vigoureux, les plus crus, comme les nuances les plus fines et les plus délicates. On dévore ces pages avec l'irrésistible attrait qui s'attache à la vérité largement étudiée.

Pendant que Jeffs fils, nouvelle édition, non corrigée, mais singulièrement amplifiée des vertus traditionnelles de la famille, se grise, pressure, dépouille et écorche les pauvres frauenbourgeois; pendant que le respectable auteur de ses jours reste étendu, comme un dogue, devant son coffre-fort, sans autre distraction qu'une multitude incommensurable de verres de bière ou d'eau-de-vie; pendant que Gérard passe son temps à opérer quelques utiles réformes et à regretter Paris, le boulevard des Italiens et Madelon; une idée de prince vient faire naître et crever sur le château un orage que rien ne pouvait faire soupçonner.

Parmi les hôtes accourus au moulin, pour célébrer l'ouverture de la chasse, se trouve *son Insolence* le prince d'Armagne, jeune homme ignorant comme un grand seigneur, s'habillant comme Brummel, faisant des armes comme Grisier, montant à cheval comme Franconi, brillant et spontané comme un feu d'artifice, amoureux du bruit et de l'éclat, capable de brûler son hôtel, comme Alcibiade coupait la queue de son chien, uniquement pour faire parler de lui; gâté par la fortune qui lui jette des successions à brassées, par les femmes que ses folies galvanisent; fondateur enfin de cette école de jeunes étourdis qui rougiraient de choisir une maîtresse selon

leur goût ou leur imagination, mais qui se ruinent sérieusement pour les beautés de rencontre les plus usées et les plus haut cotées ; — cœur noble et fier du reste, toujours accessible à une belle action, lors même que sa vanité n'y est pas intéressée.

Le prince a vu Jeffs : il lui semble curieux et désopilant à l'excès de jeter ce hideux gremlin en pâture au plus dévorant de ces gouffres recouverts de dentelles et de diamants dans lesquels Paris et la province jettent tant de fortunes, tant de beaux noms, tant de brillantes intelligences. Marier Jeffs à Madelon ! Le type le plus calin, le plus propre, le plus rusé de la race féline à un inculte bouledogue ! L'avarice la plus crasse, dans les bras de la prodigalité la plus échevelée ! Le bon tour joué à ce Gobseck ! La belle sarabande que vont danser tous les sacs d'écus du Krottenweyer, aux yeux étonnés de ces bons Frauenbourgeois ! S'arroger le rôle de la providence, et venger la société de ces deux bêtes venimeuses, en les faisant dévorer l'une par l'autre, aux applaudissements d'une galerie choisie tout exprès ; c'est à étouffer d'orgueil.

*Son Insolence* écrit à Madelon, qu'elle est complètement dégrisée et purifiée par l'air du moulin, qu'elle compte y rester encore jusqu'à la fête de Frauenbourg. Le piège était adroitement tendu, il réussit à souhait. En effet, il n'en fallait pas tant pour piquer au vif l'amour-propre de Madelon. Astolphe d'Armagne est le seul homme qu'elle ait véritablement aimé, le seul qu'elle n'ait pas vaincu. Avouons aussi que cet amour avait des allures bien compromettantes, qu'il ne visait à rien moins qu'à donner à Paris stupéfié le spectacle d'une couronne de fleurs d'oranger sur le front d'une princesse d'Armagne, ramassée dans le ruisseau.

Elle accourt donc à la fête de Frauenbourg, au bras de son amant, le marquis de Gigoult, vieux libertin ruiné par elle, qui la présente comme sa pupille, et dès son arrivée, le hasard se charge de réaliser le projet d'Astolphe. Son entrée dans une salle de bal à trois francs par tête y produit une étrange sensation. Jeffs, dont nous ne comprenons guère la présence dans un lieu où se font d'aussi scandaleuses dépenses, devient éperdument amoureux du visage candide et virginal de la pupille du marquis. Il en perd l'appétit et le sommeil, ce qui n'était pas facile, la raison, ce qui ne s'était jamais vu dans l'histoire des Jeffs. Ses écus, ses pauvres écus n'obtiennent plus un regard de lui. On dit même que, dans un paroxysme de rage, il a donné à son hideux ivrogne de père le plus retentissant des soufflets dont le Krottenweyer ait gardé la mémoire.

Un état aussi alarmant devait avoir une crise. Madelon reçoit bientôt une demande formelle de mariage précédée d'une énumération de millions qui lui fait oublier la sordide enveloppe de l'avare. Mais elle a des dettes : le marquis, vieil aigrefin mort insolvable, l'a quelque peu ruinée elle-même. Heureusement elle a des amis : tout Paris en est. Le prince d'Armagne, au milieu d'une réunion de tous ses amis passés et présents, vote une souscription en sa faveur et s'inscrit le premier pour un chiffre royal. D'un autre côté, Madelon met en vente son hôtel et son ameublement. On court à cette vente comme au feu ; le quartier Saint-Germain y coudoie le quartier Bréda ; les dames les plus blasonnées s'arrachent avec fureur les meubles, les tableaux, les colifichets d'une courtisane émérite. L'argent abonde encore chez Madelon, et bientôt nous la retrouvons installée au Krottenweyer restauré, transformé, devenu la plus splendide, la plus délicieuse demeure qui soit sortie de terre sous la baguette d'une enchanteresse. Jeffs,

également transformé, jette l'or à pleines mains pour satisfaire le moindre caprice de cette nouvelle Circé.

Mais il faut combler les vides creusés dans la caisse par ces dilapidations princières. Champion et Jeffs ont flairé une excellente affaire dans l'exploitation d'une tourbière située aux environs de Frauenbourg. Bonneville, le sous-préfet, plus amoureux que jamais, s'unit à ces deux fripons, pour former un triumvirat d'où sortira la ruine et la désolation. L'exploitation est dangereuse pour le pays : un honnête employé de la sous-préfecture de Strasbourg veut l'entraver, qu'importe ? Un coup-d'œil de Madelon a mis le préfet à ses pieds ; malgré sa nombreuse famille qui mourra de faim et de misère, l'employé est cassé et remplacé par Durier, notre vieille connaissance. Dès-lors, tout marche au gré des associés ; dès-lors, Madelon n'a plus que des victoires à enregistrer. Le directeur du collège communal l'a humiliée, un jour de fête, au profit des Honoré et des Guernay : il est envoyé en Algérie, mourir de chagrin et de la fièvre ; le collège est supprimé et remplacé par une école de frères achetée par le Krottenweyer. Une digne institutrice qui n'a pas plié le genou devant la nouvelle reine est éconduite et reste dans la détresse avec sa fille qui tourne mal. Une voie ferrée doit relier Paris à Strasbourg, en passant par la vallée de la Frau : la candide population frauenbourgeoise épouvantée par de sinistres prédictions répandues avec art et largement payées, demande à grands cris à son député Champion que le rail-way traverse la vallée de la Zorn. — Le vieux coquin venait d'y acheter deux lieues de forêt qu'il revend à la compagnie avec des bénéfices scandaleux. — Frauenbourg en sera ruiné du coup, mais c'est une misère.

Enhardie par tant de succès dont je ne puis admettre



l'égale vraisemblance, Madelon ose disputer aux dames de Guernay exaspérées, la présidence d'une société de Bons-Secours qu'elles ont fondée. Mais cette audace est pleine de dangers : Hubert a entre les mains toute l'histoire de la dame du Krottenweyer, communiquée par la préfecture de police; cette histoire sera lue en pleine séance d'élections, si M<sup>e</sup> Jeffs ne retire pas immédiatement sa candidature. . . . Ah ! le bon billet qu'a La Chatre ! Madelon en a vu bien d'autres ! Pour elle, paraître c'est triompher. Elle vient au moulin et peut s'écrier une heure après : *Veni, vidi, vici*. . . . Désarmé sans coup férir, ce magnifique Guernay, désarmé comme un échappé du collège. Un lion pris dans une ratière : *Risum teneatis, amici ?*

Mais ce n'est au moins qu'une surprise des sens. Ce noble cœur qui a si vaillamment lutté contre la fougue de ses vingt ans, ce cœur qui, naguère encore, débordait de dégoût, au nom, à la vue de Madelon, va se fondre de désespoir devant l'adorable jeune femme qui lui a donné douze ans d'un bonheur sans nuage. . . .

Non, l'avare Achéron ne lâche pas sa proie.

Hubert, sortant des bras de sa maîtresse, s'aperçoit pour la première fois que Marguerite a fort engraisé, qu'elle n'a ni la fraîcheur ni les voluptueux parfums de Madelon ; les caresses de ses enfants l'importunent, sa mère est nulle, sa belle-mère bavarde et tracassière, son beau-père raide et quelque peu pédant. . . .

Le sort en est jeté. Dans l'ivresse d'un *amour sans bornes*, d'un ravissement de tous les instants, il verra d'un œil impassible l'humiliation, la déconsidération de sa famille, l'exil de ses amis, l'ingratitude de Frauenbourg,

les honneurs et les richesses pleuvant sur le Krottenweyer, les communes environnantes dévastées par une exploitation dont l'avidité épouvante Jeffs lui-même ; il passera son temps à lire et à dévorer de baisers des billets que Madelon ose signer *Madeleine de Guernay*, et le sang des preux violemment révolté n'étouffe pas ce gentilhomme imbécile. Un jour même sa maîtresse l'enlève et du même coup fait sauter la caisse de son époux.

C'est révoltant ! On ne peut souffleter la raison avec une plus imperturbable audace. Les aigles qui s'empêtrant dans une toile d'araignée, les palais de marbre et d'or qu'un coup de baguette transforme en un monceau d'ordures, sont bons à reléguer dans les contes de Perraud, pour l'émerveillement de la première enfance ; mais ils n'obtiennent des hommes qu'un sourire de dédain. Que l'auteur donne en pâture à ses Madelons les Gigault, les Durier, les Jeffs, les Bonneville, etc., libertins édentés, bohêmes déclassés, juifs lascifs et rapaces, étourdis sans cervelle et sans cœur, jeunes gens inexpérimentés qu'un hasard fait dérailler... A la bonne heure ! cette foule leur offre toujours une large et inépuisable curée. Mais qu'il nous dise sous quelle latitude vivent ces hommes si merveilleusement, si exceptionnellement doués sous tous rapports, trempés par des épreuves décisives, riches de toutes les joies du cœur, de l'imagination et de la fortune, qu'un regard d'une courtisane émérite change en pourceaux, comme la baguette de Circé. Pour moi, je l'avoue, je ne puis accepter une pareille monstruosité.

Peut-être M. About a-t-il voulu, comme le vieux baron de Guernay, prouver que, jeune ou vieux, il nous faut compter avec la débauche... En vérité, je lui sais quelque gré de ne pas joindre à cette édifiante théorie cette autre non moins acceptable que quinze ans de vols et d'indéli-

catesse vous casent irrévocablement un homme dans le sentier de l'honneur et de la probité.... Mais continuons; d'autres merveilles nous attendent.

Un instant la fortune semble lassée de frapper la vertu. Les deux Jeffs devenus fous furieux, après la fuite de Madelon, sont enfermés dans une maison de santé, leur parti est dans une complète déroute; Frauenbourg tout entier, honteux de deux ans d'ingratitude et d'erreur, envahit le château, accable M. Honoré de protestations d'amour et de fidélité et finit par le porter en triomphe. De douces larmes coulent des yeux de cette famille qui depuis si longtemps n'en versait que de bien amères.... Hélas ! il faut au sort des victimes couronnées de fleurs, et à l'auteur la justification de sa thèse scandaleuse. Les éléments achèveront ce que la haine de quelques misérables a commencé.... Pendant un bal offert à toute la ville, pour célébrer ce retour si inattendu, si unanime de ses habitants, la Frau déborde, grâce aux travaux du triumvirat : le château, le moulin, le bétail, les instruments agricoles, tout est emporté; les hôtes ne s'échappent que grâce au dévouement héroïque de Charles Kiss, l'ami le plus intime des Guernay, qui se noie avec la plus jeune des filles de Marguerite oubliée dans le trouble inséparable d'un sinistre de nuit.

Les associés de M. Honoré, un instant consternés de ce désastre qui les enveloppe tous, se voient avec stupeur intégralement remboursés par leur chef qui garde pour lui seul son immense infortune.... et l'honneur.

Et Hubert ?

Que faisait-il ce roi plongé dans la mollesse,  
Pendant que le malheur implorait son appui ?....

Il n'a répondu à cette triste nouvelle que par une lettre

glaciale et quelques billets de banque ; il continue à promener Madelon sous le feu croisé de toutes les lorgnettes de Bade, de Hombourg et de Venise, à jouer un jeu d'enfer avec un bonheur insolent jusqu'au jour où sa maîtresse, enlevée par un ténor italien, lui vole jusqu'à son dernier écu.

Marguerite, qui a fièrement gardé le silence pendant la prospérité de Hubert, s'empresse de rappeler près d'elle son mari malheureux. Mais le transfuge dicte des conditions, à la lecture desquelles, Honoré outragé, s'ouvre les veines dans un bain, comme Sénèque. Guernay ne rentre chez lui qu'en passant froidement par dessus le cadavre de son beau-père. . . .

Courage ! il serait fâcheux en vérité de s'arrêter en si beau chemin.

Mais voici le bouquet. Jeffs a perdu son père et retrouvé sa raison. Sa fortune liquidée s'élève encore à 20 millions. Champion devient pair de France avec l'imbécile préfet qui a signé la ruine de Frauenbourg. Gérard anobli fait un splendide mariage.

Quelques années plus tard, nous retrouvons, en présence du prince d'Armagne ruiné et vieilli d'un siècle, Hubert de Guernay qui vient à Paris solliciter une place pour son fils aîné. On ne reconnaîtrait plus le Guernay des beaux jours, sous cette enveloppe vulgaire, épaisse et avinée, d'où s'échappe une atmosphère de brasserie et de tabac de caporal. Pendant que ces deux vieillards de quarante-trois ans dévisent tristement sur le passé, sur les jours de jeunesse, sur Madelon qu'ils écrasent de malédictions, on annonce la comtesse de Léna qui vient acquérir le dernier château d'Astolphe. C'est Madelon elle-même, Madelon plus jeune, plus ravissante, plus riche que jamais, au bras d'un

blond et candide prince allemand, qui rêve pour sa belle maîtresse la couronne des Césars.

Quelques heures plus tard, Hubert se traînait aux pieds de Madelon, qui le repoussait avec l'ironie la plus sanglante. Hélas ! ce cœur souillé,

La mer y passerait, sans en trouver le fond,  
Tant la tache est immense et le vase profond.

Au bout d'un mois, Astolphe lui écrit qu'une place de 1,500 fr. a été trouvée pour son fils, grâce à la comtesse de Léna, la femme *la plus noble, la plus délicieuse et la plus calomniée du faubourg Saint-Germain*....

Ce dénouement inattendu vous donne une véritable indigestion de dégoût. L'influence de Madelon est évidemment épidémique et surnaturelle ; elle n'épargne personne, même pas ceux qui ont usé et abusé de la prophylaxie homœopathique préconisée par le vieux baron de Guernay. Il est curieux de voir le prince d'Armagne, dont l'inflexible dédain a fait jadis le désespoir de Madelon, qui a noué contre elle tous les fils d'une intrigue si désastreuse pour Hubert et sa famille, se proclamer, à quarante-cinq ans, le défenseur le plus ardent d'une fille qui *a toute honte bue*. Voilà certes une nouvelle monstruosité des plus étranges et qui dépasse toutes les limites de l'imprévu.

Que dire encore de cette Madelon dont le visage ne connaît pas les rides, dont la beauté et les triomphes croissent avec l'âge, qui, à quarante-trois ans, met à ses pieds la raideur germanique et la morgue aristocratique du faubourg Saint-Germain ? Hélas ! si nous y regardons de près, nous trouvons, dès l'âge de trente-cinq ans, chez ces pauvres filles déclassées, plus de balais de bouleau, plus de mansardes et de haillons que de sceptres, de salons et de diamants. Ce bonheur insolent ne

mérite même pas les honneurs de la discussion. Mais passons ; le réalisme en admet bien d'autres.

Quant à la pensée principale qui domine dans tout ce roman, « que le succès est réservé au crime, le châti-  
» ment à la vertu, » elle est encore moins admissible, sans compter que l'enseignement qu'elle renferme est un scandale des plus déplorables.

Sans prétendre *absolument*, avec le comte de Maistre, qu'aucune de nos actions bonnes ou mauvaises n'échappe même ici bas, à la justice éternelle, on peut cependant affirmer sans crainte, qu'il est bien rare qu'un homme périsse par ses vertus, qu'un acte de charité, de dévouement et d'abnégation conduise à la déconsidération et à la ruine ; que le succès et le bonheur soient le partage exclusif des brigands et des infâmes. Si nous examinons impartialement le monde qui nous entoure, nous sommes obligés d'admettre que ce n'est pas le crime et la perfidie qui ont préparé tous les succès de bon aloi qui font notre admiration et notre envie. Tous ces hommes, dont beaucoup sont sortis d'une position inférieure, et qui occupent le premier rang dans la politique, la guerre, les sciences, les arts, la magistrature ou le commerce ; je ne sache pas que l'opinion publique les enveloppe dans une proscription générale.

D'un autre côté, cherchez au fond de presque toutes les carrières manquées ; interrogez ces belles promesses données par une jeunesse brillante et faussées par un âge mûr déchu ; et dites-moi si c'est la conduite, l'étude et le travail, cette première des vertus, qui ont brisé l'avenir de cet artiste, de cet homme d'état, de ce savant ; si c'est l'honneur, la probité et l'esprit d'ordre qui ont fait faillir ce négociant ; si c'est la méditation et une conscience irréprochable qui ont privé l'église d'une de ses lu-

nières, l'état d'un brillant ministre, l'armée d'un chef illustre.

Sachons le reconnaître ; tous nos faits et gestes, même les plus insignifiants, sont autant de semences qui, bien que jetées au vent du hasard, fructifieront presque fatalement. Ne voyons-nous pas, tous les jours, recueillir les fruits inattendus de bonnes actions perdues dans l'ombre et désormais oubliées en apparence. Ne voyons-nous pas des méfaits, accomplis avec la plus savante discrétion, dormir longtemps dans un sommeil trompeur, et se révéler tout d'un coup au milieu de la sécurité des coupables, comme pour attester que la justice éternelle veille sans cesse ?

Enfin, est-il besoin de s'appesantir longtemps sur le scandale et le danger d'une telle doctrine ? La faiblesse de l'homme ne l'entraîne-t-elle pas trop fortement déjà sur la pente de ses instincts mauvais, même en dépit d'une crainte salutaire ? Quel modérateur donnerez-vous à ces instincts mauvais, du jour où vous aurez prouvé que leur satisfaction complète est la source de tous les bonheurs, de tous les triomphes ?

Heureusement, le bon sens public a fait dès longtemps justice de ces coupables sophismes. Que reste-t-il d'un livre fameux qui a scandalisé le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui pourtant ne rougissait guère ? Le nom de l'auteur de *Justine* a été attaché au pilori de la honte par sa célébrité même.

En résumé, M. E. About s'est laissé aller à toutes les fantaisies d'une boutade dictée probablement par quelque rancune secrète. Son roman est écrit avec une verve et un entrain remarquables. L'esprit y foisonne et s'y livre à une véritable débauche ; l'intérêt y est habilement, puissamment surexcité, plusieurs caractères profondément fouillés

et vigoureusement dessinés. Mais ces qualités, que l'on aimerait à voir mieux employées, ne peuvent racheter, je n'ose dire une mauvaise action, mais à coup sûr un fort mauvais livre.

1<sup>er</sup> mars 1864.

---



# RAPPORT

SUR LA

PRÉSENTATION, COMME MEMBRE CORRESPONDANT,

DE M. LE D<sup>r</sup> F.-A. POUCHET,

Membre correspondant de l'Institut de France,  
Directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Rouen, etc.,

Par M. Ed. DUFOUR.

---

MESSIEURS,

C'est pour nous assurément un grand honneur d'être appelé à soutenir la candidature d'un savant qui fut notre maître, et qui est devenu l'un des maîtres de la science.

Nous aurions à cœur de retracer dignement une existence aussi noblement remplie, et qui tient dans la nôtre une si large place, par les semences qu'elle y a jetées.

Les ouvrages mêmes de notre candidat nous fourniront tous les éléments nécessaires; mais si nos souvenirs nous trahissent, votre appréciation personnelle y suppléera, et nos savants confrères, médecins et naturalistes, retrouveront les traits qui auraient échappé à notre plume inexpérimentée.

M. Pouchet, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences), le plus haut titre auquel puisse aspirer un savant de province; docteur en médecine, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle de Rouen, professeur à

l'École de Médecine et à l'École supérieure des Sciences de cette ville, chevalier de la Légion-d'Honneur, officier de plusieurs ordres étrangers; membre des sociétés de Biologie, Philomatique, d'Histoire naturelle de Paris, membre fondateur de la société zoologique d'acclimatation de Paris, est, en outre, affilié à un très grand nombre de sociétés savantes de la province et de l'étranger. Les Académies de Strasbourg, Toulouse, Caen, Cherbourg, Lisieux, le Havre, Venise, Philadelphie, Turin, Bruges, etc., etc., se sont tenues pour honorées de le compter dans leurs rangs.

C'est que les travaux de M. Pouchet, Messieurs, sont aussi nombreux que généralement appréciés; tellement nombreux, que pour ne pas dépasser les limites de nos séances, nous devons nous borner à la simple énumération de la plupart d'entre eux, malgré leur importance, pour n'insister que sur ceux qui ont fait époque dans la science ou qui sont peut-être appelés à la transformer.

M. Pouchet, l'un des plus brillants élèves de Ducrotay de Blainville, est né à Rouen, vers le commencement du siècle. Appelé par M. de Martainville à la direction du Muséum d'Histoire naturelle de Rouen, lors de sa création en 1828, et chargé du cours de zoologie annexé à cet établissement, il rendit d'abord un juste hommage à son illustre maître en publiant, en 1832, un *Traité élémentaire de zoologie*, exposé succinct de la méthode de M. de Blainville.

Les cours du Muséum et ses études physiologiques lui fournissent l'occasion de publier différentes brochures que nous indiquerons sommairement par ordre de dates.

*Discours sur la philosophie des sciences et sur l'étude de la zoologie.* Rouen, 1833, in-8°.

*Etude anatomique des globules circulatoires du Zanni-*

*chellia palustris*. Annales des Sciences Naturelles, 1834.

*Recherches zoologiques sur la taupe*. Rouen, 1834, in-8°.

*Expériences sur l'alimentation des animaux par les champignons vénéneux*. Paris, 1834.

*Introduction à la zoologie antédiluvienne*. Rouen, 1834, in-8°.

*Notice zoologique et historique sur les éléphants vivants et fossiles*. Rouen, 1835, in-8°.

*Recherches microscopiques sur la fécule*. Rouen, 1836, in-8°.

*Mémoire sur la structure du vitellus des Limnées*. Paris, 1838.

L'auteur remarque qu'à l'origine le vitellus des limnées est formé par une immense agglomération d'animalcules microscopiques, d'abord très animés, qui meurent ensuite et vont constituer les granules vitellins.

*Mémoire sur l'organisation du vitellus des oiseaux*. Compte rendu de l'Institut, 1839.

L'auteur démontre que le vitellus n'est point un liquide comme on le supposait généralement, mais qu'il est formé par un amas de petites vésicules sphériques, remplies de granules extrêmement fins.

Fruit d'une longue expérience, la *zoologie classique ou histoire naturelle du règne animal*, Paris, 1841, 2 vol., in-8°, avec atlas de quarante-huit planches, est le résumé des leçons que le savant professeur n'avait cessé de faire depuis douze ans au Muséum d'Histoire naturelle de Rouen, avec le plus brillant succès, devant un nombreux auditoire.

Cet ouvrage, qui témoigne d'une vaste érudition, outre le mérite de contenir une masse considérable de faits, emprunte une partie de son intérêt à l'exposition complète de la méthode de M. de Blainville, présentée pour la pre-

mière fois dans son ensemble, à l'aide des conseils et des manuscrits de l'illustre zoologiste.

Cet ouvrage est aussi celui qui a servi de base au classement des riches collections du Muséum d'Histoire naturelle de Rouen, dont l'accroissement rapide est dû au zèle de son savant directeur, et à l'appui intelligent et efficace que lui a toujours prêté M. Henry Barbet, ancien pair de France, longtemps maire de Rouen, homme de progrès autant que grand manufacturier, toujours accessible aux hommes d'étude et prêt à seconder leurs vues pour la gloire et la prospérité d'une ville qui lui doit tant et de si notables améliorations.

Grâce à son initiative éclairée, de généreux citoyens ont doté le Muséum de Rouen d'une magnifique collection de coquilles et d'une collection d'oiseaux d'Europe, qui a mérité les éloges des plus célèbres ornithologistes, Ch. Bonaparte, F. Prévost, Gould et Verreaux.

L'amiral Cécille n'a jamais non plus oublié sa ville natale dans le cours de ses nombreux voyages.

Enfin, M. Pouchet a rassemblé lui-même un grand nombre d'objets précieux, en Algérie, en Egypte, en Suisse, en Italie et en Angleterre.

C'est à ce concours de circonstances que le Muséum de Rouen, quoique l'un des moins anciens de France, doit d'avoir acquis une certaine célébrité.

Ajoutons, à la louange du directeur, que l'ordre qui règne dans les galeries lui a valu les félicitations de R. Owen et de Geoffroy Saint-Hilaire.

Des recherches sur la *calandre du blé et sur les moyens d'en préserver les grains*, Rouen, 1842, in-8°, recommandent la série des publications que nous avons à examiner.

Vient ensuite un important mémoire intitulé : *Recherches*

*sur l'anatomie et la physiologie des mollusques*, Paris, 1842, in-4°, avec une planche, dans lequel se trouve exposée, avec les plus grands détails, la découverte revendiquée par M. Milne-Edwards, qui n'en fait cependant mention que trois ans plus tard, de la circulation extravasculaire des mollusques de l'ordre des gastéropodes.

M. Pouchet démontre que, « dans la limace, le système » vasculaire n'est point continu, et que le sang traverse les » capillaires artériels, s'épanche dans la cavité péritonéale, » et est ensuite pompé dans celle-ci par les veines, qui » ont à cet effet des bouches absorbantes extrêmement » apparentes. »

Le livre qui a pour titre : *Théorie positive de la fécondation des mammifères*, Paris, 1842, 1 vol. in-8°, renferme les premiers travaux de l'auteur sur l'ovulation et prélude à l'ouvrage suivant, l'un des plus beaux titres de gloire du docteur Pouchet, la *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine, basée sur l'observation de toute la série animale*, Paris, 1847, 1 vol. in-8°, avec atlas in-4° de vingt planches, qui a obtenu le prix de physiologie expérimentale à l'Académie des Sciences, et ouvert à son auteur les portes de l'Institut.

La découverte de l'ovulation spontanée des mammifères et de l'espèce humaine est un des grands faits de la physiologie moderne, et, dit M. Pouchet, « je n'ai nullement » la prétention d'avoir eu la première idée de ce phéno- » mène, mais je pense seulement que la science m'en » doit la démonstration absolue dans toute la série ani- » male. Ce qui le prouve, ajoute-t-il, c'est qu'avant mes » travaux, la théorie contraire était professée depuis » deux mille ans, et que, depuis ceux-ci, ce que j'ai

» démontré est actuellement accepté dans toutes les écoles  
» du monde. »

Voici comment, en 1845, M. Flourens, qui avait été chargé de faire un rapport sur cet ouvrage, s'exprimait devant l'Académie des Sciences : « *Le travail de M. Pouchet*, disait l'illustre physiologiste, *se distingue par l'importance des résultats, par le soin scrupuleux de l'exactitude, par l'étendue des vues, par une méthode excellente.* L'auteur a eu le courage de repasser tout au criterium de l'expérimentation, et c'est après avoir successivement confronté les divers phénomènes qu'offre la série animale, et après avoir en quelque sorte tout soumis à l'épreuve du scalpel et du microscope, qu'il a formulé ses *lois physiologiques fondamentales.* »

A peu de distance de là, M. Raciborski, qui s'occupait lui-même de ce sujet avec une grande distinction, s'exprimait ainsi : « M. Pouchet est le premier qui ait posé l'ovulation spontanée des mammifères, comme une loi générale avec une vigueur et une énergie de dialectique encore inusitées dans la science. »

« Il faut le reconnaître, disait aussi un savant bibliographe, c'est à M. Pouchet qu'appartient la gloire d'avoir formulé d'une manière nette et précise les lois fondamentales de la fécondation chez les mammifères, et d'en avoir fait l'application à l'espèce humaine. »

Dans un article des archives de Médecine, M. Mandl s'exprime dans le même sens : « C'est à M. Pouchet, dit-il, qu'appartient, à ce qu'il nous semble, l'honneur d'avoir formulé, dans les termes les plus précis, les lois qui établissent la ponte spontanée. Il fait valoir dans son ouvrage, avec une grande puissance de logique, les

» analogies existantes entre la femme et les animaux sous  
» le point de vue de la génération. »

Le célèbre professeur Bischoff écrivait d'Heidelberg à M. Pouchet : « Je reconnais, en lisant votre ouvrage, que  
» vous avez formulé cette loi avant moi, et je déclare à  
» l'avance que je ne connais personne qui l'ait aussi net-  
» tement établie. »

Toute justice est rendue à cet égard à l'habile physiologiste, non-seulement en France et en Allemagne, mais encore en Italie, en Angleterre et jusqu'en Amérique par le savant J. Dalton, dans son *Traité des corps jaunes*.

Après ce magnifique ouvrage qui a fait faire à la science physiologique un pas décisif, l'auteur, dont tant d'efforts n'ont pas épuisé l'inépuisable fécondité, présente encore à l'Institut, dans le cours de la même année, une *monographie du genre nérite, avec atlas in-4°*, et un *mémoire manuscrit avec figure, sur l'anatomie de la Nérite saignante*.

Le fait capital de ce travail est la découverte d'une volumineuse poche située vers l'extrémité du canal intestinal et qui est remplie de grains calcaires globuleux imprégnés de substance animale, qui sont expulsés au dehors par une ouverture située près de l'orifice anal, et pris, lorsqu'ils en sortent, par l'animal, qui les agglutine ensuite sur le bord de sa coquille, dont il forme ainsi les couches profondes; les couches superficielles et la partie extérieure diversement colorée, seraient seules produites par une exsudation des bords du manteau. Il résulterait de là, comme le remarquait l'illustre zoologiste anglais Owen, que le mollusque maçonne sa coquille et qu'il ne la secrète pas par le manteau.

Ce fait est confirmé par l'examen microscopique de la

structure du test de cette néríte, évidemment formé des globules calcaires de la poche anale, qui doit manquer, d'après cela, chez les mollusques, tels que les ambrettes et les hyales, dont le test est seulement corné.

En 1847 nous trouvons encore une *notice sur les modifications que le sexe imprime au squelette des grenouilles*, et un *mémoire avec figure, sur l'anatomie et la physiologie de l'appareil digestif du cousin*.

N'oublions pas que, tout en poursuivant ses recherches sur l'ovulation, M. Pouchet avait donné à l'Institut, en 1843, un *mémoire sur l'organisation des zoospermes des salamandres aquatiques*.

Lorsque ces zoospermes nagent, il s'opère autour de leur corps une espèce de mouvement d'hélice fort extraordinaire et que Dujardin attribuait à un filament contourné autour de l'animalcule. Notre auteur, qui soutient l'animalité des zoospermes, démontre que « ce mouvement est produit » par une membrane natatoire flottante que ceux-ci » portent sur le dos, et qui, par ses inflexions ondu- » latoires, transmises d'un bout à l'autre de leur corps, » lui donne l'apparence d'une anguillule autour de laquelle » tournent des filaments très fins. »

En 1849, c'est-à-dire à une époque où les zoologistes français, encore sous l'influence des idées de Lamarck et de Dujardin, n'aient presque tous, malgré les travaux d'Ehrenberg, l'organisation des microzoaires, M. Pouchet fait paraître des *recherches sur les organes de la circulation, de la digestion et de la respiration des animaux infusoires*.

Par de délicates observations, il constate ce qu'avait avancé le savant de Berlin, et on lui doit, en outre, d'avoir déterminé les fonctions et la véritable nature de la vésicule contractile, qui est évidemment le cœur des microzoaires,



dont il a reconnu les mouvements sous les enveloppes de l'œuf des animalcules, d'abord à l'état de *punctum saliens* et ensuite à celui de cœur à pulsations régulières.

Une planche, annexée à ce travail, figure un organe non encore indiqué, et qui paraît être l'appareil respiratoire des microzoaires.

Vers cette époque, une perte imprévue, irréparable, vient couvrir d'un voile de deuil cette noble existence dans laquelle les douces affections de la famille tenaient une si large place, malgré les préoccupations d'un immense labeur. Jusqu'en 1858, c'est-à-dire pendant près de dix années, le cœur brisé du savant, replié sur lui-même dans une intime douleur, se refuse à toute expansion. Cette belle intelligence, qui ne peut rester inoccupée, consacre à de vastes recherches d'érudition, les loisirs qui lui sont laissés, et une *histoire des sciences naturelles au moyen-âge ou Albert-le-Grand et son époque considérés comme point de départ de l'Ecole expérimentale*, Paris, 1853, 1 vol. in-8°, vient combler une lacune que MM. Cuvier et de Blainville avaient laissé subsister dans leurs travaux sur l'histoire des sciences.

L'accomplissement des devoirs professionnels amène la publication d'une *histoire naturelle et agricole du hanneton*, Rouen, 1853, in-8°. Cette brochure, assez volumineuse, est un extrait des leçons de zoologie agricole professées annuellement à l'Ecole d'agriculture et d'économie rurale du département de la Seine-Inférieure. Nous trouvons encore un *discours sur les extrêmes dans la création*, Rouen, 1854, in-8°, un *rapport sur les établissements de pisciculture d'Huningue et du Wolfsbrunnen*, Rouen, 1856, in-8°, que l'auteur avait été chargé de visiter; puis *de l'hygiène et de l'alimentation des jeunes poissons*, dans le *bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*; enfin

*quelques lettres sur les bancs d'anguilles de la Seine-Inférieure*, et en 1858 une brochure intitulée : *Histoire naturelle et agricole du mouton*.

Mais cette période de recueillement et non d'inactivité, pendant laquelle le savant physiologiste n'a guère produit de travaux originaux, touche à son terme. Son talent, grandi encore à la rude école de l'affliction, s'est armé pour la lutte, une lutte glorieuse, qu'il va soutenir, lui seul d'abord, contre « l'École chimique. »

Vous avez tous connaissance, Messieurs, de la grande question qui préoccupe en ce moment les savants les plus distingués, et qui a soulevé autour d'elle les contradictions les plus violentes, les calomnies les plus illégitimes. Nous voulons parler des générations dites spontanées, affirmées depuis bien longtemps, plutôt comme une induction philosophique que comme un résultat direct de l'expérience, et auxquelles le docteur Pouchet a entrepris, dès 1858, de donner cette dernière consécration. Il appartenait à celui qui avait établi, d'une manière irrécusable, les lois de la génération chez les animaux supérieurs, de rechercher leur extension à la production des organismes inférieurs; et ne les trouvant pas applicables dans tous les cas, il a été naturellement amené à conclure que, dans ces circonstances, par le concours de conditions convenables, ces organismes infimes ont pu prendre naissance et la vie, une vie inconsciente, surgir spontanément.

Messieurs, nous sentons assez notre faiblesse pour ne pas prendre parti dans ce débat, et sans doute il serait malséant à l'élève de se poser comme juge entre les maîtres.

Il nous convient seulement, pour le besoin de la candidature que nous sommes appelé à soutenir, de vous exposer l'état actuel de la question, et de vous signaler, avec

impartialité, mais aussi avec justice, la part de chacun, et spécialement celle qui revient à notre savant et vénéré maître.

Ce n'est pas d'hier, Messieurs, que, pour expliquer l'immense et rapide production d'êtres organisés au sein des substances animales ou végétales en décomposition, on a été amené à supposer que la vie pouvait surgir spontanément d'un concours favorable de circonstances.

Cette opinion, hâtons-nous de le dire, pour rassurer vos consciences. et pour la paix de la nôtre même, a été soutenue, comme le rappelle M. Pouchet (*Génération spontanées*, Rouen 1863, in-8°, p. 12), par les plus grands philosophes chrétiens : saint Augustin, saint Jean, saint Jérôme et saint Basile. Tout récemment, dit-il, un de nos plus illustres cardinaux y applaudissait lui-même dans une réunion scientifique.

« D'ailleurs, ajoute-t-il encore, chaque fois que les » savants découvrent une grande vérité, ils n'ont nullement » à se préoccuper si celle-ci concorde ou non avec nos » croyances, car tout ce qui est vrai ne peut que tourner » à la glorification de Dieu. »

Mais les savants de notre époque sont plus timorés et quelques-uns prétendent même, dans leur zèle, à plus d'orthodoxie que les Pères de l'Eglise.

Déjà Bonnet et Spallanzani, au siècle dernier, peu satisfaits de l'hétérogénéité qu'ils n'avaient point imaginée, et qui leur arrivait léguée par l'intuition des siècles, lui opposent de grossières expériences et les hypothèses les plus fantaisistes.

Bonnet, l'ingénieux auteur de l'idée de l'emboîtement indéfini de germes, originairement créés pour mourir le plus souvent avec toute leur virtualité, Bonnet ne pouvait mieux compléter sa théorie qu'en imaginant que des

myriades de ces germes, dont la création lui coûte si peu, « encomrent partout l'atmosphère, attendant de toute » éternité, pour se développer, l'instant où Osiris, car on » dit que c'est lui, inventerait la bière, ou qu'ils pussent » féconder quelque fermentation nouvelle qu'invente chaque » chimiste dans le silence de son laboratoire, ou bien » encore qu'ils rencontrassent quelques rares cadavres » d'araignées, de chenilles ou de papillons. Comme certains » *Isaria* et surtout le *Cordiceps Robertsii*, champignon qui » ne se rencontre jamais que sur la queue d'une chenille » des contrées tropicales il est constamment unique sur » l'animal, et énorme comparativement à lui, car sa » hauteur dépasse souvent quatre à cinq pouces. Il faudrait » donc que, pour ce cas fortuit, l'air eût été bourré de » semences, afin qu'il s'en implantât une de temps à autre, » sur un site d'élection qui n'a peut être pas un millimètre » carré de surface. »

Telle est l'hypothèse de la *Panspermie*: « l'inutilité dans » l'immensité, » dit M. Pouchet.

Mais ne nous arrêtons pas, Messieurs, à ce qu'on pourrait appeler des preuves de sentiment. Voyons ce que peuvent nous apprendre l'observation et l'expérience.

L'observation est le moyen qu'emploie surtout M. Pouchet, l'expérience est plutôt l'arme de son vigoureux adversaire, M. Pasteur.

Ce savant chimiste, reprenant avec toutes les ressources de la science moderne les expériences de Schultz, de Schwann, de Schroeder et Dusch, entreprend de démontrer que lorsqu'au contact de matières organiques soumises à une longue ébullition dans des ballons de verre, on fait arriver, avec les plus minutieuses précautions, de l'air préalablement calciné, il ne se développe presque jamais d'organismes inférieurs.

*Presque jamais*, Messieurs, et pourtant les germes, qu'ils viennent de l'air ou des liquides, ont dû *toujours* être détruits dans ces expériences.

Que si, dans le même lieu, on opère à l'air libre avec les mêmes macérations, il s'y développe presque constamment des myriades de ces organismes.

L'air est donc, conclut M. Pasteur, le véhicule de leurs germes, au développement desquels nos infusions offrent un milieu convenable et constituant plus tard une nourriture appropriée.

Comme contre-épreuve, M. Pasteur introduit dans ses ballons, préparés de la même manière, une bourre de coton, sur laquelle il a fait passer de l'air à l'aide d'un aspirateur, et des protoorganismes prennent alors généralement naissance, parce que, dit-il, il en a introduit les germes déposés dans le coton par l'air tamisé.

Mais, d'une part, M. Pouchet, MM. Joly et Musset, de Toulouse, et d'autres habiles expérimentateurs, obtiennent dans la plupart des cas, en opérant avec le plus grand soin, des résultats contraires, soit qu'ils emploient identiquement les mêmes appareils ou qu'ils en fassent varier à dessein la disposition. M. Pasteur avait reproché aux physiologistes d'introduire les germes dans leurs appareils avec le mercure des cuves, MM. Joly et Musset y ont répondu en n'employant que du mercure ayant subi la distillation; M. Wyman, de Cambridge, ne s'en sert même jamais, et dans des appareils d'une admirable simplicité, il obtient, au sein de l'air chauffé à blanc, des protoorganismes avec des liquides ayant subi deux heures d'ébullition, à deux atmosphères de pression.

Est-il bien étonnant d'ailleurs que, dans ses expériences *in vitro*, M. Pasteur ne voie pas toujours apparaître la vie, au milieu de circonstances dont elle a horreur.

Needham, un des collaborateurs du grand Buffon, et partisan comme lui des générations spontanées, disait à Spallanzani, dont il renversait les expériences. « De la » façon que vous traitez et torturez vos infusions végétales, » il est évident que vous anéantissez en elles toute fécondité. » Et le savant jésuite avait raison.

C'est ici le cas d'appeler à son aide l'observation pour interpréter des expériences faites dans des conditions où la vie puisse se maintenir en supposant qu'elle doive apparaître, et c'est ce que cherche à réaliser M. Pouchet et « l'Ecole physiologique. »

Nous ne pouvons mieux faire, que de laisser M. Pouchet résumer lui-même les résultats ainsi obtenus.

Les physiologistes ont démontré, dit-il, les faits qui suivent :

« 1° Que les microzoaires primaires, les monades, les » vibrions et les bactéries, forment une membrane particulière, en expirant à la surface des macérations ;

» 2° Que cette membrane, qu'ils nomment membrane » prolifère, et à laquelle personne n'avait encore fait » attention, remplit l'office d'un stroma d'ovaire, pour les » microzoaires secondaires ou ciliés ;

» 3° Que si l'on enlève cette membrane, ou que si l'on » entrave sa production, il ne se produit jamais aucun » microzoaire cilié ;

» 4° Que la production des microzoaires ciliés est en » raison inverse du carré de la surface, et que la production des monadaires est en raison directe du cube de la » masse de ce même liquide.

» Les expériences instituées par nous ont une telle précision, qu'à notre gré, avec une même macération, en » opérant sur des quantités absolument égales, soumises

» aux mêmes conditions de température, d'éclairage et  
» d'abri, nous obtenons, à volonté, des microzoaires  
» ciliés ou seulement des monades et des vibrions.

» Tout cela est d'une lucidité qui frappera tous les  
» esprits sérieux. Et de tels faits peuvent être constatés  
» par des expériences dont l'extrême simplicité contraste  
» avec l'arsenal des manipulations chimiques invoquées  
» jusqu'à ce jour.

» Voici l'une d'elles : je prends une éprouvette et je la  
» remplis d'une macération filtrée, propre à engendrer de  
» gros microzoaires ciliés.

» Je prends ensuite une grande cuvette de cristal, à  
» fond très plat, et j'y verse une égale quantité de la  
» même macération qui remplit l'éprouvette. Celle-ci est  
» ensuite placée au milieu de la cuvette.

» Le tout est enfin isolé sous une cloche plongeant dans  
» l'eau, pour modérer l'évaporation.

» Au bout de quatre ou cinq jours, l'éprouvette présente  
» une membrane prolifère épaisse, et remplie de microzo-  
» aires ciliés. La cuvette, au contraire, n'offre qu'une  
» membrane prolifère à peine apparente, arachnoïde, et  
» qui ne contient aucun microzoaire cilié.

» Si les œufs tombaient de l'atmosphère, comme le  
» prétendent les panspermistes, il n'y aurait pas de raison  
» au monde qui pût faire que, dans la même portion d'air,  
» l'éprouvette en soit constamment remplie et la cuvette  
» jamais. Celle-ci, à cause de sa surface bien autrement  
» étendue, devrait même en récolter infiniment plus.

» Si, dans l'éprouvette, il y a des microzoaires ciliés,  
» cela tient à ce que, dans l'étroite surface qu'offre le  
» liquide, les cadavres des monadaires et des vibrioniens  
» ont pu former une membrane prolifère assez compacte  
» pour devenir un *stroma*.

» Si, au contraire, dans la cuvette, il n'y en a jamais,  
» cela tient à ce que la surface du liquide étant énormé-  
» ment plus considérable, ces mêmes cadavres ne forment  
» qu'une membrane excessivement mince, et qui ne  
» s'élève point à la puissance d'un *stroma proligère*.

» Ainsi se confirment les lois que nous venons d'énoncer.

» 5° Mais les physiologistes ne se sont pas bornés à de  
» telles investigations, si concluantes cependant; ils ont  
» poussé l'observation jusqu'à son extrême limite, en  
» voyant sous leurs yeux se développer l'ovule spontané.  
» En effet, ils ont démontré qu'avant qu'il existât aucun  
» microzoaire cilié dans une macération, on apercevait  
» cet ovule se former de toutes pièces dans la membrane  
» proligère; l'œuf se circonscrire, la gyration apparaître,  
» puis le *punctum saliens*, et enfin les mouvements em-  
» bryonnaires. Bientôt après, le petit sort de l'œuf sous les  
» yeux de l'observateur.

» Ces diverses phases de l'embryogénie des microzoaires  
» ont été parfaitement observées par MM. Pineau, Joly,  
» Musset, Nicolet, Schaaffhausen et par nous; le moindre  
» micrographe peut les vérifier. A de tels faits il n'y a pas  
» de dénégations possibles, et R. Owen, le plus grand  
» zoologiste de notre époque, a bien voulu dire que nous  
» les avions démontrés jusqu'à l'évidence.

» Eh bien! ces œufs si bien connus, qu'Hoffmann a pu  
» en déterminer les genres, et dont quelques-uns sous un  
» microscope ordinaire paraîtraient de la grosseur d'un  
» grain de chènevis, sont d'une telle rareté dans l'atmos-  
» phère, qu'Ehrenberg, le grand micrographe, proteste  
» les y avoir vainement cherchés, et que des hommes de  
» la valeur de de Baer, de Hensche et de Burdach, n'ont  
» pas été plus heureux. »

M. Pouchet en étirant à l'aide d'un instrument de son



invention, l'*aéroscope*, un décimètre cube d'air, à travers une ouverture d'un quart de millimètre de section et en l'étendant sur une longueur de quatre mille mètres, n'y trouve pas ordinairement un seul œuf de microzoaire cilié, une seule spore de mucédinée.

Si les germes des protoorganismes étaient apportés par l'air dans les infusions au sein desquelles on les voit se développer, cette production serait en rapport avec le nombre des germes introduits. Et cependant M. Pouchet, en projetant, à l'aide d'une machine à vapeur de la force de huit chevaux, six millions de litres d'air sur une macération quelconque, ne parvient à y trouver ni plus ni moins d'infusoires que dans celle qui avait été emprisonnée dans un seul décimètre cube d'air.

Enfin, si l'atmosphère était partout encombrée d'une telle quantité d'œufs et de spores, ne serait-ce pas, dit notre auteur, une honte pour la chimie moderne, de n'avoir pu décèler la présence constante de toute cette matière organique en suspension.

« Il est vrai, ajoute-t-il, qu'à défaut de germes organisés, il flotte dans l'atmosphère de nos cités une immense quantité de corpuscules, qu'un rayon de soleil laisse apercevoir, en pénétrant dans un endroit obscur. Ces corpuscules ne sont autre chose que des détritits enlevés par les vents à la surface de la terre, ou que l'usure arrache à tous les objets qui servent, dans nos demeures, à la satisfaction de nos besoins ou de nos plaisirs. La farine de blé s'y rencontre surtout, et cela se conçoit, en quantité considérable. N'aurait-elle pas été prise plus d'une fois, par des chimistes, pour des œufs de microzoaires.

» Mais en pleine mer et par un temps calme, un rayon de lumière ne laisse apercevoir presque rien, que quel-

» ques débris du navire. Sur le sommet des hautes montagnes, on remarque dans l'air la même pénurie de corpuscules. »

Et cependant avec un décimètre cube d'air, pris en pleine mer, au sommet des plus hautes montagnes, aussi bien que dans nos cités populeuses, M. Pouchet et ses adhérents obtiennent *toujours* le développement d'innombrables protoorganismes.

Cela répond, en même temps, à l'hypothèse de la *Panspermie limitée*, faite par M. Pasteur, pour expliquer l'insuccès de quelques-unes de ses expériences.

En résumé, dans des expériences identiques, faites avec le plus grand soin, par des hommes aussi habiles que MM. Pouchet, Joly, Musset, et d'autres, d'une part, et dans celles faites non moins habilement par M. Pasteur, les premiers voient *toujours* se développer des microzoaires, où le dernier n'en découvre *presque jamais*.

Les hétérogénistes offrent de nous faire assister à l'évolution de l'ovule spontané des microzoaires, et ils ont longtemps demandé en vain à M. Pasteur de leur en faire apercevoir dans l'air où il les suppose tellement abondants, partout sans doute où ses adversaires ne les ont pas cherchés.

De guerre lasse, en présence d'affirmations aussi positives et de dénégations non moins catégoriques, MM. Pasteur et Pouchet, déférant à l'opinion publique, ont porté le différend devant l'Académie des Sciences à laquelle ils appartiennent tous deux, et accepté son arbitrage.

Et, bien que la commission nommée à cet effet, soit entièrement composée d'hommes qui se sont officiellement prononcés contre notre auteur, nous devons croire que, dans leur haute impartialité, ils sauront rendre justice à qui de droit, et chercheront à s'éclairer autant qu'il est

nécessaire, sur une opinion qui a pu séduire les Buffon, les Needham, les Rudolphi, les Bory de Saint-Vincent, les Treviranus, les Tiedemann, les Burdach, les J. Muller, les de Blainville, les Humboldt, et que MM. Bérard, Dugès, de Baer, Pineau, Mantegazza, Joly, Musset, Schaaffhausen, Wyman, Baudrimont, et en dernier lieu M. Owen, ont chaleureusement embrassée, avec une conviction que M. Pouchet a su faire naître dans les meilleurs esprits par les travaux incessants qu'il a publiés depuis 1858, et qui ne comprennent pas moins de trois gros volumes et d'une trentaine de mémoires ou brochures.

Nous appelons de tous nos vœux le résultat de cette épreuve décisive, et nous nous empresserons de nous rendre à l'évidence, de quelque côté que le succès puisse demeurer.

Après vous avoir aussi rapidement que possible exposé les travaux si importants de l'habile physiologiste, nous sera-t-il permis, rappelant nos souvenirs personnels, de rendre hommage au talent si persuasif de l'éminent professeur qui sut pendant longtemps attirer autour de sa chaire, par sa parole insinuante et mesurée, par sa diction toujours correcte, l'élite de la société rouennaise, à laquelle il exposait tour à tour les admirables lois de la zoologie transcendante, les merveilles du monde végétal, et la succession aux différentes époques géologiques, d'êtres d'une organisation de plus en plus parfaite et toujours en harmonie avec les conditions actuelles de leur existence.

Des figures tracées au tableau avec une habileté d'artiste, ajoutaient encore à la clarté des démonstrations.

Ces jours de splendeur des cours municipaux que ne réglementait aucun programme et que le professeur pouvait librement approprier à la composition de son auditoire,

à la satisfaction de besoins locaux, sont déjà loin de nous.

Les cours ont pris une marche plus uniforme sans doute, mais leur niveau, limité en deçà de celui des facultés, a fait diminuer de moitié dit, avec regret, M. Pouchet lui-même, le nombre des auditeurs qui se pressaient autrefois dans l'amphithéâtre du Muséum de Rouen.

Quoi qu'il en soit, le souvenir de cet enseignement ne s'est pas perdu, et s'il nous était jamais donné de tracer dans le champ de la science, un sillon bien vite effacé, nous en attribuerions tout le mérite au maître qui savait communiquer à ses plus jeunes auditeurs, un enthousiasme que partageait, sous le charme de sa parole, l'élite de notre vieille cité.

Nous permettez-vous, Messieurs, d'affirmer en terminant, que notre Société Académique, partageant l'avis unanime de sa Commission, ne peut que s'honorer en accueillant avec acclamation le docteur Pouchet au nombr de ses membres correspondants.

2 mars 1864.

---

# NOTICE SUR MÖSER

Par M. Ducrest de Villeneuve.

Membre correspondant de la Société Académique de Nantes.

---

MESSIEURS ,

Parmi les historiens allemands les plus estimés , il en est un que les meilleurs des nôtres citent souvent à l'appui de leur opinion, à qui même ils font d'honorables emprunts en mettant ses preuves historiques à contribution. Un tel honneur, un mérite si bien reconnu par les hommes compétents, sembleraient devoir assurer à celui qui s'en est rendu digne, une juste et vaste renommée, qui franchisse les limites des bibliothèques et des cabinets des savants. Il n'en est rien ; Möser est à peine cité par les biographes et les critiques. Ses œuvres si souvent consultées par les savants n'ont pas été honorées d'une traduction française et Dieu sait combien d'autres l'ont été, qui le méritaient moins.

J'ai entrepris de le venger de cet injurieux oubli. Cette tâche eût été mieux remplie sans doute par une autre plume que la mienne; mais j'ai voulu du moins lui témoigner

ainsi mon humble reconnaissance, après avoir puisé à la source féconde de ses immenses recherches.

J'aurais voulu pouvoir aller dans sa patrie, recueillir sur l'historien d'Osnabruck les souvenirs dédaignés par les biographes, et conservés sans doute dans la mémoire de ses compatriotes; mais puisqu'il ne nous a pas été donné de satisfaire ce désir, et qu'il nous est interdit de faire l'histoire de l'homme, nous pouvons du moins écrire celle de ses œuvres. Il nous en a transmis lui-même les éléments; nous n'aurons qu'à nous servir de ses propres paroles et de celles de son savant ami et digne continuateur, le docteur Stuve.

N'est-ce pas d'ailleurs plutôt l'historien que l'homme privé que nous cherchons à faire connaître? N'est-ce pas le précurseur de l'école historique actuelle que nous voulons montrer et révéler, pour ainsi dire, à la plupart de ceux qui n'ont vu son nom qu'au bas des pages et dans les notes de nos graves historiens? Il nous suffira donc d'étudier l'auteur dans son œuvre principale, *l'histoire d'Osnabruck*, si souvent citée comme autorité, et si peu mentionnée par la critique française.

C'est dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'Allemagne se repose enfin des guerres suscitées par la succession d'Espagne et par les querelles ambitieuses de Charles XII et de Pierre-le-Grand, c'est pendant que la France était en proie à la peste et aux désastres financiers de Law et de la Régence, c'est vers 1720 qu'il faut placer la naissance de Möser, dont nous ne cherchons point la date précise, mais l'époque approximative, pour mieux comprendre l'auteur par le temps et les événements au milieu desquels il vécut; c'est dans la ville qu'il devait honorer par ses travaux et dont il devait devenir une des illustrations que Möser vit le jour. Il eut pour compagnon

dans ses jeunes ans , un enfant qui s'occupait avec tout le sérieux que comportait son âge, d'écrire une histoire de son pays natal. Möser fut naturellement entraîné par son ami Lodmann à concourir à son travail ; ce fut ainsi que commença l'histoire d'Osnabruck. Les deux jeunes collaborateurs ne purent la terminer ensemble. L'un devint le savant professeur Lodmann , et mourut en laissant à ses héritiers des manuscrits inachevés. Möser seul longtemps après, au milieu des soins que réclama de lui son pays natal, se mit en devoir de continuer, ou plutôt de recommencer sur de nouvelles et plus larges bases, l'histoire ébauchée dans sa jeunesse avec un ami qu'il regrettait et qui avait reçu , dit-il, de la nature , une tendance instinctive à ce travail.

Né dans une famille distinguée, Möser reçut toute l'éducation libérale de son temps. Son père était directeur de la chancellerie ; sa mère assez lettrée pour lui enseigner la littérature française dans sa première jeunesse. On l'envoya commencer ses études universitaires à Iéna. Après les avoir terminées, il reçut le titre honorable d'*advocatus patriæ*, inscrit en tête de ses œuvres.

Il avait cinquante ans lorsqu'il se hasarda, dit-il, à rentrer dans la carrière historique. Il s'y prépara comme nos savants bénédictins, et, suivant la pente de l'esprit allemand, par de longues études et de patientes recherches. Enfin quand il crut sa récolte faite (malheureusement elle ne l'était qu'à moitié), il se mit à l'œuvre, au milieu des distractions forcées et des troubles que la guerre de sept ans sema autour de lui dans le Hanovre et dont la ville d'Osnabruck dûit avoir sa part.

En écrivant ainsi dans les désordres d'une vie obligée à de continuels déplacements, et presque sans sortir de voiture, car il suivait le quartier général du duc Ferdinand,

en qualité de député, il se livra, dit-il, à l'hypothèse, faute de documents positifs, et se représenta chaque fait historique d'après sa possibilité plutôt que d'après sa réalité. Le sentier de l'hypothèse est séduisant et dangereux en histoire. L'Allemagne en a fait l'expérience et semble vouloir aujourd'hui reprendre la voie que lui avaient ouverte ses premiers historiens. Möser heureusement abandonna l'hypothèse, dès qu'il put retrouver la paix du cabinet, et revint aux sources qu'il ne quitta plus; mais il n'hésite pas à avouer ingénument que quelques parties de son ouvrage se sont ressenties de ce mode vicieux de travail, et qu'elles ont conservé une tendance apparente au système conjectural, malgré ses efforts pour l'effacer. Le séjour qu'il fit à Londres, où il fut envoyé vers la fin de la guerre pour régler les subsides dus par l'Angleterre aux alliés, mit à sa disposition de nombreux documents sur lesquels il basa ses nouvelles études.

En se mettant de nouveau à l'œuvre, Möser se proposa de développer l'histoire du droit, des mœurs et des coutumes, dans un plan qu'il divisait en trois parties : la fondation de l'évêché, l'histoire de ses évêques et celle des transformations successives de l'institution fondamentale qu'on nomma *l'Herban*. Il subordonna le récit des événements à ce plan. C'était suivre un chemin opposé à celui préféré par son ami Lodmann, qui n'avait eu d'autre but que de raconter les faits historiques avec exactitude, sans leur donner une couleur ni une tendance systématiques. Comment Möser s'est-il acquitté de la tâche qu'il s'était imposée ?

Il nous fait assister lui-même au travail de son esprit, à la lente et consciencieuse élaboration de son œuvre. Une question philologique se présente à lui dès l'abord : Comment exprimer des idées dans une langue qui a perdu les



mots destinés à les rendre sensibles ? Ou qui a détourné ces mots de leur sens primitif ? La langue moderne est impuissante à faire comprendre, à traduire celle des vieilles constitutions. Faudra-t-il que l'historien remonte de siècle en siècle à l'origine de ces altérations, et qu'il les suive dans leurs divers sens jusqu'à nos jours ? C'est tout un dictionnaire à créer ; mais la patience allemande ne recule point pour si peu, et Möser avoue qu'il faillit se laisser entraîner par cette séduisante digression.

On était loin alors des travaux qui depuis ont éclairci ces obscurités, et celui de Möser sur ce point eût pu être utile à nos historiens modernes ; mais le temps plus que le courage lui manqua probablement : il résista à la tentation.

C'est dans l'histoire des propriétaires du sol qu'il cherche le véritable principe de la nation allemande, et qu'il trouve l'unité à laquelle doivent se rattacher les détails infinis de sa composition. Il entrevoit dans l'histoire de la propriété allemande et des institutions qui la modifient de siècle en siècle, quatre périodes principales :

La première, dont il fixe le terme sous Charlemagne (880), ne compte que des hommes libres parmi les propriétaires du sol. Point de privilèges, point de rangs entre eux ; un seul devoir, celui de défendre l'association.

La seconde période se prolonge sous les règnes de Louis-l'Enfant, Henri-l'Oiseleur, Othon-le-Grand (899, 918, 936), et voit les premières modifications s'introduire dans la propriété foncière. Les terres de l'Empire passent peu à peu à ceux qui peuvent amener à l'Empereur le plus d'hommes armés et bien exercés, pour l'aider à soutenir ses guerres contre l'étranger.

La troisième période, comprise entre Frédéric de Souabe, dit Barberousse, et Maximilien, transforma la propriété

sous les noms de fiefs, baux, cens et biens roturiers. Le nombre croissant des villes et des droits de bourgeoisie, l'établissement de la puissance médiate des princes, effacent les derniers vestiges de l'ancienne constitution de la propriété. Les liens personnels se substituent aux liens sociaux fondés sur la possession de la terre. Une nouvelle espèce de propriété, celle de l'argent, rivalise avec celle du sol.

La quatrième période comprend tous les progrès de la souveraineté du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle écrivait Möser. Les terres ou *manses* de l'Empire, qui d'abord avaient envoyé leurs propriétaires à la guerre, puis le paysan qui les cultivait, finirent par payer un impôt pour l'entretien des armées permanentes.

Quel usage Möser fit-il de toutes ces idées préliminaires dans la première partie de son travail ? Convaincu que, pour jeter les bases d'une bonne histoire d'Allemagne, chaque écrivain doit s'efforcer d'éclairer les Annales de sa province, il applique à celle d'Osnabruck la critique large et les principes qui doivent diriger le futur historien de la nation allemande ; mais se défiant de ses propres forces, et désireux de s'engager sans retour dans son travail, il eut la malheureuse idée de livrer chaque feuille manuscrite à l'impression, à mesure qu'elle était terminée. Il ne se doutait pas du tort immense que ce mode vicieux d'exécution ferait à son œuvre. Il s'en aperçut trop tard. Quand le volume fut achevé, le désir lui vint de supprimer toute l'édition, ou de la distribuer comme des feuilles d'épreuves à ses amis pour qu'ils les corrigéassent. Ce ne fut qu'au bout de deux ans (1768), qu'il se décida à publier enfin cette première partie de son œuvre, comme un simple essai, une sorte d'introduction à l'histoire d'Osnabruck.

Nous ne pouvons guère juger aujourd'hui des résultats

de ce travail morcelé. Une seconde édition de 1780 a effacé en partie les nombreuses disparates et contradictions de la première. C'est à cette deuxième édition, reproduite par celle de nos jours, que nous demanderons une brève analyse du principal ouvrage de Möser, et l'idée que nous devons nous faire du mérite et des défauts de l'histoire d'Osnabruck.

Le premier volume, divisé en cinq grandes sections ou chapitres, subdivisés eux-mêmes en une foule de paragraphes qui ne s'enchaînent pas toujours logiquement, ne contient guère que les prolégomènes du sujet. Ce sont des observations générales sur l'histoire du pays, puisées dans les documents les plus authentiques, et qui trouveront plus tard leur application dans la monographie de la ville allemande.

Möser ne voit qu'obscurités et conjectures au-delà des guerres des Romains en Germanie. Le temps des grandes recherches dans les âges primitifs n'était pas encore arrivé. Il suit donc, pendant et après l'époque romaine, les premières traces des habitants et de leurs propriétés. Ils vivent isolés et en rois sur leurs terres. Point de villes alors en Saxe. Les conquérants n'y ont point fondé de colonies. César n'a pas même connu cette partie de la Germanie. C'est de la Souabe qu'il parle dans ses commentaires.

Les peuples qui vivaient alors entre le Rhin et le Wésér, où s'établit plus tard le diocèse d'Osnabruck, étaient des Bructères, des Chérusques, des Angrivariens, qui ne faisaient point partie de la grande confédération, ou *Heermannie*, dont les Romains formèrent par consonnance le nom de Germanie. Après la défaite de Varus, dont Möser nous fait un curieux récit du point de vue saxon, les Bructères et leurs voisins furent entraînés dans la lutte

contre les Romains , et souvent vaincus sans être jamais soumis. Velléda régnait chez les Bructères. Elle fut faite prisonnière et emmenée à Rome, ce que Tacite a omis de nous apprendre. Plus heureux ou plus habile , Civilis traitait avec les vainqueurs. Une autre reine des Bructères, Genna, qui avait succédé à Velléda, allait aussi à Rome, non plus comme prisonnière , mais en reine libre, rendre visite à l'empereur Domitien. Les tribus guerrières semées entre le Rhin et le Wésér relevaient la tête, à mesure que l'Empire romain déclinait, et celles des *Cattes* prenait le nom de *Franks*. Le vaincu entra alors dans l'alliance du vainqueur, et s'éleva à son niveau. Il reçut de lui parfois des subsides pour l'aider à vaincre d'autres peuplades barbares, mais il ne subit ni dans ses mœurs, ni dans ses lois, l'influence d'un conquérant de passage, qui n'avait jamais pu le maintenir, comme les Gaules, sous un réseau de garnisons.

Le jour vint où cette ancienne conquête des Gaules fut à son tour envahie par les Franks et les Saxons. Les premiers y formèrent seuls un établissement, qui devint un royaume. Les derniers , privés de leur part dans la conquête, occupèrent l'évêché d'Osnabruck , sous le nom de Westphaliens ou Saxons occidentaux. Naturellement ennemis des Franks , ils furent sans cesse en butte à leurs attaques. De là vinrent les campagnes de Clotaire et de Dagobert sur le Wésér, et les guerres d'extermination de Charlemagne, qui cependant ne put obtenir autre chose qu'un tribut de ces peuples qu'il décimait. Trente-trois ans d'une résistance infatigable les attacha plus étroitement encore à leurs vieilles coutumes et à leur ancienne constitution intérieure.

Rien n'y fut changé dans l'état des biens ni des personnes. Chaque domaine était un état indépendant , où

régnait sans responsabilité le père de famille. Il n'obéissait qu'à une seule loi, celle de la défense mutuelle. L'exploitation commune d'un territoire réunissait parfois quelques associés, qui élisaient un chef, ou juge de la *marche*, ou du territoire exploité. Point de droit écrit. La taxe du *Wehrgeld* servait de règle invariable au juge, en fixant la *composition* ou satisfaction que devait le coupable. Le père de famille cautionnait ses enfants et ses domestiques. La famille cautionnait ses membres en se réservant un droit de copropriété mutuel. L'association prit le nom de *mannie*, la défense commune celui d'*herban*. Ce mot, qui désigna d'abord le cri par lequel un souverain faisait *sémondre* ses vassaux, fut appliqué plus tard, avec une variante : *hériban*, à l'amende encourue par ceux qui n'obéissaient pas à la *sémonce*, puis enfin à la réunion de ceux qui étaient obligés de marcher pour la défense commune.

Telles furent, selon Möser, les institutions primitives des Saxons westphaliens, institutions que ne parvinrent à changer ni les cruautés de Charlemagne, ni le dévouement de ses missionnaires chrétiens.

C'est vers 772, après sa troisième expédition, que le grand Empereur frank fonda la première église en Saxe. A peine construite, elle fut renversée par une nouvelle révolte. Charlemagne la releva vers 780. Il battit Vitikind, le célèbre et vaillant chef des Saxons, le fit chrétien par le baptême, et comte de l'Empire, entre le Rhin et le Wésér. Réunis désormais à l'Empire frank, mais non sans concessions, les Saxons se soumirent enfin au calme de la domination du vainqueur.

A dater de cette époque, la constitution saxonne subit de notables changements, et Möser en suit tous les effets sur les personnes et la propriété.

Charlemagne divisa le territoire en évêchés et en comtés qui s'enfermèrent à leur tour par groupes dans la *legation*, ou le district, surveillé par les *missi*, délégués de l'Empereur. Qu'était l'évêque dans cette organisation ? Un prince de l'Empire. Le délégué impérial, *Missus*, était son égal, et pouvait même dans certains cas s'assurer de sa personne.

Après une esquisse rapide de l'établissement carolingien, en Westphalie, Möser entre enfin dans son sujet :

D'où vient le nom d'Osnabruck donné à l'évêché fondé par Charlemagne ? De celui du lieu où il était situé, et où se réunissaient les assemblées religieuses et guerrières des Bructères. Charles choisissait pour la fondation des églises métropolitaines, les lieux déjà consacrés par la vénération des peuples.

Quelle fut l'étendue primitive du diocèse ? Celle de la Westphalie même. Il en contient à peine le tiers aujourd'hui. Les premières églises qui s'élevèrent dans ce diocèse, furent construites en bois, et les prêtres qui administrèrent les diverses paroisses, furent d'abord indépendants comme le bailli sous le comte, comme celui-ci sous le duc, c'est-à-dire, soumis seulement à un contrôle général, qui, dans l'église comme dans l'Empire, fut attribué à certains fonctionnaires.

L'histoire de l'évêché devint alors celle de ses évêques, et Möser trace dans son second volume, avec une brièveté qui dégénère parfois en sécheresse, la biographie des nombreux prélats, qui occupèrent le siège épiscopal d'Osnabruck du VIII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle.

Ce ne fut que sous le successeur de Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, que furent fondés, dans l'évêché d'Osnabruck, les premiers monastères, qui remplacèrent les *missions*, établies par le vainqueur pour catéchiser le

pays. Les progrès de la nouvelle civilisation continuèrent de marcher lentement; trop d'obstacles s'y opposaient encore. Les évêques et les monastères se disputèrent la dîme, créée par Charlemagne en faveur des *missions*, dont chacun d'eux se prétendait l'héritier. La discussion portée devant plusieurs assemblées ecclésiastiques, fut terminée par l'Empereur au profit de l'évêque d'Osnabruck.

Dès ce moment, la puissance temporelle de ce dernier ne cessa de s'accroître, et l'Empereur le seconda au détriment des comtes. Il eut son armée, composée des nombreux vassaux placés sous sa protection, et soumis à un *cens* déterminé. Le prévôt de l'évêque devint son chef militaire, et bientôt celui de l'*Herban* lui-même. Il marcha avec l'armée, et représenta l'église d'Osnabruck à la cour de l'Empereur.

L'une des causes principales de ce progrès incessant de la puissance épiscopale furent les privilèges et la vie paisible que les clients trouvèrent près de l'évêque. Ils fuyaient le service onéreux du comte et sa juridiction oppressive pour se soumettre à saint Pierre, le patron d'Osnabruck, selon la formule usitée. De là l'hostilité naissante du spirituel et du temporel.

La ville d'Osnabruck profita naturellement de la puissance de son évêque. Elle eut bientôt des écoles grecques et latines, placées sous la direction du chapitre, et où fut élevée, dans un but de fusion autant que de civilisation, la jeunesse noble saxonne. Un marché, un hôtel des monnaies, un bureau de douanes, complétèrent les faveurs impériales dont Osnabruck fut l'objet sous la période carolingienne. Elle s'entoura de fortifications au temps d'Henri-l'Oiseleur. Sa population, d'abord soumise au grand prévôt de l'église, forma des *ghildes*, sortes de corporations, qui eurent plus tard leur juridiction militaire pour l'organisation de la défense commune. L'évêque, par le vasselage, entraîna

bientôt ces *ghildes* dans ses querelles privées. Une justice bourgeoise, indépendante de l'Empire, avait succédé à celle du prévôt.

L'Empereur cependant disposait encore des sièges épiscopaux vacants. La nomination de Gunther, racontée avec les circonstances merveilleuses qui l'accompagnèrent et que la tradition a fidèlement conservées, est à la fois une preuve du droit d'investiture impérial, et un curieux échantillon des mœurs et des coutumes de cette époque.

« L'archevêque de Magdebourg, Giseler, avait député  
» Gunther, son chapelain et camérier, vers l'empereur  
» Othon III, alors en Italie. Après avoir rempli heureuse-  
» ment sa mission, Gunther s'appretait à revenir près de  
» l'archevêque, lorsque, pendant la nuit qui devait pré-  
» céder son départ, les saints patrons de l'église d'Osna-  
» bruck, Crispin et Crispinien, lui apparurent dans son  
» sommeil, et lui demandèrent s'il voulait être évêque.  
» Sur sa réponse qu'il consentirait à tout ce qui serait  
» agréable à Dieu, ainsi qu'à eux, ils le percèrent de deux  
» coups de lance, qui laissèrent de telles traces sur son  
» corps, que le matin il ne put se lever. L'Empereur apprit  
» à la fois cet événement et l'arrivée de nouveaux députés,  
» qui venaient lui annoncer la mort de l'évêque d'Osna-  
» bruck, et lui apportaient les insignes épiscopaux, en le  
» priant, selon la coutume, de leur donner un autre  
» évêque. Othon III, qui aimait Gunther, lui envoya ces  
» insignes, et prescrivit aux députés de le ramener chez  
» eux comme leur évêque, aussitôt qu'il serait guéri ; mais  
» les effets que la vision avait produits sur sa santé, furent  
» si funestes, qu'il ne put se rétablir complètement, et  
» lorsqu'enfin ses forces lui permirent de se rendre à  
» Osnabruck, et d'y faire son entrée avec tous les honneurs  
» dus à son rang, il y demeura continuellement malade



» pendant les quatre années de son épiscopat, qui se termina avec sa vie, le 22 novembre de l'an 1000. »

L'ami de Gunther, l'évêque Ditmar de Mersebourg, qui a transmis ces faits à la postérité, ne comprit pas, ajoute Möser, pourquoi Gunther avait été frappé si rudement, lui qui était un homme pieux, bon et irréprochable; lui, qui comme on en eut des témoignages après sa mort, avait été en grâce près de Dieu. « Nous apprenons par là du » moins, continue Möser, que l'Empereur disposait encore » en ce temps de notre évêché, et remettait à nos évêques » la crosse et l'anneau pastoral. Le choix libre, qui avait » appartenu à tant de fondateurs et d'abbés, ne put être » permis à Osnabruck. L'Empereur ne paraît avoir eu » d'ailleurs dans cet évêché aucun droit à la collation de » la dîme. »

Les services de cour étaient la voie la plus sûre pour parvenir aux dignités de l'église. Ce fut par là que s'élevèrent un grand nombre d'entre eux et notamment l'un des plus célèbres, Benno II, à qui le pays dut ses progrès en industrie et en agriculture; le chapitre sa fondation, et Ibourg son cloître bénédictin. Ses titres à la faveur impériale étaient fondés sur d'éminents services et une fidélité à toute épreuve. C'est à sa prévoyance que l'Empereur dut le salut de son armée, exposée à la famine pendant une campagne en Hongrie en 1051; c'est à son talent et à ses connaissances en architecture qu'il eut recours pour la construction des forteresses destinées à maintenir la Saxe dans l'obéissance; enfin c'est dans sa fidélité à sa bonne comme à sa mauvaise fortune qu'il trouva un appui solide tantôt contre les Saxons, tantôt contre le pape lui-même, et un négociateur habile qui le réconcilia avec le redoutable Grégoire VII.

C'était l'époque où les prélats allemands secouaient

l'autorité papale. Leur nomination par l'Empereur, fondée sur les biens qu'ils tenaient en fief de la couronne, avait dû produire ce résultat. Le pape Pascal II, pour détruire un tel prétexte, promit à Henri V de lui faire restituer ces biens, s'il voulait renoncer à son droit d'investiture. L'Empereur y consentit, mais la restitution se borna à une vaine formalité. La puissance spirituelle continua de se confondre dans les mêmes mains avec la puissance temporelle.

La fréquence et la cruauté des guerres privées qui désolaient le pays, fit bientôt admettre, sous l'influence ecclésiastique, une institution née en France au concile de Poitiers en 989, et développée en 1041 sous le nom de *trêve de Dieu*.

« Un synode, auquel l'archevêque de Cologne, Sigwin, » invita amicalement les évêques de Westphalie, décida » qu'excepté le cas d'une convocation générale du ban de » l'Empire, chacun des adversaires devait poser les armes, » sous peine d'excommunication, depuis le premier » dimanche de l'Avent jusqu'à la fête de l'Epiphanie, et » depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'au dimanche » de la Pentecôte ; intervalles d'abstention auxquels ont été » ajoutés depuis tous les dimanches, les samedis et les » vendredis, les fêtes d'apôtres et leurs vigiles, les Quatre- » Temps et les fêtes ordonnées. Cette trêve était observée » même dans les sièges. En même temps toutes les églises » et leurs domaines offraient un asile sûr à quiconque s'y » réfugiait, et ceux qui l'y tenaient assiégé devaient attendre » que la faim le leur livrât. Beaucoup de querelles furent » par ce moyen arrêtées dans leur cours le plus violent, » et ceux qui violaient la paix impériale, dont la durée » était en général fixée à un an, n'osèrent enfreindre la » trêve de Dieu. La puissance ecclésiastique et la puissance

» séculière travaillèrent en commun, quoique dans une  
» intention tout-à-fait différente, à maintenir la paix  
» publique. Du reste, cette trêve de Dieu, confirmée plus  
» tard par les papes, devint l'origine des peines ecclésiastiques  
» attachées à la violation des jours de fête et des  
» lieux d'asile religieux. »

Les infractions à la trêve furent soumises à des juges spéciaux, *judices pacis*, dont la création en Allemagne est bien antérieure à l'adoption de l'institution elle-même.

Une autre institution, celle des *précaires*, vint compléter la puissance de l'évêque, en faisant passer dans ses mains la propriété du sol. Tout ce qui n'était pas tombé sous la condition du fief se soumit volontairement à celle du précaire. Les avantages attachés à ce dernier ne pouvaient manquer d'y attirer tous les possesseurs d'*Alleux*, cherchant une protection sûre pour une légère redevance. Le précaire avait sur le fief, usité avant lui, l'immense avantage de laisser au *précuriste* tous les droits attachés à la véritable propriété. Le fief liait le vassal à la querelle de son seigneur ; le précaire n'exigeait que le service de l'herban.

La puissance épiscopale devint ainsi peu à peu une véritable suzeraineté, qui eut jusqu'à ses droits régaliens, détachés de la couronne impériale. La justice séculière fut un droit territorial. La justice criminelle, réservée au délégué de l'Empereur par la trêve de Dieu de 1083, fut dans la suite attribuée à l'évêque comme suzerain.

Cependant l'Eglise manqua le but qu'elle s'était proposé de soumettre les princes temporels à l'évêque comme l'Empereur au pape. Elle finit par être dominée par les hommes puissants qu'elle avait attachés à son service, comme l'Empereur l'avait été par ses *familiares*, quand il perdit l'herban.

Cette institution avait disparu d'abord des comtés cédés

à l'évêque. Les vassaux puissants s'étaient multipliés et dérobés sous divers prétextes au service de la défense commune. La diète et les synodes épiscopaux luttèrent en vain contre les abus qui avaient amené cette décadence. L'herban ne se releva pas et le pays fut ouvert aux dévastations des Normands. Ce fléau nécessita quelques nouveaux efforts qui ne furent pas plus heureux. Les communes séduites par la promesse de recouvrer leur religion et leur ancienne liberté, se présentèrent en masse à l'appel de l'herban; mais elles se soulevèrent quand Louis-le-Germanique leur refusa le prix de leur dévouement, et soutinrent contre lui la guerre dite des paysans. Tant de maux accumulés firent prophétiser la fin du monde.

Mais les fautes et les souffrances n'en continuèrent pas moins. Ce ne fut qu'après de longues années et de vaines tentatives pour rétablir l'herban, que l'on chercha dans la vassalité un nouvel élément pour la défense commune. Les guerres d'intérêt public, comme les guerres privées, tombèrent à la charge des vassaux, possesseurs de la propriété. Ils formèrent une armée entretenue en temps de guerre par des redevances en blé.

Ce service militaire et féodal fut, après la période carolingienne, remplacé par un impôt, lorsque les chevaliers devenus propriétaires des manoirs et des domaines de l'herban, se dérobèrent au service personnel, sous prétexte qu'ils étaient obligés au service de l'évêque, leur seigneur direct, et par le motif plus réel qu'ils ne pouvaient obtenir ce même service de leurs serfs. Là réside, selon Möser, la source peu connue de tous les changements qui survinrent dans la constitution saxonne, ainsi que de toutes les institutions qui surgirent et aboutirent à la suzeraineté impériale. Les fonctions de l'herban devinrent des fiefs; les anciens chefs de la nation devinrent des officiers de cour.

Parvenu à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et de son second volume, Möser suspend de nouveau son travail. La mort vint le surprendre au milieu des soins qu'il se donnait pour réunir les matériaux d'un troisième volume. Il mourut le 7 janvier 1794 chez sa fille, près de laquelle il était allé finir ses jours, après avoir perdu sa femme et son fils : avant de mourir il remit heureusement son manuscrit à l'un de ses amis avec cette note :

« Si je dois être empêché par ma mort de terminer cette  
» partie (de l'histoire d'Osnabruck), on dira dans la préface  
» qu'elle devait contenir la vie des évêques (de 1193 à  
» 1366), l'histoire de la fondation de l'évêché, celle de  
» l'herban; et que j'avais le projet d'extraire de la  
» biographie des évêques ce que j'y ai mêlé d'histoire. »

Le seigneur de Bar, prévôt provincial d'Osnabruck, digne d'apprécier le dépôt qu'on lui avait confié, le remit à son tour au docteur Stuve pour en être l'éditeur. C'est ainsi que l'héritage historique de Möser nous est parvenu tout entier, après un intervalle de quarante ans et plus entre la deuxième et la troisième partie. (1780-1823.)

Fidèle au plan indiqué par Möser, son éditeur posthume a reproduit le manuscrit tel qu'il l'a reçu des mains de son ami. S'il s'est permis çà et là de combler quelque lacune importante, d'expliquer certaines idées de l'auteur, d'interpeler quelque détail historique essentiel, il ne l'a fait qu'avec le respect scrupuleux qu'il devait au texte, et en signalant avec la bonne foi allemande ses additions au lecteur.

De cette collaboration posthume est résulté un troisième volume, contenant la suite de l'histoire des évêques d'Osnabruck de 1193 à 1366. Heureusement, l'histoire de leur temps se trouve, contre le gré de Möser, mêlée à leur bio-

graphie. Elle supplée en partie à ce qui nous manque sous le rapport des modifications que l'herban et l'évêché ont continué de subir jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, époque où s'arrête le travail de Möser. S'il eût vécu plus longtemps, l'aurait-il conduit jusqu'au XVIII<sup>e</sup>? Il est permis de le croire, non-seulement d'après la note attachée au manuscrit, à l'adresse de son futur éditeur, mais encore d'après les indications contenues dans la partie où se trouve inachevée l'histoire de la seigneurie territoriale. On doit regretter qu'il n'ait pu le faire, d'après ses autres travaux historiques, et notamment celui qu'il a intitulé : *Fantaisies ou idées patriotiques*, qui commença sa réputation d'écrivain publiciste, et lui a mérité le surnom de Franklin allemand.

Quoi qu'il en soit, ce volume inachevé, comme un testament interrompu par la mort, contient des faits nombreux et importants relatifs aux institutions, aux personnes et aux choses, mais surtout une foule de documents originaux, qui composent avec ceux réunis par Möser dans les deux premiers volumes, une mine rare et inépuisable pour nos historiens modernes. C'est là, ce nous semble, le mérite le mieux senti par eux de l'œuvre de Möser. Son traducteur pourrait répéter encore aujourd'hui les paroles de l'éditeur qui, en 1823, écrivait dans sa préface :

« Que sa peine trouverait une riche récompense si ses » exhortations pouvaient pousser l'un ou l'autre de ses » lecteurs à lire Möser avec plus de soin et de calme qu'on » n'a coutume de le faire. »

En effet, il serait alors plus connu et mieux apprécié : plus connu, parce que les érudits, qui savent ce qu'il vaut, ne se seraient pas cru dispensés d'en parler moins brièvement ; mieux apprécié, parce que les critiques ne se seraient

pas bornés à des blâmes ou à des éloges souvent inexacts , toujours insuffisants.

Les uns et les autres doivent de la reconnaissance au docteur Stuve : pour les érudits, il s'est fait une loi de ne rien retrancher des preuves réunies par Möser. — « Ce qui » l'a porté surtout à agir ainsi, dit-il, c'est la pensée que » probablement l'ouvrage de Möser viendrait dans les mains » d'un grand nombre d'amis de l'histoire , à qui il serait » difficile ou même impossible de se procurer ces docu- » ments, imprimés dans de simples monographies, ou réu- » nis dans les archives du gouvernement d'Osnabruck. » Pour les autres , il a pris la peine de jeter un coup-d'œil impartial sur l'œuvre de Möser, et d'en noter les mérites et les défauts pour la critique moderne. « Peu de livres en effet, » dit-il, ont eu une aussi grande influence sur les recher- » ches historiques. »

Sa persévérance à s'enquérir de la vérité, sa franchise à modifier ses opinions à mesure qu'il la découvrait, n'a pas été un exemple stérile pour ses contemporains , qui ne lui épargnèrent point cependant de justes observations ; mais , comme il arrive souvent, la critique dépassa le but. Elle se jeta, dit l'éditeur, sur des opinions que Möser n'avait jamais eues , ou qu'il avait depuis longtemps rejetées. Il la laissa s'égarer à son aise, et continua de se corriger lui-même, de changer sans pitié ce qui lui semblait faux , après de nouvelles études plus approfondies des sources.

Ce travail de Möser qui se modifie sans cesse prouve , selon l'expression du docteur Stuve , qu'il a fait une très sévère enquête sur l'état des personnes et des choses. N'a-t-il pas d'ailleurs pris les devants sur les critiques les plus rigides en confessant ses erreurs avec une loyauté digne d'être imitée ? Nous avons déjà signalé le reproche qu'il se faisait de s'être mis à l'œuvre au milieu des troubles de la

guerre de sept ans, et d'avoir fait marcher de pair le manuscrit et l'impression du premier volume. « Peut-être, » dit-il ailleurs, ai-je eu tort aussi de ne jamais esquisser le caractère des personnages, et d'avoir très rarement semé des réflexions dans le récit ; mais je suis certain que les portraits auraient beaucoup trop conservé l'empreinte de mon imagination, et quant aux réflexions, je pense que, dans l'histoire comme dans un portrait, les faits seuls doivent parler, et qu'il faut abandonner à chaque lecteur la réflexion et le jugement. Dans la vieillesse et presque à chaque période de la vie, nous voyons les événements sous un aspect tout différent. Le drame, quand il est représenté sous un point de vue moral, exposé avec ses principes et ses conséquences dans un récit rapide et ferme, produit dans l'histoire justement le même effet que sur le théâtre. Il éveille, nourrit et remplit l'attention du spectateur plus fortement que ne sauraient le faire tous les préceptes de morale. »

Il dit, en parlant de son premier volume, lorsqu'il le fit imprimer avec le second : « Je trouvai, en relisant cette introduction à l'histoire d'Osnabruck, beaucoup de choses qui n'étaient pas assez mûres, et restaient inintelligibles pour le lecteur novice ; d'autres présentées comme plus importantes qu'elles ne semblent l'être maintenant ; un grand nombre d'entre elles obscures et dirigées contre des objections qui n'avaient pas besoin d'être réfutées : ce qui était une faute de plus.

» D'après mon sentiment actuel, j'aurais dû ne jamais me hasarder dans le champ de l'histoire ; car il exige toute l'application d'un homme, et non pas seulement quelques heures de loisir. »

En effet, celui qui a pris part, comme publiciste, à tous



les grands événements qui agiterent son pays ; qui n'a cessé d'y occuper de hautes fonctions administratives et judiciaires ; qui, en 1761, fut un des membres les plus influents du conseil de gouvernement d'Osnabruck au nom du prince évêque mineur ; qui, en 1783, fut nommé conseiller de justice ; celui enfin dont la mémoire, après tant de services, a été honoré par un monument public, celui-là ne pouvait guère se livrer tout entier aux études historiques ; mais avec quelle modestie rare, même chez un diplomate, il avoue son insuffisance, qui suffirait à tant d'autres.

Cependant, pour tranquilliser sa conscience autant que par un secret pressentiment de la valeur de ses recherches et de l'importance de la voie nouvelle qu'il frayait à ses successeurs, il ajoute : « Quoi qu'il en soit, je crois que » j'ai procédé d'une façon qui m'est propre, et que je n'ai » point suivi la route commune. — Je vois bien l'idéal que » l'histoire peut atteindre, et je pourrais nommer des » hommes qui ne l'aperçoivent pas aussi distinctement que » moi ; je souhaite de tout mon cœur bonne chance à celui » qui vise à ce but. »

Pour lui, il est loin de se flatter de l'avoir atteint ; mais n'est-ce pas déjà un grand mérite de l'avoir indiqué et poursuivi avec des efforts qui n'ont pas été tous infructueux. Celui qui entreprend de défricher une terre inculte, échoue souvent ; mais ses travaux ne sont pas perdus pour tous, et laissent des vestiges utiles dont d'autres profitent. N'était-ce point une terre inculte que le champ de l'histoire avant Möser, en Allemagne ? Beaucoup cependant y avaient dépensé des forces et du bon vouloir. Les savants professeurs de l'université de Goëttinque où Möser avait fait une partie de ses études, avaient enseigné du moins en théorie la critique historique. L'un d'eux, Potter, dans son histoire de l'Empire, Mascow dans celle des Allemands, Bunau

dans celle des Empereurs, avaient tenté avec quelque succès d'exhumer l'histoire nationale des chartes et des diplômes, d'où les historiens jurisconsultes n'essayèrent à leur tour de la tirer que pour l'enfourir sous le style barbare de la chancellerie. Avant eux, du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, de nombreux chroniqueurs avaient moins défiguré la physionomie du temps qu'ils voulaient peindre; mais aucun d'eux n'avait su donner la vie aux matériaux qu'il avait eus sous la main. L'histoire resta ensevelie dans les monuments religieux, législatifs et judiciaires, où ils n'ont fait que l'entrevoir. La mine devait être fouillée plus profondément et plus habilement par d'autres après eux. « Malheur à l'historien, dit Möser, sous les mains duquel ne s'animent point de pareils événements, et qui ne sait pas y découvrir l'action de vertus énergiques! »

Malheureusement, l'anathème retombe aussi parfois sur celui qui l'a prononcé. Si Möser a compris qu'il y avait une autre histoire que celle des rois, et qu'elle n'était pas seulement le récit du passé, mais la révélation de l'avenir, il n'a pas toujours su faire revivre à nos yeux les hommes et les choses dont il parle, et se soustraire aux habitudes de l'esprit allemand qui l'entraînait, il l'avoue lui-même, vers les digressions et les sèches compilations de la jurisprudence. Il se serait volontiers laissé aller aux dissertations, comme Ducange et Mabillon.

Il compare cependant le corps social à un malade, et l'autorité au docteur chargé de sa guérison. Il croirait manquer de méthode et de clarté, s'il faisait l'histoire du docteur sans aborder celle de son malade. Il projette de donner à son histoire, l'unité, la marche et la puissance d'une épopée, dont la suzeraineté territoriale formerait le dénouement; mais tous ces rêves de son imagination furent vite oubliés dans l'exécution. On dirait que l'érudition, au

lieu de rester un moyen d'atteindre la vérité historique, est devenue pour lui un but unique. Il en est résulté dans son œuvre une concision qui va souvent jusqu'à la sécheresse. Le style même alors perd sa clarté, sa correction habituelles. La phrase germanique s'appesantit et s'égaré dans le labyrinthe enchevêtré de ses incidentes. Le texte coupé presque à chaque page, et disséminé dans une foule de sections et de paragraphes, semble s'efforcer de concentrer l'essence des précieux documents dont il émane, et ne se permet aucun développement utile à l'intelligence du lecteur. C'est parfois un dépouillement aride, complété par une série de notes inépuisables, qui égalent ou dépassent très souvent l'étendue du texte lui-même. L'art consistait sans doute à fondre ces deux parties dans un récit ferme et animé. La raison allemande a repoussé toute inspiration de ce genre.

Malgré ces défauts réels, dont notre estime pour l'auteur ne prétend pas dissimuler l'importance, l'histoire d'Osnabruck n'en a pas moins des qualités solides, qui compensent amplement l'absence d'art dans la forme de l'œuvre, et justifient la place élevée qu'elle occupe dans l'esprit des savants et des critiques.

Son plus grand mérite peut-être, c'est que la passion du vrai y domine partout, dans la bonne foi et la modération qu'il prend pour règle en exposant et soutenant son opinion, dans la modestie avec laquelle il confesse et rectifie ses erreurs, dans le soin scrupuleux qu'il met à citer ses preuves, à les donner même *in extenso*, toutes les fois que la chose lui semble utile. Cette laborieuse sollicitude a fait de son livre un recueil précieux souvent consulté par nos meilleurs historiens modernes, qui y trouvent des documents rares et authentiques.

Appuyé sur une base aussi ferme, Möser marche avec

sûreté dans son sujet, que, malgré son titre, il ne borna point aux limites étroites d'une monographie. L'histoire provinciale touche par plus d'un point à l'histoire générale. « La petite roue, dit-il, s'engrène toujours dans la grande, » et l'on ne peut obtenir nettement l'effet de la première, » sans laisser courir l'autre de temps en temps. » Aussi ne s'enferme-t-il pas dans la ville d'Osnabruck. C'est l'histoire d'Allemagne, ou tout au moins celle de la Westphalie, qui occupe le premier plan, et explique d'une manière large les événements de la cité.

C'est en effet dans les guerres de Charlemagne en Saxe qu'il faut chercher la fondation de l'évêché; l'histoire de ses évêques et de leur puissance se rattache à celle de l'Empire. Enfin la décadence successive de l'institution primitive de l'herban n'explique-t-elle pas les transformations et les progrès de la ville épiscopale sous la tutelle suzeraine de ses évêques?

Tous les pas de l'auteur dans ce vaste cadre ne sont pas sans doute également sûrs. On peut contester quelques-uns de ses jugements, mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'il cherche toujours et rencontre souvent la vérité, et que plus d'une de ses pages reproduit assez fidèlement dans leur naïve simplicité les passions et les intérêts des temps qu'elles veulent nous faire comprendre.

Les meilleurs historiens que compte l'Allemagne, après Möser, ont marché sur ses traces. Quelques-uns l'ont fait avec plus de talent dans la narration, aucun avec plus de conscience dans l'interprétation des chartes et des faits. Ses deux célèbres contemporains, Schiller et J. de Muller, l'ont de beaucoup dépassé : l'un, par la verve du style et le talent de la composition; l'autre, par une profonde philosophie, une immense érudition, unies à l'art d'évoquer le passé.

Mais n'est-ce point assez d'honneur pour lui d'avoir indiqué la route à de si grands écrivains, de l'avoir éclairée, d'avoir enfin légué la critique historique à l'école moderne!

Concluons en disant qu'il peut justement être appelé, selon l'expression de l'un de nos historiens, le patriarche et le précurseur de l'école historique, illustrée de nos jours, en France, par Guizot et les deux Thierry ; en Allemagne, par Th. Mommsen et Max. Dunker. Si son œuvre est restée inachevée, elle n'en est pas moins utile et curieuse à étudier comme document et comme exemple.

C'est pour faciliter cette étude à ceux qui ne savent pas l'allemand, non moins que pour rendre justice à Möser, que nous avons d'abord traduit son œuvre principale, puis essayé de faire connaître dans cette notice l'historien consciencieux qui, croyant n'avoir écrit qu'une simple monographie, disait modestement : « Si un jour quelque » Tite-Live allemand tire une histoire complète de ces notes » de famille, mon travail n'aura pas été inutile ni trop » borné. »

Le mien, Messieurs, sera récompensé, selon mes désirs, si vous accordez à cette notice une place dans vos Annales, après avoir bien voulu en entendre la lecture, et si vous acceptez le legs que je vous offre de ma traduction manuscrite de Möser.

---

# P O É S I E S

PAR M. E. CHÉROT.

---

## A mon Enfant.

---

Sois longtemps petit, tendre créature,  
Ange aux blonds cheveux, à la bouche pure,  
O mon doux trésor !  
Garde-là longtemps ton heureuse enfance,  
Qui met sur ton front brillant d'innocence  
Sa couronne d'or !

Au début des jours tout est ambroisie,  
Mais la coupe au fond ne laisse que lie  
Et regret amer ;  
Après le printemps parfumé de roses,  
On voit décliner, hélas ! toutes choses,  
Et puis vient l'Hiver.

L'Hiver tout chargé de tristesses sombres,  
Où les beaux rayons se changent en ombres,  
Où tout devient noir :  
L'Hiver où l'on voit les froides nuées,  
Couvrir d'un linceul les plaines glacées,  
Sous le vent du soir.

Ah ! trop tôt pour toi , dans son pas rapide ,  
Le Temps tarira la source limpide  
Des trésors du cœur ,  
Comme un moissonneur qui , dans la prairie,  
Fauche sans pitié dans l'herbe fleurie  
La dernière fleur :

Et puis tu verras la Douleur, le Doute,  
Tristes compagnons d'une longue route,  
Marcher devant toi :  
Et tu connaîtras les larmes amères  
Dont les yeux lassés pleurent les chimères  
Qui tueront la Foi.

Ta bouche oubliera les joyeux sourires ;  
La fleur que tu sens, l'air que tu respirez,  
Tout se flétrira :  
Et les durs soucis que la vie amène  
Pour toi, forgeront la pesante chaîne  
Qui t'épuisera !

Sois longtemps petit, tendre créature,  
Age aux blonds cheveux, à la bouche pure,  
O mon doux trésor !  
Garde-là longtemps ton heureuse enfance,  
Qui met sur ton front brillant d'innocence  
Sa couronne d'or !

---

### Le Coin du Feu.

---

Quand la vie, ô mes fils ! ouvrira devant elle  
A vos pas affermis une route nouvelle,

Alors qu'à la jeunesse il faudra dire adieu :  
Le foyer paternel, comme un lointain mirage,  
Viendra devant vos yeux poser sa fraîche image,  
Et vous vous souviendrez un jour du coin du feu.

D'abord, un souvenir confus de la famille  
S'assemblant chaque soir près d'un feu qui pétille,  
Et des rires joyeux et des chansons sans fin ;  
Puis, comme un tourbillon de divines tendresses,  
Mêlant dans vos esprits leurs riantes caresses,  
Et les baisers du soir avec ceux du matin.

Et le petit enfant que vous nommiez, mon frère,  
Au son d'un gai refrain murmuré par sa mère  
Comme un ange du ciel fermant ses yeux si doux,  
Et le fauteuil antique, et la figure heureuse  
Du père environné de sa bande joyeuse,  
Qu'il fait avec amour sauter sur ses genoux.

Et les livres si beaux où l'on vous faisait lire,  
Et les jeux et les pleurs mêlés avec le rire,  
Faisant place aux frayeurs du grand cabinet noir :  
Et la prière au ciel, qu'avec sa foi profonde,  
En appuyant sa main sur votre tête blonde,  
Votre mère avec vous répétait chaque soir.

Puis, enfin, le travail si long de la veillée  
Près de la table ronde et la lampe allumée,  
Et les conseils du père à vos cœurs attendris :  
Et son front soucieux, et son grave sourire,  
Et son regard pensif, déjà cherchant à lire  
Le secret des destins réservés à ses fils.

Ah ! que le coin du feu, ce riant sanctuaire  
Des doux enseignements que donna votre mère,  
Ne soit dans l'avenir jamais mis en oubli !



Que sa morale pure et sa leçon tranquille  
Laissent l'écho fécond des voix de la famille,  
Être toujours pour vous un souvenir béni !

Pour le dépôt sacré de la Foi maternelle,  
Que votre cœur plus tard reste un gardien fidèle,  
Et qu'il vous soit plus cher que la puissance et l'or ;  
Car, lorsque tout s'écroule, alors que tout désole,  
C'est la Foi qui soutient, c'est la Foi qui console :  
Gardez, ah ! gardez-en le précieux trésor !

A l'homme succombant au poids de sa misère,  
Pour baume et pour espoir Dieu donna la prière  
Force qui nous soutient et qui coûte si peu !  
Priez — humbles de cœur — et demandez sans crainte  
A celui qui peut seul entendre votre plainte :  
Car la prière, enfants, nous rapproche de Dieu !

Apprenez qu'ici-bas l'heure des sacrifices  
Sonne bien plus souvent que les heures propices,  
Que la loi du devoir est une dure loi :  
Mais que l'homme de bien, dans sa lutte sévère,  
En lui porte un flambeau dont la saine lumière  
Suffit à le guider : c'est le respect de soi.

Que s'il est un sentier, qui par des lois divines  
Met, hélas ! sous nos pas moins de fleurs que d'épines,  
Et demeure souvent dans l'ombre enseveli,  
Mais qui seul peut mener par cette voie austère  
A la sérénité d'une âme calme est fière,  
Ce sentier — c'est celui du devoir accompli.

Heureux qui trouve encor au déclin des années  
Le germe épanoui, mis par des mains aimées  
Dans le cœur de l'enfant, sous la garde de Dieu ,  
Car, parmi tant de voix qu'on entend dans le monde,  
Aucune, croyez-moi, ne sera si féconde  
Que la voix qui chantait jadis au coin du feu.

## Le Vallon.

---

O mon vallon caché dans un pli du rivage !  
Sous tes saules baignés par les flots de la plage,  
Sous tes calmes abris, pleins d'ombre et de fraîcheur,  
O mon vallon ! c'est là , c'est là qu'est le bonheur !

Quand lassé des sentiers trop rudes  
Que tout homme, hélas ! doit gravir,  
Je reviens de tes solitudes  
Chercher la paix et le loisir,

Mille voix douces et charmantes  
Me chantent un concert joyeux,  
Et les parfums cachés des plantes  
Forment un chœur mystérieux.

Un sourire est dans toute chose,  
Tout m'appelle et connaît mon nom,  
Il me semble que chaque rose  
Pour moi vient d'ouvrir son bouton.

Le gazon, le thym, la bruyère,  
Me disent : Viens, repose-toi :  
Le lys embaumé du parterre  
Se penche et dit : Respire-moi.

La mésange sous le feuillage,  
Revoyant un hôte connu,  
Gazouille son plus doux ramage  
Et me dit : sois le bienvenu !

La brise du soir qui s'éveille  
En caressant les champs en fleur,  
Vient chuchoter à mon oreille  
Des mots qui font battre mon cœur.

Alors cachés sous l'aubépine  
Les rossignols font retentir  
Des éclats de leur voix divine  
Les bois qui vibrent de plaisir.

Et quand la nuit étend son voile  
Un astre pur s'allume aux cieux,  
Qui me dit : Je suis ton étoile,  
Et je ne brille qu'à tes yeux.

Dieu même dans cette harmonie  
Parle à mon âme qui l'entend :  
De la mer, la vague infinie  
Pour lui me dit : Vois, je suis grand !

La voix de chaque créature  
S'élève pour bénir son nom,  
Tout ce qui vit dans la nature  
Me dit pour lui : Vois, je suis bon !

O mon vallon caché dans un pli du rivage !  
Sous tes saules baignés par les flots de la plage,  
Sous tes calmes abris, pleins d'ombre et de fraîcheur,  
O mon vallon ! c'est là, c'est là qu'est le bonheur !

---

# VOYAGE A ROME

## ET DANS QUELQUES VILLES DE L'ITALIE,

Par M. l'abbé FOURNIER.

Suite et fin. — Voir le 2<sup>e</sup> semestre de 1863, page 305.

---

### SIXIÈME LECTURE.

**Des anciens monuments chrétiens de Rome. — Archéologie.**

Je ne puis quitter Rome, sans envisager à un point de vue plus essentiellement chrétien que je ne l'ai fait jusqu'ici, la grande capitale de la religion. Je ne dirais pas mes impressions, je ne satisferais pas au besoin de ma foi et de mon cœur, si je ne considérais une dernière fois et plus à fond, ce que Rome contient de religieux, je dirais presque de divin.

Rien de plus intéressant, au reste, que l'étude même superficielle de ces richesses chrétiennes, où l'histoire, l'archéologie et l'art viennent ajouter leurs enseignements et leur charme au prix supérieur des impressions religieuses.

Quelques personnes ont dit, d'autres ont écrit qu'à Rome le sentiment chrétien ne pouvait que s'affaiblir. Je ne sais avec quels yeux et sous quelles inspirations ces personnes ont eu le malheur de voir la *Cité sainte*. Pour moi, elle m'a apparu comme une révélation authentique

et un témoignage irrécusable du christianisme. Et de même que dans la capitale d'un royaume vient souvent se résumer et s'inscrire de tous côtés l'histoire du pays tout entier, ainsi, et plus que partout ailleurs, le christianisme est écrit et prouvé, vit et respire dans cette ville, théâtre dès le principe et toujours des grands faits qui ont fondé la religion, et dont elle est la base.

Héritière des antiques coutumes des Romains, cette ville traditionnelle ne laisse rien périr. La fresque ou la sculpture tracent les faits, les inscriptions en précisent les auteurs et les dates, les monuments les conservent et les redisent à tous les âges. Mutilés ou complets, ces monuments subsistent. Tout est antique à Rome ; car, ou les antiquités elles-mêmes sont debout, ou ce qui les remplace les rappelle avec fidélité. Sans doute l'histoire religieuse est écrite ; elle se retrouve dans les livres et les annales ; les monuments littéraires sont nombreux et conservent toute la force du plus imposant témoignage. Mais, par impossible, ces monuments écrits viendraient à disparaître, que cette histoire se relirait encore dans ces fastes de marbre, dans ces inscriptions et ces tombeaux, dans ces monuments de tous genres, que Rome renferme, qui en font une ville à part, et dont je veux encore vous parler.

Ils sont si nombreux, que je n'aurai pas besoin de me répéter, et que je rappellerai rarement ceux dont j'ai précédemment invoqué le souvenir.

#### **Catacombes.**

Je commence par les catacombes. Tout a été dit sur ce sujet ; mais me pardonneriez-vous de ne pas vous en entretenir ? Qui n'est profondément bouleversé en entrant dans ces lieux funèbres et sacrés ? Comment aurais-je pénétré

sous ces voûtes profondes ? Comment aurais-je parcouru ces saints labyrinthes, où tout retrace la foi primitive et les plus chers souvenirs des âges héroïques, sans en être fortement ému ?

Mais je chercherais en vain à mieux peindre ces saintes retraites, que ne l'a fait un de nos compatriotes, dont la religion et la science sérieuse égalent le talent. « Ces cavernes qui, pour la plupart, étaient d'anciennes sablonnières (*arenariæ*), creusées dans un espace immense, formaient un inextricable labyrinthe sous la campagne romaine et offraient un sûr asile aux malheureux proscrits. »

« Qu'on s'imagine des milliers de voies, étroites, basses, tortueuses, se croisant dans toute sorte de directions, affreuses solitudes, où les ténèbres sont éternelles, où la lumière elle-même des flambeaux faiblit, comme étouffée par l'humidité des miasmes qu'on y respire. A la tombée de la nuit, les chrétiens s'y enfonçaient comme des ombres ; ils y creusaient dans les parois trois ou quatre niches oblongues, les unes au-dessus des autres, pour y déposer autant de cercueils, puis, ils muraient l'entrée de ces niches. Dans chacun de ces cercueils, se trouvait le corps d'un disciple, avec les instruments de son supplice, s'il avait eu le bonheur d'être martyr ; quelquefois un écriteau portant son nom, une fiole de son sang, les insignes de sa dignité, et une couronne de fleurs, si c'était une vierge. C'était dans les carrefours de ce dédale de la mort qu'on célébrait l'office ; on y priait au milieu des siens, et tous les signes de destruction disparaissaient alors sous les symboles de l'espérance. »

Ainsi s'exprime M. Eugène de la Gournerie, dans son beau livre de *Rome chrétienne*.

Les catacombes sont nombreuses : il en est plus de douze que l'on peut encore actuellement visiter. Cimetière-

res (1) ou *dortoirs*, ainsi que le dit la belle appellation chrétienne, elles forment une immense nécropole, dont les rues ajoutées les unes aux autres seraient beaucoup plus longues que celles de Rome, et formeraient, d'après les calculs, plusieurs centaines de lieues, à peu près la longueur de l'Italie tout entière.

Les richesses archéologiques de ces lieux sont immenses. Cela se conçoit. On y a retrouvé tout ce qui rappelle dans sa simplicité primitive et son énergique expression, nos antiques croyances. La nouvelle doctrine s'y formule, et dans les faits figuratifs de l'ancienne loi et dans les scènes divines de l'évangile : l'arche de Noë et la barque de Pierre, Moïse frappant le rocher et Jésus sur le roc mystérieux d'où découlent les torrents d'eau vive : le bon Pasteur, l'homme Dieu envoyant ses apôtres à travers le monde, avec ce commandement qui serait incroyable, s'il n'eût été accompli : *Allez, enseignez toutes les nations.*

L'art y est faible, souvent défectueux, quelquefois saisissant et sublime. Mais l'idée y ressort avec une mystérieuse nouveauté et un symbolisme plein de charme.

Ces régions de la mort ont eu leurs explorateurs et leurs historiens. Ils sont nombreux et illustres. L'un des plus connus, le chevalier Rossi, dont tout étranger peut mettre à l'épreuve la complaisance et le savoir, s'est attaché à ces catacombes, et des *reliques* qu'il en a extraites, il a formé un Musée qu'il appelle le *Musée chrétien*. Rangés par ordre chronologique et dogmatique, ces pieux débris forment un cours à peu près complet des croyances et des pratiques chrétiennes des premiers âges, et ils suf-

(1) Κοιμητηριον.

flisent à la constatation de la perpétuité de nos traditions.

Quelques hommes pourtant ont cherché à enlever aux catacombes leur caractère chrétien, à jeter des doutes sur les peintures et sur les monuments qu'elles renferment, à nier sur ce point la tradition séculaire : ils ne les ont représentées que comme des carrières abandonnées ou des sépultures vulgaires. Dernièrement encore, dans une revue célèbre, un critique hardi soutenait avec quelque érudition cette thèse un peu vieillie (1).

J'avoue qu'il ne m'a point ébranlé, que plusieurs de ses arguments m'ont paru contradictoires, qu'il m'a semblé souvent tourner au paradoxe et ne pas tenir un compte suffisant des preuves de ceux qu'il combat.

Pour moi, comme saint Jérôme au IV<sup>e</sup> siècle avec la jeunesse de Rome, je suis convaincu d'avoir visité dans ces réduits souterrains les lieux où se réunissaient nos pères dans la foi, d'avoir vu les sépulcres où résidèrent les premiers héros de la religion immortelle. J'ai parcouru avec un indicible respect ces longues et étroites avenues terminées de temps en temps par de petites places où s'élèvent des autels et où se célébraient les saintes agapes. J'ai considéré avec étonnement ces vieilles peintures, ces vieux emblèmes des premiers siècles qui disaient aux initiés les dogmes et les mystères qu'ils devaient savoir. J'ai trouvé partout des traces de notre foi, de nos traditions, de nos prières.

M. de Rémusat a pensé que les catacombes n'avaient pas servi d'asile aux chrétiens persécutés, parce qu'elles

(1) *Revue des Deux-Mondes*, juin 1863, un *Musée chrétien*, par M. de Rémusat.



ne sont que d'étroits couloirs qui se prolongent et où ils ne pouvaient se réunir.

Mais s'il en était ainsi, pourquoi ces issues nombreuses et dissimulées dans les propriétés particulières appartenant aux chrétiens, afin d'y pénétrer en secret et d'y pouvoir arriver en grand nombre et de tous côtés ?

A quoi servaient donc ces espaces plus étendus, ménagés de temps en temps dans les carrefours de ces longues avenues, et où l'on reconnaît encore l'emplacement d'un autel, les sièges du *presbytère* et où, d'ordinaire, quelque martyr illustre avait sa sépulture ?

Comment s'élever contre les témoignages que les inscriptions, les peintures, les pierres présentent encore de tous côtés ?

Pourquoi s'inscrire contre une tradition séculaire dont les premiers anneaux remontent à l'époque même des faits qu'ils attestent ? Peut-on oublier que Jérôme enfant, que je rappelais tout à l'heure, touchait à la génération qui avait vu les martyres ; que lui et Damase, ce saint pape dont il était le secrétaire et l'ami, voyaient et affirmaient des faits presque contemporains ? Que le dernier, poète élégant et fécond, ornait de ses vers les tombes des cryptes saintes, et que Jérôme, dans ses érudits commentaires, disait ces paroles souvent citées et bien dignes de l'être :

• Lorsque tout jeune je m'adonnais à Rome aux études libérales, j'avais coutume de m'égarer le dimanche avec mes jeunes compagnons, dans ces lieux où sont les *tombeaux des apôtres et des martyrs*, et de m'enfermer dans ces cryptes creusées dans les entrailles de la terre, dont les parois à droite et à gauche sont garnies des corps des morts. Si épaisse est l'obscurité de ces lieux, qu'on croit voir se réaliser la menace du prophète : *Ils descendront vivants dans les enfers*. Parfois une faible clarté

glissant par une étroite ouverture, tempère la silencieuse horreur des ténèbres; mais si vous avancez encore d'un pas incertain, vous retrouvez la nuit profonde, et le vers de Virgile vous revient en mémoire. De toutes parts l'horreur pénètre vos âmes, le silence même vous glace d'effroi.

» *Horror ubique animos, simul ipsa silentia terrent.* »

(*Comment., in Ezech.*)

Ces catacombes si bien caractérisées étaient donc, de l'aveu de tous, au temps de saint Jérôme, la sépulture des saints et des martyrs. Et n'est-il pas aisé de comprendre que les persécutions si souvent renouvelées à Rome, et si cruelles contre ces hommes, dont l'innocence avouée ne pouvait désarmer leurs bourreaux, et qui, à défaut d'autres crimes, étaient accusés d'être *odieux au genre humain* (1) ou de *porter le nom de chrétien* (2), devaient leur faire rechercher, loin des persécuteurs et loin du jour, de plus sûres retraites ?

Si les catacombes sont en général d'étroits couloirs, à l'exception des petites places qui les coupent de temps en temps, en dehors de la ville plusieurs sont moins étroites et disposées un peu différemment. Les adeptes les plus courageux ouvraient sur leurs propriétés des issues secrètes dans ces asiles souterrains, et lorsque les enfants de la foi périssaient dans le martyre, ceux qui, au risque de leur vie, avaient enlevé leurs corps, étaient heureux de les cacher, pour les honorer, dans ces sombres demeures. C'était près de ces morts chéris et vénérés qu'ils venaient puiser dans la prière et le sacrifice le dédain de la vie et la force

(1) Tacite, *Annal.*

(2) Pline, *Lettre à Trajan.*

de la souffrance. Près d'eux, et souvent sur la pierre qui les couvrait, on célébrait les saints mystères, et c'était au sortir de ces pieuses réunions et de ces incomparables scènes, où tous les assistants, dans l'attente de la mort, participaient à la divine victime, qu'un auteur chrétien, peignant le saint enthousiasme du martyre, s'écriait : *Hac carne saginatus, hoc calice ebrius tormenta non sensit.* On n'ose traduire littéralement : Nourris de cette chair, enivrés de ce calice, ils ne sentaient pas les tourments.

Ainsi nos pères cachèrent longtemps dans ces épaisses ténèbres un culte proscrit et des vertus qui devaient sauver le monde. Et souvent même ils y furent poursuivis : car il est avéré que plus d'une fois les Empereurs persécuteurs firent fermer ces retraites et en obstruèrent les issues. Grand nombre de chrétiens furent victimes de cette cruauté, et les accès n'en furent découverts que longtemps après le règne de Constantin.

Une note que je dois à une main amie et habile vient confirmer, par un trait entre mille, l'usage des catacombes ; le fait est curieux. Saint Alexandre, qui fut martyrisé à Rome, reçut une honorable sépulture. Une noble dame romaine, nommée Severa, recueillit son corps comme un précieux gage. Aventius et Théodule, associés à son martyre, le furent également à l'honneur de sa sépulture, dans la propriété de Severa, sur la voie nomentane. Une petite basilique souterraine, construite sur ces tombes, consacra leur mémoire. Tout cela était écrit et consigné dans les *actes des martyrs*. Mais on avait perdu la trace de ce monument et on ne savait où en retrouver l'entrée. Or, en 1855, le chevalier Rossi l'a découverte. Ayant lu la description du martyre de saint Alexandre, et ayant trouvé des indications précises de la translation des corps, il suivit

pas à pas la description, et fut assez heureux pour retrouver cette basilique, qui est un monument original et curieux, mais qui est, en outre, le centre d'une *catacombe* où des routes nombreuses viennent aboutir.

Cette basilique souterraine est à cinq ou six mètres au-dessous du sol ; le plan en est parfaitement conservé. Elle était composée d'une nef au bout de laquelle était le sanctuaire. Avant la nef était une sorte de *pronaos*, séparé d'elle par trois entre-colonnements. Les colonnes, les unes entières, les autres brisées, se dressent encore dans la place qu'on leur avait assignée. Elles devaient être couronnées par des plates-bandes et non par des arcs, et le dessus de la basilique, couvert en terrasse, formait le sol d'une cour des constructions de la noble Severa. Et tout cela afin de dissimuler à tous les regards l'existence de ce précieux sanctuaire, dont on ne peut nier la destination.

Ajoutons que, pour se faire une idée des catacombes et ne pouvoir conserver aucun doute sur leur primitif usage parmi les chrétiens, il suffit de savoir ce qu'elles contenaient, et d'en faire, pour ainsi dire, le recensement exact. Dans la seule catacombe de saint Calixte furent déposés les corps de quatorze papes et de cent soixante-dix mille chrétiens, dont un grand nombre de martyrs. Il est vrai, cette catacombe est la plus vaste : elle a six milles de profondeur, environ trois lieues. Dix mille martyrs ou chrétiens reposent, en attendant la résurrection, dans la catacombe de saint Zénon, sans énumérer les autres.

On a argué contre les catacombes et les annales des martyrs de quelques détails controuvés, de quelques récits légendaires ou embellis, mais ces détails, loin de les détruire, confirmeraient au contraire la certitude générale des faits. Ces erreurs, plus ou moins rares, altération du vrai, montrent sur quel fondement elles reposent. Certes,

on ne fait pas un objet de foi de chacun des actes des martyrs, mais les érudits savent avec quel soin et quelle critique un très grand nombre a été recueilli et quelle immense moisson présente en ce genre l'histoire religieuse.

M. de Rémusat a traité très légèrement le récit du martyre de sainte Cécile et de ce qui s'y rattache. En cela, il n'a pas été heureux. On peut, sous ce rapport, renvoyer les lecteurs curieux au récit sérieux et docte d'un critique d'un rare mérite, le R. P. dom Guéranger, abbé de Solesmes, dans sa vie de sainte Cécile. Mais pour nous borner à notre sujet, et sans entrer dans la discussion, nous rappellerons que si, d'une part, dans l'histoire du martyre de sainte Cécile, il est question des saints Tiburce, Valérien et Maxime, et de la sépulture de la grande sainte aux catacombes de saint Calixte, par ordre du pape Urbain; de l'autre, tous ces faits sont confirmés dans les catacombes elles-mêmes.

Les inscriptions y portent encore :

SANCTIS MARTYRIBVS TIBVRTIO  
BALERIANO MAXIMIANO....

Quant au tombeau de la sainte, il y est encore apparent à tous les yeux. Mais pour plus grande démonstration de la vérité, poursuivons. Là ne se termine pas la sainte épopée. Les noms et les souvenirs de tous ces héros demeurèrent inséparables dans l'histoire religieuse. Une belle et bien curieuse église fut élevée à sainte Cécile, sur le lieu même où avait été sa demeure. Rien ne fut épargné pour en faire un beau temple. Visitons cette église. Pascal I<sup>er</sup> y fit transporter de saint Calixte ses restes sacrés et ceux des martyrs associés à ses destinées et à ses souffrances : il plaça près d'eux le corps du pape Urbain,

qui avait été pour ces martyrs l'instrument des divines miséricordes. Voilà donc les mêmes faits des catacombes confirmés de nouveau par ce second et puissant témoignage. Ce sont les écrits, c'est en même temps un monument, qui parlent, et il n'est pas facile de les démentir.

Là, dans cette belle église, se voit, au principal autel, le magnifique tombeau de l'illustre martyre : un marbre vivant représente la Vierge pudique s'enveloppant chastement en tombant devant ses bourreaux. Et dans un des côtés de l'église existe encore la chambre de bain de Cécile, où l'on s'efforça de la faire périr en l'étouffant. Ce ne sont pas là des récits légendaires, mais le souvenir matériel et impérissable de faits pieusement conservés.

Sainte Cécile rappelle cette jeune fille presque enfant, Agnès, autre gloire de Rome, si chère à la jeunesse de cette ville, et si bien célébrée par saint Ambroise. J'ai parlé déjà de sa basilique sur la place Navone, au lieu où elle fut persécutée et soumise à d'infâmes épreuves. Mais c'est en dehors de la ville, sur la voie nomentane, que fut édifiée sur son tombeau la belle basilique où elle repose. Tout respire encore la plus haute antiquité dans ce monument célèbre où se retrouvent toutes les formes de la basilique civile des Romains. C'est Constantin lui-même qui la construisit à la prière de Constance, sa fille, et comme un témoignage de la reconnaissance de cette princesse envers la sainte.

Sans parler des beautés que cette église renferme, je dirai seulement qu'on y voit encore au sanctuaire une mosaïque du temps d'Honorius. Crypte elle-même, puisqu'on descend à cette église par un bel et vaste escalier de quarante-cinq degrés, elle fait partie d'une catacombe actuellement interdite dans ses plus grandes profondeurs. On y admire des peintures d'une ravissante beauté, les plus

belles peut-être des catacombes. Je fais surtout allusion à la fresque merveilleuse de la petite chapelle dite de Jésus-Christ. Les arabesques en sont délicieuses ; les petits sujets , tels que fleurs, colombes avec le rameau d'espérance, d'une perfection rare ; et les quatre grands sujets beaucoup plus remarquables encore. Ces sujets sont : le premier homme aux jours de l'innocence ; Adam et Ève sous l'arbre de la tentation ; une *orante* ou femme en prière ; et au-dessus de tout , Moïse frappant le rocher et en faisant jaillir les eaux. Les draperies, l'attitude , la majesté simple empreinte dans toute sa personne, rappelle le beau antique dans sa perfection.

Et pourtant un autre type plus auguste et plus parfait encore , qui ne semble pas avoir son analogue dans les œuvres antérieures, caractérise une tête de Christ qui a été récemment découverte dans ces mêmes lieux. Jamais nos grands maîtres dans leurs meilleures inspirations n'ont rien produit de plus majestueux et de plus divin.

Une des catacombes les moins considérables , mais non des moins intéressantes, est celle de Saint-Sébastien sur la voie appienne, car c'est là que se trouve, au chevet de l'église, le caveau creusé dans le roc et voûté, auquel on a donné le nom inexplicé de Platonía. Il n'y a pas de tombeau plus sacré et plus authentiquement vénéré. C'est là que furent d'abord déposés dans une sorte de puits creusé au centre de ce caveau, les corps des bienheureux apôtres Pierre et Paul, avant qu'on pût en liberté leur décerner des tombeaux et des honneurs, leur ériger des basiliques. Les souvenirs primitifs y sont vivants. De longues inscriptions en vers du pape Damase y attestent les mauvais jours, la foi aux martyrs, et la translation encore récente de ces précieux ossements.

En descendant dans ce saint sépulcre, les yeux rencon-

trent sur les murailles des décorations artistiques du plus grand prix ; un Christ — chose rare dans les catacombes — y étend avec une physionomie divine ses bras sur la croix. De religieuses peintures ont été découvertes sous une couche de nitre et mises à nu. Mais on ne s'arrête que subsidiairement à ces pieux et intéressants détails : l'esprit est tout entier à la pensée chrétienne ; on en est saisi. On se sent avec une sainte émotion dans le premier des cimetières chrétiens.

On serait bien coupable d'aller à Rome sans pénétrer dans cette Rome souterraine, sans parcourir et interroger quelques parties de la sainte nécropole. Je n'avais garde d'y manquer. Sans parler du *cicerone* qui nous guidait, j'avais deux compagnons précieux, l'un par sa science et sa connaissance des lieux et des choses, l'autre tout jeune Romain, par la naïveté impétueuse de ses impressions. Cette vivacité empressée et ardente, je l'éprouvais moi-même, au point d'étonner notre conducteur. Je provoquais et je devançais ses réponses, je devinais ses pensées. J'avais peine à contenir les miennes ainsi que mes émotions.

« Voyez, me disait-il, cette tombe de martyr, touchez cette pierre du sacrifice. Ici reposèrent les premiers pontifes de la religion. De ces cryptes, les Soter, les Caius, les Fabiens, les Félix exhortaient les fidèles, consacraient les évêques et donnaient leur mission aux premiers apôtres. Là, Urbain caché au milieu des tombeaux conférait le baptême à Valère et à Tiburce, et assigna cette place pour la sépulture de l'illustre Cécile.

» Voyez ces fresques simples et naïves, elles datent de ces siècles héroïques. Les puissants et les riches, les savants et les habiles furent rares d'abord parmi nos pères. Des mains peu exercées ont tracé ces images. Quelques traits se ressentent de l'art païen qu'ils n'ont pas



désappris. Et pourtant voilà des représentations aussi pures que gracieuses : ces femmes, emblèmes de la prière, ces beaux tableaux de la virginité et de la maternité, ces scènes évangéliques, et ce Christ, expression nouvelle d'un art nouveau, inspiration au-dessus de la nature matérielle et du beau de la forme. Cet art cherche dans un idéal spiritualisé une autre beauté dont l'âme est la source et qui remonte à Dieu. »

Pendant qu'on contemple ces choses, rien ne vous distrait. Aucun bruit ne vient de la terre. A droite et à gauche des tombeaux, quelques restes de la mort, ou une poussière qui n'en garde même plus la trace. Si vous parlez, la voix vous revient des sombres profondeurs et fait entrer fortement la pensée dans votre esprit. Votre imagination concentrée est tout entière au service de votre âme qui médite, et loin de dépasser, elle n'égale même pas les réalités qui vous entourent. Cette solitude, ce silence ont la plus imposante grandeur. Abstraits de ce monde, vous cessez un instant d'en subir les illusions, vous vivez avec les hôtes de ces lieux : vous êtes à dix-sept siècles en arrière, avec ces générations dont les sublimes courages se dressent devant vous, et les voix de ces milliers de morts et de saints ont une telle force, qu'elles évoquent tous les souvenirs et toute la puissance de la religion.

Si la parfaite ressemblance frappe vivement parce qu'elle rappelle fortement les objets, la présence des lieux vous émeut également, parce qu'elle ressuscite les personnes et les choses. C'est une évocation du passé, et dans les catacombes, quels lieux ! quel passé ! quels souvenirs ! un berceau, une tombe, un autel, quoi de plus touchant. Ces mille tombes, c'est le berceau de la religion et son premier autel !...

M<sup>sr</sup> Gerbet, dans son livre : *Esquisse de Rome chré-*

*tienne*, a parlé longuement et admirablement des catacombes. Je ne l'ai point relu ; il m'eût fallu le copier. Mais je veux citer, comme complément ou supplément de ce que j'ai dit moi-même, et comme une page remarquable de notre langue, sa description de la destruction graduelle et lente du corps humain dans les catacombes. Je la trouve dans un bel et spirituel article de Sainte-Beuve sur cet éminent écrivain. Cette page est le développement et le commentaire du mot de Bossuet, lorsqu'il dit, d'après Tertullien, en parlant du cadavre de l'homme : « ce je ne sais quoi qui n'a de nom dans aucune langue. » L'auteur y étudie le néant humain « le travail, non pas de la mort, mais de ce qui est après la mort. »

« En les parcourant (les catacombes), dit M<sup>sr</sup> Gerbet, vous passez en revue les phases de la destruction, comme on observe dans un jardin botanique les développements de la végétation, depuis la plante imperceptible jusqu'aux grands arbres pleins de sève et couronnés de fleurs. Dans un certain nombre de niches sépulcrales, qui ont été ouvertes à diverses époques, on peut suivre en quelque sorte pas à pas les formes successives de plus en plus éloignées de la vie, par lesquelles ce qui est là arrive à toucher d'aussi près que possible au pur néant. Regardez d'abord ce squelette ; s'il est bien conservé, malgré tous ses siècles, c'est probablement parce que la niche dans laquelle il a été mis est creusée dans un terrain qui n'est pas sec. L'humidité qui dissout tant d'autres choses, durcit ces ossements, en les recouvrant d'une croûte qui leur donne plus de consistance qu'ils n'en avaient lorsqu'ils étaient les membres d'un corps vivant. Mais cette consistance n'en est pas moins un progrès de la destruction. Ces ossements d'hommes tournent à la pierre.

» Un peu plus loin, voici une tombe dans laquelle il y a

une lutte, entre la force qui fait le squelette et la force qui fait la poussière : la première se défend, la seconde gagne, mais lentement. Le combat qui existe en vous et en moi entre la mort et la vie sera fini, que ce combat entre une mort et une mort durera encore longtemps. Dans le sépulcre voisin, tout ce qui fut un corps humain n'existe déjà plus, excepté une seule partie, qu'une espèce de nappe de poussière un peu chiffonnée et déployée comme un petit suaire blanchâtre recouvre, et d'où sort une tête. Regardez enfin dans cette autre niche : là il n'y a décidément plus rien que de la pure poussière, dont la couleur même est un peu douteuse, à raison d'une légère teinte de roussueur. Voilà donc, dites-vous, la destruction consommée ! Pas encore : en y regardant bien, vous reconnaîtrez des contours humains. Ce petit tas qui touche à une des extrémités longitudinales de la niche, c'est la tête : ces deux autres tas plus petits encore et plus déprimés, placés parallèlement un peu au-dessous, à droite et à gauche du premier, ce sont les épaules : ces deux autres les genoux. Les longs ossements sont représentés par ces faibles traînées, dans lesquelles vous remarquez quelques interruptions. Ce dernier calque de l'homme, cette forme si vague, si effacée, à peine empreinte sur une poussière à peu près impalpable, volatile, presque transparente, d'un blanc mat et incertain, est ce qui donne le mieux quelque idée de ce que les anciens appelaient une ombre.

» Si vous introduisez votre tête dans ce sépulcre pour mieux voir, prenez garde, ne remuez plus, ne parlez pas, retenez votre respiration. Cette forme est plus frêle que l'aile d'un papillon, plus prompte à s'évanouir que la goutte de rosée suspendue à un brin d'herbe au soleil ; un peu d'air agité par votre main, un souffle, un son deviennent ici des agents puissants qui peuvent anéantir en une

seconde ce que dix-sept siècles peut-être de destruction ont épargné. Voyez, vous venez de respirer, et la forme a disparu. Voilà la fin de l'histoire de l'homme en ce monde. »

Quelle belle mais funèbre perspective de notre misère mortelle ! L'auteur s'en inspire et la domine, pour s'élever à ce qui est au-dessus de toute destruction, au principe de vie et d'immortalité. Mais je l'abandonne dans ces considérations, et finis en citant un chant échappé à sa brûlante émotion, un jour qu'il avait de nouveau visité les catacombes.

Comme un prophète saisi du divin enthousiasme, il dicta ces stances (1) où respirent dans de beaux vers une religieuse intuition et le sentiment profond des grandes choses que ces lieux révèlent.

Hier, j'ai visité les grandes catacombes  
Des temps anciens :  
J'ai touché de mon front les immortelles tombes  
Des vieux chrétiens :  
Et ni l'astre du jour, ni les célestes sphères ,  
Lettres de feu,  
Ne m'avaient mieux fait lire en profonds caractères  
Le nom de Dieu.

Un ermite au froc noir, à la tête blanchie,  
Marchait d'abord  
Vieux concierge du temps, vieux portier de la vie  
Et de la mort ;

(1) Ces stances peuvent être chantées. L'auteur indique l'air *du fil de la Vierge*, de Scudo. Elles s'harmonisent à merveille avec ce chant mélancolique et rêveur, où l'âme cherche, à travers le ciel et l'éther, des régions mystérieuses et de divines révélations.

Et nous l'interrogeons sur les saintes reliques  
Du grand combat,  
Comme on aime écouter sur des exploits antiques  
Un vieux soldat.

Un roc sert de portique à la funèbre voûte ;  
Sur ce fronton  
Un artiste martyr, dont les anges sans doute  
Savent le nom,  
Peignit les yeux du Christ, sa chevelure blonde,  
Et ses grands yeux,  
D'où s'échappe un rayon d'une douceur profonde  
Comme les cieux.

Plus loin, sur les tombeaux, j'ai baisé maint symbole  
Du saint adieu,  
Et la palme, et le phare, et l'oiseau qui s'envole  
Au sein de Dieu :  
Jonas après trois jours sortant de la baleine  
Avec des chants ;  
Comme on sort de ce monde après trois jours de peine,  
Nommés le temps.

C'est là que chacun d'eux près de sa tombe prête,  
Spectre vivant,  
S'exerçait à la lutte ou reposait sa tête,  
En attendant ;  
Pour se faire d'avance aux jours des grands supplices  
Un cœur plus fort,  
Ils essayaient leur tombe, et voulaient par prémisses  
Goûter la mort !

J'ai sondé d'un regard leur poussière bénie ,  
Et j'ai compris  
Que leur âme a laissé comme un souffle de vie  
Dans ces débris ,  
Que dans ce sable humain qui dans nos mains mortelles  
Pèse si peu ,  
Germent pour le grand jour les formes immortelles  
Des fils de Dieu .

Lieux sacrés , où l'amour pour les seuls biens de l'âme  
Sut tant souffrir,  
En vous interrogeant j'ai senti que sa flamme  
Ne peut périr ;  
Qu'à chaque être d'un jour qui mourut pour défendre  
La vérité ,  
L'Être éternel et vrai, pour prix du temps, doit rendre  
L'éternité.

C'est là qu'à chaque pas on croit voir apparaître  
Un trône d'or ,  
Et qu'en foulant du pied des tombeaux je crus être  
Sur le Thabor !  
Descendez, descendez au fond des catacombes ,  
Aux plus bas lieux ,  
Descendez , le cœur monte et du haut de ces tombes  
On voit les cieux.

Mais déjà le froid pénètre vos membres et vous avertit  
de songer au retour. A mesure que vous avez avancé  
dans le saint labyrinthe, l'impression a grandi. Vous êtes

silencieux, vous ne vous communiquez que de rares et graves réflexions, l'âme est toute au-dedans. Les lueurs vacillantes de vos pâles flambeaux menacent de s'éteindre. Sortez de ces lieux à jamais sacrés, mais emportez avec vous cette impression mystérieuse que la religion donne à l'âme et qui — c'est son exclusif privilège, — met puissamment en contact, malgré le temps et la mort, les esprits et Dieu, ces hôtes de l'éternité !

---

## SEPTIÈME LECTURE.

---

### **Suite des monuments chrétiens. — Saint-Clément.**

Même après avoir visité les catacombes, l'intérêt ne faiblit pas et l'âme n'est pas moins émue en visitant quelques sanctuaires et notamment Saint-Clément.

Cette église était déjà une des plus curieuses de Rome, mais elle est réputée maintenant à juste titre la plus intéressante au point de vue de l'archéologie catholique.

D'abord, elle offre dans son entier les dispositions primitives de ces monuments. Une petite cour où quatre colonnes forment un portique, précède l'atrium, cour plus vaste, garnie de fontaines et environnée de portiques latéraux, où l'on attendait et où l'on se préparait, avant la réunion des assemblées dans l'église.

L'église proprement dite, malgré ses reconstructions partielles et successives, est encore la basilique pure, avec ses trois nefs et ses compartiments obligés. Le pavé, très ancien, est composé de mosaïques rehaussées de pierres précieuses. Les colonnes sont de marbres remarquables. Au



milieu de la nef, un pilastre annonce une seconde disposition. Là commençait le chœur réservé aux officiants.

Les ambons sont aux deux côtés, pour faire au peuple les lectures saintes ou les prédications. L'un d'eux a un pupitre, sur lequel le prêtre ou le lecteur posait son livre. Derrière ce chœur est le sanctuaire proprement dit, avec les dispositions anciennes. L'autel d'abord, et derrière, les places du *presbyterium*, et notamment, au milieu, le siège principal ou *cathedra*, qu'occupait l'évêque, et d'où les églises cathédrales tirent leur nom.

Au-dessus de ces sièges et dans la circonférence de l'abside règnent des fresques et mosaïques d'une exécution imposante; elles sont, dit-on, du XIII<sup>e</sup> siècle, mais elles ont toute la gravité et la majesté de la plus belle époque byzantine.

Au rang le plus élevé, on voit le Christ avec ses apôtres dans un verdoyant paysage, et au-dessous, le même sujet symbolisé : le Christ est l'agneau distingué par son nimbe divin, et douze brebis autour de lui représentent ses apôtres et l'ensemble de son troupeau : *pasce agnos, pasce oves*.

Cette église est respectable par son antiquité. Au commencement du V<sup>e</sup> siècle, en 417, le pape Zozime y tenait un concile, et y condamnait l'hérétique Célestius. Une inscription incrustée à la muraille en fait foi. Sous l'autel reposent les reliques les plus vénérables : ce sont les restes de saint Clément, ce disciple et coadjuteur de saint Pierre, et ceux d'un des plus illustres martyrs, Ignace d'Antioche, broyé par la dent des lions, dont les lettres heureusement conservées sont un des précieux monuments et des plus imposants témoignages de l'âge apostolique.

Mais on ne soupçonnait pas que cette église elle-même, bien que bâtie sur la demeure de saint Clément, n'est pas

le primitif sanctuaire. Il n'y a pas plus de dix ans que, par un hasard providentiel, on fut amené à faire quelques fouilles sous le sol de la basilique. Quel fut l'étonnement de rencontrer un chapiteau, puis un fût de colonne, puis un autre, et enfin, par des travaux habilement menés, toute une église correspondant à l'église supérieure ! Mais, ce qui ajoute à l'étonnement et complète le bonheur de cette découverte, c'est que les éboulements du sol, l'entassement des matériaux n'ont détruit ni les formes et dispositions de l'édifice, pas même quelques ornements accessoires, tels que des sculptures, ni, ce qui est infiniment plus précieux, les peintures murales dont ce monument était complètement revêtu.

Je ne saurais dire avec quel sentiment de joie curieuse mêlée de respect, je suis descendu, par des sentiers difficiles et à demi dégagés, dans ce sanctuaire, l'un des premiers qu'ait élevé la foi de nos pères, et où cette foi se lit inscrite de toutes parts. Un clerc qui nous précédait faisait briller sa longue torche pour éclairer les parois élevées et obscures, et nous faire lire ces pages peintes, ces prières, ces inscriptions, ces scènes de martyrs. Là j'ai vu des mosaïques et des peintures d'une étonnante conservation, une partie du martyr de saint Pierre, dont on voit les pieds attachés au haut de la croix, et d'autres encore, des prières pour les morts et un tableau où sont peints et dénommés les uns après les autres, saint Lin, saint Clet et saint Clément, dont des critiques contestaient la succession comme souverains pontifes.

On ne peut rien voir de plus saisissant. C'est une exhumation imprévue, et sur bien des points, un démenti plein de surprise donné à des assertions téméraires. C'est comme une nouvelle catacombe qui confirme le témoignage de toutes les autres.

**Baptistères.**

Au nombre des monuments curieux de la Rome chrétienne, il faut ranger les baptistères, ceux surtout qui remontent aux premiers âges de nos églises. Le baptistère de Constantin fut érigé par ce prince dans son palais du Latran, tout près de la première église qu'il fit élever, et au lieu même où des mains du pontife Sylvestre il reçut le saint baptême.

C'est un beau monument octogonal, remanié sans doute, et plus d'une fois restauré, mais conservé dans sa forme primitive. Des témoignages du V<sup>e</sup> siècle nous l'attestent. Deux rangs de colonnes placés l'un sur l'autre soutiennent une coupole. Les premières, de porphyre d'Egypte, au nombre de huit, portent un entablement antique ; les secondes sont d'un beau marbre blanc. Ainsi que l'église à laquelle il se rattache, ce baptistère est dédié à saint Jean-Baptiste, dont huit tableaux représentent les faits principaux, et plus bas sont peints les grands traits de l'histoire de Constantin, et entre autres le concile de Nicée auquel Constantin prit tant de part.

Il y a à Rome une multitude de vases immenses et d'urnes antiques, de pierres plus ou moins précieuses. Presque tous les baptistères des églises ont quelqu'un de ces précieux antiques. Au baptistère de Constantin, c'est une urne de basalte élevée au milieu d'une vaste cuve, entourée d'une balustrade, qui sert de fonts baptismaux.

Que de richesses encore dans ce seul monument ! Deux petites chapelles latérales attirent l'attention par leurs belles colonnes : les unes d'un serpentinite plus dur que le fer, les autres d'un albatre oriental d'un prix extrême. Joignez à cela des mosaïques superbes et des peintures de maîtres, telles que le saint Philippe de Néri environné de jeunes

enfants. On attribue cette peinture à Michel-Ange ; mais si elle est de lui , il avait ce jour là dérobé les pinceaux de Raphaël et avec ses pinceaux sa plus suave manière.

Le baptistère de Constantin rappelle celui de Constance , sa fille, près de l'église de Sainte-Agnès, que cette princesse affectionnait tant. Inutile d'en entreprendre la description, je ne veux parler que des fresques extrêmement curieuses et certainement antiques qui décorent la voûte. Comme elles sont composées d'arabesques, de fruits, de palmes , d'hommes foulant la vendange, quelques auteurs ont voulu attribuer cette œuvre à un temple païen. Mais rien n'y indique d'une manière absolue le paganisme. C'est une église où , d'après Ammien Marcellin, les restes de la famille impériale de Constantin avaient été déposés et qui y demeurèrent jusqu'à la fin du siècle dernier. Ces peintures sont l'œuvre d'artistes chrétiens ; seulement, ces artistes sortaient du paganisme : ils en avaient, comme nous avons dit, les traditions, les éléments et le faire, et ils empruntaient à l'art qu'ils avaient pratiqué jusque là, les éléments les plus acceptables.

Un art ne s'improvise pas, les traces de la transition du paganisme au christianisme devaient être sensibles, mais déjà l'esprit nouveau et la forme nouvelle prennent le dessus. L'art, comme la littérature, est le reflet des temps, des croyances et des mouvements de la société.

En France les baptistères sont rares. Une place souvent assez médiocre est réservée même dans nos grandes églises aux fonts baptismaux : tandis qu'en Italie on rencontre fréquemment de beaux et importants édifices consacrés à cet usage. Avant de s'incorporer à la Religion et d'entrer dans l'Eglise, il fallait se régénérer dans un premier sanctuaire, et cet acte si important, auquel à certains jours des

multitudes prenaient part, demandait bien un grand et spécial monument. Des restes célèbres de cet antique usage se retrouvent en plusieurs endroits de l'Italie. Le baptistère de Pise est l'une des remarquables beautés de cette ville, jadis si puissante. En sortant de sa magnifique cathédrale, de son *campo sancto* merveilleux, de sa tour penchée qui donne le vertige, on visite avec grand intérêt ce vaste édifice circulaire dont la belle coupole a la sonorité d'une cloche immense et qui vous renvoie en accords les notes harmoniques que vous lui avez chantées. A Florence, l'édifice n'est guère moins important et également beau ; la sculpture lui a prodigué ses ornements, et les plus belles sortes de bronze qu'on puisse voir dans le monde y ajoutent encore à son prix.

#### Saint-Jean-de-Latran.

La Latran était le palais de Constantin. En ayant fait la demeure des papes, il y bâtit la première basilique, dédiée à saint Jean, et elle en porte le nom : Saint-Jean-de-Latran. Elle se nomme aussi la basilique dorée, à cause des richesses qu'on y avait accumulées. Son plafond magnifique fut couvert de lames d'or, présent royal de Ferdinand d'Espagne. Ce prince croyait que c'était à Dieu que devait revenir, comme un légitime tribut, le premier or que lui procurait le Nouveau-Monde, récemment découvert.

Saint-Jean-de-Latran porte cette inscription : *Sacro-sancta Lateranensis Ecclesia omnium urbis et orbis Ecclesiarum mater et caput.*

C'est l'église propre de l'évêque de Rome et celle dont il prend possession lorsqu'il est élu pape.

Peut-être faut-il rappeler ici que le pape a trois titres : il est évêque de la ville de Rome, siège principal fondé

par saint Pierre et première église du monde; il est patriarche de l'Occident par la suprématie de son siège épiscopal; il est enfin pontife suprême de l'église universelle. C'est au premier titre que Saint-Jean est l'église cathédrale de Rome et l'église d'où part *l'enseignement et le rayon du gouvernement* (1).

Jene veux point insister sur la description de cette illustre basilique. Si tout n'y est pas d'un goût pur, on n'en admire pas moins les vastes proportions, les cinq nefs correspondant aux cinq portes du grand portique de la façade, dont une, la *porte sainte*, est murée et ne s'ouvre qu'à l'époque des jubilés. Les âges successifs et les libéralités des grands noms de Rome et du dehors y ont déposé des trésors et des chefs-d'œuvre, car il y en a et en grand nombre, dans ces chapelles de Corsini, de Martin V, dans l'autel du Saint-Sacrement, dans ce hardi tabernacle de l'autel principal orné de pierres précieuses, dans ces mausolées, ces sculptures et ces peintures — Boniface VIII publiant entre deux cardinaux le jubilé de 1300, et la statue colossale de Constantin trouvée dans ses thermes et placée actuellement sous le grand portique, etc., etc.

Mais au point de vue religieux, cette basilique de l'empereur pacificateur de l'église, où Sainte-Hélène déposa en partie les saintes richesses de la Judée, où tant de solennelles assemblées proclamèrent la doctrine, où sont conservés et vénérés la table où le sauveur célébra la Cène et les chefs sacrés des apôtres Pierre et Paul, et près duquel un cloître charmant est devenu un riche musée chrétien; cette basilique, dis-je, est digne du plus haut intérêt, et provoque l'examen le plus sérieux.

Et pour comble d'enchantement, sur cette place de Saint-

(1) Bossuet, *discours sur l'unité de l'église*.

Jean, devant cette sainte basilique, vous jouissez de la plus majestueuse perspective : dans le lointain, les monts jaunâtres et sévères de la Sabine, à leurs pieds les solitudes romaines, des plaines sans fin ; à travers les steppes, les lignes nombreuses des vieux aqueducs, les débris du fameux aqueduc de Néron ; plus rapprochées, sur les collines du Latium, des villas verdoyantes ; tout près de vous les anciens murs de Rome, et sur la place enfin le plus bel obélisque de la vieille Egypte, comme pour résumer les âges antiques et incliner devant la religion immortelle du Christ les souvenirs du monde païen.

**Sainte-Croix. — La Scala-Sancta.**

C'est tout près que se trouve l'église de Sainte-Croix de Jérusalem. — Toujours des souvenirs de l'époque constantinienne. — C'est l'église de Sainte-Hélène, où cette pieuse princesse déposa la traverse de la croix du Christ et d'autres reliques précieuses.

Tout près encore est la chapelle de la Scala-Sancta, les degrés de marbre du prétoire de Jérusalem, qu'à la même époque on transféra de la ville sainte à Rome, degrés que Jésus-Christ monta et descendit le premier, usés maintenant par les genoux des pèlerins, recouverts par d'épais madriers, renouvelés souvent eux-mêmes. Et moi et bien d'autres nous gravissions ces degrés avec bonheur, et je remarquais dans la foule une partie de la famille d'un de nos généraux illustres.

Une sculpture d'une rare expression me frappa au pied du saint escalier. C'est un groupe de marbre représentant Judas donnant à son maître le baiser de la trahison. Les lèvres du traître touchent les lèvres divines. Le maître comprend et est résigné : lui, Judas, a l'expression la

plus finement astucieuse et perfide qu'il soit possible d'imaginer. On ne peut arrêter ses regards sur ce chef-d'œuvre sans éprouver la plus douloureuse impression. C'est bien là que cette sculpture devait être posée; elle ajoute encore à l'impression de ce lieu saint. On croit y entendre l'*ecce homo*, le *crucifigatur*, et Pilate apparaît livrant le juste, en se lavant lâchement les mains.

#### Sainto-Marie-Majeure.

Que n'aurais-je point à dire de Sainte-Marie-Majeure, l'une des plus belles et des plus grandes basiliques de Rome, dont les annexes vastes comme des églises, regorgent des richesses les plus extrêmes? « Je n'aime pas cette église, me disait un visiteur. — Et pourquoi? — Elle est trop belle, tant de richesses me distraient, on n'y peut prier. » C'est, en effet, son seul défaut, et bien d'autres le lui pardonneront.

La piété à Marie fut toujours si vive à Rome, que depuis 352, époque de la miraculeuse fondation de cette église (1),

(1) Du temps du pape Libère, Jean, patricien romain et son épouse, d'illustre naissance, fort riches et sans enfants, désirèrent constituer la Vierge Marie leur héritière, et lui demandaient avec instance de leur faire connaître ses volontés. Une nuit, il leur fut révélé que la Sainte-Vierge désirait qu'ils lui érigeassent une église au lieu et dans la forme indiqués par la neige qui recouvrait le mont Esquilin; c'était au mois d'août, au temps des plus grandes chaleurs. Ce phénomène, vérifié et reconnu merveilleux, confirma la vérité de la révélation que le pape Libère avait eue également de son côté. De là la dénomination de *Notre-Dame-des-Neiges*, donnée à cette église. On l'appelle encore *Maria ad præsepe*, à cause de la sainte crèche, ou enfin *Sainte-Marie-Majeure*, à raison de ses grandes dimensions.



les dons, les monuments, les chefs-d'œuvre s'y sont entassés, grâce à la foi et à la générosité des fidèles, des princes et des plus illustres familles. On ne saurait à quelle somme évaluer les frais de construction des chapelles de Sixte-Quint et de Paul V (Borghèse), et les chefs-d'œuvre qu'elles renferment en rendent actuellement la valeur littéralement inappréciable.

Car comment se faire une juste idée de cette profusion de marbres rares, de pierres précieuses, de bronzes étincelants, de splendides décors, de statues, de peintures du plus haut prix? Bien des millions ne rendraient pas la valeur matérielle de ces tombeaux, de ces autels, de ces colonnes, de ces raretés qui s'étalent de toutes parts.

Ces deux chapelles se disputent le prix. L'opinion générale se prononce néanmoins pour la chapelle de Paul V. Tout en conservant l'ordonnance de la chapelle sixtine du Saint-Sacrement, elle la dépasse encore par la richesse et par la perfection des détails. C'est dans la première et dans un petit monument à part que la dévotion romaine croit conserver et révère les restes de la crèche de Bethléem. Et c'est près de cet édicule, que se trouve une statue d'un saint tenant l'enfant Jésus dans ses bras. On peut dire de ce marbre qu'il respire, il sourit, il pleure, il est vivant. C'est un chef-d'œuvre qui émeut. On ne peut mieux rendre l'amour heureux et ravi d'un saint en extase. Je crois que c'est l'œuvre du Bernin.

On remarque aussi beaucoup parmi les pendentifs de cette chapelle une femme voilée. L'illusion du voile est frappante. Ce sont de ces difficultés que les habiles artistes italiens affrontaient volontiers. Je me souviens avoir vu à Naples, dans une chapelle fameuse, un christ en marbre recouvert de son suaire diaphane et dont le corps est tout visible sous cette mince enveloppe. Dans cette même cha-

pelle, trois ou quatre statues présentent la même difficulté vaincue et avec le même honneur.

Cette église de Sainte-Marie-Majeure est une grande école de mosaïque. Celles de la nef sont anciennes et fort curieuses. D'après les maîtres dans la matière, si elles ne remontent pas au Ve siècle, comme celles du grand arc qui précède l'abside, elles sont du VIII<sup>e</sup>, et celles de l'abside, supérieures encore, sont du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette dernière date n'est pas douteuse, car l'œuvre est signée : JACOB. TORRITI. PICTOR. HOC. OPVS. MOSIAC. FEC.

**Saint-Pierre in Vincoli. — Les reliques et les chaînes de saint Pierre.**

Un grand bonheur à Rome, et on ne l'obtient pas toujours, c'est de voir ce qu'on appelle les grandes reliques. Grâce à quelques démarches actives et habilement menées, je parvins à obtenir une autorisation pour Sainte-Croix de Jérusalem et pour Saint-Pierre in Vincoli où se trouvent les chaînes dont saint Pierre fut chargé par Hérode. Je ne manquai pas d'en parler à mon hôtel de la Minerve, et maintes personnes me prièrent de les faire jouir de mon privilège. La troupe était nombreuse et diversement composée : quelques prêtres, quelques jeunes hommes et un jeune ménage parisien fort intelligent, deux habiles touristes.

Ne pensez pas que ces trésors soient exposés sans gravité, à la légère et sans aucun cérémonial. A Sainte-Croix, il nous fallut attendre la présence d'un Père et des permissions minutieuses. Ce prêtre dut revêtir des ornements sacrés et prendre l'étole. Assisté de clercs portant des flambeaux, il exposa les objets vénérés et les offrit à la piété respectueuse des assistants. Des paroles d'une foi vive et la prière

accompagnent cette cérémonie et commandent à tous le respect.

A Saint-Pierre-ès-Liens, il m'a semblé que le cérémonial et la forme étaient plus solennels encore. Ces chaînes sacrées sont renfermées sous trois clefs dont une aux mains du Pape, la seconde aux mains d'un cardinal, et la troisième au pouvoir du supérieur du couvent annexé à l'Eglise.

Après une prière, ces chaînes vous sont présentées ; on vous permet de les toucher, on vous les met aux poignets ; avec un des anneaux, on vous en enserme le col. En sentant le froid de ce fer, dans ce lieu sacré, sous l'influence religieuse qui vous gagne, l'impression est très-vive.

Avec un peu de foi et de mémoire, les réflexions et les sentiments affluent au cœur. On se dit que les chaînes, après tout, sont chose possible. Qu'elles lient quelquefois les princes et les rois ; que souvent, dans la suite des âges, les chefs de l'Eglise en ont subi les étreintes, mais que néanmoins la force spirituelle de Pierre ne fut jamais liée par elles et qu'il en triompha toujours.

Mais, dira-t-on, à quoi bon vénérer ces chaînes ?... Eh ! mon Dieu, c'est une faiblesse qui remonte haut. Ces chaînes de Pierre ont inspiré de nobles accents au plus éloquent des Pères de l'Eglise, saint Chrysostome. « Rien de beau » comme de porter des chaînes pour le Christ. Si quel- » qu'un a l'amour du Christ, il comprend ce que je dis. » S'il est consumé de cet amour, il sent la force et la » dignité de ces chaînes. En être chargé pour J.-C., c'est » plus que de siéger à sa droite. Oh ! que je voudrais être » à Rome où elles sont conservées ! Quelle joie de voir » ces chaînes que les anges révèrent et que l'enfer re- » doute ! ô heureux liens ! ô mains heureuses qui en avez » subi les étreintes ! Si j'avais vécu dans ces temps, que

• n'aurais-je pas fait pour avoir le bonheur de vous  
• baiser ! J'aimerais mieux être Pierre chargé de ses  
• chaînes que l'ange qui vint l'en délivrer. Je voudrais  
• sans cesse redire ces choses, etc., etc. »

Quant à saint Augustin, qui n'était pas un esprit faible, il n'en a guère parlé avec moins d'éloquence, et il dit que *c'est avec juste raison que toutes les églises révèrent ces chaînes apostoliques.*

Aussi bien, les chaînes pour la justice et la vérité, c'est le suprême honneur et la gloire immortelle. De tout temps, de semblables chaînes ont fait la gloire de ceux qui les ont portées et l'opprobre de ceux qui les imposaient. Et notons-le bien, dans les siècles où la force morale n'est pas absolument à l'ordre du jour et où la matérialité peut aisément prévaloir contre le droit, le culte des chaînes, qui n'est pas contagieux, ne peut être que *bien porté.*

Ce que je peux affirmer, c'est que cette séance à la sacristie de Saint-Pierre-ès-Liens fut d'un grand effet. Le lendemain, au déjeuner de la Minerve, on s'entretenait beaucoup du petit pèlerinage de la veille, et ce jeune parisien, dont j'ai parlé, me dit avec toute la gravité dont il était capable : Oh ! Monsieur, j'ai rêvé toute la nuit des chaînes de saint Pierre.

Rome est remplie, d'un bout à l'autre, des souvenirs de ce genre, depuis la basilique de Saint-Pierre jusqu'au fond du Transtevere et jusqu'au Forum. Ici, cette vieille église de Marie *in Transtevere*, si ancienne, si renommée, à laquelle se rattache, d'après la tradition romaine, un prodige qui concorderait et avec les livres sybillins et avec la naissance du Christ ; une source d'huile aurait jailli de la pierre où fut fondé l'édifice. Là, les églises de Sainte-Praxède et de Sainte-Pudentienne, filles du sénateur Pudens, qui le premier donna l'hospitalité à cet étranger

Galiléen, nommé Pierre, et en reçut, en échange, la foi chrétienne. Là, que de mémorables souvenirs des persécutions ! Un puits où fut précipité saint Calixte et des centaines d'autres après lui, et des traces non effacées de ces exécutions cruelles, qui pourtant n'effrayaient pas ces nobles jeunes filles, car la mission qu'elles s'étaient donnée était de recueillir le sang des martyrs. Et au-dessous de la petite nef latérale, on montre un petit appartement bien antique, bien religieusement conservé, où saint Pierre qui l'habita, dit la pieuse chronique de Rome, offrait le saint sacrifice.

#### **Prison Mamertine.**

Enfin j'abrège, et termine seulement par un mot de la prison Mamertine. Je l'ai citée ailleurs comme un grand souvenir païen. A ce point de vue, il pénètre d'horreur. On croit encore entendre les plaintes étouffées des condamnés montant la scala des Gémonies. Dans la prison même, on est effrayé des longues tortures et des cruels supplices des illustres victimes. Ce lieu redoutable était composé de deux prisons superposées : la première construite dans le roc par Ancus Martius, quatrième roi de Rome, était encore assez grande. Elle avait plus de vingt pieds de long, et seize de large. Mais elle était sans air et sans issue ; on y descendait par une ouverture creusée au sommet. Servius Tullius, sixième roi, compléta ce lieu lugubre. Au-dessous de la Mamertine il fit la Tullienne, beaucoup moins spacieuse, plus obscure, plus humide, où l'on ne descendait que par une ouverture plus étroite encore. C'était là qu'étaient jetés les plus grands coupables, les grandes victimes. L'espoir ne pénétrait point dans ce dernier abîme, et s'ils ne mouraient point d'angoisses et d'effroi,

ils y périssaient ou de faim ou de mort cruelle. Dans leurs tortures ou leurs défaillances, dans les sanglants apprêts de la mort, ils servaient d'horrible spectacle aux habitants de la Mamertine, et leurs corps à demi déchirés aux aspérités des gémonies tombaient dans le cloaque, ou traînés à travers le Vélabre étaient précipités dans le Tibre.

Je sais toutes ces choses, et quelque horribles qu'elles soient, je n'en doute pas. Sur la foi de Varron et de Tite-Live, je crois aux auteurs de ces sombres cachots; sur la foi de Salluste, de Cicéron et d'autres, je crois aux supplices des Jugurtha, des complices de Catilina, des Séjan, etc. Sur la foi de l'historien Joseph, je crois que dans cette même prison périt, par ordre de Titus, Simon le chef des Juifs au siège de Jérusalem, pendant que l'empereur triomphait et montait au Capitole.

Et maintenant, j'achève l'histoire de cette prison. Sur la foi des historiens de Rome chrétienne, sur la foi de la tradition constante et du culte perpétuel dont ce lieu fut l'objet, je crois que dans cette prison furent renfermés les saints apôtres Pierre et Paul, et que le premier y convertit ses geôliers Martinien et Proceste. Les autorités qui me déterminent sont moins anciennes et ne sont pas moins graves. C'est le témoignage unanime et la tradition constante de la ville de Rome et de la religion. Aussi, à dater de cette époque, cet horrible cachot est un lieu vénéré, au-dessus s'élève une église; on y célèbre un culte de charité et de clémence. Et depuis les origines chrétiennes on n'a cessé d'y venir retremper sa foi et son courage. J'ai eu le bonheur d'y descendre moi-même.

Par une inspiration peut-être malheureuse, Monseigneur Forbin de Janson, l'ancien missionnaire, a fait pratiquer dans le roc un escalier pour descendre dans cette prison

Mamertine. J'aurais mieux aimé y pénétrer par le soupirail : c'est une altération apportée à ces lieux sacrés ; ils sont pourtant encore assez imposants.

Au moment de pénétrer dans ce respectable sanctuaire, j'aperçus sur la place deux de nos jeunes soldats. « Venez avec nous, leur dis-je, vous serez heureux d'avoir visité la prison des bienheureux apôtres. — J'avoue que je ne parlai pas de Jugurtha. — Et de retour au pays, vos familles aimeront à vous entendre redire les belles choses de la ville de Rome. » Ils vinrent avec empressement ; comme nous ils visitèrent avec émotion ces cachots souterrains, et je leur disais : « Ici étaient les saints apôtres. Voici la fontaine qui jaillit sous leurs pieds. Vous êtes au commencement de la religion. Vous tenez les premiers anneaux de la chaîne qui nous y rattache » et les larmes leur venaient aux yeux.

J'ai vu les beaux et splendides palais, j'ai vu les musées et les richesses antiques léguées par les souverains, j'ai parcouru les expositions célèbres, j'ai visité Pompéi, je n'en ai point gardé *dans l'âme* les mêmes souvenirs, les émotions n'étaient point les mêmes, elles n'étaient ni aussi douces, ni aussi solennelles, ni aussi vives. O Religion ! ta puissance est grande ; tu es, comme a dit quelque part Lacordaire, la grande et impérissable passion de l'humanité.

---

## ADDITIONS.

---

J'ai omis, et à dessein, une multitude de ces religieuses curiosités de Rome. Mon but spécial ne me permettait pas de m'étendre sans mesure. Je le répète, Rome en est pleine, souvenirs anciens, souvenirs plus récents : car dans cette ville rien ne se perd. Visitez certaines communautés, certaines maisons désignées, et vous y verrez les restes précieux des Saints et des hommes illustres des différents âges. Quoi de plus curieux que les chambres de saint Ignace, de saint Louis de Gonzague, de saint François-Borgia et les objets à leur usage conservés avec un soin respectueux ? Ailleurs, tout ce qui a rapport à saint Philippe de Néri, ce protecteur de Rome, à saint Benoist-Labre, etc.

Il y a à Rome plus de trois cents églises, et il n'y a pas de jour que dans quelqu'une on ne célèbre avec une pompe spéciale un vieux souvenir rendu souvent vivant par le lieu même et par les objets qui le rappellent. Il faudrait même *faire* cette année liturgique à Rome, pour avoir une idée exacte de ses richesses et de la variété attrayante de son culte.

Et parmi ces églises, quelles merveilles dans un genre



ou dans un autre, dont je n'ai pas même cité les noms ! Rien, ou à peu près, de cette grande et majestueuse église de Saint-André *Della valle* avec ses immenses proportions, ses larges voûtes, ses fresques superbes.

Rien de cette église de la Minerve (1), malgré son beau Christ de Michel-Ange, la seule église à Rome qui soit du style gothique, et que les Dominicains enlaidissent en ce moment, en la surchargeant d'ornements et de marbres splendides.

Rien de ces deux églises de la puissante compagnie de Jésus. Cette église de Saint-Ignace, que ne renferme-t-elle pas de richesses et de beautés dans ses autels, dans ses tableaux de grands maîtres, en orfèvrerie et sculptures ! La majestueuse fresque de la voûte principale, dans ses grandioses dimensions, est peinte avec une telle verve, avec tant d'éclat et de puissance, que l'auteur, le P. Pozzi, me semblait s'être rapproché d'Annibal Carrache et de Michel-Ange.

L'effet de cette immense peinture est fort curieux. En pénétrant dans le temple, on ne peut se rendre compte de la scène grandiose qu'on a au-dessus de sa tête et qui est l'apothéose de saint François-Xavier. Tous les personnages paraissent disparates et mal posés. Mais cherchez sur le pavé un endroit indiqué par un marbre noir, c'est là qu'est le point de vue, et alors tout change d'aspect. Vous saisissez ces étonnantes réductions. Les raccourci, les poses étranges, tout s'harmonise, et présente aux regards, avec mille difficultés vaincues, un ensemble plein de majesté et de force.

(1) Le vrai nom est Sancta-Maria-sopra-Minerva; cette église, dédiée à Marie, fut construite sur les ruines d'un temple à Minerve érigé par Pompée après ses victoires.

Et assez près de là, ce *gesu*, comme on l'appelle, vaste comme une cathédrale, et l'une des plus splendides églises de Rome : ses voûtes, sa coupole, ses fresques, ses autels, tout y est remarquable. Les deux chapelles de la Croisée excitent l'étonnement, sinon l'admiration, tant les proportions, les matériaux, les efforts de l'art, tout y est extrême. C'est à l'autel de Saint-Ignace que se trouve, outre des châsses d'argent et les marbres les plus rares, cette fameuse pierre de Lapis Lazulli, la plus grosse que l'on connaisse en ce genre. Placée au centre d'un fronton, où est sculptée la sainte Trinité, elle représente le globe du monde. Que de fois, au sortir de ce riche sanctuaire, j'ai dit en riant à mes amis : Que ne puis-je emporter au moins une pierre de cette église ! Et je l'avoue, ce ne serait pas pour la conserver, je fais peu de cas de cette pierre en elle-même, mais que ne ferait-on pas avec ce bloc énorme, qui vaut peut-être plus que son pesant d'or ?

**Quelques mots des monuments charitables et de statistique.**

Il est encore un autre aspect de Rome qui serait curieux à explorer, et ce ne serait plus alors une simple satisfaction de l'esprit, mais un grand et salutaire exemple qu'on en pourrait retirer. Je sais que, sous plus d'un rapport, Rome laisse à désirer ; et souvent, au point de vue matériel et pour la bonne et sage administration de la cité, j'ai regretté que la capitale catholique n'ait pas fait plus d'emprunts à l'habile mécanisme de nos administrations modernes. Mais, sous d'autres rapports et des plus importants, au point de vue, par exemple, des institutions de bienfaisance, quelle ville l'emporte sur Rome ? Là, l'esprit catholique et charitable s'est développé et épanoui sous toutes ses formes. C'est peu de dire que toutes les misères

y ont leurs remèdes ; il faut ajouter que les institutions charitables y atteignent d'énormes proportions. Ces œuvres sont de merveilleuses fondations dont les familles les plus illustres ont fait largement les frais. Ces œuvres y ont même peut-être, plus qu'ailleurs, un caractère humain et approprié soit aux conditions naturelles, soit aux faiblesses de l'existence humaine. Ainsi nulle part on n'a fondé plus d'œuvres pour favoriser les mariages et ouvert plus d'asiles au repentir.

Toutes ces institutions ne sont pas d'hier. Ce qui fait la richesse de Rome sous ce rapport, c'est qu'elle a conservé les legs des siècles, et aussi que la catholicité tout entière y a contribué. Quel peuple catholique ne tenait à avoir à Rome son établissement et son Œuvre ? Ne suffit-il pas de nommer Saint-Louis-des-Français, Saint-Yves-des-Bretons, Saint-Jérôme-des-Esclavons, etc.

Mais ici reviennent les perpétuelles critiques contre les mœurs relâchées de Rome. Ces critiques se trouvent partout, les voyageurs et les étrangers les répètent avec la fidélité des échos. Il faut presque du courage pour s'inscrire contre et leur donner une sorte de démenti. Eh bien ! pourtant, pour l'acquit de ma conscience, je dois dire que je n'en crois absolument rien.

Toute grande ville renferme sans doute des éléments de mal et de démoralisation ; trop d'étrangers de toutes sortes fréquentent Rome, et un grand nombre avec la volonté arrêtée de lui nuire ; la liberté individuelle y est trop réelle, pour qu'il n'y ait pas, dans une certaine mesure, des dérèglements. Mais ce que personne ne peut nier, c'est que plus que dans une autre grande ville, l'extérieur y est décent, qu'on n'y rencontre aucune de ces excitations mauvaises, si communes ailleurs ; que ces femmes, opprobre de leur sexe, dont la corruption s'étale partout dans nos

cités , même de second ordre , n'apparaissent nulle part à Rome. On n'y trouve donc que le mal qu'on veut y chercher. Il ne vous obsède pas partout , il ne dresse pas partout ses pièges éhontés , et de là , à moins qu'on ne nie les effets de l'exemple et la force contagieuse du mal , j'ai droit de conclure que le mal et la corruption doivent être moindres.

Je déclare en toute sincérité que , pendant tout le temps que j'ai résidé à Rome , je n'ai rien vu qui ait choqué mes regards. Qui pourrait en dire autant , après le moindre séjour dans quelque capitale que ce soit ?

Je n'ai point à m'occuper du côté politique de Rome. J'ai dit , dès le principe , que je voulais m'en abstenir. Mon profond attachement au chef suprême de la religion et le sentiment d'amour que m'a inspiré la personne de Pie IX , ne m'empêchent pas de comprendre les améliorations possibles , et qui se préparent , soit dans quelques branches de l'administration , et notamment de la justice et de la police , soit dans la répartition de certaines fonctions extérieures , et tenant aux choses de ce monde. Plus le pouvoir du Saint-Père sera libre , dégagé de pression étrangère , et plus il accomplira les progrès utiles. On peut tout attendre d'un souverain qui a donné de si magnifiques exemples de sage bonté et de fermeté inébranlable.

L'état actuel de Rome et de Pie IX est quelque chose d'inouï. C'est à dérouter tous les philosophes et les hommes d'Etat. Quoi de plus faible et quoi de plus fort ? Qui n'a prédit cent fois leur chute : et le Pontife conserve dans sa plénitude son indépendance : indépendance d'action , indépendance de parole. Et il se conduit avec ce qu'il y a de plus fort et de plus redouté dans le monde , comme s'il était le premier souverain du monde. Et , dans le fait , il est le plus fort , car il ne demande rien pour lui : ce qu'il veut , ce

qu'il défend, ce qu'il proclame, ce n'est pas la force, ce n'est pas le succès, mais *le droit*.

J'écris ces mots, au lendemain du jour, où plus courageux que ne peuvent l'être des gouvernements, il flétrit d'horribles oppressions et prend en mains la cause d'un peuple généreux et foulé aux pieds (1); au lendemain du jour, où menacé lui-même dans ses petits états, il offre aux deux Amériques divisées sa médiation paternelle.

Chose prodigieuse, lorsque, il y a plus d'un an, j'étais à Rome, je m'étonnais du calme résigné et confiant que je trouvais partout, et depuis cette époque, malgré les causes croissantes d'appréhension, il en a toujours été de même. Ne serait-ce pas parce que ce rocher de la papauté, battu si constamment par la tempête et qui a vu passer tant d'orages, peut résister à tout, et qu'il s'est accoutumé aux bruits de la tourmente?....

---

On rencontre à Rome une multitude d'hommes forts et de caractères bien trempés. Je veux parler en ce moment, non de la masse des habitants, mais de ces esprits cultivés, mûris dans de fortes études, accoutumés à envisager les affaires au point de vue universel de la catholicité, et dominés par les convictions invariables de la religion. Ce ne sont pas des hommes ordinaires : la science, la maturité, la pratique des affaires, des traditions, rien ne leur manque, pour en faire un véritable aéropage. On n'y cultive pas au même degré qu'ailleurs toutes les sciences, — et encore Rome fournit des savants dans tous les genres, — mais les sciences pratiques, politiques, religieuses et morales,

(1) Allocution de Pie IX, le 26 avril 1864, à la Propagande, sur la Pologne.

qui forment les hommes d'Etat, y ont toujours des maîtres consommés et de fervents disciples.

Et il faut convenir que l'état ecclésiastique et religieux favorise aussi ce progrès, et se trouve une condition naturelle et excellente pour cette constitution de Rome. Que de liberté et de loisirs pour l'acquisition et le perfectionnement de ces sciences sociales ! Quelle position avantageuse dans ce centre où tout vient aboutir, où tous les événements ont leur contre-coup ! Car, qu'on le veuille ou non, tout ce qui se passe dans les sphères de la politique et du monde a son côté moral et son intérêt religieux, et, à ce titre, vient se réfléchir dans ce grand miroir où Rome voit et juge toutes choses dans leur valeur absolue, dans leurs principes et leur portée, à la lumière pure et dégagée du juste et du vrai.

Et pourtant on se tromperait, si l'on croyait que la population religieuse et ecclésiastique excède un chiffre relativement restreint. On peut se rappeler à ce sujet les fabuleuses exagérations d'Alexandre Dumas, aux jours où il se transformait en historiographe d'un révolutionnaire hardi et en insulteur de la papauté. Ces affirmations étranges m'avaient donné l'idée de rechercher dans quelle mesure il y avait eu de l'impudence dans le mensonge.

Voici le relevé exact de la population (année 1861), tel que je l'ai recueilli sur des documents officiels. Le chiffre s'élève à 197,078 habitants, répartis comme suit :

Cardinaux . . . . .	29
Evêques . . . . .	35
Prêtres et clercs. . . . .	1.529
Séminaristes. . . . .	339
Religieux. . . . .	2.509
Religieuses. . . . .	2.031

Elèves des collèges, conservatoires, refuges, pensionnats (des deux sexes). . . . .	2.036
Personnel des instituts de charité (des deux sexes). . . . .	2.128
Familles. . . . .	41.087
Hommes. . . . .	96.152
Femmes. . . . .	91.034
Mariés. . . . .	30.365
Veufs. . . . .	4.094
Veuves. . . . .	9.342
Militaires. . . . .	4.893
Détenus. . . . .	152
Hétérodoxes. . . . .	361
Juifs. . . . .	4.486

Rome renferme actuellement six séminaires (dont un français et deux pour les deux Amériques), dix-neuf collèges pour diverses nations et catégories, seize instituts de charité, quinze conservatoires et vingt-huit pensionnats pour les filles, etc.

Tout ceci ne concorde guère avec les énumérations d'Alexandre Dumas, tirées, disent quelques-uns, d'un autre journal (1), adoptées du moins par l'un et l'autre. Cette statistique est trop curieuse, pour ne pas la reproduire.

« Cardinaux, prélats, gens d'église, moines de tous ordres qui vivent dans le luxe et dans l'intrigue, 48,000.

» Une seconde fois, moines et religieuses, 10,000.

» Mendians payant patente de 1<sup>re</sup> classe pour exercer leur profession sur les marches de *Saint-Pierre*, 1,000.

» Mendians payant patente de 2<sup>e</sup> classe, 4,000, etc. . . . »

(1) *L'Opinion nationale*.

Au lieu des mille mendiants *exerçant* sur les marches de *Saint-Pierre*, j'en ai toujours rencontré à peu près de six à douze. Une fois, il est vrai, je fus accosté dans l'église même, par une dame qui me dit d'un accent dont je fus peu touché : « *una comtessa caduta*, » mais il n'est pas nécessaire d'être à Rome pour rencontrer de ces *comtesses déchues* qui n'inspirent qu'une médiocre confiance.

En somme, je ne vois pas que cette population romaine mérite tous les reproches qu'on lui adresse. Elle n'a pas et ne peut pas avoir l'industrie, ni l'animation de nos villes commerciales. On n'y connaît pas cette activité fiévreuse qui nous consume. Les besoins de la vie matérielle y sont beaucoup moindres, on se contente de peu ; la double intempérance de nos climats est inconnue parmi les Romains, et tout le monde sait que les besoins de la vie sont l'aiguillon le plus puissant de l'homme. Les peuples très sobres, qui vivent de peu, dans un climat doux et fertile, ne consentiront jamais à tourmenter leur existence par ces rudes travaux que nous imposent nos besoins, et que double notre luxe.

Dites que les Romains pourraient avoir plus d'activité, plus d'industrie, demander à un travail plus suivi un bien-être qu'ils n'ont pas ; qu'ils pourraient, par de vastes entreprises, par une grande et générale culture, rendre à leurs campagnes leur antique fertilité, à la bonne heure. Mais que les préventions et les antipathies politiques ne fassent jamais attribuer à un peuple les vices qu'il n'a pas, ni oublier les conditions à part qui devraient le protéger, et qui le rendent heureux.

L'étranger qui passe à Rome et n'en voit que la surface est souvent sévère et souvent trompé. Celui qui y séjourne et en pénètre les habitudes et les mœurs, presque toujours s'y attache, en dit du bien et s'y trouve heureux.



Quoi qu'il en soit, mon but n'est point de faire l'apologie absolue de la population romaine, mais seulement de protester contre d'évidents mensonges et contre des préjugés que je trouve mauvais et mal fondés.

**Pie IX. — Une audience au Vatican.**

Je disais tout-à-l'heure que j'aimais Pie IX, et je crains que cet aveu ne rende défiant pour ce que je veux en dire. Et pourtant, s'il fallait, pour en parler avec justice, ne pas l'aimer, il n'aurait de juges et d'historiens impartiaux que ceux qui n'auraient vu ni lui ni ceux qui l'approchent. Car c'est un fait avéré, c'est chose reconnue, que nul n'échappe à la séduction qu'exerce Pie IX. — Et certes, sans aborder ici la peinture du Pontife, c'est en lui un trait distinctif rayonnant et glorieux. Il y a des ennemis du Pape, de sa souveraineté, des doctrines qu'il représente, de la politique du Pontife : Pie IX personnellement n'a que des amis.

On peut en demander la raison; elle n'est pas cachée, elle n'a rien de mystérieux, elle saute aux yeux, elle fait battre les cœurs. Pie IX est aimé de tous, parce qu'il est vraiment bon et aimable, ou plutôt parce qu'il n'est qu'amabilité et bonté. Il réalise de la manière la plus parfaite ce rôle sublime qu'il remplit ici-bas de père universel par l'affection, par l'amour. Image frappante du Christ qu'il représente, son cœur, comme celui de son maître, déborde de bonté. De ses lèvres, de ses regards, de son sourire il ne s'échappe que de la bienveillance et de l'affection paternelle et tendre.

Par un beau privilège et comme par une touchante harmonie, la Providence lui donna un extérieur aimable, noble et beau. Sa pose, son regard, sa voix, toute sa per-

sonne a du charme et de l'attrait, et dans cette bonté tout est si vrai, que chacun en est pénétré.

On pourrait croire que les événements, les tristes expériences, les ingratitude, les haines ont agi sur cette âme et aigri ce caractère; qu'ils y ont au moins déposé une empreinte de tristesse sévère et de mélancolie réservée. Il n'en est rien. Pie IX ne sait qu'aimer et bénir, et personne n'a jamais surpris sur ses lèvres une parole haineuse ou dure.

Je crois que ces qualités, admirables en sa personne, et d'un si beau relief dans les circonstances qu'il a traversées, sont dues, en grande partie, à l'excellente et pure nature dont Dieu l'a doué. Mais je suis encore plus convaincu qu'elles sont surtout le fruit d'une exceptionnelle vertu. C'est un témoignage que lui rendent à l'envi tous ceux qui l'approchent. J'ai eu trop rarement ce bonheur, pour que ma parole ait un grand poids : je dirai pourtant l'impression que m'a faite le Pontife. Dans *les fonctions* où je l'ai vu, mes regards ne le quittaient pas. Son attitude est celle d'un ange, la prière intime, recueillie, ardente, s'échappe de son âme, comme les aspirations et respirations de sa poitrine; sa figure a le doux rayonnement de la foi; on ne peut surprendre, pendant des heures, ni la distraction, ni la suspension de cette fervente prière. Et l'union du Pontife avec son Dieu est si intime, qu'il en a la charité et la bonté. En toute vérité, c'est le représentant du Christ sur la terre et pour tous.

La plus grande joie du pèlerinage de Rome, c'est d'avoir vu le saint Pontife, mais surtout d'avoir été reçu à son audience.

Mais comment, dira-t-on, y prétendre? En effet, la vie du Pape est tellement pleine, c'est tellement un perpétuel et dur servage, selon leur antique devise : *servus servorum*

*Christi!* Où trouver une heure de liberté et de repos, avec ces commissions nombreuses, ces affaires sans fin, ces représentants de tous les points du monde catholique, apportant à Rome leurs demandes, leurs prières, leurs doutes, leurs affaires; ces relations de toutes sortes et cette connaissance nécessaire de l'administration générale du monde, sans parler des rapports diplomatiques et politiques, sans parler des devoirs personnels du prêtre. Car le Pontife, c'est un prêtre, et souvent un moine, avec ses obligations spéciales, ses règles dont il ne s'affranchit pas.

On a fait le relevé des travaux journaliers du Pape, tels qu'il les accomplit chaque jour, et c'est à inspirer de la pitié ou de l'admiration (1). Le métier est dur, c'est une vie rude, et aucun assujétissement n'égale celui de ce rang suprême.

Et pourtant le Saint-Père se laisse aborder; il est rare qu'il refuse une audience ou commune ou même personnelle.

Simple prêtre, et ne remplissant aucune mission, je n'avais droit à aucune faveur; j'adressai ma demande, et deux jours après j'étais admis à l'audience.

J'en fais l'aveu, si j'étais heureux, je n'étais pas moins ému. Seul, dans mon obscure individualité, en présence de ce souverain des âmes, de cette majesté spirituelle qui n'a pas d'égale, le cœur me battait fort, mais le trouble ne fut pas long. Ma lettre m'indiquait six heures; un peu auparavant j'étais dans les salons d'attente. Il y avait quelques minutes à peine que j'étais arrivé, à peine avais-je eu le temps de me renseigner sur le cérémonial,

(1) Voir la note, page 162.

auprès des camériers de service, que j'étais appelé, courtoisement introduit par l'un d'entre eux.

J'ai vu de près et à loisir quelques-unes des grandeurs de ce monde, j'ai vécu tout près de ces royautés terrestres portant le sceptre du génie ou de la puissance ; mais je n'avais pas été ému dans un point aussi intime de l'âme.

Pour arriver jusqu'au Pape, j'avais traversé dans cet immense Vatican de vastes et splendides salons, à recevoir nombreuses et illustres multitudes ; mais, après, j'arrivais aux appartements particuliers du Saint-Père, et au bout d'un couloir et d'une modique chambre, je me trouvais dans le cabinet du Pape, dans la chambre où il passe ses heures de prière et de travail, cabinet modeste, pas plus grand, moins orné peut-être que celui où j'écris ces lignes. J'étais seul, absolument seul. Avec empressement je fais les genuflexions d'usage, et à la troisième, je me jette aux pieds du Père universel et les baise avec effusion. Pour moi, ce n'était pas un vain cérémonial, je savais où remontait cet acte religieux : et lorsque, avec sa bonté merveilleuse, Pie IX m'eut relevé et attiré à lui : « Saint-Père, lui dis-je, je viens ici faire un acte de foi. Je suis heureux, chrétien et prêtre, de vénérer en vous le représentant de J.-C., le successeur de Pierre, le chef auguste de la Religion et le Pontife-Roi. »

« Je fais plus, je ne suis pas seul à vos pieds : je viens rattacher à cette chaire sacrée l'église qui m'est confiée, les vingt mille paroissiens dont j'ai la charge et dont je vous offre la foi, le respect et l'amour. »

Le Saint-Père parut sensiblement touché de mes paroles et engagea avec moi, en langue française qu'il parle aisément, une conversation pleine d'intérêt. L'état des esprits de la France, de notre Bretagne, en particulier, furent les principaux points. J'admirai comment il était instruit de

toute chose et se rappelait les personnages qu'il avait vus. Parfaitement remis de mon émotion, je m'exprimai avec toute la franchise de ma pensée, avec tout l'épanchement d'un fils auprès de son père. C'est le seul sentiment possible avec une âme aussi expansive et aussi bienveillante. Mes nombreuses demandes et les nombreuses signatures qu'il voulut me donner, séance tenante, ne l'effrayèrent pas, quoiqu'il en sourit doucement. De ces sept ou huit demandes, il n'en est pas une qu'il n'ait lue en entier; sur chacune il m'a fait ses observations et les a signées avec commentaires ou addition.

Loin de moi était la pensée de faire des sollicitations indiscretes. Je n'étais là que le représentant de ma paroisse, et je demandais bénédictions et grâces pour les miens et pour les œuvres qui s'y rattachent. A l'occasion de quelques œuvres de Dames, Pie IX me dit ces paroles dont les Dames françaises peuvent être fières : « Vous êtes heureux, en France, d'avoir des aides comme les femmes françaises; elles ont l'initiative, l'intelligence et la persévérance des œuvres. C'est une grande gloire qui leur appartient. »

Sur l'état des esprits, la direction des intelligences et l'appréciation de la société, j'ai trouvé dans le Pontife une fermeté de coup-d'œil et une sagesse de vue dont j'ai été frappé.

« Toutefois, — me montrant un beau christ fixé à son bureau, au-dessous duquel est une petite peinture de la Vierge : — voilà, me dit-il, avec un sourire de saint, ma politique et mon appui. »

L'entretien dura longtemps; j'étais là, debout devant lui, à l'angle de son bureau et le touchant presque; il s'intéressait aux moindres détails, montrait une inépuisable bonté. Alors, voyant qu'il ne me congédiait pas, je crai-

gnis d'abuser de mon bonheur, et rompis moi-même l'entretien.

Je sortis de cette audience, — l'heure la plus solennelle de ma vie — ravi et embaumé. J'aurais pu me dire : personne n'a été reçu comme moi. Naïveté qui eût été pardonnable, car c'est ce que répètent tous ceux qui ont approché Pie IX et ont recueilli la preuve de son incomparable bonté.

Dernièrement un homme d'un rare mérite revenant de Rome exprimait les mêmes idées : « Souvent ma pensée se retournera vers Rome, mais ce qui m'y attire et m'y charme au-dessus de tout, c'est le Pontife qui y règne : il est l'idéal de la bonté, de la majesté et de la vertu sur la terre. »

A mesure que ces jours troublés s'éloigneront, la noble figure du Pontife grandira. L'histoire lui réservera une place glorieuse parmi les plus nobles caractères. On s'estimera heureux alors d'avoir vu cet homme, l'honneur de la religion et de son siècle.

Si j'osais résumer en une phrase tout ce que renferment ces pages et condenser en deux mots ma pensée, je dirais : Rome est l'écrin du monde, et Pie IX en est la perle la plus belle.

## N O T E

---

### *Extrait de la correspondance du Temps, journal protestant.*

Je vous ai exposé, cet hiver, le système des *Audiences Papales*. Chaque ministre, chaque cardinal, préfet de quelque congrégation, de quelque haut office; — et comme tous les cardinaux ont une direction de ce genre, on peut dire d'une manière générale chaque cardinal, — chaque prélat secrétaire des diverses institutions religieuses, politiques et judiciaires, chaque personnage, en un mot, ayant une personnalité notable, vient, une fois la semaine au moins, causer avec le Pape, lui présenter un résumé succinct des affaires dont il est chargé, des lettres qu'il doit écrire, des questions soulevées, des conflits survenus, des manquements ou des qualités des personnes qui sont sous sa juridiction, enfin de tout ce qui concerne la partie du travail dont il est chargé.

Au début je tombai dans l'erreur vulgaire, savoir que le Pape était un Roi, je ne dis pas fainéant, mais purement contemplatif, qui se reposait de tout sur le cardinal intime, qui s'appelle le secrétaire d'Etat. Rien n'est plus contraire à la réalité des choses. Le gouvernement papal est le gouvernement personnel le plus intense qu'il y ait jamais eu et qu'il soit possible d'imaginer. Il n'est pas une question, même d'apparence très-secondaire, dont Sa Sainteté n'ait été entretenue, sur laquelle il n'ait émis son avis particulier. Le secrétaire d'Etat vient *travailler* avec Elle chaque matin, comme Colbert *travaillait* avec Louis XIV, mais avec cette

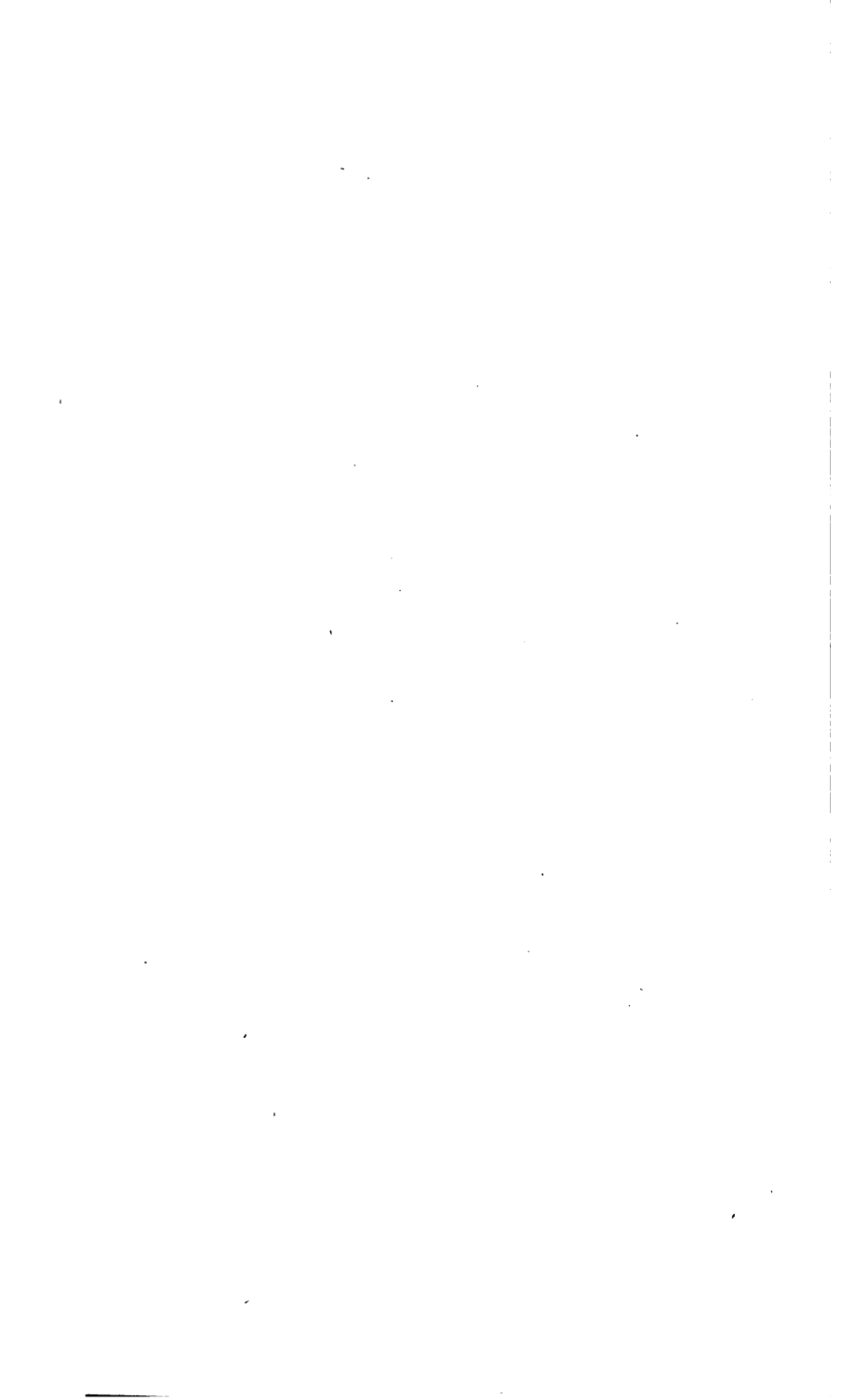
différence que Sa Sainteté sait tout par le détail, qu'elle travaille pour tout de bon, qu'elle a tous les éléments du contrôle, qu'elle est extrêmement laborieuse, qu'elle est occupée des affaires environ neuf heures par jour, qu'elle ne chasse ni ne joue, qu'elle donne audience même dans ses promenades, qu'elle a la vie la plus étonnamment occupée qu'il y ait dans aucun palais royal ou ministériel, d'un bout à l'autre de l'Europe.

Voilà ce que je dois dire pour rectifier des appréciations inexactes sur les habitudes de la vie au Vatican.

Le Pape n'est complètement à lui que de six heures du matin à huit heures, et de une heure et demie à trois heures et demie. Il lui reste si peu de moments pour lire, que l'une de ses joies, est, le jour où l'audience vaque à cause de quelque saint, environ trois fois par mois, de s'enfermer avec un des jeunes prélats au casino du jardin, et de prendre *un bain de lecture*. La *Somme* de Saint-Thomas, le *Dante*, les grands ouvrages synthétiques, plutôt que les ouvrages d'érudition et de dispute, sont ses ouvrages favoris, etc. (Correspondance du Temps, 12 juin 1864.)

---





# DISCOURS

PRONONCÉ LE 20 NOVEMBRE 1864

en Séance solennelle et publique de la Société Académique

de la Loire-Inférieure

PAR M. PAPIN DE LA CLERGERIE, PRÉSIDENT.

---

MESSIEURS,

Discourir et fuir l'ennui que le monde pardonne encore moins que la sottise : telle est la tâche délicate de votre Président dans cette solennité. Je renonce du moins à faire un discours académique, véritable tour de force, quand on s'en tire à son honneur. Je me bornerai même, si vous le voulez bien, à effleurer un sujet qui vous est familier, et ne s'écarte pas, ce me semble, de la compétence d'une académie : De l'influence de l'éloquence de la tribune en France sur les mœurs et sur les caractères. Ici surtout je ne pouvais songer à porter hardiment la main sur des moissons réservées aux maîtres de la parole. Et maintenant, Messieurs, si, par bonheur, cet entretien doit vous offrir quelque intérêt, n'hésitez pas à vous en attribuer le mérite, car il vous sera facile alors d'y reconnaître d'heureux souvenirs de nos conversations.

La France a toujours été passionnée pour les nobles spectacles. Chevaleresque et galante sous nos rois, elle recherche avec ardeur les émotions guerrières des tournois, l'éclat des fêtes d'une cour renommée par son élégance et sa politesse. Mais du choc prolongé de la royauté et des parlements jaillit un troisième pouvoir, tour à tour invoqué par le plus faible contre le plus fort : l'esprit public, qui réclame, aussi lui, sa place au soleil. La scène s'agrandit, de nouveaux acteurs s'y produisent, et la tribune est fondée. La tribune, qui nous ouvrait une nouvelle source d'émotions généreuses, flattait aussi notre amour-propre, en rivalisant d'éloquence, pour son coup d'essai, avec la tribune anglaise ! La tribune qui devait être surtout un puissant instrument de civilisation et de patriotisme !

Et d'abord la tribune contribue à policer et à adoucir les mœurs par la courtoisie habituelle de ses discussions, par les satisfactions d'amour-propre et d'influence qu'elle offre à l'ambition, par l'infiltration, au sein des masses, des idées d'ordre, de paix et de travail qu'elle proclame avec autorité.

N'en déplaise à ces politiques à outrance, esprits inquiets, soupçonneux, qui voient des ennemis partout, jusque dans la race des gens aimables ; condamnant presque comme une trahison tout contact entre adversaires, et, comme incompatibles avec la rigueur des principes, les égards, la politesse, tout ce qui constitue la distinction originale du caractère français ; considérant enfin, comme le produit d'une civilisation abâtardie, l'homme bien élevé ou cherchant à le paraître, parce qu'il s'est bien rendu compte de l'influence des relations personnelles dans la conduite des affaires ; n'en déplaise à ces austères puritains, l'habitude des convenances n'énerve pas plus les convictions

politiques que le courage militaire. Au parlement comme à Fontenoy, il est d'usage en France de se saluer avant de croiser le fer. Puis les rangs se serrent de près dans la lutte sans se confondre, car l'image du drapeau est là présente aux combattants. Mais, sous l'influence du sentiment moral qui nous rend ainsi tributaires les uns des autres, et qui n'est que l'expression du respect de soi-même dans son semblable, on ne s'aborde plus avec colère et l'écume à la bouche. On y gagne d'être plus maître de soi, plus généreux et plus fort. Cette vérité me paraît si évidente, que je soupçonne chez ses contradicteurs autre chose encore que des convictions farouches. Les êtres disgraciés de la nature ont leur théorie particulière de la beauté. Il doit en être de même dans l'ordre moral, et il y a sans doute ici quelque vice de caractère ou d'éducation.

Quoi qu'il en soit, il serait intéressant d'observer la physionomie de la tribune à ses différents âges. Comme ces arbres des forêts vierges du Nouveau-Monde, la tribune se fait remarquer dans son enfance par une surabondance de sève : c'est la tribune révolutionnaire avec son éloquence échevelée et brûlante. Puis elle rentre d'elle-même dans le courant des habitudes de savoir vivre et de distinction traditionnelles en France. Il lui reste bien quelque temps encore une certaine vivacité d'impressions qui se traduit un jour par un acte de violence envers un contradicteur incommode du pouvoir. Et Dieu sait le tapage qui se fit à cette occasion. La Convention, dans ses plus mauvais jours, ne souleva pas plus de tempêtes. On eut aussi à lui reprocher un autre écart plus étrange peut-être dans une réunion française. Entre gens offensés, on se coupe plus volontiers la gorge qu'on ne cherche à se flétrir. Mais, à part ces deux incidents regrettables dans le

cours d'une période déjà longue de la vie parlementaire, la tribune semble avoir atteint, dès cette époque, le degré le plus avancé de sa civilisation. Tout au plus s'y permet-on aujourd'hui l'arme du persiflage où l'esprit français est passé maître. Et encore, sans attendre la chute du rideau, et comme pour rassurer la galerie sur les suites de ces duels de la parole, vainqueurs et vaincus, par l'un de ces mouvements du cœur empruntés au palais, se tendent généreusement la main. Langage et habitudes parlementaires sont du reste passés en proverbe. Dans une assemblée française, la politesse, cette reine des salons, devait exercer son empire. Elle y règne en effet, en dépit des divisions de partis, des vivacités, des entraînements de la polémique; et, en supposant, chose invraisemblable, que le choix des électeurs pût s'égarer sur un candidat mal appris, la peur du ridicule, la seule peut-être que nous connaissions encore en France, d'un ridicule universel et prompt comme la foudre, suffirait à elle seule pour lui fermer la bouche. Mais aussi quel plus imposant spectacle pour l'orateur que cette enceinte où se réunissent les représentants de la nation, et dont les échos se font entendre *urbi et orbi*.

Dans ces conditions arrêtées d'avance, comme pour un combat singulier, on peut donc être assuré que la discussion conservera toujours un caractère d'urbanité parfaite, et que, de part et d'autre, on s'attachera à éviter les personnalités, cet écueil de la vie publique. Mais ce respect de l'orateur pour l'assemblée qui l'écoute, est professé avec trop d'éclat, et répond trop bien du reste à un sentiment intime, pour ne pas pénétrer lui-même dans les rapports individuels des membres de cette assemblée. Cette règle si bien comprise et obéie, plusieurs circonstances lui viennent en aide, en préparant les esprits, en

agissant sur les cœurs. Nos premières impressions ne sont pas seulement les plus vives; elles sont encore les plus durables. Parvenus à l'âge mûr, que de déceptions déjà sur les hommes et sur les choses; et combien nous sommes heureux de retrouver, après une longue séparation, les gais compagnons de notre jeunesse, à qui nous n'avons à reprocher tout au plus que des espiègleries ou des succès de collège! D'anciens condisciples se rencontrent ainsi sur les bancs parlementaires. Ils se sont perdus de vue depuis vingt ans, se reconnaissent à peine, ne parlent pas toujours la même langue politique; mais les souvenirs que leur nom rappelle, effacent et les années et la diversité des croyances; et tous se plaisent à renouveler leurs bonnes et anciennes relations. Le barreau, à son tour, si largement représenté dans nos conciles politiques où l'appellent ses qualités oratoires, son habitude des affaires, et jusqu'à cette paresse humaine qui s'accommode si volontiers des services d'un complaisant auxiliaire; le barreau se retrouve là tout entier avec son vieil esprit de confraternité qui survit à tout, même aux défaites de l'amour-propre que console, il est vrai, l'espoir d'une prompte revanche. Et si un jour les passions, surexcitées par le choc des événements, viennent altérer, briser même ces relations affectueuses, les souvenirs encore formeront un dernier lien, indissoluble et muet, entre des cœurs désunis. Cette situation me rappelle un mot touchant d'un charmant esprit. Guéneau de Mussy, après avoir longtemps fait partie du groupe de Châteaubriand, s'était brouillé avec son ami. On n'a jamais su les causes de cette rupture. Mais la douceur de caractère, la modestie et la sûreté dans les relations, qui distinguaient l'excellent de Mussy, autorisent à penser que les premiers torts, à coup sûr, ne vinrent point de son côté. Quoi qu'il en soit, en apprenant la destitution cavalière du

ministre-écrivain, il courut se faire inscrire à son hôtel. « Je ne le vois plus depuis longtemps, disait-il à ses amis étonnés ; mais je m'intéresse à tout ce qui lui arrive. »

Oui, sans doute, sous la pression, sous la leçon peut-être de révolutions trop souvent stériles, et si rapprochées qu'on pourrait presque dire qu'à peine sortie d'une crise, la France s'en prépare une nouvelle, ne nous étonnons point des changements d'opinions ou de conduite. Gardons-nous donc de n'y voir que des motifs déshonorants. Demandons seulement à notre prochain de servir une cause honnête, et de respecter toujours ce qu'il aura adoré. Restons surtout fidèles à l'amitié, comme à ces autres affections qui, après avoir charmé nos plus belles années, survivent aux outrages du temps que notre cœur sait voiler à nos yeux.

Mais les questions de politique générale, qui touchent à toutes choses : famille, patrie, religion, morale, instruction, bien-être, progrès ; ces hautes questions, traitées à la tribune par les esprits les plus éminents, ne peuvent que nous détacher des intérêts matériels, dans ce qu'ils ont de trop personnel et de trop absorbant ; élever et humaniser notre intelligence. Elles ne peuvent que nous détourner en même temps du cadre si rétréci des questions de politique proprement dite, en nous déshabituant surtout de ces discussions irritantes qui se sont introduites jusque dans les conversations de la famille et de l'amitié, au milieu même des élégances de nos salons dont elles bannissent trop souvent l'aimable et naturelle gaieté française.

Enfin, Messieurs, les exemples de modération donnés du haut de cette tribune ne peuvent manquer aussi de réagir au dehors sur les partis eux-mêmes. Et si nos dernières commotions n'ont pas imprimé à notre pays de plus fortes

secousses ; si, au lendemain de ces crises, il a recouvré aussi promptement sa physionomie naturelle ; c'est grâce sans doute au progrès de l'éducation politique des partis, éloignés des procédés violents par le langage de leurs chefs, et qui, confiants dans leur patriotisme éclairé, paraissent disposés à attendre de leurs mains la solution pacifique des conflits, au lieu d'en appeler aux armes de la guerre civile.

Une des causes assurément les plus actives de notre malaise social, est l'ambition des grandes situations ; et la tribune rend des services en offrant un aliment à la plus redoutable comme à la plus noble des ambitions : celle du pouvoir. De nos jours, une éducation de famille plus recherchée, des études plus complètes, la lutte ardente et opiniâtre des intérêts rivaux, doivent surexciter et développer les facultés intellectuelles. Mais en même temps que s'élève le niveau des intelligences, les prétentions ne restent point en arrière ; et les plus fières visées, les seules dignes, il paraît, d'un cœur haut placé, dans un pays où la participation de tous aux affaires favorise singulièrement ce penchant, sont les positions d'influence et d'éclat. Et quelle plus brillante perspective pour un homme public ; quelle plus éclatante renommée peut flatter son amour-propre, que la gloire de l'éloquence politique ? Quel plus grand rôle que celui que la tribune promet à ses favoris ? Du haut de cette tribune, et sans porter couronne, un simple citoyen peut aspirer à gouverner l'Etat ou du moins à diriger l'esprit public. La tribune réside dans l'assemblée ; mais elle compte d'innombrables succursales dans la presse, les conseils électifs, les cercles, les salons, et jusque sous le modeste porche de l'église de campagne. Ses racines sont si profondes



que nous la voyons survivre à tous les gouvernements, nous rappelant cette grande figure du poète : « Sur les mondes détruits le temps dort immobile. » Et si elle s'éclipse un instant, s'est pour se réfugier et reparaitre dans les académies, comme dans ces asiles inviolables ouverts autrefois aux proscrits. La tribune, c'est le drame dans sa forme naturelle et vraie. C'est la lutte anoblie du gladiateur dans l'arène. Là aussi il faut savoir tomber avec grâce ; et malheur au blessé qui fait un faux pas. Ses orateurs, comme les grands capitaines, ont leurs bonnes et mauvaises journées. Elle a du reste sa tactique et sa stratégie, comme la science de la guerre. Il ne faut pas seulement avoir raison. Il faut chercher surtout à désarçonner son adversaire. Alors la victoire est complète, et c'est le triomphe de l'art. Ceci me remet en mémoire un tournoi parlementaire sous le dernier règne entre un ministre et l'un des chefs de l'opposition. Celui-ci soutenait la bonne cause, la cause d'un galant homme. Traduit à la barre de l'Assemblée pour avoir été saluer sur la terre d'exil l'auguste représentant des principes politiques de toute sa vie, au lieu de chercher dans son cœur, dans de glorieux souvenirs de notre histoire, les arguments de sa défense, il crut devoir plaider les circonstances atténuantes, comme l'eut fait un avocat à la police correctionnelle. Habitué jusque-là aux applaudissements de ses collègues, leur silence le déconcerte. C'était bien le cas de brûler ses vaisseaux, de répondre avec audace à une audacieuse accusation, dût-il en résulter un orage. Il préfère quitter la tribune sous le prétexte qu'elle n'est pas libre. Le ministre est sûr de la victoire ; mais pour la rendre décisive, faisant appel à la longue admiration de l'assemblée pour l'éloquence de son rival, il invite celui-ci à achever son discours. L'orateur de l'opposition,

pris dans ses filets, regagne lentement la tribune, et, toujours aussi mal inspiré, y rencontre une défaite. Jamais au contraire le ministre ne se montra plus habile, plus nerveux et plus éloquent.

Mais, en dehors, et bien au-dessus de ces considérations d'amour-propre et d'habileté oratoire, quelle plus noble mission que celle de défendre, à ce poste d'honneur et dans un débat solennel, les intérêts généraux du pays, de défendre aussi les vérités sociales et historiques les mieux établies contre les attaques du dehors. Car ce n'est point à la tribune que l'esprit de parti osera porter ses grossiers mensonges, calomnier et outrager une tête couronnée, empereur, roi ou pontife. La tribune a sa pudeur. Elle a aussi son châtiment tout prêt dans une réfutation immédiate et publique. Tel est du reste son prestige que les illustrations de tous genres lui demandent presque toujours une dernière consécration. Il s'en faut que toutes soient également bien inspirées, en venant exposer aux feux dévorants de la rampe parlementaire une renommée laborieusement acquise. Si, pour quelques-unes en effet, c'est l'occasion d'un triomphe ; pour le plus grand nombre, c'est le silence et l'oubli de la tombe. A cette place s'est troublé plus d'une fois le soldat si brave au feu, le marin lui-même dont la voix tonnante dominait la tempête. Le poète, hélas ! y tresse en vain des couronnes au génie de la paix, protecteur de sa muse. Sa voix est sans écho, et la muse éplorée se voile la face et s'enfuit.

On s'est moqué, Messieurs, de la vanité des orateurs. Comment n'en seraient-ils pas atteints, quand l'opinion elle-même est leur complice ? Car ce n'est point seulement dans l'enceinte de l'assemblée qu'ils règnent dans toute leur gloire. Plus heureux que les rois, qui se plaignent des grandeurs qui les attachent au rivage, libres de leur

personne , de leurs mouvements et de leur parole , ils portent partout leurs pas, suivis de leur popularité jusque sur la terre étrangère. La curiosité publique les poursuit à outrance, sans indiscretion toutefois (aucun d'eux du moins ne s'en est jamais plaint), des théâtres à la promenade, du parlement à leur hôtel, où le caquetage des gens de service initie la cour et la ville à leurs habitudes les plus intimes, à leurs faiblesses les plus cachées. Comment ne pas s'étonner plutôt que des hauteurs sublimes où plane leur orgueil, ils échappent au vertige, et daignent se croire de simples mortels ? Voyez cet homme aux formes grêles et de si petite taille qu'il se perd dans la foule. Il gravit les degrés de la tribune. Il parle; et voilà qu'il domine, comme un géant, l'assemblée tout entière. A lui, l'enthousiasme de la foule et des nobles esprits. Hommes, femmes, de tous les âges et de tous les rangs, se confondent dans une commune admiration pour cet orateur, qui leur offre le type de la beauté virile dans son expression physique et morale la plus élevée, et dont les paroles, franchissant l'espace sur les ailes rapides de la presse, pénètrent jusqu'aux extrémités du pays. On comprend ainsi toute la séduction d'une carrière ouverte aux hommes de cœur et d'intelligence, et combien ses perspectives brillantes doivent satisfaire l'excitation tumultueuse qui nous tourmente trop souvent, sans qu'on puisse songer à l'étouffer en nous.

Je suis bien loin, Messieurs, de vouloir rabaisser l'illustration des armes pour grandir une illustration rivale, dans un pays surtout dont la carte a été tracée par l'épée. Le premier Empire, par exemple, a donné toute la mesure de notre puissance militaire; et la fascination de son souvenir est assez vive encore pour nous faire oublier les désastres

qui suivirent ses immortelles journées. Grâce à ce prestige enfin, la main sur la garde de son épée, la France, sous trois règnes pacifiques, a fait encore assez bonne figure dans le monde. Mais l'existence d'un peuple, comme celle des individus, se compose de deux parties bien distinctes : la vie de relation et la vie intime. Notre amour-propre national fut ébloui et devait l'être par les prodiges de nos armées ; mais si le regard se détachait du théâtre de nos victoires pour se reporter vers le foyer domestique, ce n'était trop souvent, hélas ! que pour pleurer un absent mort au champ d'honneur, ou se fixer avec tristesse sur un adolescent. Ces douloureuses réflexions, déchirant les voiles, faisaient naître de graves et fécondes pensées. Un petit groupe d'hommes supérieurs par l'intelligence et l'éducation eut bien le courage de protester contre cette absorption des forces vives du pays au détriment des intérêts généraux. Il signala le malaise qui résultait de ce défaut d'équilibre. Mais l'absence d'épaulettes au sein de cette réunion d'élite pouvait bien faire croire à un peu de jalousie ; et puis de nouvelles victoires venaient prolonger l'illusion générale jusqu'au jour où des revers ébranlant enfin la confiance publique dans l'invincibilité de nos armes, la situation apparut dans toute sa vérité.

Non, sans doute, les émotions des batailles, le spectacle des pompes militaires, ne peuvent toujours suffire aux instincts d'un peuple intelligent, curieux et délicat. La tribune, par la voix de ses orateurs, remplit elle-même son imagination, flatte son orgueil, car il a la prétention de briller dans tous les genres. Mais, en même temps, elle le dirige vers ces autres champs de bataille : instruction, économie politique, finances, industrie, commerce, agriculture, travaux publics, qui ne sont arrosés que par les sueurs des hommes de peine et d'études, et n'offrent de toutes parts

que des moissons toujours nouvelles à cueillir. Elle le rattache au commerce des lettres, des sciences, qui le prépare à la vie publique. Elle le rettache aussi à la vie de famille qu'elle lui fait mieux apprécier, après l'avoir rassurée elle-même dans son repos et sa durée.

Enfin, Messieurs, dans un pays comme le nôtre, si susceptible sur le point d'honneur, au goût traditionnel pour les armes, la tribune sert de contre-poids à cette humeur guerrière. Aujourd'hui surtout que, par un sentiment d'humanité et de respect aussi pour une manifestation de la conscience publique, tous les gouvernements s'attachent à rejeter loin d'eux l'initiative, ainsi que la responsabilité des luttes à main armée, la tribune ne peut que fortifier et seconder les tendances pacifiques de notre époque par le spectacle de luttes oratoires où la paix a ses croisés, où les champions de la guerre sont exposés à des défaites. Et l'on doit d'autant plus s'en applaudir que la France n'ayant fait le plus souvent que des guerres d'influence, la tribune doit atteindre le même but par la suprématie qu'elle assure aux idées françaises. En effet si, pour les peuples les plus civilisés, elle est surtout un moyen d'échanges ; pour le plus grand nombre elle est l'écho d'une civilisation plus avancée sur laquelle se modèlent peuples et gouvernements. C'est ainsi, Messieurs, que nous avons vu nos institutions modernes se répandre pacifiquement dans toute l'Europe. Et aujourd'hui même, sous la double influence de nos armes en Crimée et de l'esprit public, qui n'est qu'un écho de la tribune, la seule barrière opposée au progrès des mœurs vient de tomber avec le servage dans le vaste empire des Czars.

Mais la tribune, c'est-à-dire la vie politique au grand

jour de la publicité, ne contribue pas seulement à policer et à adoucir les mœurs. A son école se forme encore l'esprit d'une nation. Quelles que soient, par exemple, nos appréciations personnelles sur les événements eux-mêmes, nous devons du moins reconnaître qu'au souffle de la parole ardente et convaincue de Mirabeau, de Maury, de Cazalès et de Barnave, les différents partis qui composaient la Constituante, ont tous fait preuve d'une grande énergie, bien grande surtout à une époque où la haute société sortait à peine de l'engourdissement moral d'un long et déplorable règne, et où le reste de la nation, peuple et bourgeoisie, n'avait encore figuré que dans les rangs obscurs des Etats généraux, quand il plaisait à nos Rois de les réunir.

Mais cette énergie se déploie avec les circonstances; et, lorsque la tribune est opprimée sous la terreur, l'éducation virile du pays est déjà faite. Certes, Messieurs, le courage est naturel en France. Il serait donc injuste et peu honorable pour le caractère de notre nation de méconnaître ses effets dans la vigueur des caractères à cette époque. Mais nul doute aussi que la tribune n'ait préparé les esprits pour toutes les situations, en inspirant à tous des convictions, et aux vaincus le dédain des périls, en protestant hautement, au nom des minorités étouffées, contre les arrêts de la force brutale. On dirait même qu'elle s'est transportée dans les prisons et jusque sur les échafauds. Là, en effet, nous retrouvons ses inspirations, sa grandeur et sa moralité. Au tribunal révolutionnaire, c'est une jeune reine, calomniée déjà sur le trône par des courtisans corrompus, veuve d'un roi décapité par la révolution, qui, outragée par ses juges, se redresse fièrement contre une infâme accusation, et trouve dans son cœur de mère l'un des plus beaux mouvements oratoires. Triomphe durable et vengeur de

sa mémoire; car, à mesure que les passions s'effacent avec les acteurs de ce terrible drame, l'image auguste de cette reine, de cette victime plus grande encore, nous apparaît dans tout l'éclat de sa beauté morale, comme ces monuments que les rayons du jour dégagent peu à peu des vapeurs de la nuit. Et cette fleur de la noblesse élevée si mollement dans les antichambres de Versailles, ces courtisans réveillés en sursaut par le tocsin de la monarchie, ils meurent de la main du bourreau, comme leurs fiers ancêtres sur les champs de bataille, aux cris de *Vive le Roi!* Les femmes elles-mêmes partagent cet héroïsme. Tous enfin, leur âme est si peu troublée, qu'on les retrouve à la dernière heure avec leurs qualités et leurs petites faiblesses. Dans cette France de Saint-Louis, d'Henri IV et de Louis XIV, aujourd'hui sans autels, sans roi, sans élégances, sans humanité, sans miséricorde même pour la femme, la vie semble trop peu de chose pour la regretter; et l'on meurt comme on a vécu, avec dignité, avec grâce aussi. On voit même des jeunes gens et de jeunes femmes s'y préparer dans les prisons en répétant gaiement la scène de leur exécution.

Ainsi, Messieurs, tous les sentiments naturels se retrouvent au vif dans cette société agonisante. La poésie elle-même ne sera point absente de ses dernières pensées; cette poésie tranquille et rêveuse qui s'épanouit aux plus doux rayons de la vie, comme celle qui s'inspire de la grandeur du danger. Dans ces mêmes cachots de la Terreur, Chénier compose sa *Jeune captive*, qui lui est inspirée par l'intérêt le plus tendre pour sa compagne de captivité, la belle et touchante comtesse de Ceigny. Redisons ces vers, comme un hommage au poète courageux et sensible, et à sa noble amie :

« L'illusion féconde habite dans mon sein.  
D'une prison sur moi les murs pèsent en vain :  
J'ai les ailes de l'espérance.  
Echappée aux réseaux de l'oiseleur cruel,  
Plus vive, plus heureuse, aux compagnes du ciel  
Philomèle chante et s'élançe.

Est-ce à moi de mourir ? Tranquille je m'endors,  
Et tranquille je veille ; et ma veille aux remords  
Ni mon sommeil ne sont en proie.  
Ma bienvenue au jour sourit à tous les yeux.  
Sur des fronts abattus mon aspect dans ces lieux  
Ranime presque de la joie. »

Puis encore.... C'est Chénier qui parle.

« Ces chants, de ma prison, témoins harmonieux,  
Feront à quelque amant de loisirs studieux  
Chercher quelle fut cette belle.  
La grâce décorait son front et ses discours ;  
Et, comme elle, craindront de voir finir leurs jours,  
Ceux qui les passeront près d'elle. »

Mais le danger grandit. Les heures du poète sont comptées. Avec quelle sérénité il fait ses adieux à la vie.

« Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre,  
Annonce la fin d'un beau jour,  
Au pied de l'échafaud j'essaie encore ma lyre.  
Peut-être est-ce bientôt mon tour !  
Avant que ses deux moitiés  
Le vers que je commence ait atteint la dernière,  
Le messager de mort, noir recruteur des ombres,  
Remplira de mon nom les longs corridors sombres. »

Et le lendemain, au pied de cet échafaud, la dernière pensée de Chénier est encore une inspiration généreuse et toute virile. Il porte la main à son front. Et pourtant j'avais quelque chose là !



Cependant clergé, magistrature, bourgeoisie, peuple lui-même, deviennent suspects à leur tour à l'ombrageuse révolution. Tous mourront aussi avec la même fermeté ; les uns calmes, résignés, semblant attendre l'ennemi, comme les sénateurs romains sur leurs chaises curules ; les plus heureux recevant le coup mortel, les armes à la main, sur cette terre catholique et monarchique de la Vendée. L'ardeur des convictions fait des martyrs ; mais, dans cette lutte désespérée pour les uns, à l'heure suprême pour tous, l'image des plus illustres victimes de la Révolution, qui l'avaient saluée de leur voix éloquente dans ses généreuses promesses, venait sans doute consoler les cœurs, fortifier les courages, puisque aujourd'hui même notre souvenir se reporte avec orgueil vers ces hommes de bien, qui surent honorer et servir leur pays par leur éloquence et par leur mort. Grande époque en vérité au milieu de toutes ses horreurs ! On chercherait vainement dans notre histoire l'exemple d'une situation pareille. Au temps de nos anciennes guerres civiles, la valeur était chose aisée. La France formait deux camps dont les forces se balançaient ; et chacun d'eux avait à sa tête ses princes, son gouvernement, son clergé, sa noblesse, et le même drapeau, celui de la France. Tomber enfin devant l'ennemi, en état de défense, sous les yeux et au milieu des siens, est une fin bien douce, auprès de celle du fugitif ou du prisonnier qui, en marchant à la mort, voudrait pouvoir épancher ce cœur qui va cesser de battre dans un cœur parent du sien, cherche dans la foule un regard ami, et n'est environné que des colères et des outrages de la populace !

Détournons les yeux de ce spectacle, ou plutôt élevons-les plus haut encore, vers la patrie elle-même. Tour à tour menaçante et menacée, la révolution est en guerre avec la coalition. Mais la révolution alors c'est la France ; car

c'est le seul parti encore debout. C'est l'unité nationale, l'œuvre de nos rois et de nos ancêtres qu'il s'agit de défendre. Et qui donc inspirera à cette France déchirée, ruinée, sans généraux, sans soldats, une énergie suffisante pour se lever en masse contre l'étranger? L'amour de la patrie exalté par le sentiment du péril que signale la Convention avec l'accent d'une énergique résolution. C'est de cette tribune que part l'appel aux armes. C'est un représentant du peuple, Carnot, qui organise la victoire. C'est un autre représentant, Merlin de Thionville, qui va porter les échos d'une éloquence enthousiaste et guerrière dans les murs de nos villes assiégées. Ce sont ces conventionnels eux-mêmes animés d'un sombre et farouche patriotisme, qui volent aux frontières, montrant aux combattants, d'une main la couronne civique, de l'autre, l'échafaud.... Mais, par une réaction naturelle, cette tribune s'éclipse presque aussitôt avec le souvenir des services qu'elle vient de rendre sur nos frontières pour ne plus laisser voir que le sanglant piédestal du comité de salut public. C'est en vain qu'elle se fera petite pour se faire oublier. Dans cette attitude modeste, presque suppliante, elle ne pourra trouver grâce devant l'opinion publique rassurée. Elle disparaîtra, comme foudroyée par les éclairs que jette à travers le monde l'épée du général Bonaparte.

Cependant, Messieurs, les événements se pressent en Europe sous la main du chef de l'Empire : la France ne tarde pas à tomber dans un autre péril. La guerre qui vient de lui donner une paix glorieuse au dehors et la paix intérieure, la guerre, reprise et poursuivie à outrance avec ses vicissitudes ordinaires, finit par la ramener aux douleurs de l'invasion. Et cette fois épuisée jusqu'à la dernière goutte de son sang, elle succombe. Malheur aux vaincus !

Elle subit la loi du vainqueur. La paix du moins lui est rendue. Mais qui la relèvera à ses yeux et devant l'Europe de l'humiliation de sa défaite et de l'occupation de son territoire par les armées étrangères ? La tribune encore, qu'elle réclamera comme une consolation suprême. La tribune qui retentira des accents du plus noble patriotisme, rendant un pieux hommage à la bravoure de nos soldats, défendant leurs droits que ne protégeaient pas toujours suffisamment de glorieuses cicatrices, et protestant hautement contre les exigences des alliés maîtres de Paris. Enfin, et comme pour rendre plus touchants ces témoignages de sympathie pour l'armée et de réaction contre l'étranger, ce sera un soldat lui-même, et l'un des plus illustres des guerres de la république, du Consulat et de l'Empire, qui se fera à la tribune l'écho de ces sentiments tout français.

Ce n'est point tout, Messieurs, dans ces jours de deuil national, la tribune avait un autre devoir à remplir, et ici encore elle se montra à la hauteur de sa tâche. Quelle force pouvait remplacer dans l'Etat, aussi bien que dans les esprits, la puissante personnalité de l'Empereur partout et toujours agissante, des Tuileries au Vatican, de l'Escurial au Kremlin ? Quelle influence pouvait s'interposer avec sagesse entre des partis irrités qui s'accusaient des malheurs de la patrie, et les réconcilier honorablement pour tous ? Un pouvoir modérateur et libéral, la liberté corrigée sans doute de ses excès par ses excès mêmes, et accueillie, comme l'enfant prodigue, avec un redoublement de tendresse. La tribune se mit donc à l'œuvre, et dota le pays d'institutions qui donnèrent satisfaction et garantie aux intérêts d'une situation nouvelle. Elle donna en même temps le signal d'une remarquable activité intellectuelle. A sa voix l'esprit public se transforme. Au prestige sou-

verain de l'épée se marie celui de la parole qui ouvre de nouveaux horizons à l'imagination populaire. Un immense mouvement littéraire, embrassant l'histoire, la philosophie, se développe parallèlement à la tribune : les sciences, les arts, l'industrie, prennent part à cet essor de l'intelligence. C'est ainsi que la France regagna promptement en influence politique et morale le terrain qu'elle venait de perdre sur les champs de bataille, et qu'elle resta la grande nation.

Enfin, Messieurs, la tribune a un autre mérite : c'est de mettre en relief les caractères. A tous les degrés de la vie sociale, depuis l'asile de la première enfance jusqu'au trône du souverain, les fortes organisations morales réagissent puissamment sur nous-mêmes. Et maintenant cette suprématie de l'homme sur ses semblables, qui se communique par son propre ascendant, où peut-elle se manifester avec plus d'éclat dans les carrières civiles qu'à la tribune même ? Quel plus beau cadre en effet pour un homme public vraiment digne de ce nom que cette tribune que chacun de nous cherche des yeux quand elle est voilée ; et qui, lorsqu'elle vibre sous la parole humaine, dispute au bruit des armes le prix de l'attention publique ! Encouragé par sa conscience et par les sympathies des honnêtes gens, comme il y déploiera avec aisance ses nobles facultés ! Avec quelle autorité il y exposera la ligne de conduite à suivre dans les affaires si compliquées de la politique moderne ! Quelle influence il exercera sur son auditoire ! La tribune française, Messieurs, a toujours fourni des exemples de cette grandeur morale rehaussée par l'éloquence. Et j'aurais aimé à vous faire voir ses nouvelles richesses ; mais j'ai dû m'arrêter avec une respectueuse discrétion sur le seuil de notre histoire la plus contemporaine.

Sous le dernier règne, Berryer siégeait seul de son parti sur les bancs de la chambre élective; et, par la force de ses convictions autant que par son merveilleux talent de parole, il était l'un des hommes les plus considérables de cette assemblée. Lui aussi, dans les grandes journées parlementaires, pouvait dire du haut de la tribune : je suis seul, et je m'appelle légion. Derrière lui se groupaient des intérêts politiques et religieux qui venaient fortifier son autorité personnelle; mais qui pourrait lui contester la gloire de les avoir noblement représentés, et par dix-huit années de combats, au service d'une cause vaincue et d'un parti qui préférait à la vie politique un exil volontaire de leur avoir conservé dans l'opinion le rang, le respect, ainsi que la part d'influence qui leur appartiennent. Alors que l'illustre orateur célébrait dans son beau langage les traditions glorieuses de l'ancienne France, on croyait entendre ces poètes de la Grèce charmant leurs vainqueurs dans Rome même par leurs chants mélodieux.

Si on y ajoute l'exercice du pouvoir et la gravité des circonstances, l'influence de l'orateur pourra être toute puissante. Voyez Casimir Périer, orateur de troisième ordre, mais homme d'état d'une vaillance et d'une volonté rares, commandant, gourmandant même, comme des conscrits, le bataillon carré du juste milieu. Il meurt après une année de luttes passionnées, laissant un héritage et une école politiques qu'une révolution a pu seule emporter.

Mais une foule victorieuse et frémissante assiège l'Hôtel-de-Ville. Lamartine apparaît sur les degrés du perron : la foule se retire à sa voix. Et ce n'est point le seul prestige de l'éloquence qui agit sur ce peuple en délire : c'est aussi l'ascendant d'un noble cœur et d'une grande énergie. Sans doute il est de mode aujourd'hui que ce favori d'un jour de

la nation est tombé en disgrâce, et du même coup dans l'indigence, de le sacrifier, comme une victime expiatoire, à des rancunes politiques. A ses appels trop confiants à la reconnaissance publique, dont nous lui prodiguâmes aux heures de périls d'éclatants témoignages; à ses appels à la générosité nationale, nos cœurs se resserrent, nos mains se ferment; nous nous détournons avec ennui. Nous lui reprochons, comme une folie d'hier, cette grande existence d'autrefois, qui, s'il ne sut pas toujours la mesurer à sa fortune, convenait du moins à sa naissance, à son éducation, à son rang, à son caractère, à la nature fine et élevée de son talent. Nous lui reprochons le faste de ses pèlerinages en Orient, où il allait chercher ses plus belles inspirations, et d'où il revint le cœur brisé par la mort d'une fille unique. Nous lui reprochons d'avoir laissé tomber une couronne qu'il n'avait point mission de défendre, et qu'il n'aurait pu maintenir sans miracle sur une tête défaillante et abandonnée. Mais si Lamartine a commis des fautes, dans ces jours de trouble les hommes réputés jusque là si fermes et si habiles dans les conseils de la couronne, à la tribune, sur les champs de bataille, se sont-ils donc tous montrés à la hauteur de leur renommée et de leur situation? Pourquoi tant d'indulgence pour les uns, tant de sévérité pour le poète que d'irrésistibles événements arrachèrent un jour à ses rêves pour le porter à la dictature; qui, à défaut de police et d'armée, sut, avec l'éloquence d'un tribun, contenir les masses, apaiser les passions; puis, par la confiance de son attitude, relever les courages, réformer le grand parti de l'ordre; qui, surpris enfin par une insurrection formidable, résigna noblement le pouvoir suprême entre les mains d'un soldat pour courir dans les rangs des défenseurs de la société!

Si la politique est impitoyable dans ses rancunes,

n'oublions pas du moins, Messieurs, que nous avons été bercés aux sons harmonieux de la lyre du poète ! Saluons toujours avec reconnaissance l'idole de notre jeunesse, qui a chanté tout ce que nous avons aimé, tout ce que nous aimons encore : beauté, gloire, amitié, vertu, religion, liberté, patrie ! Protestons contre l'indifférence, au nom de ces souvenirs ; au nom de nos enfants qui, étrangers aux événements d'hier, ne connaîtront du dictateur décoronné que ses chefs-d'œuvre littéraires ; au nom, Messieurs, des intérêts que nous représentons ici aujourd'hui même ! Confions enfin sa mémoire aux cœurs d'élite, aux femmes, dont l'imagination rêveuse, l'exquise sensibilité, condamnées à se replier sur elles-mêmes, trouveront toujours leur aliment favori dans les œuvres du poète, comme elles y trouveront aussi le confident discret et sympathique de leurs espérances, de leurs joies, de leurs douleurs intimes !

Mais il est des orateurs politiques bien plus heureux dans leur retraite, peut-être parce qu'ils auront froissé moins vivement les intérêts ou les amours propres. Au-dessus des partis, dans les régions inaccessibles aux passions, aux vengeances, planent ces grandes figures qu'entoure le respect de tous, comme ces Maréchaux octogénaires que nous avons vus s'éteindre portant au front l'un des rayons du soleil d'Austerlitz. Ces hommes ont été l'honneur de la tribune. Absents, leur esprit semble veiller sur elle, et inspirer leurs successeurs. Comment l'aborder, en effet, sans y retrouver, si on a du cœur, quelque parcelle du souffle qui les animait ? Rien en vérité ne manque à leur gloire. Au milieu des graves difficultés que fait surgir le moindre incident, dans ces moments de torpeur ou d'affaissement qui surprennent les nations comme les individus, aux lueurs sinistres que projette sur la société une catas-

trophe politique, les esprits troublés se retournent par instinct vers ces hommes intrépides, rompus aux affaires; interrogent leur silence, ou dévorent les moindres pages tombées de leur plume, pour y chercher quelque enseignement. Et quand le vieil athlète remonte à la tribune, rappelé par un public plus oublieux qu'ingrat, il y recouvrera toute sa popularité avec son éloquence et sa vigueur de caractère; ou, si les forces font défaut à son courage, sa présence seule dans l'assemblée sera un événement considérable et quelquefois décisif. Ici je pourrais citer des noms qui sont sur toutes les lèvres. Mais dans l'embarras de les citer tous, dans l'embarras plus grand encore de faire un choix parmi eux, j'aime mieux en emprunter un, le plus grand peut-être, au berceau même de la tribune, au parlement d'Angleterre. Qui de nous, Messieurs, n'est saisi d'une respectueuse émotion, à la vue du vieux lord Chatam, reparaisant comme une ombre à la chambre haute, infirme et presque sans voix, mais avec le cortège de ses glorieux services, pour prononcer une dernière fois avant de mourir, dans une question de paix et de guerre, le serment de toute sa vie : *Delenda est Carthago*. Et cependant, Messieurs, Carthage, c'est la France !

MESSIEURS,

J'ai cherché à établir l'influence de l'éloquence de la tribune en France sur les mœurs et sur les caractères. Mais là ne doit point se borner sa mission. La France, si généreuse pour ses enfants, est assez riche encore de cœur et de dévouement pour ressentir et satisfaire de nobles aspirations au-delà de ses frontières. Et aujourd'hui surtout que, grâce à un long héritage d'héroïsme et de gloire qui



s'accroît sous nos yeux , elle jouit d'une paix féconde, quel plus noble emploi de ses loisirs que de faire prévaloir au dehors , par la voix de ses orateurs , par la plume de ses écrivains, les causes justes , les idées saines et vraies dans tous les temps et dans tous les lieux !

---

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1863-1864,

PAR M. RENOUL *Mis.*

---

**MESSIEURS,**

La tâche que vos règlements imposent à votre Secrétaire général, est certes fort honorable; et j'aurais mauvaise grâce à me plaindre aujourd'hui d'en avoir été chargé. Mais tout honneur a ses périls; et celui dont vos suffrages m'ont investi, n'échappe point à la loi commune. Il me faut, en effet, dans un cadre bien restreint, vous rappeler toutes ces lectures si diverses, si variées, qui ont occupé, non-seulement vos séances mensuelles, mais encore les réunions particulières de vos sections. De là une sécheresse presque inévitable, des développements, des détails techniques souvent peu intéressants pour quelques-uns d'entre vous. De là aussi des critiques, vives, fréquemment répétées, qui ont trouvé de nombreux échos dans notre ville, et qui

tendraient à la suppression de ce rapport, ou tout au moins à sa disparition de l'ordre du jour de votre séance annuelle, dût-il d'ailleurs être lu dans une de vos réunions particulières.

Ces critiques, — vous les avez entendues : elles ne vous ont rien appris sur les défauts inhérents à la nature même du rapport de votre Secrétaire général. Et cependant, Messieurs, vous l'avez maintenu à votre ordre du jour. En cela, vous me paraissez avoir été guidés par un double motif. Vous avez d'abord voulu continuer cette chaîne non interrompue, dont le premier anneau date de plus d'un demi-siècle; et, en retraçant publiquement votre histoire de l'année, vous exciter, par le souvenir de ce que vous avez été la veille au progrès du lendemain. Vous avez aussi voulu rendre pour ainsi dire hommage à ce public d'élite, qui, chaque année, délaissant les plaisirs du dehors, vient se presser autour de vous pendant cette longue séance. N'a-t-il pas le droit, en effet, ce public zélé, de vous demander compte de la mission que les fondateurs de votre compagnie s'étaient proposée. Nos pères l'ont remplie avec bonheur et succès. Ne devons-nous pas, par le tableau de nos propres efforts, montrer que nous n'avons point dégénéré.

C'est là, je le sens, chose bien difficile. Mais, Messieurs, si je ne parviens pas à vous prouver que votre année a été bien remplie, n'en accusez que mon insuffisance. Je n'aurai pas été à la hauteur du mandat que vous m'aviez délégué.

Je commencerai, Messieurs, par vous rappeler votre séance solennelle de l'année dernière. C'était le même concours bienveillant de ce que notre ville compte de sommités administratives et d'hommes éclairés. Votre président, M. le docteur Blanchet, au milieu d'un silence qui montrait combien l'orateur savait captiver l'attention, vous

parlait d'une de ces questions qui doivent éternellement rester à l'ordre du jour des Sociétés humaines. Il vous entretenait du progrès. Plus heureux que bien des hommes, M. Blanchet a foi dans le progrès. Il le voit incessant, graduel, continu. Au milieu de ces voix nombreuses qui de toutes parts s'élèvent pour accuser notre siècle d'indifférence et d'abaissement, c'était une bonne fortune pour tous d'entendre un homme convaincu, élever une voix autorisée pour prendre la défense d'une époque trop calomniée selon lui.

Après ce discours vivement applaudi par vous, M. Calloch, votre secrétaire général, dans un rapport dont je voudrais pouvoir imiter l'élégante correction, vous traçait l'histoire de vos travaux de l'année. Il savait vous intéresser par la hauteur de ses vues et la justesse de ses appréciations.

J'avais l'honneur de vous rendre compte du concours de l'année; et, au milieu d'applaudissements que justifiait pleinement l'importance de leurs travaux, MM. Cailliaud et Blandin venaient recevoir les médailles d'or que votre commission des récompenses leur avait décernées.

Je n'aurai garde d'oublier dans ce compte rendu le charme que les beaux arts venaient prêter à notre séance. Vous applaudissiez justement M<sup>me</sup> Arnaud, MM. Vanaud et Arnaud, artistes de notre théâtre, ainsi que notre jeune violoniste, M. Weingaertner.

Auprès d'eux, modeste et obligeant comme toujours, M. Dolmetsch nous prêtait le concours de son talent distingué. Qu'il me soit permis aujourd'hui de lui adresser les remerciements publics et mérités de notre Société.

Au lendemain de cette séance, vous vous réunissiez en assemblée générale d'élections.

Dès le premier tour du scrutin, vous appeliez à la présidence un homme que recommandait à vos suffrages, non

pas la haute position administrative qu'il occupe, mais bien plus une distinction d'esprit, une érudition sûre et une aménité de caractère qui lui ont bien promptement concilié les sympathies de tous, — je pourrai presque dire les amitiés de tous. — M. de Girardot, nommé président, ne crut pas devoir accepter. Nous ne nous permettrons pas de discuter ici les raisons qui vous furent données par lui, dans la lettre qu'il adressa à votre bureau. Nous ne pouvons que les regretter en votre nom. M. Papin de la Clergerie, nommé précédemment vice-président, fut appelé à la présidence.

M. Fontaine fut élu vice-président.

Vous m'avez confié les fonctions de secrétaire général.

M. Gautté fut choisi par vous comme secrétaire-adjoint.

Comme toujours, vous avez continué par acclamations, le soin de vos finances et de vos bibliothèques à

MM. Delamarre, bibliothécaire ;

Dufour, bibliothécaire-adjoint ;

E. Gautier, trésorier.

Après les élections du bureau, vous avez été appelés à nommer votre comité directeur. Pour les diverses sections qui composent votre Société, vous avez nommé à ces fonctions :

**Section d'agriculture, commerce et industrie.**

MM. Renoul père, Goupilleau, Bobierre.

**Section des lettres.**

MM. Fournier, Gautret, Chérot.

**Section de médecine.**

MM. Malherbe, Hélié, Calloch.

Section des sciences naturelles.

MM. Cailliaud, Pradal, Thomas.

Votre bureau, votre comité central étaient ainsi constitués. Vous n'aviez plus qu'à suivre la ligne tracée par vos devanciers et qu'à marcher en avant.

C'est à cela que vous conviait votre nouveau Président, dans l'allocution qu'il vous adressa en prenant place au bureau. — Notre siècle, vous disait-il, a vu naître des merveilles dans l'ordre des sciences. — L'industrie est vraiment la reine de l'époque. Mais ces préoccupations matérielles, toutes légitimes qu'elles sont, ne doivent pas faire oublier le culte des lettres, qui élèvent l'âme par la recherche constante du beau, du vrai, du bien. Vos applaudissements accueillèrent ces paroles dans lesquelles vous retrouviez formulé le programme tout entier de votre compagnie.

Tout d'abord, Messieurs, il est un devoir que vos secrétaires généraux n'ont jamais manqué de remplir : celui de rendre un dernier hommage à ceux que, parmi vous, la mort était venue frapper. Cette année encore nous avons à regretter plusieurs pertes bien sensibles que je vous rappellerai avec douleur. C'est ainsi que, parmi nos membres correspondants, nous avons perdu :

M. Evariste Boulay-Paty, poète bien connu de vous, dont il fut plusieurs fois le lauréat. Poète à la muse douce et facile, il avait ressuscité ce genre si apprécié jadis du sonnet. Les difficultés de rythme étaient inconnues à cet esprit délicat. Je ne vous citerai point de ces œuvres si finement conçues où quelquefois brille un véritable feu poétique. Vous les connaissez tous et vous n'oublierez certes pas les heures charmantes passées à les lire, quand bien même notre regretté collègue n'aurait pas laissé, après

sa mort, des gages de sa reconnaissance et de son souvenir à notre ville qui lui avait donné droit de cité. Un hommage tout particulier lui a été rendu au sein de votre Société. Son élégant traducteur allemand, M. Herman Semmig, l'un des vôtres, vous a adressé son éloge, et vous avez accueilli avec empressement cette notice destinée à honorer la mémoire du poète qui fut votre collègue.

M. Paix de Bauvois, naturaliste, auteur de plusieurs ouvrages élémentaires d'histoire naturelle, nous a été également enlevé. Cet homme modeste, affilié à votre Société depuis 1861, s'était plus spécialement appliqué à l'étude des abeilles.

Vous avez également à regretter la mort de M. Victor Marcé, docteur en médecine, agrégé à la Faculté de Paris. Après de brillantes études faites à notre Collège de Nantes et plus tard à votre Ecole de médecine, M. Marcé, par un travail opiniâtre dont il a été la victime, s'était acquis au milieu des hommes les plus distingués de Paris une place déjà très honorable. Pourquoi faut-il qu'une mort si triste et si prématurée soit venue frapper notre jeune collègue au milieu de ses succès présents, heureux présage de ceux qui l'attendaient encore ?

Notre famille académique a été encore éprouvée presque à la veille de cette séance, dans l'un de ses membres les plus assidus. M. le général Marion de Beaulieu s'est éteint le 18 octobre dernier.

Je ne vous redirai point, Messieurs, cette carrière militaire si dignement remplie, ce courage froid, à toute épreuve, raisonné et brûlant tout à la fois, qui, à 28 ans, lui valait le titre de colonel du génie; ce courage ne semble-t-il pas un apanage constant de notre armée française? J'aime mieux vous rappeler cette bonté du cœur, cette finesse de l'esprit, cette simplicité du caractère, cette

modestie antique, qui gagnaient à notre regretté collègue l'amitié de tous ceux qui l'approchaient, et surtout le respect, la reconnaissance de ceux que sa main charitable secourait en secret. Ils ont entouré son cercueil ; et les larmes des malheureux servaient mieux que toutes les pompes du monde, de garde d'honneur à cet homme de bien qui quittait la terre.

Auprès de ces figures si respectées et si regrettées, permettez-moi de placer le souvenir d'un de mes anciens amis d'enfance qui, à plus d'un titre, appartenait à notre Société.

Ernest Lequerré n'était pourtant point encore membre correspondant de votre compagnie ; mais néanmoins il entretenait avec quelques-uns de ses membres des relations suivies, qui bientôt peut-être lui auraient valu son admission parmi vous. Il est tombé bien loin de nous, bien loin de sa famille, au milieu du Sénégal, où ses fonctions de chirurgien de marine l'avaient appelé, succombant à l'une de ces terribles maladies des climats chauds, à laquelle il venait d'arracher de nombreuses victimes. Il avait fait divers envois à votre section d'histoire naturelle ; et à ce titre il avait droit à une mention dans cette triste nécrologie.

L'absence nous a également enlevé parmi nos membres résidants M. Henri Chevreau, actuellement préfet du département du Rhône. Comme préfet il a laissé dans notre ville de précieux souvenirs. Nos sympathies et nos regrets ne pouvaient lui manquer.

Enfin, pour terminer cette triste nomenclature, je dois vous rappeler les démissions de MM. Voruz, Maison-neuve, Laurent, Mercier.



M. de Rozières a également échangé son titre de membre résidant contre celui de membre correspondant. Nous aimons à croire que cet éloignement ne nous privera pas des intéressantes communications auxquelles notre confrère nous avait habitués.

Ces vides sont nombreux, Messieurs; mais notre armée académique se recrute, Dieu merci, assez facilement.

Cette année, vous avez admis au titre de membres résidents :

- MM. Brillaud-Laujardière, avocat.
- Dagault père, négociant.
- Biou, juge de paix.
- Bertrand, avocat.

Au nombre de vos associés correspondants, vous avez élu :

- MM. Petiteau.
- Piet.
- Pouchet.
- Maillard.
- Piton Dugault.
- Comte de Chevigné.

Ce sont là de précieuses conquêtes, dont à juste raison vous avez le droit de vous enorgueillir. Mais si le mouvement est donné, il nous faut espérer qu'il se continuera.

Il y a encore dans notre ville bien des intelligences qui ne sont point nôtres : c'est à elles que je m'adresse en les conviant à ces réunions académiques, dans lesquelles tous nous avons à gagner.

---

Rapporteurs MM. Gautté, Renoul fils, Viaud-Grand-Marais, Renoul père, Gautier, Dufour.

J'arrive maintenant, Messieurs, à l'examen plus spécial de vos travaux. A l'exemple de mes prédécesseurs, je suivrai l'ordre naturel de vos sections, apportant dans mes jugements un esprit que je m'efforcerai de rendre aussi impartial que possible, applaudissant au bien, regrettant quelquefois le silence de certains travailleurs, que nous avons l'habitude de voir à la tête de nos rangs, comme pour donner l'exemple à ceux qui, échauffés par leur zèle, auraient été heureux de les suivre.

**Section d'Agriculture, commerce et industrie.**

C'est ainsi, Messieurs, que ma première parole, en entreprenant cet examen de vos travaux, sera une parole de regret et de critique.

Depuis quelques années, en effet, nous avons vu se préparer d'abord dans le silence, puis éclater enfin une véritable révolution — révolution pacifique, il est vrai, mais révolution bien féconde en résultats pour le présent, et surtout, n'en doutez pas, pour l'avenir.

Nos anciennes habitudes commerciales ont été bouleversées, et à la place du système protecteur, à l'ombre duquel notre commerce avait grandi, nous avons vu s'inaugurer le système de la liberté commerciale. La lutte a été vive et longue; des deux côtés, les savants les plus autorisés, les plus érudits apportaient à la discussion le poids de leur haute science et de leurs longues études. Nous n'avons point oublié que jadis, au sein même de votre Société, ces questions avaient donné lieu à des études sérieuses, dont au besoin nous retrouverions les traces dans nos Annales. — D'où vient donc qu'au moment le plus ardent de la lutte, à l'heure de la victoire pour les uns, de la défaite pour les autres, votre Section

soit restée muette, complètement muette; notre ville n'était-elle donc pas intéressée plus que toute autre peut-être à l'issue de cette grande question? Et en dehors même de ces intérêts généraux, combien d'autres sujets, pleins d'actualité locale, ne s'offraient-ils pas aux méditations des hommes d'étude de votre Société.

Il fut un temps, Messieurs — il n'est pas bien loin de nous, où la Société Académique avait, dans ces matières, l'habitude de l'initiative. Elle acquérait ainsi une sorte de prépondérance que l'on reconnaissait, que l'on respectait même. — Ce temps est-il donc tellement oublié que nous ne puissions en espérer le retour? Nous aimons à croire le contraire. Et en signalant avec tristesse cette lacune dans nos travaux, nous concevons l'espoir qu'elle sera promptement comblée.

Votre Section de commerce, agriculture et industrie, compte pourtant parmi ses membres d'infatigables travailleurs. — C'est ainsi que, cette année, l'un d'eux, M. Bobierre, nous a lu trois études diverses.

Il y a quelques mois, vous applaudissiez tous, Messieurs, à la distinction si flatteuse et si justement méritée qui vint récompenser les travaux de notre collègue. Votre Secrétaire général est heureux de pouvoir en cette circonstance lui renouveler publiquement vos félicitations.

Des travaux sérieux, constants, l'avaient depuis longtemps signalé à l'attention du monde savant et lui avaient valu une autorité réelle en matière de chimie agricole. — La récompense précieuse qu'il vient de recueillir ne sera pour lui, n'en doutez pas, qu'un nouveau stimulant. Je n'en veux du reste pour preuve que les trois études qu'il vous a successivement communiquées cette année.

La première a pour titre : *De l'emploi des détritns de poisson sur les côtes de Norwége.*

Les pêcheries nombreuses établies sur les côtes de Norwége fournissent chaque année des quantités considérables de détritns animaux, que l'on peut évaluer à 33 millions de kilogrammes environ. Un industriel, M. Rohart fils, eut l'heureuse idée de les recueillir et de les appliquer à l'agriculture comme engrais. Notre collègue, dans la note fort intéressante qu'il vous a communiquée, après avoir fait ressortir l'importance de ces richesses agricoles, donne la composition chimique de ces détritns, composition qui en fait l'un des engrais les plus riches qui soient connus.

« Utiliser au profit de l'agriculture, vous dit-il en terminant, des résidus naguère abandonnés, concourir tout à la fois à l'amélioration du sort des pauvres pêcheurs norwégiens et des cultivateurs français, créer un fret à la marine et un lien nouveau entre deux peuples, dont le temps et les événements semblent augmenter chaque jour la sympathique solidarité, c'est faire tout à la fois chose sensée et utile. »

Vous serez, Messieurs, comme moi-même, je n'en doute pas, de l'avis de notre collègue, et vous souhaiterez que ces richesses signalées ainsi par un homme compétent, soient recherchées et appréciées, comme elles méritent de l'être, par les grands agriculteurs de notre pays.

La seconde communication de notre collègue, la plus importante de toutes, est consacrée à *des recherches sur les eaux pluviales, recueillies à Nantes en 1863.*

« En entreprenant ces recherches, M. Bobierre se proposait, il le dit lui-même, d'appliquer à l'agronomie, les

résultats d'études chimiques effectuées dans une ville. — Ce but n'a pas été atteint ; mais toutefois, reconnaissons-le avec l'auteur, certaines négations ont leur utilité et les chiffres obtenus dans ces nombreuses expériences sont de nature à fournir à l'hygiène de précieux éléments de discussion.

Le mémoire de notre collègue, — c'est un véritable traité de la matière, — se recommande avant tout par la clarté, par l'ordre méthodique dans lequel sont présentés et les méthodes d'opération et les résultats de l'analyse. — Des tableaux nombreux permettent, en un seul coup d'œil, d'embrasser les chiffres obtenus par divers auteurs dans des cas très différents ; et, sous ce rapport, je veux féliciter l'auteur de l'érudition dont il fait preuve. Ses autorités sont nombreuses, et l'on peut dire à coup sûr, qu'il n'est pas un ouvrage écrit sur ce sujet qui n'ait été consulté et cité par lui.

Je ne voudrais point entrer dans des détails techniques trop longs, ni vous rappeler par exemple toutes ces méthodes si sûres à la fois et si simples, que l'analyse chimique met aujourd'hui au service des opérateurs consciencieux et habiles, comme l'est M. Bobierre. Néanmoins, ce qu'il me paraît utile de signaler, c'est le soin scrupuleux apporté dans toutes ces manipulations. L'auteur a lui seul fait toutes ces analyses, et si, dans cette étude importante, il y a quelques lacunes, c'est à ce soin scrupuleux, trop scrupuleux peut-être, qu'il faut les attribuer.

Le choix de deux stations d'étude, l'une située à quarante mètres d'altitude au-dessus de l'étiage, à l'observatoire de la ville, l'autre à sept mètres seulement sur la guérite de l'éclusier du canal de Bretagne, étaient des choix très heureusement faits. Chacune d'elles devait donner et a donné, en effet, des types très distincts. La

première, par son altitude et sa position topographique, était établie de telle sorte que les vents de l'Ouest et Sud-Ouest, qui, par leur humidité, sont très propres à condenser les émanations d'une grande cité, y arrivaient sans avoir balayé l'atmosphère de la ville. L'autre, au contraire, placée à la partie inférieure d'une dépression où s'accumulent les brumes et les émanations les moins salubres de Nantes, devait donner des eaux infiniment plus impures. C'est ce que l'expérience a pleinement justifié.

Enfin, Messieurs, je ne puis m'empêcher de vous signaler dans cette étude une représentation graphique fort habilement conçue et exécutée des quantités d'eau tombées à Nantes suivant les directions diverses des vents.

En résumé, ce travail de notre collègue sera consulté avec fruit par tous ceux qui, désormais, voudront s'occuper de l'hygiène des grandes cités. Il méritait à tous égards et l'accueil que vous lui avez fait et celui plus flatteur encore qu'il a reçu des sommités de la science et en particulier de M Dumas, qui a voulu le communiquer lui-même à l'Académie, dont il est assurément l'un des membres les plus distingués.

La dernière lecture de notre collègue se rattache encore à une question d'hygiène publique fort importante.

Il voulait montrer une fois de plus ce que perdent les grandes cités en forces vives, lorsqu'elles laissent écouler leurs résidus dans les fleuves, et rendre compte de ce qu'il avait étudié à Mettray et à Nantes, sur de nouveaux procédés. Ces procédés avaient pour but de désinfecter instantanément les déjections et de leur faire subir un filtrage en arrêtant au passage et par l'action de réactifs

spéciaux, l'acide phosphorique et les principes azotés, c'est-à-dire, les matières les plus chères et les plus propres à la fécondation du sol. S'il vous a prouvé que le moyen proposé n'atteignait pas son but, il a su vous démontrer du moins de quelle importance était la solution de ce problème.

Telles sont les trois communications que vous devez à votre collègue. Tel est aussi le bilan de votre Section. Il a certes une importance qui ne vous a point échappé ; mais néanmoins, vous regretterez comme moi que les questions commerciales et industrielles n'aient pas donné lieu à des études sérieuses, qui emprunteraient un intérêt nouveau et considérable aux circonstances actuelles.

#### Section de médecine.

L'année dernière, Messieurs, votre Secrétaire général avait l'honneur d'appartenir au corps médical, et comme tel, il vous présentait un tableau exact et complet de vos travaux. Pour moi, qui n'ai point cet honneur, j'aurai simplement recours au rapport fort bien fait que le Secrétaire particulier de votre section, M. Joûon, nous a présenté, vous demandant une bienveillante indulgence pour le peu de développements que je donnerai à cette partie de mon sujet. Ce ne sera certes point en rapport avec l'importance de vos travaux ; mais mon ignorance me servira d'excuse.

Parmi les lectures que vous avez entendues, deux mémoires surtout se détachent par l'observation profonde et les recherches qu'ils attestent.

L'un, dû à la plume de M. Trastour, est une *étude sur le développement imprévu des tubercules et de la phthisie.*

L'importance du sujet n'échappera à personne. Qui ne connaît en effet cet horrible mal, qui envahit peu à peu l'organisme et amène ces morts si fréquentes en tous pays et surtout dans nos climats froids et humides. M. Trastour s'est préoccupé de rechercher, si, dans la vie antérieure des individus atteints, il n'y avait pas quelque fait propre à guider le praticien et à lui faire prévoir, en quelque sorte, le mal, avant qu'il se déclare. « Ce que fait l'hygiène publique pour la santé des masses, des ouvriers travaillant ensemble dans les fabriques, chaque médecin le doit faire autour de lui, dirigeant par ses conseils la famille et les individus. » Telle est la conclusion pratique du mémoire de notre collègue. Cette étude se recommande du reste par d'autres titres. L'auteur en effet résume avec une grande sûreté de jugement, les données de la science sur cette question, et l'érudition dont il fait preuve, en même temps que le nombre des observations particulières qu'il rapporte, donnent à ce travail un mérite qui n'a point échappé aux critiques médicaux autorisés de Paris.

Le deuxième mémoire est dû à M. Hélie. C'est une étude sur un sujet tout spécial d'obstétrique, dans laquelle on retrouve toute la science du docte professeur. Il est enrichi de planches dessinées et gravées par un autre de nos collègues, M. le docteur Chenantais.

M. Pihan-Dufeillay père vous a présenté une série de documents relatifs à la santé de notre arrondissement. Des tableaux habilement disposés comprennent le mouvement des naissances et des morts, de manière à montrer d'un seul coup d'œil quels sont les mois et les saisons dans lesquels telle ou telle maladie exerce le plus d'influence.

Rapprochées des tableaux météorologiques dus à la consciencieuse persévérance de M. Huette, ces études for-



ment un ensemble de documents précieux, où devront venir puiser ceux qui s'occuperont des questions d'hygiène.

M. Joüon vous a présenté la description d'un monstre double sycéphalien iniope, septième exemple seulement connu dans la science. Il vous a également fait diverses communications d'anatomie pathologique qui vous ont vivement intéressés et dans lesquelles il vous a montré une étude sérieuse de ces questions.

M. le docteur Petiteau, des Sables, vous a communiqué une curieuse observation de nécrose de la clavicule suivie de la régénération de l'os par le périoste.

M. Aubinais vous a continué ses communications intéressantes sur l'art obstétrical, qui ont donné lieu parmi vous à quelques-unes de ces discussions si fructueuses qui sont l'apanage de votre Section, et que vos confrères vous envient.

C'est là surtout, en effet, Messieurs, le côté saillant et particulier de vos travaux. Ces communications verbales où vous échangez vos opinions doivent avoir évidemment pour résultat de développer parmi vous en même temps que l'amour des recherches curieuses, une science réelle dont notre corps médical, du reste, a toujours donné des preuves reconnues.

#### **Section des sciences naturelles.**

Ici encore, Messieurs, je me trouve profane au milieu de vous et complètement incapable d'apprécier les travaux de votre section. Dans l'absence du rapport ordinaire de votre Secrétaire particulier qui eût pu me servir de guide et suppléer même entièrement cette partie du rapport, j'ai dû recourir à vos procès-verbaux. Ce ne sera donc qu'une

sèche énumération fort peu en rapport sans doute avec l'intérêt de vos séances.

M. Renou vous a communiqué les résultats de ses dernières herborisations. Plusieurs algues nouvelles et quelques plantes phanérogames rares dans nos pays vous ont été présentées par lui. Il a su, du reste, vous intéresser par l'érudition dont il a fait preuve, et le soin scrupuleux qu'il a apporté à ses recherches.

C'est à cet ordre d'idées qu'appartient également une nouvelle découverte faite tout récemment dans nos régions. M. G. de l'Isle, jeune naturaliste de Nantes, auquel notre Société est déjà redevable de plusieurs communications, a trouvé sur les bords de l'étang du Grand-Auverné une graminée nouvelle, qui jusqu'alors n'avait été signalée par les botanistes qu'en Norwége et surtout en Bohême : c'est le *Coleanthus subtilis* (Seidel). C'est peut-être la plante la plus extraordinaire qui ait été ajoutée depuis longtemps à la flore de France. Cette graminée avait été trouvée pour la première fois, en 1819, par Sternberg, qui lui avait donné le nom de *Schmidtia utriculosa*. Cette nouvelle découverte, due à notre jeune compatriote, pourrait se prêter à des rapprochements curieux et se rattacher même à tout un système philosophique. C'est en effet dans des terrains du système silurien qu'il l'a découverte, et les régions de Bohême où elle était précédemment connue, appartiennent au même système. Nous ne nous arrêterons pas à ces considérations pourtant fort importantes; mais elles pourront pousser nos botanistes à rechercher cette même graminée dans les terrains analogues qui comptent déjà du reste plusieurs espèces caractéristiques.

M. Lepeltier, continuant ses recherches microscopiques, vous a communiqué le fruit d'observations faites par lui avec la plus grande habileté, sur des sables confiés à

ses soins par notre infatigable explorateur, M. Cailliaud. Il vous y a signalé l'existence de quelques coquilles fort intéressantes.

M. le docteur Viaud-Grand-Marais vous a lu un long travail qui, à côté de données scientifiques précieuses, se recommandait à votre attention par d'autres qualités non moins remarquables. Il a pris à partie les superstitions antiques qui avaient pour objet des serpents monstrueux, superstitions qui, malheureusement, se retrouvent encore répandues dans quelques-unes de nos campagnes. La haine du serpent semble en effet s'être transmise d'âge en âge et comme fatalement parmi les hommes; et c'est à elle que sont dues ces frayeurs longtemps entretenues qui s'attachaient aux hydres, aux sourds et aux basilics. Détruire ces superstitions, en prouvant que là où la faiblesse humaine voyait une sorte d'intervention mystérieuse, il n'y avait qu'un fait parfaitement naturel et que la science explique, était une œuvre qui demandait à la fois et une science profonde et des recherches nombreuses. M. Viaud-Grand-Marais a su se tirer avec bonheur de ces difficultés, et en rendant un service réel aux sciences naturelles, il nous semble en avoir rendu un non moins réel aux sciences historique et philosophique. C'est à ce double intérêt qu'est dû l'accueil favorable fait par vous au travail de notre collègue.

Je trouve encore dans vos procès-verbaux une lecture très curieuse et pleine de détails surtout fort inattendus, due à la plume de M. Renou. Elle a pour objet le limaçon. C'est là, en effet, un aliment bien dédaigné de nos jours. Jadis, au contraire, il jouissait d'une faveur très grande près des gourmets romains. Varron, dans son *Traité de Rustica*, Apicius, Martial, en parlent assez longuement et attestent que le limaçon entrait en effet dans l'alimen-

tation des classes les plus riches de la société antique. On retrouverait même au besoin, dans les écrits de ces auteurs, les détails de leur préparation. On y constate également les moyens de les engraisser et en quelque sorte de les parquer. Varron en cite un exemple : Pendant la guerre civile entre César et Pompée, un certain Fulvius Hespinius fit établir dans sa maison de Tarquina des réservoirs appelés *cochléaria*, où il engraisait des escargots. La farine et le vin cuit étaient la base de leur nourriture.

De nos jours, M. Renou a vu dans les environs de la Rochelle des parcs, des escargotières destinées à un usage analogue. Il existe même dans quelques communes de ces pays une coutume assez originale. Au moment de la vendange, chaque ouvrier employé à la vigne est tenu de rapporter au propriétaire une certaine quantité d'escargots. C'est une véritable redevance en nature due au propriétaire du sol.

L'exportation enlève également des quantités assez considérables de limaçons; et les capitaines de notre port avaient notamment, il y a peu de temps encore, l'habitude d'en emporter quelques barriques pour donner aux malades un aliment frais ou un excellent bouillon.

A côté de ces renseignements que l'on pourrait appeler historiques, il en est d'autres non moins curieux : ce sont les détails statistiques. Les recherches, les observations les plus difficiles, les plus fastidieuses, pour ne pas dire les plus rebutantes, ne l'ont pas découragé. Aussi ses données peuvent-elles être considérées comme certaines.

Je ne vous citerai, Messieurs, que les deux derniers chiffres de tableaux nombreux dressés par l'auteur et donnant le produit de la vente des escargots sur notre place de la Bourse.

En 1862, il s'en est vendu 399,000 pour la  
somme de. . . . . 997<sup>f</sup> 50

En 1863, il s'en est vendu 597,000 pour la  
somme de. . . . . 1.492 50

Vous le voyez, Messieurs, ce commerce est un progrès!!!

M. Sagot, membre correspondant, vous a communiqué un long mémoire sur l'influence de la domestication.

Parcourant successivement les diverses échelles de l'organisme végétal et animal, il a étudié avec le plus grand soin et la sagacité la plus heureuse ici, les transformations diverses qu'une culture perfectionnée apportait aux divers éléments de la plante, là, les changements survenus dans l'animal par la domestication et dans l'homme par la civilisation. Esprit juste, savant et impartial, il a su vous intéresser surtout par la hauteur de ses vues et la justesse de ses appréciations, qui font de ce mémoire un véritable livre, digne d'être mis en comparaison avec ce qui a été écrit de plus complet et de plus parfait sur les sujets analogues.

C'est également à votre section des sciences naturelles que je rattacherai un travail qui, par sa nature, ne prend pas place d'ordinaire dans le compte rendu de votre Secrétaire général. C'est le rapport présenté par M. Dufour sur la présentation de M. Pouchet, au titre de membre correspondant. Cette fois, l'importance du sujet et la notoriété justement acquise au candidat, permettait de déroger à la règle générale. M. Pouchet, membre de l'Institut et professeur à Rouen, est, en effet, Messieurs, le premier qui ait posé d'une façon nette et précise le problème si intéressant à la fois et si controversé des générations

spontanées. A l'exemple de M. Dufour, je n'entrerai pas dans le cours même de cette lutte si ardente qui, du reste, n'a point encore dit son dernier mot. Je n'entreprendrai pas surtout de dire à qui appartient le succès, à M. Pouchet ou à son intrépide et ardent adversaire, M. Pasteur. Mais nous ne pouvions nous empêcher de vous signaler d'une façon toute particulière, et la précieuse conquête que notre compagnie a faite, et l'intérêt que M. Dufour a su prêter à ce rapport, dans lequel il esquissait la vie si bien remplie de son candidat.

À côté de ces travaux, Messieurs, j'ai également à vous signaler ces communications verbales dans lesquelles tous vous excitiez avec un zèle toujours soutenu à la recherche de nouvelles espèces, à la découverte de nouveaux faits scientifiques.

**Section des lettres, sciences et arts.**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, Messieurs, nous apparaît avec son caractère particulier, sa physionomie distincte. Le XVII<sup>e</sup> siècle est-à-propos entre tous nous rappelle en même temps que ses œuvres littéraires des Racine, des La Fontaine, des Molière, les monuments philosophiques élevés par les Fénelon, les Pascal, et toute cette savante école du port royal. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, au contraire, prend un caractère plus tranché. Il est avant tout philosophique et critique. Quant au XIX<sup>e</sup>, Messieurs, s'il nous apparaît, à nous qui vivons au milieu de son développement, à nous qui nous voyons lui fixer par avance sa place et son rôle dans le progrès humain, nous dirons, sans hésiter, qu'il apparaît comme le siècle critique par excellence. C'est vraiment la reine de l'époque. En littérature, elle est reine en philosophie; en esthétique, comme en

moral, elle est vraiment souveraine. C'est là le caractère propre à notre époque. Nous reconnaissons, il est vrai, que notre siècle a vu, lui aussi, éclore quelques œuvres neuves, originales, émanations spontanées de génies illustres; mais le premier plan est, nous le croyons du moins, occupé tout entier par la critique; et, du reste, ce lot est-il donc si désavantageux, et ne suffit-il pas de rappeler ici les noms des Villemain, des Cousin, des Guizot, des Remusat, des Saint-Marc Girardin, des Sainte-Beuve, et de tant d'autres, pour prouver que notre siècle n'a réellement rien à envier à ceux qui l'ont précédé.

Dans sa sphère modeste, votre Section des lettres a dû suivre le courant tracé. Elle a inauguré cette année une vie nouvelle, et la première pensée de ses membres a été de créer tout d'abord une large place aux travaux de critique littéraire. C'est de cette pensée que sont nés tout d'abord ces comptes rendus mensuels, dans lesquels l'un des membres de votre Section, suivant ses penchants individuels, vous rappelait les œuvres principales, parues dans nos publications périodiques. Cette mesure était bonne et féconde. Nous espérons même que, pratiquée sur une plus large base, cette revue deviendra un aliment considérable de nos réunions mensuelles.

Certaines œuvres littéraires parues dans ces derniers temps ont éveillé l'attention de quelques-uns de nos collègues. C'est ainsi que M. le docteur Rouxeau nous a lu une étude très vive, très mordante, sur le roman de M. About — *Madelon*. — La plume de notre collègue est légère et facile, son style a de la verdure, de la vivacité, et ses appréciations, tout en portant juste, savent aussi frapper fort. Nul sujet ne nous paraissait du reste convenir mieux à la nature honnête de notre collègue. N'est-il pas en effet révoltant pour tout homme de sens et de

cœur, de voir certains esprits distingués de notre temps, s'échapper des sentiers connus et bâtir à plaisir des volumes entiers, de gros in-octavo, sur des données dont le premier tort, à nos yeux du moins, est d'être fausses et absurdes. La vertu toujours et fatalement punie, le vice au contraire régnant et triomphant. Tel est le tableau qu'aime à nous représenter cette classe trop nombreuse de littérateurs. Du reste, voici la manière dont M. Rouxeau caractérise ce genre d'ouvrage :

« C'est l'exploitation complaisante et maladive de toutes les sentines de la société, l'exhumation de toutes les brutalités, de toutes les imperfections, la négation de la vertu, du progrès, de la civilisation, cette évolution, cet épanouissement incessant et providentiel de l'esprit et du cœur humain, la glorification intéressée de l'esprit de révolte contre l'autorité, tous les crimes en haut de l'échelle sociale, toutes les vertus en bas. C'est le vice érigé en loi; c'est une œuvre informe et débraillée qui résume l'humanité comme un Tenier résume la Flânde, comme une Gueuserie de Callot résume la France du XVII<sup>e</sup> siècle. . . . C'est le vice toujours heureux, insultant la vertu fatalement punie. En un mot, c'est Madelon. »

Je ne suivrai pas, Messieurs, notre collègue dans cette analyse vigoureuse et faite avec le cœur et l'esprit d'un homme honnête tout à la fois et plein de goût. Avec lui, nous reconnaitrons à M. About beaucoup d'esprit, infiniment d'esprit, trop d'esprit peut-être, des qualités précieuses de style (chose malheureusement si rare à notre époque), une entente parfaite de la conduite d'un roman; mais avec lui aussi, nous regretterons de voir tant de brillantes facultés mises au service d'un sujet à la fois si profondément triste et si complètement immoral.

M. Gautier nous éloigne de cette littérature trop légère.



L'œuvre qui fait l'objet de son étude, est un drame nouveau : *Jean Baudry*, dû à la plume de M. Vaquerie. L'auteur s'était déjà fait connaître au théâtre par des essais jusqu'alors malheureux. Les qualités d'un style pur et châtié, l'intérêt des situations ne manquaient pourtant point à leur auteur ; et si de nobles sentiments exprimés avec chaleur suffisaient pour faire le succès d'une œuvre dramatique, *les Funérailles de l'Honneur* n'auraient certes pas eu le sort malheureux qui leur est échu. Mais pour réussir il faut au dramaturge d'autres qualités, jé dirai presque quelques défauts, qui manquent à M. Vaquerie. Cette vie brûlante, ce faire que possèdent certains de nos contemporains lui manquaient complètement. Sa dernière œuvre est-elle en progrès et avons-nous là réellement une œuvre vivante et forte. C'est ce que M. Gautier se demande ; et tout en reconnaissant à l'auteur des qualités précieuses, une sobriété mâle et forte dans les détails, l'absence des superfluités banales qui entravent le dénouement, l'élévation des caractères, etc., il lui fait certains reproches très vifs sur l'ensemble de son œuvre. Ces caractères, dont il reconnaît l'élévation, il les trouve outrés, invraisemblables, impossibles. Entre Andrée, jeune fille riche, millionnaire, demandant la pauvreté qui doit la rapprocher de celui qu'elle aime, et Olivier, jeune homme au sang bouillant, cherchant au contraire l'or, ce roi du monde, l'or par lequel toutes les jouissances, tous les amours sont acquis, entre ces deux caractères, disons-nous, M. Gautier estime le dernier plus naturel, plus actuel en quelque sorte. Le temps n'est plus, il est vrai, si tant est qu'il ait jamais existé, où les qualités du cœur et de l'esprit primaient aux yeux des pères de famille, les qualités plus solides de la fortune. Mais devons-nous faire un reproche à M. Vaquerie d'avoir détourné pour un moment nos yeux

de ces tableaux attristants de la vie réelle pour nous faire assister à l'épanouissement d'un amour vraiment chaste, basé sur un estime mutuel du caractère et non sur l'appât d'une dot plus ou moins ronde. Jean Baudry n'échappe point non plus à la critique de notre collègue, et sous ce rapport nous serons de son avis. Cet homme, nous le voyons tellement grand, tellement noble, qu'il nous apparaît comme une perfection en dehors de notre nature et par suite nous intéresse moins. En un mot, il ne vit pas assez.

Ce travail de M. Gautier vous a vivement intéressé, et comme moi vous avez désiré qu'il le complète par un tableau général de notre littérature dramatique contemporaine.

Une troisième étude critique vous a été communiquée par M. Gautté, sur Alfred de Vigny et ses poésies posthumes, *Les Destinées*.

Ce qui préoccupe notre collègue, c'est avant tout le sens philosophique qui ressort de ces poésies, sorte de testament laissé par le poète. Cette étude était d'autant plus curieuse à faire, que par ses goûts, par la dignité de son caractère et de ses habitudes, Alfred de Vigny s'était acquis une place spéciale au milieu de cette pléiade de poètes qui brillait vers 1830. Il semblait devoir rester étranger au mouvement philosophique de son époque; et, rattaché par ses souvenirs au passé, demeurer invariablement attaché à ces convictions que l'on tentait autour de lui d'ébranler et de détruire. Il n'en était rien. Nulle vie intime au contraire ne fut plus agitée. Les poèmes *des Destinées* nous trahissent le secret de cette existence. C'est en quelque sorte le tableau complet de cette lutte de toute une vie, lutte de toutes les heures, où l'amertume du désespoir ne doit que bien plus tard faire place à l'éclat de la vérité.

Écoutez, en effet, cette sorte de blasphème poétique échappé à l'une de ces heures de découragement et de désespoir :

Gémir, pleurer, prier est également lâche,  
Fais énergiquement ta longue et lourde tâche,  
Dans la voie où le sort a voulu t'appeler.  
Puis après, comme moi, souffres et meurs sans parler.

Ce n'est plus là, en effet, le doute philosophique qui assiège l'âme du poète, ce doute, avant-coureur de la vérité. Non, c'est le froid scepticisme érigé en système, ce scepticisme qui déchire et tue tout ce qu'il atteint. « C'est, comme le dit énergiquement M. Gautté, la race humaine décapitée de ses meilleurs sentiments, de ses tendances les plus nobles, de tout ce qui peut la soutenir dans la route aride et difficile où elle est engagée. » Ne voyons plutôt dans ces vers qu'un de ces cris de désespoir, échappés à une âme souffrante, hélas ! de ce mal du siècle, qui devait tuer Alfred de Musset.

Encore quelques jours, et tous les nuages se dissipent, les illusions s'effacent, l'esprit a retrouvé sa vigueur, l'âme est confiante et sereine. Le poète écrit alors ce poème admirable, qu'il intitule : *La Bouteille à la mer*, et où nous détachons cette strophe :

Le vrai Dieu, le Dieu fort, c'est le Dieu des idées,  
Sur nos fronts où le germe est jeté par le sort  
Répondons le savoir en fécondes ondées :  
Puis recueillons le fruit, tel que de l'âme il sort  
Tout empreint du parfum des saintes solitudes  
Jetons l'œuvre à la mer, la mer des multitudes,  
Dieu la prendra du doigt pour la conduire au port.

Notre collègue a heureusement fait ressortir le caractère plein de grandeur de cette poésie ; et quand , après cette citation , il vous a dit : « Aujourd'hui , la génération nouvelle s'efforce de dégager la notion du devoir de tout ce qui peut l'obscurcir ou l'altérer , le devoir s'affirme partout. Le droit est relégué au second rang. Puissent ces généreuses tendances ne point être arrêtées. Puisse l'homme apprendre enfin et ne plus oublier : qu'il n'est rien au-dessus de Dieu et de la justice. » Il a su vous montrer quel fruit nous devons tirer de ces enseignements laissés à notre génération par les grands hommes qui tombent.

Avec M. Bertrand nous quittons le domaine de la littérature pure. Il nous promène dans l'exposition universelle d'Angers. Pleine de goût et d'aperçus justes , cette étude nous fait parfaitement connaître et les merveilles de l'industrie et les beautés artistiques que renfermait cette exhibition. Elle est de plus animée d'un mouvement que nous aimons à reconnaître , parce qu'il est , selon nous , l'expression de la vérité. La voie dans laquelle sont entrés certains esprits sérieux , et qui , à leur avis , doit dans le domaine de la politique mener le plus sûrement au progrès , semble à notre auteur être la plus sûre également pour arriver au développement littéraire et artistique. C'est à la décentralisation intellectuelle qu'il convie les artistes et les savants. En faisant connaître les auteurs des œuvres exposées à Angers , en signalant , comme elles le méritent , la valeur de leurs productions , il s'attache à prouver que la vie n'est pas , comme on l'a trop souvent répété , concentrée dans la tête de notre pays. Pour M. Bertrand , au contraire , l'artiste provincial , placé en communication plus directe avec la nature , en conçoit mieux les réelles beautés. Sa composition se ressent de ce contact continuel et y

gagne certaines grâces natives que l'on retrouve difficilement dans les œuvres d'artistes parisiens même très connus. Cette étude intéressante a justement mérité d'être insérée dans l'une de nos meilleures revues, fondée par un esprit distingué, et destinée principalement à provoquer et à soutenir en province ce principe de décentralisation dont M. Bertrand a été parmi vous le champion ardent et convaincu.

Un autre de nos collègues, M. Phelippe-Beaulieu fils, s'est également occupé de critique artistique. Il vous a lu une étude très consciencieusement faite sur le magnifique ouvrage entrepris par M. Ch. Blanc : *L'Histoire des Peintres de toutes les écoles*, véritable monument élevé à la gloire des grands artistes. En reconnaissant tout d'abord l'importance de cette œuvre et le soin scrupuleux apporté à sa composition, M. Phelippe-Beaulieu y signale cependant quelques erreurs et quelques lacunes regrettables. Avec une autorité que l'étude des grands maîtres peut seule donner, il redresse les unes, comble les autres. En un mot, le travail de notre collègue prendrait dignement sa place dans ce grand ouvrage comme pour lui servir d'appendice.

Vos travaux, Messieurs, sont tellement variés, que les transitions deviendraient bien difficiles, si la longueur inévitable de ce rapport n'était pas une excellente raison pour s'en dispenser. C'est ainsi que de ces travaux consacrés aux beaux-arts, je passerai aux œuvres historiques de notre collègue, M. Dugast-Matifeux.

M. Dugast-Matifeux est avant tout un travailleur infatigable, un chercheur, et ce qui vaut mieux pour tous, un trouveur. C'est parmi nous, Messieurs, le digne héritier de la science profonde et de la patience intelligente et à toute épreuve de notre regretté collègue, M. Bizeul. Comme lui, il appartient à cette classe de travailleurs que nous

appellerions volontiers les géologues de l'histoire, fouillant la couche de la civilisation actuelle, pour trouver celle de la civilisation antique et asseoir ainsi tous leurs raisonnements, toutes leurs déductions, sur des preuves certaines, sur des documents matériels et irréfutables. Comme il le dit fort bien lui-même, l'histoire de la Gaule n'est pas dans les livres, elle est sur le sol; et c'est de là qu'il faut l'en extraire.

C'est à cet ordre d'études qu'appartient particulièrement la première de ses lectures : *L'itinéraire romain en Bas-Poitou*. Les recherches les plus longues, les plus fatigantes même, ne l'ont point rebuté, et il a en quelque sorte patiemment et peu à peu ressuscité à nos yeux la situation de ce pays, notre voisin, les routes qui le traversaient, les centres qui s'y étaient formés. L'archéologue est doublé chez lui d'un historien, et l'œuvre y gagne de la profondeur. Nous ne suivrons pas notre collègue dans les développements qu'il a donnés à cette étude pour établir d'une façon certaine l'existence des deux voies romaines principales qu'il signale : l'une allant de Rezé à Poitiers, l'autre d'Angers à l'Océan, s'entrecroisant à Durin. Nous nous contenterons de vous rappeler tout l'intérêt que vous avez pris à cette savante communication.

La seconde lecture de notre collègue est un compte rendu fort spirituellement fait des séances du congrès archéologique de Fontenay. Ces congrès ont rendu déjà de grands services à la science historique, et cela n'a lieu d'étonner personne, quand on sait que les membres qui les composent sont tous des savants, dignes émules de notre confrère, M. Dugast-Matifeux.

Dans sa troisième communication, M. Dugast nous a fait assister aux divers changements opérés dans l'administration de l'hôpital-aumônerie de Montaigu. Les chartes

de fondation de ces établissements hospitaliers sont généralement fort peu connues et renferment cependant des documents bien précieux pour l'historien. Nous devons donc savoir gré à notre confrère d'avoir fait revivre pour nous, avec son érudition habituelle, ces premiers temps de nos fondations charitables.

M. Ducrest de Villeneuve, notre associé correspondant, est lui aussi un historien érudit et consciencieux ; c'est de plus un écrivain des plus distingués. Son étude sur Möser est écrite d'un style correct, facile, élégant, que l'on trouve bien rarement dans les productions littéraires de nos contemporains. M. Ducrest de Villeneuve nous a fait connaître dans Möser, et l'homme bon, persévérant, scrupuleux ; et l'historien prudent, chercheur intrépide, ne s'appuyant que sur des bases certaines, recommençant plusieurs fois son œuvre, quand de nouveaux matériaux venaient ou modifier ses impressions, ou redresser quelque erreur. Peu connu parmi nous, Möser est au contraire apprécié comme il mérite de l'être par ses compatriotes. Son histoire de l'évêché d'Osnabruck est placée par eux sur le même rang que les œuvres des Goëthe et des Schiller. Il appartient à cette classe d'historiens sérieux, à laquelle se rattachent parmi nous les H. Martin, les Thierry. Avant d'avancer un fait, il lui faut une preuve, un acte authentique. Il ramasse peu à peu, péniblement, ses immenses matériaux, les coordonne, les enchaîne et en fait un tout complet. Il n'a point, M. Ducrest de Villeneuve le reconnaît, les vues philosophiques et critiques de l'école nouvelle. Mais son œuvre, telle qu'elle est, n'en mérite pas moins l'estime dans laquelle la tiennent les historiens allemands, qui la regardent comme un de leurs maîtres. M. Ducrest de Villeneuve, en vous communiquant cette intéressante étude, vous a également adressé une traduction

manuscrite des œuvres de Möser. C'est là un don que vous ne sauriez accueillir avec trop d'empressement et de reconnaissance. Nous souhaitons même que cette traduction puisse prendre place dans vos Annales. Ce serait rendre en même temps qu'un hommage mérité au talent de l'auteur, un service éminent à la science historique.

Mais quittons l'histoire avec ses recherches studieuses. Elle occupe parmi vos travaux une large place. La poésie au contraire, dont j'ai à vous parler, réduit la sienne chaque année. Les poètes s'en vont, dit-on souvent; et à voir le silence que gardent au sein de votre Société ceux dont les productions charmaient jadis vos séances, on serait tenté de croire à la vérité de cet adage malheureux. M. Chérot seul nous a lu quelques pièces de vers, qui nous font vivement regretter la rareté de ses communications. La muse de notre poète est en effet douce et bonne au cœur. Elle s'adresse à ce qui reste de plus réellement chaste et pur au cœur de l'homme. Elle nous parle de l'amour du foyer, de ce foyer de notre enfance, où près d'un feu vif et pétillant, nous écoutions en silence et plein d'ardeur ou les conseils d'un père ou les merveilleux récits de la veillée. M. Chérot nous rappelle tous ces doux souvenirs. Écoutons-le :

Quand la vie, ô mes fils, ouvrira devant elle  
A vos pas affermis une route nouvelle,  
Alors qu'à la jeunesse, il faudra dire adieu,  
Le foyer paternel, comme un lointain mirage,  
Viendra devant vos yeux poser sa fraîche image ;  
Et vous vous souviendrez un jour du coin du feu.

D'abord un souvenir confus de la famille,  
S'assemblant, chaque soir, près du feu qui pétille,  
Et des rires joyeux, et des chansons sans fin ;



Puis, comme un tourbillon de divines tendresses,  
Mélant dans vos esprits leurs riantes caresses,  
Et les baisers du soir avec ceux du matin.

.....

Pour le dépôt sacré de la foi maternelle ,  
Que votre cœur plus tard reste un gardien fidèle ,  
Et qu'il vous soit plus cher que la puissance et l'or.  
Car, lorsque tout s'écroule, alors que tout désole,  
C'est la foi qui soutient, c'est la foi qui console.  
Gardez, ah ! gardez-en le précieux trésor.

A l'homme succombant au poids de sa misère ,  
Pour baume et pour espoir Dieu donna la prière ,  
Force qui nous soutient et qui coûte si peu !  
Priez, humbles de cœur, et demandez sans crainte  
A celui qui peut seul entendre notre plainte.  
Car la prière, enfants, nous rapproche de Dieu !

Apprenez qu'ici-bas l'heure des sacrifices  
Sonne bien plus souvent que les heures propices ;  
Que la loi du devoir est une dure loi,  
Mais que l'homme de bien, dans sa lutte sévère,  
En lui porte un flambeau dont la sainte lumière  
Suffit à le garder : — c'est le respect de soi.

J'arrête à regret cette citation. C'est en effet la pièce tout entière que j'aimerais à vous lire, tant est grand le charme que le cœur du père et du poète sait répandre sur ce tableau de famille, que chacun, jeune ou vieux, garde au plus secret de son souvenir.

La poésie nous mène tout droit au voyage à Rome de M. l'abbé Fournier. Mon prédécesseur vous avait déjà, l'année dernière, parlé des premières parties de ce remarquable travail. Notre collègue a achevé de nous lire cette étude, que l'on pourrait à bien juste titre appeler un vrai livre.

Quel charmant guide en effet pour visiter la ville éter-

nelle, dans ce qu'elle a de plus sacré aux yeux du chrétien, de plus merveilleux aux yeux de l'artiste et du poète. A l'un il vantera les splendeurs de la campagne romaine. Il promènera l'autre dans les sentiers obscurs des catacombes, où il l'introduira près de celui qu'il vénère comme le Pontife suprême de la religion.

Je voudrais, Messieurs, vous faire sentir ce qu'il y a de vraiment artistique et de parfait dans cet ouvrage. Mais à quoi bon ! Ne l'avez-vous pas tous lu, ne l'avez-vous pas tous entre les mains. Je n'ai plus qu'à rappeler vos souvenirs, souvenirs de lectures charmantes, qui plaisaient à votre esprit et touchaient votre cœur.

Dans la première lecture qu'il vous fit cette année, M. Fournier, quittant Rome, nous promenait dans cette splendide campagne romaine dont les beautés naturelles ont inspiré tant de grands génies. C'est le poète, c'est le lettré qui vous raconte ses impressions ! Tivoli, Tusculum, Tibur !

« Quels souvenirs éveillaient ces lieux, s'écrie notre auteur ! Nous sommes à la source de cette merveilleuse et antique poésie, avec laquelle nous avons été bercés. Par un singulier hasard, il semble que cette poésie apparut à cet instant à mes yeux, personnifiée dans une jeune fille, qui s'offrit soudain sur la voie. Jeune et belle d'une beauté sans égale, la taille, la pose, les traits, la dignité et la grâce, rien, pas même une remarquable distinction ne manquait à cette fille des champs. C'était bien la muse du poète de Mantoue, du poète le plus suave de l'antiquité. »

Cette peinture, Messieurs, n'est-elle pas ravissante ! Quel charmant tableau un artiste de talent ne saurait-il pas en tirer.

Je voudrais pouvoir vous citer encore la page que notre collègue consacre au grand orateur de la Rome antique, à

Cicéron. C'est une fine appréciation de ce génie, non-seulement comme orateur, mais principalement comme philosophe. C'est le penseur profond et éminemment religieux des tusculanes que M. l'abbé Fournier aime et admire.

Le lettré va bientôt faire place à l'archéologue et surtout au chrétien. Quel souffle religieux anime ces descriptions des catacombes. Avec quelle verve, avec quelle foi il défend ces tombeaux, derniers vestiges des premiers chrétiens, contre les attaques de la science moderne. Le style prend de la grandeur, l'écrivain est ému, il est vraiment éloquent.

« Pendant que l'on contemple ces choses, rien ne vous distrait. Aucun bruit ne vient de la terre. A droite et à gauche des tombeaux, quelques restes de la mort, ou une poussière, qui n'en garde même plus la trace. Si vous parlez, la voix vous revient des sombres profondeurs et fait entrer fortement la pensée dans votre esprit. Votre imagination concentrée est tout entière au service de votre âme qui médite, et loin de dépasser, elle n'égale même pas les réalités qui vous entourent. Cette solitude, ce silence ont la plus imposante grandeur. Abstraits de ce monde vous cessez un instant d'en subir les illusions; vous vivez avec les hôtes de ces lieux; vous êtes à dix-sept siècles en arrière, avec ces générations dont les sublimes courages se dressent devant vous, et les voix de ces milliers de morts et de saints ont une telle force, qu'elles évoquent tous les souvenirs et toute la puissance de la religion. »

La même ardeur chrétienne prenant sa source dans la foi vive du prêtre catholique se retrouve encore dans la description des diverses églises de Rome, des baptistères et de la prison Mamertine. Le lecteur, entraîné par cette parole vive, passionnée, partage toutes ces émotions, toute

cette adoration du passé. L'auteur résume alors sa pensée ; il se recueille et termine ainsi :

« J'ai vu les beaux et splendides palais, j'ai vu les musées et les richesses antiques laissées par les souverains, j'ai parcouru les expositions célèbres, j'ai visité Pompéi, je n'en ai point gardé dans l'âme les mêmes souvenirs ; les émotions n'étaient plus les mêmes, elles n'étaient ni aussi douces, ni aussi solennelles, ni aussi vives. O religion ! ta puissance est grande, tu es, comme a dit quelque part Lacordaire, la grande et impérissable passion de l'humanité. »

C'est cette passion religieuse qui se révèle encore plus vive, plus ardente et plus convaincue dans ces dernières pages de l'appendice, dans lesquelles M. Fournier raconte sa réception au Vatican par le Souverain-Pontife. Cette vénérable figure de vieillard, à la gloire duquel rien ne lui paraît manquer, nous apparaît douce, affectueuse, trouvant dans son cœur de ces mots qui frappent et touchent le vôtre. C'est bien là le chef suprême d'une religion dont le premier mot comme le dernier doit toujours être amour et charité.

J'arrive, Messieurs, à la fin de ce rapport. J'ai essayé de vous prouver que votre année avait été bien remplie. Vos travaux ont été nombreux, intéressants, variés. Vous n'avez point failli à votre mission. A l'heure où je parle, elle se dessine, je dirai même elle s'impose à vous d'une façon plus sérieuse encore. La génération actuelle semble se réveiller : impatiente, elle s'élance à la découverte du beau et du vrai ; elle ne se connaît point encore, mais elle se cherche. Ses tendances, du moins, sont bonnes et généreuses. Dans votre sphère modeste, c'est à vous qu'il appartient de prendre l'initiative de cette résurrection de la pensée. Naguère, vous êtes venus planter votre tente

au centre même de notre ville : c'est à ce centre qu'il faut appeler toutes les intelligences qui nous entourent ; c'est vers lui qu'il faut faire converger toutes les forces vives qui s'agitent déjà. La décentralisation littéraire est saluée partout comme un nouvel élément de progrès. C'est à vous, Messieurs, membres de la Société Académique, que revient parmi nous, cette mission décentralisatrice. C'est la cause même du progrès qu'il vous faut prendre en mains. Elle est grande et belle cette mission ; elle est vraiment digne de vous !

---

# RAPPORT

DE LA

## COMMISSION DES PRIX

SUR LE

### CONCOURS DE L'ANNÉE 1864

PAR M. A. GAUTTÉ.

---

MESSIEURS,

S'il suffisait à votre Société, pour être réellement utile, de grouper dans son sein des hommes intelligents, érudits et laborieux, le rapport de M. le Secrétaire général témoignerait assez que vous n'avez rien à envier aux autres Académies de province.

Mais il faut encore que vous rayonniez au dehors, que votre influence franchisse l'enceinte de vos réunions, et que vous provoquiez, non-seulement par votre exemple, mais aussi par l'attrait des récompenses que vous décernez, les efforts de tous ceux qui n'ont point l'honneur de s'asseoir parmi vous.

C'est pour cela que, chaque année, vous mettez au concours une série de questions diverses et que, désireux d'imprimer une impulsion nouvelle et plus féconde à ces travaux, vous avez décidé que vous couronneriez tout

mémoire bien fait sur une question de littérature, d'histoire, de législation ou d'économie politique.

Il était impossible qu'un programme aussi intelligent et aussi large ne produisît pas des résultats heureux. Aussi la commission dont je suis l'organe a-t-elle dû statuer sur une pièce de vers et cinq mémoires se rapportant à la médecine légale, à l'histoire et à l'archéologie :

Une *Histoire du Bouffay*.

Une *Notice historique sur le Château de Nantes*.

Une *Notice sur le canton du Loroux-Bottereau*.

Des *Études archéologiques sur les arrondissements de Nantes et de Paimbœuf*.

Et enfin une *Étude médico-légale sur l'infanticide et l'ivresse*.

La pièce de vers est signée du nom de son auteur. Elle a dû, pour ce motif, être écartée du concours ; elle est d'ailleurs dépourvue de tout mérite littéraire.

L'auteur de l'*Histoire du Bouffay* a pris pour épigraphe cette maxime : — *Le passé est la meilleure leçon de l'avenir*. — Maxime éternellement vraie pour l'histoire des monuments comme pour celle des hommes, surtout quand on l'applique au récit des transformations successives de notre vieux château du Bouffay et des événements dont il a été le théâtre.

Bâti vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, sur des ruines de constructions romaines, par Conan le Tort, comte de Rennes, qui venait de s'emparer de la ville de Nantes, le Bouffay fut une véritable forteresse, assise au milieu de la cité, et destinée à faire respecter le pouvoir contesté de son fondateur. Il servit de résidence aux ducs de Bretagne jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. — En 1096, Alain Fergent, entraîné par les prédications enthousiastes de Pierre l'Hermitte, y

donnait rendez-vous à ses vaillants Bretons, et, c'est de là, qu'après avoir fait bénir leurs armes dans la chapelle voisine, qui porta depuis le nom de Sainte-Croix, ils partirent tous pour se ranger sous la bannière de Godefroy de Bouillon.

Lorsque le château fut achevé, les ducs cessèrent d'habiter le Bouffay, qui se transforma bientôt en cour de justice et en maison de force. — Nous y trouvons, en 1440, un prisonnier fameux, dont le nom a traversé les âges sous la double malédiction de l'histoire et des légendes populaires. C'est du Bouffay que sortit Gilles de Laval, seigneur de Rais, pour se rendre sur la prairie de la Magdeleine, expier des turpitudes et des crimes sans exemple peut-être dans les annales du monde.

A cette époque la place, ancienne cour d'honneur du palais ducal, n'était pas consacrée aux exécutions capitales. C'était encore le champ clos où les seigneurs vidaient leurs différends les armes à la main; les souverains de la Bretagne y donnaient de brillants tournois, et la communauté de ville, jalouse de contribuer à son embellissement, y avait fait construire un hôtel de ville dont les restes subsistent encore.

Mais au XVI<sup>e</sup> siècle tout change : la place du Bouffay, malgré le bruyant marché qui s'y tient, prend un aspect sinistre. Le pilori et l'échafaud s'y dressent; c'est là que la justice du temps, avec son appareil de tortures et son droit arbitraire, fait exécuter ses arrêts. L'histoire du Bouffay est désormais inséparable de nos annales criminelles.

Il faut lire, Messieurs, dans le mémoire dont j'essaie de vous tracer une brève analyse, le récit de tous les grands drames judiciaires qui se sont déroulés sous les voûtes du vieux palais ducal. Rien assurément n'est plus



propre à inspirer des réflexions fécondes et à justifier l'épigraphe placée par l'auteur en tête de son travail.

Tantôt c'est un ministre favori, d'origine obscure, qui tombé dans la disgrâce, paie de sa tête le crime d'être parvenu trop haut. Tantôt c'est un grand seigneur, fabricant de fausse monnaie, puni, moins peut-être pour ses crimes réels que pour avoir tenté d'usurper les prérogatives du pouvoir souverain. Plus tard, ce sont des conspirateurs illustres qui viennent imprudemment se heurter, les uns contre la puissance du cardinal de Richelieu, les autres contre la politique douce mais inflexible du Régent. — L'histoire n'a point retenu le nom des coupables vulgaires et des victimes obscures.

Quel que soit le vif intérêt que présente cette partie de l'histoire du Bouffay, l'auteur a su ne point s'y renfermer exclusivement.

Fidèle à la méthode chronologique qu'il a choisie, il passe tour à tour du récit des faits à ce que j'appellerai l'histoire des pierres. Il ne néglige aucun détail, et, grâce à lui, nous connaissons désormais, d'une façon très exacte, tout ce qui se rapporte aux modifications matérielles du château, de la place et des diverses constructions importantes du quartier du Bouffay.

Toute cette partie, incontestablement la meilleure et la plus originale de l'œuvre, est fort intéressante et nullement aride. Ces pierres, si froides en apparence, s'animent par les souvenirs amers ou glorieux qui s'y rattachent. C'est ainsi, par exemple, qu'il était impossible de parler du Bouffay sans dire qu'un jour, en 1572, la municipalité nantaise, sommée d'imiter les massacres de la Saint-Barthélemy, se réunit dans sa maison communé au Bouffay et refusa courageusement d'exécuter ces ordres sangui-  
naires.

Vous connaissez tous , Messieurs , les terribles événements qui s'accomplirent au Bouffay en 1793. Notre auteur a dû s'y arrêter. Ici, comme toujours, il a été complet , exact , impartial , et si je ne craignais de remuer dans vos cœurs trop d'émotions douloureuses , je serais presque tenté de vous lire quelques-unes de ses pages. Mais je préfère vous rappeler que , dans ces jours de deuil , votre ville eut la rare fortune de posséder un citoyen courageux , presque un héros , Champenois , officier municipal , qui le premier eut l'audace de résister à Carrier et de braver , par sa mâle attitude , les fureurs de l'odieux proconsul. J'ajouterai que l'auteur , après avoir flétri , comme il convient , les désordres de cette lamentable époque , a su rendre justice au mouvement généreux qui en avait marqué les commencements. Les excès de la révolution à Nantes l'ont ému , sans doute , mais du moins ils n'ont point troublé le calme de ses appréciations , la sagesse de ses vues et le vif sentiment de reconnaissance qu'il éprouve pour ceux qui , au prix de tant de sacrifices , ont consacré les grands principes de 1789 , source féconde de progrès et d'émancipation sociale.

Après la révolution , les destinées du Bouffay sont moins sombres. Encore quelques grandes luttes judiciaires , quelques transformations , et bientôt les derniers vestiges de l'ancien édifice disparaissent pour faire place à des constructions récentes dont l'élégance constitue un embellissement réel pour notre cité.

Telle est , Messieurs , cette histoire , qui se distingue surtout par une sévère exactitude et continue dignement la série des travaux historiques si intelligemment encouragés par vous.

Elle appartient si bien à la même famille , que votre commission ne pense pas être indiscrete en vous indiquant,

dès à présent, M. Renoul père comme l'auteur de *L'Histoire du Bouffay*. Aussi bien veut-elle saisir cette occasion de rendre un hommage public et mérité au travailleur modeste qui, sous vos auspices, a heureusement entrepris la reconstruction des vieux quartiers de Nantes et la biographie des hommes qui l'ont illustrée.

D'autres peuvent avoir plus d'éclat dans le style ; nul n'a été plus exact et plus consciencieux, nul n'a puisé ses documents à des sources plus sûres, nul surtout n'a mieux dessiné les grandes figures de Gérard Mellier, de Graslin, de Ceineray, de Kervégan, administrateurs habiles, artistes éminents, auxquelles nous sommes redevables de tant d'édifices, où la beauté artistique le dispute à la solide structure.

Votre commission, jalouse de récompenser, à la fois, les persévérants efforts de M. Renoul et son excellent travail sur le Bouffay, vous propose de lui décerner une *médaille d'or*.

Cette haute récompense, elle l'espère, ne mettra point un terme aux laborieuses études du lauréat, et si désormais elle n'a plus la satisfaction de lui donner une nouvelle couronne, les suffrages éclairés qu'il recueillera parmi vous lui créeront un encouragement non moins précieux, une rémunération non moins digne d'être recherchée.

L'historien du Château a suivi, comme M. Renoul, la méthode chronologique ; c'est, en effet, la meilleure pour cette sorte de travaux.

Il débute par une longue dissertation sur les origines de la *Tour neuve*, autour de laquelle se sont groupés plus tard les différentes constructions qui ont formé le Château de Nantes. On peut, Messieurs, ne pas être de l'avis de l'auteur et repousser les conclusions qu'il adopte, mais il

faut du moins reconnaître que sa discussion est bien conduite, complète, savante, plus vive et plus émue que ne le sont ordinairement les discussions de ce genre. Les origines du Château étant connues, l'auteur pénètre au cœur de son récit. Le Bouffay et le Château ont eu des destinées à peu près identiques ; ils ont été témoins des mêmes événements et il est quelquefois arrivé que les cachots du premier ont renfermé ceux auxquels les somptueuses demeures du second avaient longtemps servi d'asile. Aussi ne veux-je tenter aucune analyse. Je craindrais d'abuser de votre attention bienveillante et de tomber dans des redites inévitables et fastidieuses.

J'aime mieux vous signaler sommairement les défauts et les mérites du travail soumis à nos appréciations.

Le style en est riche et abondant ; mais il ne se distingue ni toujours par la propriété des termes, ni toujours par l'heureux choix des images qui, dans plusieurs endroits, sont trop exagérées. Cette exubérance de forme et la vivacité de la discussion semblent indiquer que la plume de l'auteur est encore jeune, inexpérimentée, et qu'elle a besoin, pour acquérir un trait plus sûr et plus littéraire, de se familiariser avec la méthode sévère des grands écrivains. Mais, à côté de ces défauts, on rencontre des qualités réelles et sérieuses, que la Société Académique ne saurait trop encourager. Ce sont l'exactitude, la probité, la clarté, l'étendue des recherches et le soin consciencieux avec lequel tous les documents historiques ont été lus, analysés, discutés.

Pour tout dire en un mot : les détails de l'ouvrage sont quelquefois defectueux et négligés ; l'ensemble est très satisfaisant, et la *Notice historique sur le Château* n'est point indigne de prendre place parmi les excellents travaux

que nous possédons déjà sur les monuments historiques de la ville de Nantes.

Aussi , Messieurs , votre commission vous propose-t-elle de décerner une *médaille d'argent* à son auteur.

La *Notice sur le canton du Loroux-Bottereau* mérite une récompense plus modeste. Elle est fort courte ; mais il est douteux que le cadre choisi par l'auteur lui permit de plus longs développements. Le style en est bon , la méthode excellente , mais la critique manque absolument. Elle ressemble trop , et c'est là son côté défectueux , au récit d'une promenade faite , à travers champs , par un homme éclairé, instruit des matières de l'archéologie, mais qui se borne à noter les monuments ou les ruines qui ont éveillé son attention et qui accepte souvent , avec trop de facilité, des explications et des étymologies dont la science ne saurait se contenter. Telle qu'elle est , cette notice offre néanmoins le précieux avantage de réunir dans quelques pages d'une lecture agréable et facile, une foule d'indications utiles , et de constituer pour le Loroux une histoire archéologique que ne possèdent pas la plupart de nos cantons ruraux.

Votre commission estime qu'il y a lieu de décerner à son auteur une *médaille de bronze*, et de le féliciter d'avoir, en quelque sorte, ouvert une voie nouvelle qui doit conduire aux résultats les meilleurs pour la géographie et l'histoire de notre département.

Le mémoire qui porte pour titre : *Etudes archéologiques* , est accompagné d'un atlas de dessins et de planches , ce qui indique tout d'abord une œuvre importante et faite avec soin.

L'auteur ne s'est attaché qu'aux antiquités des arrondis-

sements de Nantes et de Paimbœuf, qu'il déclare avoir vues et étudiées avec bonne foi et impartialité. Son ouvrage se divise en trois parties. La première est consacrée aux antiquités de l'époque celtique; la seconde à celles de l'époque gallo-romaine; la troisième à celles qui appartiennent au moyen-âge. Inutile, Messieurs, de vous dire que je n'ai ni l'intention, ni le pouvoir d'entrer dans un examen approfondi de ces études. Qu'il me suffise de reconnaître qu'elles attestent de la part de l'auteur une solide connaissance de la science archéologique et de l'histoire générale des mœurs et des institutions auxquelles se rapportent les débris et les monuments qu'il a mesurés et décrits avec un scrupule tout à fait digne d'éloge. Il est, à notre connaissance, le premier qui ait signalé, avec certitude, l'existence de plusieurs fragments de voie romaine dans les environs de Saint-Philbert et du lac de Grand-Lieu. Ce sont là de véritables découvertes.

Sans doute plusieurs des opinions admises par l'auteur sont susceptibles de controverse. Votre commission ne lui en fait point un grief. Il nous semble, en effet, que lorsqu'une théorie repose sur des arguments sérieux, des raisons graves et des rapprochements ingénieux, il n'y a pas lieu de s'inquiéter des opinions différentes émises sur des questions analogues ou identiques. L'archéologie n'est pas une science exacte; elle souffre aisément les interprétations diverses, les hypothèses, et le champ de ses investigations est trop vaste et trop difficile à parcourir pour qu'elle puisse prétendre à la certitude absolue.

Mais pourquoi faut-il que toutes ces qualités, apanage des *Etudes archéologiques*, soient déparées par un regrettable défaut : l'absence presque complète du sentiment de l'art! — Les mesures exactes, les descriptions fidèles sont assurément un des devoirs les plus impérieux de l'archéologue.

Mais doit-il se borner là et sommes-nous donc condamnés à ne rencontrer dans ses travaux qu'une sèche et aride nomenclature ? Cette église que vous décrivez si bien, qui possède telle fenêtre, telle porte, tel autel, appartient au style ogival ou à l'architecture romaine, elle est conforme aux règles de la géométrie ; c'est bien. Mais quels sont ses caractères artistiques, est-elle belle, majestueuse, imposante ; son aspect, ses détails provoquent-ils l'admiration, l'enthousiasme, prouvent-ils un progrès, ou du moins un effort vers les lois de l'éternelle beauté, révèlent-ils une grande conception, une pensée large et profonde, un sentiment vif et bien exprimé de cet art merveilleux et sublime qui a laissé, dans notre pays, de si magnifiques témoignages de sa splendeur. Il faut, pour être complet, que l'archéologue m'apprenne toutes ces choses. S'il les néglige, ses ouvrages peuvent encore servir à l'historien qui s'attache uniquement au récit des faits, mais ils sont impuissants à éclairer la marche de celui qui raconte l'existence morale et intellectuelle des peuples, les progrès de l'art et les tendances générales de l'esprit humain.

Toutefois, Messieurs, ne soyons pas trop sévères. L'auteur a compris avant nous ce vice de sa composition, car il s'en est excusé dans sa préface. Votre commission, tout en le signalant, ne peut s'empêcher de reconnaître les mérites incontestables des *Etudes archéologiques*, et vous propose de les récompenser par une *médaille d'argent*.

Il me reste encore à vous entretenir des deux monographies qui traitent de l'infanticide et de l'ivresse.

L'infanticide est assurément, Messieurs, l'un des crimes les plus odieux qu'on puisse commettre. Il atteint un être innocent, désarmé, que sa faiblesse même semble mettre à l'abri de toute violence. Et cependant, chose étrange, à

côté de la vive répulsion que ce crime inspire se place souvent un sentiment de commisération et de pitié. Le monde si sévère pour la femme qui s'est écartée de son devoir, étend une main secourable et protectrice entre l'accusée et ses juges ; le ministère public n'a pas toujours l'énergique vigueur qu'il déploie dans les grandes causes criminelles ; l'avocat plus ardent et plus passionné que jamais, épuise toutes les ressources de son talent oratoire ; le juge lui-même, en proie aux émotions les plus vives, n'ose sévir et quand il sévit il apporte au châtement tous les adoucissements possibles. Et, chose plus étrange encore, il n'est pas rare de rencontrer au sein des familles les plus austères des mères tendres et dévouées qui ont dans l'esprit assez d'élévation, dans le cœur assez de générosité pour se montrer pitoyables envers le crime dont la nature les éloigne davantage.

Est-ce là une vaine et déplorable sentimentalité ou bien une idée bonne et sincère, un sentiment vrai, une impression salutaire ?

La réponse est facile quand on considère que pour un crime qui offre des aspects si multiples et si divers la loi n'a édicté qu'une peine : la mort ; — qu'elle ne distingue pas entre le scélérat qui, de sang-froid, a lâchement assassiné un enfant nouveau-né, et la pauvre fille qui, dans un instant d'égarément, insuffisant pour l'absoudre, a porté la main sur le fruit de ses entrailles, le vivant témoin de son déshonneur et de ses désordres.

Sans doute, les circonstances atténuantes dont on a dit tant de mal et qui constituent néanmoins un des grands progrès de la justice criminelle au XIX<sup>e</sup> siècle, les circonstances atténuantes permettent d'abaisser la peine et de n'infliger à la coupable que les travaux forcés. Mais c'est, en définitive, tout confier à l'arbitraire de l'homme, et



puis, s'il m'était possible d'entrer ici dans quelques détails, n'aurais-je pas bien vite démontré que souvent cette dernière peine est elle-même trop forte? Me faudrait-il faire beaucoup d'efforts pour justifier les jurés ou les magistrats qui, quelquefois malgré l'évidence, se refusent à voir le crime dans la crainte de le punir avec trop de rigueur?

Le danger est d'autant plus grand, Messieurs, que les traces et les preuves de l'infanticide sont plus difficiles à saisir et à rassembler. C'est aux médecins légistes que les magistrats s'adressent; ce sont les médecins qui, pour satisfaire à la loi, doivent établir que l'enfant est né viable, qu'il a respiré, et indiquer les manœuvres criminelles auxquelles il a succombé. Leur science est grande, sans doute, et dans une ville comme la nôtre, il est impossible de la discuter. Leur bonne foi est intacte. Mais sont-ils infailibles? Et d'ailleurs, rencontre-t-on toujours dans leurs opérations, dans leurs analyses, assez de calme, de prudence et de sang-froid?

C'est sous l'empire de ces idées, de ces doutes, que l'auteur de *l'Etude médico-légale sur l'infanticide* a conçu et exécuté son travail. Il n'a pas voulu faire une œuvre de maître et tracer des règles jusque-là inconnues ou mal appliquées. Ses prétentions sont plus modestes. Il signale les vices de la loi, il rappelle aux médecins légistes, en citant leurs autorités, les moyens les meilleurs d'accomplir sagement les graves mandats dont ils sont investis par la justice; il abrège, comme il le dit lui-même, le travail du jurisconsulte, en posant les principes de toute discussion sérieuse dans les affaires d'infanticide.

Tel est le but de l'ouvrage, tel est le cadre dans lequel se meuvent toutes les déductions de l'auteur, qui n'a rien négligé pour accomplir utilement la tâche qu'il s'est

imposée. Nous nous sommes interdits de vous faire parcourir ces pages où, interrogeant tour à tour les législations anciennes et étrangères, le droit actuel et ses commentateurs, la science médico-légale avec la masse imposante des documents qu'elle fournit, l'auteur développe sa pensée, presse ses conclusions, et mêle la critique juridique à la critique médicale avec une verve et un bonheur qui font une œuvre originale de ce qui, dans des mains moins habiles, n'aurait produit qu'une compilation stérile et sans intérêt.

En terminant il indique quelle doit être, selon lui, la pénalité en matière d'infanticide. Il repousse la peine de mort et il croit qu'un système de châtimens gradués permettrait mieux aux juges de distinguer chacune des nuances de la culpabilité, et ne les réduirait plus à opter entre une rigueur excessive et une indulgence dangereuse et non exempte de faiblesse.

Et maintenant, Messieurs, que vous connaissez l'ensemble de l'œuvre, que dirai-je de sa forme ? Ici encore, je le regrette, il faut faire une large part à la critique, et ce serait mal comprendre mes devoirs que de ne pas reprocher à l'auteur son style trop négligé et les vices de sa méthode, bonne en elle-même, mais quelquefois gâtée par des digressions étendues et tout-à-fait étrangères au sujet.

Je dois aussi vous signaler une omission qui a tout lieu de nous surprendre.

L'auteur a fait précéder sa discussion par des considérations générales sur les causes de l'infanticide et les remèdes qu'il convient d'apporter à ce mal. Parmi ceux-ci je rencontre bien le rétablissement des tours, l'élévation des salaires et diverses réformes accessoires. D'où vient qu'il n'est pas dit un mot de l'éducation et de l'enseignement ? La misère est une source féconde, je le sais, où

s'alimentent les mauvaises passions de la nature humaine. Mais l'ignorance est-elle donc sans influence sur les désordres si vigoureusement flétris par l'auteur ? Qu'on veuille bien le croire, l'enseignement moral, religieux, professionnel, l'instruction sous toutes ses formes, l'éducation de l'esprit, de l'âme et du cœur, sont des moyens plus énergiques et plus sûrs de protéger la jeune ouvrière que les prescriptions du Code pénal ou les mesures administratives.

C'est ainsi que l'ont compris les femmes distinguées qui ont entrepris, au prix du sacrifice de leurs plaisirs, de fonder à Paris des écoles professionnelles pour les jeunes filles. Le succès a couronné leurs généreux efforts; leurs écoles se sont agrandies, multipliées, et si leur exemple n'a pas encore été suivi, il faut espérer que bientôt l'indifférence sera vaincue, que la province, dont l'initiative a déjà produit de si grands résultats, s'empressera de les imiter et de placer à côté de ses nombreuses institutions charitables, libres ou patronées, cette institution nouvelle et excellente pour combattre la misère, la corruption et le crime.

La monographie de l'ivresse est conçue sur le même plan et dans le même but que celle dont je viens de vous parler. L'auteur s'y demande si le crime commis dans un état complet d'ivresse est punissable et s'il est possible de dire que l'agent du délit ait conservé assez de volonté pour être responsable devant la loi. Il estime qu'à cet égard les doctrines généralement enseignées sont trop absolues, que l'ivresse constitue dans certains cas une véritable aliénation mentale qui n'a point échappé aux médecins légistes les plus éminents dont il rassemble toutes les opinions; qu'il faudrait au moins établir des distinctions dans la loi, et, tout en châtiant l'ivresse d'une peine spéciale, ne pas

méconnaître son influence réelle sur le libre arbitre de l'homme.

Toutes ces conclusions, Messieurs, peuvent être contestées et la controverse peut s'y donner libre carrière. Peut-être la loi doit-elle être maintenue telle qu'elle est, et au lieu de prévoir des hypothèses souvent démenties par les faits, le législateur a-t-il été sagement inspiré en ne s'occupant pas de cette grave question et en laissant à la sagacité des juges une liberté complète d'appréciation.

Quant à faire de l'ivresse un délit et à le frapper d'une peine, il est difficile d'adopter sur ce point l'avis de l'auteur, à moins qu'il ne nous indique un moyen sûr et commode de séparer l'ivresse involontaire de l'ivresse volontaire et calculée. Ici encore, Messieurs, dussé-je être accusé de revenir sur une thèse banale, je dirai que l'enseignement et l'éducation morale arrêteront plus sûrement les déplorables effets de l'ivresse que les rigueurs de la loi. Sans doute les lois, l'action des administrateurs sont choses excellentes et il serait puéril de nier leur influence sur l'existence morale des individus ou des sociétés. Mais combien cette influence deviendra-t-elle plus active et plus efficace, quand l'homme aura conquis par l'instruction le complet développement de son individualité, la conscience et le respect de sa dignité !

L'auteur, au surplus, a loué les *sociétés de tempérance* si communes en Angleterre et aux Etats-Unis ; il a combattu le préjugé qui les empêche de se former dans notre pays et le ridicule qui, par une fatalité singulière, semble s'attacher à toutes ces tentatives de l'énergie individuelle, de la propagande morale, philosophique et religieuse. Il a bien fait et montré lui-même par là, que malgré l'intervention légale qu'il sollicite, il sait qu'il est impossible d'extirper le mal sans s'attaquer à sa racine.

Toutes ces critiques, Messieurs, toutes ces réserves n'ont point empêché votre commission d'apprécier à leur juste valeur les deux études médico-légales soumises à son examen. Elles constituent une œuvre importante, autant par la gravité du sujet que par l'étendue des recherches et le long travail qu'elles ont nécessités. Les tendances élevées qu'elles révèlent, les conclusions pratiques où elles arrivent, en font un livre sérieux et instructif tout à fait propre à servir de guide aux jurisconsultes et aux médecins légistes. Votre commission vous propose d'accorder à leur auteur une *médaille d'argent de première classe*.

Puisse, Messieurs, cette récompense ne pas être stérile et faire éclore dans l'avenir de bons travaux où seront discutées et approfondies les grandes questions qui préoccupent le plus vivement l'attention publique !

Les études qui s'adressent à l'histoire locale offrent, sans aucun doute, un intérêt réel, et je suis loin de dédaigner le mérite de ceux qui consacrent leurs veilles à raconter les origines, à retracer l'histoire des lieux où ils sont nés. Mais ce serait pour les sociétés, comme la nôtre, une faute sans égale que de se renfermer exclusivement dans ce cercle restreint. Elles pourraient pendant quelques jours briller d'un vif éclat ; bientôt elles périraient sous l'indifférence du public, moins soucieux de connaître exactement le passé que d'entrevoir et de préparer l'avenir, moins touché des recherches savantes et profondes, que des discussions pratiques ou des thèses historiques, philosophiques, sociales, des grandes manifestations de la littérature et de l'art. Pour exercer une véritable influence, il faut que, sans désertier le domaine purement scientifique qui leur est réservé, elles ne craignent point de se mêler hardiment au mouvement du siècle, de suivre ses tendances, de

donner, dans la mesure de leurs forces, satisfaction à ses aspirations et à ses besoins.

Vous l'avez toujours ainsi compris, Messieurs, et ce n'est point à vous qu'il faut adresser le reproche de remonter le courant des idées et de mettre un frein au libre développement des intelligences.

Je n'en veux d'autres preuves que la diversité de vos études et les récompenses que vous décernez, et je suis sûr, qu'en souhaitant pour le prochain concours une abondante moisson de travaux consacrés aux questions d'un intérêt général, dans l'ordre scientifique ou moral, économique ou littéraire, je comprends bien votre rôle, j'exprime fidèlement votre pensée.

---

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

Par M. JEUN, docteur-médecin.

---

MESSIEURS,

Le rapport que je dois vous présenter sur les travaux de la Section de Médecine, pendant l'année 1864, sera peut-être plus bref que celui des années précédentes, la nature de ces travaux ne prêtant pas à des considérations étendues et variées; mais vous verrez que, par l'importance des sujets étudiés, la Section s'est maintenue à la hauteur scientifique qu'elle avait atteinte depuis déjà de longues années. Deux mémoires de longue haleine, fruits d'une observation profonde et de recherches multipliées, tiennent cette année sans conteste la première place dans nos publications; l'un est intitulé: *Du développement imprévu des tubercules et de la phthisie*, par M. Trastour; l'autre: *Description anatomique de l'utérus*, par M. Hélie. Les dimensions considérables du travail de M. Trastour en ont prolongé la lecture commencée l'année précédente jusque dans le mois de janvier 1864, et c'est ainsi que je

suis amené à vous en rendre compte maintenant. Les médecins connaissent tous la phthisie, et les étrangers à l'art de guérir ne sont pas sans avoir été trop souvent témoins des ravages produits sur les constitutions en apparence les plus robustes par ce que l'on a nommé les tubercules, production nouvelle qui pénètre les tissus les plus intimes et tantôt par une destruction lente et graduée, tantôt par un bouleversement subit des fonctions majeures de l'économie, amène ces morts si fréquentes en tout pays et surtout dans nos climats froids et humides. Malgré les innombrables travaux relatifs à la tuberculisation que possède la science, il faut reconnaître que plusieurs points de son histoire sont encore plongés dans l'obscurité la plus profonde ; par exemple : le début organique du tubercule, sa nature, certaines variétés d'évolution de ce produit, et surtout sa thérapeutique. C'est à résoudre une de ces difficultés que s'est appliqué M. Trastour. Après avoir observé comme beaucoup d'autres l'apparition brusque et inattendue de la phthisie chez des individus qui paraissaient avoir possédé jusque-là la plus brillante santé, il a recherché par quel moyen, par quel signe, le médecin pouvait prévoir et pour ainsi dire deviner à l'avance l'imminence de ces graves accidents. Or, il a trouvé que, dans bien des cas, la considération attentive des antécédents personnels et de famille des enfants, de quelques petits troubles antérieurs de leur santé, des conditions malsaines de vie qui sont infligées à tant d'enfants des classes pauvres, permettait de présager dans un avenir plus ou moins proche le développement des tubercules pulmonaires. De là des indications nouvelles pour le praticien, de là l'obligation pour lui de veiller de plus près à l'hygiène des familles, de diriger l'éducation physique des enfants presque dès leur naissance, de modifier par le régime et



certains remèdes leur constitution défectueuse, en un mot, d'exercer ici la médecine préventive. C'est en effet aujourd'hui la tendance heureuse de notre art, de ne plus borner ses efforts à combattre le mal déjà fortement établi dans l'économie, mais par un ensemble de précautions réfléchies, de l'éviter, et de doter contre lui les tempéraments débiles de ressources suffisantes. Ce que fait l'hygiène publique pour la santé des masses, des ouvriers travaillant ensemble dans les fabriques, chaque médecin le doit faire autour de lui, dirigeant par ses conseils les familles et les individus. Telle est la conclusion pratique du mémoire de M. Trastour, mais il se recommande encore à d'autres titres à l'intérêt des savants. Passant en revue les données actuelles de la science sur l'anatomie des tubercules, il soumet à une critique consciencieuse les opinions anciennes et les plus récentes sur la question. Les recherches de Bayle, de l'illustre Laënnec et de Louis, sont éclairées et modifiées par les découvertes plus précises de Virchow et de son école ; enfin une série d'observations recueillies par l'auteur lui-même dans sa clientèle, termine dignement ce remarquable travail, auquel du reste n'ont pas manqué les appréciations élogieuses de la presse médicale de Paris.

Il serait plus difficile de vous faire comprendre ici, Messieurs, toute la valeur d'un autre mémoire, que l'on pourrait appeler un livre, et que nous devons à l'habileté persévérante de M. le professeur Hélie. L'utérus a été de la part de ce savant anatomiste l'objet d'études consciencieuses, poursuivies pendant de très longues années, et c'est le résultat de ses recherches qui a été communiqué à la Section de Médecine. Jusqu'à présent, les anciens anatomistes et même nos contemporains, avaient reculé devant les difficultés de cette tâche. Obligés d'examiner

seulement les utérus gravides , peu d'observateurs étaient à même de pousser jusqu'au bout la dissection des couches intriquées de cet organe ; aussi M. Deville et M<sup>me</sup> Boivin seuls avaient pu jeter quelques lumières sur ce sujet. Il restait encore de nombreuses lacunes à combler, des points douteux à éclaircir, une vue d'ensemble à bien saisir, et nous osons dire qu'aujourd'hui la question est définitivement résolue. Chaque plan musculaire, chaque faisceau de fibres a été disséqué, poursuivi dans ses rapports avec les faisceaux voisins ; la couche moyenne jusque là demeurée inexplicée est aussi nettement connue que les couches interne et externe. L'aridité du sujet est compensée par la précision du résultat, et la science anatomique est maintenant en possession d'un chapitre complet sur la texture de la matrice. M. le docteur Chenantais, témoin assidu des recherches de M. Hélie, lui a prêté le concours de son rare talent de dessinateur. Un atlas composé de dix planches dessinées et lithographiées par M. Chenantais lui-même, complète ce travail et le rend digne, non-seulement de nos éloges, mais aussi d'une récompense plus importante que nous espérons lui voir accorder bientôt.

M. le docteur Pihan-Dufeillay père s'est imposé l'obligation de recueillir chaque année tous les documents statistiques relatifs à la santé de notre arrondissement. C'est une besogne pénible, fastidieuse, qui exige des soins quotidiens et pour laquelle il faut une bonne volonté rare en même temps qu'un esprit sagace. Ces qualités ont permis à M. Dufeillay de dresser chaque année un tableau comprenant le mouvement des naissances et des morts, de manière à trouver d'un seul coup-d'œil quels sont les mois et les saisons dans lesquels telle ou telle maladie exerce le plus d'influence. Un pareil travail ne satisfait pas seulement

la curiosité des savants et des économistes , il conduit à rechercher quelles sont les conditions atmosphériques, les professions, les circonstances accidentelles qui président au développement des maladies , et par là même il fournit aux médecins des bases sérieuses pour l'hygiène publique. Ainsi, l'on signale dans l'année 1863 une augmentation sensible de la mortalité par la phthisie, parmi les personnes jeunes ou adultes du sexe féminin. Recherchant la cause de ce fait insolite, M. Dufeillay se demande si elle ne serait point le grand accroissement du travail de fabrique à Nantes, et particulièrement l'établissement des manufactures de tabac qui occupent un si grand nombre de femmes.

Sans affirmer absolument qu'il en soit ainsi, vous pouvez voir, Messieurs, l'importance des travaux de cet ordre et comprendre l'intérêt qu'ils donnent à notre journal.

Rapprochées du tableau météorologique que veut bien nous fournir M. Huette, ces études seront plus tard consultées par tous ceux qui voudront connaître l'influence des climats et des saisons sur l'état sanitaire des populations.

M. Joüon a présenté à la Section de Médecine la description d'un monstre extrêmement rare dans l'espèce humaine. Il s'agit d'un monstre double sycéphalien iniope, septième exemple connu dans la science. La description est suivie dans notre journal de deux planches représentant l'ensemble et les principaux détails de cette monstruosité, et qui sont dues à l'un des élèves de notre Ecole de Médecine, M. Teillais.

M. Joüon a fait aussi diverses communications d'anatomie pathologique recueillies à Paris et à Nantes sur des sujets variés.

Nous devons à M. le docteur Petiteau, des Sables-d'Olonne, membre correspondant, une curieuse observation de nécrose de la clavicule suivie de la régénération de l'os par le périoste.

M. Aubinai , dont on connaît la prédilection pour les études obstétricales, nous a lu un travail sur l'*utéroscopie*, moyen nouveau d'éclairage de l'utérus gravide avec lequel il croit que l'on peut, dans certains cas, reconnaître le contenu de cet organe. La lecture de ce mémoire a soulevé quelques observations de plusieurs membres de la Section. M. Henry ne pense pas que cette méthode soit souvent applicable et puisse rivaliser avec les moyens d'investigations que nous possédons. Néanmoins, l'idée de M. Aubinai est extrêmement ingénieuse, et l'avenir lui réserve peut-être une place honorable parmi les découvertes modernes.

M. Aubinai nous a fait part de plusieurs cas intéressants observés dans sa clientèle, relatifs soit à l'éclampsie, soit aux métrorrhagies puerpérales, et qui ont amené entre plusieurs de nos confrères des discussions pleines d'intérêt et de fruit.

Enregistrons ici une observation d'éclampsie, heureusement guérie, grâce à l'intervention de M. Galicier, qui pratiqua l'accouchement forcé.

Enfin, l'intérêt de nos séances s'est accru par de nombreuses communications orales relatives, pour ne citer que les principales, à la rage, aux maladies régnantes, à des corps étrangers dans les voies digestives, aux hémorrhagies pendant l'accouchement, aux instruments pour la lithotritie, dues à MM. Rouxeau, Lehoux, Lequerré, Viaud-Grand-Marais, Vignard, Aubinai, Deluen, Leroy d'Etiolle, etc., etc.

Pour être complet et sincère, je dois cependant, Messieurs, ne pas cacher que les lectures ont trop souvent manqué de discussions, par suite du retard ou de l'oubli qu'on a mis à s'inscrire d'avance au tableau de l'ordre du jour. Il arrive par là que les auditeurs pris au dépourvu aiment mieux garder le silence que de risquer des observations appuyées sur des souvenirs indécis, tandis que, prévenus

à l'avance , chacun serait à même d'apporter aux séances son tribut d'expérience et d'érudition.

C'est d'ailleurs un inconvénient facile à réparer, et nous espérons que l'année prochaine les discussions seront plus vives et plus longues.

Telle est , Messieurs , la brève énumération de nos travaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier ; joignez-y la révision complète de notre règlement , et vous conviendrez sans doute que cette année a été bonne et fructueuse pour tous , aussi bien sous le rapport scientifique qu'au point de vue de nos relations confraternelles , qui n'ont jamais été plus amicales et plus intimes.

---

# LE BOUFFAY

PAR M. J.-C. RENOUL.

---

Le passé est la meilleure leçon de l'avenir.

De tous les quartiers qui composent aujourd'hui notre belle et grande cité, il n'en est aucun, croyons-nous, qui présente autant de souvenirs historiques que celui du Bouffay.

Ce fut le berceau de la ville de Nantes. Il est du moins généralement admis que ce fut dans l'angle Nord formé par l'Erdre et la Loire que vinrent d'abord s'établir ceux qui furent nos premiers ancêtres.

Le premier temple chrétien s'y élève dès le V<sup>e</sup> siècle.

Aux temps féodaux, le palais ducal s'y établit comme moyen de domination, et pendant cinq cents ans, il demeure le siège d'une autorité souvent contestée et qui ne pouvait ainsi se maintenir et conserver son droit qu'en s'appuyant sur la force.

Le château fort devient ensuite palais de justice, puis maison de détention, et cette double destination il la

conserve encore pendant cinq siècles et jusqu'à nos jours.

C'est sur la place du Bouffay qu'au XV<sup>e</sup> siècle la communauté de ville fait construire, avec tout le luxe de l'époque, la maison qui doit servir à ses réunions. Cette maison, que l'on peut voir encore, devient plus tard l'arsenal de la ville.

Un autre établissement, pareillement d'une haute importance, l'hôtel des monnaies, s'y élève vers la même époque et y fonctionne pendant plus de quatre cents ans.

La place du Bouffay surtout a ses souvenirs. A son origine, elle fut la cour d'honneur du château ducal et le théâtre de brillants tournois. Au moyen-âge elle est le champ clos, où de nobles champions viennent vider leurs différends par les armes et se soumettre au jugement de Dieu. Enfin, pendant de longs siècles elle est l'arène sanglante où la loi criminelle frappe ses victimes, et dans cette succession de temps, l'époque sinistre de 1793 apparaît particulièrement pour donner à la place du Bouffay une triste et lugubre célébrité.

Ainsi que d'événements se sont déroulés dans cette enceinte du Bouffay !!! Que de projets, que d'entreprises pour lesquels on avait rêvé le succès et même la gloire sont venus y trouver leur fatal dénouement.

Aujourd'hui sans doute nous ne pouvons plus déchirer le voile qui couvre désormais pour toujours une grande partie de ces faits. Cependant il en est encore bon nombre qui nous ont été conservés; mais le récit s'en trouve épars chez nos chroniqueurs et dans nos annales, et par ce motif, il est souvent fort difficile de les découvrir et de les connaître.

Nous avons donc pensé qu'en recueillant ces faits, qu'en les réunissant et les présentant dans leur ordre chrono-

logique, nous ferions une chose utile et qui ne serait pas sans intérêt. Disons-le, du reste, ce travail a exigé de nous beaucoup de soins et de recherches, mais nous n'avons pas l'habitude de reculer devant pareille difficulté.

Pour tout ce qui précède le XVII<sup>e</sup> siècle, nous devons déclarer tout d'abord que nous serons à peu près simple compilateur. Il est évident, en effet, que tous les documents qui nous sont restés, antérieurs à cette époque, ont été bien des fois fouillés, étudiés, mis au jour, et qu'ils ne pourraient plus guère maintenant donner lieu à de nouveaux développements ni même à une controverse sérieuse. Nous serons donc forcément amenés à ne parler, à quelques exceptions près, que des seuls faits qui ont pu être arrachés à l'oubli, et, de plus, d'admettre, sur ces faits, le récit de nos historiens, lors même que ce récit ne s'appuierait que sur la notoriété que donne la tradition.

Présentés ainsi, les événements ne s'enchaîneront évidemment pas toujours, mais l'on doit sentir que dans un travail de cette nature, c'est moins un récit historique suivi que nous pouvons offrir, que de simples éphémérides, recueillies sans doute avec une attention scrupuleuse, mais aussi recueillies un peu partout et sur la foi de ceux qui avaient pu les reproduire avant nous.

Dans ces conditions encore, cette première partie de notre travail pourra, croyons-nous, être consultée avec fruit. Elle facilitera du moins certainement les recherches de ceux qui voudraient s'occuper de notre histoire locale.

Nous aurons soin, du reste, autant que cela nous sera possible, d'indiquer les sources auxquelles nous aurons puisé. Et, dès ce moment même, nous devons nous empresser de dire que M. Chevas avait pu réunir sur cette



époque des matériaux qui nous ont été communiqués et qui nous ont été fort utiles. En faisant cette déclaration, nous ne faisons que rendre à M. Chevas une justice qui lui est bien due.

Pour les événements qui se rapportent aux trois derniers siècles, nous pourrions mieux les étudier. Bien que, sur ce terrain encore, nous ayons eu des devanciers, nous serons souvent dans le cas d'ajouter des détails à ceux qu'ils ont pu fournir. Enfin de nouveaux renseignements éclaireront la période qui s'étend jusqu'au moment où nous écrivons.

Nous espérons ainsi faire connaître d'une manière aussi complète que possible tout ce qui se rattache de faits et de souvenirs à notre plus ancien quartier. Si quelque oubli nous échappe, et il est impossible qu'il en soit autrement, on voudra bien trouver notre excuse dans la difficulté de notre tâche.

Nous ne pourrions sans doute émettre qu'une opinion hasardée et dénuée de toute preuve sur l'époque précise où se forma l'agglomération d'habitants qui vint constituer la population de cette partie de notre ville. Nous avons pu seulement avancer, d'après l'opinion généralement reçue, que la première peuplade qui vint planter ses tentes sur les bords de notre fleuve, choisit pour résidence l'espace qui s'étendait entre l'Erdre et la Loire. Cette position présentait en effet des avantages réels à l'établissement d'une colonie naissante qui y trouvait des moyens naturels de défense et en même temps des facilités précieuses pour la pêche et la navigation. C'est de ce point que l'on s'accorde à penser que la population vint successivement occuper le coteau de l'Est, aujourd'hui Saint-Clément; celui de l'Ouest, qui a formé le Bourgmain,

actuellement Saint-Nicolas ; et enfin celui du Nord , aujourd'hui Saint-Similien.

La ville primitive était ainsi resserrée dans un triangle formé par la Seille, l'Erdre et la Loire. Ce n'est que sur cet espace, affirme Fournier, que l'on retrouve les traces de l'ancienne ville à une profondeur de deux à trois mètres. Dans les autres parties de la ville, le sol primitif existe à soixante-dix centimètres environ de profondeur.

Le cours de l'Erdre n'avait point alors la direction qu'il suit aujourd'hui ; cette rivière, formant en quelque sorte marais, s'étendait sur l'espace qu'occupent maintenant les rues des Carmes et de la Poissonnerie, et venait se jeter dans la Loire au point où est établi notre pont d'Aiguillon.

A cette époque, tout est nuit pour l'historien qui doit se montrer fort circonspect dans ses assertions, s'il ne veut être accusé de s'abandonner aux rêves de son imagination. Contentons-nous donc de dire que pendant plusieurs siècles les Namnètes vécurent ignorés, sous l'autorité de leurs Druides, s'occupant sans doute uniquement de la pêche, de la chasse et du soin de leurs troupeaux. Dans cette longue période, rien ne vient témoigner chez eux du désir de sortir de cet état d'indépendance à demi sauvage et voisin de la barbarie.

Mais l'ambition de César va enfin les faire sortir de ce long repos. Les légions romaines envahissent les Gaules, et les Bretons menacés eux aussi dans leur liberté se lèvent pour la défense de leurs foyers. On cite encore le courage et la ténacité qu'ils montrèrent dans cette lutte. Mais enfin ils succombèrent et durent se soumettre à l'autorité de leurs vainqueurs.

Toutefois, l'occupation romaine ne fut pas pour eux sans avantages. En contact avec une civilisation qui leur avait

été jusqu'alors inconnue, ils en subirent bientôt l'influence, et l'incurie dans laquelle ils vivaient fit place au désir d'apprendre et de connaître. Peu à peu cette civilisation les dompta eux-mêmes, et c'est véritablement de cette époque que date l'origine de la nationalité bretonne.

Avant la conquête, la ville de Nantes qui fut sans doute le siège d'un certain commerce local, ne semble pas cependant avoir eu une grande importance. Mais son heureuse position à l'embouchure du plus grand fleuve des Gaules dut nécessairement fixer l'attention des Romains, et c'est alors seulement qu'elle devint une cité vraiment digne de ce nom.

Dans le courant du III<sup>e</sup> siècle, un fait d'une haute portée eut lieu à Nantes. Le christianisme s'y établit; saint Clair en fut le premier apôtre.

A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, la domination romaine cessa d'exister dans l'Armorique, et la contrée fut désormais soumise seulement à ses souverains particuliers. Conan Mériadec vint se fixer à Nantes, en fit la capitale de ses états et s'y fit couronner roi.

Laissons se développer et grandir cette société nouvelle, destinée à bien des vicissitudes, mais qui doit honorablement survivre. Nous n'écrivons point l'histoire de Nantes, et nous devons nous hâter d'arriver à l'époque qui doit nous permettre d'entrer dans le sujet que nous voulons spécialement étudier.

Ainsi que nous l'avons fait observer, la formation successive de Nantes, dans les temps reculés, est fort peu connue. Sous les Romains, la ville dut être le centre d'un mouvement maritime assez actif et dut aussi naturellement s'accroître. Plus tard, à partir du IV<sup>e</sup> siècle, le christianisme y éleva ses temples: le prince, chef du comté, y fixa sa résidence, et au moment où nous nous plaçons, à la fin

du X<sup>e</sup> siècle, si nous ne pouvons dire d'une manière précise quelles étaient l'étendue et la population de Nantes, nous avons du moins de justes raisons de croire qu'elle comptait déjà parmi les villes les plus importantes de l'époque.

En 980, 981, Hoël est chef du comté de Nantes. Conan, dit le Tort, est comte de Rennes; mais, prince ambitieux, il songe à dépouiller Hoël de sa principauté. Pour arriver à son but, il a recours au meurtre et fait assassiner Hoël. Les habitants de Nantes, irrités, donnent pour successeur à Hoël, Guerech, son frère qui marche contre Conan, le défait et le poursuit jusqu'aux portes de Rennes. Forcé d'accepter la paix, Conan ajourne sa vengeance. Mais bientôt, à son instigation, Guerech lui-même meurt empoisonné et le comté de Nantes se trouve vacant.

Travers, 183  
Guimard, 74  
Meuret, 87

Conan veut profiter de cette circonstance pour réunir toute la Bretagne sous sa domination et s'en faire déclarer duc. En 988, il somme Nantes de lui ouvrir ses portes et, malgré une résistance désespérée, les Nantais durent céder. Conan se rendit maître de la ville et s'y fit aussitôt reconnaître duc de Bretagne et comte de Nantes.

988

Mais il n'ignorait pas la haine profonde que lui portaient ceux qu'il venait ainsi de soumettre. Pour les contenir par la force, il fit bâtir le château du Bouffay et y établit une forte garnison.

Telle est l'origine de ce château, dont les ruines ont disparu seulement depuis quelques années; telles sont aussi les premières traces que l'on trouve du nom du Bouffay.

D'où vient ce nom? Quelle en est l'étymologie?

Nous avouons que, malgré nos recherches, nous n'avons rien pu découvrir à cet égard. Nos chroniqueurs sont muets sur ce point. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, dans nos vieilles chartes, ce nom se trouve écrit de plusieurs manières. On trouve *Bouffaio*, *Bouffedio*, *Bufeto*,

*Boffredum*, *Bufetum*, mais évidemment cela n'explique rien.

Quant au château élevé par Conan et à son périmètre, voici ce qu'en dit Mellinet, d'après d'autres historiens :

« Un titre irrécusable prouve la construction du château du Bouffay, au X<sup>e</sup> siècle, par Conan le Tort, au confluent de l'Erdre et de la Loire. Or, l'Erdre passait dans la rue de la Poissonnerie. D'autre part un examen sérieux du terrain démontre que l'étendue en était considérable. Tous nos historiens conviennent que c'était un bâtiment carré, flanqué de quatre tours, et devant lequel était une esplanade. Eh bien ! nous avons vu les murs de ville en indiquer la façade sur la Loire. Elle s'étendait de la tour qui se trouvait encore en 1840, à l'entrée de la rue de la Poissonnerie, jusqu'à la tour de la monnaie, bornée par la rue du Port-Maillard, qui devait en être le fossé. Si nous plaçons deux lignes latérales, avec une tour à chaque angle, nous trouvons la façade opposée à la Loire, d'une part bien près des Changes et de l'autre du Pilon. »

Ainsi, suivant ces indications, le château de Conan eut compris tout l'espace situé entre la Loire, la rue du Port-Maillard, le Pilon et les Changes.

Ce tracé, qui en effet eut été d'une grande étendue, était-il exact ?

Mellinet lui-même a le soin de ne le donner que comme probable. Et, en effet, une objection a été plusieurs fois faite et peut toujours se reproduire.

La ligne que nous venons de tracer eut compris dans son enceinte l'église Sainte-Croix, ainsi que celle de Saint-Saturnin, avec son presbytère et son cimetière. Il est bien reconnu, en effet, que l'église Saint-Saturnin, fondée par l'évêque Clément, vers la fin du V<sup>e</sup> siècle,

existait ainsi comme paroisse, plus de quatre cents ans avant la construction du château du Bouffay. Il nous semble bien difficile d'admettre, alors surtout que le clergé avait des droits et des prérogatives qu'il avait tout pouvoir de faire respecter, qu'il eût été loisible, même au chef du comté, d'enclorre dans les murailles d'un château fort deux églises, dont l'une au moins bien certainement servait au culte d'une paroisse.

Mellinet, qui connaissait cette objection, y répond relativement à Sainte-Croix :

« Peut-être cette église n'était-elle que la chapelle du » château. Toujours est-il certain que cette église appar- » tenait au comte de Nantes. Pour le prouver, il suffit de » rappeler qu'en 1093, Alain Fergent, ayant épousé en » grande solennité, dans le château du Bouffay, la bien- » heureuse Ermengarde d'Anjou, cette pieuse princesse, » non satisfaite d'avoir persuadé à son époux de passer la » mer, pour aller combattre les ennemis du Christ, le » décida à donner l'église Sainte-Croix à l'abbaye de Mar- » moustiers, dont les miracles étaient célèbres alors. Un » mémoire du temps dit, pour expliquer l'empressement » des moines de Marmoustiers à obtenir la concession de » cette église : Sainte-Croix étant paroisse de la cour, » c'était un attrait de plus pour eux. »

Ce que dit là Mellinet est exact et constaté par les documents de l'époque ; mais il n'y a là aucune preuve, nous dirons même aucun indice qui puisse faire admettre que les églises de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin fussent comprises dans l'enceinte du château du Bouffay.

En opposition à cette opinion, nous signalerons quelques faits qui semblent prouver, au contraire, qu'il en était autrement.

Nous avons déjà fait remarquer combien il était peu

supposable que l'on eût fait entrer dans l'enceinte même d'un château soumis à l'autorité et à la police militaire, et qui n'était en réalité qu'une place de guerre, plusieurs églises, notamment celle de Saint-Saturnin avec son presbytère et son cimetière, et qui, comme église paroissiale, devait chaque jour et à toute heure être accessible aux fidèles et pour le service du culte. A notre avis, cette supposition perd même toute chance de probabilité, lorsque l'on considère l'époque de l'érection du château et surtout le motif qui avait décidé Conan à le faire construire.

Mais ce n'est pas tout.

Comme le dit Mellinet, en 1106, Alain Fergent et son épouse Ermengarde firent don aux religieux de Marmoustiers de l'église Sainte-Croix et de celle de Saint-Saturnin. Dom Morice, qui rapporte ce fait, donne aussi les termes de cette donation. Or, cette charte fixe ainsi la position de Sainte-Croix : *intra mœnia Nanneticæ urbis*, et plus loin l'on retrouve ces mots, qui s'appliquent évidemment à Saint-Saturnin : *Capella juxta Bufetum*. Ces mots ne peuvent laisser prise à aucune équivoque. Ces églises pouvaient être un annexe, une dépendance du château, mais ne se trouvaient pas à l'intérieur de l'enceinte.

Continuons.

En 1096, avant la donation faite aux moines de Marmoustiers, l'église Sainte-Croix était aux mains d'un laïc. Plus tard, comme nous le dirons, un laïc la posséda encore et Mellinet lui-même avance que ce furent les religieux qui firent cette cession. Comment croire que, si cette église eût fait partie intégrante du château, elle fut demeurée ainsi propriété particulière dont le détenteur put librement disposer à son gré ? Il est en effet clairement établi que dans l'espace de moins d'un demi siècle, cette même église Sainte-Croix passa des mains d'un laïc

en celles des moines de Marmoustiers, puis de celles de ces religieux en celles du clergé, qui bientôt en fit la rétrocession aux mêmes religieux. Nous ne pouvons admettre que ces mutations, que ces concessions diverses aient pu se faire pour une église située à l'intérieur d'un château fort, entouré de murailles et dont la destination, clairement indiquée, avait été de défendre et de maintenir l'autorité du duc.

Et la rue de la Juiverie. . . . Si le tracé que donne Mellinet eût été exact, cette rue tout entière se fût trouvée comprise dans le château. Sans doute, à cette époque, les Juifs recherchaient la protection des grands seigneurs et souvent même la payaient fort cher. Ils se mettaient donc sous leur tutelle et se réfugiaient le plus près possible de leurs habitations. Mais en vérité on répugne à croire que le duc eût donné asile dans son château même à une population d'une probité douteuse et pour laquelle on avait alors une répulsion que personne ne cherchait même à dissimuler.

Nous sommes donc d'avis que Mellinet se trompe, lorsqu'il avance que l'enceinte du château de Conan s'étendait jusqu'aux emplacements actuels du Pilori et des Changes. Dans notre opinion, cette enceinte ne devait point avoir autant d'étendue. Voici les limites que nous lui donnons.

En partant de la tour du Frêne, à l'angle de la rue de la Poissonnerie, le mur d'enceinte, baigné de ce côté par la Loire, s'étendait jusque vers l'axe de la rue du Port-Maillard, où était la seconde tour. De là il devait remonter jusqu'aux écuries du prince, situées un peu au-dessous de la rue de la Juiverie ; là se trouvait la troisième tour, appelée tour des Palefrois. Puis de ce point, la muraille devait se diriger directement sur l'Erdre, en passant près



de l'église Sainte-Croix, qu'elle laissait en dehors, suivant l'usage établi alors d'isoler de toute habitation les édifices religieux. Au point de rencontre avec la rivière, était la quatrième tour, et enfin le mur longeant l'Erdre regagnait la première tour du Frêne.

Dans cette hypothèse, nous avons toujours le bâtiment carré, flanqué de quatre tours, dont parlent tous les auteurs; seulement les deux églises et la rue de la Juiverie restent en dehors de l'enceinte, comme cela nous semble naturel.

Disons de suite que l'église Saint-Saturnin se trouvait près des Changes, à la droite, en montant la Basse-Grande-Rue, sur laquelle s'ouvrait l'entrée principale. Elle s'étendait de là jusqu'à Sainte-Croix, dont elle n'était séparée que par une ruelle de seulement trois mètres.

Telle est notre opinion sur le périmètre du château du Bouffay. Cette opinion est-elle de tous points exacte? Nous sommes porté à le croire, mais évidemment nous ne sommes point en mesure de rien affirmer à cet égard. Avec le temps, ce mur d'enceinte a disparu, sans laisser de traces, sans qu'aucun historien ait pris le soin de signaler cette destruction, et l'on ne peut ainsi aujourd'hui présenter que des probabilités, que des hypothèses.

Mellinet avait exprimé sur un autre point une opinion qui s'est trouvée pleinement justifiée. Il avait émis l'idée que le château du Bouffay devait être assis sur des fondations romaines. Et en effet, lors des travaux de construction de la maison, élevée en 1851, sur l'emplacement de l'ancien palais ducal, l'on a trouvé d'abord les fondations propres du château, et au-dessous des fondations romaines parfaitement caractérisées. Ainsi il ne peut rester aucune incertitude à cet égard.

Reprenons maintenant notre récit.

L'on a vu dans quelles conditions et pour quel but Conan avait fait élever le château du Bouffay. Il en donna le commandement à Auricand, qui, la même année, fut promu à l'évêché de Rennes, en vertu du droit de succession que lui avait laissé son neveu. A cette époque en effet, dit un chroniqueur, les églises et les dignités cléricales passaient comme une propriété aux mains des familles, comme autrefois chez les Hébreux, le sacerdoce demeurait dans la tribu de Levy.

Mais Conan ne devait pas jouir longtemps du fruit de son usurpation. En 992, les habitants de Nantes, sous la conduite et avec le secours de Foulques, duc d'Anjou, marchèrent contre lui; une rencontre eut lieu dans les landes de Conquereuil et Conan fut défait et perdit la vie. En apprenant cette victoire et la mort de Conan, la garnison du château du Bouffay abandonna la place et prit la fuite.

Travers, 181  
Meuret, 191

992

Il y a lieu de penser avec Travers que Hugues commis par Conan pour gouverner l'église de Nantes, fut le successeur d'Auricand dans le commandement du château.

De son côté, Judicaël, fils de Hoël, reprit alors le titre de comte de Nantes.

Daru, 286

Nous donnerons place ici à une petite légende, recueillie par Dom Morice et reproduite après lui par Travers et quelques autres historiens.

Vers 996, on retrouva près du Bouffay et renfermée dans une cassette que les invasions des Normands avaient fait probablement cacher en terre, une tête d'homme parfaitement conservée. Quelques renseignements ayant fait conjecturer que cette tête pouvait être celle de saint Paul, premier évêque de Léon, Robert, abbé de Saumur, conseilla d'en faire l'épreuve par le feu, suivant l'usage adopté alors pour constater la sincérité des reliques.

996

D. Morice.  
Travers, 181  
Ogée, 97

On soumit donc cette tête d'abord par trois fois à un

feu de paille de lin et par trois autres fois à un feu de sarment de vigne. Elle n'en reçut aucune atteinte et son authenticité fut dès-lors reconnue. Le vicomte Aimerie, qui gouvernait comme tuteur de Judicaël, en fit don au monastère du Mont-Glome ou de Saint-Florent-le-Viel.

Cette légende semble avoir été ignorée d'Albert Legrand qui, dans la vie de saint Paul, n'en fait pas mention. Il parle seulement du transfert des reliques du saint évêque, directement au monastère de Saint-Florent, par les soins de Liberal, l'un de ses successeurs au siège de Léon.

Albert, 71

1005

Daru, 288

Meuret, 92

Judicaël gouverna le comté de Nantes jusqu'en 1005. Dans le cours de cette année, se rendant à Rennes, il fut lâchement assassiné.

Les Nantais, qui ne supportaient qu'avec une grande répugnance la suzeraineté du comte de Rennes, choisirent Budic, fils naturel de Judicaël, pour le mettre à leur tête.

Travers, 187

Roujoux, 52

Guimard, 97

Meuret, 92

Mais en même temps, Geoffroy, comte de Rennes et duc de Bretagne, donna l'évêché de Nantes à Gaultier, l'un de ses gentilshommes, qui avait porté les armes avec quelque distinction, et se sentait sous la mitre l'humeur et les goûts de ses jeunes années.

Tout dévoué à Geoffroy, le nouvel évêque de Nantes affecta le plus grand mépris pour Budic et refusa de reconnaître l'autorité qu'il tenait de son élection. Il commença par bâtir un château sur le terrain dont Alain Barbe-Torte avait entouré la cathédrale, et quand il se fut ainsi fortifié, il excita la noblesse et le peuple contre le comte, dans le but évident de s'emparer de sa personne et de son héritage.

Suivant quelques auteurs, il aurait même élevé une autre forteresse, en face et tout près de celle de Budic, vers l'entrée du Port-Maillard actuel, et aurait ainsi tellement

resserré le comte de Nantes, que celui-ci aurait eu peine à sortir de son château du Bouffay. De là de nombreux conflits et des rencontres continuelles entre les hommes du comte et ceux de l'évêque. Le duc de Bretagne, Geoffroy, soutenait ce dernier de tous ses moyens. De son côté, Budic eut recours au duc d'Anjou. Enfin, après trois années de luttes incessantes, le duc de Bretagne et l'évêque reconnurent à Budic une autorité et un titre qu'ils n'avaient pu lui ravir.

Nous ne suivrons pas davantage la succession des comtes de Nantes. Bien que le château du Bouffay fût le seul palais qui leur servit de demeure, nous ne trouvons que de loin en loin quelques faits qui s'y rattachent, et notre intention est de nous borner seulement à recueillir et à reproduire ces faits.

En 1088, Alain Fergent tint son parlement général ou l'assemblée des états, dans le château du Bouffay. On y régla le rang que les grands du pays devaient avoir entre eux. Ce règlement, sans doute, ne se fit pas sans d'orageux débats, mais aucun détail ne nous en est resté.

Le même Alain Fergent, veuf de Constance de Normandie, épousa en 1093, dans le château du Bouffay, Ermengarde, fille de Foulques Rechen, comte d'Anjou, et femme répudiée de Guillaume, comte de Poitiers.

Trois ans après ce mariage, en 1096, Alain Fergent, excité par les prédications de Pierre Lhermite, dont la parole avait un retentissement extraordinaire dans toutes les provinces d'Allemagne, d'Italie et de France, poussé par son esprit aventureux et surtout par Robert d'Arbrissel, qui, à la prière d'Ermengarde, avait quitté sa retraite de Fontevrault, Alain Fergent, disons-nous, se croisa et fit

1088

Mellinet, 118

1093

D. Lobineau,  
218.

Travers, 217

1096

Daru, 313  
Roujoux, 2,  
112.

entendre autour de lui le cri : *Diez el volt*, mot de ralliement qui soulevait alors toute l'Europe.

Il assigna le château du Bouffay pour lieu de rendez-vous à ses vaillants Bretons. L'instant du départ arrivé, les soldats de la croix, prosternés dans le sanctuaire, reçurent et attachèrent avec un tel enthousiasme sur leurs hauberts de maille le signe qui les enrôlait sous les bannières du Christ, que la chapelle où venait de s'accomplir cette cérémonie prit le nom de Sainte-Croix, et devint à cette occasion l'église et la paroisse de ce nom. Avant cette époque, cette église était déjà sans doute ancienne; mais on ne trouve pas de traces du nom qu'elle portait.

Mergey.

Tout porte à croire que ce fut à cette même époque où chacun se dépouillait au profit des monastères, que Raiabert, qualifié maire de Nantes, fit don aux religieux de Marmoustiers d'un terrain appelé cour de Raiabert, *area Raiaberti*, sur lequel ces religieux se firent bâtir une maison. Ce terrain, situé près d'une poterne, n'était séparé de Sainte-Croix que par une allée, porte la charte de confirmation, sans date, mais souscrite par le comte Mathias, mort en 1104. Un aveu postérieur donne du reste ainsi le débournement du terrain concédé et qui servit plus tard à édifier le prieuré de Saint-Martin :

« Entre le chemin qui conduit de l'église Sainte-Croix  
» aux Jacobins, d'un bout; d'autre bout, la place du  
» grand Bouffay; d'un côté, le chemin qui conduit de ladite  
» église Sainte-Croix au grand Bouffay et à la monnaie de  
» Nantes. »

C'est évidemment l'espace occupé aujourd'hui par les maisons qui s'élèvent au fond de la place. Le second côté non indiqué devait être celui où se trouve actuellement la rue de la Bâclerie, qui sans doute n'existait point alors.

Quant à l'église Sainte-Croix, elle était à cette époque (1096) possédée comme beaucoup d'autres par un laïc, par Papin, fils d'Albin, qui l'année suivante en donna la possession aux religieux de Marmoustiers.

Après cinq ans d'absence, Alain Fergent revint de la Terre-Sainte, en 1101, et revit son château du Bouffay. Il avait signalé son courage dans trois grandes batailles contre les Sarrasins et assisté à la prise de Jérusalem. Il avait aussi été l'un de ceux qui avaient donné leur voix à Godefroid de Bouillon pour le placer sur le trône. Il s'empessa, comme nous l'avons dit, de confirmer aux moines de Marmoustiers la cession que Papin leur avait faite de l'église Sainte-Croix. Les mêmes religieux reçurent en même temps celle de Saint-Saturnin.

1101  
Ogée, 100  
Michaud.  
Meuret, 104

En 1118 « fut grand tremblement de terre qui subvertit les édifices et les arbres actuellement fichés, et la cité de Nantes fut misérablement brûlée. »

1118

Quelques historiens prétendent même que cet incendie fut si violent et si général, qu'il effaça pour toujours les traces de la première enceinte de la ville, et que les édifices existants ne pourraient plus aujourd'hui la faire reconnaître d'une manière précise.

Travers, 243

Cet événement n'aurait-il pas amené aussi la destruction du mur d'enceinte du château lui-même? Le silence des auteurs sur toute autre cause, nous le ferait croire. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les fouilles faites par Fournier, de 1797 à 1807, on retrouva dans tout le quartier du Bouffay des traces nombreuses et considérables d'incendie qui pourraient bien remonter à cette époque. On découvrit, notamment dans la rue de la Bâclerie, un fourneau en briques, garni d'un vase en cuivre, qui appartenait évidemment à une époque fort reculée.

En 1127, Conan III, qui avait succédé à son père, Alain

1127

Travers, 145  
Guimard, 99  
Meuret, 111  
Roujoux, 145  
LeBoyer, 118

Fergent, eut à punir Olivier de Pontchâteau et Savary de Donges. Ces seigneurs, jaloux de la puissance toujours croissante de l'abbaye de Redon, qui fut à la veille de devenir le siège d'un évêché, attaquèrent ses vassaux et firent sur eux un grand butin. Conan marcha contre eux, les fit prisonniers dans l'église même de Redon où ils s'étaient réfugiés, et les fit enfermer au château du Bouffay. Ils y restèrent détenus jusqu'à ce qu'ils eussent réparé le dommage causé.

1137 Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, les religieux de Marmoustiers étaient en possession des églises Sainte-Croix et Saint-Saturnin. Ils avaient également obtenu un cimetière particulier pour eux et le personnel attaché à leur maison.

Ogée, 102  
Guimard 101  
Meuret, 114  
Mergéy, 5

En 1137, Conan, qui comme sa mère, leur était très favorable, déclara francs de tous droits, pendant quatre jours, tous les objets qui seraient apportés dans les lieux possédés par ces religieux. Ce fut là probablement l'origine d'une foire, dont il n'est resté aucune trace.

D. Morice,  
571.

Cependant l'évêque de Nantes avait vivement protesté contre l'usurpation de son pouvoir et de son domaine par les religieux de Marmoustiers. Il en appela au pape Innocent II, qui annula les concessions faites auxdits religieux. Le duc, forcé alors de revenir sur ses précédentes donations, concéda, par une charte spéciale, pour toujours, à l'évêque et à ses successeurs, diverses églises, notamment celles de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin.

Mais quelques années après, un accord intervint entre l'évêque Brice et l'abbé de Marmoustiers, et ce dernier rentra en possession de l'église Sainte-Croix, qui dès-lors comptait comme église paroissiale.

1138 En conséquence de cet accord, Conan confirma en 1138 les droits des religieux en y ajoutant même quelques avan-

tages. Voici comment s'exprimait cette charte qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt :

« Mon père, le comte Allain, a aumonné l'église Sainte-Croix de Nantes à saint Martin et aux moines de Mar-moustiers. Et lorsque ces religieux, après la mort de mon père, se furent mis en devoir d'entrer dans cette église, j'ai ajouté quelque chose à cette aumone.

» Je leur ai en conséquence donné une écluse ou pêcherie, que les moines avaient faite entre l'Hanne et l'Hyenne, et dont j'avais la moitié.

» Je leur ai aussi concédé la pêcherie de Scurcelle avec le petit bois qu'ils avaient déjà possédé longtemps, s'ils n'avaient déjà une concession de nous. Et ils m'ont remis le pré et les terres qu'ils avaient en Bethie, du don que leur en avait fait ledit Scurcelle. Et je leur ai donné deux arpents de pré et la pâture de six vaches et pareillement la part qu'ils avaient dans une pêcherie appelée pêche-tout.

» Je leur ai concédé aussi de faire un cimetière dans leur monastère, dans les places qu'ils avaient déjà près de l'église Sainte-Croix ou auraient par la suite. Et afin que le tout soit ferme et stable, j'ai voulu exprimer par un écrit de ma main le contenu des lettres qui en ont été faites. »

Près d'un siècle se passe et nos annales ne nous fournissent aucun fait qui se rattache au Bouffay.

Depuis environ trois siècles, ce château est construit; nos princes en ont fait leur première demeure; mais à l'époque où nous sommes arrivés ce n'est déjà plus un simple palais. Sa destination s'est modifiée et il est surtout affecté à retenir sous les verroux ceux que la politique et l'intérêt de la société commandent d'y renfermer. Ainsi nous ne serions pas éloignés de croire, qu'après la con-



damnation d'Eon-de-Létoile, ce gentilhomme de Loudéac, que l'histoire nous représente comme un fou, et qui n'était peut-être qu'un réformateur, dont les idées étaient seules à combattre, le Bouffay ait servi de prison à ses nombreux sectateurs que l'on eut tant de peine à détruire vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

1203 Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, la Bretagne s'était alliée à la France, pour faire la guerre à l'Angleterre, et Jean, l'un des plus tristes rois de ce dernier pays, avait assassiné de sa propre main Arthur, son neveu, jeune prince, sur lequel les Bretons fondaient les plus grandes espérances. A la suite de cet assassinat et au moyen de l'influence française, la couronne ducal passa sur la tête de Pierre de Dreux, que ses querelles avec le clergé ont fait surnommer Mauclerc.

Meuret, 130

1218 Ce prince, vers 1218, établit un petit port fluvial le long de la muraille de son château qui s'étendait sur la Loire. Ce lieu de chargement, qui ne consistait guère encore qu'en une langue de terre élevée au-dessus des eaux, prit le nom de Port-Maillard, du nom de l'architecte Maillard qui travailla à l'établir.

Travers, 351

Meuret, 143

Guimard 128

Guépin.

Pierre de Dreux fit aussi changer le cours de l'Erdre, qui, comme nous l'avons dit, avait jusque-là suivi la direction des rues des Carmes et de la Poissonnerie et venait ainsi baigner l'un des côtés du château du Bouffay. Le lit de cette rivière fut rétréci et on lui donna le cours qu'il suit aujourd'hui.

Les juifs étaient alors assez nombreux à Nantes ; objets d'une grande surveillance, ils occupaient depuis longtemps près du Bouffay la rue qui porte encore le nom de rue de la Juiverie. Quelques privilèges cependant leur avaient été concédés. Ils avaient notamment un sénéchal et des juges

qui prononçaient entre eux, suivant leurs lois particulières.

Tout porte du reste à croire que les juifs s'étaient établis à Nantes bien avant le X<sup>e</sup> siècle, époque de la construction du château du Bouffay. Dès le VII<sup>e</sup> siècle, en France, la reine Bathilde rendait des ordonnances contre eux et sans doute qu'alors et même avant, ils s'étaient également répandus en Bretagne. Cette nation, en effet, bien que l'objet du mépris des autres peuples, bien que soumise partout à une police spéciale et sévère, était la seule qui se livrât au commerce, et elle avait trop l'intelligence de ses intérêts pour négliger l'heureuse position de Nantes et les avantages qu'elle pouvait en tirer.

Mezerai.  
Encyclopédie.

Les services que rendaient ainsi les juifs leur avaient valu partout une certaine protection. Cependant, pour un motif que nous ne pouvons apprécier, Pierre de Dreux se montra sévère et même injuste envers eux.

Une nouvelle croisade avait été publiée en 1236 et un grand nombre de chevaliers, qui avaient pris la croix, s'étaient adressés aux juifs pour obtenir de l'argent sur nantissement. Le duc, sans avoir égard aux décisions du concile de Tours, non plus qu'à une lettre de Grégoire IX, bannit tous les juifs de son duché, après leur avoir fait restituer tous les gages qu'ils avaient reçus, déchargeant néanmoins leurs débiteurs de leurs engagements envers eux.

1236

Pierre de Dreux avait cédé le duché à Jean I<sup>er</sup>, dit Le-roux, son fils. Celui-ci, non moins soucieux que son père d'agrandir sa puissance et d'augmenter ses revenus, souleva contre lui Olivier de Lanveaux et Pierre de Craon. Il les battit en 1238, et le château du Bouffay servit de prison à Pierre de Craon.

1238.

D. Morice, 3  
121.

Encore plus d'un siècle se passe, sans que nos historiens fassent mention du Bouffay.

1365 Au mois de novembre 1365, le duc Jean IV donna la vieille monnaie aux Jacobins, comme témoignage de considération envers Simon de Langres, leur général, devenu cette année même ou la suivante, évêque de Nantes. Cet édifice fut alors détruit et une nouvelle monnaie fut élevée sur la place du Bouffay. Nous aurons occasion de parler plus tard de cet établissement, que nous avons connu et qui subsista jusqu'en 1822.

1386 En 1386, Nantes fut témoin d'un duel fameux, et, suivant l'usage, ce fut la place du Bouffay que l'on choisit pour être le théâtre de ce combat singulier.

Travers, 452  
Ogée, 125  
Meuret, 218  
Mellinet, 2,  
203. Robert de Beaumanoir avait hautement porté contre le sire de Tournemine, l'accusation d'avoir fait assassiner son frère Jean de Beaumanoir, mort dans une embuscade, en allant à un rendez-vous que lui avait donné la fille d'un de ses vassaux.

Tournemine repoussait énergiquement une pareille accusation, et faute de preuves matérielles, il fut décidé qu'on aurait recours au jugement de Dieu.

De Beaumanoir sollicita donc du duc l'autorisation de combattre de Tournemine en champ clos, et cette autorisation lui fut accordée.

Une caution de 20,000# fut fixée contre le défaillant.

Au jour fixé, le 20 décembre, le duc, accompagné de tous ses barons, se rendit à la place du Bouffay. Le champ clos avait quatre-vingts pas de long et soixante-dix de large.

Après les formalités d'usage, les deux champions jurèrent sur le livre des Evangiles et sur un Missel, « *quen* » leurs harnois ne environ ils n'avaient sort, charroi, » ne mal engin. » Toutes les conditions du combat avaient

du reste été fixées par avance et autorisées par le duc lui-même. Le combat devait avoir lieu à la dague et à l'épée ; la lance ne leur avait pas été permise.

A l'heure de midi , les deux rivaux entrèrent en lice , montés sur leurs chevaux de bataille. Tous deux étaient braves ; la fureur qui les animait l'un contre l'autre était grande et ancienne ; dans une pareille lutte , ils avaient à défendre non-seulement leur vie , mais encore l'honneur de leurs noms et de leurs maisons.

Aussi s'attaquèrent-ils avec une ardeur qui tenait de la rage. Le combat fut long, acharné, et présenta des chances variées. Leurs chevaux tombant de fatigue, ils combattirent à pied.

Enfin de Tournemine fut vaincu et forcé d'en faire l'aveu. Son corps fut enlevé de la lice , *comme s'il eût été mort*. La loi, très sévère, le condamnait en effet à perdre la vie ; mais de Beaumanoir et ses amis intervinrent auprès du duc et obtinrent de lui que de Tournemine ne fût *traîné ni pendu*.

En 1399, le duc Jean IV meurt au château de Nantes. On accusa de sa mort un prêtre de la ville et le prieur de Josselin qui l'auraient empoisonné.

1399

Ogée , 124

Tous deux furent arrêtés et mis en prison au Bouffay. Le prêtre mourut dans son cachot ; le prieur fut élargi , faute de preuves.

A la suite d'une autorisation du pape Benoist XIII , en 1406 , l'église Saint-Saturnin fut agrandie. On y fit entrer le presbytère , ainsi que la petite rue qui le séparait de l'église. Le presbytère fut alors transféré dans un lieu appelé la *cave du Bouffay*. Il ne fut reconstruit qu'en 1599 , par le curé Guillaume Garnier.

1406

Travers.  
Ogée , 125

D'un aveu rendu en 1415 , il résulte que la demoiselle Pineau , geôlière du Bouffay , devait annuellement au duc

1415

Mellinet.

*un chapeau de roses et des éperons dorés.* Elle habitait la tourelle de la porte du petit Bouffay où l'on tenait la délivrance des plaids. Nous croyons que, par le petit Bouffay, il faut entendre la partie du château qui se trouvait vers la rue Belle-Image.

1435

Par suite d'une donation faite par l'un de nos ducs, l'abbesse de Fontevrault possédait un terrain à l'extrémité de la place du Bouffay. En 1423, la communauté de ville s'en empara, et il s'en suivit un procès qui ne se termina qu'en 1435. Une transaction eut lieu alors, et il fut convenu qu'il serait payé à l'abbesse 24<sup>#</sup> monnaie pour les arrérages échus, et 40<sup>s</sup> à l'avenir par chaque année. L'abbesse de Fontevrault ayant ratifié cette transaction le 8 juillet 1437, la ville fit édifier sur ce terrain une maison pour y tenir ses assemblées. Cette maison reçut en effet cette destination. Plus tard elle devint l'arsenal de la ville et prit le nom de maison des Engins. Elle était richement décorée et ornée de sculptures de l'époque; mais depuis lors tout a disparu. Cette maison existe cependant encore sur la place et porte le n° 2.

Travers.  
Meuret, 257  
Guimard 219

Cette abbesse de Fontevrault était Marie de Bretagne, sœur de François II.

1440

C'est dans le château du Bouffay que le 25<sup>e</sup> jour d'octobre 1440, Gilles de Laval, seigneur de Retz, fut atteint et convaincu de *sodomie, sacrilège, homicide, invocation du diable et de violements des immunités ecclésiastiques*, et partant excommunié par l'évêque de Nantes et messire Jean Blouin, commissaire du grand inquisiteur de France; puis, livré à la justice séculière, qui, par la bouche de Pierre de l'Hopital, sénéchal de Rennes, le condamna à être brûlé vif.

L'histoire et la fin de Gilles de Retz sont suffisamment connues. Nous nous contenterons donc de dire qu'issu de l'une

des maisons les plus illustres de Bretagne et possesseur d'une très grande fortune, le maréchal de Retz unissait aux vices les plus odieux toutes les superstitions d'un siècle encore ignorant, et qu'il se couvrit de tous les crimes que ses richesses le mirent à même de commettre. Il dépensa d'abord ses ressources, puis ensuite il eut recours à l'alchimie, à la magie. En un mot, tout ce que la perversité humaine peut engendrer d'atrocités et la superstition de barbarie fut dévoilé dans son monstrueux procès.

Gilles de Retz fut convaincu d'avoir fait périr au moins cent enfants de l'un et de l'autre sexe, dans ses châteaux de Machecoul, Champtocé et Princé, après les avoir fait servir à sa brutale lubricité. Bien d'autres crimes furent encore mis au jour, mais les historiens ont en quelque sorte reculé d'horreur et ont sagement refusé de les signaler à la postérité.

En considération de sa haute naissance et aussi de son repentir, le duc voulut bien commuer la peine et permettre que le coupable fût étranglé avant d'être livré aux flammes. Il permit aussi que ses cendres fussent déposées en terre sainte. L'exécution eut lieu en présence du duc, sur la prairie de la Magdeleine. Les restes de ce grand criminel furent recueillis par des dames de charité et inhumés dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette.

Une fête qui eut un grand retentissement et dans laquelle on déploya une pompe inusitée, eut lieu en 1459 sur la place du Bouffay, où se donnaient ordinairement les pardons d'armes. Il s'agissait d'un bouhourdis, nom général donné aux joutes, tournois, et autres exercices militaires. Le duc François II présida à cette fête à laquelle assistaient tous les nobles chevaliers bretons qui vinrent y faire assaut d'adresse et aussi de galanterie.

1459

Glossaire  
de D. Morice  
Mellinet, 262  
Lescadière,  
235.

1464

Le roi Louis XI était venu à Nantes en 1461, et son but secret, mais qui fut facilement pénétré, était de reconnaître les forces d'un vassal dont la puissance lui faisait ombrage. Le duc était prévenu, et les deux princes se quittèrent en assez mauvais termes. Aussi craignait-on à Nantes une surprise de la part de Louis XI. Ces inquiétudes devinrent même telles, qu'en 1464, le 3 octobre, l'assemblée de la communauté arrêta que le marché qui avait lieu tous les samedis sur la place du Bouffay serait provisoirement supprimé. Les marchands de poteries étaient seulement autorisés à se tenir l'après-midi sur la place.

A cette époque et depuis déjà longtemps, le château du Bouffay avait du reste bien perdu de son importance, en ce sens du moins qu'il avait cessé d'être la résidence de nos ducs. Le château de la Tour-Neuve ou de l'Hermine, fondé, disent quelques chroniqueurs, au X<sup>e</sup> siècle, rétabli en 1207 par Guy de Thouars, et agrandi en 1227 par Pierre de Dreux, était devenu le séjour de la cour ducalè. Celui du Bouffay n'était plus ainsi, à proprement parler, qu'une maison de force. Dans les circonstances exceptionnelles cependant, la communauté de ville y tenait ses assemblées.

1467

En 1467, entre autres le 16 octobre, elle décida que, pendant l'absence du duc, elle se réunirait dans le château du Bouffay.

Parfois aussi déjà les tribunaux y siégeaient.

C'est dans le cours de cette même année 1467, que le duc François II donna en usufruit *sa maison du Bouffay* à Guillaume Guiomard, son valet de chambre.

Quelques auteurs ont prétendu que ce don fut seulement d'un emplacement sur la place, à la condition d'y bâtir un bel et somptueux édifice. Mais ce qui peut faire croire que cette assertion n'est pas fondée, c'est que jamais cet édifice ne fut construit.

Livre  
ou Notes, 3,  
315

Ogée, 147  
Meuret, 303  
Guépin, 57

Les Espagnols entretenaient des rapports assez suivis avec la Bretagne et il s'en trouvait toujours un certain nombre à Nantes. Le 22 mai 1468, par suite d'une rupture avec l'Espagne, ils y furent tous arrêtés et renfermés au château du Bouffay. 1468

Verger, 41

L'évêque Amaury d'Acigné refusait tout hommage au duc François II et s'était mis en hostilité flagrante contre lui et son pouvoir. Tous les efforts du duc pour faire cesser ce conflit avaient été sans résultat et ce débat de pouvoirs était un véritable sujet de trouble. Pour y mettre fin, le duc convoqua le 8 février 1471, dans la maison communale du Bouffay, tous les membres de la juridiction des Regaires. L'assemblée se trouva nombreuse et désigna trois de ses membres pour se joindre aux ambassadeurs que le duc envoyait vers le pape Sixte IV, nouvellement élu, pour lui porter l'acte d'obéissance de la Bretagne et demander la déposition de l'évêque Amaury, comme étant traître à son prince et en correspondance avec ses ennemis. 1471

En 1472 les ducs de Guyenne, de Bourgogne et François II s'étaient ligués contre Louis XI. De ces trois adversaires celui dont le monarque français avait peut être le plus à craindre était son frère le duc de Guyenne, jeune prince dans la fleur de l'âge. Aussi mit-il tout en œuvre pour rompre cette alliance. Il y travaillait sans chance apparente de succès, lorsque le duc de Guyenne et sa maîtresse, la dame de Montsoreau, moururent empoisonnés par Urbain Faure, abbé de Saint-Jean-d'Angely, aumônier du prince. 1472

Daru, 3, 41  
Meuret, 309  
Mellinet, 296  
Roujoux, 4,  
440

L'assassin fut arrêté par Odet d'Aydic, favori du jeune duc de Guyenne, et confié à la garde du duc de Bretagne qui le fit enfermer dans la maison du Bouffay et ordonna qu'il fut procédé à son jugement, ainsi qu'à celui de Henri de la Roche, écuyer de cuisine, son complice.



Cette résolution devait d'autant plus inquiéter le roi Louis XI que le misérable abbé avouait son crime et désignait le roi comme son instigateur.

Travers, 151  
Ogée, 148

Le matin du jour où la sentence devait être portée, en entrant dans le cachot de l'assassin, il en sortit une odeur infecte de soufre et de bitume et l'on ne trouva qu'un cadavre tout couvert de noires meurtrissures.

On prétendit alors que le geôlier avait, pendant la nuit, entendu un bruit extraordinaire dans la prison; qu'au milieu d'un violent orage, la foudre était tombée sur le Bouffay et avait tué l'abbé dont le diable avait emporté l'âme.

Mezerai, 305

Une autre opinion, dit Mezerai, attribua la mort de l'abbé de Saint-Jean-d'Angely au duc de Bretagne lui-même, qui l'aurait ainsi fait périr dans le but de satisfaire au désir du roi Louis XI qui avait un immense intérêt à ce que la preuve du crime disparut avec l'empoisonneur. Mais cette opinion paraît bien peu fondée. Il faut se rappeler en effet que le duc de Bretagne était alors en guerre avec Louis XI et qu'il lui importait au contraire de tenir ce monarque dans sa dépendance par la crainte que sa complicité dans la mort de son frère ne fut dévoilée et reconnue. Au reste, Louis XI avait assez de ruses à sa disposition pour gagner un geôlier, et, comme le fait judicieusement observer Thi-baudeau, dans son histoire du Poitou, si ce prince fut injustement accusé de la mort de son frère, il pouvait du moins en être soupçonné.

Quant à l'écuyer de la Roche, il disparut et nos historiens ne nous ont point dit ce qu'il devint.

1477

Nous avons fait connaître qu'en 1467 le duc François II avait donné en usufruit sa maison du Bouffay à son valet de chambre, Guillaume Guiomard, et que, parfois déjà, les tribunaux exceptionnels y tenaient leurs assises.

En 1477, François II affecta définitivement cet ancien

palais à l'auditerie et en fit le siège ordinaire des tribunaux. Les bâtiments reçurent dès-lors les appropriations nécessaires. A cette époque, la place était libre et ouverte ; il s'y tenait un marché et déjà quelques constructions s'y étaient élevées.

Il y a peu d'années encore, avant la destruction du vieux manoir de Conan, on pouvait facilement reconnaître les constructions ordonnées par François II, notamment celles de la façade sur la place et celle de la galerie intérieure ouverte sur la cour. Des menaux en pierres, noyés dans la maçonnerie, indiquaient aussi la place des hautes croisées de l'ancien palais. Sans doute aussi des restaurations antérieures avaient eu lieu, car au moment de la démolition, on reconnut une fenêtre, ayant vue sur la rivière et qui appartenait évidemment au XIV<sup>e</sup> siècle.

Mentionnons, en passant, un exploit judiciaire, comme on disait alors, de 1480, entre le procureur général du duc et Gilles de Maure et qui apprend que André Parent était alors géolier du Bouffay et qu'il était fait défense de l'appeler en première instance hors du duché.

L'un des premiers jugements prononcés au Bouffay fut celui rendu en faveur de Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, homme ferme, éclairé, blanchi dans les emplois publics et qui le lava de l'accusation que Pierre Landais, trésorier et favori du duc François II, avait fait diriger contre lui. Mais, disons-le aussi, si, faute de preuves, les juges n'osèrent le condamner, ils n'eurent pas non plus le courage de l'absoudre d'une accusation qui n'avait pour motifs qu'une basse jalousie. Tous ses biens furent confisqués et le chancelier Chauvin, toujours détenu et transféré de cachot en cachot, tomba dans un tel état de misère que l'un de ses géoliers présenta humble requête pour être déchargé de la garde d'un homme arrivé à un

1480

Roujoux, 4,  
448

pareil dépérissement. Enfin il mourut le 5 août 1484. Peu de jours avant, sa femme était également morte d'inanition sur la voie publique. Quatre cordeliers les inhumèrent par charité. Quant à ses enfants, ils furent forcés de mendier, et, malgré tout l'intérêt qu'inspirait une aussi grande infortune, ce n'est qu'en tremblant qu'on les secourait, tant était grande la puissance de Landais, leur ennemi.

Mais Chauvin ne devait pas tarder à être vengé.

1485

Pierre Landais qui, de simple tailleur était parvenu à la plus haute dignité de la cour du duc, celle de trésorier, dénoncé et poursuivi à son tour par toute la noblesse qu'il s'était fait une étude de blesser en toute occasion, fut arrêté en 1485 et renfermé dans la grosse tour de Saint-Nicolas. Bientôt il fut transféré au Bouffay, pour y subir son jugement et là il s'entendit condamner à être mené par le bourreau, la corde au col, et les mains liées par devant, jusqu'au gibet de Biece, pour y être pendu et étranglé.

L'accusation portée contre Landais, de maléfices contre la vie du duc, était évidemment absurde ; mais le tailleur de Vitré était monté trop haut, certain amour-propre avait été trop fortement froissé, et malgré son habileté, malgré les services qu'il avait pu rendre, il fallait qu'il tombât devant les passions jalouses qu'il avait soulevées. Ses accusateurs furent ses juges, et François II, contre la volonté duquel on agissait, laissa faire cependant ; oubliant vite tout ce que Landais avait fait pour lui, il prit un nouveau favori, et quelques jours après, sur la place même du Bouffay, où Richer dit qu'eut lieu le supplice de Landais, François II célébrait un tournoi et donnait au vainqueur, le maréchal de Rieux, un diamant estimé 82# 10<sup>s</sup>, monnaie d'alors.

1488

Vers l'an 1488, le duc fit arrêter le vicomte de Rohan, prévenu d'avoir fait assassiner René de Keradieux, gentilhomme de sa chambre, et le fit enfermer au château. Ses

Travers, 185  
Ogé, 150  
Meuret, 325  
Lescadière,  
225  
Mellinet, 300

Travers.

domestiques Vendroles, Kersaudi et Kerquezenger furent détenus au Bouffay. Leurs complices ou prétendus tels, s'étaient réfugiés dans l'église des Carmes. Pour ne pas encourir les censures ecclésiastiques, François II les y fit garder pendant deux ans que le sénéchal de Guérande mit à instruire l'affaire. Cette accusation se termina par une ordonnance de non lieu en faveur du vicomte de Rohan, aucun témoignage ne s'étant élevé contre lui. Quant aux autres accusés, l'histoire n'en parle pas.

Nous avons dit qu'en 1437 la ville avait fait construire sur la place du Bouffay une maison destinée aux assemblées de la communauté. Vers 1492, cette maison reçut en outre une autre destination. On en fit l'arsenal de la ville, d'où lui vint le nom de Maison des Engins.

1492

Travers, 216

Cette même année, on ne sait à quelle occasion, la communauté de ville fit représenter aux flambeaux, sur la place du Bouffay et devant le lieu de ses réunions, le *Jeu du mystère de saint Donatien et de saint Rogatien avec moresque*. Puis, après avoir amusé nos seigneurs du bureau de ville, les acteurs parcoururent tous les quartiers, pour faire participer le populaire aux plaisirs de la fête.

Travers, 218

La Bretagne avait été réunie à la France par le mariage de la duchesse Anne avec le roi Charles VIII. Pendant le séjour que ce prince fit à Nantes, il permit à la communauté, par lettre du 14 juillet 1491, de disposer de la maison de la Prevoté, située à l'angle de la rue des Halles, pour y tenir ses assemblées. En 1494, cette maison se trouva appropriée, et celle de la maison du Bouffay cessa alors d'avoir la destination pour laquelle elle avait été d'abord édifiée.

1494

Travers, 230  
Meuret, 357  
Mellinet, 37

Comme on l'a vu, en 1218, Pierre de Dreux avait jeté les premiers fondements du port fluvial, qui a conservé le

1499

Travers, 244  
249  
Ogée, 157  
Mellinet, 43

nom de Port-Maillard, et qui s'étendait sur la Loire, le long de la muraille du château du Bouffay. En 1411, on avait établi un pont en bois, qui, de la poterne, communiquait au port en passant au-dessus du fossé. Ce pont venait aboutir à une petite plantation qui séparait le port en deux parties. Les habitants avaient en outre obtenu du duc Jean V l'autorisation de faire établir près du pont une horloge publique pour servir au château et à la ville. Ce fut la première horloge établie à Nantes. Un connétable et des portiers étaient affectés à la garde du pont et de la barbacane.

En 1449, des réparations et des améliorations importantes furent faites au Port-Maillard, que l'on rendit accessible à tous les bateaux descendant la Loire. Depuis longtemps les marchands d'Orléans sollicitaient ces améliorations, et contribuèrent à la dépense pour 2,000#. Dès lors, en effet, la navigation de notre fleuve avait une certaine activité, et des quantités assez considérables de marchandises arrivaient à Nantes de tout le littoral.

Mais, pour être introduites du port dans la ville, toutes ces marchandises devaient passer sur le pont, qui était la seule voie ouverte. De là une grande gêne et souvent même des difficultés et des inconvénients. Aussi en 1499 se décida-t-on à démolir le pont, à combler le fossé et à établir une chaussée qui, de la poterne, arrivait directement au port. On démolit également dans le courant de la même année une galerie qui régnait le long de la muraille du Bouffay.

1517

Des constructions assez nombreuses se firent à Nantes vers 1517, et, suivant Travers, on se servait pour ces constructions des pierres prises dans la carrière du Bouffay. Nous ne pouvons dire précisément où était située cette carrière, mais tout fait croire qu'elle touchait de

près à la rue de la Juiverie. Dans le dénombrement des fiefs de la Prevoté, on trouve en effet la maison appelée vulgairement de Brunday ayant la rue de la Juiverie au midi et sortie sur cette rue, et à l'occident la maison *des Perrières*.

Pour la première fois nos annales font mention en 1521 d'une maison d'éducation à Nantes. On faisait alors depuis quelques années des leçons de droit dans le cloître du prieuré de Saint-Martin, joignant l'église Sainte-Croix. Un sieur Richard fit don de ce prieuré pour y établir l'école, et la ville conçut alors le projet d'utiliser ce local, pour y établir un collège. Cet établissement devait en effet s'ouvrir, mais le Pape refusa de sanctionner la cession faite par Richard, et ce projet de collège fut abandonné. Toutefois, les moines, qui avaient quitté le prieuré, n'y rentrèrent pas.

1521

Travers, 280  
Verger, 77

En 1526, les sieurs de Malestroit furent arrêtés et déposés dans les prisons du Bouffay. Voici en quels termes Albert Le Grand raconte cet événement :

1526

« Jean et Julien de Malestroit, seigneurs d'Oudon et  
» enfants de Guillaume et de Françoise de La Noë, dame  
» de La Noë, en Goulaine, forlignèrent de la vertu de leurs  
» ancêtres, tyrannisant tellement leurs sujets, qu'ils en  
» furent tirés en justice. Mais enfin maître Louis Drouet,  
» natif d'Oudon, avocat au privé Conseil, les accorda.  
» Depuis, ils reprirent leurs brisées et voulurent con-  
» traindre leurs sujets à prendre la fausse monnaie qu'ils  
» fabriquaient dans leur tour d'Oudon. Et comme un crime  
» attire l'autre, s'étant trouvés au cimetière des Jacobins  
» de Nantes avec le seigneur de la Muce Ponthus, sur  
» quelques paroles piquantes, ils mirent la main à l'épée  
» et le tuèrent, puis ils se sauvèrent dans leur château  
» d'Oudon.

» Ayant été accusés des susdits crimes, le roi François  
» fit commandement au duc d'Etampes, gouverneur de  
» Bretagne, d'aller mettre le siège devant la tour et château  
» d'Oudon, ce qui fut exécuté, et y furent pris et rendus  
» aux prisons du Bouffay à Nantes, et depuis condamnés  
» à mort par M. Guillaume Lhuilier, commissaire du roi,  
» pour faire le procès aux faux monnayeurs qui se trou-  
» vaient en Bretagne. Et leurs biens confisqués au roi qui  
» vendit la terre d'Oudon à messire Raoul du Juch, seigneur  
» de Molac et de Pratauvaux, pour la somme de 8,000  
» écus. L'exécution des sieurs de Malestroit eut lieu sur  
» la prairie de Mauves. »

1536 La place du Bouffay fut pavée pour la première fois en 1536.

1552 Le pilori du roi fut d'abord placé sur la place Saint-Pierre. Plus tard, il fut transféré sur celle du Puits-Lory, qui en a pris le nom. En 1552, il fut définitivement établi sur la place du Bouffay. Le présidial, nouvellement créé, siégea aussi dans le palais du Bouffay, comme les tribunaux des autres juridictions.

Travers, 335  
Meuret, 21  
Guimard 301

1558 Cependant le juge-prévôt continua à occuper la maison des Changes, et comme il se tenait un marché sur cette place et que probablement le bruit était pour lui un sujet de gêne, il ordonna, en 1558, que ce marché fût réuni à celui du Bouffay. La communauté se montra d'abord blessée de n'avoir pas été consultée sur cette mesure et annula la décision du prévôt. Mais elle ne tarda pas à reconnaître que le marché principal serait en effet beaucoup mieux situé sur le Bouffay, et par délibération du 29 août 1562, la translation du marché fut confirmée.

Travers, 350

1562 La place du Bouffay était alors plantée d'arbres et une avenue conduisait au palais.

Vers la fin de cette même année 1562, les calvinistes

semblaient menacer Nantes, et dans la crainte d'une surprise, la communauté arrêta que le marché de la place du Bouffay se tiendrait le samedi sur les Ponts, la motte Saint-Nicolas et la motte Saint-Pierre, près des portes de ville.

Travers, 397  
à 402.  
Notes, 3, 341

Une autre décision, beaucoup plus grave, portait que tous les suspects, tant hommes que femmes, auraient à quitter la ville et les faubourgs, avec défense d'y rentrer, sous peine de la potence.

Enfin un troisième arrêté ordonnait la démolition de toutes les loges qui se trouvaient sous le mur de ville, depuis l'hôtel de la Monnaie jusqu'à la porte de la Poissonnerie. Cette mesure s'appliquait évidemment aux baraques en bois qui avaient été élevées sur le Port-Maillard et qui, outre le danger qu'elles pouvaient offrir dans la circonstance présente pour la sûreté de la ville, gênaient aussi considérablement au mouvement des marchandises. Un siècle plus tard, on dut prendre la même mesure pour la même cause.

Avant d'aller plus loin, nous ne pouvons nous dispenser de mentionner un fait, qui, bien qu'il ne se rapporte pas d'une manière directe au sujet spécial que nous traitons, eut cependant trop d'importance pour que nous n'en disions pas un mot.

Par lettres patentes, données à Blois en janvier 1560, le roi François II autorisa les habitants de Nantes à élire un chef de la ville, sous le nom de maire, et dix échevins. C'était là évidemment une concession précieuse aux libertés des citoyens; mais en même temps elle froissait quelques intérêts particuliers qui allaient perdre par là une partie de leur influence. Aussi l'université, la chambre des comptes, le présidial, le gouverneur, les deux chapitres s'unirent-ils pour y mettre opposition. Mais enfin

1560



cette résistance put être vaincue. Ce ne fut toutefois qu'en 1565 que la mesure put recevoir son exécution. Le premier maire, élu de Nantes, fut Geffroy Drouet, sieur de l'Angle ; le premier hôtel-de-ville fut la maison de la prévôté, située rue des Halles.

Travers, 2,  
391

Dans le cours de cette même année 1565, le 15 août, la reine Catherine, mère du roi, écrit d'Angoulême, au vicomte de Martigues, de faire arrêter et conduire dans la prison du Bouffay, un sieur Puldrée, de Tours, que son fils voulait y trouver à son arrivée à Nantes. Le motif de cette arrestation est resté inconnu.

1567

Travers, 401

A cette époque, où cependant les mœurs se poliçaient, l'exécution des criminels était accompagnée de tortures aussi barbares que vraiment inutiles. Nous en rapporterons un exemple que nous fournit l'un de nos historiens les plus véridiques :

Frère Jean d'Astin, prêtre religieux, sacriste du couvent de la Chaume de Machecoul, avec d'autres misérables, avaient abusé d'un jeune homme, et pour y parvenir ils l'avaient tellement torturé par l'application même du feu, qu'il en était mort quatre jours après.

Le crime était grand ; aussi le présidial, saisi de l'affaire, condamna-t-il d'Astin, le 24 décembre 1567, à la peine de mort.

L'évêque de Nantes, Philippe du Bec, assisté de Baptiste Tiercelin, évêque de Luçon, en habits pontificaux, et d'Antoine Marsal, doyen de Nantes, en habits de chanoine, procéda alors à la dégradation du coupable, dans la salle de l'évêché, où le présidial l'avait fait conduire.

Philippe du Bec commença la cérémonie par une exhortation en même temps sévère et touchante. D'Astin se tenait à genoux et était revêtu de ses habits sacerdotaux. Ces habits lui furent enlevés l'un après l'autre par l'évêque,

qui le déclara dégradé et déposé pour toujours *ab officio et beneficio*.

L'évêque ne voulut point se charger de la suite de la procédure et il livra le coupable au parlement, en le recommandant à la clémence de ses juges. Mais, comme on pouvait s'y attendre, le parlement confirma la première sentence du présidial.

Le même jour, d'Astin fit amende honorable, en chemise, tête nue, et une torche ardente de trois livres à la main. Il fut ensuite tenaillé aux mamelles, puis conduit sur l'échafaud dressé sur la place du Bouffay. Là on recommença à le tenailler en quatre autres parties du corps et on le mit à la torture des escarpins. Enfin il fut pendu, étranglé, et son corps brûlé.

Le crime d'Astin devait sans doute recevoir son expiation, mais lorsque ce crime était prouvé et avoué, pourquoi ce luxe de tortures ? Jugeant avec nos mœurs actuelles, nous nous révoltions, non sans raison, contre des actes d'une telle barbarie.

Voici encore un fait que nous fournit l'époque à laquelle nous sommes arrivés, qui ne se lie pas directement à notre sujet, et dont nous parlerons cependant, car nous aimons notre bonne ville de Nantes, et en toute occasion nous sommes fier et heureux de pouvoir mettre en relief ce qui honore les hommes qui furent liés à ses destinées.

Le roi Charles IX, ou plutôt sa mère, Catherine de Médicis, avait résolu et arrêté le massacre des calvinistes, connu sous le nom de Saint-Barthelemy. Ce massacre, aussi injuste qu'impolitique, avait eu lieu à Paris, le 24 août 1572 ; à Orléans, le 27 ; à Angers et Saumur, le 29. Il approchait de Nantes et déjà des ordres précis étaient arrivés à nos officiers municipaux. Mais la mairie de Nantes avait alors à sa tête un homme plein d'humanité et d'une fermeté.

à toute épreuve. A la réception de ces ordres sanguinaires, il réunit de suite ses collègues et tous jurent de ne point y obéir. Cette honorable résolution eut un plein succès, et notre ville ne fut pas rougie d'un sang innocent.

L'histoire a conservé le nom de ces dignes magistrats. Enregistrons-les nous aussi. C'étaient :

MM. Guillaume Harrouis de la Seilleraie, *maire* ; Michel Leloup, seigneur du Breuil, *sous-maire* ; Pierre Billy de la Grée ; Jean-Paul Mahé ; Nicolas Pyot, seigneur de la Rivière ; Jacques Davy ; Gilles Delaunay ; Jean Houye ; Guillaume Leuret ; Jean Quantin ; Guillaume Bretonne, *échevins*.

1575

La communauté de ville arrente en 1575 à Imbert Delaunay, moyennant le prix de 181<sup>fr</sup>, son hôtel de la place du Bouffay. Peu d'années après, comme nous allons le voir bientôt, cette propriété fut définitivement aliénée.

Travers, 452  
Le Boyer.  
Guimard 329

La même année, le présidial, qui siégeait toujours au Bouffay, peu soucieux sans doute d'avoir constamment sous les yeux les instruments servant à l'exécution de ses sentences, tente de faire transporter sur la place Sainte-Catherine les fourches patibulaires, roues, bouglie, échafaud, etc., mais le corps de ville, comme propriétaire du lieu et le commandeur de Sainte-Catherine, en raison de son fief, firent avorter ce dessein qui n'eut pas d'autre suite.

Travers, 472  
Ogée, 177

1578

En 1578, la ville avait trois maisons d'assemblée. La plus spacieuse était celle du Bouffay ; l'autre était située place Sainte-Catherine, et la troisième dans la Prevoité, aux Changes. Comme ces maisons manquaient désormais de l'étendue et des appropriations nécessaires, la ville se décida à s'en défaire et acheta la maison Bizart ou Derval, rue de Verdun, pour le prix de 4,483 écus d'or au soleil,

Meuret, 75  
Travers, 473

et un tiers d'écu et cinq sous de cens. Cet hôtel appartenait à la seigneurie des Dervallières. Il devint alors la maison commune, et c'est encore aujourd'hui notre Hôtel-de-Ville.

Le passage qui servait de communication de la place du Bouffay à la rue et au pont de la Poissonnerie était tellement étroit qu'à peine deux personnes pouvaient y passer de front. C'était un sujet constant de gêne, et, pour y remédier et élargir cette voie, la ville arrêta, le 7 mars 1578, l'acquisition d'une maison, joignant la porte de la Poissonnerie, à l'entrée de la rue de la Tremperie.

En 1579, on projette la construction d'une halle au Bouffay ; mais, faute de ressources, ce projet ne reçut son exécution que beaucoup plus tard. Cependant, en 1580, on dressa le tarif de la perception à toucher de ceux qui occuperaient cette halle, et le présidial, nous ne savons pour quelle cause, refusa de sanctionner ce tarif. A cette époque, on retrouve des exemples de pareils conflits entre le présidial et le bureau de ville, et l'on pourrait en inférer que les attributions de ces deux corps n'étaient pas nettement définies. Toutefois, la communauté qui représentait plus spécialement les intérêts de la ville finissait généralement par avoir gain de cause.

La muraille extérieure avait des machicoulis d'une proportion gênante. Dans cette même année 1579 on décide que ces machicoulis seront réduits dans toute la longueur du Bouffay, depuis la porte de la Poissonnerie jusqu'au château.

Charles Harrouis, sénéchal de Nantes, fait enfermer au Bouffay, en 1582, Guillaume Bodin, greffier de la ville, qui avait refusé de lui communiquer les registres sans un ordre du bureau. Plainte est immédiatement portée par la communauté au présidial et au lieutenant général et Charles

1579

1582

Travers, 529  
537

Harrouis voit tourner à sa confusion son abus d'autorité.

Travers, 537  
Ogée, 179

Nous venons de dire qu'en 1579 la ville avait décidé la construction d'une halle sur le Bouffay. Par lettre du 15 mai 1582, Henri III accorda l'autorisation nécessaire à cet effet. Cette halle devait s'étendre le long de la muraille et la ville était investie du droit d'en affermer à son profit les places et les étaux. Elle était tenue d'un autre côté de payer au domaine du roi 500 sols monnaie de rente annuelle. Ce projet présentait un avantage et une utilité incontestables, mais la ville manquait toujours de moyens financiers, et quarante-cinq ans se passèrent encore avant qu'il pût être réalisé.

1585 On lit dans Travers sous la date du 15 septembre 1585 :

« La ville donne son attention à unir au domaine, avec » la permission du roi, toutes les loges situées sur les » boulevards de la ville, entre les portes du Bouffay et » dans les places publiques. »

Notes, 3, 376

On pourrait croire, d'après ce passage, que la communauté faisait de nombreuses acquisitions. Il n'en était rien. Elle se bornait à prendre à rente ou à ferme ces diverses propriétés du domaine royal, soit pour les appliquer à un service public, soit pour augmenter, en les sous-louant, le peu de revenus dont elle jouissait. Nous puisons cette opinion dans l'un des registres de l'époque où l'on voit que la ville payait à la recette du domaine soixante sols de rente pour la seule place du Bouffay.

1590 Au mois d'août 1590, une émeute populaire eut lieu sur cette dernière place.

Le capitaine Lesnaudière, du parti de l'Union, avait fait plusieurs prisonniers calvinistes, au château de la Julien-

naie, en Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Le parlement de Nantes, c'est-à-dire celui de la ligue, et M<sup>me</sup> la duchesse de Mercœur, avaient décidé que ces prisonniers seraient punis comme des voleurs. De son côté, le bureau de ville ne se souciait nullement de les voir mettre à mort, et la crainte des représailles les fortifiait encore dans cette opinion. La populace, toujours prête à suivre l'impulsion que lui donnent les meneurs, se rua sur la place du Bouffay criant qu'il fallait mettrè les prisonniers à la potence, qu'autrement ils en seraient quittes pour une rançon qui ne profiterait qu'à quelques privilégiés. La communauté intervint et réussit cependant à calmer l'émeute ; comme moyen de salut, elle fit conduire les malheureux prisonniers à la geôle du Bouffay. Le temps calma cette effervescence et quelques mois après les détenus furent remis au capitaine qui les avait arrêtés. Seulement, en récompense de son zèle, on l'obligea à acquitter les frais faits à la geôle. C'était, il faut le reconnaître, un bon moyen d'assurer leur prompte liberté.

Cette époque du reste présente une perturbation générale dans notre pays. Les passions politiques, les passions religieuses étaient vivement surexcitées. C'était, en un mot, le moment le plus ardent de la ligue. Les calvinistes avaient des chefs, dont plusieurs de haute naissance. Ils formaient un parti puissant, prenaient des villes et inquiétaient Nantes, que plus d'une fois ils menacèrent d'un siège.

Notre ville tenait pour la ligue, et l'esprit remuant et exalté de la duchesse de Mercœur était passé dans les masses. La guerre civile couvrait ainsi tout le pays, et par suite la misère était grande. Mais c'était un motif de plus pour chercher chaque jour quelque moyen de soutenir l'exaltation populaire.

1591 Le 8 août 1591, une cérémonie eut lieu en grande pompe à la cathédrale. On y lut la bulle de Grégoire XIV, du 1<sup>er</sup> mars, qui excommuniait Henri IV et ses adhérents. Puis quelques jours après, à la suite d'une procession générale, on brûla publiquement sur la place du Bouffay et par la main du bourreau, l'arrêt hérétique du parlement de Tours contre cette même bulle de Grégoire XIV.

A quelque temps de là, le duc de Mercœur fit pendre sur la place du Bouffay un juge de Laval, par ce seul motif qu'il était resté fidèle au roi hérétique. Du haut du gibet, le patient s'adressant à la foule voulut lui prouver que sous la primitive église on rendait à César ce qui appartenait à César... César fut-il païen. Aujourd'hui, nous dirions que le juge de Laval avait raison et que sa fidélité à Henri IV ne méritait certainement pas la potence. Mais alors... la corde lui prouva que son argument n'était pas de saison.

1595 En 1595, on construisit le puits de la rue de la Poulallerie. Ce puits, que nous avons connu, joignait le mur du château du Bouffay. Il a été supprimé lors de la démolition de 1851.

Travers, 82  
Meuret, 130

1597 Bien que le projet de construction de la halle du Bouffay n'eut pas encore reçu son exécution, cependant, dès 1597, depuis l'hôtel de la Monnaie jusqu'au Palais et à la Tremperie, existaient le long du mur de ville un grand nombre de loges ou petites boutiques qui ne payaient rien ni pour le fonds qu'elles occupaient ni pour leur attache au mur public. Par délibération du 3 février, le bureau de ville, qui, comme nous l'avons dit, servait une rente au domaine royal, arrêta que chaque particulier paierait une redevance en raison de l'espace occupé par son échoppe. C'est là, croyons-nous, l'origine de notre droit d'emplacement sur les marchés publics.

Travers, 89

La guerre de la ligue continuait toujours, et notre ville, ou plutôt le duc de Mercœur, luttait avec la plus grande énergie contre le parti du roi. Cette même année 1597 il fut encore frappé à notre monnaie des pièces à l'effigie de Charles X, bien que le vieux cardinal de Bourbon fût mort à Fontenay-le-Comte depuis déjà quelques années.

L'abjuration de Henri IV eut cependant pour effet d'as-  
sourir momentanément cette guerre ; mais dans le Poitou le feu n'avait point été parfaitement éteint et l'opposition à l'autorité du roi persistait. En 1622, Rohan de Soubise réussit même à réunir un corps de 6,000 hommes. Il tenait la campagne et menaçait chaque jour notre ville. Louis XII arriva à Nantes, et après un court séjour, il marcha contre Soubise, qu'il surprit au Poirier. Il lui fit un grand nombre de prisonniers qui furent amenés à Nantes et jetés dans les prisons du Bouffay. A la suite d'un jugement, treize de ces prisonniers furent pendus, les autres condamnés aux galères. Cependant, à la prière de l'évêque, le roi accorda la grâce à tous ceux qui consentiraient à se convertir. Beaucoup se décidèrent à profiter de cette faveur et firent une abjuration, qui, si elle n'était pas sincère, leur était du moins imposée par la nécessité.

Mais toutes ces malheureuses victimes appartenaient à la classe du peuple ; notre population ne pouvait s'empêcher de les plaindre et se montrait ouvertement mécontente de ce que les grands seigneurs, évidemment beaucoup plus coupables, échappassent à tout châtement. Pour faire cesser ces murmures, la cour de Rennes se crut obligée de rendre un arrêt sévère contre deux seigneurs des environs de Nantes, David de la Muce, sieur de la Muce et Ponthus, et André Le Noir, sieur de Beauchamps. Convaincus du crime de lèse-majesté, pour avoir fait partie des assemblées tenues à La Rochelle, ces deux gentilshommes furent

1622

Meuret, 175  
Mellinet, 125

Mellinet, 126



condamnés à mort avec tous les accessoires de tortures et de dégradation en usage alors. Mais cette condamnation ne fut en réalité qu'une vaine formalité, et la place du Bouffay ne vit aucune exécution sanglante. Les deux condamnés étaient à La Rochelle, en pleine sûreté, et leur exécution n'eut lieu qu'en effigie.

Cette malheureuse guerre de religion se termina enfin le 19 octobre 1622, par un traité conclu à Montpellier et qui confirmait l'édit donné à Nantes par Henri IV. Le duc de Soubise et tous les autres chefs de la rébellion rentrèrent en grâce.

1626 Nous avons maintenant à parler d'une exécution capitale, qui eut lieu en 1626 sur la place du Bouffay et qui eut un grand retentissement par le rang et le nom de la victime.

Travers, 260  
Ogée, 193  
Mellinet, 131

La cour était alors à Nantes et mille intrigues s'y agitaient. Le cardinal de Richelieu tenait la clef de toutes ces intrigues, et il avait le soin et l'adresse de les faire tourner au profit de sa politique. Il avait entre autres jugé utile à ses vues le mariage de M<sup>lle</sup> de Montpensier avec Gaston, duc d'Anjou et frère du roi Louis XIII.

Henri de Talleyrand, comte de Chalais, remplissait près du roi les fonctions de maître de la garde-robe; il était en même temps ami et conseiller de Gaston. Il eut l'imprudence d'user de son influence près de ce prince pour contrarier le mariage projeté par Richelieu. On lui reprocha aussi d'avoir trempé dans un complot ayant pour but d'assassiner le cardinal-ministre et de mettre Gaston à la tête d'un parti.

Richelieu, on le sait, était maître et maître absolu, et contrarier ses desseins et sa volonté était à ses yeux un crime qu'il ne devait pas pardonner. Il réussit à faire contracter à Gaston le mariage projeté par lui, avec M<sup>lle</sup> de

Montpensier, et ce succès obtenu, de Chalais fut arrêté le 8 juillet et conduit immédiatement au château. Il était accusé de *plusieurs menées et factions très importantes à la personne du roi, à la dignité de sa couronne et au repos de l'Etat, dans la cour et ailleurs.*

Le 11 août, de Chalais parut devant ses juges, désignés d'avance par Richelieu, et l'on eut bientôt la conviction que l'issue de son procès lui serait fatale. Et en effet, le 18 août, il fut condamné à avoir la tête tranchée sur la place du Bouffay. Puis l'arrêt ajoutait : « que sa tête, mise au » bout d'une pique, serait placée sur le pont Sauvetout ; » que son corps, divisé en quatre quartiers, serait attaché » à des potences, et exposé aux principales avenues de la » ville ; que sa postérité serait dégradée de noblesse, ses » maisons rasées ; qu'enfin il serait appliqué à la question, » pour obtenir la révélation de ses complices. »

De Chalais avait fait tous les aveux que l'on désirait de lui, espérant qu'il lui serait tenu compte de cette franchise ; néanmoins on ne lui épargna point le supplice de la question. Quant aux autres aggravations de l'arrêt, on obtint du roi, à force de sollicitations, qu'elles ne reçussent pas leur exécution.

Les amis de de Chalais s'étaient un peu endormis pendant l'instruction du procès, ne pensant pas que les choses fussent poussées si loin.

Louis XIII chassait dans la forêt de Bougon, et ils avaient espéré qu'à son retour on pourrait facilement l'intéresser au sort de l'un de ses officiers que le dévouement à son frère avait seul égaré. Quant à Gaston, il était à Châteaubriant, oubliant, dans les joies de son nouveau mariage, celui qui s'était ainsi perdu pour lui. La mère de de Chalais seule avait vu le danger qui menaçait son fils ; elle mit tout en œuvre pour le sauver, et son dévouement fut

sublime. Mais rien ne put fléchir le sévère cardinal, et l'arrêt dut recevoir son exécution. Le 19 août fut fixé pour le sanglant sacrifice.

Terrifiés à cette nouvelle, les amis de de Chalais virent enfin que tout espoir allait échapper. Ils songèrent donc à empêcher l'exécution, ou tout au moins à la retarder de quelques jours jusqu'à l'arrivée du roi. A force de menaces et d'argent, ils parvinrent à faire disparaître l'exécuteur des hautes œuvres, ainsi que son collègue de Rennes, venu à la suite des juges. Aussi quand le moment fatal fut arrivé, la victime était prête, mais les bourreaux manquaient.

Toutefois, la mort de de Chalais était décidée, et Richelieu n'était pas homme à reculer devant une pareille difficulté. Dans un cachot voisin de celui de de Chalais se trouvaient deux compagnons ouvriers, condamnés à la potence. Grâce leur fut promise et l'un d'eux consentit à faire l'office de bourreau et l'autre à lui servir d'aide.

Aux termes de l'arrêt, l'échafaud était dressé sur la place du Bouffay. L'exécuteur improvisé, garçon cordonnier de la Touraine, sans expérience aucune, mais non sans émotion, s'approche de la victime. On lui met en main l'épée d'un suisse, et de deux coups mal assurés il blesse seulement de Chalais qu'il fait tomber sur l'échafaud. Puis redoublant d'efforts, il frappe, frappe encore au hasard, et prolonge ainsi le supplice du malheureux que l'on entend crier : *Jesu, Maria!!!* Le père minime Desrosiers, qui assiste la victime, ne peut plus alors contenir son horreur et son indignation. Il ordonne de placer la tête du patient sur le fatal billot. Mais alors la scène prend un nouveau caractère d'atrocité. Armé d'une doloire de tonnelier, cet homme, qui n'a plus sans doute la conscience de ce qu'il fait, recommence à frapper sur ce corps mutilé, et ce n'est

qu'après plus de vingt coups, qu'il parvient à séparer la tête du tronc.

C'est sans doute avec dégoût que nous donnons de pareils détails, mais c'est peindre et faire connaître une époque que de signaler ainsi ses mœurs et ses usages. Et en outre, en rappelant un semblable spectacle d'inhumanité, n'est-on pas fondé à dire à ces hommes, qui dans leur engouement des temps passés, vont jusqu'à nier les progrès qu'ont fait les mœurs publiques.... Croyez-vous qu'un acte de cette sauvage barbarie serait toléré aujourd'hui? Non, certes, répondrons-nous pour eux. Partout l'opinion se soulèverait, et le sentiment public ne le permettrait pas. Ajoutons du reste que, grâce à Dieu, notre législation saurait bien y mettre obstacle.

Les restes de de Chalais furent remis à sa mère et ensevelis par ses soins dans l'église des Cordeliers.

L'exécution avait eu lieu à six heures du soir. Aussitôt après, la population tout entière se porta sur la place du Bouffay, s'entretenant de l'événement qui venait d'avoir lieu et des circonstances qui l'avaient accompagné. Un intérêt général se manifestait pour la victime, mais tout bas et sans bruit, car les agents de Richelieu veillaient, et l'on savait par expérience qu'il ne faisait pas bon de fronder les actes du cardinal-ministre.

Quant à Gaston d'Orléans, dit un historien, en apprenant la mort de de Chalais, soit par dissimulation, ingratitude ou insensibilité, il continua une partie de jeu commencée, avec autant de gaité, que si son ancien ami eût obtenu sa grâce.

Peu de jours après la cour quitta Nantes, où elle avait séjourné pendant six semaines. Avant son départ pour Rennes, Louis XIII voulut assister à l'installation du maire et des échevins. La réception royale, le mariage de Gaston

d'Orléans avaient donné lieu à des fêtes nombreuses, et qui avaient jeté la ville dans de grandes dépenses. Alors en effet, outre les frais que nécessitaient ces fêtes, l'usage voulait que la ville fit des présents à tous les princes et aux gens de leurs maisons. Ces présents consistaient généralement en vins, confitures, etc., et se montaient toujours à des sommes assez élevées.

1628

Ogée, 194

Nous avons dit précédemment, que le projet de construire des halles sur le Bouffay, arrêté en 1579, autorisé par Henri III en 1582, n'avait pu recevoir son exécution, faute de ressources financières. En 1628 enfin ces halles purent être construites.

Jean Regnault, maître charpentier, fut chargé de ce travail, moyennant le prix de 12,235<sup>#</sup> 10<sup>s</sup>.

Par suite de cette construction, la place du Bouffay devint le principal et à peu près l'unique marché public de Nantes. Par délibération du 15 juillet 1628, le marché aux herbes et légumes qui se tenait sur le pont de la Poissonnerie et ses alentours, y fut transféré. Cette place fut également affectée aux marchands de son et de graineteries.

Cette construction d'une halle au Bouffay amena la démolition du logement qu'y occupait l'exécuteur public. La ville en fit élever un autre sur la place Sainte-Catherine, moyennant la somme de 500<sup>#</sup>. Comme renseignements, disons que cette place Sainte-Catherine, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois et qui n'existe plus aujourd'hui, occupait à l'intérieur du mur d'enceinte l'emplacement sur lequel se sont élevées depuis les maisons du quai Brancas. C'est sur cette place que se trouvait autrefois la chapelle des Templiers.

1642

Au mois de janvier 1642, la ville fit une dépense de 186<sup>#</sup>, pour faire placer en permanence, sur la place du

Bouffay, un poteau, une chaise et une bascule, destinés aux condamnés qui, n'ayant pas mérité la mort, avaient cependant encouru la flétrissure qui résulte de l'exposition publique.

Travers, 308  
Ogée, 196

Cette exposition, que l'on trouve mentionnée dans quelques conciles de notre province et dans les plus vieilles constitutions de nos ducs, s'est continuée jusqu'en 1848. Le décret du 12 août de cette année la fait enfin disparaître.

A la suite de la bataille de Rocroy, plusieurs Espagnols, faits prisonniers, furent en 1643 enfermés au Bouffay. Leur garde fut confiée à la milice bourgeoise, et les frais de détention furent acquittés par la ville. Ces frais s'élevèrent à la somme de 21,194<sup>#</sup> 16<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>.

1643

Mellinet, 229

Nous voudrions pouvoir mentionner le nom d'un grand nombre de prisonniers qui, victimes d'un pouvoir ombreux et despotique, tantôt vinrent à cette époque expier sous les verroux du Bouffay la plus simple imprudence, tantôt même y furent amenés sous le moindre soupçon ou pour satisfaire une vengeance particulière. Mais cela nous mènerait trop loin et puis d'ailleurs les renseignements précis manquent.

Pour donner un exemple du peu de cas que l'on faisait alors de la liberté des citoyens, nous parlerons seulement de l'arrestation et de la mise en prison, au Bouffay, d'un sieur Michel Chevalier.

1647

Michel Chevalier était le trompette de ville, et en cette qualité, il avait reçu du juge-prévôt et du bureau de ville l'ordre de publier par les rues et carrefours un arrêt du conseil d'Etat faisant défense, sous peine de mort, d'envoyer des grains hors du royaume et d'en vendre aux étrangers. Cet ordre était bien simple ; il avait été donné

à Chevalier par ses chefs naturels ; aussi le brave trompette s'était-il empressé de le remplir.

Mais il avait compté sans le sénéchal , M. Charette de la Gacherie , qui remplissait alors cette charge ; mécontent que cette annonce ait été faite sans qu'il ait été consulté , il fait arrêter Michel Chevalier et l'envoie sous les verroux réfléchir à la fâcheuse position de ceux qui ont plusieurs maîtres à servir et à contenter.

Le bureau de ville intervient naturellement pour soutenir son agent et décide aussitôt qu'il en sera écrit au gouverneur de la province et au besoin au roi lui-même.

De son côté , le sénéchal ne veut pas en démordre et décrète d'ajournement personnel l'échevin qui a mis l'arrêté aux mains du trompette.

L'affaire , comme on le voit , prenait un caractère et des proportions inattendus. Les municipaux arrêtent alors de se pourvoir en conseil contre le sénéchal et députent à cet effet l'échevin décrété lui-même , avec une indemnité de 9# par jour.

Puis arrivent l'arrêt du conseil , signification d'icelui , comparution du sénéchal devant le conseil et cent autres évolutions de procédure. Enfin , après six mois , le bureau de ville triomphe sur tous les points , et il est décidé que le sénéchal a eu tort et n'a fait qu'un acte arbitraire. Le pauvre Michel Chevalier qui , pendant tout ce temps , est resté en prison , peut reprendre sa trompette et sonner sa victoire. Mais , d'un autre côté aussi , le trésorier tire de la caisse municipale 1,000 écus , que ce ridicule conflit a coûté à la ville.

Suspendons un instant notre récit et jetons un coup d'œil topographique sur les lieux dont nous nous occupons , à cette époque du XVII<sup>e</sup> siècle.

La place du Bouffay n'a plus rien qui l'enserre. Libre et

ouverte, elle possède au centre un petit corps-de-garde, près duquel se dressent les instruments de la justice criminelle. Le reste de la place est un marché, constamment alimenté de provisions ménagères. Quatre rues s'ouvrent pour donner communication aux autres quartiers de la ville : celle de la Bâclerie qui va déboucher dans la rue de la Juiverie ; celle de la Poulallerie, servant surtout d'accès aux églises Sainte-Croix et Saint-Saturnin ; la petite rue de la Monnaie qui, longeant l'hôtel des Monnaies, vient tomber dans la rue du Port-Maillard ; enfin, la rue ou le passage de la Tremperie, entre le mur de ville et le château, et communiquant de la place au pont et à la rue de la Poissonnerie. Ce passage, déjà fort étroit, était encore souvent obstrué par les marchandes de poissons.

Le château, disons mieux, le palais de justice formait le côté Sud de la place. Ce bâtiment n'avait point de rez-de-chaussée ; le terre-plein intérieur s'élevait jusqu'à la hauteur du premier étage auquel on arrivait par un large escalier en pierres, non couvert, établi à l'extérieur. Au-dessous de cet escalier existaient des boutiques ayant jour et façade sur la place.

Le mur de ville fermait la place du côté de l'Est, qui s'étendait le long de la Loire. A l'intérieur de cette muraille se présentait d'abord l'hôtel des Monnaies, qui touchait par l'un de ses côtés au Port-Maillard, puis un long rang d'échoppes ou loges en bois, appuyées au mur, et qu'occupaient les divers marchands qui alimentaient le marché. C'était là la halle nouvellement construite.

Le côté Ouest, faisant face à la rivière, était occupé par de chétives constructions, la plupart en bois.

Enfin, sur le côté Nord, on remarquait la maison des Engins, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, et



quelques autres maisons bâties à la manière et dans le goût de l'époque.

Le pont de la Poissonnerie, ayant plusieurs arches et uniquement en bois, était établi dans l'axe de la rue de ce nom. Au point de rencontre s'ouvrait une porte de ville, flanquée de deux tours : celle de la Poissonnerie, au Nord, et celle de la Prévôté, au Sud.

Quant au Port-Maillard, malgré les améliorations qu'il avait reçues en 1449, il était loin encore de suffire et surtout d'être convenable aux besoins de la navigation. C'était uniquement jusque-là un atterrissement de cinquante à soixante toises de profondeur sur la rivière et qui s'étendait de l'hôtel des Monnaies jusqu'un peu au-dessous de notre château actuel. Et encore, par une incurie que l'on a peine à comprendre, l'on avait souffert que cet espace devînt un dépôt de fumiers. En 1643, de vives réclamations s'élevèrent contre un pareil état de choses, notamment de la part des mariniers. La communauté s'en émut et prit un arrêté pour faire cesser enfin un pareil abus. Les fumiers durent être enlevés et conduits dans les douves Saint-Nicolas.

1644 L'administration fit plus. Elle présenta requête au roi pour solliciter l'agrandissement de cet unique port fluvial. Par lettre de février 1644, Louis XIV fit droit à cette requête, et au moyen de ressources qu'elle réussit à se créer, la ville, dans les années qui suivirent, fit exécuter les travaux projetés et le port fut prolongé jusqu'au pont de la Poissonnerie. La partie ancienne du port conserva le nom de Port-Maillard ; celle nouvellement créée prit le nom de Port-Lorido, du nom de M. Duménil Lorido, alors maire de Nantes.

1651 En 1651, la Loire s'éleva à une hauteur jusqu'alors inconnue. La place du Bouffay fut presque entièrement couverte ; pendant quelque temps le marché ne put s'y

tenir ; les approvisionnements de la ville devinrent difficiles, *ce qui fut grand sujet de gêne pour la cité.* L'église des Carmes fut inondée jusqu'au chœur.

Nous avons vu qu'en 1521 les moines de Marmoustiers avaient abandonné leur prieuré de Saint-Martin, lorsque la ville avait eu la pensée d'y établir un collège. Depuis lors ce prieuré était demeuré vacant. En 1650, les curés et marguilliers de Sainte-Croix voulant avoir un cimetière particulier pour leur église, firent de vives instances près du prieur, pour qu'il leur abandonnât cet établissement, moyennant finances. Ce commandataire, s'il eût été libre, n'eût probablement pas mieux demandé que d'écouter cette proposition ; mais la maison de Marmoustiers elle-même intervint. Elle repoussa les offres de la fabrique de Sainte-Croix et manifesta au contraire l'intention de faire occuper de nouveau par les enfants de Saint-Benoist cette maison qu'ils avaient abandonnée depuis plus d'un siècle.

Travers, 344  
347.  
Merger, 15

Ce projet fut dénoncé au bureau de ville par le procureur du roi syndic, et le 6 août 1651, fut prise la délibération suivante :

« Sur ce qui a été représenté au bureau par le procureur »  
» syndic, que le jour d'hier, certains religieux de l'ordre »  
» de Saint-Benoist entrèrent dans la chapelle et prieuré de »  
» Saint-Martin de cette ville, où ils prétendent s'établir et »  
» faire communauté de religieux, ce qui est préjudiciable »  
» à la ville, attendu le grand nombre de religieux, qui »  
» sont déjà établis en icelle et fauxbourgs, à quoi il est »  
» requis pourvoir ;

» De l'avis commun du bureau ,

» Sont MM. de Noualle Bureau, sous-maire et Touraine,  
» procureur syndic , priés de vouloir prendre la peine de  
» voir lesdits religieux et savoir leurs intentions , pour ,

» passé de ce, et après en avoir fait leur rapport y être  
» pourvu ainsi qu'il appartiendra. »

1656

Il paraît que ces premières démarches n'eurent pas de succès, car dans l'année 1656, nous voyons la paroisse Sainte-Croix, à elle joint messire Regner, commandataire de Saint-Martin, plaider sur le fond de la propriété, contre la puissante abbaye de Marmoustiers. Par délibération du 19 mars la communauté de ville se décida à prendre fait et cause dans l'instance. Cette démarche mit fin au débat, et les religieux se désistèrent de leurs prétentions.

La chapelle du prieuré forma alors la sacristie de l'église Sainte-Croix. Quelques constructions nouvelles furent aussi faites à cette dernière église, car, ainsi que l'établissent plusieurs aveux de l'époque, la chapelle Saint-Martin et l'église Sainte-Croix étaient alors séparées par un chemin appartenant au domaine royal.

1653

Vol. 89, f. 217

La collection des plunitifs de la chambre des comptes nous fournit, à la date du 28 avril 1653, un document que nous devons faire connaître. Il s'agit d'une requête présentée par damoiselle Françoise Fradin, « remontrant » que défunt escuyer Michel Touzelin son mari et elle » auraient en l'année 1608, fait bâtir de neuf, aux prisons » du Bouffay, de cette ville de Nantes, une chapelle, et » fondé certain nombre de messes pour la comodité et » soulagement des prisonniers, laquelle fondation s'est » toujours bien observée, fors depuis peu; ladite Fradin » ayant eu avis que la messe ne s'y celebre pas comme » de coutume, à cause de l'indigence de réparations à » ladite chapelle, quoiqu'il y ait des deniers destinez pour » les réparations desdites prisons, dont ladite chapelle fait » portion; s'il n'y est pas promptement remédié, il sera » du tout impossible de célébrer la sainte messe. Requé- » rant à ces causes qu'il pleust à ladite chambre com-

» mettre l'un des conseillers et maitres, pour voir l'état  
» de ladite chapelle, et ordonner que les réparations qui  
» s'y trouveront nécessaires, seront faites et les deniers  
» pris préférablement sur la somme de 700<sup>#</sup> destinée pour  
» l'entretien desdites prisons. »

La chambre des comptes se montra très favorable à cette requête. Procès-verbal fut rapporté « de l'indigence » des réparations en ladite chapelle » et mécontente sans doute de ce qui avait été constaté, la chambre ordonna qu'à la requête du procureur général du roi, le geôlier des prisons dudit Nantes serait appelé pour communiquer les titres en vertu desquels il jouissait de ladite geôle.

Dans les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, dit Travers, la ville avait deux horloges ; l'une, dont nous avons déjà parlé, était établie au Port-Maillard ; mais l'édifice tombant en ruines, elle fut démolie en 1647. L'autre existait au Bouffay ; comme elle était insuffisante pour les besoins de la ville, on en descendit la cloche en 1661. C'est alors que, pour établir une horloge, qui répondit à l'étendue de la ville, on commença la construction de la tour que nous avons connue et qui a été démolie en 1848. Le sieur Bussonnière se rendit adjudicataire des travaux au prix de 17<sup>#</sup> 10<sup>s</sup> la toise, et la dépense totale s'éleva à 2,150<sup>#</sup>.

Cette tour fut terminée en 1664. Elle n'avait certainement rien d'artistique ni de monumental, et cependant elle produisait un effet pittoresque. Elle se terminait par une galerie à jour surmontée d'un dôme que soutenaient des cariatides. De sa plate-forme la vue était magnifique et fort étendue. Dans un voyage écrit au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, on lit au sujet de cette tour. « La tour neuve du Bouffay qui porte si légèrement son dôme et ses belles moulures en plomb. »

Une table de marbre blanc, scellée dans l'un des parements du mur, contenait cette inscription :

Dv regne de Lovis XIV Roy de  
France et de Navare ;  
et gouvernement de très havt et  
tres pvissant Seigneur Armand  
Charles Dvc de Mazariui de Lamelleraie  
et de Mayenne, Comte de Ferre et Tannes,  
Befort, Marles, Lafarre et Segondigni ,  
Baron de Lanzer et d'Alkirt , de Parthenay  
et de saint Maixent ; grand Bailly et Land-  
-zvot d'Agveneau ; Gouvernevr  
Lieutenant général povr le Roy en la  
havte et basse Alzace ; Gouvernevr particv-  
-lier des villes et chateaux de Brizzac ,  
Philisbovrg, Nantes, Blavet, la Serre et Vincen-  
-nes ; Lieutenant général pour sa Maiesté  
en ses pays et dvché de Bretagne et en ses armées ;  
pair ; grand maitre et capitaine  
général de l'artillerie de France :

Estant Maire

Messire Lovis Macé seignevr de la Roche ,  
C<sup>or</sup> du Roy en ses conseils d'Etat  
et privé, président au siège pre<sup>al</sup> de Nantes ;  
Escvier Michel Forchetav, sievr de la  
Colleterie, C<sup>or</sup> et secrétaire du Roy ,  
greffier en chef de la Chambre des Comp-  
-tes de Bretagne, Soubs-Maire ;  
Noble homme Gilles Mesnard sievr Desclos,  
Escvier Ivllien Caillaud sievr de Boistenet et C<sup>or</sup>  
du Roy, recevevr des Fovages et avtres  
deniers royavx de l'Evesché de Nantes,  
Noble homme Mathurin Ertavet s<sup>r</sup> de la Bretonnière.  
Noble homme Jean Ollivier s<sup>r</sup> de la Bovgvnière,

Noble homme Lovis Mesnard s<sup>r</sup> du Pavillon,  
Con<sup>s</sup> et Echevins ;

Noble homme Gvill<sup>e</sup> Philipés de Cazales  
Advocat en parlement, procvrevr sindic  
de la ville ;

Cette horloge a été fondée et  
retablie, et la tour eslevée des deniers  
publics de la ville, en l'an 1664.

Pendant les trois années que durèrent les travaux de construction de la tour, les heures se réglaiènt sur la cathédrale, où Hierome Barbereau, aux gages de la ville, les frappait sur la grosse cloche.

Trois ans après la descente de la première cloche, on s'occupa de la fonte de celle de la nouvelle horloge. Cette fonte eut lieu à la cour des comptes par René Landouillet, qui, après deux essais infructueux, réussit à produire la belle cloche que nous possédons encore aujourd'hui. Cette cloche pèse 16,532 livres. Le maréchal et la maréchale de la Melleraié furent ses parrain et marraine et la nommèrent Charles-Marie.

Voici le détail de la dépense faite par la ville :

La maçonnerie de la tour. . . . .	2.150#	»
La balustrade de fer pesant 11,702# à 4 <sup>s</sup> 6 <sup>d</sup> . . . . .	2.633	»
Plomberie, dorure et peinture. . . . .	4.500	»
Descente de la première cloche, son transport au bas de la tour du Papegault, fonte et transport au Bouffay de la nouvelle cloche et de ses huit appaux. . . . .	292	»
Mouvement et poids de l'horloge. . . . .	1.900	»
	<hr/>	
A reporter. . . . .	11.475	»

	Report. . . . .	11.475	»
Le métal ajouté à la cloche. . . . .		3.000	»
Le marteau de la cloche. . . . .		60	»
Charpente, premier coût . . . . .	1.420 <sup>#</sup>	}	1.820
» Réparation et supplément. . . . .	400		
Fonte de la nouvelle cloche et des divers appaux . . . . .		550	»
		<hr/>	
Dépense totale de la tour et de l'horloge. . . . .		16.905 <sup>#</sup>	»
		<hr/>	

L'horloger avait 90<sup>#</sup> par an, pour gages et entretien de l'horloge. La ville lui avait fait construire un logement auprès de la tour. A l'époque de la Révolution, la commune fut dépossédée de cette maison qui devint propriété départementale.

1675 La *penderie*, comme l'écrivait à sa fille madame de Sévigné, qui alors habitait Nantes, est journalière dans notre ville en 1675.

Louis XIV venait d'établir des impôts sur le tabac et le papier timbré. Il fallait en outre que la bonne ville de Nantes trouvât et fournit cent mille écus, dans vingt-quatre heures, et passé ce délai, en cas de non paiement, la somme devait être doublée. C'était ainsi que le grand roi battait monnaie pour subvenir aux frais de la guerre qu'il soutenait alors contre la Hollande.

Les populations bretonnes, qui n'avaient point perdu le souvenir de leur ancienne nationalité, et que de pareils impôts exaspéraient, s'agitaient et refusaient de se soumettre à ces exigences fiscales. Aussi de nombreuses troupes avaient été dirigées sur Nantes et les ordres les plus sévères étaient donnés pour réprimer toute émeute. A la suite d'un mouvement, l'un des chefs fut arrêté, roué,

écartelé sur la place du Bouffay, et ses restes exposés aux quatre coins de la ville. Des exécutions en grand nombre suivirent et la terreur devint générale. L'emploi de cette excessive sévérité finit cependant par étouffer toute résistance. Le peuple effrayé s'apaisa et les bourgeois payèrent, mais le souvenir de 1675 fut long à s'effacer.

Dans un aveu rendu en 1678 par le prieur de Saint-Martin, on lit « que ledit prieur est seigneur, non fonda-  
» teur de l'église Sainte-Croix, comme ayant été bâtie de  
» neuf à l'endroit où était autrefois la chapelle appartenant  
» audit prieuré, et qu'en cette qualité, il a dans  
» ladite église, à côté du maître autel, une chapelle bâtie  
» sur son fond. » A cette époque, en effet, l'église Sainte-  
» Croix fut complètement restaurée. La partie supérieure  
» est de 1671. Le portail de 1685.

1678

Mergey, 7, 29

Nous en trouvons la preuve dans une supplique que la fabrique Sainte-Croix adressa en 1696 au bureau de ville. Voici comment, à la date du 21 mars, s'exprimaient les délégués de cette fabrique :

1696

Registre  
des délibérations  
municipales.

« Ont représenté lesdits délégués que ci-devant la chute  
» de l'église de ladite paroisse ayant enseveli sous ses  
» ruines des boutiques qui étaient à côté de la grande  
» porte et qui avaient été arrentées au sieur Delaplaise  
» Martin, les paroissiens jugèrent à propos, lors du réta-  
» blissement de leur dite église, d'empêcher que ledit  
» Martin ne rebâtît lesdites boutiques, reconnaissant que  
» la face de ladite église en serait plus spacieuse et plus  
» belle. Mais il est depuis arrivé que ledit Martin a pré-  
» tendu être dédommagé de cette perte et lesdits paroissiens  
» ont été obligés de lui consentir un contrat de  
» constitution de 3,000#; ce qui est bien onéreux pour  
» la paroisse, endettée de plus de 30,000# pour des



» emprunts qui ont été faits pour le rétablissement de  
» ladite église et la construction de son grand autel. Et  
» comme de plus certaines personnes ont l'imprudence de  
» remplir d'immondices l'endroit ou étaient lesdites bou-  
» tiques,

» Supplient lesdits délégués, qu'il leur soit permis de  
» bâtir de nouvelles boutiques sur ledit emplacement, tant  
» afin de se rédimmer du contrat de constitution consenti  
» au sieur Martin, que pour empêcher la muraille de ladite  
» église d'être remplie d'immondices, comme elle l'est  
» présentement. »

Il paraît que le bureau de ville ne fit pas droit à cette requête, car la même demande fut renouvelée par la fabrique à la date du 4 mai 1713. Cette fois enfin l'autorisation fut donnée et les boutiques se construisirent. Elles subsistèrent jusqu'en 1821, époque à laquelle elles furent détruites pour la régularisation de la place.

1705 Nous avons dit précédemment que le passage ou rue de la Tremperie, communiquant du Bouffay à la rue de la Poissonnerie, était occupé par les marchandes de poissons secs et salés. Cet usage est rappelé dans un bail du 31 octobre 1705 de la maison connue sous le nom de La Guionis et qui formait l'angle du Bouffay et de la Tremperie. Cette maison, dit le bail, « est louée haut et bas » sans réservation, parce que néanmoins la porte qui » donne sur le pavé, ou les Trempeuses demeurent le long » du mur de la prison, où elles ont établi leurs tines et » leurs morues, ne pourra s'ouvrir, afin qu'il n'y ait point » sujet de plaintes. » Cette maison, qui n'a disparu qu'en 1848, était occupée par une buvette qui était alors la *Buvette des Plaideurs*.

1711 Au mois de mars 1711, une nouvelle inondation de la

Loire, non moins forte que celle de 1651, envahit toute la ville. Les annales du temps disent que la place du Bouffay fut entièrement couverte et que l'on pouvait aller en bateau de cette place jusqu'à la porte Saint-Nicolas.

Le 17 février 1718, le feu prend dans la boutique d'un perruquier, joignant les halles du Bouffay. Toutes ces constructions étaient en bois et en un instant elles furent la proie des flammes. On eut même de vives appréhensions pour l'hôtel des monnaies, qui était l'un des établissements auxquels notre ville portait le plus d'intérêt. Malgré le peu de moyens que l'on avait encore pour combattre le feu, on parvint cependant à protéger l'hôtel.

1718

Cet incendie enleva à la ville un revenu de 4,020# qu'elle retirait de la location de la halle. Elle eut indépendamment à payer une somme de 268# pour frais occasionnés par ce malheureux événement.

Mais Gérard Mellier allait être maire, et sous son administration éclairée, les besoins de la ville allaient aussi être étudiés et satisfaits, avec autant de persévérance que d'activité.

L'incendie des halles du Bouffay, les dangers qu'il avait fait naître, firent sentir à la communauté combien il était nécessaire d'avoir un service de pompes organisé. Pour se procurer des ressources, on eut recours à un moyen fort souvent employé à cette époque et toujours avec succès. L'autorisation d'une souscription sous forme de loterie fut sollicitée du roi et accordée. On recueillit ainsi une somme de 10,000#, dont la moitié fut employée à l'achat de deux pompes. C'est là l'origine d'un service public qui a été et est toujours dans notre ville d'une utilité si incontestable.

Par suite des guerres malheureuses qu'il avait eu à soutenir dans les dernières années de sa vie, Louis XIV, on le

1720

sait, avait laissé les finances dans l'état le plus déplorable. Aussi, pour se procurer des ressources, l'Etat en était-il réduit aux derniers expédients. A Nantes, la cohue au poisson sec qui se tenait le long et au pied du mur du Bouffay et plusieurs moulins sur l'Erdre et la Loire appartenaient au domaine royal. Le 29 novembre 1720, le tout fut vendu pour le prix de 90,000#. La halle aux poissons était alors affermée au sieur Landais pour le prix de 600#, et les moulins à la veuve Deniau pour celui de 2,400#.

Le commerce de Nantes tendait toujours à s'accroître et les expéditions par la Loire devenaient de plus en plus actives. Malgré les réparations et les augmentations successives qu'il avait reçues, le Port-Maillard, qui demeurait toujours le seul point d'embarquement et de déchargement pour la navigation fluviale, demandait impérieusement encore de notables améliorations. Les travaux de 1644 n'avaient établi en effet qu'un terrain légèrement en talus, s'appuyant sur la muraille du Bouffay et ayant seulement du côté du fleuve un petit mur de soutènement, pour le garantir du courant.

L'attention de Mellier, qui se portait sur tout ce qui pouvait être une cause de bien-être pour la ville, ne pouvait rester indifférente à cet état de choses. Aussi dès le mois d'août 1720, l'architecte de la ville, Goubert, fût-il chargé de dresser un plan et un devis des travaux à faire pour établir un quai et des cales dans toute la longueur des ports Maillard et Lorigo. Un arrêt du conseil fut sollicité et obtenu à cet effet, et peu de jours après, le 29 août, le sieur Roussel fut déclaré adjudicataire de ces travaux, pour le prix de 11,000#.

En 1722, tout était terminé, et spontanément la population appela le nouveau port du nom de Mellier. Le maire de Nantes crut devoir demander des lettres patentes pour

consacrer ce vœu de l'opinion publique, mais cette faveur lui fut refusée. Le quai n'en continua pas moins à porter son nom ; seulement dans les actes publics on le qualifiait de Port-Lorido , vulgairement appelé quai Mellier.

Dans le cours de cette même année 1720 , Nantes fut témoin d'une sanglante catastrophe, et pour l'intelligence du drame dont la place du Bouffay devint le théâtre, il est nécessaire de dire quelques mots des faits qui le provoquèrent.

Depuis longtemps une hostilité, qui ne prenait pas même le soin de se cacher, s'était déclarée en Bretagne contre le pouvoir royal. En enlevant peu à peu et contre la foi jurée tous les vieux privilèges de la nationalité bretonne, Louis XIV avait surtout fomenté et excité ce sentiment de haine, et si sa main puissante avait pu en arrêter les élans, sa mort n'en avait pas moins légué à son successeur le régent, duc d'Orléans, de terribles embarras. C'était particulièrement dans la noblesse qu'existait cet esprit d'opposition et qu'il se manifestait le plus ouvertement. En 1717, les états avaient refusé d'accorder, suivant l'usage, par acclamation, un don gratuit qui leur était demandé. A la suite de cette manifestation, les états furent dissous.

Mais alors la noblesse irritée, prit les résolutions les plus violentes et se mit en rapport avec la duchesse du Maine qui, exaspérée des humiliations que le régent avait fait éprouver au duc, son époux, cherchait tous les moyens de détruire le pouvoir d'un prince qui lui était odieux. Les mécontents firent aussi alliance avec le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, qui devint l'âme du complot et donna son nom à cette conspiration dont le but était d'enlever le duc d'Orléans et de mettre à sa place le duc du Maine, sous l'autorité de Philippe V.

Mais ce projet ne tarda pas à être découvert, et la

duchesse du Maine elle-même, dans le but de faire cesser son exil de la cour, eût la lâche faiblesse de dévoiler tous les détails du plan arrêté, sans oublier de signaler le nom des nobles Bretons qui s'étaient compromis pour elle.

Le régent, qui cependant n'était pas inhumain, qui même pardonnait facilement, fut inexorable pour le complot de Bretagne, et des lettres patentes du 3 octobre 1719 instituèrent une chambre royale, à Nantes, pour instruire le procès des prévenus.

L'instruction dura plusieurs mois et ne se termina que le 26 mars 1720.

Ce jour là parurent devant leurs juges : De Guer, marquis de Pontcallec ; Lemoine, chevalier de Thalouet ; de Montlouis et Ducouédic ; tous accusés de crime *de lèse Majesté et félonie*.

L'audience, remplie des plus vives émotions, se prolongea jusqu'à quatre heures et demie du soir. Mais l'issue était prévue et un jugement intervint en effet, qui condamnait les quatre gentilshommes à être décapités. La même condamnation était portée contre seize autres prévenus ; mais ceux-là du moins avaient pu, en quittant la France, se mettre à l'abri des atteintes de la justice.

Suivant la législation de l'époque, l'exécution devait se faire le jour même que la sentence avait été rendue. Aussi quelques heures seulement furent laissées aux condamnés pour se préparer à la mort. Quatre religieux du couvent des Carmes, les frères Pierre, Mathieu, Georges et Nicolas furent envoyés près d'eux et s'acquittèrent de la triste mission qui leur était confiée avec un zèle et un dévouement bien dignes d'éloge. Le frère Nicolas qui assistait M. de Talhouet a même laissé de ces dernières heures un récit touchant, qu'on ne peut lire sans se sentir vivement ému, et qui prouve qu'à ce moment suprême, les nobles con-

damnés se montrèrent animés d'une piété sincère et d'une grande résignation.

Donnons nous-mêmes quelques détails.

Il est neuf heures du soir; le moment fatal est arrivé. La nuit est froide et obscure, mais des torches nombreuses éclairent la marche du funèbre cortège qui, du château, se dirige vers la place du Bouffay. Une double haie de soldats borde les rues sur tout le parcours; la troupe en triple rang cerne également la place, et les rues qui y aboutissent sont barricadées par des charrettes. C'est qu'en effet, on ne s'abuse point sur la vivacité du sentiment national, c'est que l'on connaît les sympathies qui entourent les victimes qui vont périr; c'est enfin que l'opinion pour laquelle elles succombent, la multitude l'excuse ou la partage et que l'on n'est point sans inquiétude sur ce qui peut se passer au lieu et au moment de l'exécution.

Malgré l'heure avancée, toute la population est en effet sur pied, et à travers les rangs des soldats apparaissent des milliers de têtes tristes et menaçantes. De sourdes rumeurs se font même entendre.

Cependant le greffier de la chambre criminelle fait lecture de la sentence rendue au nom du pouvoir royal et cette lecture est répétée par l'exécuteur sur l'échafaud. A ce moment les marques d'intérêt se renouvellent plus vives et plus nombreuses, mais les gardes, fidèles à leur consigne, repoussent avec violence les audacieux. La terreur arrête le dévouement et enlève peut-être aux condamnés une dernière espérance.

Le bourreau prend alors les ordres du grand prévôt et lui demande par quelle victime il doit commencer. Au hasard, répond celui-ci; mais M. de Pontcallec le dernier, il ne me semble pas prêt.

M. de Montlouis va donc , calme et sans émotion apparente, donner le baiser d'éternel adieu à ses compagnons ; puis précédé du bourreau et suivi de son confesseur, le frère Mathieu , il monte lentement la funeste échelle. Il se trouve alors entre deux exécuteurs , chacun armé d'une hache.

Le sacrifice se consomme.

M. de Talhouet s'avance alors. M. de Talhouet avait toujours joui d'une grande considération ; il était époux d'une femme de vingt-quatre ans et père de quatre jeunes enfants. Plein d'une résignation et d'une foi vraiment chrétiennes , il recommande hautement son âme à Dieu et réclame des prières. Aussitôt la foule se découvre et tombe à genoux. . . Le moment est solennel ; la foule prie. . . Mais on peut juger aussi qu'elle frémit de son impuissance et que sa prière , si vive qu'elle soit, n'est pas exempte de tout désir de vengeance.

L'exécution de M. Ducouédic se fait avec la même rapidité. Lui aussi meurt, la prière sur les lèvres.

Restait M. de Pontcallec qui n'avait pas un instant détourné les yeux de l'horrible théâtre où venaient de tomber ses amis. Il monte avec une fermeté qui ne se dément pas un instant les degrés de l'instrument de mort et livre une quatrième tête à la hache du bourreau.

Les exécuteurs conduisirent ensuite les corps dans l'église des Carmes pour y être ensevelis. Toute cérémonie fut interdite , et dans le service du lendemain l'on défendit même les ornements noirs , de crainte que cet appareil lugubre n'exaltât encore les esprits et n'amenât quelque désordre.

Ainsi périrent ces quatre gentilshommes dont les noms étaient chers à la Bretagne et qui versèrent sur l'échafaud un sang qui pouvait plus glorieusement couler pour la

patrie. M. Ducouédic avait servi l'Etat pendant vingt-huit ans.

Leurs biens furent confisqués au profit du roi , sauf une somme de 30,000# qui fut appliquée aux hôpitaux de Nantes , Rennes et Vannes.

Le lendemain 27 mars , seize autres exécutions eurent lieu , mais seulement en effigie ; les condamnés ayant pu mettre leur vie en sûreté , en gagnant un port d'Espagne. Ces condamnés , qui du reste furent grâciés plus tard , étaient : MM. Thalouet de Bonamour , de Lambilly , Jacques Mellac Hervieux , Denis de la Braye , Thalouet de Bois-Laurent , Trevelec de Bourgneuf , Coquart de Rosolan , le comte de Polduc-Rohan et son frère le chevalier de Polduc , du Coesquer aîné et son frère l'abbé de Coesquer , de la Houssaye père , de la Boissière de Kerpedon , le chevalier de Crosco , Groello de Kerantré , et de la Villeglé.

Longtemps la Bretagne se souvint de ce drame sanglant. Les dragons des Cevennes qui l'avaient protégé , reçurent de la population le nom de *régiment des meurtriers* , et l'on fut obligé de les faire partir de Nantes , pour éviter les rixes et les provocations dont ils étaient chaque jour l'objet.

Le 7 décembre 1720 , le sieur Goubert , architecte de la ville , dresse les plan et devis , pour l'augmentation de l'hôtel des monnaies , l'établissement d'un nouveau corps-de-garde et d'une chambre pour l'officier , enfin d'une cohue ou halle aux poissons , *ou pour tel autre ouvrage qu'elle sera destinée pour le service du public* , dans la place du Bouffay , le tout jusqu'à la concurrence de 29,775#.

L'hôtel des monnaies fut en effet alors agrandi d'une manière assez notable par l'adjonction d'une maison qui y était contiguë , et que le directeur M. Fachu acheta de la veuve Berthelot , pour le prix de 1,790#.



La ville avait aussi sollicité l'autorisation de reconstruire la halle du Bouffay, sur le même emplacement, non plus cette fois pour être affermée comme précédemment, mais pour être affectée à des services publics, suivant les circonstances qui pourraient se présenter.

L'administration de la monnaie se rappelant le danger qu'avait présenté le dernier incendie, s'opposa à l'exécution de ce projet. L'affaire fut portée au conseil, et le 10 février 1721 intervint un arrêt portant :

« Qu'il était à propos de faire usage de l'emplacement  
» de la halle, qui non-seulement était inutile dans l'état  
» où il se trouvait, mais encore causait une difformité à la  
» place qu'il était nécessaire de rendre commode, à cause  
» du marché qui s'y tenait; qu'il y aurait préjudice pour  
» la ville à construire une halle qui ne lui rapporterait  
» pas un revenu proportionnel à sa dépense. . . . .

L'arrêt décidait ainsi que :

» Sur une partie de l'emplacement de la halle et sur la  
» cour nommée la conciergerie, dans le même alignement  
» que l'hôtel des monnaies, il serait construit un corps-  
» de-garde, pour remplacer celui qui se trouvait au milieu  
» de la place, dans l'endroit le plus utile et une chambre  
» pour l'officier de garde; et de plus une cohue ou halle  
» aux poissons, ou tel autre usage que voudrait le bureau  
• dans l'intérêt public. »

La communauté mit à profit cet arrêt. Le corps-de-garde joignant la monnaie, fut construit, ainsi qu'une nouvelle halle qui s'étendait à la suite. Ces bâtiments furent construits en pierres; M. Laillaud en fut déclaré adjudicataire le 5 avril 1721, pour le prix de 27,700#.

1722

Le 2 décembre 1722, ces travaux se trouvaient terminés, et Gérard Mellier, en sa qualité de colonel de la milice

bourgeoise, prit possession du corps-de-garde du Bouffay. Dans le procès-verbal qui en fut dressé, nous trouvons cette déclaration : « qu'il trouva les gardes de service *en bonne disposition et appetit.* » Le service de la milice n'était point en effet alors aussi sévère et aussi pénible qu'il devait le devenir plus tard. Cependant il n'était pas absolument sans danger. Au mois de septembre précédent, des individus avaient voulu forcer le poste, et dans l'assaut qu'ils avaient livré, M. de la Maillardière-Monneraye avait été tué.

L'horloge du Bouffay est réparée en 1723; cette réparation coûte 410<sup>#</sup> 9<sup>s</sup>. Une dépense de 435<sup>#</sup> est aussi faite pour faciliter les accès de la nouvelle halle et garnir le corps-de-garde de bancs et râteliers.

1723

Depuis quelque temps la place se trouvait encombrée de matériaux déposés par les fabriques de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin. Ces matériaux gênant le marché, par un arrêté du 18 février, le maire en ordonna l'enlèvement. Mais cet arrêté ne fut suivi d'aucun effet, et il fallut en venir à une adjudication au compte et frais desdites fabriques.

Les marchés du Bouffay se tenaient principalement les mercredis et samedis. Le 19 avril, la communauté prit une mesure de police, qui a été continuée depuis, et qui faisait défense de vendre et d'acheter ailleurs qu'aux halles et marchés publics.

Dans le cours de cette même année 1723, les officiers de la monnaie élevèrent une prétention, qui, si elle n'eût été décidée contre eux, aurait établi un droit dont les conséquences n'eussent pas laissé que d'être fort onéreuses pour la ville. Ils se refusèrent à supporter la charge du pavage au devant de leur hôtel et prétendirent même n'être pas tenus au balayage du pavé. Cette prétention était contraire

à l'usage établi depuis longtemps; aussi la communauté refusa-t-elle très nettement de l'accueillir. L'intendant général dut donc être consulté. Sa réponse fut très catégorique; il décida que le pavage était à la charge du domaine royal, comme propriétaire de l'immeuble et que le balayage du pavé incombait à ceux-là mêmes qui occupaient l'hôtel.

C'est cette jurisprudence qui a prévalu depuis dans notre ville et qui y existe encore aujourd'hui, malgré les vives réclamations qu'elle a souvent soulevées pour le pavage. Ce pavage, dans certains cas surtout, est une très lourde charge pour nos propriétés urbaines et ce n'est pas sans une grande apparence de raison que l'on objecte, que le pavé est du domaine public, et que c'est ainsi le domaine public ou la commune qui le représente, qui doit pourvoir à son établissement et à son entretien. Bien des villes ont déjà accepté cette charge, et notre administration municipale ne peut se refuser à en agir de même dès que sa position financière le lui permettra. Pourquoi d'ailleurs des centimes spéciaux ne seraient-ils pas affectés à ce service? Pareille demande ne serait pas probablement repoussée par le gouvernement, et en équité, toute la population contribuant à user le pavé, toute la population contribuerait à son entretien. Mais ceci n'est pas de notre sujet; passons.

1724 En 1724, le 9 août, Gérard Mellier procéda à l'adjudication du pavage de la place du Bouffay. Cette adjudication eut lieu à raison de 5<sup>fr</sup> 10<sup>s</sup> la toise.

1725 Le 12 octobre 1725, une vive alarme se répand dans tout le quartier du Bouffay. Un nouvel incendie venait de se déclarer dans une maison voisine de la tour de l'horloge. Des secours prompts et actifs conjurèrent le danger et cet incendie n'eut pas d'autres suites. Deux hommes seulement

y furent blessés et reçurent de la ville, l'un 120<sup>#</sup> et l'autre 30<sup>#</sup>.

Jusque-là la plupart des constructions qui avaient lieu à Nantes, se faisaient en bois. Ce nouvel incendie fit comprendre enfin tout le danger que présentait ce genre de constructions, et la communauté crut devoir soumettre ses observations à l'intendant général. L'affaire fut portée au conseil d'Etat, et bientôt parut un arrêt qui faisait défense expresse de construire à l'avenir autrement qu'en pierres, tuffeaux, etc., sans mélange de bois.

Nous mentionnerons en passant deux petites émeutes, qui, en 1733, fournirent quelques hôtes à la prison du Bouffay. 1733

Une ordonnance de police défendait aux gabariers et portefaix l'entrée de l'hôtel de la Bourse. Un gabarier viola l'ordonnance et fut mis à la porte. Cette mesure provoqua un rassemblement nombreux. La milice fut appelée et le maire se mit à sa tête. Tout finit bientôt par s'apaiser; seulement le gabarier, auteur du trouble et l'un de ses amis, furent mis en prison.

Cela se passait le 12 août. Quelques jours après, le 17, les élèves du collège de l'Oratoire représentaient une tragédie, à l'occasion de la distribution des prix. On s'y porta en foule et bientôt la cour et tous les abords se trouvèrent encombrés de curieux, qui évidemment n'étaient point au nombre des invités à la fête. Du tumulte et des rixes s'en suivirent, et les portes du Bouffay durent encore s'ouvrir pour recevoir un certain nombre de ces tapageurs.

La dame Boudet avait fait en 1718 l'acquisition de la cohue de la Tremperie. Le mariage de sa fille fit passer cette propriété aux mains de M. Claude Guerres, lieutenant civil et criminel en Lorraine. 1737

Le 1<sup>er</sup> avril 1737, les héritiers des époux Guerres vendi-

rent cet immeuble à Messire Etienne-Julien Loquet, chevalier seigneur de Granville, et à dame Elisabeth-Charlotte de Royer, comtesse de Marainville, son épouse. Ce fut au profit de ces derniers que s'affirma dès-lors la cohue aux poissons de la Tremperie. Ces nouveaux propriétaires obtinrent le 1<sup>er</sup> février 1742, un arrêt du parlement de Bretagne, qui défendait de vendre et débiter aucuns poissons ailleurs que dans les boutiques et places dépendant autrefois du domaine royal, tant qu'il y en aurait de vacantes. C'était, on le voit, un bon moyen de s'assurer la location de leur cohue.

Nous répéterons que cette cohue était parfaitement distincte de la halle du Bouffay. Elle était uniquement affectée à la vente des poissons secs et salés et s'étendait au pied du palais jusqu'à la rue de la Poissonnerie. La halle, proprement dite, était sur la place même, et s'appuyait au mur d'enceinte. Elle appartenait à la ville et était louée à cette époque au sieur Henri de Kermaquer au prix annuel de 715<sup>#</sup>.

Propriétaire de cette cohue, la famille de Granville l'était également de plusieurs autres établissements dont certains affectés à des services publics. En 1750, le chef de cette famille, ayant fait un partage anticipé de ses biens, l'un d'eux, la dame Charlotte, épouse de M. Nicolas-Auguste de Magon de la Lande, reçut dans sa part, les moulins de Nantes, la cohue du Bouffay, les bancs, les greniers des boucheries.

1741 A la suite d'une délibération du 13 novembre 1741, un traité intervint entre l'Etat et la ville de Nantes, qui s'engageait à prendre à sa charge tous les frais d'entretien et les réparations du palais du Bouffay. Il s'agissait alors d'une réparation urgente à faire et qui ne devait pas s'élever à moins de 33,000<sup>#</sup>. Le roi ne voulait y contribuer

que pour 3,000#. La ville consentit à pourvoir au surplus de la dépense, mais elle demandait en même temps l'autorisation de se rembourser d'une partie de ses avances sur toutes les paroisses du ressort du présidial et notamment sur celles de Châteaubriant, Ancenis, Guérande et la Roche-Bernard. Elle demandait en outre que le roi voulût bien lui concéder à perpétuité la jouissance du revenu des boutiques et emplacements que le domaine royal possédait sur la place du Bouffay.

Toutes ces concessions lui furent faites sans difficulté, et en 1744, la ville avait dépensé à ses réparations une somme qui ne s'élevait pas à moins de 34,000#.

Mais Louis XV avait parfois certains services particuliers à récompenser. La perpétuité de concession faite à la ville du revenu des boutiques du Bouffay eut juste une durée de dix ans. En 1754, cette faveur lui fut retirée et l'usufruit de ces propriétés, ainsi que celui de plusieurs autres situées à Sainte-Croix et sur la place Saint-Nicolas, fut donné à M<sup>me</sup> de Lauraguais. Les divers fermiers refusèrent d'abord de payer sur la quittance de la grande dame, mais le roi y mit bon ordre, en donnant le brevet nécessaire.

C'était là du reste un don vraiment royal et qui s'élevait à plus de 21,000# de rente annuelle. En 1769, après la mort de M<sup>me</sup> de Lauraguais, cet usufruit passa aux mains de la comtesse du Barry, et l'on verra plus tard quels sacrifices l'on dut faire, lorsque l'acquisition de ces diverses propriétés devint indispensable pour l'embellissement de la ville.

Depuis l'incendie de 1725, le présidial avait établi son siège aux Jacobins. De nouvelles appropriations ayant été faites au palais du Bouffay, cette juridiction ainsi que la prévôté vinrent s'y établir en 1748.

1748

Nous touchons au moment où le quartier du Bouffay va changer complètement de face. Nous sommes donc amenés à parler avec quelques détails des travaux qui s'y exécutent.

Gérard Mellier, avons-nous dit, pendant le cours de sa mairie de 1720 à 1730, avait donné l'impulsion à tous ces travaux.

L'île Feydeau s'achevait, et l'extrémité Nord, où s'élève notre Poissonnerie, allait bientôt recevoir ses cales et ses quais. Le lit du fleuve devait en être passablement resserré et le Port-Maillard qui s'étendait en face, le long du mur d'enceinte, n'eût pu continuer à subsister, sans que la navigation en éprouvât considérablement de gêne.

D'un autre côté, le vieux pont de la Poissonnerie allait disparaître. Dès 1738, la communauté avait décidé de le remplacer par un pont en pierres, et M. Abeille, ingénieur à Rennes, avait été chargé de dresser les plan et devis de ce nouveau pont. Le devis s'en élevait à la somme de 71,835# 14<sup>s</sup> 3<sup>d</sup>.

Ce projet avait été adopté par la communauté, et vers 1745 les premiers travaux avaient été entrepris, sous la direction de M. Blaveau, ingénieur du roi. Mais le manque de ressources les avait fait suspendre, et ce ne fut qu'à la suite d'une délibération du 22 septembre 1759 et au moyen d'un emprunt sous forme de souscription que l'entreprise put se continuer et s'achever. Le pont d'Aiguillon fut ainsi livré à la circulation en 1762.

Mais, pour la construction même de ce pont, et surtout pour l'établissement du mur de quai qui devait se prolonger le long de la place du Bouffay, il fallait nécessairement sacrifier le petit Port-Maillard qui prenait naissance au pont même de la Poissonnerie.

Enfin, et ce fut là la cause principale des changements

qui allaient s'opérer, la ville venait enfin d'obtenir que la muraille d'enceinte fût démolie. Cette mesure, objet d'une longue négociation, avait été provoquée par la construction des quais Brancas et Flesselles.

Dès 1727, à la sollicitation de Mellier, un projet avait été dressé pour cette dernière construction ; mais au devant de la muraille, l'espace dont il était possible de disposer ne permettait d'élever que des maisons sans aucune importance.

L'année suivante, M. Gabriel, architecte du roi, appelé par Mellier pour donner son opinion sur ce projet, n'hésita pas à ouvrir l'avis de solliciter la démolition de la vieille muraille, désormais sans objet comme sans utilité, afin de pouvoir couvrir ces beaux quais de riches constructions, venant s'harmoniser avec celles qui s'élevaient sur l'île Feydeau.

Mellier avait avidement saisi cette heureuse pensée et déjà il avait fait d'actives démarches pour la réaliser lorsque la mort vint le frapper en 1730. Cette mort fut le signal de l'abandon ou du moins de l'ajournement de tous les projets que le digne maire de Nantes avait conçus.

Ce ne fut qu'en 1754 que ces diverses questions furent reprises par le duc d'Aiguillon lui-même. Venu alors à Nantes pour la première fois, il avait été frappé de la belle situation de notre ville, mais en même temps vivement surpris que l'on se fût arrêté dans la voie des améliorations si bien ouverte par Mellier. M. de Vigny, architecte du roi, fut par lui mandé à Nantes et reçut l'ordre de faire un plan d'ensemble comprenant toutes les modifications que l'on pouvait réaliser pour l'utilité et l'embellissement de la ville.

1754

M. de Vigny fit ce travail qu'il livra en 1755. Nous n'avons point à rappeler toutes les propositions qu'il faisait.



Nous nous contenterons de dire que, comme M. Gabriel, il indiquait en première ligne la suppression des tours et murs de ville, notamment depuis la porte Saint-Nicolas, le long de la rivière jusqu'aux Jacobins; ces murs, ajoutait-il également, paraissant inutiles et contribuant à empêcher les abords de la ville.

Parmi les propositions de M. de Vigny se trouvait aussi celle d'un quai des tours de la Poissonnerie au Port-Maillard, longeant le Bouffay et celle de l'agrandissement de cette dernière place.

La question de la démolition du mur d'enceinte était ainsi nettement posée, et comme c'était le duc d'Aiguillon lui-même qui l'avait engagée, il employa tout son crédit pour la faire arriver à bonne fin.

Et en effet, un arrêt du Conseil du 22 août 1755, suivi de lettres patentes, vint sanctionner en son entier le projet de M. de Vigny. Les vieux murs de la ville de Nantes étaient ainsi condamnés et allaient tomber.

Dans le cours de cette même année 1755 les deux tours qui s'élevaient à droite et à gauche du pont de la Poissonnerie sont démolies. Il en est de même du mur qui enserrait la place du Bouffay; le cavalier ou demi-lune du Port-Maillard tombe également, et l'air et le jour commencent enfin à pénétrer librement dans ce vieux quartier. L'ancien Port-Maillard disparaît aussi, et le fleuve élargi vient prendre sa place. Puis, au moyen de ressources qu'elle parvient à se créer, et d'adjudications partielles, la ville, dans le cours des années 1755 à 1759, peut élever le mur de quai dans toute la longueur du Bouffay et même établir les premières cales du Port-Maillard actuel.

C'était là le commencement d'améliorations que nous allons voir se continuer. Rien jusque là n'était changé dans l'aspect intérieur de la place. Le moment arrive où, comme

dans tout le reste du quartier, d'heureux changements vont s'y produire.

Pour suivre l'ordre chronologique, disons un mot d'un usage assez bizarre, qui existait sur nos marchés, et que l'année 1764 vit enfin disparaître. 1764

D'après cet usage, dont l'origine était fort ancienne, le bourreau, les jours de marchés, avait un droit de havage sur tous les grains et petites denrées exposées en vente. Ce privilège l'autorisait à prélever sur chaque sac ce que sa main pouvait contenir. Les jours de fête pour lui, c'est-à-dire les jours d'exécution, il avait droit à une double ration.

Cette perception faite par le bourreau en personne donnait souvent lieu à des altercations et même à des rixes, notamment avec les gens de la campagne. Des contestations s'élevaient aussi parfois, entre le *Toror*, nom que l'on donnait alors au bourreau, et les employés de l'octroi qui auraient voulu qu'il perçût moins, afin de pouvoir eux-mêmes percevoir davantage. Comme depuis quelques années et surtout depuis l'exécution des quatre gentils-hommes, toutes les rixes menaçaient de dégénérer en émeutes, la communauté crut devoir faire cesser ce droit de havage, dont la perception était d'ailleurs odieuse au peuple qui avait une horreur instinctive pour la main qui la faisait. Ne pouvant toutefois le supprimer de sa propre autorité, elle le racheta, moyennant une somme annuelle de 1,000# qu'elle accorda au bourreau, ainsi que le logement.

Jusque là aussi la potence restait en permanence dressée sur la place du Bouffay. C'était sans doute une menace incessante contre les malfaiteurs, mais aussi l'exposition continuelle de cet instrument de supplice choquait les regards. La communauté imposa à l'exécuteur l'obligation

de faire disparaître ce funèbre appareil, dès que son usage aurait cessé d'être nécessaire.

1772 A cette époque, il n'existait encore à Nantes qu'un seul corps de garde permanent, celui du Bouffay. En 1772, on en établit trois nouveaux, l'un au pont de la Magdeleine, l'autre à Chésine, et le troisième à l'entrée de la rue Saint-Clément. C'était celui du Bouffay qui fournissait des hommes à ce dernier poste.

Ceineray achevait l'édification de nos beaux quais Brancas et Flesselles. L'on songea alors à élever pareillement sur la place du Bouffay, à la place des misérables échoppes qui y subsistaient toujours, des constructions qui pussent répondre à celles des nouveaux quais.

L'habile architecte de la ville dressa les plans des maisons que l'on voulait bâtir au fond de la place, avec retour dans la rue de la Poulaiillerie. Le projet de Ceineray reçut l'approbation du bureau de ville.

Mais pour le réaliser, il fallait obtenir du roi la cession de tous ces emplacements qui appartenaient au domaine royal. Il fallait plus, et c'est là surtout que les difficultés devaient se produire : il fallait acquérir de la comtesse du Barry les droits d'usufruit qui lui avaient été concédés en 1769. On fit marcher de front ces deux négociations. De la part du roi aucune objection sérieuse ne s'éleva, et dès le principe, le domaine royal se montra disposé à faire la concession demandée. La ville fut ainsi autorisée à traiter avec M<sup>me</sup> du Barry. C'est là qu'elle trouva une résistance et surtout des prétentions auxquelles elle n'eut pas dû s'attendre et qu'elle ne réussit à vaincre qu'en faisant de bien lourds sacrifices.

Cette dernière négociation fut entamée au mois de mars 1777, et l'on fit tout d'abord offrir à M<sup>me</sup> du Barry une

somme de 100,000<sup>#</sup>, qui fut refusée. La comtesse, portant beaucoup plus haut le prix de ses honteuses faveurs, demandait 150,000<sup>#</sup>. La communauté tenait à l'exécution de ses projets de constructions ; après quelques hésitations, elle se décida donc, par délibération du 21 juillet 1777, à accepter la demande qui lui était faite. Elle consentait ainsi à traiter au prix de 150,000<sup>#</sup>, qui serait réglé en six paiements de 25,000<sup>#</sup>. Un emprunt, qu'elle sollicita aussitôt, devait lui procurer cette somme.

Mais Jeanne Vaubernier n'était, à ce qu'il paraît, pas plus fidèle en paroles qu'en actions. Elle retira sa promesse. Dans l'intervalle, d'autres offres lui avaient été faites dans un intérêt particulier, et pour elle, un avantage d'argent passait avant l'honneur de tenir à sa parole.

La négociation demeura alors suspendue.

Cependant des lettres patentes de Louis XVI, du 2 juin 1779, avaient autorisé la ville à contracter l'emprunt destiné au règlement de cette triste affaire. On entra alors de nouveau en pourparlers, mais ce ne fut qu'en 1784, et au prix exorbitant de 200,000<sup>#</sup> que le marché put se conclure. Voilà ce que, dans cette circonstance, coûtèrent à la ville de Nantes les scandaleuses amours de Louis XV.

Quant à la propriété du fond, elle avait été accordée à la ville de Nantes par lettres patentes du 13 septembre 1778.

Nous avons vu qu'en 1750, la cohue et la halle du Bouffay étaient passées aux mains de M<sup>me</sup> Charlotte Loquet de Granville, épouse de M. Magon de la Lande. En 1781, les ayants-droit de cette dame cédèrent ces propriétés ainsi que les moulins, boucheries, etc., à M. Mellinet, négociant, pour le prix de 140,000<sup>#</sup>. C'était à ce même M. Mellinet, qu'en 1777, avait été adressé Joseph II, frère de Marie-Antoinette, lorsque, sous le nom de baron de

1781

Falkenstein, ce prince avait voulu visiter incognito la ville de Nantes.

Cette même année 1781, un certain nombre de prisonniers pour dettes, qui étaient détenus au Bouffay, recouvrèrent leur liberté, grâce à la libéralité du commerce, à l'occasion des fêtes qui eurent lieu le 2 décembre, pour célébrer la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI..... pauvre enfant dont l'aurore fut si brillante et dont la fin prématurée devait être si malheureuse!!!

1784 En 1784, disparut le monument de notre ville, qui, sans contredit, remontait à l'époque la plus ancienne. Nous voulons parler de l'église Saint-Saturnin.

On s'occupait de quelques réparations à l'intérieur, lorsque le 21 juillet, vers sept heures du soir, le pilier placé au milieu de l'église s'écroura tout à coup, entraînant dans sa chute deux arcades de la nef. N'ayant plus d'appui, la charpente tomba aussitôt. A cette heure, personne heureusement ne se trouvait dans l'église, et il n'y eut ainsi aucune victime.

Pour éviter tout accident, on prit le parti de descendre ce qui restait de la charpente, et l'église dès lors dut être abandonnée.

Trois architectes, MM. Ceineray, Antoine Peccot et Lefort furent désignés pour visiter les lieux et donner leur opinion sur le parti à prendre. Tous furent d'avis qu'il y avait lieu d'ordonner la démolition complète de l'église et de la tour carrée du clocher. Cette tour avait environ cent pieds de hauteur.

Mais les habitants de la paroisse cherchèrent à combattre cette décision et demandèrent avec une vive instance la reconstruction de leur église. Ils adressèrent à cet effet, au mois d'août 1784, une requête au parlement. Ils offraient de faire eux-mêmes les frais de cette reconstruction; ils

signalaien des souscriptions assez importantes qu'ils avaient déjà recueillies, et témoignaien l'assurance que la somme de 30,000<sup>fr</sup>, jugée nécessaire, serait promptement couverte, sitôt que l'autorisation qu'ils sollicitaien leur aurait été accordée.

Mais cette requête ne fut point accueillie. Le bureau de ville la combattit lui-même, désireux qu'il se montrât de voir enfin s'établir en avant de l'église Sainte-Croix une place décidée en principe dès 1766.

Ainsi disparut, pour ne plus se relever, ce pieux sanctuaire qui rappelait les premiers temps de l'établissement du christianisme à Nantes. Longtemps les débris de Saint-Saturnin jonchèrent le sol. Ce ne fut qu'en 1821 que l'administration municipale se décida à les faire disparaître et à réaliser ce projet de 1766, d'une petite place en avant du portique de Sainte-Croix.

Et maintenant vainement cherchiez-vous dans ce quartier la place qu'occupait Saint-Saturnin, ce temple qui, pendant plus de douze siècles, fut un lieu de prières et l'objet de la vénération de nos pères. Aucune trace ne pourrait même vous l'indiquer. Il n'en reste plus que le souvenir, et encore ce souvenir n'est consacré par rien... pas même par le nom d'une rue. C'est un oubli regrettable et que nous croyons devoir signaler.

Nous avons vu que, de 1755 à 1759, la ville avait pu créer les premières cales de notre Port-Maillard actuel. Les travaux furent successivement conduits jusqu'à la rencontre des douves du château, et bien que le quai n'existât point encore, ces cales basses étaient d'une très grande utilité. Mais l'emplacement qu'elles présentaient était encore évidemment insuffisant pour les besoins de la navigation. Aussi, suivant le plan arrêté, la ville avait-elle le vif désir de les continuer jusqu'à Richebourg. A la fin de 1759,

l'autorisation fut donc demandée d'établir ces cales, en face du château, mais le génie militaire voulut imposer de telles conditions, que l'on dut forcément ajourner l'exécution de cette partie du projet.

Cependant, à force de sollicitations en 1766, on obtint quelques concessions et le travail des cales put se reprendre et continuer. Mais l'on ne pouvait encore procéder au remblai et à la confection du quai, et pendant plus de vingt ans encore, les choses restèrent en cet état.

Enfin, en 1791, tout empêchement fut levé, et à partir de cette époque liberté entière fut acquise pour travailler à l'établissement du port et des quais. Mais alors un autre obstacle survint. A peine les travaux avaient-ils été repris, qu'arrivèrent les mauvais jours de la Révolution, et que, faute de ressources, l'on fut encore forcé de tout suspendre.

Ce ne fut qu'en 1808, lors du passage à Nantes de l'empereur Napoléon, que l'administration municipale put appeler l'attention du chef de l'Etat sur des travaux aussi utiles et qui cependant demeuraient interrompus et inachevés.

L'Empereur comprit facilement l'importance qu'il y avait à terminer un pareil projet. Par son ordre, un plan général des travaux qui restaient à faire fut dressé par M. Dubois-Dessauzaine, alors ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nantes. Le devis s'élevait à 221,381 fr. 21 c.

L'adjudication eut lieu le 14 juillet 1809, et M. L.-F. Sauvaget fut déclaré adjudicataire pour le prix de 212,800 francs.

Sur cette somme :

206,302 fr. 89 c. étaient à la charge de l'Etat.

6,497 11 — de la ville.

Poussés d'abord avec une grande activité, les travaux,

par suite des nécessités de la guerre, furent de nouveau interrompus en 1811. Enfin, sur les vives instances de M. Dufou, alors maire, ils purent être repris et terminés en 1816. Vers le milieu de 1817, la circulation put aussi s'établir dans toute la longueur du quai tel à peu près que nous le voyons aujourd'hui.

En même temps que vers 1760, la communauté s'occupait des premiers travaux des cales du Port-Maillard, elle songeait aussi à arrêter le plan des maisons qui devaient border le quai. Ceineray fut encore l'auteur de ce plan qu'il présenta le 12 février 1761, et qui reçut l'approbation du bureau de ville.

Ce projet comportait vingt-huit boutiques avec entresol, premier et second étages. Pour la régularité, il eût fallu encore cinq autres boutiques, mais on devait les obtenir en prolongeant les constructions jusqu'au Bouffay, ce qui dès lors était arrêté.

Par diverses circonstances, l'exécution de ce projet demeura longtemps suspendue. La ville ne put s'en occuper sérieusement qu'en 1790. Sur un nouveau plan dressé par MM. Douillard et Scheult, elle mit alors en adjudication les terrains de façade qu'elle possédait et qu'elle avait acquis en partie des Jacobins par voie d'échange. Le prix d'adjudication fut d'environ 4<sup>#</sup> le pied.

A la suite de cette adjudication, quelques maisons se bâtirent; d'autres se sont successivement élevées depuis. Cependant aujourd'hui encore quelques lacunes se font remarquer sur ce beau quai.

Mais revenons à l'époque où nous nous sommes arrêtés.

Nous arrivons à ce moment terrible où la prison et surtout la place du Bouffay vont se lier plus étroitement que jamais aux faits qui se produisent chaque jour. Nous



sommes donc forcément amenés à parler de ces événements ; nous le ferons du reste de la manière la plus concise qu'il nous sera possible.

L'orage politique qui déjà depuis longtemps planait sur la France, gronde et éclate. — Nous sommes en pleine révolution. — Avec ses aspirations généreuses, avec ses principes de liberté longtemps mûris, 1789 donne à la France de nouvelles institutions, une vie nouvelle. — 1790, 1791 voient nos premières assemblées travailler à cette rénovation sociale et politique avec un courage, avec une persévérance qui ne se démentent pas un instant. Chaque jour tombe un ancien abus, chaque jour un nouvel anneau vient s'ajouter à cette chaîne qui désormais doit former le lien législatif du pays.

Oh ! combien il eût été heureux pour la France de se reposer alors de ses agitations, à l'ombre et sous la sauvegarde de ces institutions si longtemps attendues, si justement acquises !! Mais il ne devait point en être ainsi. Déjà en effet les partis se forment, les exigences s'accroissent, les passions se révèlent. Et ajoutons : les opinions diverses trouvent à leurs services d'immenses talents.

D'un côté, l'on ne se contente plus de ce que l'on avait voulu d'abord ; les premiers désirs satisfaits ont réveillé de nouveaux désirs. On marche en avant, sans vouloir s'arrêter, sans paraître s'inquiéter de savoir si les concessions obtenues ne suffisent pas aux besoins de l'époque, sans se rendre compte enfin s'il n'y a pas témérité et même danger à dépouiller le pouvoir royal de son autorité et de son prestige.

D'un autre côté se produit une résistance qui lutte de toutes ses forces contre un pareil entraînement. Ce parti semble avoir vu le danger et ne cesse de le signaler ; mais la prudence lui fait souvent défaut et il se mêle à des in-

trigues qui bientôt connues et dévoilées tournent contre la cause qu'il défend. Son courage toutefois ne faiblit point, et si, victime de son dévouement pour une cause désormais perdue, il succombe dans la tourmente révolutionnaire, il ne tombe du moins point sans honneur.

En présence de ces débats, l'exaltation populaire se développe et s'accroît chaque jour. Déjà la Bastille a disparu; des mouvements ont eu lieu à Versailles et à Paris, et le sang a coulé... Enfin, en 1792-1793, après la chute des institutions qui l'avaient soutenu si longtemps, le vieux trône de nos rois s'abîme et disparaît.

La révolution politique était consommée, mais aussi la terreur allait commencer.

En Bretagne, c'était aussi avec un véritable enthousiasme que l'on avait accueilli les premières espérances de la révolution. La jeunesse surtout s'y était montrée très sympathique et le pacte fédératif qui, en 1790, réunit un nombre considérable d'adhérents, eut dans nos départements une immense influence.

1790

L'opposition de la noblesse n'eut aussi dans le principe aucun caractère bien apparent. Bien des membres au contraire se montrèrent disposés à seconder le mouvement national. Quant à l'opposition du clergé, elle ne se révéla aussi que plus tard.

Mais, nous l'avons dit, l'assemblée nationale avait jugé le moment venu de ne laisser debout aucun abus et elle avait ainsi cru devoir abolir tous les privilèges. Elle avait en même temps supprimé les vœux monastiques et déclaré propriétés nationales tous les biens du clergé. Bientôt même on alla plus loin, et ce fut, à notre avis, une grande faute : on exigea du clergé et de toutes les corporations religieuses un serment que la grande majorité de ceux qui y étaient soumis repoussa comme étant en opposition

à ses devoirs de conscience. Ces motifs, auxquels vinrent successivement se joindre la cherté des grains, la persécution contre les membres du clergé qui avaient refusé le serment, l'envoi dans les paroisses des prêtres constitutionnels, enfin la mort du roi, jetèrent notre pays dans une insurrection, qui prit bientôt les proportions d'une véritable guerre civile.

1791

A Nantes, de 1789 à 1791, de Kervégan était maire; de Kervégan, homme éclairé, indépendant, estimé de tous et qui n'avait cessé de donner des gages d'un patriotisme que chacun appréciait. Son autorité était grande et respectée et il l'employait à maintenir l'ordre et à réprimer tout ce qui pouvait le compromettre. Déjà en effet les sociétés populaires s'étaient formées, et tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, l'émeute des rues était en quelque sorte en permanence. Mais jusque là ces petites séditions n'avaient point pris le caractère d'une révolte, et il avait suffi pour les calmer de l'intervention en même temps ferme et bienveillante du chef de l'administration municipale. Malgré les troubles réels dont notre pays était le théâtre, jusqu'à la fin de 1791, les prisons du Bouffay n'avaient donc reçu que des prévenus, soumis à la justice ordinaire, et l'échafaud ne s'était point encore dressé, pour verser le sang d'une victime de ces désordres publics.

Mais les circonstances devenaient chaque jour plus graves.

Nos campagnes se couvraient de rassemblements armés qui déjà avaient porté l'incendie sur plusieurs points et prenaient une attitude de plus en plus menaçante. La garnison de Nantes, la garde nationale elle-même avaient fourni des détachements pour s'y opposer; et, bien que la résistance ne fût pas encore fortement organisée, quelques victimes étaient déjà tombées. Ce n'était là du reste que le

prélude de cette guerre impie et acharnée qui allait s'étendre sur les deux rives de notre fleuve.

Ajoutons que la guerre étrangère compliquait encore la situation et allait appeler les forces actives de la nation à la défense de nos frontières. Mais de ce côté du moins la France présentait le spectacle d'un ardent et véritable patriotisme, et en présence de l'honneur national mis en péril, toute autre passion se taisait. Aussi l'étranger, qui avait semblé croire que sa seule présence suffirait pour anéantir les changements qui venaient de s'opérer dans notre constitution politique, apprit-il à ses dépens tout ce qu'il y a de fermeté et de courage chez un peuple qui marche à la défense de ses institutions et de ses foyers sous l'égide de la liberté.

A Nantes du reste le mot de république ne se prononçait encore que tout bas. Ce mot effrayait notre population bourgeoise et commerçante, et notre administration municipale elle-même se montrait énergiquement opposée au système républicain. Le 24 septembre 1791, elle écrivait encore à l'assemblée nationale :

« Nous vous le disons encore, nous n'avons voulu, nous »  
» ne voulons qu'un roi. Nous l'avons voulu inviolable et »  
» sacré dans sa personne, parce que notre intérêt l'exige, »  
» parce que la majesté du peuple se réfléchit sur lui, »  
» parce qu'il est constitué pour être le désespoir de toutes »  
» les ambitions perverses, parce qu'enfin la royauté est »  
» notre propriété et que nous n'entendons pas la livrer à »  
» la merci des usurpateurs et des brigands. »

Il fallait alors à l'administration de de Kervégan un certain courage pour s'exprimer ainsi; mais pareille manifestation était désormais vaine et sans portée. Rien ne pouvait plus arrêter le mouvement révolutionnaire qui bientôt allait

menacer de tout englober, même la liberté, cette nouvelle conquête dont la nation devait être si heureuse et si fière. Les mauvais instincts éveillés, surexcités, devenaient les maîtres de la situation, et la société française allait, pour un temps du moins, devenir leur esclave et leur proie.

1792 Le 30 novembre 1791, de Kervégan avait cessé d'être maire et avait été remplacé par M. Giraud Duplessix. Bien que d'opinions plus avancées que son prédécesseur, le nouveau maire de Nantes, débordé de toutes parts, ne put qu'opposer sa volonté et ses efforts à la lutte et aux exigences des partis.

Il faut le dire aussi, Nantes était déjà dans une position vraiment critique.

La disette devenait de plus en plus pressante ; la ville ne possédait pas pour vingt jours de subsistances, et la difficulté d'y faire arriver des grains était extrême, l'insurrection s'étendant en quelque sorte jusqu'aux faubourgs. Et cependant encore la population se trouvait considérablement accrue par tous les réfugiés des campagnes.

Les prisons étaient encombrées de détenus appartenant pour la plupart à l'insurrection, et cette accumulation était devenue la cause de maladies contagieuses, surtout au Bouffay. Aussi la mortalité y était-elle énorme, car ces malheureux étaient dans le plus grand abandon, sans secours, sans soins, sans visites de médecin. M. Darbeuille, touché de compassion, s'offrit pour les visiter. Son offre fut acceptée ; mais l'on comprend ce que pouvaient faire ses seuls efforts personnels contre une semblable misère.

Disons-le toutefois, jusque là la sécurité et la vie des prisonniers avaient été respectées.

C'était surtout contre les prêtres que se manifestait la

haine du parti démagogique. Arrêtés partout, même au moyen de visites domiciliaires, ils avaient d'abord été renfermés dans la maison de Saint-Clément. Mais leur vie ne paraissant pas en sûreté, on les transféra au château. Au mois d'août, on leur signifia le décret du 22 mai qui les condamnait à la déportation. En conséquence, tous ceux qui avaient moins de 70 ans reçurent l'ordre de s'embarquer pour l'Espagne ou l'Angleterre. Les vieillards au-dessus de 70 ans et les infirmes furent renfermés dans le couvent des Carmélites. On en agit de même à l'égard de 168 prêtres qui, du Mans, avaient été dirigés sur Nantes.

A la même époque, pour diminuer l'encombrement de la prison du Bouffay, on en fit sortir les femmes arrêtées pour délit de police, et le Bouffay resta uniquement affecté aux prisonniers politiques.

Nous aimons du reste à constater que l'administration municipale, aussi bien que la garde nationale, se montraient toujours animées d'un esprit de modération et d'humanité. Mais il n'en était pas toujours ainsi du département, qui, d'accord en cela avec les idées de la populace, était parfois et trop souvent prêt à recourir aux mesures les plus acerbes. Cette funeste condescendance fut sans contredit l'une des causes qui préparèrent les excès de 1793.

Nous arrivons en effet à cette fatale époque. Déjà à la suite de la journée du 20 juin le gouvernement monarchique n'existait plus de fait en France. Celle du 10 août y mit complètement fin. Le 22 septembre, un courrier apportait à Nantes le décret qui abolissait la royauté et proclamait la république, dans l'an IV de la liberté et l'an I de l'égalité.

Nous n'écrivons point, on le sait, l'histoire de nos trou-

bles publics ; ce n'est donc que très succinctement que nous devons en parler. Nous voudrions même qu'il nous fut possible de jeter un voile sur les événements qui vont signaler l'époque dans laquelle nous entrons, mais nous sentons que nous ne le pouvons pas absolument ; car, ainsi que nous l'avons fait remarquer, la prison et surtout la place du Bouffay vont devenir le sanglant théâtre où la plupart de ces événements doivent recevoir leur lugubre solution. Nous nous efforcerons toutefois à borner notre récit aux seuls faits qui se rattachent à notre sujet, ne donnant sur ces faits que les explications qui nous sembleront indispensables. Nous serons parfois sévères dans nos appréciations. Cependant, qu'on le sache bien, nous sommes loin d'être les ennemis de la révolution en ce qu'elle a eu de généreux, d'utile, de pratique. Nous admirons les nobles efforts qui, en 1789, ont consacré des principes, dont nous sommes appelés à recueillir les fruits. Nous sommes de notre époque, et sans répudier un passé qui eut bien aussi ses gloires, nous tenons à conserver ce que nous avons acquis au prix de tant de sacrifices. Comme à tout bon citoyen, cette conquête nous est chère, et si nous avons un souhait à former, c'est qu'elle assure de plus en plus à notre pays les avantages qu'elle lui avait promis.

Mais aussi notre cœur d'honnête homme nous dit que l'humanité et la justice ont des droits qu'il n'est jamais permis de violer, et que celui qui ose les fouler aux pieds de sang-froid, par calcul ou pour satisfaire une basse passion, mérite que son nom soit à jamais flétri. Les crimes de 1793 furent le plus souvent sans causes, sans excuses, et leur nombre et leur atrocité ne peuvent s'expliquer que par la perversité de ceux qui osèrent les commettre.

Le 28 décembre 1792 une nouvelle élection appela aux fonctions de maire, René-Gaston Baco de la Chapelle, ancien procureur du roi au siège présidial de Nantes. Il fallait sans contredit un grand dévouement pour accepter ces fonctions dans de pareilles circonstances. La guerre étrangère, la guerre civile, la disette, la crainte du présent, les inquiétudes de l'avenir, tout se réunissait pour jeter l'agitation et le trouble dans les esprits et rendre la position de notre ville plus critique et plus malheureuse que jamais. Nos administrations prêtaient tout leur appui à la Convention, mais l'opinion de notre population était loin d'être unanime; et, à côté de la partie remuante, toujours prête à se jeter dans les plus grands excès, se trouvait un grand nombre de bons citoyens, excellents patriotes, qui ne voyaient pas sans terreur les événements qui se déroulaient.

La guerre étrangère prenait de grandes proportions; mais de ce côté du moins, comme nous l'avons dit, se manifestaient un élan, un patriotisme, que l'histoire s'est plu à constater. 1793

Quant à la guerre de nos contrées, elle n'avait encore présenté que des mouvements partiels, nombreux sans doute, mais sans organisation bien arrêtée. Le décret de la Convention qui ordonnait une levée de trois cent mille hommes provoqua un soulèvement général.

La garnison qui se trouvait alors à Nantes n'excédait pas douze cents hommes. Cette troupe et la garde nationale étaient constamment sur pied. Souvent aussi elles faisaient des sorties et rentraient chaque fois avec un certain nombre de prisonniers qui allaient s'entasser au Bouffay.

Un tribunal criminel extraordinaire fut alors créé pour juger ces prisonniers. Quelques arrêts de mort furent d'abord prononcés, puis vinrent bientôt ces hécatombes



1793 qui comprenaient tous les malheureux qui avaient été saisis les armes à la main. Dans le courant de mars plusieurs de ces sacrifices eurent lieu. Ainsi, ouvrez le registre des délibérations du Conseil du département, et vous y lirez cet horrible arrêté :

« Que l'échafaud et la guillotine soient peints en rouge ;  
» que le dessous de l'échafaud soit garni de sable à un pied  
» ou deux de hauteur ; que l'échafaud soit renfermé de  
» planches, et qu'il soit enjoint à l'exécuteur de prendre  
» ses précautions pour que les exécutions soient promptes. »

Mais bientôt les Vendéens ne furent plus les seules victimes que l'on poursuivit. La délation fut mise à l'ordre du jour, et une nouvelle catégorie de coupables s'établit au sein même de Nantes : ce fut celle des suspects. Et Dieu sait pour quels motifs on devenait suspect ! Sur la dénonciation de quelques misérables, chaque jour d'honnêtes habitants étaient arrêtés et conduits au Bouffay. Parmi les détenus de cette époque, l'on trouve des noms tels que ceux de MM. Pellerin, ancien représentant ; Delaville, l'honneur du commerce de Nantes, et de bien d'autres déclarés suspects, et emprisonnés par ce seul motif qu'ils étaient accusés d'avoir des opinions modérées.

Au reste, un simple oubli pouvait vous attirer cette qualification de suspect. Un arrêté de Fouché, alors en mission à Nantes, ordonnait en effet à tous les fonctionnaires *de saisir comme suspect* tout citoyen non décoré de la cocarde nationale.

Aucune preuve n'était nécessaire pour faire peser sur vous une accusation de ce genre. Au mois de janvier 1793, M. François Rabin, prêtre, curé de Notre-Dame de Cholet, détenu au Bouffay, parvint à s'évader. On s'imagina que le concierge même de la prison, et le sieur Tallot, commis

au greffe de la police correctionnelle, avaient pu favoriser cette évasion. Sans que rien vint prouver le fait, ces deux malheureux employés furent arrêtés comme suspects.

Et, disons-le, déjà la prison du Bouffay était une première étape qui conduisait le plus souvent à l'échafaud.

Le régime de cette prison était très sévère. Dès le mois de janvier on y avait établi un corps-de-garde et le concierge avait ordre de fouiller tous ceux qui se présentaient pour visiter les prisonniers. Quelques mois plus tard cet ordre fut encore rendu plus rigoureux. Toute visite aux détenus fut interdite, et les seuls préposés de la municipalité furent admis dans la prison.

La nourriture donnée aux prisonniers était détestable et à peine suffisante pour les empêcher de mourir. On en vint même jusqu'à épargner sur la paille qui devait leur servir de lit. Cette paille était renouvelée tous les quinze jours. Un arrêté du département du 9 mai décida que ce renouvellement n'aurait plus lieu que tous les mois, « attendu, dit » l'arrêté, la disette des fourrages et que d'ailleurs des » contre-révolutionnaires ne méritent pas beaucoup d'é- » gards. »

C'était là, il faut l'avouer, un dédain bien cruel pour la santé et la vie même de ces malheureux, mais alors le sentiment même de la pitié semblait éteint.

Les demoiselles de Bellabre, d'une famille distinguée, qui avait fourni un maire à la ville de Nantes, étaient également détenues au Bouffay. Elles tombèrent malades et l'on demanda leur translation au Sanitat. Le Conseil du département s'y refusa, alléguant pour tout motif « qu'il était » dangereux d'envoyer les filles Bellabre au Sanitat. »

Cependant dans les mois d'avril et mai l'encombrement des détenus au Bouffay devint si grand, les maladies y

1793 faisaient un tel ravage , que l'on se décida à évacuer une partie des prisonniers dans le local de l'entrepôt des cafés qui devint alors une succursale du Bouffay.

Pendant ce temps là l'insurrection vendéenne grandissait, s'organisait , et au mois de mai elle réunissait une force que l'on pouvait estimer à soixante mille hommes , avec artillerie. Toutes les villes de quelque importance de notre département, sauf Ancenis et Paimbœuf, étaient en son pouvoir, et chaque jour elle menaçait Nantes dont elle voulait à tout prix s'emparer pour en faire la capitale de son parti.

Mais d'un autre côté , si Nantes offrait l'affligeant spectacle d'une ville en proie à des passions tyranniques qui s'étaient faites un instrument de vengeance et de mort , il faut dire aussi , pour être juste et vrai , qu'il y régnait un grand sentiment d'énergie , de résolution et de courage. Toutes les affaires étaient abandonnées ; chaque citoyen était soldat ; les sorties contre les insurgés se multipliaient ; et, souvent heureuses, elles n'en étaient pas moins toujours meurtrières. Vainement la Convention était-elle sollicitée d'envoyer des secours ; rien n'arrivait , et les habitants de Nantes , réduits à peu près à leurs seules ressources, soutenaient toujours la lutte et se préparaient encore vaillamment à défendre leur ville dont l'attaque paraissait imminente.

Telle était la position des choses vers le commencement de mai 1793. L'insurrection elle aussi avait commis et commettait chaque jour des actes d'atroce vengeance. L'exaspération était égale des deux côtés ; les représailles sanglantes se succédaient , et en outre tout se préparait pour un choc qui devait décider du sort de Nantes.

Tandis que notre population s'occupait ainsi des moyens d'assurer sa défense , les commissaires de la Convention se

succédaient à Nantes. Ces hommes, animés pour la plupart de l'esprit des sociétés populaires de Paris, faisaient de beaux discours, parlaient beaucoup, mais en même temps semblaient se donner pour principale mission de faire appel aux passions et de pousser à l'anarchie et même à la terreur. Sous ce rapport, Fouché et Merlin de Douai se firent surtout remarquer. Ce premier ne trouvant pas que le tribunal se montrât assez sévère, et afin, disait-il, d'avoir une justice plus expéditive, établit au Bouffay un tribunal révolutionnaire, dont il donna la présidence à Phelippes Tronjoly.

A l'honneur de notre population, on peut ainsi remarquer que presque toutes les mesures qui, à cette triste époque, eurent pour résultat d'ensanglanter notre ville, furent provoquées par des étrangers. Sans doute ces misérables trouvèrent des hommes assez corrompus pour se faire les agents de leurs fureurs, mais ces hommes ne furent pas nombreux; ils n'apparaissent de plus qu'au second rang et comme les supports d'une autorité qui les inspirait et les faisait agir.

La création de ce tribunal révolutionnaire est le signal de nouvelles persécutions, notamment contre les propres habitants de Nantes. L'envie, les vengeances particulières se font une arme de la délation et personne n'en est à l'abri, pas même ceux qui ont donné les preuves les plus incontestables de patriotisme. Angebault, Maisonneuve, deux des hommes les plus distingués de notre barreau, sont mis en prison et on les y laisse croupir, sans les interroger, sans même leur faire connaître le motif de leur arrestation. Il suffit de ne se point mêler au mouvement des rues et des clubs, pour être déclaré suspect. Cette qualification est comme une sanction qui s'applique à tout. Qu'on en juge par ce seul fait; un arrêté décide: « Que

1793 » tout citoyen qui ne marche pas à la défense de la patrie,  
» sera tenu de remettre à la municipalité, les souliers et  
» bottes qu'il a, *sous peine d'être réputé suspect*, à  
» l'exception de la seule paire qu'il a actuellement. »

Cependant les mouvements de l'armée vendéenne faisaient pressentir que le moment de l'attaque de Nantes était arrivé. Pendant le mois de mai et le commencement de juin, l'insurrection avait réuni toutes ses forces. Saumur était tombé en son pouvoir; Angers lui avait ouvert ses portes, et le principal corps, sous les ordres de Cathelineau, avait envahi toute la rive droite de la Loire. De son côté, Charette, qui commandait dans le Bocage, avait occupé Machecoul et se trouvait à la tête de vingt-cinq mille hommes.

Pour opposer à toutes ces forces, Nantes ne comptait que quatre à cinq mille hommes de troupes réglées et sa garde nationale d'environ six mille hommes. Un instant on avait parlé de reddition, mais l'énergie de Baco avait relevé tous les courages.

Le 29 juin, cent mille hommes cernaient la ville de Nantes et se présentaient sur toutes les routes. La vieille horloge du Bouffay sonnait deux heures, lorsque le premier coup de canon, parti de Pont-Rousseau, donna le signal de l'attaque générale. Nous n'avons point à entrer dans les détails de ce grave événement. Disons seulement que, de part et d'autre, on donna des preuves de grand courage, mais que partout la défense triompha de l'attaque. Cependant Cathelineau, à la tête d'une troupe d'élite, était parvenu jusque sur la place Viarme. Mais là il fut blessé à mort, et cette nouvelle, bientôt répandue dans tout son parti, y jeta le découragement et fut suivie d'une retraite générale.

Cette affaire, connue sous le nom d'attaque de la Saint-

Pierre, coûta à la ville au moins mille de ses citoyens. Baco, en combattant au premier rang, fut blessé d'une balle à la cuisse. La perte des Vendéens fut de plus du double. Un grand nombre de prisonniers fut en outre recueilli et alla grossir encore celui des détenus au Bouffay.

Si donc, pour consolider la révolution à Nantes, il n'eut fallu que du courage, l'administration, la population tout entière venaient d'en donner une preuve éclatante. Mais l'on pouvait presque dire, que les ennemis les plus redoutables de cette révolution n'étaient pas alors ceux qui combattaient sous un autre drapeau, mais bien ceux qui, sous le masque d'un dévouement exclusif, poussaient constamment les esprits à l'anarchie, et se faisaient une arme de la délation. Ainsi dévoyée, la République dévorait ses propres enfants. Un mois à peine, en effet, était écoulé, depuis cette défense héroïque de Nantes, que ceux qui y avaient combattu avec un si ardent patriotisme, étaient l'objet des plus infâmes dénonciations. Et la Convention trompée accueillait et sanctionnait cet acte d'une basse vengeance. Les généraux Beysser et Coustard perdaient leur commandement, pour porter bientôt leur tête sur l'échafaud; Canclaux était destitué, et l'énergique maire de Nantes, Baco lui-même, était arrêté à Paris, et envoyé à l'abbaye.

Puis, dans les premiers jours du mois d'août, à l'instigation des représentants Phelippau et Gillet, la persécution, quelque temps suspendue, reprend une nouvelle violence. Un assez grand nombre de détenus sur qui ne pesait aucune accusation sérieuse, avaient été élargis. L'ordre est de nouveau donné de les conduire au Bouffay, ainsi que *tous autres dont la conduite incivique inspire des soupçons*. Tous les lieux publics, cercles, jardins, etc., sont fermés, comme *suspects aux citoyens*. Enfin est formé

**1793** l'affreux comité de salut public, qui s'empare de tous les droits des corps administratifs, et va augmenter encore le deuil et la terreur.

Rappelons que Nantes avait toujours un certain nombre de représentants du peuple en mission. On en comptait six à la fin d'août. Ces commissaires avaient un pouvoir discrétionnaire, même sur les généraux chargés des opérations militaires, et malheureusement, ils faisaient bien souvent un triste usage de ce pouvoir.

La guerre en Vendée continuait toujours avec des chances diverses. Chaque jour amenait une rencontre, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, souvent même jusqu'aux portes de Nantes. Voici le langage que l'on tenait aux insurgés; nous copions textuellement :

« Déjà soixante à quatre-vingt mille des vôtres sont  
» tombés victimes de leur fureur. Un nombre infini de vos  
» femmes, de vos enfants, de vos pères sont séparés pour  
» jamais de vous. Une loi sévère, mais que vous avez  
» rendue nécessaire, ordonne que vos femmes, vos enfants,  
» vos pères, tout ce qui vous est cher, vous seront enlevés;  
» que vos bestiaux, vos récoltes seront saisis; que l'on  
» détruira les genêts, les bois, les forêts qui vous recèlent;  
» que les maisons qui vous servent d'abri seront détruites.  
» Déjà cette terrible expédition est commencée; vous allez  
» être exterminés comme des bêtes féroces..... prévenez  
» ce malheur et venez déposer vos armes, etc. »

L'on pouvait sans contredit avoir des paroles de blâme pour un grand nombre d'actes des Vendéens, mais cependant il faut reconnaître qu'un pareil langage n'était guère propre à gagner des esprits déjà si fortement surexcités.

Jusque là, comme nous l'avons dit, la délation avait été encouragée, provoquée même. On va plus loin cette fois, et un arrêté porte : « Que tous les vrais républicains sont

» priés, invités et *requis*, de dénoncer à la municipalité 1798  
» et même *d'arrêter* et de conduire devant la permanence  
» du Conseil, quiconque s'avise soit indirectement ou  
» méchamment de répandre des bruits ou de tenir des  
» propos alarmants. »

Aussi, quand on parcourt les registres de cette fatale époque, on est vraiment saisi d'indignation, en voyant le nombre et le sujet des dénonciations faites à la municipalité. Il en est aussi qui provoqueraient le sourire, si l'on ne songeait que, sous cette futilité ridicule, pouvait cependant se trouver un motif d'emprisonnement et de mort. Nous pouvons par exemple citer cette dénonciation contre les chirurgiens de l'hospice, accusés « de retenir les galeux » plus de trois mois à l'hôpital, sans les guérir, parce « qu'il y avait là-dessous quelque chose de suspect. »

L'on peut comprendre qu'avec un pareil système, la prison du Bouffay ne cessait de se remplir. Mais hélas ! il faut ajouter encore que chaque jour le tribunal révolutionnaire prononçait des condamnations et que chaque jour aussi la place du Bouffay était rougi du sang humain.

Tout commerce était anéanti et personne même n'était maître de sa chose. On avait contraint tous les habitants à faire la déclaration des denrées, provisions et marchandises qu'ils avaient en leur possession, et ils ne pouvaient disposer de rien sans une autorisation spéciale du conseil du département. Un arrêté était pris pour chaque expédition dans la forme suivante :

10 août. — Arrêté, qui permet au citoyen Babonneau  
d'expédier 2 caisses savon à Bain.

12 août. — Arrêté, qui permet au citoyen Belloc d'expédier 20 pièces huile, à Brest.



- 1793      15 août. — Arrêté qui refuse à Bellot d'expédier 126 barils de beurre, à Bordeaux.
- 17 août. — Arrêté qui permet à Allot d'expédier 2 caisses savon, à Vitré, etc.

Des visites domiciliaires avaient lieu, et une femme fut arrêtée et mise au Bouffay, pour avoir acheté deux barriques de sucre, *pareille quantité paraissant suspecte*.

Comme dernier trait à ce tableau, disons que la disette était à son comble. Dans les premiers jours de septembre, les prisonniers furent privés de nourriture pendant près de deux jours. Ceux du Bouffay ne recevaient par jour qu'une demi livre de riz, et mouraient de faim. On fit à cet égard quelques réclamations, et, pour avoir l'air d'y faire droit, le département décida que chaque jour deux des détenus assisteraient à la cuisson du riz, *afin d'ôter tout sujet de plaintes*.

Au reste, les habitants eux-mêmes n'étaient pas mieux traités et ne pouvaient obtenir chaque jour des boulangers, qu'une demi livre de pain par individu.

Quelle triste époque, grand Dieu ! Et cependant Nantes était à la veille de voir de plus mauvais jours encore.

Le 8 octobre, en effet, Carrier arrivait à Nantes.

C'est en frémissant que nous écrivons ce nom qui rappelle les plus tristes souvenirs que notre ville puisse jamais conserver ; ce nom qui restera toujours comme l'expression des passions les plus infâmes, les plus détestables qui puissent germer dans un cœur corrompu et méchant. La présence de Carrier à Nantes fut un véritable fléau, et rien ne peut rendre le sentiment d'horreur et de dégoût que doivent inspirer ses actes d'une atrocité frénétique. Ce vil proconsul séjourna seulement quatre mois en notre ville, et pendant ce temps il ne cessa de promener la faux de la

mort sur toute une population dont il semblait avoir juré la destruction entière. Cruel et débauché, il ne respecta rien ; rien ne lui fut sacré, ni l'âge, ni le sexe, ni même l'innocence ; tout était sacrifié à ses instincts de tigre.

La guillotine en permanence fut mise d'abord au service de ses fureurs. Mais cet instrument ne fonctionnant pas assez vite au gré de ses désirs, il eut recours aux fusillades en masse et le plus souvent sans aucun jugement. Puis enfin, par un raffinement de cruauté, après avoir tué, fusillé, il voulut noyer et inventa des supplices jusqu'alors inconnus.

Et tout cela, il le fit de sang-froid et avec une audace que rien ne semblait pouvoir arrêter.

Nos administrations, en effet, voyaient faire et se taisaient.

Notre garde nationale, si brave dans toutes les rencontres et en présence du danger, frappée de stupeur, demeurait paralysée.

Notre population tout entière, chez qui l'énergie n'avait jamais non plus fait défaut, courbait la tête et semblait tendre la gorge au bourreau.

D'où venait donc la fascination de ce pouvoir infernal ?

De la stupéfaction dans laquelle il avait jeté tous les esprits ; de la terreur qu'il inspirait ; des moyens surtout qu'il avait su se créer pour l'exécution de ses ordres sanguinaires.

Il n'y eut donc point lâcheté de la part de nos pères. Non, certes. Mais pour abattre cette odieuse tyrannie, il eut fallu un concours commun, une volonté commune, et malheureusement la plus affreuse anarchie avait pour appui et pour agents ces hommes perdus qui formaient le personnel des clubs et des sociétés populaires. La force et le

1793 pouvoir étaient dans les mains les plus impures, et l'homme qui se serait senti le courage de résister, eût reculé devant ce généreux dessein, certain qu'il pouvait être de devenir victime, sans servir la cause à laquelle il se fût dévoué.

Le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet point de retracer comme nous l'aurions voulu les événements qui vont se succéder. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de dire un mot de plusieurs de ces faits qui se lient naturellement au sujet que nous traitons.

L'arrivée de Carrier fut signalée par la destitution du maire Baco et de toute son administration. De leur propre autorité et sans recourir à l'élection, les représentants nommèrent maire le citoyen Renard, vitrier-peintre. Bientôt aussi le conseil du département fut changé, ainsi que les membres du tribunal révolutionnaire. On y fit naturellement entrer les hommes aux opinions les plus exaltées.

C'est lorsqu'il se fut assuré d'un pareil appui que Carrier commença le cours de ses exécutions. L'échafaud dressé sur la place du Bouffay ne cesse plus de fonctionner, et chaque jour de nouvelles victimes succèdent aux victimes de la veille.

Et quel sang est ainsi répandu ? Celui sans doute d'un grand nombre de Vendéens, hommes, femmes, enfants, arrachés à leur pays par l'armée active ou qui même se sont livrés, comptant sur l'impunité promise, mais encore celui d'honnêtes habitants de Nantes dénoncés et arrêtés comme suspects pour cause de *modérantisme*, de *négo-ciantisme*, ou autres motifs aussi futiles.

A un maître pareil, il fallait des serviteurs dignes de lui. Carrier organisa une bande d'assassins qu'il appela l'armée de Marat. Cette troupe se divisait en trois

corps ; la compagnie Marat, les éclaireurs de la montagne, et des hussards américains. Ces derniers étaient des nègres et des mulâtres. Les deux autres compagnies avaient été recrutées dans tout ce que l'on avait pu trouver de plus crapuleux.

C'étaient là les hommes qui servaient d'auxiliaires et de pourvoyeurs à Carrier. Il leur avait donné le droit de surveiller et d'arrêter tout individu qu'ils jugeraient suspect, de faire telle visite domiciliaire qu'il leur plairait, au besoin d'enfoncer les portes, de mettre les scellés, etc. C'était littéralement le droit de vie et de mort, et pour comble de honte, la force publique avait ordre d'obéir aux réquisitions même individuelles de ces misérables. Ajoutons enfin qu'ils étaient autorisés à s'emparer des dépouilles de ceux qu'il leur convenait d'arrêter.

Avec de semblables pouvoirs, l'on peut comprendre ce que devaient faire et ce que faisaient en effet de pareils bandits.

Enfin une compagnie de déserteurs allemands avait la charge spéciale de fusiller.

Le comité révolutionnaire, qui communiquait directement avec Carrier, secondait toutes ses mesures et souvent même allait bien au-delà. Il était composé de huit membres et avait sous ses ordres sept commissaires principaux et un nombre indéterminé d'agents. Inutile de dire que tous ces hommes partageaient l'esprit et les vues de leur chef.

Quant au tribunal révolutionnaire, Carrier lui-même, avons-nous dit, en avait choisi les membres. Ce tribunal était donc trop peu indépendant pour ne pas se conformer aux inspirations de celui de qui il tenait ses pouvoirs.

1793 Au reste, bientôt on crut pouvoir se passer de ses jugements, si expéditifs qu'ils fussent.

Au commencement de décembre, le comité révolutionnaire « jugeant que les exécutions des traîtres à la patrie » sont beaucoup trop lentes pour la sûreté publique, » décide *que l'on fera périr les prisonniers en masse.* »

Ainsi la guillotine, qui fonctionne chaque jour sur la place du Bouffay, n'est plus suffisante. Les carrières de Gigant, l'Eperonnière, la prairie de Mauves deviennent le théâtre d'exécution, où l'on fusille indistinctement par centaines hommes, femmes, enfants, tous ceux qu'il plaît à Carrier et au comité révolutionnaire d'envoyer à la mort.

Et cela ne suffit pas encore à la soif de sang qui dévore ces monstres. Aux fusillades en masse, ils joignent les noyades en masse !!!

Des témoignages auxquels on peut ajouter foi font connaître que plus de 3,000 personnes, parmi lesquelles un grand nombre de prêtres et de femmes, périrent par ce dernier moyen. Aussi les prisons, notamment celle du Bouffay, chaque jour remplies, se vident chaque jour. On ne se donne plus la peine de soumettre les malheureux détenus même à une apparence de jugement. On les tue, on les noie, sans constater même leur identité.

Pour donner une idée de ces massacres, nous reproduisons une pièce authentique que nous avons trouvée dans nos archives municipales et que nous avons lue la rougeur au front et avec un grand serrement de cœur :

« Rapport général des inhumations des cadavres et enfouissement des animaux crevés, depuis le 6 nivose

» jusqu'au 30 thermidor, l'an deuxième de la République 1793  
» française, une et indivisible et impérissable.

CADAVRES HUMAINS :

Cadavres route de Rennes. . . . .	5.659
» à Gigant . . . . .	4.658
» à l'arche de Mauves . . . . .	88
» à l'Eperonnière. . . . .	24
» à la Marière . . . . .	40
» au cimetière du Grand-Brigantin. .	1.500
	<hr/>
Total général des cadavres. . .	11.969
	<hr/>

Et cela dans sept mois, lorsque la mortalité ordinaire de Nantes, à cette époque, n'excédait pas par année 2,000 !

Et notons encore que dans cette récapitulation ne sont point compris les cadavres des noyés que l'on abandonnait au courant du fleuve et qui restaient privés de sépulture, à Nantes du moins.

Ce rapport est d'un sieur Dobigny, nommé par arrêté du Conseil général de la commune de Nantes, en date du 26 nivose : *Commissaire aux inhumations des cadavres et enfouissement des animaux crevés.*

Un autre document peut, du reste, donner la mesure de l'importance des fonctions de ce Dobigny.

Cette pièce porte pour titre :

- Etat des paiements faits par les commissaires chargés
- » de l'inhumation des morts de cette commune, et de l'en-
- » fouissement des animaux d'icelle, depuis le 21 germinal
- » jusqu'au 9 thermidor inclusivement. »

1793 Cet état constate qu'une somme de 12,740 fr. avait été payée pour ce service d'inhumations pendant moins de quatre mois.

Comme il est naturel de le penser, ces scènes de désolation et de carnage donnaient souvent lieu à des actes vraiment touchants de vertueuse résignation et de courage religieux. La foule un instant même s'en montrait parfois émue, mais l'habitude de ce hideux spectacle avait endurci les cœurs et faisait taire bientôt ces sentiments de pitié.

Quelques exécutions cependant parvinrent à exciter un certain intérêt chez ces hordes qui chaque jour venaient se repaître de la vue du sang qui coulait à flot sur la place du Bouffay et se donnaient l'horrible mission d'insulter ceux qui marchaient à l'échafaud. Citons entre autres, d'après Mellinet, la mort de mesdemoiselles de la Métayrie.

Les 17 et 18 décembre 1793, Carrier expédie deux ordres, signés de lui, pour faire guillotiner *sans jugement cinquante brigands détenus au Bouffay*.

Parmi ces prisonniers se trouvent sept femmes, dont quatre sœurs, mesdemoiselles Gabrielle, Marguerite, Claire et Olympe Millo de la Métayrie. La plus âgée n'a que 28 ans, la plus jeune n'en a pas 17; elles sont accompagnées de leur domestique, Jeanne Roy, âgée de 22 ans, dont le dévouement a voulu partager le sort de ses jeunes maîtresses.

Le concierge, Bernard Laqueze, a vu ces innocentes victimes dans leur prison, et touché de compassion, il songe à les sauver. Il se rend chez Carrier, et par tous les moyens possibles il cherche à l'intéresser en faveur de ces quatre infortunées. Le monstre reste insensible et réitère l'ordre d'exécution, dont le concierge et le bourreau auront à répondre sur leur tête.

Vivement affligé de cet insuccès, Bernard Laqueze revient au Bouffay, mais il ne se sent pas la force d'aller lui-même signifier aux quatre sœurs l'ordre qu'il vient de recevoir. C'est sa femme qui va remplir cette pénible mission.

Cette femme fait appeler les demoiselles de la Métayrie dans une chambre particulière. Heureuses de trouver de l'air et de l'espace, elles croient avoir recouvré leur liberté, mais cette douce pensée ne dure qu'un instant, et la triste vérité leur est révélée par ces mots que leur jette en pleurant la femme du concierge : « Mes amies, mes pauvres » chères amies, votre dernière heure approche. »

Dans le premier saisissement, continue Mellinet, une seule et même plainte échappe aux jeunes filles : Comment la mort des criminels peut-elle les atteindre ? Elles n'ont été ni entendues ni jugées ; veut-on les assassiner ? A cette pensée elles se serrent les unes contre les autres avec effroi, et leurs yeux immobiles se fixent sur celle qu'elles croient chargée d'exécuter le crime. Mais les regards de cette femme leur révèlent assez sa pitié, et d'une voix qui se fait à peine entendre à travers ses larmes, elle reprend : « Mes pauvres chères filles, préparez-vous à la » mort, à neuf heures vous ne serez plus... C'est Carrier » qui l'ordonne. »

A ce nom, tout espoir s'est anéanti ; les jeunes filles jusque là avaient songé à ce monde, où riches, belles et bonnes, l'avenir devait s'offrir si brillant pour elles, où leurs mains devaient encore répandre les bienfaits à l'indigence, les consolations à la souffrance ; mais Carrier l'ordonne. Elles ne doivent plus se préparer qu'à mourir ; Carrier ne pardonne pas... mais Dieu pardonne..., et par un mouvement sympathique les quatre sœurs se séparent, joignent leurs mains, tombent à genoux, embrassent la



1793 terre, cette terre à laquelle elles font un dernier adieu. Elles sont résignées, elles sont prêtes à mourir ; ce ne sont plus des jeunes filles timides qui redoutent les tortures. Le bourreau peut venir, il trouvera des martyres pour la terre, des anges pour le ciel.

Après quelques instants de ce profond recueillement, où réfugiée dans son immortalité, l'âme s'élève au-dessus de nos misères mondaines et trouve sa puissance dans la foi, M<sup>lle</sup> Olympe de la Métayrie, la plus jeune des quatre sœurs, se relève la première et s'avançant vers la femme du concierge avec cette ineffable bonté que l'innocence peut seule donner, elle tire une bague de l'un de ses doigts, en disant à cette femme : Madame, Dieu vous récompensera ; vous avez eu pitié de nous, que cette bague soit un souvenir de notre reconnaissance. Nous mourrons sans haine, Dieu connaît nos cœurs.

A ces simples et célestes paroles, ses sœurs se relèvent aussi, lui pressent les mains en signe d'assentiment, puis leurs baisers se confondent ; elles ne se disent cependant pas un éternel adieu, comme elles l'ont dit à la terre ; elles se donnent rendez-vous au séjour éternel qu'elles se promettent mutuellement.

Alors, pour se raffermir contre elles-mêmes, les quatre vierges se remettent en prières, leurs voix unies dans un pieux et divin accord, s'élançant vers le ciel chastes et pures comme leur vie, lorsque les valets du bourreau se présentent les bras nus et tachés de sang, les vestes décolletées, le bonnet rouge sur la tête, et d'un mot brutal appellent leurs victimes... Elles sont prêtes et se mettent en marche, sans plaintes, sans murmures, toujours douces et belles sous leur expressive pâleur, mais toujours priant...

Lorsque le peuple voit s'avancer ces quatre belles victi-

mes, qui ferment le cortège des quarante condamnés, l'émotion est unanime. Pour la première fois, un morne silence règne sur la place ; pour la première fois, la populace n'interrompt pas la prière des condamnés par ses insultes ou ses moqueries. Les quatre sœurs entonnent ensemble un touchant cantique et s'avancent ainsi jusqu'au pied de l'échafaud.

Le bourreau lui-même est interdit ; ses regards ne peuvent se détacher des quatre blanches figures qui sont au pied de la guillotine, attendant patiemment que leur tour soit venu. Successivement montent sur l'échafaud quatre laboureurs de Blain, sept habitants de Guérande et sept laboureurs de Savenay. Le bourreau frémit à chaque goutte de sang qui va jaillir sur les vêtements de ces jeunes filles. Il suspend un instant son effroyable tâche ; on voit qu'il hésite. Mais Carrier n'a jamais laissé échapper une victime. Dans son appréhension sanguinaire, il s'est rendu au Bouffay, et sa parole vient retentir jusqu'à l'âme timorée de l'exécuteur. Celui-ci dominant alors sa propre frayeur, abat convulsivement dix-huit têtes. Le couteau de la guillotine s'est donc levé et abaissé trente-cinq fois... C'est le tour de Jeanne Roy. Mesdemoiselles de la Métayrie se jettent dans ses bras ; elles la pressent avec effusion, et en lui montrant le ciel, elles l'exhortent à mourir saintement.

Une tête tombe encore !

Les quatre sœurs s'avancent.

Une voix s'écrie dans la foule : « Elles sont trop belles pour mourir ! »

Il n'y a rien de trop beau pour le ciel, répond M<sup>lle</sup> Olympe de la Métayrie, en élevant ses yeux vers les cieux, avec un sentiment pieux d'inspiration qui la rend plus belle encore.

1793

Puis , reprenant la prière avec ses sœurs , elle s'offre elle-même au supplice. Mais le bourreau la regarde sans oser s'approcher... Qui donc montera la première sur l'échafaud ? Leurs regards s'abaissent ; elles veulent l'ignorer. Leurs chants redoublent avec une divine extase... Mais le chœur s'affaiblit progressivement... Bientôt on n'entend plus qu'une seule voix... Un murmure plaintif et confus se propage dans la foule , et lorsque les chants ont cessé , la main tremblante du bourreau a peine à terminer son horrible tâche. Il n'y survivra pas ; ses forces sont anéanties , le délire s'empare de lui. Trois jours après il n'était plus.

Nous dirons encore un mot de la mort de M. Leloup de la Biliais et de sa famille. Nous retrouverons dans cet épisode , le même courage , la même résignation , la même foi chrétienne que dans le précédent.

M. Leloup de la Biliais , ancien conseiller au parlement de Bretagne , habitait Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Il s'y livrait à l'agriculture. Avant tout , c'était un homme de bien , méritant à tous les titres l'estime et la considération de ceux qui l'entouraient. Mais alors ces titres étaient justement un motif ordinaire de proscription. Aussi le 7 décembre 1793 M. de la Biliais fut-il arrêté avec sa femme et ses deux filles et conduit dans les prisons de Nantes.

Le motif de son arrestation était puéril ; il était de plus dénué de toutes preuves. On avait trouvé chez lui le portefeuille d'un prêtre et l'on en tirait la conséquence que M. de la Biliais lui avait donné asile.

Malgré les dénégations les plus formelles , M. de la Biliais fut condamné à mort. Carrier avait vu sur les registres des prisonniers le nom d'un gentilhomme , d'un ancien magistrat , et c'en était assez à ses yeux pour désirer et ordonner son supplice. Homme de conviction religieuse ,

M. de la Biliais monta sur l'échafaud avec calme et fermeté, en élevant son âme à Dieu, et sa tête roula sur celles des autres victimes qu'avait déjà abattues le couteau sanglant.

Quant aux dames de la Biliais, on les fit comparaître, pour la forme, devant une commission militaire ; mais leur sort était fixé d'avance, et comme rien ne pouvait légitimer une condamnation, le motif du jugement à mort prononcé contre elles fut uniquement : *qu'elles avaient distribué des cœurs de Jésus, pour soutenir le peuple dans la foi catholique.*

« En retournant dans leur cachot, dit Mellinet, elles marchaient avec tant de résignation et de tranquillité, que le peuple les crut acquittées. Dans la rue de la Casserie, quatre fusiliers qui les escortaient les quittèrent un instant pour apaiser une rixe. Aussitôt, plusieurs personnes s'approchèrent d'elles, en leur disant à demi-voix : *Fuyez, fuyez vite... Profitez du moment que la Providence semble vous offrir...* Mais le chef de la famille était mort, que pouvaient-elles faire sur cette terre sans soutien ? Décidées à mourir, elles attendirent patiemment le retour de leur garde. Et le lendemain, le 7 mars 1794, à midi, elles marchaient à l'échafaud, en récitant ensemble les prières des agonisants. Arrivées au pied de la guillotine, elles s'embrassèrent, et après cet épanchement humain, elles s'exhortèrent mutuellement à mourir, en se disant que bientôt elles allaient renaître dans le ciel... »

Emu par la beauté de la plus jeune, un garde national résolut de les sauver : « Epouse-moi, lui dit-il, et je te sauverai, avec ta mère et ta sœur. » Non, répondit avec fierté la jeune fille, j'aime mieux mourir pour mon Dieu que de vous appartenir. Et, prête à subir le supplice, lorsque le bourreau se présenta pour la soutenir : « Non, dit-elle,

1793 avec un regard mêlé de dégoût et de dignité, ne me touchez pas, je marcherai bien seule. »

La mère voulut mourir la dernière, pour être sûre que nulle flétrissure ne souillerait ses filles. La foi avait transformé en un courage paisible la faiblesse de leur sexe. Leur bouche murmurait encore la prière dans laquelle elles puisaient leur force, quand les valets du bourreau, avec un rire féroce, montrèrent leurs trois têtes au peuple, ces trois têtes tombées comme celle de l'époux et du père.

.....  
1794 . Cependant Carrier tenait toujours courbée sous sa verge de fer notre ville qu'il décimait. La terreur et l'épouvante étaient partout ; on n'osait se regarder, et chacun semblait attendre la mort dont tout instant le menaçait... Dans ces circonstances, un homme eut le courage d'élever la voix et de tenir tête à Carrier. Ce fut Champenois, officier municipal. Cet acte d'énergie, qui n'était certes pas sans danger, fut le signal du réveil de nos administrations. Carrier avait destitué Champenois de ses fonctions, mais le corps municipal prit hautement parti pour lui. Le charme était rompu. Bientôt des voix s'élevèrent pour faire connaître à la Convention l'horrible conduite de Carrier, à Nantes. Il fut rappelé, et le 14 février 1794, il quittait notre ville.

Le départ de Carrier permit enfin de respirer, et un peu de courage revint dans les esprits. La terreur n'était pas sans doute encore finie. Robespierre, à Paris, restait tout puissant, et à Nantes le comité et le tribunal révolutionnaires fonctionnaient toujours. Aussi dans les mois qui suivirent, la place du Bouffay vit-elle un certain nombre d'exécutions. Mais chaque jour l'opinion contre les terroristes se prononçait davantage et la réaction prit bientôt une

telle énergie, qu'au mois de juin, un arrêté décida l'arrestation de tous les membres du comité révolutionnaire et du président Philippe Tronjolly. Peu de temps après, les événements des 9 et 10 thermidor mirent fin au pouvoir tyrannique de Robespierre, et Carrier lui aussi, convaincu d'avoir fait périr, pendant son séjour à Nantes, dix à douze mille hommes, femmes, enfants, guillotins, fusillés, noyés, monta sur l'échafaud, le 16 décembre 1794. Ce monstre n'avait que 35 ans ; il était né à Yollet, département du Cantal.

Lorsqu'il quitta Nantes, nos prisons étaient encombrées de détenus. On en comptait au moins quatre mille, dont plus de mille femmes, dans les huit prisons du Bouffay, des Saintes-Claire, des Frères, du Sanitat, de la Marlière, du Bon-Pasteur et dans la prison militaire. A la suite d'une visite qui fut ordonnée, la plupart de ces détenus furent mis en liberté

La guerre de la Vendée continuait cependant toujours, et cela avec un acharnement qui souvent se traduisait de part et d'autre en acte d'une véritable barbarie. Toutefois, depuis l'affaire de Savenay, l'on pouvait facilement reconnaître que le parti de l'insurrection avait considérablement perdu de ses moyens. Et, en effet, les deux traités de la Jaulnais et de la Mabilais donnèrent un instant à penser que la lutte allait enfin cesser. Mais ces deux traités n'eurent qu'une durée éphémère, et des deux côtés on reprit les armes.

1795

Enfin, en février 1796, Stofflet, fut arrêté, et dans le mois suivant Charette eut le même sort. Conduit d'abord à Angers, Charette fut ramené à Nantes et devint l'hôte du Bouffay. Quelques jours après, il fut condamné à mort et fusillé le 29 mars, sur la place Viarme.

1796

La grande guerre vendéenne était alors en réalité finie,

1799

mais longtemps encore la pacification fut loin d'être complète. En 1799, il se passa même un fait qui se rattache à notre sujet, et dont nous devons ainsi naturellement parler.

A cette époque, la partie gauche de la Loire, qui avait eu particulièrement à souffrir du fléau de la guerre, était à peu près tranquille. Mais il était loin d'en être ainsi du côté de la Bretagne. L'organisation de la chouannerie s'y maintenait toujours, malgré les efforts que l'on ne cessait de faire pour la détruire. Les insurgés tenaient encore la campagne et osaient même parfois se montrer jusqu'aux portes de Nantes.

Mais notre population et nos administrations elles-mêmes ne semblaient pas se préoccuper beaucoup de ces mouvements. On était tellement habitué à cet état de guerre, que l'on prenait en quelque sorte plaisir à n'en plus calculer le danger. Chacun s'endormait ainsi dans une sécurité qui en réalité n'existait pas. L'on ne se doutait pas surtout que les chouans voulussent pousser l'audace jusqu'à attaquer Nantes, et aucune précaution n'était prise contre pareille éventualité.

Et cependant ce projet était arrêté de leur part, et il était même à la veille de recevoir son exécution.

Dans le courant de septembre, deux détachements avaient été dirigés sur Châteaubriant et Clisson, et la garnison de Nantes se trouvait réduite à six cents hommes de nouvelles recrues. La garde nationale, par suite du dernier recensement, présentait bien un effectif de onze mille quatre cent vingt-cinq hommes, mais une partie seulement était armée.

C'est dans cette circonstance que le 17 octobre la nouvelle arrive qu'une colonne de trois mille chouans attaquait Ancenis, et que le 18 l'on apprend également que cette

colonne est à Carquefou et qu'elle en attend une autre de même force pour attaquer Nantes.

Nos administrations se réunissent aussitôt, mais une confiance aveugle préside encore à ces délibérations, et l'on se contente de prendre des mesures purement insignifiantes.

M. Chévy, colonel de la garde nationale, seul a vu le danger, et de lui-même et sous sa responsabilité, il organise ses moyens de défense.

Il était temps; car dans la nuit même du 18 au 19 octobre, sur les trois heures, les chouans attaquaient le poste de Rennes, et quelques instants après, ils étaient sur la place du Port-Communeau. En même temps, plusieurs bandes pénétraient par d'autres issues que l'on avait négligé de garder et se répandaient dans toute la ville.

Mais alors le canon d'alarme se fait entendre; on sonne le tocsin; la générale est battue; partout retentit le cri : aux armes !! A cet appel, la garde nationale retrouve le courage et l'énergie qu'elle avait montrés à la première attaque de 1793. Chacun se rallie au premier détachement qu'il rencontre, et la défense commence et s'organise au milieu d'une nuit, rendue plus obscure encore par un épais brouillard.

Nous n'avons point à reproduire toutes les péripéties de cette affaire. Nous dirons seulement que, de la part de notre population, chacun fit honorablement son devoir, et que l'on eut même à citer des actes de vrai courage et d'un grand dévouement.

L'obscurité du reste était telle, que plusieurs détachements de la garde nationale, ne pouvant se reconnaître, marchèrent un instant les uns contre les autres.

Le chef de brigade Banchais, sorti de chez lui au premier cri d'alarme, ne dut la vie qu'à cette circonstance,



qu'il n'avait pas pris le temps de revêtir son uniforme. En se rendant à la mairie, il tomba, sur le quai d'Erdre, au milieu d'un parti de chouans, qui lançaient des coups de fusils de tous côtés. Il eut la présence d'esprit de tirer son sabre et de relever les fusils en disant avec l'autorité du commandement, qu'il ne fallait pas ainsi perdre sa poudre et effrayer les habitants. Les chouans, le prenant pour un de leurs chefs, obéirent... et Banchais profita de cette erreur pour se dégager et regagner son poste.

Disons-le au surplus, en s'introduisant ainsi à Nantes, les chouans avaient évidemment un but qu'ils réussirent à remplir. Dans de précédentes rencontres, un certain nombre de prisonniers notables avaient été faits sur leur parti et étaient détenus au Bouffay. Quelques-uns mêmes avaient subi leur jugement et étaient condamnés à mort. Les chouans le savaient et avaient voulu délivrer ces prisonniers. Aussi l'un des chefs, connu par son intrépidité, Dupré, dit *Tête-Carrée*, se présenta-t-il au Bouffay, avec un fort détachement, et somma le concierge de lui ouvrir les portes de la prison. Dans l'impossibilité de résister, le concierge obéit, et onze détenus furent ainsi délivrés.

Mais pareille lutte ne pouvait se prolonger au grand jour. Aussi le jour commençait-il à paraître, que les insurgés, qui du reste avaient atteint le but qu'ils s'étaient proposé, fuyaient dans toutes les directions. On voulut les poursuivre, mais les moyens manquaient, et l'on se contenta de prendre des précautions pour s'opposer à toute nouvelle surprise.

Dans cette affaire, la population de Nantes paya encore son tribut. Vingt-un citoyens tombèrent morts, et quarante-un furent blessés. Au nombre de ces derniers se trouva encore le maire de Nantes, M. Saget. Il était sur la place Egalité, donnant l'exemple et excitant chacun à

faire courageusement son devoir, lorsqu'il reçut un coup de crosse de fusil à la tête et fut frappé à bout portant de deux coups de feu, dont l'un lui brisa la cuisse et l'autre lui fractura la jambe gauche. Le digne maire de Nantes allait indubitablement périr, lorsqu'un brave citoyen, le sieur Odé, en s'exposant lui-même au plus grand danger, parvint à le traîner jusque chez lui. Quelques heures après, M. Saget avait à supporter l'amputation, et il fut assez heureux pour survivre à sa blessure. La population tout entière donna alors à son maire les marques du plus sympathique intérêt.... Mais aujourd'hui? Où donc est le témoignage public qui rappelle le souvenir de l'acte héroïque de dévouement du maire Saget?

Nous arrêtons ici ce que nous avons à dire sur les événements de la période révolutionnaire. A l'époque où nous sommes arrivés le Consulat se constitue pour faire bientôt place à l'Empire. Pendant les premiers temps tout trouble n'avait certainement point cessé, et la prison du Bouffay s'ouvrit encore souvent pour recevoir des détenus soumis à des jugements plus ou moins sévères; mais en réalité nous ne trouvons plus rien qui s'élève à la hauteur de faits historiques, se rattachant à notre sujet.

A la fin du dernier siècle et jusqu'en 1805, la ville fait exécuter, dans les quartiers qui couvrent l'ancienne cité, un grand nombre d'aqueducs qui viennent se réunir à celui qui débouche dans la Loire, au Port-Maillard. Les fouilles qui eurent lieu pour l'établissement de ces aqueducs firent découvrir un grand nombre d'inscriptions et de débris de l'époque romaine.

Nous n'avons point à parler de ceux recueillis dans les autres quartiers. Nous dirons seulement qu'en 1797, dans la rue et près de la porte du Port-Maillard, M. Brochart, entrepreneur de ces travaux, mit à découvert onze colonnes

1797  
à  
1805

d'un seul fût, de vingt-deux pieds de longueur sur cinq pieds de diamètre au centre. Elles étaient couchées les unes à côté des autres et transversalement à la rue. Elles reposaient sur les fondations d'un grand édifice, dans un mur duquel on trouva, entre deux pierres plates, et dans un trou carré, ménagé exprès, une médaille paraissant toute neuve, en cuivre jaune, représentant le buste de Néron avec cette légende : *Imperator Nero Cæsar Augustus, pontifex Maximus, tribunitia potestate, pater patriæ*. Et au revers, un génie debout, coiffé d'un bonnet phrygien, tenant une palme dans la main gauche, et dans la droite une couronne de laurier. Pour légende : *Victoria Augusti*. Et sur le champ : *S. C. (senatus-consulto)*.

L'édifice, dont ces colonnes décoraient le portique, avait à peu près les proportions de la colonnade de notre Bourse, du côté de la promenade. M. Fournier, l'habile architecte, qui a recueilli de précieux renseignements sur les fouilles de cette époque, croit que c'était un temple carré, décoré d'un péristyle de vingt-quatre toises sur chaque face. Ce temple paraît avoir été consacré au commerce.

Cette découverte était restée dans le souvenir de notre administration municipale, et l'on regretta toujours que les fouilles de 1797 n'eussent pas été poussées plus loin. Aussi, en 1850, le maire, M. Colombel, demanda-t-il au conseil de la commune l'ouverture d'un crédit spécial, à l'effet de recommencer et de continuer ces fouilles. Une tranchée fut ouverte à cet effet à l'endroit indiqué par Fournier, et à une profondeur d'environ deux mètres, on retrouva en effet les preuves et les traces déjà signalées de l'existence sur ce point d'un grand édifice de construction romaine. Plusieurs tronçons de colonnes avec ins-

criptions furent même recueillis et sont déposés aujourd'hui à notre musée archéologique.

Mais malheureusement encore on ne put donner à ces nouvelles fouilles le développement que l'on eût désiré. A l'endroit où la tranchée avait dû s'ouvrir, la rue du Port-Maillard est fort étroite, et l'ouverture et la profondeur de cette tranchée compromettaient évidemment la solidité des maisons des deux côtés de la rue. Des plaintes très vives s'élevèrent de la part des locataires, et par crainte d'accident, la ville jugea convenable de faire arrêter les travaux. Ainsi le seul résultat de cette seconde recherche fut de constater l'exactitude des premières découvertes.

Au nombre des vœux formulés par le corps municipal et soumis à l'empereur Napoléon, lors de son passage à Nantes en 1808, se trouvait le suivant :

1808

« Que le quai des Gardes-Françaises (les quais Brancas » et Flesselles), ne soit pas continuellement masqué par » les prisons et le palais du Bouffay. Pour l'agrandissement » de cette place et sa régularité, il est nécessaire que ce » bâtiment antique et menaçant ruine, soit démoli, » et que la commune fasse l'acquisition des maisons qui » s'opposent à l'alignement du quai des Gardes-Françaises. » Le conseil municipal engage donc M. le maire à solliciter » de Sa Majesté la concession du domaine du Bouffay et à » se faire autoriser à acquérir, au nom de la commune, » les maisons nécessaires pour la continuation et l'alignement des quais. Il ne manquerait rien à la régularité de » ces quais, si Sa Majesté daignait faire transférer dans » un autre endroit l'hôtel de la Monnaie qui menace ruine » et qui empêche de raccorder le quai Maillard à celui des » Gardes-Françaises. »

Le désir exprimé par les représentants de la commune

était bien naturel, et ce qu'ils sollicitaient devait contribuer puissamment à l'embellissement de la ville.

Nos beaux quais s'étendaient en effet de l'extrémité de la Fosse jusqu'au pont de la Poissonnerie et du Port-Maillard à Richebourg. Mais dans l'intervalle du pont de la Poissonnerie au quai Maillard se trouvaient la Tremperie et surtout la place du Bouffay, dont les vieilles constructions, sur le mur même bordant la Loire, empêchaient la jonction de ces quais. Les loges servant à la Poissonnerie, un corps-de-garde et surtout l'hôtel des Monnaies occupaient tout cet espace. Pour aller d'un quai à l'autre, il fallait ainsi nécessairement traverser la place et une petite rue noire et étroite, la petite rue de la Monnaie, qui débouchait dans celle du Port-Maillard.

Il y avait donc là une grande amélioration à réaliser; mais le temps n'était pas encore venu, car l'état de guerre qui signala les dernières années du premier Empire, laissait le Gouvernement et la ville elle-même sans ressources financières.

1817 . En 1817 seulement, la question put être sérieusement reprise. Des craintes qui semblaient fondées s'élevèrent alors sur la solidité des bâtiments de l'hôtel des Monnaies, et l'administration municipale chargea l'architecte-voyer de la ville de visiter les lieux et de lui présenter un rapport. A la suite de cette enquête, le maire, M. Louis de Saint-Aignan, écrivit au préfet le 5 juin :

« L'hôtel des Monnaies de cette ville est dans un tel état  
» de vétusté, que sa conservation ne peut être tolérée  
» plus longtemps, sans compromettre la sûreté des fonc-  
» tionnaires et des personnes qui l'habitent, et celle de  
» l'atelier important qu'il renferme. Le procès-verbal de  
» l'architecte-voyer, que j'ai l'honneur de vous adresser

» ci-joint et qu'appuie de ses propres observations M. le  
» commissaire du roi près de cet établissement, démontre  
» de la manière la plus authentique la nécessité d'une  
» prompte démolition de ce bâtiment.

» Cet hôtel ne peut plus être rétabli au même lieu, parce  
» que, comme vous le savez, Monsieur le préfet, le terrain  
» qu'il occupe entre dans le prolongement et l'achèvement  
» du quai qui doit lier sans interruption la communication  
» du port avec la partie de la haute ville, dans toute la  
» longueur de ce bras de la Loire. Seul il interrompt cette  
» belle et utile communication et offre aux regards tout ce  
» que peut avoir de hideux et d'inquiétant l'amas informe  
» et l'état de ruines des vieilles constructions qui le com-  
» posent. L'emplacement, d'ailleurs réduit à l'alignement  
» déterminé, ne serait plus suffisant pour en permettre la  
» reconstruction avec l'élargissement indispensable de la  
» rue sur laquelle il anticipe au Nord.

» L'utilité publique, non moins que l'embellissement de  
» la ville, m'oblige donc à demander la démolition du  
» bâtiment et la suppression de l'établissement en ce  
» lieu.

» Mais en même temps que je sollicite avec la plus vive  
» instance cette suppression, je vous prie de remarquer et  
» de représenter au ministre qu'un atelier monétaire est  
» indispensable et d'un grand intérêt pour cette ville, qu'il  
» y existe depuis des siècles, et que la population de  
» Nantes, son rang parmi les autres villes du royaume,  
» doivent lui en assurer la conservation. »

L'affaire était ainsi engagée et il fallait de toute nécessité  
qu'elle reçut une prompte solution, car il était manifeste  
que les bâtiments menaçaient ruine et pouvaient s'écrouler  
d'un instant à l'autre. Bientôt même le directeur et les

employés durent cesser d'habiter l'hôtel, et le matériel des ateliers fut transporté à la préfecture.

Ordre fut donc donné à l'architecte-voyer de rechercher un emplacement convenable et de présenter des plans. M. Ogée fit bientôt plusieurs propositions, parmi lesquelles trois seulement fixèrent l'attention :

Reconstruction sur le même emplacement, diminué de la partie nécessaire pour l'ouverture du quai ;

Achat et appropriation de l'hôtel Rosmadec, rue de la Commune ;

Enfin, construction sur un terrain situé rue Penhièvre.

Le premier de ces projets fut bientôt abandonné, car il fut reconnu que l'espace qui devait rester libre était évidemment insuffisant.

Le second fut sur le point d'être adopté, mais on recula devant les frais d'appropriation.

Le troisième fut donc préféré, et M. Gengembre fils, architecte de Paris, fut envoyé à Nantes, pour préparer les plan et devis des constructions projetées.

1818 Ce terrain de la rue Penhièvre appartenait à la ville; elle en fit la concession en échange de celui occupé par l'ancien hôtel du Bouffay qui lui fut abandonné. Et comme ce terrain communal manquait d'une profondeur suffisante, le conseil général, dans sa session de 1818, consentit à ce que l'on prit le surplus nécessaire sur une propriété départementale contiguë, nommée la corderie Brée.

La commune de Nantes fut en outre appelée à donner un concours financier, et par délibération du conseil, du 4 février 1819, une somme de 40,000 fr. fut votée et portée en dépense au budget de ladite année. Plus tard, comme nous allons le dire, deux autres allocations municipales furent pareillement accordées.

Le devis, dressé par M. Gengembre, s'éleva à la somme de 138,460 fr. 44 c.

Deux adjudications furent faites au profit de M. Hidrio.

La première, le 27 novembre 1820, pour		1820
le prix de . . . . .	58.200 fr.	
La seconde, le 7 octobre 1821. . . . .	69.900	
	<hr/>	
	128.100 fr.	
	<hr/>	

Les travaux commencés en 1821 se poursuivirent avec activité, et en 1823, ils étaient à peu près achevés. Seulement alors, une somme de 38,000 fr. fut reconnue nécessaire pour compléter les appropriations intérieures. La ville y contribua de nouveau pour 11,455 fr., et l'Etat fit le reste. En 1825, le bâtiment que nous possédons aujourd'hui était terminé et recevait sa destination d'hôtel des Monnaies.

Quant au vieil hôtel du Bouffay, on s'occupa de le démolir. Le 24 août 1820, M. Louis Levesque, alors maire, procéda à l'adjudication de cette démolition et de la vente des matériaux. Cette adjudication eut lieu pour le prix de 13,900 fr. au sieur Lallement. Malgré quelques lenteurs, au commencement de 1822, le terrain se trouvait complètement déblayé. En même temps les échoppes qui servaient de poissonnerie et le corps de garde disparurent, et l'espace se présenta libre pour la confection du quai. 1822

Mais ce quartier devait encore recevoir bientôt un autre embellissement. Outre l'espace nécessaire pour l'établissement du quai sur la Loire, il restait encore un emplacement assez considérable, propre à recevoir des constructions sur le même plan que celles des quais Brancas et Flesselles. Vers 1827 la ville aliéna ces terrains, et bientôt s'éleva, de la place du Bouffay à la rue du Port-Maillard, 1827



cette maison, d'un si bel effet, qui porte encore le nom de M. Plumard, son principal fondateur.

Les heureux changements sollicités en 1808 étaient réalisés, et pour obtenir ce résultat, voici quel avait été le contingent fourni par la ville.

Cession de huit cent soixante-quinze mètres de terrain de façade, rue Penhièvre, à raison de 30 fr.

le mètre. . . . . 26.250 fr.

Première subvention, pour la nouvelle construction. . . . . 40.000

Seconde subvention, pour la couverture. . . . . 9.000

Troisième subvention, pour les planchers. . . . . 2.455

---

77.705 fr.

La ville avait reçu de son côté :

Montant de l'adjudication des matériaux du vieil hôtel du Bouffay. . . 13.900 fr.

Le terrain de huit cent seize mètres, emplacement dudit hôtel, estimé par la loi du 31 mars 1823, 50 fr. 60 c., prix auquel ressortit l'adjudication, faite par la ville, de quatre-vingt-un mètres de la place. 26.109

---

40.009

Restait à la charge de la ville. . . . . 37.696

---

C'était un sacrifice ; mais certes, on devait hautement s'en applaudir, car désormais nos beaux quais allaient pouvoir se développer sans aucune interruption, de Richebourg à l'extrémité de la Fosse.

Nous avons fait précédemment connaître l'origine de

l'hôtel des Monnaies qui venait de disparaître et qui datait du XIV<sup>e</sup> siècle.

Suivant une lettre de M. Boucher, général des monnaies, au commencement du siècle dernier, l'hôtel des Monnaies de Nantes était l'un des plus anciens qui existât en France et même en Europe.

La plus vieille monnaie frappée à Nantes est de 453 à 460 ; c'est du moins la première fois que la légende ait porté : *Namnetis*. Le Boyer.

Il reste des tiers de sol d'or frappés à Nantes en 460 et en 515. Deux autres tiers de sol ont été frappés en 570 et 575 à Virillac et à Ratiat, dont on ne connaît pas bien la position, mais que l'on sait être dans les environs de Nantes.

Travers pense que, vers 790 et années suivantes, il y eut des monnaies frappées à Nantes, sous le nom de *Condivic*.

On y en frappa aussi du temps de Charlemagne avec le nom de *Carlus Rex*. C'étaient des deniers d'argent.

Des deniers d'argent furent encore fabriqués dans la même ville, sous Charles-le-Chauve, en 845.

Alain Barbe-Torte fit battre monnaie à Nantes, de 936 à 952.

On trouve des sols et des deniers d'or fabriqués de 1030 à 1116.

Jean I<sup>er</sup>, vers l'an 1236, fit frapper à Nantes une monnaie blanche, aux armes de Dreux. Alors la lettre N., désignait Nantes.

En 1262, on frappait à Nantes une monnaie d'argent que l'on appelait gros nantais, pour les distinguer des gros tournois. Saint-Louis trouva cette monnaie assez parfaite, pour lui donner cours dans son royaume.

Le duc Jean II, qui mourut en 1341, en fit également frapper beaucoup pendant son règne.

En 1420, on battait toujours monnaie à Nantes, et le duc accorda plusieurs privilèges aux monnayeurs qui s'y trouvaient.

François I<sup>er</sup> fixa en 1539 les lettres ou marques monétaires. Mais Nantes n'en eut qu'en 1578; c'était la lettre T.

Vers cette époque, les espèces d'or et d'argent, ayant cours à Nantes, paraissent avoir été bien variées. On en peut juger par l'extrait suivant du testament de Guillaume Picart, fondant, le 11 août 1532, un légat de deux messes par semaine, à l'autel de Notre-Dame-de-la-Cité.

Il donne : « Trois cents livres dites monoyes tournois, »

» es espèces d'or et de monoye qui en suyvent; savoir :

» Saize doubles ducatz, troys nobles à la rose, deux » doubles de Henry, unze angelotz, ung Alphonsin, trente » quatre escutz soulleil, dix sept escutz couronne, seix » francs à pied et à cheval, seix escuts Bretagne, deux » riddes, quatre lyons, deux salutz, deux vieux escutz et » douze testons; le tout entr'eux apprécyé à la dite somme » de troys cents livres monoyes tournois. »

Jusqu'à l'époque de la réunion de la Bretagne à la France, les pièces frappées à Nantes portaient l'effigie du duc régnant; plus tard, on y substitua celle du roi de France et le système monétaire fut celui du reste du royaume.

On cessa de battre monnaie à Vannes, vers 1420, et à Rennes, en 1772. L'hôtel des Monnaies de Nantes avait seul été conservé en Bretagne. Et, lorsqu'en 1821, on élevait le nouvel hôtel de la rue Penhièvre, l'on pouvait croire qu'il conserverait longtemps la destination pour laquelle il était créé. Cependant il n'en fut rien et il fonctionnait seulement depuis quelques années, lorsqu'il fut supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 1838.

Cette suppression laissait sans destination les nouveaux bâtiments de la rue Penthièvre. Alors se renouvelèrent plus pressantes que jamais les plaintes et les réclamations sur l'insuffisance et les inconvénients du palais de justice du Bouffay. Ces plaintes dataient de loin, et il n'était personne qui ne les reconnût fondées. Les choses en étaient en effet venues à ce point, que depuis plusieurs années on s'était vu forcé de faire siéger la cour d'assises dans l'église Saint-Vincent, à l'hôtel Rosmadec, etc. La circonstance était donc favorable; les bâtiments de la Monnaie appartenaient à l'Etat; ils étaient disponibles et il suffisait de quelques dépenses d'appropriation, pour les rendre propres à recevoir les tribunaux.

Le Gouvernement saisi de la question, se montra tout disposé à y donner suite, et en effet, bientôt l'hôtel des Monnaies reçut l'affectation indiquée, et devint le palais de justice de Nantes.

Cette destination toutefois, on le sait, ne fut que temporaire, et en 1852, les tribunaux allèrent occuper le nouveau palais de justice actuel.

Déjà aussi depuis quelques années, le Bouffay avait cessé d'être une maison de détention. Les nouvelles prisons rue La Fayette, commencées en 1830, avaient été terminées vers 1832, et dès-lors les hôtes du Bouffay y avaient été transférés.

Ainsi le vieux palais de Conan avait fait son temps, et après plus de huit siècles d'existence il n'était plus qu'une ruine. Créé au bruit des armes, il avait été l'asile de nos premiers ducs et le témoin de leurs fêtes et de leurs brillants tournois. Pendant près de quatre cents ans, il avait vu ensuite les plaideurs se presser dans son enceinte. Bien des criminels étaient venus y entendre leur condamnation. Lui aussi est aujourd'hui à son tour condamné. Au mouvement animé de son prétoire a succédé un morne silence

et le moment approche où son existence si longue et si variée ne sera plus qu'un souvenir.

En 1830, les exécutions capitales cessèrent aussi d'avoir lieu sur la place du Bouffay, et à partir de cette époque, elles durent se faire sur la place Viarme. Cette décision reçut une approbation générale.

Dans le cours de notre récit, nous avons pris soin de signaler les principales causes portées à la barre des tribunaux du Bouffay. Nous avons dit aussi le rôle rempli par le tribunal de sang qui siégea pendant la période révolutionnaire. De toutes les affaires criminelles qui vinrent depuis lors y recevoir leur solution judiciaire, nous n'en voyons guère qu'une seule qui eut le privilège d'exciter une véritable émotion et d'avoir un retentissement qui s'étendit à toute la France. C'était une affaire politique, et nous croyons devoir en rappeler les circonstances les plus saillantes.

Après la seconde restauration, en 1815, l'opinion libérale fut l'objet de mesures vexatoires et même parfois de poursuites. Ces tracasseries plus ou moins justifiées, exaspéraient naturellement ceux qu'elles atteignaient, et parmi ceux qui en étaient victimes se trouvaient surtout un grand nombre d'anciens militaires. Les mécontents se rapprochèrent, et bientôt la France se couvrit de sociétés secrètes. De 1816 à 1817, la police découvrit successivement (et il en exista bien d'autres, dont elle n'eut point connaissance), les sociétés :

De l'Épingle-Noire ;

Des Patriotes de 1816 ;

Des Vautours de Napoléon ;

Des Chevaliers du Soleil ;

Des Patriotes européens réformés ;

De la Régénération universelle.

Toutes ces sociétés avaient des racines, et malgré les recherches et les poursuites de la police, elles ne continuaient pas moins à subsister et à s'étendre.

Cependant vers 1820-1821, elles disparurent; mais uniquement pour se fondre dans celle de la Charbonnerie ou des carbonari. Seulement une autre association se forma alors, celle des Chevaliers de la liberté; mais cette société n'avait pour but que de former une première étape pour arriver à celle des carbonari.

Cette société des Carbonari devint bientôt une véritable puissance et s'étendit sur la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne même. Son but, que ses statuts ne faisaient pas connaître d'une manière bien explicite, était seulement indiqué : c'était de conquérir et de maintenir la liberté. Mais un premier but, qui n'était pas douteux, était le renversement de la monarchie des Bourbons. En étudiant l'esprit de l'époque, on peut affirmer aussi que l'idée de la restauration de l'Empire napoléonien ne dut point être étrangère, dans le principe du moins, à la formation de cette société.

Aux termes de leurs règlements, les carbonari étaient divisés en petites réunions appelées cercles ou ventes. Ils avaient des ventes particulières, des ventes centrales, de hautes ventes et une vente suprême qui recevait elle-même l'impulsion d'un comité directeur, constitué en gouvernement provisoire et siégeant à Paris.

Les ventes particulières étaient le premier degré de l'association, et l'on pouvait y être admis sur la présentation d'autres carbonari ou *bons cousins*. Elles ne pouvaient se composer que de vingt membres, dont un président, un censeur, un député. Sitôt que ce nombre était atteint, une autre vente se formait.

Les députés de vingt ventes particulières composaient une vente centrale.

Chaque vente centrale avait elle-même un député qui communiquait avec la haute vente, et enfin cette dernière avait un émissaire accrédité près de la vente suprême, à laquelle toutes les autres ventes devaient obéir.

Chaque carbonaro ne connaissait ainsi que les membres de sa vente ; un député n'avait de rapports qu'avec deux ventes. Cette organisation par délégués permettait facilement de s'isoler, pour échapper aux recherches de la police.

Les statuts comprenaient 82 articles ; nous en citerons seulement quelques-uns.

Art. 55. Tout charbonnier doit garder le secret de l'existence de la charbonnerie, de ses signes, de ses règlements, de son but, envers les païens.

Art. 58. Pour être prêt à tout moment à résister à l'oppression, à secourir son bon cousin, tout charbonnier doit être pourvu à ses soins et à ses frais, d'un fusil de munition avec la baïonnette et de vingt cartouches à balles de calibre. Il est tenu de s'instruire dans le maniement de cette arme et dans tous les mouvements que suppose une réunion d'hommes ainsi armés.

Art. 60. Le parjure, toutes les fois qu'il aura pour effet de révéler l'existence ou les secrets de la charbonnerie, sera puni de mort.

L'association avait naturellement ses signes de ralliement et de reconnaissance.

Quant à ses ressources, elles ne laissaient pas que d'être considérables ; suivant les articles 38 et 39, elles se composaient :

Du prix de réception, fixé à 5 fr.

Des cotisations ordinaires de 1 fr. par mois.

Des cotisations extraordinaires.

Du prix des amendes.

En 1822, l'on put constater que la société des carbonari comptait en France plus de 60,000 membres. L'on peut voir ainsi qu'elle pouvait disposer de sommes importantes.

Ses moyens d'action étaient aussi très puissants et les circonstances venaient encore leur donner plus de force et d'opportunité.

Les événements de 1815, suivis de l'occupation d'une partie de la France par les troupes étrangères, avaient vivement froissé l'amour-propre national. Au gouvernement tombé avait succédé un autre gouvernement, mais sa marche et ses tendances étaient loin de rassurer sur l'avenir des libertés publiques. Ce n'était pas précisément le chef de l'état lui-même qui se montrait disposé à favoriser la réaction; mais Louis XVIII était sans cesse entouré et circonvenu par des hommes qui, revenus de l'exil, en avaient rapporté une haine violente contre la révolution et les conséquences qu'elle avait produites. Ces hommes dominaient par le nombre à la chambre élective et ne cherchaient en aucune façon à dissimuler leurs passions et leurs vues.

Mais aussi l'opposition vive, ardente, toujours sur la brèche, avait chaque jour en réserve des répliques et des propositions qui passionnaient et surexcitaient vivement les esprits.

Rappelons de nouveau que les nombreux débris des armées impériales, mis pour la plupart en état de suspicion, se montraient pleins de dédain pour le ton dominateur et parfois arrogant des vainqueurs du jour; des provocations, des rencontres en étaient chaque jour la suite. La plus grande partie de la jeunesse française enfin,



chez qui vivait toujours brûlant le souvenir de nos gloires militaires, ne se pliait pas sans résistance aux allures d'un gouvernement qui sans cesse et chaque jour avait l'imprudence d'insulter et de renier le passé.

Ces circonstances, nous le répétons, venaient grandement en aide à la propagande de la société des carbonari.

Les années 1820 et 1821 furent employées à augmenter le nombre des affiliés. On s'appliqua surtout à faire des recrues parmi les officiers et particulièrement parmi les sous-officiers de l'armée active, et l'on y réussit.

A la fin de 1821, on se crut assez fort pour donner le signal du mouvement qui devait éclater d'abord dans l'Est et l'Ouest de la France. Mais l'on avait compté sans les défections. . . Presque partout ces projets dénoncés d'avance, soit par de faux frères, soit par des gens que la gravité d'une pareille entreprise effrayait, trouvèrent l'autorité prévenue et prête à agir. Dans certains cas aussi, ceux qui avaient accepté l'autorité du commandement, manquèrent de résolution. C'est ainsi que, dans les premiers mois de 1822, des mouvements insurrectionnels eurent lieu à Befort, Saumur, Tours, Aix, Strasbourg, Paris, La Rochelle, et que partout une compression rapide suivit et même précéda ces mouvements.

A Nantes, le 13<sup>e</sup> régiment de ligne tenait alors garnison, et comme bien d'autres, ce régiment avait été travaillé par les agents carbonari qui y avaient recruté un certain nombre d'adeptes. Mais aussi, comme ailleurs, parmi les affiliés, il s'était trouvé des hommes qui, soit par le sentiment du devoir ou par timidité, n'avaient pas voulu aller jusqu'aux dernières conséquences du complot et qui l'avaient dévoilé à leurs chefs.

Le 7 février 1822, le général, comte Despinois, qui commandait la division, fit paraître un ordre du jour dans

lequel il signalait le complot et annonçait que des poursuites étaient dirigées contre les coupables. Dès ce moment, la gendarmerie avait ordre d'arrêter :

Raymond (François-Xavier), lieutenant au 13<sup>e</sup> régiment, né à Rethel.

Delhaye (François), né à Phalsbourg, chevalier de la Légion-d'Honneur, lieutenant au 13<sup>e</sup> régiment.

Gamelon (Jean-Louis), né au Puy, chevalier de la Légion-d'Honneur, sous-lieutenant au 13<sup>e</sup> régiment.

Fouré (Benjamin-François), officier de cavalerie en retraite, sorti de l'ex-garde, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Nantes.

Dupuy, officier en traitement de réforme, sorti de l'ex-garde, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant à Nantes.

Mais ces divers prévenus, avertis à temps, avaient pu fuir ou se cacher et aucun d'eux ne put être arrêté.

Cependant l'instruction de l'affaire se poursuivit, et le 14 juin suivant, les assises s'ouvraient au Bouffay pour le jugement des prévenus.

Ce jour-là l'acte d'accusation appelle à la barre, outre ceux dont nous avons donné les noms et qui ne se présentent point :

Baudry (Stanislas), propriétaire à Nantes, également contumace.

Les accusés présents sont :

Mosneron-Dupin (Auguste), ancien capitaine de cuirassiers, demeurant à Nantes ;

Bonnet (Jean), adjudant sous-officier au 13<sup>e</sup> régiment ;

Villedary (Auguste), sergent-major, —

Lerat (Hyacinthe), — —

Riboulet (Théodore), — —

Puibarreau (Théophile), sergent, —

Deux autres sous-officiers du même régiment , Feydit et Ranvaud, qui tous les deux ont été affiliés au complot, mais qui l'ont dévoilé, ne figurent que comme témoins. Ranvaud porte les galons de brigadier de gendarmerie.

La cour est présidée par M. Pronzat de Langlade ; M. de la Hardouyère , premier avocat général , remplit les fonctions du ministère public.

M<sup>e</sup> Demangeat est le défenseur de M. Mosneron-Dupin ; M<sup>e</sup> Kermasson doit porter la parole pour les autres accusés.

L'intérêt que notre population prend à la cause qui va se débattre est tel que la salle est remplie , que l'escalier , la place du Bouffay et toutes les rues environnantes sont couverts de curieux , désireux de connaître la marche des débats.

L'acte d'accusation trace ainsi le plan et le but de la conspiration :

« A l'époque qui devait être indiquée par le comité directeur, séant à Paris, et à un signal donné, un certain nombre de bourgeois de la ville devaient, sous le commandement du général Berton, s'emparer du château et se porter aux casernes avec le drapeau tricolore, aux cris de : *vive la liberté!* Les militaires conjurés devaient répondre par les mêmes cris. Les sous-officiers étaient invités à se présenter aux compagnies avec les épaulettes d'officiers, et l'on attendait de ce mouvement la défection et l'entraînement de tout le régiment. Des mesures étaient arrêtées par avance pour paralyser les efforts contraires des officiers ou soldats restés fidèles. Le colonel, dont on redoutait l'influence, devait être conduit sous escorte à Angers.

» On devait ensuite s'emparer des caisses publiques , aller se joindre aux conjurés de Rennes et d'Angers, puis

» se diriger sur Tours où des forces imposantes devaient  
» se trouver réunies, et de là marcher directement sur  
» Paris, pour s'emparer du gouvernement et en changer la  
» forme. »

Quant aux charges particulières qui pèsent sur les accusés présents, M. Mosneron-Dupin est prévenu d'avoir, dans une réunion tenue le 12 janvier, de sept à huit heures du soir, chez le lieutenant Raymond, procédé à la réception comme carbonaro, du sergent-major Feydit; — les autres accusés, d'avoir été affiliés à la société des carbonari; d'en avoir connu les statuts et d'avoir pris part à un complot, ayant pour but le renversement du gouvernement du roi. Cette dernière accusation est commune à M. Mosneron-Dupin.

Les témoins produits à l'appui de la prévention sont au nombre de neuf; mais trois seulement ont une connaissance particulière des faits. La déposition des autres témoins ne peut avoir aucune importance.

Feydit fait connaître avec détail toutes les circonstances de l'introduction dans le régiment de la société des carbonari. C'est le lieutenant Raymond qui, le 11 janvier, lui fit à lui-même les premières ouvertures. Il accepta, et dans les jours qui suivirent, les autres accusés présents furent également affiliés. Le témoin renouvelle la déclaration que c'est M. Mosneron qui, le 12, procéda à sa réception de carbonaro.

Il ajoute du reste qu'il n'y a jamais eu chez les prévenus un parti bien arrêté. Dès le 22 janvier, après une réunion à Richebourg, ils témoignèrent le désir de tout révéler, et ils n'en furent empêchés que par Ranvaud qui prétendait qu'avant tout, il fallait se procurer le règlement. Le 4 février cependant, ils ne voulurent pas différer

davantage, et ce jour là ils se rendirent chez leur colonel, pour lui faire leur révélation.

Ranvaud, qui fut le premier révélateur, confirme en tout point cette déposition.

M. Bonamy, capitaine, dépose que le 12 janvier, à huit heures du matin, Ranvaud, sergent-major de sa compagnie, se présenta à lui et lui fit connaître qu'une conspiration se tramait dans le régiment. Tous deux se rendirent immédiatement chez le colonel, qui autorisa Ranvaud à entrer dans le complot, à la condition qu'il rapporterait chaque jour à son capitaine ce qu'il pourrait apprendre. M. Bonamy dépose en outre que c'est lui qui a dit à Ranvaud de différer toute déclaration, afin d'avoir des renseignements plus précis.

Les accusés militaires n'élèvent aucune objection contre ces dépositions et n'hésitent pas à reconnaître que tous ont été affiliés à la société des Carbonari. Mais tout d'abord, ils n'ont point connu le but réel de cette société, et en tous cas, il a toujours été dans leur intention de dévoiler à leurs chefs la part qu'ils y prenaient, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire, sitôt qu'ils ont pu juger la gravité de la situation qui leur était faite.

Quant à M. Mosneron, il repousse énergiquement la déposition de Feydit, en ce qui le concerne. Il nie qu'il ait assisté à aucune réunion le 12, et à l'appui de ce qu'il soutient il produit un alibi que plusieurs citoyens honorables viennent confirmer. Le jour et à l'heure indiqués par Feydit, M. Mosneron était à son cercle et y jouait au billard. Certaines circonstances laissent aussi subsister quelques doutes sur la reconnaissance de M. Mosneron par Feydit.

Dans cette même audience du 14 juin, l'avocat général de la Hardouyère prononce son réquisitoire et soutient

l'accusation avec force et habileté. Il est cependant amené à faire cette concession, que, si les accusés ne sont pas reconnus coupables du fait principal de complot, ils doivent du moins l'être de celui de non révélation dans le délai fixé par la loi.

M. Demangeat prend immédiatement la parole dans l'intérêt de M. Mosneron et développe ses moyens de défense. Sa plaidoirie, écoutée avec un constant intérêt, est vive, pénétrante, parfois hardie et produit le plus grand effet. Dans l'opinion de M<sup>e</sup> Demangeat, il n'y a pas eu complot. En tous cas, M. Mosneron n'est accusé que d'avoir procédé à la réception de Feydit comme carbonaro; et, ce fait fut-il prouvé (et il ne l'est pas), ne constituerait pas de la part de l'accusé sa participation à un complot. D'ailleurs la reconnaissance de M. Mosneron par Feydit est pleine d'incertitude, et l'alibi au contraire est démontré de la manière la plus complète. Tels furent les principaux moyens développés par M<sup>e</sup> Demangeat avec un grand talent et une lucidité parfaite.

C'est sous l'impression de cette remarquable plaidoirie que l'audience fut levée et remise au lendemain.

Le 15 juin, le jugement devait être rendu, et dès le matin l'autorité avait pris des précautions inusitées. Un escadron de cuirassiers était en bataille sur le Bouffay et un régiment d'infanterie presque tout entier stationnait à toutes les issues de la place.

D'un autre côté aussi une masse compacte de curieux couvrait la place et tous ses abords.

A l'ouverture de l'audience, la parole est donnée à M<sup>e</sup> Kermasson, défenseur des cinq prévenus militaires. Pendant plusieurs heures, le jeune avocat tient son auditoire sous le charme de son éloquence facile et de son argumentation aussi serrée que solide.

Comme M<sup>e</sup> Demangeat, M<sup>e</sup> Kermasson maintient qu'il n'y a pas eu complot ; pour que le complot existe réellement, il faut qu'il y ait consentement et résolution arrêtée, et ces deux circonstances ne se retrouvent point dans la cause. Tout vient démontrer au contraire que les prévenus n'ont jamais eu l'intention de donner leur adhésion aux statuts et aux engagements de la société dans laquelle on les avait entraînés. Dès l'origine, en effet, ils se montrent disposés à faire des révélations, et ces révélations, qui ont été faites par eux d'un mouvement spontané, n'ont en réalité été retardées que sur les instances de Ranvaud, agissant sous l'inspiration du colonel lui-même. Et les deux témoins que l'on produit, n'ont-ils pas fait en tout point ce que l'on reproche aux accusés ? Si même l'on consulte les principes éternels d'honneur et de justice, Feydit et Ranvaud ne sont-ils pas plus coupables que les accusés eux-mêmes, puisque c'est après avoir dévoilé les manœuvres du lieutenant Raymond, et lorsque l'autorité était déjà prévenue, qu'ils ont travaillé à séduire des collègues, des amis, ayant la certitude qu'ils les précipitaient dans un affreux guet-apens.

Ainsi, suivant M<sup>e</sup> Kermasson, point de complot. — Point d'intention criminelle. — Révélation avant tout projet d'exécution arrêté. — Donc, point de culpabilité.

Les répliques, qui ont lieu ensuite, ne fournissent aucun incident nouveau.

Le résumé du président, M. Pronzat de Langlade, est fait avec clarté et une grande impartialité.

Enfin les jurés se retirent, et moins d'une heure après ils rentrent, rapportant une réponse négative sur tous les points.

Les accusés sont ainsi acquittés.

A ce moment, de l'une des fenêtres du palais du Bouffay

une voix forte lance à la foule qui couvrait la place ces seuls mots : « En liberté ! » Ces mots sont compris ; un long cri les répète et est suivi des plus vifs applaudissements. Mais ce mouvement de la foule, mal interprété par l'autorité militaire, est l'occasion de mesures qui occasionnent un grand trouble. La troupe reçoit l'ordre de marcher en avant et de refouler la multitude. Quelques conflits, quelques arrestations même en sont la suite, mais enfin tout s'apaise, et de cette grave affaire il ne reste bientôt plus qu'un souvenir. Il nous a semblé que ce souvenir qui se lie aux annales du Bouffay ne devait point être perdu, et c'est ce qui nous a engagé à le recueillir.

Nous avons dit que, vers 1840, les tribunaux avaient cessé d'occuper les bâtiments du palais du Bouffay. Nous devons revenir un instant en arrière pour faire connaître les motifs qui amenèrent la solution de cette question.

Depuis longtemps la reconstruction d'un nouveau palais de justice était décidée. Mais dans l'opinion de l'époque, c'était sur le même emplacement du Bouffay que cette reconstruction devait avoir lieu. Avant d'arriver à maturité, cette question, ainsi que celle de l'érection du beffroi communal qui, dans l'origine, s'y trouvait liée, eut du reste bien des phases à subir. Nous allons signaler les principales, en les reproduisant dans leur ordre chronologique.

En 1824, le 27 septembre, le conseil municipal fut saisi d'une proposition du préfet. Ce magistrat demandait à la ville de se charger à ses frais de la reconstruction du palais de justice, au Bouffay, et en échange la commune eut reçu du département les bâtiments et terrains de l'ancien dépôt de mendicité (le Sanitat), pour y construire un quartier de cavalerie, et ce qui serait resté de l'emplacement du Bouffay. Le conseil jugea que pareille proposition mettait au compte de la ville de trop lourdes charges et refusa.

1822

1824



- 1828 Ce refus décida le conseil général à solliciter du gouvernement les moyens de réaliser le projet de reconstruction du palais de justice. La loi du 2 juillet 1828 autorisa ainsi le département à s'imposer 3 centimes additionnels aux quatre contributions, pendant les années 1829 et 1830.
- 1829 Pour nous montrer en tout point exact, nous rappellerons un petit fait qui eut lieu en 1829.
- M. de la Roche-Macé, membre du Conseil général, adressa au corps municipal une demande à l'effet de changer le nom de la place du Bouffay, qui soulevait de si tristes souvenirs; et de transférer ailleurs les exécutions criminelles. Le conseil jugea qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir la première partie de cette demande et fut d'avis au contraire de conserver à la place du Bouffay le nom devenu historique qu'elle avait toujours porté. Quant au surplus de la requête, nous avons dit qu'il y fut fait droit dès l'année suivante.
- 1834 La loi du 2 juillet 1828 avait reçu son exécution, et cependant, malgré les vives réclamations qu'il excitait, le palais délabré du Bouffay restait toujours le siège des tribunaux. En 1834, la ville s'occupait de faire dresser un plan général de Nantes; le conseil municipal saisit cette occasion pour renvoyer à la commission spéciale de ce plan, la question de reconstruction du palais de justice, afin qu'après examen cette commission pût émettre un avis sur cet édifice et le choix de son emplacement. Jusque là, avons nous dit, les vues ne s'étaient arrêtées que sur le terrain même du Bouffay.
- 1837 Trois années se passent et l'affaire sommeille complètement.
- Cependant quelques avis avaient déjà été émis pour que l'on fit choix d'un autre emplacement que celui du Bouffay. Divers intérêts s'en alarmèrent, et le 1<sup>er</sup> août 1837 le conseil municipal fut appelé à délibérer sur une pétition

couverte de nombreuses signatures et qui demandait qu'il ne fut rien changé au choix déjà fait. Le conseil partagea l'opinion des pétitionnaires et émit l'avis que la loi du 2 juillet 1828 devait en tout point recevoir son effet et que le nouveau palais devait aussi être construit au Bouffay, ce point réunissant toutes les convenances nécessaires.

Malgré cette manifestation, dans les années qui suivirent, on sembla abandonner définitivement le projet de reconstruction au Bouffay.

On fit choix alors d'un terrain qui se trouvait libre à l'extrémité du cours Henri IV et qui semblait en effet convenir particulièrement à cette destination. La promenade eut reçu de plus de cette construction un embellissement incontestable. L'affaire fut sérieusement étudiée et portée au conseil le 19 août 1839. Mais le préfet demandait encore à la ville un concours financier de 200,000 fr., et cette demande, qui fut rejetée, fit également avorter ce projet.

1839

Enfin, à la suite de nouvelles études, le département choisit définitivement le terrain Bruneau, sur lequel a été édifié depuis le palais actuel.

Le préfet songea alors à aliéner les bâtiments du Bouffay, mais quelques doutes s'étant élevés sur le point de savoir si la commune n'avait pas des droits de propriété sur cet immeuble, le conseil municipal se réunit le 9 novembre 1843 pour statuer sur cette question. Après une étude approfondie, faite par une commission, il fut établi que le Bouffay, originairement propriété des ducs de Bretagne, était devenu propriété domaniale, lors de la réunion du duché au royaume de France; que l'empereur Napoléon, le considérant comme immeuble appartenant à l'Etat, en avait fait, en 1811, concession au département, et qu'ainsi la commune n'avait aucun titre à faire valoir pour en revendiquer la propriété.

1843

Cette question vidée , le préfet proposa à la ville de lui faire la vente du Bouffay. Mais le conseil n'ayant encore aucun projet arrêté sur l'emploi qu'il aurait pu faire de cet emplacement , recula devant la dépense de cette acquisition , et l'offre du préfet n'eût pas d'autre suite.

Ce fut alors que commença la démolition des bâtiments.

Toutefois, la tour de l'horloge fut respectée, car s'il était démontré que le corps de bâtiment appartenait au département, il n'était pas moins prouvé que le terrain sur lequel s'élevait la tour, et la tour elle-même, étaient une propriété communale.

1846 En 1846 , le préfet voulant procéder à l'aliénation des terrains du Bouffay, en avait annoncé l'adjudication pour le 13 juin , mais sans tenir compte d'une manière suffisante des droits de la commune. Le conseil s'empessa de réclamer, et l'adjudication dût être indéfiniment ajournée.

Pendant , comme le département avait un très grand intérêt à pouvoir disposer du périmètre entier, le préfet demanda à la ville à quelles conditions elle ferait la cession de ses droits ; mais sur cette demande , le conseil municipal prit, le 9 juin , la délibération suivante : « Que la » ville de Nantes avait l'intention de conserver la tour du » Bouffay et qu'elle devait en outre être reconnue propriétaire , non-seulement de l'emplacement de la tour, » mais encore de l'escalier qui y donnait accès et du droit » de passage pour arriver à ladite tour. »

Le préfet insistant de nouveau , le 21 janvier 1847 , le conseil modifiant sa précédente délibération , décida que la ville ferait l'abandon de ses droits en faveur du département, moyennant une somme de 20,000 fr. et un échange sans soulte de part ni d'autre de divers terrains nécessaires à la rectification de la place.

Le préfet refusa à son tour, et l'affaire, loin de marcher

à une solution, semblait se compliquer sans cesse de nouvelles difficultés.

Dans le cours de 1847 cependant, l'opinion publique parut se modifier, et l'administration elle-même jugea qu'il pourrait être avantageux à la commune de se rendre propriétaire de ce bel emplacement, soit pour achever par des constructions régulières l'aspect monumental des quais, soit pour agrandir le marché du Bouffay, dont l'insuffisance était notoire.

1847

Voici en quoi consistait le projet arrêté, qui fut soumis au conseil les 25 août et 15 novembre, et définitivement adopté le 1<sup>er</sup> décembre. On eût vendu aux enchères les lisières bordant le quai de la Tremperie et la place du Bouffay, avec obligation aux acquéreurs d'y élever des constructions, en se conformant aux façades déterminées par le plan Ceineray, et l'intérieur du terrain eût été employé à l'établissement d'un marché. Ce nouveau marché, au milieu duquel se fût élevée la tour reconstruite de l'horloge, aurait communiqué à l'ancien par une double arcade ouverte dans le massif de maisons. Un poids public eût été établi près de ces marchés.

La dépense de ce projet était calculée à 283,459 fr. 60 c. Un emprunt de 280,000 fr. devait pourvoir à cette dépense.

Après enquête, le conseil, le 15 janvier 1848, donna de nouveau son plein assentiment au projet arrêté, et tout faisait espérer que notre ville allait enfin avoir un marché qui eût répondu à des besoins depuis longtemps sentis, lorsque les événements de 1848 arrivèrent. . . . Des préoccupations sérieuses, des dépenses extraordinaires et chaque jour renaissantes, vinrent compliquer la situation, et l'exécution de ce projet, qui eût réalisé une amélioration véritablement utile, fut ajournée ou plutôt provisoirement abandonnée.

1848

En 1843, avons-nous dit, les bâtiments du Bouffay avaient été démolis, mais au milieu de ces ruines, la vieille tour de l'horloge se dressait toujours. Soit qu'il eût des inquiétudes réelles sur la solidité de cette tour, soit que plutôt il fût dominé par le désir de la voir disparaître, afin de rendre libre la totalité du terrain, le préfet, M. Chaper, manifestait ouvertement ses craintes de la voir subitement s'écrouler. Il n'avait pas manqué de signaler ces craintes à l'administration municipale qui, pour prévenir tout danger, avait officieusement chargé M. Frédéric Huette, l'un des membres du conseil, de s'assurer si réellement la tour éprouvait des oscillations de nature à faire craindre que sa solidité fût compromise. M. Huette installa un appareil simple, mais sûr, au moyen duquel, pendant tout le cours de 1847, il pouvait chaque jour constater si le moindre mouvement se produisait. M. Chaper était toujours là et venait ajouter ses observations à celles de M. Huette. Bref, bien que l'on eût fait des travaux d'excavations à une distance assez rapprochée de la tour, rien ne semblait indiquer qu'il y eût le moindre danger. Mais l'éveil avait été donné et les habitants du quartier se montraient dans des transes continuelles. Pour y mettre fin, le conseil, dans ses séances des 4 et 19 mars 1848, décida que la tour serait immédiatement démolie. Un crédit de 3,000 fr. fut ouvert à cet effet.

Ainsi disparut encore ce vieux monument auquel se rattachaient tant de souvenirs. Au moment de la descente de la cloche, le câble se rompit et la cloche tomba d'une certaine hauteur; mais cette chute n'eut aucune suite fâcheuse.

La ville se trouvait donc sans horloge publique et l'on comprend que ce devait être un grand sujet de gêne pour la population. Aussi, dès le 4 avril, un membre du conseil fit-il la proposition que l'on s'occupât sans retard de la

reconstruction du beffroi communal. Comme moyen financier, il proposait un appel à tous les habitants qui, dans sa pensée, ne manqueraient pas d'apporter leur offrande pour l'érection d'un monument aussi utile, et, à défaut, si le moyen était jugé légal, une capitation de 50 c. par habitant.

Cette proposition fut prise en considération.

Dans ce moment, l'on faisait des travaux de déblais sur tout l'emplacement de l'ancien palais, et déjà quelques objets d'antiquité avaient été trouvés. Dans la séance du 6 mai, sur la proposition du maire, M. Colombel, une commission fut nommée pour surveiller ces fouilles et recueillir les objets curieux qu'elles pourraient faire découvrir. Cette commission fut composée de MM. Huette, Chenantais, Marcé et Cuissart, tous membres du conseil. Disons de suite que, malgré une surveillance active, rien ne fut trouvé qui put fixer l'attention. Quelques débris romains furent seulement recueillis et déposés au musée archéologique.

Cependant le vote du conseil du 15 novembre 1847, relatif au nouveau marché à établir sur une partie des terrains du Bouffay, subsistait toujours, et le département, qui lui aussi avait grand besoin de ressources, pressait la commune de prendre un parti. Mais à cette époque, les ateliers nationaux absorbaient chaque jour des sommes considérables, l'avenir ne laissait pas que d'être sombre et l'on n'osait se livrer à aucune entreprise qui eût nécessité encore une large mise de fonds. Les 19 et 20 octobre et 19 novembre l'affaire revint devant le conseil. La proposition était faite d'abandonner tout projet de construction et de se borner seulement à la régularisation de la place. Mais le conseil tenait toujours à son projet de marché et crut devoir maintenir son premier vote.

L'affaire chôme donc encore.

1849

Enfin, sur les instances de plus en plus pressantes du préfet, le 4 avril 1849, un parti définitif est pris et une transaction intervient entre la ville et le département. Un échange de terrain est arrêté et la ville prend de plus à sa charge l'acquisition d'une maison pour régulariser la place. La commune fait aussi le sacrifice de ses droits de propriété sur l'emplacement de la tour, mais il fallait en finir, et cet arrangement, qui mettait un terme à ce long conflit, fut encore jugé le plus convenable. Du reste, toute idée de marché était désormais abandonnée, et le département était mis en possession du périmètre entier de l'ancien Bouffay.

Pouvant ainsi disposer en toute liberté de l'emplacement complet, le préfet s'empessa d'annoncer l'adjudication de ces terrains divisés par lots. Mais le moment était si critique, que plusieurs essais d'adjudication restèrent sans aucun effet. Ce fut alors que M. Chenantais, architecte, se présenta au nom de divers entrepreneurs qui consentaient à traiter et à élever une construction, en prenant à l'œuvre l'intérêt de leur travail et de leurs fournitures. L'affaire put se lier, et M. Chenantais devint acquéreur de ces terrains, au prix moyen d'environ 100 fr. le mètre. C'est là l'origine dans notre ville de ce système d'entreprises, qui depuis a doté Nantes de belles et importantes constructions.

Rappelons et expliquons seulement un petit incident auquel cette construction donna lieu. La façade devait en tout point être conforme à celle du plan Ceineray. A cet égard aucune difficulté ne pouvait s'élever. Mais M. Chenantais mit pour condition de disposer les mansardes en appartements. Cette condition n'apportait pas au plan une modification bien sensible; dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, il fallait à tout prix donner du travail aux ouvriers, et malgré quelques objections, l'adminis-

tration et le conseil ne crurent pas devoir s'opposer à ce léger changement. Les travaux de construction commencèrent aussitôt et furent poussés avec activité. En 1852, la maison monumentale que nous possédons aujourd'hui était achevée, et toute trace de l'ancien Bouffay avait disparu.

Restait la question du beffroi communal.

Le 20 août 1850, le maire en saisit le conseil et propose d'élever ce beffroi sur l'église Sainte-Croix. Un plan et un devis sont soumis. Le devis s'élève à 63,000 fr. La fabrique prend à sa charge une partie de la dépense, et une souscription que l'on est dans l'intention d'ouvrir, devra encore alléger le sacrifice de la commune.

1850

Cette proposition trouve des adhérents, mais aussi d'autres opinions se produisent. On demande que la préférence soit donnée à l'église Saint-Nicolas, dont la tour est en construction. D'autres membres pensent que la véritable place de l'horloge publique est à l'hôtel-de-ville; une commission est nommée.

Dans la séance du 11 février 1851, cette commission fait son rapport. Abandonnant les divers emplacements jusqu'alors signalés, elle propose celui de l'éperon de la Petite-Hollande. On y élèverait une tour d'une riche architecture, qui contiendrait à son sommet l'horloge publique et serait surmontée d'un phare qui jetterait sa lumière sur tout le port. A sa base seraient établis un corps de garde et la morgue.

1851

Ce projet réunit tous les suffrages, et l'on demande que les plans et devis en soient dressés.

Le 28 mai, ces pièces sont mises sous les yeux du conseil. Le plan est accueilli par un assentiment unanime; le devis s'élève à 104,681 fr. 60 c. Une nouvelle sanction du corps municipal consacre ce projet, et le 29 octobre, une somme de 15,000 fr. est inscrite au budget de 1852, comme premier acompte aux frais de construction.



1852 Cet enthousiasme toutefois dut bientôt se calmer. Après  
1853 un examen sérieux, on acquit en effet la certitude qu'il serait fort difficile d'établir des fondations solides sur un pareil terrain, et qu'en tous cas la dépense serait sensiblement supérieure à celle prévue au premier devis. Le conseil départemental des bâtiments civils, consulté à cet effet, n'avait pas hésité à émettre cet avis.

Le corps municipal en délibère de nouveau le 19 novembre 1853, et exprime le désir, qu'avant d'être abandonné, le projet soit soumis au conseil supérieur des ponts et chaussées. Cet avis du corps des ingénieurs, fortement étudié, est produit le 24 juillet 1854.

1854 D'après l'opinion exprimée, la construction projetée eut pu se faire sur l'éperon de la Petite-Hollande, mais de grandes précautions eussent été à prendre et la dépense se fut élevée au moins à 200,000 fr.

En présence de cette opinion, et vu surtout l'importance du chiffre de la dépense, le projet fut abandonné.

Cette affaire du beffroi va encore sommeiller pendant plus de trois ans.

Avant d'y revenir, nous parlerons de deux projets qui se produisirent en 1853 et 1855, et qui avaient pour but d'établir un marché couvert sur la place du Bouffay.

Dans la séance du 19 novembre 1853, l'administration exprimant le regret que Nantes n'eut aucun marché convenablement établi, que surtout elle manquât de marchés couverts, proposa de créer aux frais et pour le compte de la ville, sur la place du Bouffay, quatre pavillons, entourés de grilles et séparés par deux rues de cinq mètres. Chaque pavillon eût contenu soixante-douze places, soit en tout deux cent quatre-vingt-huit places. La recette présumée pouvait s'élever à 22,224 fr.; la dépense, à raison de 20,000 fr. par pavillon, était calculée à 80,000 fr.

Le conseil, voyant là une création d'une utilité incontestable et la source d'un revenu certain et avantageux, exprima le désir qu'il fût donné suite à ce projet.

Et cependant rien ne se fit.

Seulement la connaissance de ce projet amena M. Lafont, régisseur alors des droits d'emplacements, à faire une proposition que le conseil eut à examiner dans sa séance du 28 février 1855.

Au moyen de quelques combinaisons financières qui ne furent pas jugées onéreuses pour la commune, M. Lafont proposait d'établir à ses frais et sans aucun concours financier de la ville, deux marchés couverts, l'un sur la place du Bouffay, l'autre sur la place du Port-Communeau. Ces constructions en fontes de fer, eussent été établies, conformément à un plan dressé par M. Voruz, qui se fut chargé de l'exécution, et seraient devenues propriétés communales, sans aucune indemnité, au bout de 21 ans.

Cette proposition donna lieu à une sérieuse discussion, et fut encore adoptée par le conseil.

Et cependant, répétons-nous, pas plus ce projet que le précédent n'a reçu son exécution, et aujourd'hui encore, Nantes manque de marchés couverts !!

Mais revenons au beffroi communal.

Depuis la séance du 24 juillet 1854, le conseil n'avait point été appelé à s'en occuper. La population, privée d'horloge publique, depuis 1848, se plaignait hautement. Aussi le 19 mars 1856 le conseil invita-t-il fortement l'administration à reprendre l'affaire et à lui donner enfin une solution.

1856

Ce ne fut néanmoins qu'en 1857, le 6 octobre, que la question fut définitivement tranchée.

1857

L'administration exposa qu'en effet, depuis 1848, la ville était demeurée sans horloge publique, mais qu'il fallait

aussi tenir grand compte des difficultés nées des événements politiques, du défaut des ressources financières de la commune et enfin du choix d'un emplacement. Elle rappela en même temps que le quartier du Bouffay était, depuis 1662, en possession du beffroi communal et qu'il y avait ainsi justice à ne le point priver de ce vieil héritage. Elle renouvela donc la proposition de l'érection sur l'église Sainte-Croix.

Cette fois l'unanimité du conseil partagea cette dernière opinion.

Quant au devis qui accompagnait cette proposition, il était de 56,000 fr., dont :

26.000 fr. à la charge de la fabrique de Sainte-Croix.  
30.000 à la charge de la commune.

Mais ce devis reçut bientôt d'importantes modifications.

1859

En 1859, il s'élevait déjà à 80,000 fr., se décomposant comme suit :

Maçonnerie. . . . .	33.000 fr.
Charpente. . . . .	22.000
Serrurerie. . . . .	3.572
Plomberie d'art et autre. . . . .	11.000
Sculpture. . . . .	9.651
Couverture et peinture. . . . .	777

---

80.000 fr.

---

Un instant on avait songé à établir la charpente en fer, ce qui, en augmentant la sécurité, aurait aussi augmenté la dépense d'une manière notable ; mais le conseil fut d'avis qu'une charpente en bois répondait à tous les besoins.

1860

Au mois d'avril 1860, la ville fit l'acquisition de l'horloge, œuvre de M. Gourdin, et qui avait valu à son auteur

une médaille d'honneur, à l'exposition universelle de 1855.

La ville eut à déboursier pour l'établissement de cette horloge :

Prix de l'horloge. . . . .	8.000 fr.
Fourniture de trois cadrans en lave émaillée et d'un quatrième en verre. . . . .	2.400
Confection d'un mécanisme pour le carillon. . . . .	4.000
Fourniture de quatre nouveaux timbres. . . . .	1.600
	<hr/>
	16.000 fr.
	<hr/>

Ce beffroi, commencé en 1858, a été terminé en 1862. 1862  
 Par suite des crédits divers qu'il a fallu successivement ouvrir pour achever cette construction, la dépense à la charge de la ville s'élève en réalité à bien près de 100,000 francs.

Comme complément de renseignements, disons que, dans sa dernière session, le conseil municipal a voté une allocation annuelle de 600 fr., en faveur de l'horloger, chargé de l'entretien de l'horloge communale. 1865

Nous sommes peu compétent pour donner un avis éclairé sur la dernière œuvre de M. Driollet. Nous pouvons dire cependant que le plan primitif du monument présentait une élégance et une légèreté qui ne se retrouvent plus dans l'exécution. La tour qui soutient le dôme devait avoir plus d'élévation.

La hauteur de cette tour a été sensiblement réduite, et c'est là surtout ce qui nuit à l'effet de l'ensemble qui paraît lourd et écrasé.

Mais d'un autre côté, il faut se rappeler que cette construction a dû se faire sur des fondations qui ne semblaient

point avoir été établies pour supporter un poids aussi considérable. L'architecte, M. Driollet, eut donc bien des précautions à prendre, et la crainte qu'un accident ne vint compromettre sa responsabilité fut sans doute le motif qui l'amena à un changement évidemment contraire aux règles de l'art. Aujourd'hui que l'édifice est solidement établi, on pourra dire qu'il eut tort ; mais pour être juste, il n'en faut pas moins tenir grand compte à M. Driollet du motif de prudence qui le fit agir.

Nous arrêtons ici les renseignements que nous avons à donner sur le Bouffay. Nous avons tenu à reproduire tous les détails que nous avons pu recueillir et probablement il en est d'autres qui nous ont échappé.

Quoi qu'il en soit, dans le cadre que nous nous étions tracé, si resserré qu'il fût, nous avons pu signaler un grand nombre de faits, dont certains étaient peu ou mal connus. Nous avons pu mettre en relief des actes, les uns honorables et du plus pur patriotisme, les autres arbitraires et parfois d'une cruauté presque sauvage, qui peignent mieux que tout récit les époques que nous avons parcourues ; nous avons pu enfin mentionner de nombreux projets d'utilité publique, dont cependant quelques-uns attendent encore leur réalisation. Nous croyons donc que nos concitoyens, que nos administrateurs surtout pourront trouver dans ce travail le sujet de quelques bonnes études. C'est dans ces vues que nous l'avons fait, car nous avons toujours pensé que les meilleurs enseignements dont puissent profiter le présent et même l'avenir, sont ceux que nous lèguent la connaissance et l'expérience du passé.

20 juillet 1864.

---

# ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

## DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Par M. Eug. ORIEUX, agent-voyer inspecteur.

---

### ARRONDISSEMENTS DE NANTES ET DE PAIMBŒUF.

---

#### AVANT-PROPOS.

» Ce n'est que lorsque les tempêtes révolutionnaires  
» et l'action irrésistible du temps renversaient de fond  
» en comble les monuments qui couvrent le sol de la  
» France, qu'on s'est occupé de les étudier. »

BATISSIER. *Histoire de l'Art monumental.*

Si nous connaissions quelque ouvrage qui traitât, avec un peu d'étendue et d'ensemble, des antiquités de notre département, nous ne songerions pas à mettre ces notes sous les yeux de la Société Académique de la Loire-Inférieure. M. Bizeul est, croyons-nous, celui qui a le plus écrit sur ces antiquités : il y a mis beaucoup de sagacité et il a fait souvent jaillir la lumière là où régnaient les ténèbres ; mais il n'a malheureusement pas abordé le *moyen-âge*.

Persuadé qu'il faut voir avant d'entreprendre un ouvrage de cette nature, nous avons vu ; et, si nous ne pouvons pas

affirmer que nous avons marché avec assurance au milieu des matériaux antiques, nous les avons du moins examinés avec beaucoup de bonne foi. Nous racontons ici sans prétention aucune, et en ne faisant souvent qu'une sèche nomenclature, ce que nous avons touché et mesuré ; quand nous n'avons pu mesurer nous-même, nous avons été aidé par des personnes en qui nous avons toute confiance ; de sorte que l'on peut considérer comme très exactes les dimensions que nous donnons pour beaucoup de monuments antiques, depuis l'époque celtique jusqu'au moyen-âge.

Nous ne parlons ici que des arrondissements de Nantes et de Paimbœuf, parce que nos notes ne sont à peu près complètes que pour cette partie de notre département. Si la Société Académique de la Loire-Inférieure trouvait quelque utilité à ce genre de travail, elle recueillerait bientôt, nous n'en doutons pas, un complément pour le département entier.

Nous avons joint à notre texte des plans et des élévations géométriques de quelques parties de monuments ; les dimensions y sont exactement rapportées et l'appareil des portes y est indiqué avec soin.

---

## **Première partie.**

---

### ÉPOQUE GAULOISE OU CELTIQUE.

---

La Gaule celtique avait pour confins la Marne et la Seine à l'Est, la Garonne au Midi et l'Océan Atlantique à l'Ouest (1) ; elle était divisée en un grand nombre de petits états, et le cours inférieur de la Loire séparait deux de ces états : les *Pictones* sur la rive gauche, les *Samnites* sur la rive droite (2). Le département de la Loire-Inférieure est formé des *Samnites* et d'une partie des *Pictones*.

Les Gaulois n'élevaient point de temples ; et leurs murailles, faites de pierres, de terre et de bois (3), n'ont pu résister à l'action destructive du temps ; les monuments

(1) César, *Comm.*, liv. 1<sup>er</sup>.

(2) Strabon, liv. iv, ch. ii. — Ptolémée, liv. ii, ch. vi, § 6, et ch. vii, § 6 et 8. (Voir notre chapitre 1<sup>er</sup> de l'époque gallo-romaine.)

(3) César, *Comm.*, liv. vii.



fixes qui nous restent de ces peuples sont des tertres coniques appelés *tumulus*, et des pierres brutes appelées *menhirs* ou *peulvens*, *dolmens*, *cromlechs*, *allées couvertes*. La plupart sont, dans notre département, placés sur des hauteurs : les uns dominent la mer, les autres la Loire, quelques-uns le cours d'un ruisseau. Beaucoup de pierres celtiques ont disparu, même de notre temps. Nous ne nous occuperons que de celles dont nous avons pu constater l'existence.

**Article I. — Des menhirs.**

Les menhirs, monuments commémoratifs ou funéraires, sont des pierres longues plantées verticalement dans le sol. Les localités de la Loire-Inférieure où il s'en trouve en plus grand nombre sont l'arrondissement de Paimbœuf qui faisait partie des Pictones, et la presqu'île guérandaise qu'habitaient les Samnites.

*1<sup>re</sup> section. — Arrondissement de Paimbœuf.*

**1<sup>o</sup> COMMUNE DE PAIMBŒUF.**

Dans un champ de la métairie du Grand-Paimbœuf, appelé la Pierre-Pointue, une pierre debout de 1<sup>m</sup>,90 de hauteur, 1<sup>m</sup>,20 à 1<sup>m</sup>,50 de largeur, et 0<sup>m</sup>,40 à 0<sup>m</sup>,80 d'épaisseur.

**2<sup>o</sup> COMMUNE DE CORSEPT.**

Près du Plessis-la-Guenne, une pierre debout de 2<sup>m</sup>,50 de hauteur, 1<sup>m</sup> à 2<sup>m</sup>,20 de largeur, et 0<sup>m</sup>,50 à 1<sup>m</sup>,20 d'épaisseur. Huit grosses pierres sont éparses au pied de ce menhir.

A 300 mètres au Sud-Est de la Mégerie et à l'Est du Cassis, une pierre debout de 2<sup>m</sup>,90 de hauteur, 2<sup>m</sup> à 2<sup>m</sup>,50 de largeur, et 0<sup>m</sup>,80 à 2<sup>m</sup>,50 d'épaisseur.

A 200 mètres à l'Ouest de la Mégerie et à 100 mètres à l'Est du chemin vicinal, une pierre debout de 4<sup>m</sup> de hauteur, de 1<sup>m</sup>,40 à 3<sup>m</sup>,70 de largeur, et de 0<sup>m</sup>,80 à 1<sup>m</sup> d'épaisseur.

A 200 mètres au Nord-Est de la Basse-Bigotais, dans le quarteron des Bourgons, une pierre renversée qui était autrefois debout, de 3<sup>m</sup>,80 de longueur sur une largeur variable de 1<sup>m</sup>,80 et une épaisseur de 0<sup>m</sup>,70.

A 550 mètres au Sud de la métairie du Marais-Gedeau, dans le marais, une pierre debout de 2<sup>m</sup>,50 de hauteur sur 1<sup>m</sup>,30 de largeur et 0<sup>m</sup>,60 d'épaisseur.

### 3<sup>o</sup> COMMUNE DE SAINT-BREVIN.

Entre la Brosse et le Plessis-Gamate, dans le champ de la Roche, situé à 300 mètres Nord-Ouest de ce dernier village, une pierre debout de 2<sup>m</sup>,40 de hauteur sur une largeur variable de 1<sup>m</sup>,40 et une épaisseur de 0<sup>m</sup>,60.

Dans les champs et les sables du Boivre, trois pierres debout, formant les sommets d'un triangle équilatéral dont les côtés ont environ un demi kilomètre de longueur, savoir : à 800 mètres au Nord du Grand-Boivre, dans les sables, une pierre de 2<sup>m</sup>,40 de hauteur sur 1<sup>m</sup>,50 de largeur à la base et une épaisseur variable de 0<sup>m</sup>,80 à 1<sup>m</sup>,15 ; 2<sup>o</sup> sur le bord de la mer et à 150 mètres du village de la Roussellerie, une pierre dite  *Pierre attelée*  de 3<sup>m</sup> de hauteur sur 1<sup>m</sup>,35 de largeur et 1<sup>m</sup> d'épaisseur ; 3<sup>o</sup> à 150 mètres Sud-Est du Grand-Boivre, une pierre de 4<sup>m</sup> de hauteur ayant un mètre de largeur à la tête, 3<sup>m</sup>,60 à la base et 1<sup>m</sup>,10 d'épaisseur. A 150 mètres environ au Nord-Ouest de la première pierre, on trouve trois débris de pierres celtiques presque entièrement enfouis dans le sable, et dans le voisinage de la  *pierre attelée*  on voit de pareils débris en assez grand nombre.

4° COMMUNE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ.

A la Paragère, une pierre qui était couchée sur le bord du chemin, a été relevée et plantée debout à 200 mètres de sa première place ; sa hauteur est de 3<sup>m</sup>,75, sa largeur de 2<sup>m</sup>,30 et son épaisseur de 0<sup>m</sup>,55.

Au Port, à 250 mètres au Sud de la métairie, une pierre debout un peu penchée, de 2<sup>m</sup>,95 de hauteur sur 1<sup>m</sup>,50 de largeur et 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur.

A la Rivrais : 1° à 150 mètres à l'Ouest du village, une pierre debout de 3<sup>m</sup>,40 de hauteur sur 3<sup>m</sup>,70 de largeur à la base et 1<sup>m</sup> au sommet, et une épaisseur de 0<sup>m</sup>,80 ; 2° à 130 mètres de celle-ci, dans une vigne, une pierre debout de 3<sup>m</sup>,70 de hauteur, 2<sup>m</sup>,30 de largeur et 0<sup>m</sup>,60 d'épaisseur.

5° COMMUNE DE FROSSAY.

Aux Pins, une pierre debout replantée vers 1825, de 2<sup>m</sup>,70 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,90 et 0<sup>m</sup>,65.

6° COMMUNE DE CHAUVÉ.

A la Groterie : 1° au Nord du village, une pierre debout de 4<sup>m</sup>,30 de hauteur sur 3<sup>m</sup> de largeur et 1<sup>m</sup>,25 d'épaisseur ; au pied de cette pierre et la touchant, une pierre couchée de 3<sup>m</sup> de longueur sur 2<sup>m</sup>,80 de largeur et 1<sup>m</sup> d'épaisseur ; 2° à l'Est du village, une pierre debout de 4<sup>m</sup>,20 de hauteur sur 2<sup>m</sup>,40 de largeur et 1<sup>m</sup> d'épaisseur ; à son pied, d'un côté, une pierre couchée de 4<sup>m</sup>,80 de longueur sur 1<sup>m</sup>,90 de largeur et 1<sup>m</sup>,90 d'épaisseur ; d'un autre côté, une seconde pierre couchée de 5<sup>m</sup> de longueur sur 2<sup>m</sup> de largeur et 1<sup>m</sup>,60 d'épaisseur.

A la Pierre-le-Mât, dans une vigne à 300 mètres au Nord de ce village, une pierre debout de 4<sup>m</sup>,20 de hauteur sur 2<sup>m</sup>,40 de largeur et 1<sup>m</sup>,20 d'épaisseur.

7° COMMUNE DU CLION.

Sur le bord de la mer, entre la Haute-Folie et la Boutinardière, deux pierres debout dont nous n'avons pas les dimensions.

8° COMMUNE DES MOUTIERS.

« Dans une vigne à l'Ouest de Prigny, on trouve un » peulven : c'est une pierre schisteuse, mi-plate, de 1<sup>m</sup>,55 » de hauteur sur 0<sup>m</sup>,65 de largeur (1). »

9° COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS.

Près le moulin Penaud, au milieu d'un amas de grosses pierres, une pierre debout de 1<sup>m</sup>,60 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,70 de largeur et 0<sup>m</sup>,60 d'épaisseur.

10° COMMUNE DE CHÉMERÉ.

Dans la forêt de Princé, une pierre debout de 2<sup>m</sup>,10 de hauteur sur 1<sup>m</sup>,10 de largeur et 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur; on dit, dans le pays, que deux pierres sont enfouies dans le sol au pied de ce menhir.

11° COMMUNE DE ROUANS.

A 500 mètres environ au Sud du village de Launay, une pierre couchée de 1<sup>m</sup>,80 de longueur sur une largeur variable de 0<sup>m</sup>,50 à 1<sup>m</sup>,50.

12° COMMUNE DE CHEIX.

Près du bourg, sur les bords de l'Acheneau, la pierre

(1) Chevas. *Notes sur les Communes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 399. Cette pierre d'un schiste très commun aux environs de Prigny ne nous semble pas d'une origine celtique; son épaisseur est de 0<sup>m</sup>,15.

dite de Saint-Martin, passe pour une pierre celtique, mais nous ne saurions affirmer qu'il en soit ainsi ; c'est un gneiss comme le rocher sur lequel elle repose. Elle est longue de 6<sup>m</sup>,30, large de 4<sup>m</sup>,40 et d'une épaisseur variable de 0<sup>m</sup>,50 à 1<sup>m</sup>; elle a deux empreintes de pas et un trou circulaire qui ont donné lieu à cette tradition de Saint-Martin et du diable jouant au petit pallet sur la pierre.

### 13° COMMUNE DE SAINTE-PAZANNE.

A la Briancière, une pierre plate couchée de 1<sup>m</sup>,70 de longueur sur 0<sup>m</sup>,70 de largeur. Au commencement de ce siècle on essaya de la traîner pour la faire servir au passage du ruisseau voisin, mais la difficulté de l'entreprise la fit abandonner à l'endroit où elle est maintenant.

### 2° section. — Arrondissement de Nantes.

#### Rive gauche de la Loire.

### 1° COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-CORCOUÉ.

A Favet, à 15 mètres au Nord du chemin vicinal de Roche-Servière, une pierre renversée de 3<sup>m</sup>,30 de longueur sur 1<sup>m</sup>,50 de largeur et 1<sup>m</sup>,70 d'épaisseur.

### 2° COMMUNE DE PONT-SAINT-MARTIN.

Sur les bords de l'Ognon, à 800 mètres au-dessus du bourg, deux pierres debout, l'une de 1<sup>m</sup>,60 de hauteur enfoncée de 3<sup>m</sup>,50 environ dans le sol, l'autre de 1<sup>m</sup>,30 de hauteur au-dessus du sol.

### 3° COMMUNE DE SAINT-AIGNAN.

Sur les bords du lac et de la presqu'île d'Un, une pierre haute de 1<sup>m</sup> environ plantée dans la vase, dont le pied reste

à sec quelques mois de l'année et que les hautes eaux du lac recouvrent complètement.

#### 4° COMMUNE DE BOUGUENAIS.

Dans la vigne de Pierre-Levée, auprès du moulin des Grands-Champs, une pierre debout de 1<sup>m</sup> de hauteur sur 0<sup>m</sup>,60 de largeur et 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur.

#### 5° COMMUNE DE VERTOU.

Dans la vigne de la Bastière, une pierre debout de 1<sup>m</sup> de hauteur sur 0<sup>m</sup>,80 de largeur.

Dans le clos de la Roche, au Couchant de la Salmonnière, une pierre debout de 2<sup>m</sup>,50 de hauteur, dont la section ou coupe horizontale forme un prisme triangulaire de 1<sup>m</sup>,60 de côté.

A la Haute-Lande, dans la pièce de la Pierre, une pierre debout de 3<sup>m</sup>,30 de hauteur sur 1<sup>m</sup>,70 de largeur et 1<sup>m</sup>,30 d'épaisseur.

#### 6° COMMUNE DE BASSE-GOULAINÉ.

Au Couchant de la Champagnère, dans un champ, une pierre debout de 3<sup>m</sup>,20 de hauteur, d'une largeur variable de 2<sup>m</sup>,55 à 3<sup>m</sup>,30 et une épaisseur variable de 0<sup>m</sup>,70 à 1<sup>m</sup>. A quelques mètres de ce menhir, un autre menhir renversé dans le fossé du chemin vicinal.

7° On nous a parlé de pierres celtiques que nous n'avons pu visiter et qui sont près du Bois-Joly, commune de Montbert; du pont de Louën, commune du Loroux, et de l'Anerie, commune de Gétigné.

#### Article II. — Des dolmens, demi-dolmens et lichavens.

Les *dolmens* sont formés de deux rangs parallèles de pierres plantées verticalement dans le sol et recouvertes

d'une ou de plusieurs pierres posées à plat. Le *demi-dolmen* n'a qu'un rang de pierres debout, et la table repose d'un côté sur le sol, et d'un autre côté sur les pierres verticales. Le *lichaven* est un dolmen simple formé de trois pierres seulement, et dont les deux pierres verticales sont plus élevées que dans le dolmen.

Nous ne sommes pas encore complètement fixé sur la destination de ces monuments : « L'opinion la plus généralement admise, dit M. Bâtissier (1), c'est qu'ils ont dû servir d'autels pour les sacrifices. » L'abbé Corblet (2) partage cette opinion. D'autres archéologues les considèrent comme des monuments funéraires; et c'est à ceux-ci que donnent raison des fouilles pratiquées avec beaucoup d'intelligence dans le département du Morbihan. On n'est pas loin, aujourd'hui, de s'arrêter à cette conclusion : tout tumulus recouvre un tombeau qui n'est autre chose qu'un dolmen ou une allée couverte; et tout dolmen à ciel ouvert est un tumulus fouillé. M. Leray, docteur-médecin, nous a parlé de dolmens élevés sur le sommet des tumulus qui, n'ayant jamais été recouverts de terre, doivent faire exception à la règle.

1<sup>re</sup> section. — Arrondissement de Paimbœuf.

1<sup>o</sup> COMMUNE DE CORSEPT.

Le beau dolmen de la Gautrie que nous avons vu intact en 1858, est aujourd'hui dérangé : la pierre de recouvrement repose maintenant d'un côté sur le sol, et d'un autre côté sur deux pierres debout ; elle a 5<sup>m</sup>,20 de longueur sur 3<sup>m</sup>,30 de largeur.

(1) *Histoire de l'Art monumental*, p. 317.

(2) *Manuel d'archéologie*, p. 19.

On trouve au Paquiaud de grandes pierres renversées qui ont dû faire partie d'un dolmen. A 100 mètres au Nord de la Borderie du pont de Pierre, une dizaine de pierres éparses, les unes couchées, les autres debout et peu élevées au-dessus du sol, ont pu avoir une pareille destination.

On rencontre à la Chapronnais un demi-dolmen dont le recouvrement a été renversé depuis peu de temps; la pierre debout a 1<sup>m</sup>,50 de hauteur, une largeur variable de 1<sup>m</sup> à 1<sup>m</sup>,30 et 0<sup>m</sup>,70 à 1<sup>m</sup>,10 d'épaisseur.

### 2<sup>o</sup> COMMUNE DE LA PLAINE.

Nous avons vu à Quirouard, il y a quelques années, un demi-dolmen dont nous n'avons pas les dimensions.

### 3<sup>o</sup> COMMUNE DE SAINTE-PAZANNE.

Le magnifique dolmen du Port-Fessant est renversé : une pierre plate de 3<sup>m</sup> de longueur sur 2<sup>m</sup>,80 repose d'un bout sur le sol, et d'un autre bout sur une large pierre de 1<sup>m</sup>,50 de hauteur posée de champ; une troisième pierre pareille à la seconde avec laquelle elle forme équerre, est placée aussi de champ à l'un des côtés de la pierre plate; quatre grosses pierres, dont l'une d'elles à moitié penchée, sont éparses autour de ces trois premières.

### 2<sup>o</sup> section. — Arrondissement de Nantes.

Rive gauche de la Loire.

### 1<sup>o</sup> COMMUNE DE VERTOU.

Dans le clos de la Roche, auprès de la Salmonnière et à quelques mètres d'un menhir dont nous avons déjà parlé, on trouve trois pierres renversées qui ont dû former un dolmen; et, à quelques mètres plus loin, quatre



pierres éparses qui ont dû faire partie d'un monument celtique.

Article III. — Des tumulus.

Les différents tertres coniques que nous rencontrons dans notre département n'ont pas eu tous la même destination et n'appartiennent pas tous à l'époque celtique : quelques-uns, et c'est peut-être le plus grand nombre, ne sont autre chose que des mottes de donjons ruinés élevées au *moyen-âge*.

Les mottes de donjons et les tumulus celtiques ont la même forme, ce n'est donc pas à l'extérieur que l'on peut les distinguer, c'est en les fouillant : si le tumulus recouvre toujours un dolmen, la fouille donnera un résultat certain, et c'est ce qui est arrivé à Sainte-Marie de Pornic, dont les tumulus ont été fouillés par M. Verger.

L'emplacement de la plupart des tertres coniques de notre département donne lieu à une remarque qui peut avoir son importance.

Celui de Machecoul est placé au chevet de l'église ruinée de Sainte-Croix : c'est la motte du donjon du premier château de Machecoul, et c'en est le seul reste.

Le tertre conique de Touvois est placé au chevet de l'église paroissiale : on l'a fouillé, imparfaitement il est vrai, et l'on n'y a trouvé que des poteries grossières, qui peuvent avoir appartenu au *moyen-âge*.

Celui de Saint-Père-en-Retz est aussi placé au chevet de l'église paroissiale, près de laquelle le *moyen-âge* avait élevé le château de Sainte-Opportune dont il ne reste plus rien, si ce n'est ce monticule.

Le beau tumulus de Barbechat, dans la commune de la Chapelle-Basse-Mer, s'élève à la crête des coteaux de la Divatte, auprès d'une chapelle ruinée.

A part la motte de la Guerche, en Saint-Brevin, que M. Flandrin de Saint-Père-en-Retz nous a signalée, nous ne connaissons sur la rive gauche de la Loire que deux tumulus placés loin des églises : celui de Messan, élevé au milieu d'une île de l'Acheneau, et celui de Bouguenais, au milieu de la presqu'île de la Basse-Motte. M. Bizeul a vu une motte prétoriale dans ce tumulus de Bouguenais; nous n'en savons pas assez sur ces sortes d'élévations pour émettre un avis à ce sujet. Une fouille pourrait en dire plus long que toutes les hypothèses.

On voyait autrefois, au moulin de la Motte, commune de Sainte-Marie, trois tumulus placés sur une même ligne, de l'Est à l'Ouest, et dominant l'ensemble de la baie de Bourgneuf; des fouilles opérées par M. Verger, en 1840, dans les deux tumulus des extrémités, ont mis à découvert la plus belle galerie de notre département. Le tumulus non fouillé est placé au milieu des trois, et sous le moulin même qui a été construit en 1718; les fondations du moulin reposent sur de grandes pierres que l'on suppose devoir recouvrir des galeries. Le tumulus de l'Est, qui a été imparfaitement fouillé, laisse à découvert quelques pierres celtiques qui forment une grotte de près de 3 mètres de longueur. On a trouvé deux galeries sous celui du Couchant : la première, de 9<sup>m</sup>,90 de longueur, est faite en forme de croix à deux traverses; la seconde, de 10<sup>m</sup>,10 de longueur, est parallèle à la première, dont elle est distante de 4<sup>m</sup>, et n'a que d'un côté les bras de la double croix; la première galerie présente d'abord un couloir de 4<sup>m</sup>,40 de longueur sur 1<sup>m</sup> de largeur et 1<sup>m</sup>,60 de hauteur; ensuite une traverse de 1<sup>m</sup>,50 de longueur sur 5<sup>m</sup> de largeur; en troisième lieu, un autre couloir de 2<sup>m</sup> de longueur sur 0<sup>m</sup>,80 de largeur; enfin, une dernière partie transversale de 2<sup>m</sup> de

longueur sur 4<sup>m</sup> de largeur. La seconde galerie, de même hauteur que la première, commence aussi par un couloir de 4<sup>m</sup> de longueur et de 1<sup>m</sup> de largeur; on trouve ensuite, du côté droit, une demi traverse de 2<sup>m</sup>,60 de profondeur sur 1<sup>m</sup>,80 de longueur, puis un second couloir de 2<sup>m</sup> de longueur, et une seconde demi traverse de 1<sup>m</sup>,40 de profondeur sur 2<sup>m</sup>,30 de longueur qui termine la grotte. D'immenses pierres forment les parois et la voûte de ces monuments primitifs.

On a recueilli dans ces galeries des fragments de vases en terre dont quelques-uns vernissés; des os et des dents d'animaux; une hache en quartz à trois tranchants, longue d'environ 0<sup>m</sup>,20. (Verger.)

Les pierres celtiques de la Haute-Folie, commune du Clion, ont dû composer des galeries comme celles de la Motte; elles sont en grand nombre (nous en avons compté une cinquantaine) et pour la plupart déplacées; mais au Nord du monument, par exemple, la disposition de celles qui sont intactes retrace des parois de galeries cruciformes. Il y a là d'immenses débris d'un monument brutalement fouillé.

A Vieilleville, un tumulus fouillé par M. Luneau, propriétaire, a donné des résultats différents; voici, sur cette motte, les renseignements que nous tenons de M. Luneau lui-même: elle était placée entre le Marchais et le Grand-Marchais; son diamètre était de 32<sup>m</sup> et sa hauteur de 5<sup>m</sup>; la couche supérieure de terre végétale avait 3<sup>m</sup> d'épaisseur; il y avait au-dessous une couche de cendre dont l'épaisseur était de 0<sup>m</sup>,50 au milieu et moindre sur les bords, et plus bas la terre était mélangée de petits graviers. On a trouvé dans ce tumulus des fragments de charbon, de briques, d'os, de poterie, un bout de lance et plusieurs lignes de chaux dans la direction Est et Ouest; le

sol présentait au niveau du terrain environnant, après l'enlèvement de la butte, trois lignes de sable d'environ un mètre de largeur; deux de ces lignes, parallèles et distantes de 10 mètres, étaient coupées par la troisième.

Le tertre conique de Messan, près le bourg de Rouans, a une hauteur de 5 à 6<sup>m</sup> au-dessus du sol environnant; le diamètre de sa base est de 40<sup>m</sup> environ, celui de son sommet est de 11<sup>m</sup>. Le fossé qui l'entoure est comblé en partie.

**Article IV. — De quelques autres monuments de l'époque celtique.**

Parmi les monuments en pierres brutes, on rencontre des enceintes circulaires ou anguleuses auxquelles on a donné le nom de cromlechs. Nous avons vu une de ces enceintes dans l'arrondissement de Paimbœuf, près de la Rochelais, commune de Saint-Père-en-Retz; elle est composée de vingt-six pierres formant extérieurement une ellipse dont les axes sont de 9<sup>m</sup> et de 12<sup>m</sup>.

Des souterrains creusés dans le calcaire, près du village de la Meule, commune d'Arthon, sont considérés comme des *latebrae* celtiques par M. Bizeul; leur entrée donne accès à une sorte d'antichambre où l'on remarque trois ouvertures qui sont obstruées et ne permettent pas de passer plus avant. (1)

---

(1) *Revue des provinces de l'Ouest*, t. IV, p. 491.

## *Deuxième partie.*

---

### ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

---

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

L'industrie gauloise fut transformée par la conquête romaine : nos pères apprirent des Romains à pétrir l'argile, à mélanger le mortier, à bâtir des temples, à élever des murailles. La Loire-Inférieure a conservé de nombreuses traces de cette conquête.

Nous ne savons, en général, quels noms les anciens donnaient aux lieux où nous trouvons ces antiques débris d'habitation; et, quant à ceux de ces noms qui nous sont connus, nous ne savons pas avec certitude à quels lieux les appliquer. Notre département réclame pour sa part le *port Sicor* et *Ratiat*, le *port Brivates*, *Condevincum* et *Corbilon*. Avant de passer en revue les ruines romaines que renferme notre sol, examinons rapidement les questions

qui se rapportent à l'emplacement de ces villes. Forcé de faire quelques citations, nous ne prendrons cependant que des textes qui appartiennent eux-mêmes à l'archéologie.

### § I. — *Condevincum*.

#### Des Samnites et des Nannètes.

Ptolémée, en parlant des Namnètes, leur donne pour ville *Condevincum* ; on en a conclu, un peu légèrement selon nous, que la ville de Nantes recouvre l'emplacement de *Condevincum*. C'est ici le cas d'examiner la question des *Amnites*, des *Samnites*, des *Namnites*, des *Namnètes* et des *Nannètes*.

Ptolémée, qui vivait au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, est, de tous les géographes anciens, celui qui détermine avec le plus de précision, la position des villes et des peuples qu'il nomme. D'après ses indications de latitude et de longitude, nous avons fait, pour une partie de la Gaule, une carte que l'on trouvera planche 1<sup>re</sup> ; or, sur cette carte, la partie de notre département située sur la rive droite de la Loire porte le nom de *Samnites*. « Au-dessous des » *Veneti* (Vannes), dit Ptolémée (1) ; sont les *Samnites*, » qui s'étendent jusqu'au fleuve *Liger* . . . , et à l'Orient des » *Samnites* sont les *Andicaves* (Angers). » Il indique avec la même précision, mais non pas avec le même bonheur, les Namnètes, ville principale *Condevincum*, qu'il place entre les *Aulercii-Cenomani* et les *Imbracatui*, près de la Seine, au Couchant et non loin de Rouen (2). Les *Samnites* sont donc, dans Ptolémée, différents des *Namnètes*, et le pays

(1) *Géographie*, liv. II, ch. VII, §§ 6 et 8.

(2) *Géographie*, liv. II, ch. VII, §§ 9 et 10.

nantais de la rive droite de la Loire occupe donc la position des *Samnites*.

Marcien d'Héraclée, qui vivait au IV<sup>e</sup> siècle, place aussi les *Samnites* sur le bord de la Loire : « Du promontoire » des *Pictones* au port *Sicor*, 290 à 300 stades ; du port » *Sicor* à l'embouchure de la Loire, 155 à 185 stades. Le » fleuve avoisine la nation des *Samnites*. »

Voici ce que dit Strabon en deux endroits de sa *Géographie* :

« 1<sup>o</sup> La Loire coule entre les *Pictones* et les *Namnites* (1). »

2<sup>o</sup> Et plus loin : « Dans l'Océan il existe une petite île, » dit Posidonius, située vers le haut de l'embouchure du » fleuve Liger, laquelle est habitée par les femmes des » *Samnites* (ou *Amnites*, d'après Denis) (2). »

Lès *Namnites* ou *Samnites* de Strabon, les *Amnites* de Denis, les *Samnites* de Marcien et de Ptolémée, sont donc bien une même nation située sur la rive droite de la basse Loire, entre les Angevins et la mer, et qu'il faut distinguer des *Namnètes* de Ptolémée, ville principale *Condevincum*.

Mais ces *Namnètes* ou *Nannètes* où les chercher ? César et Pline n'ont-ils pas dit qu'ils étaient sur le bord de la basse Loire ? Et, puisqu'on les y a trouvés, n'est-ce pas la preuve qu'ils y étaient ? Puis, entre les *Nannètes* de César et de Pline, et les *Samnites* de Ptolémée et de Strabon, la conformité est si grande, qu'il ne faut pas essayer d'y voir des peuples différents. Pline et César ne parlent pas des

(1) Strabon, liv. IV, ch. II.

(2) Strabon, liv. IV, ch. II. Denis le périégète vivait au siècle qui a précédé notre ère.

Samnites, parce qu'ils n'ont vu à leur place autre chose que les Nannètes !

Nous ne saurions entreprendre de prouver le contraire. Qu'on nous permette seulement d'ajouter à ce sujet quelques mots que l'on prendra, si l'on veut, pour une fantaisie archéologique.

Pline et César n'ont pas dit que les Nannètes étaient sur le bord de la Loire. Examinons leurs témoignages :

« . . . . Les Venètes, dit César qui parle une seule fois » des Nannètes, les Venètes mettent dans leur parti les » *Osismiens*, les *Lexoviens*, les *Nannètes*, les *Ambianiens*, » les *Moriniens*, les *Diablintes* et les *Menapiens*, et man- » dent des secours de la *Bretagne*, qui est située vis-à-vis » de ces régions (1). » La position des Nannètes n'est point indiquée ici ; mais les voilà bien placés parmi les alliés des Venètes, alliés qui habitent les bords de la Manche depuis l'Océan jusqu'au Rhin, et que va contenir et vaincre l'armée de Sabinus. Les Samnites, ce nous semble, n'ont pas pu prendre part à cette guerre. En effet : pendant qu'une armée va en Aquitaine pour arrêter tout secours qui serait tenté de passer aux rebelles, qu'une autre armée va contenir les peuples qui bordent la Manche, César fait construire en paix, sur les bords de la Loire, les galères qui doivent marcher contre les Venètes ; puis, quand tout est prêt, il arrive par terre avec son infanterie chez les Venètes où doit commencer la guerre, laissant derrière lui les peuples qui bordent la basse Loire, Samnites ou Nannètes. Ce n'est pas pendant que la septième légion était en quartier d'hiver en Anjou « près de la mer, » que les Samnites ont pu se dégarnir de leurs forces pour les porter au secours d'un peuple plus éloigné de l'ennemi ! Peut-on conclure

(1) *Guerre des Gaules*, liv. III.



du récit de César que les Nannètes étaient sur la Loire ? Evidemment non.

« Dans la Lyonnaise, dit Pline, sont les *Lexoviens*, les » *Vellocasses*, les *Gallètes*, les *Venètes*, les *Abrincatui*, » les *Osismii*. Là coule le célèbre *Liger* ; là une péninsule » remarquable s'avance dans l'Océan depuis les limites » osismiennes : on lui donne 625 milles de circuit et 125 » de largeur. Au delà (*ultra eam*) sont les Nannètes (1). »

Les *Nannètes* de Pline sont donc en dehors de la péninsule : c'est du moins ainsi que nous comprenons l'*ultra eam* ; mais ce géographe ne dit pas si c'est à l'Orient ou au Midi. Au Midi, les *Samnites* sont dans la péninsule ; au-delà, on trouve sûrement les *Pictones* ; à l'Orient, nous allons rencontrer les *Namnètes* de Ptolémée. Néanmoins, on ne saurait aller les chercher près de la Seine, comme on les voit planche 1<sup>re</sup>. Il y a évidemment quelque confusion dans cette partie de la carte de Ptolémée, et la Seine prend une longueur vraiment démesurée entre son embouchure et les *Parisii*. Si, laissant les *Namnètes* entre les *Aulericii* et les *Abrincatui*, comme les place ce géographe, nous reportions ceux-ci à Avranches, tels qu'ils sont sur la carte de la Gaule ancienne de Delamarche, nous trouverions *Condevincum* dans l'Orne ou la Mayenne, exactement à la limite de la péninsule et en dehors, bien plus à portée des côtes d'Angleterre que ne le sont les *Samnites*, et tout-à-fait parmi les révoltés.

(1) *Histoire naturelle*, liv. iv. Les 625 milles de circuit, à raison de 1,473 mètres 50 centimètres au mille romain (756 toises de D'Anville), font 921 kilomètres, et les 125 milles font 184 kilomètres ; les 184 kilomètres représentent à peu près exactement la distance de l'embouchure de la Loire à Avranches ; et les 921 kilomètres représentent approximativement le contour de la péninsule par ces deux mêmes points, en y comprenant la rive droite de la basse Loire.

On peut, il nous semble, conclure de ce qui précède, que la partie de notre département située au Nord de la Loire était, vers le commencement de l'ère chrétienne, habitée par les *Samnites* ; que l'examen des vieux historiens et géographes permet de voir deux peuples différents dans les *Samnites* et les *Namnètes* ; et que nous n'avons aucune raison de bâtir Nantes sur les ruines de *Condevincum*.

Le premier nom qu'on puisse appliquer historiquement à Nantes, a été inscrit vers le II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne sur des pierres *gallo-romaines* trouvées au XVI<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle dans les fouilles de la vieille cité, et incrustées aujourd'hui dans un mur du portique de l'hôtel-de-ville ; ce nom, c'est le *vicus portus*, le bourg du port. Plus tard, la carte théodosienne dressée au IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle, affirme l'existence du *Portu Namnetu* (Portus Namnetum) ; mais nous n'avons dans la carte dite de Peutinger, qu'une copie inexacte faite au XVI<sup>e</sup> siècle de la carte théodosienne : le nom du fleuve y est écrit *Riger*, et *Portu Namnetu* est placé loin du fleuve, sur la rive gauche. Enfin, la notice des provinces et des cités de la Gaule, qui paraît être de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, donne à Nantes le nom de *Civitas-Namnetum*, la cité des Namnètes. C'est ici que nous trouvons sûrement, et pour la première fois, le nom des Namnètes applicable à notre département. Nous le trouvons vers le temps de la conquête de la Gaule par Maxime, du passage et de l'établissement des Bretons insulaires dans l'Armorique. Les *Samnites* étaient-ils des *Nannètes* ou le seraient-ils devenus ? Ou bien, les Namnètes de Ptolémée auraient-ils été poussés sur les bords de la Loire par la grande armée de Maxime (1) ?

(1) Nous rappellerons, entre mille, l'un des grands changements de

§ II. — *Corbilon.*

Un seul géographe de l'antiquité, Strabon, a parlé de Corbilon, et voici ce qu'il en dit :

« La Loire coule entre les Pictones et les Namnites » (Ναμνιτων). Autrefois il y avait (*prius fuit*) sur ce fleuve, » une place de commerce nommée Corbilon. Polybe en » parle à l'occasion des fables qu'avait débitées Pithéas » au sujet de l'île de Bretagne.... Les habitants de Nar- » bonne et de Corbilon, ces principales villes de la Gaule, » dit Polybe, n'en savaient pas plus que ceux de Mar- » seille.... (1).

C'est d'après ce texte qu'on a voulu, par des rapprochements plus ou moins ingénieux, placer Corbilon à Blois, à Nantes, à Rezé, à Couëron, à Corsept, à Montoir, à Blain.... Pour notre part, manquant de ces matériaux avec lesquels on peut bâtir un édifice, nous déclarons en toute humilité que nous ne savons où aller chercher, entre Blois et Saint-Nazaire, Corbilon, cette ville gauloise, qui n'existait plus au temps de Strabon.

§ III. — *Port Sicor.*

Nous avons vu, § 1<sup>er</sup>, que le port Sicor était entre le promontoire des Pictones et l'embouchure de la Loire, à 290 ou 300 stades du premier, et 155 à 185 stades de la seconde, soit, à raison de 147 mètres 35 centimètres par

cette époque, le plus mémorable pour nous : Au IV<sup>e</sup> siècle, le nom de France s'appliquait à une région d'Outre-Rhin ; au VI<sup>e</sup>, il désigne l'Austrasie et la Neustrie ; et au IX<sup>e</sup>, après le traité de Verdun, il s'étend à la Gaule entière.

(1) Strabon, liv. IV, chap. II, de la traduction latine, éditée par Ambroise Firmin-Didot, p. 158.

stade (1), 43 à 44 kilomètres du promontoire, et 23 à 27 du fleuve. Si, de l'embouchure de la Loire, nous mesurons 27 kilomètres vers le Midi en suivant la côte, nous arrivons à Pornic ; et si, du promontoire des Pictones, c'est-à-dire de Notre-Dame-de-Mont, nous mesurons 44 kilomètres également en suivant la côte, nous arrivons aussi près de Pornic.

D'un autre côté, Ptolémée place le port Sicor à 15' au Sud de l'embouchure de la Loire, c'est-à-dire à environ sept lieues ; une parallèle tracée à cette distance coupe l'extrémité Nord de Noirmoutier ; passe un peu au-dessous de Prigny, puis à Bourgneuf et à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Et encore, si l'on joint par une ligne droite sur la carte de Ptolémée (planche 1<sup>re</sup>), le promontoire des Pictones à l'embouchure de la Loire, cette ligne passera un peu au Couchant du port Sicor ; et si l'on fait la même opération sur une carte moderne entre Notre-Dame-de-Mont et l'embouchure du fleuve, on passera de la même manière un peu au Couchant de Pornic.

Les deux géographes sont donc d'accord pour placer le port Sicor dans la baie de Bourgneuf, sur la côte Sud de la Loire-Inférieure, dans le voisinage de Pornic, sinon à Pornic même. On ne peut le chercher ni au Sud de Bourgneuf, dans la Vendée, ni entre Saint-Brevin et la Plaine, sans s'écarter tout-à-fait des données de ces deux géographes ; placer le port Sicor à Pornic c'est se conformer à ces données ; le chercher entre Pornic et Bourgneuf, sur une longueur d'environ 14 kilomètres, c'est les étendre.

(1) Le stade de 10 au mille romain. D'Anville, *Traité des mesures itinéraires*, p. 69 et suiv.

Etendons-les, et à défaut de monuments qui nous disent l'existence d'un port romain dans la baie, cherchons quel pouvait être l'état de la côte vers le commencement de l'ère chrétienne : entre la Plaine, Pornic et la Bernerie, le rocher qui baigne ses pieds dans la mer et qui la domine, nous assure que la terre n'a rien gagné sur l'Océan ; nous pouvons donc affirmer que le seul port qui existe aujourd'hui, Pornic, était aussi le seul qui existât il y a dix-huit siècles, qu'il était à peu près ce que nous l'avons vu il y a quinze ans, bien abrité, un peu plus large, plus profond, plus vaste, et que le petit fleuve dont il occupe l'embouchure pouvait, dans une étendue d'environ deux lieues, présenter d'excellents mouillages, de magnifiques abris. Entre la Bernerie et les Moutiers la côte a pu varier dans quelques parties, mais sans être plus hospitalière qu'aujourd'hui. Entre les Moutiers et Bourgneuf elle a singulièrement changé : ces vastes marais de 2 kilomètres de largeur qui sont entre la route départementale et la baie, étaient encore naguère en grande partie sous les eaux ; la mer s'avancait à Prigny jusqu'à la route départementale, elle passait au Nord de cette route par un canal étroit, et baignait le vallon de Prigny qui devait être parfaitement à couvert des vents et des flots. M. Chevas raconte, dans son *Histoire des Communes*, que des ancres de navire ont été trouvées dans ce vallon. Au Couchant de Bourgneuf, la mer s'avancait encore au Nord de la route départementale et envahissait un vallon étroit, long, mais peu abrité. Entre Bourgneuf et la Vendée, elle formait un golfe qui s'étendait vers Saint-Cyr, Fresnay et Machecoul, où elle se porte encore aux grandes marées ; mais là elle devait baigner une côte sans abri.

On pourrait donc chercher le port Sicor dans l'un ou l'autre de ces trois emplacements : à Bourgneuf, à Prigny

ou à Pornic ; il y a 14 kilomètres de Pornic à Bourgneuf, et Prigny est entre les deux, à 11 kilomètres du premier. Mais Pornic, le seul port que les alluvions aient respecté, convient parfaitement aux indications de Marcien, et assez bien à celles de Ptolémée.

§ IV. — *Ratiæte*.

« 1° Le port Sicor est par 17° 30' de longitude et 48° 15' de latitude ; l'embouchure du fleuve Liger par 17° 40' de longitude et 48° 30' de latitude... La partie la plus septentrionale de l'Aquitaine, près de la mer, est occupée par les Pictones, dont les villes sont :

• Ratiatum, 17° 50' et 48° 20'.

• Limonum, 19° et 47° 50'. » (1)

Ratiæte est donc, sous le rapport de la longitude, à 20' ou 37 kilomètres à l'Est du port Sicor, et à 10' ou 18 kilomètres de l'embouchure de la Loire. En comparant Ratiæte à cette embouchure prise entre Saint-Nazaire et Saint-Brevin, on le trouve vers Vue ; en le comparant au port Sicor pris à Pornic, on le trouve vers Indret ; pris à Prigny, on le trouve à Rezé. Ratiæte comparé à l'embouchure de la Loire, sous le rapport de la latitude, se trouve à 7 kilomètres au-dessous de Rezé. Le Ratiæte de Ptolémée doit donc être cherché entre Rezé et Vue, entre la Loire et le lac de Grand-Lieu.

« 2° A cette extrémité du territoire des Pictones, qui est près de la cité ou du territoire des Namnètes, on trouve le bourg de Ratiæte (*vico Ratiætensi*), où repose

(1) Ptolémée. *Géographie*, liv. II, ch. VI, § 2 et 6, traduction de M. Léon Renier. La longitude est comptée d'Occident en Orient, à partir de l'extrémité du monde connu des anciens ; et la latitude, comme nous le faisons encore aujourd'hui, de la ligne équinoxiale au pôle Nord.

» le corps bienheureux de Lupien. *Intra ipsum Pictavorum terminum qui adjacet civitati Namneticæ, id est in vico Ratiatensi, Lupianus quidam in albis transiens requiescit.* » (1) Voilà une indication tout-à-fait conforme à celle de Ptolémée, et qui nous permet de conclure que la ville de Ratiate de l'un est le bourg de Ratiate de l'autre. Il est en outre question ici d'un certain Lupien dont le corps repose à Ratiate ; or, on trouve à Rezé la chapelle Saint-Lucien : « Hasarderait-on trop, dit Lagedant, dans une notice sur Rezé que mentionne M. Bizeul, hasarderait-on trop en croyant qu'elle aurait été bâtie sur le tombeau du saint dont Grégoire de Tours publie les miracles ? » De là on peut tirer au sujet de Ratiate, non pas une preuve encore, mais une forte hypothèse en faveur de Rezé.

« 3<sup>o</sup> Une femme du Mans, nommée Rainilda, monta un navire sur la Sarthe, et entra dans la Mayenne d'où elle passa dans la Loire au mouvement impétueux ; elle descendit rapidement ce fleuve jusqu'au port désiré appelé Retiate, qui est à huit milliaires du monastère de Deas. *Ex Cenomanico territorio quædam femina Rainildis nomine, navem conscendit cursuque veloci, Sartâ fluvio agente, Meduanæ annem in greditur : qua graviore impetu currente Ligeris descendit in alveum et usque ad optatum portum, qui Reciatius dicitur, a monasterio quod Deas vocant octo miliaris, celeriter decurrit.* (2) »

Reciate était donc un port sur la Loire distant de 8

(1) Grégoire de Tours.

(2) *Vie de Saint-Philbert* écrite au IX<sup>e</sup> siècle par l'abbé Hermantaire, liv. II, ch. xxxxxxi. Nous nous sommes souvenu de M. Bizeul en écrivant ce chapitre ; mais nous avons toujours tenu à puiser aux sources, à tirer nos conclusions des sources mêmes.

milliaires de Deas, c'est-à-dire de près de 18 kilomètres, si l'on prend pour milliaire la lieue gauloise que D'Anville évalue à 1,134 toises (1) ou 2,210 mètres. Or, 18 kilomètres représentent justement la distance à vol d'oiseau de Rezé à Saint-Philbert où, d'accord avec D'Anville, M. Bizeul voit Deas. Le Reciate de l'abbé Hermantaire est donc parfaitement applicable à Rezé, et est bien le même que le Ratiate de Grégoire de Tours, que celui de Ptolémée, à moins, et nous n'avons aucune raison de le supposer, qu'il n'y ait eu un Ratiate et un Reciate à l'extrémité des Pictones qui avoisine la cité ou le territoire des Namnètes. On n'en saurait dire autant de Saint-Père-en-Retz qui n'a jamais été un port sur la Loire, et qui est distant de 16 milliaires de Saint-Philbert; ni de Saint-Viaud qui a bien pu être un port sur la Loire, mais qui est à plus de 16 milliaires de Deas, et qui n'était point sur le chemin de la dame du Mans.

4° Dans une charte de Louis-le-Gros, de 1123, on trouve le nom de Rezé écrit port de Raciace (*portum Raciaci.*) (2)

5° Rezé est, dans un espace de plus de 10 hectares, couvert de ruines qui prouvent que ce lieu a été un établissement *gallo-romain* considérable.

Tout dans ces faits, dans ces écrits, permet d'affirmer que l'emplacement de Ratiate est à Rezé; rien ne contredit cette affirmation : nous croyons pouvoir en conclure, sans trop de témérité, que Rezé recouvre les ruines de Ratiate.

#### § V. — *Port Brivates.*

Nous n'avons de données sur le port Brivates que celles

(1) *Traité des mesures itinéraires.*

(2) *De Rezay et du pays de Rais*, chap. 1, par M. Bizeul.



de Ptolémée, savoir : « Gaule Lyonnaise. A partir de l'em-  
» bouchure du fleuve Liger, port Brivates, 17° 40' et  
» 48° 15'. (1) » D'où il suit que le port Brivates était,  
d'après ce géographe, sous la même longitude que l'em-  
bouchure de la Loire, et à 15' au Nord, soit environ 7  
lieues. Cette désignation convient à la Roche-Bernard,  
située dans le département du Morbihan, sur la rive  
gauche de la Vilaine.

## CHAPITRE II.

### Ruines gallo-romaines.

Maintenant nous allons passer rapidement en revue les  
ruines *gallo-romaines* que l'on trouve dans les arrondisse-  
ments de Nantes et de Paimbœuf.

#### § 1<sup>er</sup>. — Arrondissement de Nantes.

##### 1<sup>o</sup> COMMUNE DE NANTES.

Des fouilles pratiquées au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, dans  
la vieille ville, ont mis à nu plusieurs parties des murailles  
romaines qui ceignaient le *vicus portus* : ces murailles ont  
pour fondations de gros blocs de pierres dont quelques-uns  
ornés de sculptures, de bas-reliefs, d'inscriptions, prove-  
naient évidemment de monuments romains détruits au mo-  
ment de l'édification de l'enceinte ; c'est, en élévation, le  
petit appareil formé d'arases horizontales et garni de  
cordons de briques à deux et à trois rangs ; cette enceinte,  
qui est déterminée par les ruines qu'on a trouvées et qu'on

(1) *Géographie*, liv. II, chap. VII, § 1.

trouve encore, formait un quadrilatère : le côté *Sud* longeait la Loire, du Bouffay au château; le côté *Est* longeait la ligne occidentale des cours, passait au chevet de la cathédrale, et se terminait entre la cathédrale et la préfecture; le côté *Nord* passait auprès de l'église des Cordeliers, et se terminait au Nord du jardin de la mairie; enfin le côté *Ouest* allait de la mairie au Bouffay par l'alignement oriental des rues Saint-Léonard, des Carmes et de la Poissonnerie; parcours environ 1,700 mètres, surface environ 19 hectares. La démolition du Bouffay en 1849 mit à découvert la base d'une muraille romaine, côté *Sud*, et d'une tour romaine qui fortifiait cet angle de l'enceinte; des restes de maçonnerie romaine sont encore apparents du côté du *Levant*; en 1805 on y découvrit des pierres portant des inscriptions romaines et plusieurs pierres funéraires; en 1777 et en 1837 on démolit quelques parties des murailles du côté Nord, on en trouve encore des restes près de l'église des Cordeliers. Les fouilles faites dans la ville *gallo-romaine* ont amené la découverte d'inscriptions du temps des empereurs Claude, Néron, Trajan, etc., des médailles et des monnaies en or, en argent, en bronze, depuis Auguste; des briques, des poteries romaines, des fragments de colonnes, des sphinx, des bronzes, etc. (1)

En dehors de cette ville *gallo-romaine*, on a recueilli au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cimetière de Miséricorde, des briques et des tuiles romaines, des débris de vases en terre commune et en terre fine, des fragments d'amphore et la moitié d'un lion en terre cuite tenant dans

(1) *Revue des Provinces de l'Ouest et Bulletin de la Société Archéologique de Nantes.*

ses griffes la tête d'un bélier (1). Une *villa* a dû exister en cet endroit.

Dans la section de Saint-Félix, au moulin de Launay-Violette et dans le champ même du moulin, on a trouvé et l'on trouve encore de nombreux débris de briques plates et à rebords ; un mur en maçonnerie d'une très grande dureté a été démoli par le fermier. Ces débris se trouvent sur le point le plus élevé des environs de Launay-Violette.

### 2<sup>o</sup> COMMUNE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.

Entre la Maison-Neuve et le Saz, sur un point culminant on trouve des débris de briques plates et à rebords, et des fondations de maçonnerie. M. Anselme Fleury, député, qui a découvert ces ruines, a recueilli dans les fouilles deux pièces de monnaie à l'effigie d'Antonin-le-Pieux.

### 3<sup>o</sup> COMMUNE DE SAUTRON.

M. Phelippes-Beaulieu a trouvé sur le plateau des Croix, dans une étendue de 750 mètres, de nombreux débris de constructions romaines, savoir : des briques à rebords, des poteries en argile rouge, en pâte fine, de formes élégantes et recouvertes d'un vernis brillant, d'autres poteries d'une argile plus grossière, des goulots et des fonds d'amphores, des métaux oxydés, un débris de pierre à moudre, beaucoup de matériaux calcinés. Un vaste établissement *gallo-romain* a dû exister là, selon l'opinion de M. Phelippes-Beaulieu à qui nous empruntons ces détails.

### 4<sup>o</sup> COMMUNE DE MAUVES.

Dans une étendue d'un kilomètre environ, au Midi de

(1) Fournier, cité par Bizeul dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. 1, p. 562.

la Vieille-Cour, emplacements de trois établissements *gallo-romains* : dans l'emplacement du Levant, un terrain rectangulaire d'environ six ares présentant sur trois côtés des bases de murailles ruinées et dont les parements ont été arrachés ; de nombreux débris de briques plates et à rebords recouvrent le sol ; le propriétaire, M. Blandin, y a recueilli des monnaies romaines et des fragments de poteries. Dans l'emplacement du milieu et dans celui du Couchant, le sol très surélevé relativement aux terrains voisins, est couvert de débris de briques, de mortier et de sable provenant de mortier ; on y trouve deux espèces de mortier : l'une formée de chaux et de sable, et l'autre, qui paraît avoir été employée aux parements seulement, de chaux, de sable et de brique pilée.

#### 5° COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES.

A Saint-Barthélemy, débris d'un établissement *gallo-romain* ; le sol du champ contigu à la chapelle du moyen-âge est couvert de débris de briques plates et à rebords ; des monnaies romaines y ont été trouvées. En fouillant le sol, on découvre des fondations de maçonnerie du petit appareil romain.

#### 6° COMMUNE DU LOROUX.

A la Blanchetière, on a trouvé des monnaies romaines, et le sol présente des briques plates et à rebords. (Renseignement donné par feu M. Renoul, du Loroux.)

#### 7° COMMUNE DE REZÉ.

C'est au bourg de Rezé que l'on rencontre les vestiges du plus vaste établissement *gallo-romain* de la rive gauche de la Loire, et c'est là que, d'accord avec de nombreux archéologues, nous voyons l'emplacement de Ratiate.

Les ruines *gallo-romaines* s'étendent sur une longueur de 2 kilomètres environ, depuis l'Orient du Grand-Clos, jusqu'auprès des Couëts, en traversant le bourg de Rezé. L'île située au Nord de ce bourg, entre le Seil et la Loire, et qui comprend aujourd'hui une nombreuse population de marins, est assise sur un banc de sable et a été formée par les alluvions du fleuve. Au temps de l'occupation romaine, cette île n'existait pas, on peut l'affirmer sans trop de hardiesse; les prairies qui longent le Seil, entre le Port-au-Blé et les Couëts, sont aussi des alluvions : Ratiatè touchait donc à la Loire dans toute sa longueur de l'Est à l'Ouest, et s'étendait en largeur, du Nord au Sud, d'un demi kilomètre environ, à en juger par les vestiges que l'on y rencontre.

C'est dans cet espace d'environ dix hectares que l'on a trouvé et que l'on trouve encore des débris de briques plates et à rebords; des fondations et des élévations de murailles; de nombreux fragments de poterie rouge, fine, noire et grise, la plupart couverts de bas-reliefs; des plats de grandes dimensions, des poids en terre cuite, des meules à bras en granit, des fragments de verre, des centaines de médailles romaines du Haut-Empire, des défenses de sangliers, des squelettes en grand nombre dont la tête de quelques-uns contenait une médaille, des vases funéraires avec ossements humains, etc. Ces découvertes sont dues en grande partie à l'exécution des déblais pratiqués dans le bourg de Rezé pour l'établissement du chemin vicinal de Nantes au Pellerin.

En 1863 et en 1864, des excavations nécessitées par la reconstruction de l'église ont amené de nouvelles découvertes, et surtout une trouvaille assez rare, celle d'un hypocauste.

Cet hypocauste a la forme d'un demi-cercle (planche 2,

fig. 1 et 2), dont le diamètre est de 4<sup>m</sup>,24 ; sa hauteur est de 0<sup>m</sup>,58 sous plafond. La partie circulaire est précédée d'une bouche rectangulaire de 3<sup>m</sup>,60 de largeur et de 0<sup>m</sup>,65 de profondeur ; le plafond qui recouvrait ces deux parties est presque entièrement détruit ; aux débris qui en restent on reconnaît qu'il était formé de briques carrées G de 0<sup>m</sup>,600 de côté et de 0<sup>m</sup>,045 d'épaisseur, recouvertes d'une couche de béton K de 0<sup>m</sup>,12 de hauteur ; on trouve sur cette couche de béton des fragments de pierre calcaire blanche qui appartenaient au carrelage S d'une salle supérieure que nous supposons avoir été le *vasarium*.

Les piliers *p p'* qui supportaient le plafond, étaient en carreaux de terre cuite ; quelques-uns sont encore intacts dans toute leur hauteur, l'emplacement de la plupart des autres est encore marqué par la première assise adhérente à l'aire de l'hypocauste ; ils étaient espacés entre eux d'environ 0<sup>m</sup>,37 à peu près également, et régnaient aussi bien dans la bouche rectangulaire que dans la partie circulaire ; les quatre piliers *p* intacts ont 0<sup>m</sup>,58 de hauteur et sont composés chacun de neuf carreaux, savoir : sept de 0<sup>m</sup>,20 de côté, un de 0<sup>m</sup>,23 et un de 0<sup>m</sup>,30 qui forme le couronnement ; la couche de mortier entre les carreaux dépasse 20 millimètres d'épaisseur.

Cinq cheminées M inégalement espacées ouvrent sur l'hypocauste : elles prennent naissance à 0<sup>m</sup>,30 au-dessus de l'aire et se dirigent obliquement dans le mur jusqu'à 0<sup>m</sup>,03 au-dessous du plafond ; à cette hauteur elles s'enfoncent horizontalement de 0<sup>m</sup>,09 dans la muraille, puis, sur cette base horizontale, un tuyau en terre cuite s'appuie et s'élève verticalement dans toute la hauteur existante du *vasarium* ; chaque tuyau ou conduit de cheminée a un vide rectangulaire de 0<sup>m</sup>,09 sur 0<sup>m</sup>,12, ses parois ont 0<sup>m</sup>,025 d'épaisseur, et ses angles sont légèrement arrondis ;

la paroi qui regarde la chambre est dans le plan vertical du parement des maçonneries de cette chambre, et disparaît complètement sous la couche de crépissage qui recouvre ces maçonneries.

Le mur circulaire de ce que nous supposons le *vasarium* V est conservé jusqu'à 1<sup>m</sup> environ de hauteur ; cette pièce a aussi la forme d'un demi cercle, mais sa paroi est derrière celle de l'hypocauste d'une quantité R qui varie de 0<sup>m</sup>,12 aux angles à 0<sup>m</sup>,19 au fond. Quelques restes de carrelage, aux extrémités de la demi-circonférence, présentent, parallèlement à la paroi circulaire, des rainures qui ont été formées par le frottement d'un corps dur et rond ; on voit aussi, au côté gauche de la paroi, à une hauteur régulière de 0<sup>m</sup>,50, une rainure  $\alpha$  peu profonde, longue de plus de 1<sup>m</sup>, et qui paraît avoir été formée de la même façon : on dirait qu'un vase puissant était placé là, que le frottement du fond de ce vase a creusé le dallage, et que celui des bords a creusé le mortier de la paroi.

L'hypocauste est entouré de ruines *gallo-romaines*, dont les maçonneries sont faites en pierres de petit appareil, séparées, par intervalles, de cordons de briques qui forment des lignes horizontales ; en 1862, on voyait encore des conduits d'aqueducs devant l'hypocauste alors caché par les décombres. M. Georges Demangeat, dans sa jeunesse, a vu un portique de quatre colonnes à l'endroit où s'élève aujourd'hui la nef de la nouvelle église ; ce portique indiquait, à son avis, l'entrée des bains publics.

#### 8° COMMUNE DE BOUGUENAI.

Au Nord du village de la Gagerie, un étroit chemin de servitude conduit dans la direction de l'Ouest à une sorte de promontoire qui domine de très haut les prairies formées des alluvions de la Loire ; sur ce promontoire, que

l'on considère comme un vaste camp romain, s'élève l'un des deux plus beaux tumulus de notre département. Le chemin qui commence au village et s'arrête au tumulus, est bordé en grande partie de vignes à droite et à gauche : c'est dans ces vignes et dans ce chemin, que l'on trouve en grande quantité des débris de briques plates et à rebords.

Le promontoire est défendu au Nord et au Couchant par les pentes abruptes du terrain ; au Midi, ces pentes s'adoucissent, et elles sont peu sensibles à l'Est ; mais de ce dernier côté on ne peut parvenir au retranchement qu'en passant au pied du tumulus, où M. Bizeul voit une motte prétoriale. Les ruines *gallo-romaines* révèlent un établissement d'une assez grande étendue ; elles sont à l'entrée du promontoire, et ne pouvaient être défendues que par un fossé ou une muraille. Aussi rencontre-t-on dans cette partie des traces de maçonnerie, de douves et de rejet de terre.

L'archéologue armé de la pioche recueillerait là d'excellents sujets d'études.

#### 9° COMMUNE DU BIGNON.

Le bourg du Bignon est assis sur un emplacement *gallo-romain* ; dans les champs qui sont au Couchant de ce bourg et vis-à-vis la cure, entre le chemin de Viais et celui des Sorinières, nous avons trouvé de nombreux fragments de briques plates et à rebords ; trois de ces champs sont en regard du nouveau cimetière, deux bordent le chemin des Sorinières, un autre enfin fait partie de l'enclos du presbytère.

#### 10° COMMUNE DE REMOILLÉ.

A un kilomètre au Couchant du village de la Morinière,



il existe un camp dit de Barbe-Bleue, formant un carré de 50<sup>m</sup> de côté, et élevé de 3<sup>m</sup> environ au-dessus des terrains voisins; une douve qui pouvait avoir 6<sup>m</sup> de largeur, l'encloît de trois côtés; l'étang fangeux de Barbe-Bleue défend l'approche du quatrième. Ce camp, construit dans un pays plat, a été élevé au moyen de terres prises, sans nul doute, dans l'emplacement qui forme l'étang et dans les douves qui lui servent d'enceinte.

#### 11° COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CORCOUÉ.

Le bourg de Saint-Jean est situé dans une position admirable, sur le bord d'un plateau qui domine le cours de la Logne; il a pris la place d'un vaste cimetière du moyen-âge. Une brique à rebords a été trouvée sous nos yeux par M. le baron de Girardot, le 24 février 1863, dans le cimetière qui entoure l'église : si un emplacement *gallo-romain* a existé là, le cimetière a pu en faire disparaître les traces.

#### 12° COMMUNE DE TOUVOIS.

La route départementale de Machecoul à Legé traverse, à 300 mètres au *Sud-Est* du bourg de Touvois, le vallon de la Vannerie, qui renferme des débris *gallo-romains* que nous supposons avoir appartenu à une *villa* ruinée. La prairie à gauche de la route est parsemée de briques plates et à rebords; à droite, on voyait encore, il y a quelques années, des restes de maçonneries et des pierres de marbre.

Le propriétaire de la Vannerie, M. Riou, a découvert un aqueduc *gallo-romain*, en pratiquant des fouilles dans la prairie du côté gauche de la route; cet aqueduc, enfoui aujourd'hui sous une couche de terre d'alluvion de plus de 1 mètre d'épaisseur, est ouvert à sa partie supérieure; les

deux parois et le fond sont formés, à l'intérieur, de mortier mélangé de brique pilée et de morceaux de granit, et les deux parements extérieurs ainsi que les fondations, le sont d'une maçonnerie de blocage composée de grosses pierres (1) (planche 3, fig. 1).

Cet aqueduc paraît avoir plusieurs centaines de mètres de longueur; il se prolonge d'un côté, vers la naissance du vallon, et d'un autre côté, vers les ruines de la *villa* où il portait les eaux.

Les alluvions qui se sont formées sur ces ruines peuvent recouvrir de curieuses antiquités.

### 13<sup>e</sup> COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU.

« . . . . Le bourg actuel de Saint-Philbert renfermait un  
» établissement romain d'une plus ou moins grande impor-  
» tance; car les recherches locales, tout en nous apprenant  
» qu'une assez grande quantité de débris antiques, tuiles  
» à rebords, briques, poteries, etc., ont été trouvés dans les  
» jardins du bourg de Saint-Philbert, descendant sur la  
» rivière, ces recherches, dis-je, ne nous ont point donné  
» l'exacte étendue du terrain dans lequel se trouvent ces  
» débris: mais nous en savons assez pour recommander  
» une nouvelle exploration dans cette localité, l'une des plus  
» intéressantes du pays, sûr que nous sommes que cet  
» examen amènerait des résultats satisfaisants (2). »

Ici nous avons cité M. Bizeul textuellement, parce que

(1) Le blocage des fondations ne doit pas exister partout; nous croyons que le béton du plafond repose quelquefois directement sur le sol résistant. En faisant une dernière fouille, on a enlevé, dans un seul bloc, une section entière de l'aqueduc où les fondations étaient formées de pierres posées à plat.

(2) Bizeul. De Rezay et du pays de Rais; *Revue des provinces de l'Ouest*, t. IV, p. 552.

nous n'avons pas eu l'occasion de voir ces vieux débris. Nous avons, avec l'aide de M. Petitjean, agent-voyer à Saint-Philbert, découvert un tronçon de voie antique à 1 kilomètre de ce bourg; on nous a entretenu d'un emplacement *gallo-romain* situé à une plus grande distance, vers le port Bossinot; mais, sauf la voie que nous avons examinée, nous n'avons point de données certaines relatives aux ruines *gallo-romaines*.

#### 14° COMMUNE DE SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS.

Le chemin de grande communication qui conduit de Saint-Lumine au lac, coupe, à la sortie du bourg, un cimetière *gallo-romain*. On a trouvé des ossements recouverts de grandes briques à rebords, à gauche du chemin, dans la cour du presbytère; et, à droite, vis-à-vis, la petite chapelle moderne. Des cercles étaient dessinés sur ces briques comme sur toutes celles que nous avons vues provenant des cimetières antiques, à Saint-Père-en-Retz, à la Madeleine de Guérande, à la Chapelle-sur-Erdre.

### § II. — Arrondissement de Paimbœuf.

#### 1° COMMUNE D'ARTHON.

On trouve les restes de deux établissements *gallo-romains* dans cette commune: l'un au bourg d'Arthon, touchant l'église; l'autre, au Nord de l'enclos du château de la Sicaudais, à 8 kilomètres au Nord du bourg. On voit, dans le premier, beaucoup de fragments de briques, des portions de murs et des débris de construction; deux salles de bains y ont été découvertes en 1856 en défonçant le jardin du presbytère. Il fallait que cet établissement du bourg eût une certaine importance puisque, pour y apporter l'eau, on avait construit à grands frais un aqueduc de plus de

2 kilomètres de longueur, dont plusieurs parties sont encore bien conservées. Un mur plein, en maçonnerie de petit appareil, recevait le conduit des eaux au départ de la source; ensuite, dans les parties basses du terrain, au passage des chaumes, il était supporté par soixante-quatorze piliers, la plupart détruits vers 1820, mais dont nous avons encore vu les fondations il y a quelques années; enfin, en troisième lieu, l'aqueduc traversant les parties hautes du terrain se retrouve sous le sol où il est enfoui à des profondeurs variables, selon le relief des terres. M. Bizeul nous a donné une bonne description de ces ruines, et, d'accord avec M. Benjamin Fillon, il fait remonter l'établissement *gallo-romain* d'Arthon au II<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> siècle (1).

L'ouverture de l'aqueduc a la forme d'un trapèze renversé (planche 3, fig. 2); sa hauteur est de 0<sup>m</sup>,23, sa largeur de 0<sup>m</sup>,12 au fond et de 0<sup>m</sup>,20 au sommet; les petites murettes ou parois de l'aqueduc sont formées entièrement de béton, les deux petits bourrelets intérieurs sont de mortier mélangé de brique grossièrement pilée; l'ouverture est recouverte de pierre calcaire.

Le champ qui joint l'enclos de la Sicaudais, renferme de nombreux débris de briques, dont quelques-unes à rebords; beaucoup de grandes briques provenant des ruines ont été employées dans les constructions modernes.

## 2<sup>o</sup> COMMUNE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ.

Les nombreuses ruines *gallo-romaines* trouvées au bourg de Saint-Père-en-Retz ont donné l'idée à quelques savants d'y placer le port Sicor, à d'autres Ratiatè; nous avons

(1) De Rezay et du pays de Rais, *Revue des provinces de l'Ouest*, t. IV, p. 596 et suiv.

déjà dit que les indications relatives à Ratiat ne peuvent convenir à Saint-Père-en-Retz, et que celles qui sont données pour le port Sicor ne conviennent qu'à quelque port de la baie de Bourgneuf et surtout à Pornic : Saint-Père-en-Retz est trop rapproché de l'embouchure de la Loire pour être l'un ou l'autre de ces établissements, et n'ayant pu, comme port, avoir d'accès sur le fleuve, il n'est pas évidemment le *portus Reciatus* de l'abbé Hermantaire.

Saint-Père-en-Retz n'en a pas moins été un établissement *gallo-romain* considérable et d'une grande importance, si l'on en juge par les antiques fortifications en terre qui existent dans son voisinage ; cette place communiquait à la mer par le Boivre, ruisseau marécageux aujourd'hui et qui, au commencement de l'ère chrétienne, devait être un canal commode pour la navigation.

On a découvert, au Nord et au Levant du bourg, des briques plates et à rebords, des poteries fines et grossières, des monnaies romaines, des portions de murs bâtis avec du mortier, dans lequel il entre de la brique pilée ; vers le Midi, des cercueils recouverts de larges briques à rebords, sur lesquelles des cercles sont dessinés.

M. Bizeul est entré dans quelques détails se rattachant à ces ruines (1), détails intéressants accompagnés de nombreuses citations prises dans un manuscrit de M. de la Pilaye, à qui nous devons la première mention de trois camps romains situés dans les environs, savoir : près du moulin de Sion, un camp rectangulaire entouré de fossés, puis des vestiges au château Gaillard et aux Raillères :

### 3<sup>o</sup> COMMUNE DE FROSSAY.

*Le Bulletin de la Société archéologique de la Loire-*

(1) De Rezay et du pays de Rais, *Revue des provinces de l'Ouest*, t. IV, p. 731 et suiv.

*Inférieure* mentionne la découverte faite par M. Benjamin Fillon dans le voisinage de la Dennerie, d'un cimetière *gallo-romain* contenant un grand nombre d'urnes.

4° COMMUNE DE SAINT-BREVIN.

A Saint-Brevin, où M. Walckenaer voit trop facilement le *Brivates portus* de Ptolémée, M. Verger a rencontré des fragments de briques et des fondations de murs *gallo-romains*. Ces fragments sont dans les sables, à 50 mètres au Sud du bourg, où ils occupent un espace d'un demi-hectare environ; les débris de pierres détachées des maçonneries, ceux de briques plates et à rebords, le sable noirci qui les recouvre, tout porte l'empreinte d'un feu violent : ce sont là évidemment les vestiges d'une *villa* incendiée.

5° M. Georges Demangeat nous a parlé de débris de constructions romaines découverts au village du Frêne, commune de Saint-Jean-de-Boiseau. M. Chevas dit, dans son *Histoire des Communes*, « que des débris de tuiles à » crochets ont été trouvés dans un champ appelé aujourd'hui le *cimetière*, entre la butte de Prigny et le » village de la Rairie (1). » On a recueilli des monnaies romaines à Cheix, à Sainte-Marie et à Bourgneuf.

§ III. — *Des briques à rebords.*

Les briques à rebords que l'on rencontre dans toutes les ruines *gallo-romaines* ont une forme qui les fait reconnaître à première vue : cette forme est celle d'une boîte carrée ou rectangulaire à laquelle il manquerait deux bords

(1) T. 1, p. 399.

opposés ; les rebords sont taillés à leur extrémité , de manière à ce qu'une brique puisse s'emboîter dans une autre (planche 3, fig. 2), et ils sont coupés en chanfrein à l'intérieur. Nous avons remarqué au pied des rebords, à l'intérieur de presque toutes les briques, une petite rainure destinée à recevoir, il nous semble, les bords de la brique courbe qui recouvrait les joints de deux briques contiguës. La brique à rebords et la brique courbe servaient à former les toits des maisons.

On faisait à l'époque gallo-romaine , outre ces briques spéciales, des briques plates rectangulaires qu'on employait dans les parements des maçonneries en cordons horizontaux ; des briques carrées destinées au pavage des maisons, et qui atteignaient au besoin de grandes dimensions.

Tous les fragments de briques que nous rencontrons dans ces ruines antiques attestent une grande pureté, en général, dans l'argile, une manipulation soignée et une cuisson parfaite.

#### § IV. — *Des voies romaines.*

Un des premiers soins de la conquête romaine fut d'établir des routes dans toute la Gaule : d'abord de grandes lignes, puis des lignes secondaires ; les voies romaines ont suffi aux temps mérovingiens. Charlemagne fit des routes militaires qui n'eurent que la durée de son règne, et celles que créa Philippe-Auguste eurent le même sort. Nos routes modernes sont une œuvre récente qui ne remonte pas au-delà du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les voies *gallo-romaines* ont été, sans nul doute, entretenues au moyen-âge ; on a pu les modifier dans quelques parties ; si Charlemagne a fait des routes dans nos contrées soumises par lui et souvent révoltées, quelques-

unes ont pu survivre. On ne saurait donc affirmer que toutes nos routes antiques soient des voies gallo-romaines.

Nous ne connaissons, dans les arrondissements de Nantes et de Paimbœuf, que quelques tronçons de ces voies, savoir :

#### 1° DE NANTES VERS RENNES.

Dans l'angle formé par la route impériale de Nantes à Rennes et par le chemin de grande communication de la Chapelle-sur-Erdre, au sommet de la côte du pont du Cens, on trouve un chemin antique qui se dirige vers le Nord en suivant de très près la route impériale; il passe à 500 mètres au Levant du village de Ragon et traverse celui de la Gergaudière; nous avons remarqué des traces de la vieille chaussée en pierre de granit jusqu'au ruisseau de Gesvre. De l'autre côté de ce ruisseau, et sur le bord du même chemin sont, entre le Saz et la Maison-Neuve, les ruines *gallo-romaines* que nous avons mentionnées plus haut à la commune de la Chapelle-sur-Erdre.

#### 2° DE NANTES VERS BLAIN. — COMMUNES D'ORVAULT ET DE TREILLIÈRES.

A la limite de ces deux communes, entre la route de Rennes et le moulin de Chamboin, on remarque les traces d'une voie gallo-romaine dans le chemin vicinal et à côté; elle devait s'embrancher sur la précédente, à peu de distance du ruisseau de Gesvre. Entre le chemin de Sautron et le moulin de Chamboin, l'antique chaussée présente encore, dans la plus grande partie du parcours, une faible couche de gravier sous une couche de grosses pierres posées à plat. La voie étant établie sur un chemin public, l'empierrement en a dû disparaître; il est, en effet, disparu en grande partie.



On trouve sur le bord de cette voie, à 500 mètres au Nord de la Guichardière, et à 900 mètres au Sud-Est de la Chapelle-des-Dons, une borne milliaire en granit, de forme cylindrique, ayant 1<sup>m</sup>,50 de hauteur et 0<sup>m</sup>,73 de diamètre; elle n'a aucune inscription; une entaille creusée au sommet fait supposer qu'une croix y a été encastrée.

### 3° DE NANTES VERS POITIERS. — COMMUNE DE VALLET.

Des vestiges d'une voie gallo-romaine sont apparents entre les Courrères et le Coudray, dans le chemin actuel, et, dans les champs, entre l'Aufrère et la Sauvionnière. Cette voie, en se dirigeant vers Nantes, devait passer au bourg de la Chapelle-Heulin, et se confondre ensuite avec la route impériale de Nantes à Clisson.

### 4° DE NANTES OU DE REZÉ VERS MONTAIGU.

Des vestiges marquent la direction de cette voie dans tout son parcours sur notre département : à 3 kilomètres au Sud-Est du bourg de Rezé, on la trouve dans les champs du Praud, où M. Chenantais, propriétaire et ancien maire de Rezé, en a démonté quelques parties en 1863; on peut suivre sa trace à travers champs jusqu'à la route impériale de Nantes à Bordeaux, au-delà de Ragon. On en trouve ensuite des vestiges dans le chemin dit des Bouteilles, conduisant des Sorinières au bourg du Bignon, où nous avons découvert des restes gallo-romains. Au-delà de ce bourg la voie se perd, mais nous supposons qu'avec des recherches minutieuses on la rencontrerait dans les champs; son existence se révèle ensuite dans un chemin droit qui fait la limite des communes de Montbert, d'Aigrefeuille et de la Planche, jusqu'au village de Chez-Genicot; à ce village, le chemin fait un détour, tandis que la voie poursuit

en ligne droite à travers champs jusque vis-à-vis l'Abbaye où le chemin vient la reprendre; le propriétaire de l'Abbaye, M. Hillereau, architecte, en a démonté quelques parties sur ses terres; à partir de cette jonction, elle suit le chemin toujours en ligne droite, passe au point formé par les limites des communes de Remouillé, de Vieillevigne et de la Planche, et va rejoindre la Vendée par la Petite-Salle et le Pâtis. C'est dans cette dernière partie qu'elle est à portée du camp *gallo-romain* de *Barbe-Bleue*, dont nous avons parlé à la commune de Remouillé.

5° DE NANTES OU DE REZÉ A SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU.

— COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU.

La fraction de voie *gallo-romaine* que nous avons découverte, aidé de M. Petitjean, au mois d'août 1868, est située à 1 kilomètre à l'Est du bourg, entre la Boulogne et le chemin de Saint-Colombin; la chaussée, dont quelques parties sont intactes, a 0<sup>m</sup>,40 d'épaisseur et 6<sup>m</sup> environ de largeur : elle est formée d'une première couche de pierres plates et d'une seconde de cailloux roulés et cassés; une couche de terre d'alluvion de 0<sup>m</sup>,20 d'épaisseur la recouvre entièrement, et les grandes eaux de la Boulogne inondent la plupart des terrains sous lesquels on la trouve. A l'endroit où elle aborde la Boulogne, des pilotis sont encore apparents dans la rivière, restes évidents du pont qui desservait la voie.

6° DE NANTES OU DE REZÉ A SAINT-PÈRE-EN-RETZ. —

COMMUNE DE CHAUVÉ.

Nous avons vu une chaussée antique sur 20 mètres environ de longueur, entre l'Epinerie et les Biais, dans le grand chemin large et droit qui conduit de Vue à Saint-Père-en-Retz, et qui passe auprès des vestiges *gallo-romains*

de la Sicaudais. Nous croyons que c'est là un reste de la voie *gallo-romaine* qui a dû exister entre Rezé et Saint-Père-en-Retz, et dont nous n'avons vu de traces nulle autre part.

7<sup>o</sup> COMMUNE DE SAINT-MARS-DE-COUTAIS.

Voie secondaire.

Il existe au Clody une antique chaussée entièrement composée de fragments de terre cuite qui ont la forme et la grosseur des pierres cassées de nos routes ; partout où la brique est apparente les champs ont conservé, sur une largeur d'environ 6<sup>m</sup>, le profil convexe des chemins empierrés. Nous avons pu nous assurer, en faisant quelques fouilles, que la brique repose directement sur l'argile ou sur le schiste du sous-sol, et qu'elle seule forme la chaussée. Les traces de cette voie commencent sur le bord du lac de Grand-Lieu, et dans le lac même ou dans un endroit qui en faisait partie au XVIII<sup>e</sup> siècle, endroit qui reste à sec pendant l'été et que les grandes eaux recouvrent de plus de 2<sup>m</sup> en hiver ; on peut suivre ses traces sur environ 400<sup>m</sup> de longueur dans la direction du Port-Saint-Père. Des laboureurs ont trouvé sur les lieux des pièces de monnaie qu'on n'a pu nous décrire et qui sont perdues.

On voit à quelques mètres de là, dans le champ qui touche au lac et qui n'est séparé du village que par un chemin rural, une surélévation du sol causée par un travail de main d'homme ; ces terres rapportées tendent à s'abaisser chaque année sous l'action de la charrue.

---

### **Troisième partie.**

---

## **MOYEN-AGE.**

---

« On est convenu d'appeler moyen-âge, dit M. de Caumont, la période temporaire comprise entre la chute de l'empire romain (V<sup>e</sup> siècle) et le retour aux formes classiques au XVI<sup>e</sup> siècle. » (1)

Les monuments de la première moitié du moyen-âge sont une imitation de l'architecture des Romains, et l'architecture de cette époque est appelée *romane* : c'est le règne du plein-cintre.

Une nouvelle forme de cintre, l'ogive, apparaît, mais par exception, au XI<sup>e</sup> siècle et peut-être au X<sup>e</sup> ; au XII<sup>e</sup> siècle, l'ogive se marie avec le plein-cintre dans les portes, les voûtes et les arcades : c'est le style *romano ogival* ou

(1) *Abécédairé*, p. 1.

de *transition*. Le plein-cintre est complètement abandonné à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, et l'architecture *ogivale* règne seule jusqu'au XVI<sup>e</sup>.

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

### Architecture religieuse. — Style roman.

L'ère romane a deux époques distinctes, mais qu'il est difficile de séparer dans l'examen de nos modestes églises rurales.

Dans la première période qui finit vers le X<sup>e</sup> siècle, on marche avec les réminiscences romaines ; la basilique rectangulaire avec son abside circulaire et sa charpente qui supporte le toit, sert longtemps de modèle au plan de nos églises ; le transept apparaît à cette première époque, et c'en est la principale innovation (1) ; les divers appareils romains sont employés ; on fait un grand usage de la brique ; les fenêtres sont étroites et longues.

Dans la deuxième période, un seul changement, la voûte substituée à la charpente, eut des suites considérables. Les premières voûtes furent construites en berceau : une voûte plein-cintre couvrait toute la nef ; elle était interrompue, de distance en distance, par des arcs doubleaux également en plein-cintre qui reposaient sur des pilastres de peu de saillie ; des contre-forts extérieurs résistaient à la poussée de ces arcs. Vinrent ensuite les voûtes d'arêtes : le berceau compris entre deux arcs doubleaux prit la forme de deux demi-cylindres qui se pénètrent sous un angle quelconque et dont les points de contact dessinent deux arcs

(1) Dans la description donnée par Fortunat, de la cathédrale de Nantes, élevée au VI<sup>e</sup> siècle, on voit que cet édifice avait trois nefs, et l'on croit deviner qu'il avait un transept.

diagonaux (1) qu'on appelle *arêtes* ou *arcs ogives*, ou *croisés d'ogives*.

La construction des arcs diagonaux a donné aux architectes l'obligation de faire des arcs plein-cintre surhaussés, c'est-à-dire dont les pieds-droits se prolongent au-dessus de l'imposte; à défaut des arcs surhaussés, ils ont dû faire, selon le cas, ou des arcs en fer-à-cheval, ou des arcs surbaissés, ou même des arcs brisés au sommet, car, dans le plan d'une travée, si les deux arcs doubleaux ont un diamètre différent de celui des deux arcs formerets ou longitudinaux, leur courbure ne pourra plus être la même puisqu'ils ont la même montée. Il y a une chose remarquable dans l'élevation de ces deux arcs diagonaux : si on les divise en deux parties égales, et si l'on envisage ensemble deux de leurs moitiés contiguës, ces deux moitiés, qui ont leur naissance sur deux pieds-droits voisins, et leur sommet ou point de rencontre au centre de la voûte, dessinent, vues de face, une ogive. Tout le monde a pu faire cette remarque, dans la cathédrale de Nantes, en jetant les yeux sur les deux arêtes du cul-de-four de l'abside. L'ogive a donc dû naître tout naturellement, sans effort, sous la main d'un architecte occupé de ses arcs diagonaux.

Nous allons passer en revue les différents monuments de l'ère romane que nous connaissons dans les arrondissements de Nantes et de Paimbœuf.

**1<sup>o</sup> Commune d'Indre. — Eglise de Saint-Hermeland,  
dans l'île d'Indret.**

La première époque romane ne nous a guère laissé que

(1) Les arcs diagonaux forment une ellipse quand ils résultent du contact de deux demi-cylindres.

des substructions ; un seul monument entier lui appartient peut-être, c'est la chapelle de Saint-Hermeland, située dans l'île d'Indret. Une chapelle y a bien été édifiée, en effet, à la fin du VII<sup>e</sup> siècle ; mais nous ne saurions affirmer que ce soit la construction primitive qui existe aujourd'hui ; sa fenêtre plein-cintre du Nord, exactement pareille à celles que nous trouvons aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, nous permet d'en douter. L'édifice est formé de deux pièces circulaires voûtées en pierres, l'une servant de chambre, l'autre d'oratoire : le diamètre intérieur de l'oratoire est de 4<sup>m</sup>, celui de la chambre de 4<sup>m</sup>,20 ; la porte qui les fait communiquer ensemble est percée dans un mur d'un mètre d'épaisseur ; l'oratoire est éclairé par une fenêtre plein-cintre au Nord, et la chambre par trois fenêtres rectangulaires ; les voûtes ont la forme hémisphérique, les maçonneries sont formées de gros moëllons bruts et n'offrent au dehors que des pierres passantes sans parements. Un escalier extérieur disposé en colimaçon conduit sur la plate-forme qui recouvre la chapelle. La chapelle de Saint-Hermeland a été restaurée en 1863 : une nouvelle fenêtre plein-cintre a été ouverte dans le mur oriental de l'oratoire, la porte de communication a été agrandie, le carrelage refait, et l'on a recouvert de peintures les murailles et les voûtes à l'intérieur.

**3<sup>e</sup> Eglise paroissiale de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.**

L'église romane de Saint-Philbert nous offre sûrement des parties de la première période. Elle fut fondée vers 830, par les moines du Saint qui a donné son nom à cette localité, laquelle s'appelait alors Deas (1). La crypte dont

(1) Ogée, *Dict.*, t. II, p. 852. Bizeul, *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. IV, p. 551.

l'entrée regarde le Levant, l'arcade qui donne passage dans la cour de la crypte, et quelques parties des murs de la nef près du chœur, sont évidemment de l'époque de la fondation. La crypte (planche 3, fig. 6) est divisée en deux parties qui communiquent entre elles par une ouverture rectangulaire de 0<sup>m</sup>,60 de largeur, sur 0<sup>m</sup>,74 de hauteur placée au-dessus des impostes. Une arcade plein-cintre de 2<sup>m</sup>,54 de diamètre et de 0<sup>m</sup>,90 d'épaisseur, cachée aux trois quarts par des maçonneries postérieures, couronne l'entrée de la première partie ; un bénitier à calice circulaire est placé dans l'angle gauche de cette arcade ; cette première partie a la forme d'une croix dont la longueur est de 2<sup>m</sup>,64, la largeur de 1<sup>m</sup>,70 sans les bras, et de 3<sup>m</sup>,04 avec les bras ; elle est voûtée en pierres : ces voûtes ayant un diamètre de 1<sup>m</sup>,70 dans le sens de la longueur, et de 1<sup>m</sup>,30 dans celui de la largeur, et la flèche étant uniformément de 0<sup>m</sup>,85, elles sont plein-cintre dans un sens, surhaussées dans un autre, et forment des arêtes à leur point de pénétration ou de jonction ; c'est au chevet de la croix et dans le cintre même de la voûte que se trouve la petite ouverture rectangulaire qui donne accès à la seconde partie. Cette seconde partie forme, parallèlement à la première, un couloir de 6<sup>m</sup>,44 de longueur, et de 1<sup>m</sup>,10 de largeur ; il y a de chaque côté du couloir trois espèces de cellules de 1<sup>m</sup>,10 de largeur qui ont 0<sup>m</sup>,50 de profondeur du côté du Levant, et 0<sup>m</sup>,60 du côté du Couchant ; l'ensemble de ces cellules et du couloir représente une croix à trois traverses ; deux petites niches de 0<sup>m</sup>,33 de largeur sur 0<sup>m</sup>,60 de profondeur sont placées à l'extrémité *Est* de deux des bras de la croix ; la cellule qui fait face à la petite entrée, a deux étagères en pierre, et la voûte du couloir est percée de deux ouvertures circulaires de 0<sup>m</sup>,40 de diamètre qui communiquaient avec le chœur de l'église ; le



plafond porte à son milieu comme des traces de la fumée d'une lampe; ses voûtes sont aussi d'arêtes, mais sans imposte. La première partie du souterrain servait de chapelle; quelle était la destination de la seconde? Servait-elle aux inhumations, comme nous l'avons entendu dire? Il nous semble bien difficile d'y introduire un cercueil, et l'agencement des cellules ne paraît point avoir été fait pour en recevoir.

Nous donnons une élévation de l'arcade M vue de la cour (planche 3, fig. 4). Elle était encombrée de débris de démolition, et laissait à peine le passage d'une personne; nous l'avons fait déblayer de manière à en dégager le cintre entier et l'un des pieds-droits sur 1<sup>m</sup> de profondeur seulement, et nous avons pu reconnaître, à n'en pas douter, qu'elle est bien de la première période romane: l'appareil des pieds-droits et du bandeau est formé alternativement d'une assise de deux briques et d'une assise d'une seule pierre; l'imposte est faite d'une pierre calcaire de 0<sup>m</sup>,20 de hauteur, en saillie de 0<sup>m</sup>,05 au sommet, et dont le profil présente des filets, un talon et une plinthe (planche 3, fig. 5), deux des voussoirs sont brisés à la clef ainsi que les briques adjacentes. Le bandeau de l'arcade présente, vu du dehors, deux appareils différents, savoir: le milieu, dans un tiers de l'arc environ, est entièrement formé de briques, et chacun des deux côtés est, à partir de l'imposte, formé alternativement de deux briques et d'un voussoir calcaire.

Nous avons reconnu le même appareil de briques et de pierres dans l'arcade qui couronne l'entrée de la crypte. Une imposte de même forme ayant 0<sup>m</sup>,15 de hauteur et 0<sup>m</sup>,04 de saillie, règne autour de la chapelle.

Si, de la crypte, nous remontons à l'église, nous trouvons encore les réminiscences romaines, mais surtout un

genre de construction inconnu jusque-là : des arcades formées d'un cintre dit fer-à-cheval et dont le développement comprend plus de la moitié de la circonférence.

Le plan de l'église représente une croix dont les bras sont très courts et renferment quatre chapelles dans un double transept ; la nef est divisée en trois parties par deux rangs d'arcades ; le chœur est formé d'un rectangle d'une largeur égale à celle de la nef, et l'abside circulaire est moins large que le chœur. L'abside est une reconstruction du XVI<sup>e</sup> siècle ; les deux chapelles contiguës au chœur sont des constructions modernes ; la nef , les deux bas-côtés et les deux bras du transept contigus à la nef, appartiennent à la vieille église. Quand on compare entre elles ces diverses parties du vieil édifice, on peut reconnaître différentes reprises dans le travail : les deux travées accusent bien une œuvre d'ensemble et du même temps dans l'étendue des quatre arcades en fer-à-cheval ; mais l'arcade romane, qui est à la suite, est d'une époque différente. L'arcade en fer-à-cheval ayant été employée dès le X<sup>e</sup> siècle en Espagne (1) et se trouvant dans plusieurs monuments de notre département qui existaient au X<sup>e</sup> ou au XI<sup>e</sup> siècle, nous croyons qu'on peut reporter à l'un ou à l'autre de ces deux siècles les travées de l'église de Saint-Philbert. Quant à l'arcade romane, nous la croyons du même temps que la crypte, c'est-à-dire de la fondation de l'église, du IX<sup>e</sup> siècle. Les colonnes détachées qui la supportent sont d'une exécution soignée ; on dirait que deux artistes différents y ont mis la main : le chapiteau du Levant est orné de feuillage et de volutes, et il est terminé par une astragale et un filet ; celui du Couchant est orné de dents de scie, deux astragales séparées par une gorge le terminent ; les tailloirs de

(1) Bâtissier, *Art monumental*, p. 425.

ces chapiteaux sont aussi dissemblables, et les diamètres des colonnes ne sont pas les mêmes ; cette variété est d'ailleurs un des caractères du style roman.

La muraille qui surmonte cette arcade est percée, vers le chœur, de deux fenêtres romanes dont les jambages et le bandeau ont un appareil de briques et de pierres tout à fait conforme aux jambages et au bandeau des arcades de la crypte ; l'une de ces fenêtres, celle du Couchant, est parfaitement conservée, l'autre a des reprises à son bandeau ; en regard de ces deux fenêtres du Nord, il existe, dans le mur opposé, deux fenêtres semblables, dont le vieil appareil a supporté des modifications. Ces quatre fenêtres ont reçu l'adjonction d'un meneau qui leur donne la forme d'un plein-cintre couronnant une ogive géminée.

Nous croyons donc pouvoir conclure que cette partie de la nef contiguë au chœur est de la fondation de l'église. Elle a subi, elle aussi, bien des reprises ; ainsi, l'arcade ogivale aux arcs inégaux qui fait face à l'arcade romane, nous semble du XII<sup>e</sup> siècle, quoique supportant des murs du IX<sup>e</sup> siècle.

Les arcades en fer-à-cheval (planche 4, fig. 1 et 2) qui séparent la nef des bas-côtés, reposent sur des piliers massifs cruciformes ; et elles ont, dans une même travée, des dimensions différentes ; l'arcade du Nord, en face de la porte latérale, a une hauteur totale de 5<sup>m</sup>, savoir : 3<sup>m</sup>,20 pour les pieds-droits, et 1<sup>m</sup>,80 pour l'arc ; ce même arc a 2<sup>m</sup>,83 de largeur ou de diamètre, tandis que l'ouverture des pieds-droits est de 2<sup>m</sup>,73 ; un deuxième arc excentrique a 2<sup>m</sup>,43 de hauteur et 3<sup>m</sup>,33 de diamètre pour une même ouverture de pieds-droits de 2<sup>m</sup>,73. Les piliers des arcades ont une imposte à chanfrein du côté des nefs latérales. Les arcades en fer-à-cheval sont pleines d'originalité ; mais, comparées à la masse des piliers qui cachent

des bas-côtés étroits et sombres et à l'élévation de la nef, ces travées manquent d'élégance ; on comprend que ces lourdes maçonneries, image de la force, aient résisté au temps. La longueur totale de l'église est de 45<sup>m</sup>,80 ; la largeur de l'abside, de 6<sup>m</sup>,40, celle du chœur de 8<sup>m</sup>, du transept de 20<sup>m</sup>,80, des trois nefs 16<sup>m</sup>,10. Le bas-côté Nord communique avec le transept par une arcade ogivale, et le bas-côté Sud, par une arcade plein-cintre ; deux arcades également plein-cintre séparent le vieux transept des reprises modernes. La nef est éclairée par huit fenêtres romanes et par une fenêtre ogivale géminée ; le bas-côté du Nord n'a aucune ouverture, celui du Sud a une fenêtre romane ; quant au vieux transept, il est percé d'une fenêtre plein-cintre à l'aile Sud et d'une fenêtre ogivale à l'aile Nord ; le chevet de l'abside est percé d'une fenêtre plein-cintre à deux meneaux du XVI<sup>e</sup> siècle. La façade, avec sa grande porte ogivale, est postérieure à la nef, et semble avoir été reprise vers le XV<sup>e</sup> siècle. Des contre-forts ou pilastres peu saillants flanquent les murs de la nef et s'élèvent jusqu'au toit dans l'étendue des arcades en fer-à-cheval.

### 3° La cathédrale de Nantes.

La cathédrale de Nantes, fondée au VI<sup>e</sup> siècle, peut bien renfermer des vestiges de la construction primitive dans le temple et la crypte, aujourd'hui comblés, qui sont sous le sol de l'église, vers la région du chœur. Elle fut rebâtie à la fin du X<sup>e</sup> siècle (1), et la grosse tour du chœur dont une partie existe encore fut achevée au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle (2). Le chœur pris à part a, dans son plan, la

(1) Travers, t. I, p. 120. Ogée, *Dict.*, t. II, p. 97.

(2) Travers, t. I, p. 309. Ogée, *Dict.*, p. 106.

forme d'une croix dont les bras, le pied et le chevet sont couronnés par des arcades, et dont la partie centrale est recouverte d'une coupole (1); cette disposition du chœur rappelle la crypte de Saint-Philbert que nous avons attribuée au IX<sup>e</sup> siècle. Le plan de la coupole est un carré arrondi aux angles; le plein-cintre brisé apparaît déjà dans la première arcade; c'est là, sans nul doute, l'un des premiers exemples de l'emploi de l'ogive. Les archivoltés de ces arcades sont à section rectangulaire; elles retombent sur des colonnes engagées couronnées, les unes par un chapiteau avec astragale et tailloir, les autres par une simple imposte; cette imposte est formée, comme au XI<sup>e</sup> siècle, au XII<sup>e</sup> et quelquefois au XIII<sup>e</sup> siècle dans les églises rurales, d'une plinthe et d'un chanfrein; le chapiteau est d'une grande simplicité: vu de face il présente un trapèze, et ses angles semblent dessiner une volute. Nous croyons que cette vieille partie de l'édifice appartient à la construction du X<sup>e</sup> siècle. Le plan de l'abside est formé d'un rectangle couronné par des arcades et d'une partie demi-circulaire que recouvre une voûte en cul-de-four. La construction de l'abside est postérieure à celle du chœur: nous l'attribuons au XII<sup>e</sup> siècle; elle peut bien avoir devancé de très peu de temps la tour carrée qui surmonte la coupole. Les deux arceaux de la voûte en cul-de-four et l'arc doubleau où leur sommet va se buter sont formés d'une section rectangulaire dont les angles libres sont remplacés par un gros tore.

L'abside était éclairée par cinq fenêtres romanes: les deux plus proches du chœur ayant été bouchées, il en reste trois seulement aujourd'hui; ces fenêtres ont une double

(1) Le poète Fortunat donne cette même forme au dôme du VI<sup>e</sup> siècle.

archivolte à l'extérieur et à l'intérieur, et elles ont en hauteur plus de quatre fois leur largeur.

La grosse tour du chœur est, avons-nous dit, du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle ; elle est percée au Levant d'une fenêtre ogivale géminée très longue, et ornée sur trois côtés de statues de saints renfermées dans des arcatures ogivales trilobées ; un linteau partage en deux parties à peu près égales le rectangle d'une fenêtre simple : la partie supérieure a en hauteur, ogive comprise, près de huit fois sa largeur, et la partie inférieure, près de sept fois. Cette tour a été reprise en 1416 au sommet qui a reçu la forme octogone.

Ces vieux ouvrages ne font pas partie du plan de la dernière cathédrale et peuvent être démolis prochainement.

Cette église a été commencée en 1434 ; quelques siècles la séparent des antiquités qu'elle recouvre ; mais quelle différence d'exécution ! Quelle hardiesse dans ces arcades du XV<sup>e</sup> siècle ! et comme l'air et la lumière circulent dans toutes les parties du nouvel édifice ! La façade est du XV<sup>e</sup> siècle, les bas-côtés à l'Ouest du transept sont du XVI<sup>e</sup> siècle ; les grandes voûtes de la nef, le côté Sud du transept, l'arceau du vestibule avec ses quatre colonnes corinthiennes et ses pendentifs, la belle arcade d'ordre dorique qui s'élève en avant du vieux chœur sont du XVII<sup>e</sup> siècle ; le reste de l'édifice en voie d'achèvement appartient au XIX<sup>e</sup> siècle, savoir : le côté Nord du transept, le chœur, l'abside et les chapelles qui sont au Levant du transept. Des bas-côtés règnent autour de l'édifice, ils sont séparés de la nef par de grandes arcades ogivales ; au-dessus de ces arcades, un triforium ou galerie a vue sur la nef au moyen d'arcades surbaissées au nombre de trois à chaque travée ; les piliers sont à moulures prismatiques et n'ont pas de chapiteaux.

La cathédrale a une longueur totale de 102<sup>m</sup>, savoir : vestibule, 9<sup>m</sup>,70 ; nef, 37<sup>m</sup>,30 ; traversée du transept, 12<sup>m</sup>,30 ; chœur, abside et chapelle, 42<sup>m</sup>,70 ; sa largeur totale est de 38<sup>m</sup>,60 , savoir : nef, 14<sup>m</sup>,20 d'axe en axe des piliers ; deux bas-côtés ensemble, 16<sup>m</sup>,40 ; deux chapelles latérales ensemble, 8<sup>m</sup> ; la largeur de la nef est de 10<sup>m</sup>,80 entre les piliers, et celle d'un bas-côté, de 5<sup>m</sup>. Chaque bas-côté de la nef est éclairé par cinq fenêtres ogivales, dont la plupart des meneaux sont brisés ; chaque aile du transept a une vaste fenêtre ogivale à meneaux ; trois fenêtres ogivales éclairent chaque bas-côté du chœur et chacune des cinq chapelles du chevet ; cinq fenêtres également ogivales éclairent l'abside ; six fenêtres éclairent le chœur, et dix, la nef, dont les meneaux sont brisés au Midi. Trois grandes portes ogivales, d'une richesse immense de sculptures, de décorations, ouvrent dans la façade principale ; elles sont divisées en deux baies quadrangulaires, et chaque baie est couronnée d'une accolade. Trois galeries, de vastes fenêtres, un fronton triangulaire couvert d'arcatures remplissent la partie centrale de la façade ; quatre étages de galeries et de grandes arcatures en remplissent les côtés ; la dernière galerie termine l'édifice et domine le galbe du milieu.

Les deux portes latérales sont en ogive, ont des tympans à jour et offrent aussi une grande richesse d'ornementation.

La hauteur du pavé à la voûte est de 37<sup>m</sup>,30, celle des tours de 63<sup>m</sup>.

L'arcade du chœur a été commencée vers 1630 et terminée vers 1659. Elle est formée de deux pilastres d'ordre dorique très élevés, reliés par une voûte plein-cintre et couronnés par un vaste fronton ; ces ornements sont riches et d'une exécution facile.

4<sup>e</sup> Eglise paroissiale de Vertou.

Le plan de cette église est en forme de croix ou plutôt en forme de té, car le chœur qui formait la tête de la croix n'existe plus. La façade porte cette inscription qui a été faite il y a quatorze ans : « Fut fondée an DLXXV, rebâtie vers an ML, restaurée an MDCCCL. » C'est, en effet, une construction du XI<sup>e</sup> siècle avec des reprises de différentes époques ; il reste, de l'église primitive, une grande partie de la nef et le transept entier ; les deux fenêtres ogivales du transept sont relativement modernes et ont dû remplacer deux fenêtres romanes ; le clocher et la charpente de la nef ont été brûlés à la Révolution, et refaits de 1810 à 1813 ; les deux fenêtres de la nef, les plus proches du chœur, sont aussi de ce dernier temps ; la façade, qui est une reproduction de celle du moyen-âge, est de 1850. C'est aussi à la Révolution que le chœur et la voûte du transept ont été démolis. La longueur totale de l'église est de 44<sup>m</sup>, la largeur de la nef, de 9<sup>m</sup>,95, et celle du transept, de 20<sup>m</sup>,53. Des onze fenêtres plein-cintre qui éclairent la nef, neuf appartiennent à l'église primitive. On a reproduit sur la façade nouvelle tout ce qui existait sur l'ancienne, dans le même ordre, à la même place, en donnant plus de fini aux statues, aux dessins et aux moulures ; cette façade sillonnée de zigzags de haut en bas est terminée par un fronton triangulaire ; sur les tympanes de la grande porte qui est en plein-cintre, on a représenté le Christ, la main droite levée, entre les quatre évangélistes figurés par l'ange, le lion, l'aigle et le bœuf ; au-dessus de la grande porte, trois arcatures plein-cintre entre deux fenêtres forment des niches où sont trois saints. Des vieilles voûtes en maçonnerie il reste le berceau de l'aile Sud du transept et les croisés du transept ; ces



croisés ou arceaux sont en plein-cintre surhaussé à section rectangulaire et faits de pierres de petit appareil; ils retombent sur quatre colonnes engagées dont les chapiteaux trapézoïdaux présentent deux types différents. Le chœur actuel est séparé de l'aile Sud du transept par une arcade plein-cintre, de l'aile Nord et de la nef, par des arcades semblables dont le sommet forme légèrement la pointe de l'ogive; les voussoirs de ces arcades sont en pierres de moyen appareil. La voûte de la nef est en charpente ainsi que celle de l'aile Nord du transept. Près de cette église on voit encore les fondations du vieux prieuré.

**5° Le Loroux. — Chapelle Saint-Laurent.**

La chapelle Saint-Laurent est dans la ville même du Loroux; elle tient lieu de mairie et de justice-de-paix. Feu M. Renoul, qui longtemps a été maire de la commune du Loroux, nous a rapporté que des archéologues faisaient remonter cette construction au VIII<sup>e</sup> siècle. Nous ne savons si nous pourrions deviner l'âge d'une construction romane primitive élevée du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle; quant à celle-ci, qui ne peut être distinguée que par ses fenêtres et ses petits contre-forts, nous lui trouvons les caractères du XI<sup>e</sup> siècle. Nous donnons, planche 7, fig. 1 et 2, le dessin des fenêtres ternées qui sont percées dans le chevet de la chapelle; elles sont longues, étroites, évasées, comme nous les voyons dans les édifices à date certaine du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle. Le chevet de l'église abbatiale de Geneston est percé de trois fenêtres plein-cintre du XII<sup>e</sup> siècle; celui de la chapelle de Fréigné de trois fenêtres ogivales du XIII<sup>e</sup>, et la disposition des fenêtres de Fréigné et de Geneston rappelle tout-à-fait celle des fenêtres de la chapelle de Saint-Laurent. Les contre-forts n'ont été employés

pour la première fois qu'à l'époque de la construction des voûtes, c'est-à-dire vers le X<sup>e</sup> siècle; la chapelle Saint-Laurent, qui n'a cependant point été voûtée, a de petits pilastres de 0<sup>m</sup>,20 de saillie à son chevet et au côté Nord du chœur; ils rappellent les petits contre-forts de l'église de Vertou, et ceux qui correspondent aux piliers des arcades en fer-à-cheval de l'église de Saint-Philbert; les contre-forts du côté Sud sont plus massifs: ils ont une saillie variable de 0<sup>m</sup>,55 à 1<sup>m</sup>. Le plan de cette chapelle est formé de deux rectangles, savoir: un de 10<sup>m</sup>,45 de longueur sur 6<sup>m</sup> de largeur pour le chœur, et un autre de 17<sup>m</sup> de longueur, à la suite, sur 8<sup>m</sup>,80 de largeur pour la nef: ce qui donne une longueur totale de 27<sup>m</sup>,45 à l'édifice. Cette disposition dans le plan, un chœur plus étroit que la nef, se retrouve dans plusieurs édifices de peu d'importance jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, et même dans quelques grandes églises. Chaque mur de côté du chœur est percé d'une petite fenêtre romane évasée; la nef était éclairée autrefois au Sud par une seule fenêtre romane; cette fenêtre a été agrandie et une seconde a été percée dans le même mur; les ouvertures de la façade ont été complètement remaniées. Toutes les maçonneries sont faites de moëllons bruts.

6° **Sainte-Marie de Pornic.**

« L'an 1051, Glevian, prince de Becon, au pays d'Herbauges, donna à l'abbaye de Redon l'église de Sainte-Marie de Pornic (1). » Sainte-Marie possède encore en grande partie l'église qui existait au temps de Glevian; le chœur et le mur Nord de la nef sont des constructions modernes.

(1) *Dictionnaire d'Ogée*, t. II, p. 832. Il faudrait lire Bégon.

L'église de Sainte-Marie pourrait être un édifice du X<sup>e</sup> siècle si, comme nous l'avons admis en parlant de l'église de Saint-Philbert, l'arcade en fer-à-cheval a été employée dans nos contrées à cette époque ; cependant la façade et le vestibule ne sont pas antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle ; et nous attribuons au XII<sup>e</sup> la belle porte romane ouverte dans le mur du Sud. La longueur totale de l'église est de 34<sup>m</sup>,40, savoir : pour le chœur et l'abside, 12<sup>m</sup>,70 ; pour la nef, 16<sup>m</sup>,40, et le vestibule, 5<sup>m</sup>,30 ; la largeur du chœur est de 8<sup>m</sup>,30 ; celle des trois nefs, de 10<sup>m</sup>,50, et du vestibule, de 4<sup>m</sup>. Le chevet du chœur est à trois pans.

La nef est séparée de chaque bas-côté par quatre arcades en fer-à-cheval ; l'arcade contiguë au chœur, côté Sud, est bouchée. Les piliers, beaucoup moins massifs que ceux de l'église de Saint-Philbert, ont en section horizontale un simple rectangle de 1<sup>m</sup>,20 de longueur sur 0<sup>m</sup>,70 d'épaisseur ; deux des piliers du côté Sud sont renforcés, à l'opposé de la nef, d'un petit pilastre de 0<sup>m</sup>,27 de saillie ; l'ouverture entre deux piliers est de 2<sup>m</sup>,90. La porte romane ouverte dans le mur du Sud est peut-être la plus remarquable de notre département : elle comprend cinq archivoltés ; l'archivolte concentrique est seule plein-cintre, les autres sont des plein-cintres brisés ; toutes retombent sur des chapiteaux dont la section verticale représente un trapèze. Les premiers, troisièmes et cinquièmes chapiteaux couronnent des pilastres ; les seconds et quatrièmes couronnent des colonnes. Le mur du bas-côté où se trouve cette porte n'a pas de fenêtres ; il en était ainsi, sans nul doute, pour le mur du Nord, dont la reconstruction est moderne et lequel est percé de trois fenêtres plein-cintre. Le chœur a deux fenêtres ogivales. Les bas-côtés des églises romanes étaient mal éclairés, le plus souvent ils ne l'étaient pas. Le jour pénétrait dans la

nef par de petites fenêtres romanes très étroites, placées au-dessus des arcades ; le chœur avait de pareilles fenêtres sur les côtés. C'est pour l'abside que l'on réservait la lumière.

La façade de l'église de Sainte-Marie n'embrasse que la largeur du vestibule : elle a une grande porte romane à trois archivolttes, et au-dessus une fenêtre romane très étroite. Le vestibule supporte le clocher dont la tour carrée se termine par une corniche formée de modillons ; ces modillons sont simples sur trois côtés et représentent des figures grimaçantes sur la façade. Le chœur recouvre une crypte.

#### 3<sup>o</sup> Eglise de Saint-Michel-Chef-Chef.

Ogée mentionne, dans son Dictionnaire (1), le don qui fut fait, vers 1104, de l'église de Saint-Michel-de-Chef-Chef à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. L'église que nous voyons aujourd'hui est encore en grande partie celle qui existait en 1104 : les deux travées composées chacune de cinq arcades en fer-à-cheval, qui partagent la nef en trois parties, les fenêtres étroites et évasées qui surmontent ces arcades, la fenêtre semblable qui existe dans le mur du bas-côté Sud, les petits contre-forts peu saillants qui flanquent ce même mur, tout annonce bien une construction antérieure au XII<sup>e</sup> siècle. Le chœur, avec ses arcatures ogivales, nous semble du XIII<sup>e</sup> ; la façade et le mur Nord de la nef sont des reconstructions de 1855.

Le plan de cette église est en forme de croix aux bras peu saillants et à chevet plat ; sa longueur totale est de 28<sup>m</sup>,20, dont 6<sup>m</sup>,70 pour le chœur ; la largeur du chœur est de 5<sup>m</sup>,50, celle du transept, de 18<sup>m</sup>,60, celle des trois

(1) T. II, p. 843. — Travers, t. I, p. 223.

nefs, de 12<sup>m</sup>,90, et de la nef centrale, 5<sup>m</sup>. Les piliers des arcades ont, en plan, la forme d'un rectangle de 1<sup>m</sup>,17 de longueur sur 0<sup>m</sup>,75 de largeur; chaque angle est coupé par un chanfrein; ces piliers (planche 5, fig. 2) sont loin d'avoir la masse de ceux de Saint-Philbert (planche 4, fig. 2.) Un petit clocher est élevé sur le transept comme cela se voit jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. La nef était autrefois éclairée par les fenêtres romanes, aujourd'hui bouchées, qui sont au-dessus des arcades; une seule fenêtre romane éclaire le bas-côté du Sud; celui du Nord reçoit le jour par des fenêtres plein-cintre construites en 1855; le chœur et le transept sont éclairés de la même manière, par une fenêtre plein-cintre au Nord et une fenêtre ogivale au Sud.

**8<sup>o</sup> Eglise paroissiale de Saint-Sébastien.**

Une petite fenêtre romane très étroite, percée dans le mur Nord de la nef, permet d'attribuer la construction de cette église à une époque antérieure au XII<sup>e</sup> siècle; elle a été reprise en partie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (elle fut consacrée le 26 mars 1499) (1); c'est à cette dernière époque qu'appartiennent les deux fenêtres ogivales trilobées à deux meneaux du côté Sud; la fenêtre ogivale géminée à trilobes du côté Nord; la grande fenêtre ogivale trilobée à trois meneaux du chevet; les deux contre-forts du chevet avec leurs pyramides ornées d'arcatures mitrées à crochets; la porte latérale du Sud surbaissée en anse de panier et couronnée d'un cordon ogival à contre-courbure et à crochets; enfin la grande porte surbaissée en anse de panier dont le cordon ogival encadré d'arcatures trilobées est aussi à contre-courbure et à crochets. Le porche,

(1) *Dictionnaire d'Ogée*, t. II, p. 872.

percé de trois arcades ogivales, qui précède la grande porte, nous semble antérieur à cette reconstruction partielle de l'église; nous ne saurions en préciser la date; les ogives n'ont aucun ornement, un simple chanfrein en coupe les angles, mais le petit appareil dont sont formés les voussoirs nous autorise à dire que ce porche fut élevé vers le XIV<sup>e</sup> siècle. La date de 1666 placée au chevet, en dehors, ne doit s'appliquer qu'à une reprise de la grande fenêtre. Le plan de l'église est de forme rectangulaire, ou plutôt il est formé de deux rectangles d'égale longueur environ, et dont la longueur totale est de 30<sup>m</sup>,60; la largeur de l'église est, vers le chœur, de 9<sup>m</sup>,30, et de 8<sup>m</sup>,80 vers le clocher.

**9<sup>e</sup> Chapelle de Notre-Dame-des-Neiges au bourg de Saint-Jean-de-Corcoué.**

La chapelle de Notre-Dame-des-Neiges est, ainsi que celle de Saint-Laurent, formée en plan de deux rectangles : l'un de 7<sup>m</sup>,10 de longueur sur 4<sup>m</sup>,90 de largeur pour la nef; l'autre, de 3<sup>m</sup>,85 de longueur sur 3<sup>m</sup>,60 de largeur pour le chœur; ces deux parties communiquent entre elles par une arcade de 2<sup>m</sup>,80 de largeur et de 0<sup>m</sup>,70 d'épaisseur; la longueur totale de la chapelle est donc de 11<sup>m</sup>,65. La nef n'a point de fenêtre sur les côtés; mais une petite fenêtre romane, longue, étroite, est percée dans le pignon au-dessus de la porte d'entrée; le chœur a deux fenêtres ogivales, l'une simple dans le mur Sud, l'autre trilobée dans le chevet. Si ces deux fenêtres ne sont pas des reprises, le chœur est une adjonction du XV<sup>e</sup> siècle. Quant à la nef, si nous en jugeons par la petite fenêtre plein-cintre de la façade, c'est une construction romane ou de transition. Partout où les façades romanes et de transition sont conservées, nous retrouvons cette longue fenêtre,

au-dessus de la grande porte : à Sainte-Marie , à Saint-Cyr, à Fréigné, à la Madeleine de Clisson ; si la façade a été retouchée, nous voyons en place une grande fenêtre plein-cintre, comme à la Trinité de Clisson, par exemple. L'appareil dont les ouvertures sont formées peut quelquefois nous guider sur l'ancienneté d'un édifice, ainsi que cela nous est arrivé à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu; mais ici, comme dans la plupart des églises, une couche épaisse de mortier recouvre toutes les murailles.

**10° Eglise Saint-Vincent de Nantes.**

L'abside et le chœur de l'église Saint-Vincent nous semblent du XII<sup>e</sup> siècle; quelques parties de la nef peuvent être du même temps. Cette église a la forme d'une croix à chevet circulaire; ses deux ailes sont transformées en maisons d'habitation, et sa nef sert d'atelier de serrurerie; ses voûtes en pierres, de différentes époques, sont aussi de formes différentes : celle de l'abside est en cul-de-four, et elle a des nervures formées de boudins; elle rappelle la voûte de la vieille abside de la cathédrale; la voûte de l'aile Nord a des arêtes sans nervures, et celle de la nef est en berceau. Dans le chœur, deux colonnes engagées et tronquées sont couronnées du chapiteau trapézoïdal, et supportent une arcade romane. Trois fenêtres romanes très longues éclairent l'abside; il existe deux fenêtres ogivales sans caractère dans l'aile Sud du transept, et trois fenêtres plein-cintre modernes dans l'aile Nord.

**11° Eglise abbatiale de Geneston.**

Le monastère de Geneston fut fondé en 1148 (1); l'église actuelle conserve des traces de la construction primitive à

(1) *Dictionnaire d'Ogée*, t. 1, p. 303.

son chevet, lequel est percé de trois fenêtres romanes, aujourd'hui bouchées et disposées comme celles de la chapelle Saint-Laurent, qui sont dessinées planche 7, fig. 1; ces traces s'étendent aux murs latéraux qui joignent le chevet, et se retrouvent dans les substractions de la façade. L'église primitive formait un rectangle de 25<sup>m</sup>,45 de longueur sur 7<sup>m</sup>,35 de largeur; on y a ajouté, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, peut-être au commencement du XV<sup>e</sup>, une chapelle latérale carrée de 6<sup>m</sup> de côté, voûtée à croisés d'ogives, et supportant la tour massive du clocher. Nous trouvons peut-être là le plus vieil exemple, pour notre département, d'un clocher élevé sur le côté de l'église, près du chevet. A Saint-Herblain, un clocher semblable a été élevé vers le XV<sup>e</sup> siècle, sur l'aile Nord du transept; à Saint-Jean-de-Boiseau, vers le même temps, et à la Chapelle-Basse-Mer, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle; à Saint-Cyr, la tour carrée du clocher, qui est adossée au mur Nord de la nef et au Couchant du té ou transept, ne peut pas être antérieure à la reconstruction du XV<sup>e</sup> siècle; nous pourrions citer un assez bon nombre de chapelles sans clocher, construites au XV<sup>e</sup> siècle, et depuis, sur le côté Nord des églises. Les contre-forts de la chapelle latérale de Geneston sont placés en équerre sur le parement des murs, circonstance que nous n'avons remarquée nulle part après le XIV<sup>e</sup> siècle; trois fenêtres ogivales géminées éclairent cette chapelle au Levant, au Nord et au Couchant; deux fenêtres ogivales, au sommet trilobé et aux moulures prismatiques, ont été reprises vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle dans les murs romans latéraux du chœur; une fenêtre plein-cintre éclaire la nef au Nord; le mur Sud de la nef n'a pas d'ouverture. Nous donnons, planche 8, fig. 6, 6 bis, 7, le dessin d'une crédence ogivale de la chapelle qui en a deux pareilles; une crédence ogivale à accolade, du



XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle, existe dans le côté Sud du chœur. La façade est moderne; la grande porte est en arc de cercle et elle est surmontée d'une fenêtre de même forme. La charpente de l'église est en plein-cintre. Le clocher a une surélévation moderne, et il est percé à chaque face de deux fenêtres plein-cintre accouplées.

**13° Des restes et des ruines de l'ère romane.**

**COMMUNE DE REMOILLÉ.**

L'église paroissiale de Remouillé, dont le transept a été reconstruit en 1826 et 1845, le clocher, en 1838, et le chœur, en 1845, a conservé les murs de la vieille nef romane dans lesquels on a refait les ouvertures; une seule fenêtre est restée intacte dans le mur Sud, ainsi que la porte latérale placée au-dessous. Nous donnons, planche 6, fig. 1, 2 et 3, l'élévation et la coupe de cette fenêtre qui a 1<sup>m</sup>,30 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,25 de largeur; elle est très évasée à l'intérieur. Le cintre de la porte latérale est formé d'un arc de cercle, son bandeau est en briques à l'intérieur et en pierres de petit appareil à l'extérieur.

**COMMUNE DE VIEILLEVIGNE.**

L'église paroissiale de Vieillevigne est du XVII<sup>e</sup> siècle, avec des reprises du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup>. Mais nous avons cru reconnaître, dans les angles du transept, des maçonneries de l'ère romane.

**COMMUNE DE MACHECOUL.**

On trouve, à 1 kilomètre à l'Ouest de Machecoul, les restes de l'abbaye de la Chaume, qui fut bâtie en 1063; les ruines de l'église présentent des murailles de 1<sup>m</sup> environ de hauteur: la forme des contre-forts et l'appareil d'un

oculus nous font présumer que ces restes appartiennent à l'église primitive.

COMMUNE DE CHANTENAY.

A la Priauté, sur la limite de Nantes, il existe une chapelle romane du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle, dont le chevet est intact; ce chevet est percé de trois fenêtres longues, étroites, dans le genre des fenêtres ternées de la chapelle Saint-Laurent que nous avons figurées planche 7, fig. 1.

COMMUNE DU PALLET.

A l'extrémité orientale du bourg et près des ruines du vieux château, on trouve le chœur bien conservé de l'ancienne église paroissiale; c'est une construction romane qui peut être du XI<sup>e</sup> siècle; la longueur de ce qui reste est de 5<sup>m</sup>,60, mesurée à l'intérieur, y compris 2<sup>m</sup>,20 pour l'abside; la largeur de l'abside est de 3<sup>m</sup>,40; celle du chœur, de 4<sup>m</sup>; ces petites dimensions sont plutôt celles d'une chapelle que d'une église paroissiale; c'était peut-être, à l'origine, la chapelle du château. Une arcade romane, dont le cintre est formé de petits matériaux, ouvre sur le chœur qu'elle faisait communiquer avec la nef qui est détruite.

COMMUNE DE ROUANS.

L'abbaye de Buzay fut fondée vers 1135 par le duc de Bretagne, Conan III, et sa mère, Ermenengarde; l'église fut rebâtie en 1755; les bâtiments furent incendiés en 1793. De cette riche abbaye, il reste aujourd'hui les fondations antiques, dont on voit encore le bel appareil du côté du Levant, et la tour carrée du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui se projette sur la Loire à de grandes distances. Ces ruines ont servi et servent encore de carrière au propriétaire.

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS.

Le mur Sud de l'église paroissiale de Saint-Hilaire est percé d'une petite fenêtre plein-cintre, très évasée à l'intérieur, un peu large pour sa hauteur, que nous attribuons au XII<sup>e</sup> siècle ; le mur a près de 1<sup>m</sup> d'épaisseur, et il est flanqué de deux petits contre-forts de 0<sup>m</sup>,72 de largeur sur 0<sup>m</sup>,65 de saillie. Cette église fut en partie démantelée en 1795, dans l'assaut qu'elle soutint contre l'armée de Charrette, et elle fut reconstruite sur ses vieilles murailles en 1809. Ces deux contre-forts et cette fenêtre nous font supposer que le côté Sud de la nef est en grande partie roman.

CHAPITRE II.

Article 1<sup>er</sup>. — De l'ogive.

« On appelle ogive, dit M. Bâtissier, une arcade formée » par deux arcs de cercle d'un rayon égal qui se croisent » à leur sommet et forment un angle curviligne (1). »

Dans l'arcade angulaire le rayon est toujours plus grand que la moitié du diamètre, et, comme il est indépendant de ce diamètre, il s'ensuit que l'ogive admet une variété infinie de formes, dont trois principales :

1<sup>o</sup> *Le plein-cintre brisé*, dont les centres sont près du milieu du diamètre ; 2<sup>o</sup> *l'arcade en tierce-partie* (2), dont

(1) *Art monumental*.

(2) Nous avons l'intention de dire *tiers-point*, comme M. l'abbé Corblet (*Manuel d'archéologie*, p. 217), mais M. de Caumont donne ce nom à l'ogive en général (*Abécédaire*, p. 7), et M. Bâtissier à l'ogive équilatérale (*Art monumental*). Pour éviter toute équivoque, nous avons préféré donner un mot nouveau.

les centres sont au tiers de chaque extrémité du diamètre; 3° enfin, *l'arcade équilatérale*, dont chaque arc a son centre à la naissance de l'arc opposé. Il y a encore *l'ogive à contre-courbure*, qui appartient au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, et qui, en raison de son plus ou moins d'élévation, admet un grand nombre de formes, depuis l'accolade jusqu'à l'arc à talon. Les traités d'archéologie parlent aussi d'une autre ogive qu'ils appellent *arcade pointue*, et dont les centres sont en dehors de l'ouverture; mais nous n'avons rencontré cette dernière que dans les arcs concentriques d'une ogive géminée : c'est ainsi que sont les fenêtres de l'église des Jacobins de Nantes, et celles de l'église paroissiale de Machecoul (planche 8, fig. 9).

Les plus anciennes ogives représentent un plein-cintre brisé que l'on peut confondre avec le demi-cercle; il faut quelquefois un œil attentif pour distinguer l'angle très ouvert du sommet du cintre. Dans la cathédrale de Nantes, l'arcade qui est en avant de la coupole et l'une de celles de l'abside, et dans l'église de Vertou, l'arcade romane qui est en avant du chœur, sont des pleins-cintres brisés. L'ogive est très rare au XI<sup>e</sup> siècle.

Elle devient d'un usage fréquent au XII<sup>e</sup> et s'emploie concurremment avec le plein-cintre, mais seulement dans les arcades et dans les voûtes, rarement dans les portes. Les fenêtres ont conservé le plein-cintre longtemps après l'introduction de l'ogive dans les autres parties de l'église. C'est à cette époque, dite de *transition*, qu'a lieu le passage du style *roman* au style *ogival* : cette transition ne s'applique pas seulement à la courbure des arcs, mais encore aux formes nouvelles qu'on introduit dans les sculptures, les ornements et les colonnes.

Une fois l'ogive admise, on abandonne immédiatement, mais non pas complètement, le plein-cintre brisé, pour pla-

cer les centres des arcs, soit au tiers du diamètre, comme à Saint-Cyr (planche 11, fig. 1) et à Saint-Jacques de Clisson (planche 10, fig. 2), soit entre la naissance et le tiers du diamètre, comme dans les arcades de la Trinité (planche 4, fig. 3), soit tout près des naissances comme à Fréigné (planche 11, fig. 2).

**Article II. — Des monuments du style romano-ogival  
ou de transition.**

**XII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

Ces monuments que nous allons passer en revue ont, en général, des voûtes et des arcades ogivales, des fenêtres plein-cintre et des portes parfois plein-cintre, parfois ogivales.

**1<sup>o</sup> Eglise de la Trinité de Clisson.**

L'église de la Trinité appartient au commencement du style roman de transition. A juger des ouvertures du vieil édifice par ce qu'il en reste, on peut affirmer qu'elles étaient toutes en plein-cintre; tandis que les arcades sont en ogive, à l'exception des deux pleins-cintres qui font communiquer les ailes du transept avec les bas-côtés correspondants. Six des fenêtres romanes existent encore, savoir : une au-dessus de la petite porte du bas-côté Nord, deux dans l'aile Nord du transept, et trois dans l'aile Sud; les autres fenêtres plein-cintre sont des reprises modernes. Le plan de cette église est en forme de croix. Ici, les bras de la croix sont plus longs qu'on ne les trouve dans les siècles précédents : l'un des bras du transept de l'église Saint-Philbert, par exemple, a 2<sup>m</sup>,35 de saillie pour une longueur de 8<sup>m</sup>,70, tandis qu'à la Trinité, la saillie est de 6<sup>m</sup>,60 et se trouve égale à la longueur.

Deux rangs d'arcades ogivales reposant sur des piliers massifs partagent la nef en trois parties; la nef centrale, les bas-côtés, le transept, l'entrée du chœur appartiennent au vieil édifice, sauf le mur du côté Nord qui a été repris en grande partie en 1815; le chœur, construction moderne, a été réparé en 1846. La longueur totale de l'église est de 47<sup>m</sup>,85, savoir : pour le chœur 15<sup>m</sup>,85, la traversée du transept 6<sup>m</sup>,50, et les nefs 25<sup>m</sup>,50; la largeur du chœur est de 6<sup>m</sup>,70, celle du transept, de 30<sup>m</sup>,40, et des trois nefs, de 17<sup>m</sup>,25. L'édifice primitif était entièrement voûté en pierres; les voûtes des nefs ayant été brisées ont été refaites en charpente en 1846; les ailes du transept et le chœur ont conservé leurs voûtes en pierres. Nous donnons (planche 4, fig. 3), l'élévation de la travée du Sud : elle est formée de cinq arcades, ogivales, dont trois ont 2<sup>m</sup>,90 de largeur et les deux autres 3<sup>m</sup>,40; le rayon des arcs est, à très peu de chose près, égal aux sept-dixièmes de l'ouverture de l'arcade; les impostes ont 0<sup>m</sup>,15 d'épaisseur et se composent d'un chanfrein et d'une plinthe de 0<sup>m</sup>,07 de saillie. Le petit appareil des voussoirs s'aperçoit sous la couche épaisse de badigeon qui recouvre les pierres (1); les piliers cruciformes ont des épaisseurs différentes qui varient de 1<sup>m</sup>,70 à 2<sup>m</sup>,10 de longueur sur 1<sup>m</sup>,52 d'épaisseur : leur section, en plan, rappelle ceux de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu; ils ont plus de longueur et moins d'épaisseur.

De la première à la seconde de ces églises, un intervalle d'un siècle ou deux s'est écoulé; le cintre brisé s'est substitué au plein-cintre, et les architectes ont inventé les

(1) Il suffirait de gratter ce badigeon et de refaire avec du ciment romain les joints des pierres, pour donner un bel aspect à toutes les vieilles maçonneries de cette église.

croisés d'ogive ; il s'est opéré un changement considérable dans les formes ; mais, au point de vue de la légèreté, de l'élégance, nos églises rurales ont encore peu gagné ; seul le transept, dont les diverses parties ne sont plus séparées par d'étroites arcades, a gagné en grandeur, en élévation.

Le pavage de l'église présente une pente de 0<sup>m</sup>,025 par mètre dans la longueur de la travée ; l'architecte a suivi cette pente pour établir les naissances des deux premières arcades à partir du chœur, et il a établi sur un même plan horizontal les naissances des trois dernières. Nous avons trouvé, sur une même ligne de niveau les sommets des arcs de la première, de la quatrième et de la cinquième arcade, tandis que les sommets de la deuxième et de la troisième arcade vont en baissant, suivant l'inclinaison du sol de l'église. La grande porte romane (planche 9, fig. 1<sup>re</sup>), dont le cintre est surhaussé, a 2<sup>m</sup>,22 de largeur et 3<sup>m</sup>,27 de hauteur sous clef ; elle est formée de trois archivoltes qui retombent sur des colonnettes de 2<sup>m</sup>,12 de hauteur, y compris les chapiteaux et les deux tores des bases ; ces chapiteaux ont eux-mêmes, avec le tailloir ou imposte, une hauteur de 0<sup>m</sup>,52 et sont en saillie de 0<sup>m</sup>,17 sur le fût de la colonne. Un clocher carré est élevé au-dessus du transept ; sa largeur à l'intérieur est de 6<sup>m</sup>,94, et chaque côté est percé de deux longues fenêtres ogivales trilobées ; il est recouvert d'un toit quadrangulaire en charpente.

### 3<sup>o</sup> Chapelle de la Madeleine de Clisson.

La chapelle de la Madeleine, propriété privée, est de la même époque que l'église de la Trinité. En plan, c'est une nef rectangulaire terminée par une abside circulaire ; la nef est formée de quatre travées qui ont ensemble une longueur totale de 16<sup>m</sup>,10 ; les trois premières travées ont ;

à partir de la grande porte, une même largeur de 6<sup>m</sup>,50 ; la quatrième, qui a dû tenir la place du chœur, est plus étroite de 0<sup>m</sup>,30 ; l'abside a 5<sup>m</sup>,40 de largeur sur 3<sup>m</sup> de longueur ; la longueur totale de la chapelle est donc de 19<sup>m</sup>,10. La voûte est en pierres, de forme ogivale, et renforcée d'arcs doubleaux ; elle retombe sur une imposte composée d'une plinthe et d'un chanfrein ; à l'extérieur, une corniche placée à la même hauteur que l'imposte présente, dans le pourtour de l'abside, des modillons à figures fantastiques. La grande porte ogivale nous semble une reprise du XV<sup>e</sup> siècle ; elle est surmontée d'une fenêtre plein-cintre étroite, évasée à l'intérieur, dont nous donnons le dessin (planche 6, fig. 4). Quatre fenêtres plein-cintre de même forme sont percées dans le mur Nord de la nef, et trois fenêtres, dans le mur Sud ; la quatrième a été remplacée par une fenêtre ogivale géminée que nous croyons du XIV<sup>e</sup> siècle ; le chœur est éclairé par trois fenêtres plein-cintre plus grandes que celles de la nef.

Nous voyons cette chapelle à peu près telle qu'elle a été construite au XII<sup>e</sup> siècle ; malheureusement les voûtes commencent à lézarder, et, si l'on n'y prend garde, la chute de l'un des arcs doubleaux peut entraîner la ruine de cet édifice.

### 3<sup>o</sup> Eglise Saint-Jacques de Clisson.

Cette église, aussi propriété privée, est de l'époque de la Trinité et de la Madeleine ; elle avait la forme d'une croix, mais il ne reste que la nef qui, tout entière, sans reprises, est de la construction première. La porte latérale est en plein-cintre légèrement surhaussé, à deux archivoltes, sans colonnettes (planche 10, fig. 1) ; la grande porte (fig. 2), surmontée d'une petite fenêtre romane, est une ogive en tierce partie, et la pierre qui reçoit la naissance



des arcs ne présente aucune saillie; la nef est éclairée par huit fenêtres plein-cintre : les quatre fenêtres du Sud sont étroites et évasées à l'intérieur, comme celles dont nous donnons le dessin à la planche 6 ; les quatre du Nord sont plus larges, et le double bandeau qui en forme les archivoltes est régulièrement fait de pierres de petit appareil; la longueur de la nef est de 21<sup>m</sup>,50 et sa largeur de 8<sup>m</sup>,20.

4<sup>o</sup> Eglise Saint-Jacques de Nantes.

Si l'on devait compter sur les inscriptions pour trouver l'âge d'un monument, on serait fort embarrassé, malgré l'abondance qui règne ici, pour déterminer la date de la construction de l'église Saint-Jacques. En effet, sur la clef de l'arcade ogivale qui sépare le transept du chœur, on lit, *en chiffres arabes*, la date de 1180, et, d'une autre part, l'abbé Travers lisait en 1748, au-dessus de la porte de l'église, une inscription latine qu'il traduit ainsi : « Révérend Père en Christ, Thomas, évêque de Dol, prieur » perpétuel commandataire de Saint-Jacques, apôtre, a » rétabli dès les fondements, avec une grande diligence » et dépense, cette église qui, de jour à autre, menaçait » de tomber, l'an de salut 1484 (1). »

Mais les chiffres arabes n'ayant été employés que vers le XV<sup>e</sup> siècle dans les livres, et encore plus tard dans les inscriptions, il s'ensuit que le millésime de 1180 n'a pu être gravé que quelques siècles après la construction; ce chiffre peut être exact, mais il n'est pas authentique. Quant à l'inscription 1484, c'est autre chose : elle peut être authentique, mais elle n'est pas exacte. Rien dans le style du monument ne rappelle le XV<sup>e</sup> siècle, si ce n'est la première travée intérieure; mais on a démoli vers 1840

(1) T. I, page 308 et t. II, p. 186.

une grande porte et une fenêtre flamboyante de la dernière période ogivale (1) ; et c'est au-dessus de cette porte qu'était placée l'inscription mentionnée par Travers : la pompeuse inscription a donc l'air tout simplement de s'appliquer à une partie de la façade de l'église et à quelques travaux de restauration.

L'église Saint-Jacques est une œuvre de l'époque de transition : elle tient du plein-cintre par ses ouvertures, et de l'ogive par ses arcades ; ses colonnes élancées qui se détachent aux deux tiers des piliers, ses bases rectangulaires ou cruciformes ornées de tores et ayant des pattes aux angles ; ses chapiteaux variés dont la corbeille laisse échapper des feuilles d'acanthé et d'artichaut, des figures fantastiques ; tout vient donner raison à la date inscrite en avant du chœur.

Le plan de l'église est en forme de croix ; si l'on fait abstraction de l'abside, dont le chevet est circulaire à l'intérieur et à pans au dehors, on trouve à chaque bras de la croix une longueur égale à celle de la tête ou du chœur ; chaque aile du transept a une abside demi-circulaire au Levant. La longueur totale est de 42<sup>m</sup>,80, savoir : abside, 4<sup>m</sup>,80 ; chœur, 8<sup>m</sup>,30 ; traversée du transept, 6<sup>m</sup>,90 ; nef, 22<sup>m</sup>,80 ; la largeur de l'abside est de 6<sup>m</sup>,50 ; celle du chœur et de la nef, de 7<sup>m</sup>,06, du transept, de 23<sup>m</sup>,60 ; les deux absides du transept ont chacune 4<sup>m</sup>,70 de largeur et 3<sup>m</sup>,80 de profondeur. L'abside principale est éclairée par trois fenêtres plein-cintre, longues, étroites, évasées, couronnées d'un cordon à l'intérieur et ayant deux colonnettes à l'extérieur ; de chaque côté du chœur une fenêtre plein-cintre et une arcature de même forme sont encadrées dans

(1) L'abbé R. . . . . *Nantes et la Loire-Inférieure, église Saint-Jacques.*

une arcature ogivale; chaque aile du transept est éclairée par trois fenêtres plein-cintre placées, la première, au-dessus de l'abside, la deuxième, à l'extrémité du bras de la croix, et la troisième, au Couchant: la nef est éclairée par six fenêtres également plein-cintre dont l'archivolte à l'intérieur repose sur deux colonnettes; les trois fenêtres du Nord sont couronnées à l'extérieur d'un cordon; celles du Sud ont été reprises en 1843, et elles ont deux colonnettes à l'extérieur. Les voûtes de l'église sont en tuf, les arceaux et les arcs doubleaux de ces voûtes ont la forme ogivale. Il y a dans l'abside, côté Sud, une crédence plein-cintre ayant une archivolte et deux colonnettes. Le transept est surmonté d'un petit clocher. Tout le côté Nord de l'église, le chœur et les absides sont de la construction primitive qui montre ses maçonneries en calcaire de moyen appareil à l'extérieur de l'abside et du chœur, et de moellons bruts dans le reste de l'édifice. Dans l'abside les maçonneries sont d'une exécution plus soignée que dans les autres parties. La façade a été refaite entièrement en 1843 ainsi que le parement extérieur du côté Sud de la nef et du transept; cette façade, due à la conception d'un habile architecte, M. Nau, comprend, au premier plan, une grande porte *romano-ogivale* entre deux arcatures plein-cintre, et, au deuxième plan, six arcatures plein-cintre qui remplissent une partie du fronton; toutes ces ouvertures sont ornées d'archivoltes et de légères colonnettes; sur le tympan de la porte, un bas-relief représente le Christ entouré des quatre évangélistes figurés par l'ange, le bœuf, l'aigle et le lion.

**5° Commune de Bourgneuf. — Eglise succursale de Saint-Cyr.**

L'église de Saint-Cyr est une construction du XII<sup>e</sup> ou

du XIII<sup>e</sup> siècle avec des reprises du XV<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle. La façade entière, le mur Nord de la nef et une fraction du transept en sont les plus vieilles parties.

Si la date de 1262 donnée par M. Chevas (1) est exacte, elle ne peut s'appliquer qu'à ces parties ; mais nous sommes plutôt disposé à leur attribuer une date antérieure : les deux seules fenêtres percées dans ces antiques maçonneries, sont des fenêtres romanes très évasées à l'intérieur, l'une longue, étroite, au-dessus de la grande porte ; l'autre un peu plus large, au Nord du transept ; les deux petits contre-forts du mur Nord de la nef ressemblent aux pilastres de l'ère romane. Nous donnerions donc plus volontiers à ces vieilles parties de l'édifice la date du XII<sup>e</sup> siècle que celle du XIII<sup>e</sup> siècle.

La grande porte est une ogive à trois archivoltes (planche 11, fig. 1), dont les centres partagent en trois parties égales le diamètre de l'ogive concentrique : c'est donc, selon notre appellation, une ogive en tierce-partie ; les voussoirs sont faits en moëllons de petit appareil.

Le plan de l'église est en forme de té, dont la tête est divisée en deux parties par trois arcades ogivales ; le chœur est au Levant des arcades ; la partie située au Couchant et contiguë à la nef, a dû appartenir au vieux transept ; un bas-côté dont on voit les traces existait au Sud de la nef.

La longueur totale de l'église est de 35<sup>m</sup>, savoir : pour la tête du té, 17<sup>m</sup>,30, et pour la nef, 17<sup>m</sup>,70 ; la largeur de la nef est de 5<sup>m</sup>,70, et celle du té de 16<sup>m</sup>,60.

La nef n'a pas d'ouverture au Nord ; ses deux fenêtres ogivales du Sud appartenaient autrefois aux arcades qui la

(1) *Notes historiques et statistiques sur les communes*, t. I, page 11 et 165.

séparaient du bas-côté détruit. Le chœur est éclairé par deux grandes fenêtres ogivales flamboyantes, formées chacune de quatre ogives trilobées; ces deux fenêtres, dont les moulures sont à sections prismatiques, et celles du Sud de la nef sont évidemment du XV<sup>e</sup> siècle. L'ancien transept, ou seconde partie de la tête du té, est éclairée au Nord par une petite fenêtre romane, et au Sud par une fenêtre surbaissée moderne.

Une porte ogivale, aujourd'hui bouchée, ouvrait au Midi dans la tête du té; elle représente un plein-cintre brisé, et les centres des arcs semblent placés au-dessous de la naissance de l'ogive; elle a deux archivoltés et un cordon qui les couronne; les archivoltés retombent sur de petites colonnettes engagées aux bases rongées. Cette porte est placée entre deux contre-forts; elle est du même temps que les grandes fenêtres du chœur. Un cordon circulaire en granit est placé horizontalement au-dessus de la porte; il descend verticalement le long des contre-forts, puis il les traverse horizontalement à la hauteur du sommet de l'ogive concentrique; ce cordon se retrouve en d'autres parties du transept, savoir: dans la plus grande longueur du côté Sud, dans la moitié du chevet et en deux endroits du côté Nord. Sa présence indique les constructions du XV<sup>e</sup> siècle.

La grosse tour carrée qui supporte le clocher est placée au Nord de l'église, dans l'angle rentrant formé par le mur de la nef et par celui du transept; elle est recouverte d'une petite pyramide en charpente.

La voûte de l'église est aussi en charpente.

### Article III. — Des monuments du style ogival.

L'ère ogivale présente trois époques qui sont parfaitement caractérisées dans les grandes églises, mais que la sim-

plicité des églises rurales ne permet pas toujours de bien distinguer.

La première période, qui porte le nom de *style ogival primaire* ou à *lancettes*, comprend à peu près tout le XIII<sup>e</sup> siècle; l'ogive règne partout, si ce n'est dans quelques arcatures trilobées qui ont des têtes de trèfles. A cette première époque, les fenêtres sont longues et étroites; les colonnes groupées sont légères, élancées; les piédestaux commencent à prendre la forme octogone, ainsi que les tailloirs des chapiteaux; la corbeille s'évase et se décore d'ornements végétaux empruntés à la flore indigène; les archivoltés des arcades, les arcs doubleaux et formerets, les arêtières ou nervures diagonales prennent plus de saillie et augmentent le nombre de leurs moulures; le tore de la moulure inférieure perd sa forme circulaire et prend celle d'une ogive renversée; on emploie toujours le petit appareil dans les vousoirs des portes des églises rurales.

La seconde période comprend tout le XIV<sup>e</sup> siècle, et porte le nom de *style ogival secondaire* ou *rayonnant*. « Le style » rayonnant, dit l'abbé Corblet (1), est une époque de » transition entre le style ogival pur et le style flamboyant. » Les fenêtres s'élargissent et se garnissent de meneaux; les colonnettes deviennent plus minces et s'aplatissent dans leur section circulaire, les socles prennent plus d'élévation; la pointe de l'ogive est remplacée, dans la moulure inférieure des archivoltés, par une arête mousse ou filet; l'appareil des vousoirs des portes augmente ses dimensions.

La troisième période, appelée *style ogival tertiaire* ou *flamboyant*, comprend le XV<sup>e</sup> siècle et une partie du XVI<sup>e</sup>; elle est complètement distincte de la première: la section

(1) *Traité d'Archéologie*, p. 212.

circulaire des colonnettes du XIII<sup>e</sup> siècle est devenue anguleuse au XV<sup>e</sup>, et a pris la forme de deux talons réunis par une baguette sur la face; cette forme se continue dans les archivoltés qui, bien souvent, ne sont plus séparées des colonnettes par un chapiteau; dans le champ des fenêtres, les lobes, les rosaces abandonnent leurs contours réguliers pour prendre des lignes tourmentées qui ont fait donner à ce style le nom de *flamboyant*; l'ogive se termine fréquemment par une contre-courbure qui donne une pointe aiguë aux portes, aux fenêtres et aux trèfles; le cintre des portes prend très souvent la forme surbaissée de l'anse de panier, et les vousoirs sont faits en pierres de grand ou de moyen appareil; les fenêtres deviennent encore plus larges qu'au siècle précédent. Cette période manque de simplicité; elle est remarquable par une surcharge d'ornements et le fini du travail. Avant le XV<sup>e</sup> siècle on employait, à chaque angle de la façade, deux contre-forts perpendiculaires, l'un à cette façade, l'autre au mur latéral; au XV<sup>e</sup>, on emploie un seul contre-fort que l'on place obliquement au mur de face et dans le prolongement de l'arête diagonale des voûtes.

Dans ces différentes périodes du style ogival, l'art de construire les grands monuments est à son apogée: on y trouve l'élégance ou la force, la richesse, la magnificence; mais nos églises rurales sont toujours restées modestes et d'une grande simplicité.

**1<sup>o</sup> Commune de Touvois. — Chapelle de Fréliné.**

Nous avons hésité à placer la chapelle de Fréliné parmi les monuments de l'époque de transition ou parmi ceux du commencement de la période ogivale. Sa façade (planche 11, fig. 2), nous faisait pencher vers la première; mais à cause de ses fenêtres qui, moins celle de la façade, sont toutes

en ogive, nous la rangeons dans la seconde. Elle représente en plan un rectangle de 24<sup>m</sup>,10 de longueur sur 8<sup>m</sup>,05 de largeur ; la façade, le chevet et le mur du côté Nord n'ont subi aucune modification depuis la construction primitive ; le mur du côté Sud, y compris l'angle du chevet, a reçu quelques changements, des remaniements dans l'une des fenêtres et dans les contre-forts. Le chevet est percé de trois fenêtres longues, étroites, légèrement ogivales, évasées à l'intérieur, et que l'on prendrait facilement pour des fenêtres plein-cintre ; elles rappellent par leur disposition les fenêtres ternées de la chapelle Saint-Laurent (planche 7, fig. 1) ; le mur du côté Sud est percé de quatre fenêtres ogivales évasées à l'intérieur ; la première, en partant du chevet, est simple, longue et étroite ; la seconde a des trilobes, et elle est rectangulaire à l'intérieur ; la troisième est aussi à trilobes, mais elle est plein-cintre à l'intérieur ; la quatrième paraît avoir été reprise vers le XV<sup>e</sup> siècle.

Le mur du Nord n'a aucune fenêtre, ce qui est assez fréquent dans les modestes églises romanes : il est seulement percé d'une petite porte rectangulaire. Les contre-forts primitifs ont peu de saillie : ceux du Nord ont une saillie de 0<sup>m</sup>,30 à 0<sup>m</sup>,35, et ceux de la façade, de 0<sup>m</sup>,35 à 0<sup>m</sup>,45 ; les contre-forts repris au Sud ont une saillie qui varie de 0<sup>m</sup>,90 à 1<sup>m</sup>,80. La façade a une porte ogivale à trois archivolttes (planche 11, fig. 2), le rayon de l'ogive concentrique est égal aux 0<sup>m</sup>,89 de l'ouverture, les impostes sont formées d'une plate-bande et d'un congé, un cordon ogival losangé couronne l'archivolte supérieure, le tout est surmonté d'une petite fenêtre romane très étroite, très évasée à l'intérieur. Les voussoirs des archivolttes sont en pierres de petit appareil. La charpente de la chapelle est triangulaire. Il y a une crédence rectangulaire à trilobes dans le chœur.



3° Eglise paroissiale de Basse-Goulaine.

Une petite fenêtre plein-cintre , très évasée à l'intérieur, ayant un large chanfrein au dehors, et dont le cintre est formé d'une seule pierre, est percée dans le mur de façade de l'église de Basse-Goulaine , au Sud du porche ; cette fenêtre , qui a le caractère roman, donnerait la date du XII<sup>e</sup> siècle à cette partie des murs de l'édifice ; il y a , immédiatement au-dessus , une fenêtre ogivale trilobée (planche 8 , fig. 1) du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle, et la grande porte à baie rectangulaire arrondie aux angles et couronnée d'une ogive , est du XV<sup>e</sup>.

La façade semble donc une construction du XII<sup>e</sup> siècle qui a subi postérieurement diverses reprises. Néanmoins , cette fenêtre romane nous inspire quelques doutes , car le porche qui est du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, nous paraît avoir été construit avant la façade , ce qu'on pourrait vérifier en s'assurant par l'enlèvement de quelques pierres, si les cordons qui couronnent les arcades Nord et Sud du porche ont une queue dans les maçonneries de la facade. Quant à la nef et au chœur, nous les croyons du XV<sup>e</sup> siècle , et le transept est une adjonction de 1832. Cette église avait primitivement la forme rectangulaire, aujourd'hui elle a celle d'une croix à chevet très court ; sa longueur totale est de 18<sup>m</sup>,80 , la largeur de la nef est de 8<sup>m</sup>,40 , celle du transept de 21<sup>m</sup>,20 ; la nef est éclairée au Sud par une fenêtre ogivale trilobée et au Nord par deux fenêtres semblables , dont l'ogive de l'une est transformée en plein-cintre ; chaque aile du transept est éclairée par une fenêtre plein-cintre ; une grande fenêtre ogivale trilobée à trois meneaux , du style flamboyant , est percée dans le chevet plat du chœur. Le porche carré placé en avant de la façade , non pas au milieu , mais plus au Nord qu'au

Midi, est la partie la plus remarquable de cette église ; il a trois arcades ogivales : au Sud, à l'Ouest et au Nord ; nous figurons (planche 13, fig. 1), l'élévation de l'arcade du Nord dont l'ogive est, à peu de chose près, en tierce-partie ; elle est surmontée d'une arcature ogivale trilobée renfermant une statue de saint, au-dessus de laquelle est une petite fenêtre ogivale trilobée. La charpente de la nef est en ogive, et des figures grimaçantes, des animaux, des feuillages, etc., sont sculptés au bas des fermes.

### 3° Église paroissiale de Machecoul.

M. l'abbé Corblet fait observer que, dans certaines églises rurales du XV<sup>e</sup> siècle, on ne voit qu'un seul bas-côté terminé par une abside carrée (1). Les édifices à un seul bas-côté que nous avons trouvés dans notre département, sont : les églises de Machecoul, de Saint-Etienne-de-Corcoué, de la Chapelle-Heulin, dont le bas-côté est au Nord ; celles de Monnières et de Saint-Herblain, et la chapelle Saint-Barthelemy, dont le bas-côté est au Sud ; l'église Saint-Cyr avait aussi un seul bas-côté qui a été démoli en 1816 ; toutes ces églises présentent des caractères du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle, comme nous le dirons en parlant de chacune d'elles.

Par son plan, l'église de Machecoul semble donc appartenir au XV<sup>e</sup> siècle ; les cinq fenêtres ogivales géminées qui éclairent la nef, sont de ce temps : nous donnons l'élévation de l'une d'elles (planche 8, fig. 9) : c'est exactement la reproduction des fenêtres de l'église des Jacobins de Nantes qui a été reconstruite en 1410. Mais on dirait que ses portes, la section de ses piliers et la disposition des

(1) *Manuel d'Archéologie*, p. 220.

contre-forts à l'angle Sud-Ouest ont une plus vieille empreinte.

Le plan de l'église est de forme rectangulaire, mais le mur de façade ne fait pas des angles droits avec les murs latéraux; le bas-côté est séparé de la nef par des arcades ogivales de 5<sup>m</sup>,10 d'ouverture dont la double archivoltte est coupée en chanfrein aux angles, et qui reposent sur des piliers massifs cruciformes (planche 5, fig. 5). La longueur de l'église est de 42<sup>m</sup>,70, dont 8<sup>m</sup> pour le chœur, et sa largeur de 16<sup>m</sup>,55, dont 5<sup>m</sup>,60 pour le bas-côté. Le nef a une charpente ogivale, et le bas-côté un plafond horizontal; ce bas-côté n'est percé d'aucune fenêtre, le chevet a une fenêtre ogivale à deux meneaux. La porte latérale a deux archivolttes formées de pierres de petit appareil; les angles des vousoirs sont à pans coupés; le rayon des arcs de l'ogive intérieure est presque égal aux deux tiers du diamètre: c'est donc à peu de chose près une ogive en tierce-partie. La grande porte de la façade présente le même dessin que la porte latérale; elle est placée entre deux fenêtres dont l'une forme un plein-cintre, et l'autre une ogive trilobée, et elle est surmontée d'une fenêtre ogivale géminée. Le clocher est placé au bas de la nef latérale, à droite de la grande porte; c'est une grosse tour carrée surmontée d'une flèche en charpente.

#### 4° Eglise paroissiale de Legé.

L'église de Legé est encore une de celles qui portent dans le style ogival deux époques différentes. M. de Marteville dit, dans ses *Annotations du Dictionnaire d'Ogée* (1): « Selon la tradition, cette église a été commencée au

(1) T. II, p. 482.

» XIV<sup>e</sup> siècle, par les Anglais, alors maîtres d'une partie  
» de la Bretagne, du Poitou et de la Guyenne; elle con-  
» sistait d'abord en une nef; ce ne fut qu'en 1645 qu'on  
» éleva le bas-côté Nord, et en 1651 le bas-côté Midi. Avant  
» la Révolution la voûte était en pierre et soutenue par six  
» piliers. » Nous croyons qu'on donne ici, comme l'abbé  
Travers l'a fait pour l'église Saint-Jacques de Pirmil, une  
bien trop grande extension aux dates qui sont gravées sur la  
façade : celle de 1645, qu'on lit au-dessus de la porte du  
bas-côté Nord, s'applique au mur de face qui est d'un style  
tout différent de celui des bas-côtés; il en est ainsi de la  
date de 1641, placée au-dessus de la porte de l'autre bas-  
côté, et encore ainsi de celle de 1822, placée au-dessus de  
la grande porte.

Le plan de l'église de Legé est rectangulaire; deux travées  
formées chacune de quatre arcades ogivales divisent la nef  
en trois parties; la construction de ces arcades présente  
deux manières bien différentes : les deux arcades du bas  
de la nef ont, dans chaque travée, une largeur de 6<sup>m</sup>,60;  
leurs courbures sont irrégulières et prennent naissance assez  
près du sol; l'une de ces arcades, celle que l'on trouve à  
droite en entrant par la grande porte, a des signes d'ap-  
pareil en chiffres arabes. Or, les chiffres arabes n'ont été  
employés en France qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, peut-être à la fin du  
XV<sup>e</sup>; nous ne saurions donc appliquer une date antérieure  
à la reconstruction de cette partie de l'église; les arcades  
transversales de chaque bas-côté, à l'exception de la plus  
proche du chevet, présentent la même négligence d'exé-  
cution; les fenêtres ogivales de ces bas-côtés sont simples,  
larges et placées à une petite hauteur du sol de l'é-  
glise.

Si nous prenons à part les arcades du carré central qui  
supportent le clocher, nous trouvons une toute autre exécu-

tion : les piliers en sont plus massifs , et la portée des arcs n'est que de 5<sup>m</sup>,10 ; l'élévation de ces arcades ne manque pas d'élégance , les ogives en sont régulières et s'appuient sur une imposte formée tantôt d'une simple plinthe , tantôt d'une plinthe et d'un chanfrein. Une voûte en croisés d'ogive couronne le carré central : les arceaux de la voûte , peu saillants , sont formés d'un talon et d'un filet sur les côtés , et d'une large bande sur la face. Tout cela est fait simplement en granit de moyen appareil , et nous croyons que l'on peut , sans trop se tromper , attribuer cette partie de l'édifice au XIV<sup>e</sup> siècle , tandis que nous attribuons au XV<sup>e</sup> ou au XVI<sup>e</sup> siècle les autres parties moins la façade.

La longueur totale de l'église est de 36<sup>m</sup>, dont 4<sup>m</sup>,20 pour le chœur ; la largeur du chœur est de 7<sup>m</sup>,55 , celle des trois nefs de 20<sup>m</sup> ; cinq fenêtres ogivales éclairent le bas-côté Sud , quatre fenêtres le bas-côté Nord , et une fenêtre également ogivale est percée dans le chevet du chœur. Les trois portes modernes de la façade sont en plein-cintre. Le carré central supporte une tour massive terminée par une pyramide quadrangulaire basse ; cette tour nous semble une reconstruction moderne. A l'exception du carré central , toutes les voûtes de l'église sont en charpente.

**5° Commune de Nantes. — De quelques églises ogivales.**

La chapelle de l'Immaculée-Conception ou des Minimes , autrefois de Saint-Antoine-de-Padoue , a été bâtie en 1469. L'abside de cette chapelle est à trois pans , et le chœur a deux bas-côtés ; deux rangs d'arcades ogivales divisent la nef en trois parties : le bas-côté Nord , différent de celui du Sud , a trois chapelles placées en regard des arcades longitudinales ; les arcades du bas-côté Nord sont ogivales , celles du bas-côté Sud ou couloir sont en plein-cintre. Les

trois chapelles latérales, les bas-côtés et la partie occidentale de la nef sont des agrandissements de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et du commencement du XVII<sup>e</sup>; la façade est de 1685. Trois fenêtres ogivales flamboyantes, d'un beau travail, éclairent l'abside; deux fenêtres ogivales simples éclairent chaque bas-côté du chœur, et trois fenêtres ogivales à deux meneaux éclairent chaque nef latérale. La grande porte plein-cintre avec son fronton triangulaire, et le fronton circulaire qui termine la façade, sont d'un style différent de celui de l'église. Les voûtes sont en croisés d'ogive et d'une belle exécution. L'abside a deux crédences très ornées; le cintre en accolade de l'une est surmonté d'arcatures; le cintre en anse de panier de l'autre est couronné d'un cordon à crochets et panaches.

L'église des Jacobins, aujourd'hui propriété privée, a été reconstruite au commencement du XV<sup>e</sup> siècle; les deux côtés de la nef sont parallèles, tandis que le chevet et la façade sont obliques et donnent des longueurs inégales aux deux côtés de l'église. Le mur Nord de la nef est percé de huit fenêtres ogivales géminées; les meneaux en sont presque tous brisés; ceux qui restent sont d'une grande simplicité et taillés à pans coupés. L'église paroissiale de Machecoul a des fenêtres exactement pareilles. La vaste fenêtre du chevet est bouchée.

La façade, d'un style tout différent de celui de l'église, a été commencée en 1688 et achevée dans le siècle suivant: des pilastres d'ordre dorique encadrent la grande porte plein-cintre, et un fronton triangulaire la couronne; au-dessus, ce sont des pilastres ioniques qui encadrent la fenêtre et les niches plein-cintre; un fronton curvilligne termine la façade.

L'église des Cordeliers est un édifice presque entièrement du XV<sup>e</sup> siècle occupé par des religieuses cloîtrées; nous

n'avons pu le visiter à l'intérieur : il recouvre des murailles de l'enceinte romaine.

La rue du Refuge ouverte vers 1835 dans la longueur de la nef latérale Sud, a laissé les ailes Sud d'un côté, et de l'autre côté, la nef principale et l'aile Nord. Sept arcades ogivales bouchées, appartenant à la nef, bordent la rue du Refuge; le chevet plat de l'église est percé d'une grande fenêtre ogivale à sept meneaux, et d'une fenêtre ogivale simple, au-dessus de laquelle est une fenêtre rectangulaire à meneaux croisés.

La chapelle des Irlandais est de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle; son plan est encore un simple rectangle de 14<sup>m</sup>,60 de longueur sur 7<sup>m</sup>,20 de largeur. Les deux fenêtres ogivales du chœur, l'une au chevet, l'autre au côté Sud, et la porte ogivale latérale, sont riches en moulures, et accusent parfaitement la dernière période ogivale; ces moulures, qu'on appelle peut-être improprement prismatiques, parce qu'on les considère comme représentant, en section horizontale, des prismes nombreux aux angles rentrants et saillants, ces moulures, disons-nous, sont, en général, formées d'un mince filet à l'angle saillant, puis d'un talon entré l'angle saillant et l'angle rentrant. Dans les riches ornements, ce talon est remplacé ou renforcé par des courbes concaves et convexes, séparées le plus souvent par des angles ou des filets. Si ces moulures étaient formées de faces planes, on aurait raison de les appeler prismatiques, mais ce sont, en général, des faces courbes. Les faces planes se trouvent dans les églises rurales où elles forment des pans coupés aux angles des piliers et aux archivolttes des arcades. Nous citerons parmi les édifices du XV<sup>e</sup> siècle où se voient ces pans coupés, les églises de Legé, de Bouguenais; les chapelles de Bon-Garant (Sautron) et de Saint-Barthélemy (Saint-Julien-de-Concelles);

l'aile Sud du transept de l'église de Haute-Goulaine, etc. Les nombreuses moulures dites prismatiques, qui décorent les piliers, les arcades de la cathédrale de Nantes, sont presque toutes formées de faces courbes.

Les deux fenêtres et la porte de la chapelle des Irlandais ont de minces colonnettes, et des chapiteaux légers et fluets; les archivoltas sont couronnées d'un cordon ogival qui retombe sur des culs-de-lampe.

L'église Saint-Similien a été reconstruite à la fin du XV<sup>e</sup> siècle; mais, de cette reconstruction, il ne reste que la tour du clocher placée à l'extrémité du bas-côté Nord; cette tour est percée de fenêtres ogivales sur les quatre côtés, elle est renforcée par des contre-forts aux angles, et flanquée d'une tourelle à pans qui reçoit le jour par de petites fenêtres rectangulaires. Le chœur de cette église porte la date de 1687; les bas-côtés et la nef sont de 1825.

La chapelle de la Madeleine, qui doit être prochainement démolie, est une construction du XV<sup>e</sup> siècle à nef rectangulaire et chevet à trois pans; les vieux murs existent, mais les ouvertures ont toutes été bouchées ou transformées; on trouve encore une crédence cintrée en accolade ayant de nombreuses moulures prismatiques, un jambage de fenêtre avec ses moulures et sa colonnette dans l'un des pans du chevet, enfin les quatre contre-forts du chœur.

Le monument expiatoire élevé au milieu du XV<sup>e</sup> siècle à la mémoire de Gilles de Retz et connu sous le nom de grotte de la Madeleine, se compose d'une arcature ogivale trilobée qui encadre la Vierge; les moulures de ce petit monument sont les moulures dites à sections prismatiques de la dernière période ogivale.

6° Commune de Treillières. — Chapelle des Dons.

La grande porte ogivale (planche 12, fig. 3) et les fenê-



tres de cette petite chapelle sont d'une belle exécution, et c'est avec un sentiment de tristesse et de regret qu'on la trouve à l'abandon et presque ruinée : le toit n'existe plus, le dallage a été enlevé, et les murs du côté Nord sont en partie éboulés. Cette porte a une colonnette de chaque côté, un cordon ogival la couronne ; quatre voussoirs forment l'ogive de l'ouverture, et onze composent le cordon.

Les voussoirs de 0<sup>m</sup>,95 et de 0<sup>m</sup>,37 de la porte, les moulures à sections prismatiques de la fenêtre du chevet et la petite chapelle latérale même, nous annoncent une œuvre du XV<sup>e</sup> siècle.

Le plan de la chapelle des Dons est de forme rectangulaire avec une aile et une petite sacristie au Nord ; sa longueur est de 15<sup>m</sup>,85, et sa largeur, de 5<sup>m</sup>,75 ; l'aile Nord a 3<sup>m</sup>,85 de longueur sur 3<sup>m</sup>,65 de largeur, et la sacristie a 1<sup>m</sup>,60 sur 3<sup>m</sup>. Le chevet est percé d'une fenêtre ogivale géminée à trilobes, et le mur Sud, de deux fenêtres ogivales trilobées ; une fenêtre ogivale au meneau brisé, éclaire la petite sacristie ; il n'y a point de fenêtres dans le mur du Nord. Le chœur a une crédence ogivale trilobée (planche 8, fig. 8).

**7<sup>o</sup> Commune de Sautron. — Chapelle de Bon-Garant.**

« La chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Garant fut bâtie » par le duc François II, bénie et dédiée le 6 juin » 1464 (1). » La chapelle que nous voyons aujourd'hui au village de Bon-Garant, est bien le monument élevé au XV<sup>e</sup> siècle par le duc de Bretagne. Son plan est en forme de croix, et la tête en est plus longue que le pied ; sa longueur totale est de 19<sup>m</sup>, la largeur du chœur et de la nef

(1) *Dict. d'Ogée*, t. II, pag. 888.

est de 5<sup>m</sup>,65, et celle du transept, de 14<sup>m</sup>,63. La fenêtre du chevet est une ogive géminée à trilobes, ceux-ci sont à tête de trèfles; le chœur est éclairé, en outre, au Sud par une fenêtre ogivale trilobée; le côté Nord du chœur et la nef n'ont point de fenêtres; chaque aile du transept séparé de la nef par une arcade ogivale pointue, est éclairée par une fenêtre ogivale trilobée; il y a dans le chœur une crédence trilobée dont l'ogive est à contre-courbure. L'exécution de cet édifice est médiocre et d'une grande simplicité; la fenêtre du chevet seule témoigne de quelque soin. La charpente des voûtes est en forme d'ogive; des dessins de feuillages, des armoiries d'hermines recouvrent le lambris de ces voûtes. La grande porte plein-cintre est surmontée d'une fenêtre ogivale.

#### **6° Église paroissiale de Saint-Herblain**

Au moment où nous écrivons, l'église paroissiale de Saint-Herblain se transforme; nous allons parler de celle qui existait en 1863 et dont on ne conserve que quelques parties dans la reconstruction de 1864. Le plan était en forme de croix à chevet plat; il y avait un seul bas-côté qui était au Sud; deux arcades ogivales reposant sur des colonnes, séparaient la nef de ce bas-côté. Dans la reconstruction, on allonge la nef, dont on refait les ouvertures; on construit au Nord un deuxième bas-côté et l'on élève un clocher sur la façade; l'aile Nord du transept conserve encore son vieux clocher, que surmonte une flèche à huit pans en charpente.

La longueur totale de l'église était de 28<sup>m</sup>,10, savoir: 9<sup>m</sup>,70 pour le chœur, 5<sup>m</sup>,20 pour la traversée du transept, et 13<sup>m</sup>,20 pour la nef; la largeur des deux nefs était de 13<sup>m</sup>, celle du transept est encore de 20<sup>m</sup>,60, et celle du chœur, de 6<sup>m</sup>,40. Cette église avait le caractère du XV<sup>e</sup>

siècle dans la forme de ses ouvertures, dans les moulures à sections prismatiques des arcades de la voûte, et dans celles des meneaux, jambages et voussoirs des fenêtres. La nef était éclairée au Sud par une fenêtre ogivale placée au-dessus de la grande porte; le transept est encore éclairé au Sud par une fenêtre ogivale à trois meneaux, et, au Nord, par une fenêtre ogivale trilobée à deux meneaux; trois fenêtres plein-cintre sont percées dans les murs modernes du chœur, celle du chevet est bouchée. La grande porte et la porte latérale cintrées en anse de panier, étaient couronnées d'un cordon ogival à contre-courbure orné de crochets. Des figures fantastiques étaient sculptées sur la sablière de la charpente, tout autour de l'église. Il y a dans l'aile Nord du transept une crédence rectangulaire divisée par une étagère.

**9° Commune de Saint-Julien-de-Concelles. — Chapelle de Saint-Barthélemy.**

La chapelle de Saint-Barthélemy est une construction intacte du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle; elle est formée d'une nef et d'un bas-côté séparés par deux arcades ogivales. Le plan de cette chapelle est rectangulaire: la nef a une longueur de 10<sup>m</sup>,83, et le chœur, de 2<sup>m</sup>,82, soit ensemble 13<sup>m</sup>,65; la longueur du bas-côté est de 11<sup>m</sup>,90; la largeur du chœur est de 2<sup>m</sup>,85, celle de la nef, de 4<sup>m</sup>,22, du bas-côté, de 2<sup>m</sup>,73; les deux nefs ont, arcades comprises, une largeur totale de 7<sup>m</sup>,62. Le mur de la nef n'a pas de fenêtre au Nord; le bas-côté est éclairé par deux fenêtres ogivales géminées à trilobes, et le chœur, par deux fenêtres légèrement surbaissées qui accusent une date postérieure à cette partie de la chapelle: la grande porte ogivale est surmontée d'une fenêtre ogivale géminée à trilobes; il y a dans la nef, près du chœur, une crédence ogivale trilobée

à accolade. Le chœur est voûté en pierres, et les nefs sont couvertes en charpente.

**10° Commune de Saint-Jean-de-Boisau. — Chapelle de Bethléem.**

La chapelle de Bethléem est célèbre dans nos contrées : la poésie l'a chantée, et la gravure l'a reproduite ; nous ne pourrions ajouter qu'une sèche nomenclature à ce qu'on a dit. Nous n'avons trouvé nulle part écrite, la date de ce joli petit édifice, mais nous pouvons la chercher dans la forme des ouvertures et dans les moulures de la pierre ; or, l'arcature flamboyante qui couronne la grande porte, les ogives à contre-courbure, les trilobes à tête aiguë, les moulures à sections prismatiques, tout annonce une construction du XV<sup>e</sup> et peut-être du XVI<sup>e</sup> siècle. En plan, c'est : 1<sup>o</sup> une nef rectangulaire de 9<sup>m</sup>,40 de longueur sur 5<sup>m</sup>,65 de largeur, et, 2<sup>o</sup> une chapelle latérale rectangulaire de 4<sup>m</sup>,30 de longueur sur 2<sup>m</sup>,90 de largeur ; mais cette chapelle, au lieu d'être placée au chevet de la nef, est contiguë à la façade, de sorte que ces deux parties rectangulaires forment une équerre. L'arcature qui surmonte la grande porte surbaissée, est une ogive bigéminée à trilobes, son cordon à contre-courbure a des crochets qui représentent des singes. Le mur du Nord n'a pas d'ouverture ; le mur du Sud de la nef est percé, du côté de l'autel, d'une fenêtre ogivale géminée à trilobes ; deux fenêtres ogivales éclairent la chapelle latérale, l'une au Levant, l'autre au Couchant ; des arcatures d'un beau travail où nous croyons reconnaître le ciseau de la Renaissance, remplissent le parement extérieur du mur Sud de l'annexe. Les contreforts obliques sont terminés par des pyramides rectangulaires en partie brisées ; les angles de ces pyramides ont des crochets, et les faces sont ornées d'arcatures ogivales

trilobées à pointes aiguës ; les voûtes sont d'arêtes et en tuf.

**11<sup>e</sup> Commune de Rezé. — Chapelle de Saint-Lucien.**

La petite chapelle de Saint-Lucien a été élevée au XV<sup>e</sup> ou au XVI<sup>e</sup> siècle sur les ruines ou dans l'emplacement d'une chapelle fondée dans les premiers siècles de l'Eglise ; on trouve à une assez grande profondeur, sous le sol de la nef, un dallage de larges pierres qui doit appartenir au premier édifice.

Ce monument est en ruines ; sa forme est celle d'un rectangle de 14<sup>m</sup>,40 de longueur sur 7<sup>m</sup>,40 de largeur ; le mur du Nord est percé d'une vaste fenêtre ogivale trilobée à deux meneaux, et ornée de quatre feuilles à têtes pointues ; elle est couronnée d'un cordon ogival à crochets de feuilles de chardon ; le mur du Sud a une fenêtre semblable dont les trilobes, les quatre feuilles et les meneaux sont brisés. La porte latérale est surbaissée et en accolade (planche 13, fig. 2) ; la grande porte est plein-cintre et couronnée d'un cordon circulaire. Il y a deux crédençes ogivales dans le chœur.

Le chevet a des arcatures ornées de feuillage.

**Eglise paroissiale.**

L'église paroissiale de Rezé va bientôt disparaître ; sa reconstruction est à peu près du même temps que la chapelle Saint-Lucien. Elle avait d'abord la forme d'un rectangle ; en 1843 on y a ajouté deux ailes qui lui donnent celle d'une croix. Sa longueur totale est de 39<sup>m</sup>,55, savoir : pour le chœur, 6<sup>m</sup>,70 ; la traversée du transept 7<sup>m</sup>, la nef et le vestibule 25<sup>m</sup>,85 ; la largeur du chœur et de la nef est de 9<sup>m</sup>,50, celle du transept, de 18<sup>m</sup>,20. Le chœur est éclairé au chevet par une fenêtre ogivale trilobée à trois

meneaux, et, sur chaque côté, par une fenêtre ogivale géminée à trilobes; ces fenêtres ont des moulures à sections prismatiques et sont de la dernière période ogivale; les deux fenêtres modernes du transept sont pareilles à celles du chœur; la nef a cinq fenêtres géminées à trilobes, savoir: une plein-cintre et quatre ogivales. La grande porte est surbaissée en anse de panier et couronnée d'une accolade dont le sommet se termine par une croix.

**11° Eglise paroissiale de Doulon.**

L'église paroissiale de Doulon a, dans le mur Sud, deux fenêtres qui annoncent une construction de la dernière période ogivale; toutes deux sont des ogives géminées, et la plus près du chevet a des trilobes à pointes aiguës; les deux fenêtres plein-cintre du mur Nord sont modernes. La façade porte la date de 1819, qui ne peut s'appliquer qu'à des reprises; car la grande porte, avec son cintre en anse de panier et son cordon ogival à contre-courbure, indique un travail du temps des deux fenêtres ogivales. Le plan de cette église forme un rectangle de 21<sup>m</sup> de longueur sur 11<sup>m</sup>,70 de largeur. Des figures sont sculptées à la cymaise de la charpente.

**12° Eglise paroissiale de Sainte-Luce.**

L'église paroissiale de Sainte-Luce, si nous en exceptons le chœur moderne, est une construction à peu près contemporaine de celle de Doulon, mais d'un travail plus soigné et d'une conservation meilleure. C'est encore un plan de forme rectangulaire, si ce n'est que le chevet moderne a trois pans, avec une petite chapelle au Sud vers le milieu de la nef; sa longueur est de 27<sup>m</sup>,30, et sa largeur, de 8<sup>m</sup>,55. Trois fenêtres plein-cintre éclairent le chœur le mur du Nord n'a aucune ouverture; deux fenê-

tres ogivales géminées à trilobes éclairent la nef au Sud, et une fenêtre ogivale géminée à trilobes, sous un cintre surbaissé, éclaire la petite chapelle. Le cintre de la grande porte et celui de la porte latérale sont en anse de panier. Une fenêtre ogivale trilobée à deux meneaux est ouverte dans la façade au-dessus de la grande porte.

**14° Église paroissiale de Saint-Fiacre.**

L'église de Saint-Fiacre a été brûlée à la Révolution et réparée, à deux reprises, vers 1800 et 1830 ; mais les vieux murs , du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle , ont été utilisés. C'est encore un plan rectangulaire avec une chapelle au Nord ; la longueur de l'église est de 25<sup>m</sup>,90 , et la largeur , de 8<sup>m</sup>,20 ; la chapelle latérale a 5<sup>m</sup>,10 sur 4<sup>m</sup>,80. La nef est éclairée par trois fenêtres ogivales au Midi, et une au Nord ; le chœur est éclairé par une grande fenêtre ogivale, et la chapelle, par une petite. La grande porte , surbaissée en anse de panier , est surmontée d'une petite niche ogivale trilobée à accolade renfermant une statue de la Vierge. La nef a une crédence ogivale (planché 8 , fig. 9).

**15° Église paroissiale de Bouguenais.**

L'église de Bouguenais nous semble du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle ; elle a dans ses fenêtres et dans ses arcades un mélange du plein-cintre et de l'ogive , qui nous fait supposer qu'elle a été édifiée à l'époque de la renaissance du plein-cintre ; les moulures prismatiques de la plupart de ses fenêtres, de quelques-unes de ses arcades, des portes surbaissées de la façade, accusent , dans tous les cas, une reconstruction de la dernière période ogivale. Deux rangs d'arcades la partagent en trois nefs qui ont chacune la forme d'un rectangle ; vers la façade et vers le chevet , la nef centrale est en saillie sur les deux nefs latérales. Les trois

nefs ont ensemble une largeur de 15<sup>m</sup>,50. La longueur de la nef centrale est de 39<sup>m</sup>,20, y compris 5<sup>m</sup>,40 pour le chœur ; la longueur du bas-côté Nord est de 25<sup>m</sup>,05, et celle du bas-côté Sud, de 24<sup>m</sup>,80. Le bas-côté Sud est éclairé par une petite fenêtre ogivale simple, par une fenêtre ogivale géminée et deux fenêtres plein-cintre géminées ; l'une d'elles a des trilobes à tête de trèfles ; deux fenêtres seulement éclairent le bas-côté Nord ; une fenêtre ogivale géminée à trilobes pointues et une fenêtre plein-cintre géminée à trilobes à tête de trèfles ; le chœur est éclairé par deux fenêtres plein-cintre modernes. Chaque travée est formée de trois arcades ogivales et d'une arcade plein-cintre. La façade a deux grandes portes surbaissées en anse de panier. La tour du clocher, placée au bas de la nef latérale du Nord, a été réparée en 1814 ; elle forme d'abord une section carrée de 20<sup>m</sup>,60 de hauteur entre le sol de l'église et la galerie ; dans cette première partie, élevée en même temps que l'église, elle a une fenêtre ogivale sur chaque face ; une deuxième tour à huit pans, percée de quatre fenêtres et de quatre portes plein-cintre, construite vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, s'élève au-dessus de la galerie ; enfin une tour octogone percée de huit fenêtres plein-cintre et couronnée d'un dôme, termine la masse du clocher qui s'aperçoit au loin, de tous côtés.

**16<sup>e</sup> Commune de Gétigné. — Chapelles de Toute-Joie et de Recouvrance.**

Ces deux chapelles ont été élevées au XV<sup>e</sup> ou au XVI<sup>e</sup> siècle ; elles avaient toutes deux, en plan, la forme rectangulaire ; mais la première a reçu l'adjonction de deux ailes qui forment transept. La grande porte de chacune des chapelles est surbaissée en anse de panier, seulement il reste à celle de Toute-Joie des traces d'un cordon à contre-



courbure, qui couronnait la porte et se terminait par une croix ; au-dessus de cette porte, il y a une fenêtre ogivale trilobée. La longueur de la chapelle Toute-Joie est de 16<sup>m</sup> ; la largeur du chœur et de la nef, de 8<sup>m</sup> ; celle du transept, de 16<sup>m</sup>. Les deux anciennes fenêtres ogivales sont bouchées : celle du chevet, et celle du mur Nord ; chaque aile du transept est éclairée par une fenêtre plein-cintre. Le mur Sud de la nef est percé d'une porte surbaissée en anse de panier.

La longueur de la chapelle de Recouvrance est de 15<sup>m</sup>, et sa largeur, de 5<sup>m</sup>,75. Elle est éclairée au chevet par une fenêtre ogivale géminée à trilobes, et au Sud, par une fenêtre rectangulaire.

**17° Des restes et des ruines de l'ère ogivale.**

**COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-CORCOUÉ.**

Au village des Ardilliers, situé à 3 kilomètres Sud du bourg, on trouve, au milieu des ronces, les ruines d'une chapelle qui semble du XIII<sup>e</sup> siècle : des pans de murailles, un autel, quelques pierres à moulures, une ogive formée d'un seul bloc.

**COMMUNE DE TOUVOIS.**

L'église paroissiale présente beaucoup de reprises ; le mur Nord de la nef est antique et peut être du XIII<sup>e</sup> siècle ; il est percé d'une fenêtre ogivale à trilobes ; le chœur a deux fenêtres ogivales du XV<sup>e</sup> siècle ; l'une, au chevet, a trois meneaux, et l'autre, au Sud, en a deux ; trois fenêtres plein-cintre modernes éclairent le côté Sud de la nef ; le clocher est de 1842. Cette église a cette particularité que l'axe du chœur fait un angle avec l'axe de la nef.

COMMUNE DE MACHECOUL.

De l'église Sainte-Croix, située à l'extrémité Nord-Ouest de la ville, il reste des pans de muraille.

COMMUNE DE SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS.

Dans le village de Saint-Symphorien, où l'on trouve des restes de vieilles habitations, portes ogivales, cheminées antiques, il existe une chapelle qui pourrait bien être du XIII<sup>e</sup> siècle; la forme des ouvertures n'est pas assez bien caractérisée ni assez régulière pour permettre d'assigner une date certaine à ce petit édifice, qui sert aujourd'hui d'écurie. Deux fenêtres plein-cintre modernes éclairent le chœur; la nef n'a point de fenêtres, si ce n'est la fenêtre ogivale pointue qui surmonte la grande porte; cette grande porte, mal faite, a la forme ogivale; une porte latérale, ouvrant au Midi, est ogivale à l'intérieur et rectangulaire à l'extérieur. Le village de Saint-Symphorien est situé à 2 kilomètres au Sud du bourg de Saint-Lumine.

COMMUNE DE SAINT-VIAUD.

Il reste aujourd'hui de l'ancienne église paroissiale, la tour du clocher et une crypte creusée dans le roc. La tour du clocher est une construction du XIII<sup>e</sup> siècle ou de la fin du XII<sup>e</sup>; ses arcades ogivales retombent sur des colonnes engagées aux chapiteaux variés; on y remarque un vieillard couché, une oie, une tête de bélier, des serpents, des grappes de raisin, des figures fantastiques; les arêtiers de la voûte sont à section rectangulaire coupée aux angles. L'arcade d'entrée a 3<sup>m</sup>,55 de largeur; la hauteur des colonnes est de 4<sup>m</sup>,35, chapiteaux compris; la flèche de l'ogive, en tierce-partie, est de 2<sup>m</sup>,32.

COMMUNE DU PORT-SAINT-PÈRE.

L'église paroissiale du Port-Saint-Père a été reconstruite au commencement de ce siècle ; mais on en a conservé les vieux murs de la nef ; le mur du Nord est percé d'une fenêtre trilobée , légèrement ogivale , très étroite , très évasée à l'intérieur , et dont la construction semble du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle ; le mur du Midi est percé d'une fenêtre ogivale aux moulures prismatiques , qui semble du XV<sup>e</sup> siècle.

COMMUNE DE HAUTE-GOULAINÉ.

L'église paroissiale de Haute-Goulainé a bien des reprises : le Couchant de la nef est de 1847 ; la tour massive du clocher , placée au Midi de l'église , tout près du transept , est de 1626 ; la partie correspondante de la nef paraît du même temps ; l'aile Nord du transept , avec sa fenêtre plein-cintre géminée , ses arceaux prismatiques brisés , semble du XVI<sup>e</sup> siècle ; l'aile Sud est la partie la plus ancienne de l'édifice , nous la croyons de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XV<sup>e</sup>. Cette aile a 3<sup>m</sup>,65 de largeur sur 4<sup>m</sup>,70 de longueur ; elle est séparée de la nef par une arcade ogivale dont les angles sont coupés en chanfrein ; elle a , au Levant , une fenêtre ogivale aux moulures circulaires ; les arceaux de sa voûte reposent sur des petites colonnettes placées aux quatre angles ; un tombeau , adossé au mur du Midi de cette partie du transept , porte en lettres gothiques cette inscription non achevée : « *Cy gist Jehan seigneur de Goulainé et sa fame qui trespassa l'an mil CCCC.....* » ; au-dessus du tombeau , le mur est orné d'une arcature triangulaire à crochets , lesquels sont figurés par des chiens.

COMMUNE DE CHATEAUTHÉBAUD.

Quelques pans de muraille sont tout ce qui reste de l'ancienne église Saint-Martin ; dans le mur du Levant, on distingue une petite fenêtre ogivale et deux arcatures ogivales trilobées.

COMMUNE DE MAISDON.

L'église de Maisdon, incendiée en 1793, conserve encore, au bas de la nef, des parties du vieil édifice. Nous donnons, planche 9, fig. 2, l'élévation d'une porte latérale ogivale que nous attribuons au XV<sup>e</sup> siècle ; elle a une double archivoltte et quatre colonnettes ; son ouverture est de 4<sup>m</sup>,20 ; le rayon des arcs de l'ogive concentrique, de 0<sup>m</sup>,784, c'est-à-dire que l'ogive est à très peu de chose près en tierce-partie. Cette porte, qui a de la simplicité, est d'une bonne exécution ; nous avons eu beaucoup de peine à reconnaître, sous une couche épaisse de badigeon, l'appareil de trois voussoirs formant la moitié d'une archivoltte, ce n'est plus le petit appareil que l'on trouve aux ogives du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle.

La grande porte de l'église est aussi ogivale et du même temps. Une petite fenêtre ogivale trilobée est percée dans le mur Sud de la nef, entre les deux portes ogivales.

COMMUNE DE VIELLEVIGNE.

La petite chapelle rectangulaire de Belle-Fontaine, située à 500 mètres à l'Est du bourg, est de deux époques différentes ; le chœur est de 1787, mais la nef, avec sa grande porte ogivale, peut être du XV<sup>e</sup> siècle.

COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE.

Le chevet de l'église paroissiale de Saint-Etienne-de

Mer-Morte , sauvé de l'incendie de 1793 , est percé d'une fenêtre ogivale à deux meneaux qui rappelle celles du chevet des églises de Machecoul et de Touvois ; ce chevet, ainsi qu'une partie des murs de la nef sauvés aussi de l'incendie, semblent donc du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle ; toutes les fenêtres sont plein-cintre et modernes , à l'exception de celle du chevet ; les deux ailes du transept sont de 1820, le clocher est de 1836.

COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE-DÈ-CORCOUÉ.

L'église de Saint-Etienne-de-Corcoué a été brûlée à la Révolution et restaurée vers 1800 ; elle est formée d'une nef et d'un bas-côté au Nord. Cette disposition dans le plan de l'église, la fenêtre ogivale du chevet et quelques arcades ogivales rappellent le XV<sup>e</sup> ou le XVI<sup>e</sup> siècle.

COMMUNE DE BOURGNEUF.

L'église ogivale, construite en 1458 , est en ruines ; une nouvelle église paroissiale la remplace depuis 1855.

COMMUNE DE LA PLAINE.

L'église paroissiale dont les nefs sont misérables et les arcades informes , n'a du *moyen-âge* que des restes de murailles et la façade dont la grande porte ogivale est à trois archivoltes. Le chœur, la tour du clocher qui le surmonte, et le transept ont été construits vers 1840.

COMMUNE DE SAUTRON.

L'ancienne église paroissiale de Sautron est en ruines ; le chœur et une partie de la nef qui y est contiguë sont du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle ; le chevet est percé d'une fenêtre ogivale géminée, et chaque côté du chœur, d'une fenêtre

ogivale trilobée. La plus grande partie de la nef est moderne.

COMMUNE DE GLISSON.

L'église paroissiale de Notre-Dame est moderne : la tour carrée qui obstrue le bas-côté Nord est de 1818 ; les nefs sont de 1840 et 1852. La façade, seule, et peut-être les immenses fondations du chœur, remontent au *moyen-âge*. La grande porte ogivale et la fenêtre ogivale à trois meneaux placée au-dessus, appartiennent au XV<sup>e</sup> ou au XVI<sup>e</sup> siècle.

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DU-BOIS.

L'église paroissiale de Saint-Hilaire a une crédence ogivale à contre-courbure, une fenêtre ogivale trilobée au-dessus de la grande porte, et des parties de murailles de la dernière période ogivale ; elle a été reconstruite partiellement en 1765, incendiée en 1793, puis réédifiée sur ses vieux murs.

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BASSE-MER.

Le plan de l'église paroissiale de la Chapelle-Basse-Mer est en forme de croix à double traverse ; la tour carrée du clocher est élevée sur l'aile Nord du premier transept. Cette église est du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle ; mais, au XIX<sup>e</sup>, on a repris le chœur et le mur Nord de la nef ; l'édifice a été allongé au Couchant, on y a ajouté les deux chapelles du deuxième transept et le couronnement de la tour massive qui surmonte l'aile Nord du premier transept.

On reconnaît les vieilles parties de l'église à ses fenêtres ogivales ; ainsi, une fenêtre ogivale simple éclaire l'aile Sud du premier transept, une fenêtre ogivale à deux meneaux

éclairer l'aile Nord, et le mur Sud de la nef est percé d'une fenêtre ogivale géminée à trilobes.

Dans cette même commune de la Chapelle-Basse-Mer, on trouve deux chapelles du XVI<sup>e</sup> siècle, à plan rectangulaire: celle de Saint-Pierre-ès-Liens, à un demi-kilomètre au Sud du bourg; et celle de Saint-Simon, sur le bord de la Loire.

#### COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU.

Le chœur et le Nord du transept de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Boiseau sont du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle; le Sud du transept a été repris en 1724; la nef est de 1834.

Le côté Nord du transept est éclairé par une fenêtre ogivale géminée à trilobes; la grande fenêtre ogivale qui éclairait le chœur, est murée. Le transept a des voûtes d'arêtes en pierres; son aile Nord supporte la tour carrée du clocher. Nous avons déjà remarqué cette disposition à plusieurs églises de la dernière période ogivale.

#### COMMUNE DE LA CHAPELLE-HEULIN.

Toutes les ouvertures de l'église paroissiale de la Chapelle-Heulin sont en plein-cintre ou en anse de panier. Néanmoins, le plan rectangulaire de cet édifice, qui comprend une nef et un bas-côté au Nord, nous fait supposer que cette construction est du XVI<sup>e</sup> siècle, du temps de l'abandon des formes ogivales.

#### COMMUNE DE MONNIÈRES.

L'église paroissiale de Monnières rappelle celle de la Chapelle-Heulin: même plan, une nef et un bas-côté au Sud; même forme d'ouvertures; on trouve, en outre, ici, une arcade ogivale parmi les quatre arcades qui séparent

la nef du bas-côté, et une grande fenêtre ogivale à trois meneaux dans le chevet qui fait aujourd'hui partie de la sacristie.

Cette église doit être du XVI<sup>e</sup> siècle.

### CHAPITRE III.

#### Des fonts baptismaux et des bénitiers.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on donna le baptême par *immersion* ; et ensuite par *infusion*, c'est-à-dire, en versant de l'eau sur la tête du néophyte : l'usage des fonts baptismaux remonte à ce deuxième mode de donner le baptême (1).

L'un des plus anciens fonts que nous connaissions dans l'arrondissement de Nantes, est celui de l'église de Saint-Herblain : il est orné d'une moulure appelée *torsade*, qui appartient à l'ère romane secondaire, on peut donc faire remonter son exécution au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> siècle ; ce font abandonné dans le cimetière, et dont nous donnons le dessin, planche 14, fig. 1, 2 et 3, imite assez bien la forme d'une lampe avec son bec servant de deuxième réservoir : le calice est cylindrique à l'intérieur, et représente, à l'extérieur, une portion de sphère aplatie ; il repose sur un pied cylindrique dont le pourtour est coupé par cinq pans au-dessous du petit réservoir.

Les fonts de baptême et les bénitiers ont tiré leur forme, leurs moulures, leurs ornements, des formes, des

(1) Le baptême des Saxons qui eut lieu à Nantes, au VI<sup>e</sup> siècle, sous l'épiscopat de saint Félix, se fit dans un *bain sacré*, c'est-à-dire par immersion : *La blanche armée sort des eaux limpides*, s'écrie le poète Fortunat.



moultures, des ornements qu'on employait à l'époque de leur construction. Ainsi, avant le XIII<sup>e</sup> siècle, ils ont la forme carrée, rectangulaire ou cylindrique ; le carré est simple comme l'un des grands bénitiers de l'église de la Trinité de Clisson, ou coupé aux angles comme celui de l'église de Sainte-Marie de Pornic, ou arrondi comme celui de la chapelle de la Madeleine de Clisson (planche 14, fig. 4 et 4 *bis*). Le bénitier est quelquefois cylindrique à l'intérieur et à l'extérieur comme celui de Remouillé (planche 14, fig. 6 et 6 *bis*) ; ou carré à l'extérieur et rond à l'intérieur, comme l'un des bénitiers de l'église de Touvois ; ou, enfin, carré coupé aux angles extérieurement et rond intérieurement, comme l'un des fonts de Saint-Jean-de-Corcoué qui sont dans le cimetière.

Le rectangle prend les différentes modifications du carré : il est simple, comme dans l'un des bénitiers de Saint-Colombin, ou coupé aux angles, comme dans l'un de ceux du Port-Saint-Père.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les fonts et les bénitiers prennent la forme octogone à l'extérieur, à l'imitation des bases des colonnes des églises, et ils conservent à l'intérieur la forme cylindrique ou hémisphérique : c'est ainsi que sont les fonts à deux réservoirs et en granit de l'église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (planche 15, fig. 1 et 1 *bis*), de celle de Bouguenais, de celle de Maisdon servant de bénitier ; de la chapelle de Fréigné (planche 15, fig. 2 et 2 *bis*), qui n'a plus son pied ; tels sont encore les fonts en granit, à un seul réservoir et servant de bénitiers, des églises de Machecoul (planche 16, fig. 1 et 1 *bis*), de la Chevrolière, de Basse-Indre, de la Limouzinière, de Saint-Etienne-de-Corcoué, de Saint-Jean-de-Corcoué ; tels sont aussi l'un des bénitiers de l'église de Brains ; le bénitier de l'église de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, orné de figures

fantastiques sur trois faces (planche 14, fig. 5 et 5 bis), et l'un des grands bénitiers de l'église de la Trinité de Clisson.

Vers le XIV<sup>e</sup> ou le XV<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XVI<sup>e</sup>, les bénitiers et les fonts prennent la forme octogone à l'intérieur et à l'extérieur ; c'est la forme du fonts en granit de l'église de Treillières, qui a des figures aux angles ; c'est celle des bénitiers que l'on rencontre dans les églises de Legé, de Vallet, de Touvois, de Machecoul, de Saint-Philbert.

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, on employa les fonts en marbre de forme elliptique, il ne se fit plus de fonts en granit.

#### CHAPITRE IV.

##### Sépultures chrétiennes.

Les Gaulois, en prenant l'industrie des Romains, adoptèrent aussi leur usage de brûler les corps des défunts et de recueillir les cendres dans une urne ; au commencement du III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, ils abandonnèrent cette coutume et remplacèrent l'urne par le cercueil.

Les inhumations se succédant sans interruption dans un même lieu, le caractère des premiers cimetières a dû s'effacer insensiblement sous la pioche du fosseyeur. On déposait la dépouille mortelle dans une simple fosse, ou bien on l'enfermait dans un cercueil avant de la confier à la terre. Les cercueils étaient étroits, peu profonds vers les pieds, larges et élevés vers la tête ; on déposait souvent auprès du mort des objets qui lui avaient appartenu. Quelques tombeaux renferment des vases percés de trous et contenant du charbon ; on trouve aussi dans ces tom-

beaux des bouteilles en verre qui avaient été emplies d'eau bénite.

A partir du XI<sup>e</sup> siècle, on creusa quelquefois en rond l'emplacement destiné à recevoir la tête, ou bien on marqua cette place en ménageant deux bourrelets le long des parois.

Ces cercueils enfouis dans le sol sont appelés tombeaux *non apparents* ; il est difficile d'indiquer exactement l'époque de leur construction.

Quant aux tombeaux *apparents*, sarcophages, mausolées, on peut, à l'aide des dessins, des figures, des inscriptions qu'on y trouve, déterminer leur antiquité.

#### COMMUNE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.

Dans un champ de la Barbinière, des cercueils ont été trouvés au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle ; ils étaient formés de six pierres d'ardoise de la grandeur d'un homme ordinaire (1). En creusant les fondations d'un mur de jardin, des cercueils semblables ont été recueillis vers 1835, à la pointe du Meslier, sur les bords de l'Erdre (2).

#### COMMUNE DE NANTES.

Des cercueils formés d'une pierre tendre renfermant des ossements, d'autres formés de plusieurs pierres d'ardoise, ont été trouvés en 1764, près de Saint-Pierre et près de Saint-Clément ; ils avaient 1<sup>m</sup>,90 de longueur, et plus de largeur à la tête qu'aux pieds (3). Des cercueils en cal-

(1) Rapport de Fournier cité dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, t. 1, p. 354.

(2) Note donnée par M. Georges Demangeat.

(3) Rapport de Fournier cité dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, t. 1, p. 549.

caire coquillier d'une seule pierre, quelques-uns recouverts d'une pierre d'ardoise, ont été trouvés à Saint-Donatien, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle : ils contenaient presque tous des ossements et un vase en terre rempli de cendre et de charbon ; ce vase était placé à gauche de la tête (1).

#### COMMUNE DU LOROUX.

De nombreux cercueils en calcaire coquillier ont été découverts dans la partie Sud de la ville du Loroux, près du moulin de la Motte.

#### COMMUNE DE REMOILLÉ.

Il y a quelques années, on a découvert de nombreux cercueils en calcaire autour de l'église paroissiale, et jusqu'à 200 mètres dans la direction du Sud-Sud-Est ; quelques-uns renfermaient des vases pleins de charbon.

#### COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CORCOUÉ.

Un vaste cimetière occupait au *moyen-âge* le plateau du bourg de Saint-Jean ; on a trouvé en très grand nombre, et l'on trouve encore en fouillant le sol, des tombeaux en calcaire coquillier.

#### . COMMUNE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ.

On a recueilli beaucoup de cercueils en calcaire, à Sainte-Opportune et au Levant du bourg de Saint-Père-en-Retz ; l'un de ces cercueils renfermait un fer de lance auprès du squelette.

(1) Rapport de Fournier cité dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, t. 1, p. 553.

COMMUNE DE SAINTE-MARIE.

On voit dans le cimetière une pierre tombale du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle ; un guerrier, l'épée au côté, est sculpté sur cette pierre et encadré dans une ogive trilobée.

COMMUNE D'INDRE.

Vers 1840, on a extrait, à la Basse-Indre, des cercueils en pierre calcaire ; l'un de ces cercueils, déposé à Gesvre, a 1<sup>m</sup>,75 de longueur intérieure ; sa largeur est de 0<sup>m</sup>,54 à la tête et de 0<sup>m</sup>,25 aux pieds, et sa profondeur de 0<sup>m</sup>,52 à la tête et de 0<sup>m</sup>,32 aux pieds. Dans le *Bulletin de la Société Archéologique* de Nantes, M. de la Nicollière a donné la description d'une pierre tombale du VIII<sup>e</sup> siècle, trouvée à la Basse-Indre en 1860, laquelle recouvrait un cercueil formé de plusieurs pierres posées de champ, et renfermant un squelette. Cette pierre, déposée au Musée de Nantes, est en schiste ; sa longueur est de 1<sup>m</sup>,81, et sa largeur de 0<sup>m</sup>,66 à la tête, et de 0<sup>m</sup>,64 aux pieds ; elle est ornée de plusieurs dessins.

CHAPITRE V.

**Architecture civile et militaire.**

Les châteaux, les manoirs, les maisons, ont suivi la voie des constructions religieuses ; l'appareil de pierres qu'on emploie à l'église, on l'applique dans le même temps au château ; la porte est, selon le temps, plein-cintre ou ogivale ; il en est de même de toutes les parties correspondantes de l'édifice ; mais on rencontre moins de luxe, moins d'ornements dans les constructions qui servent de défense ou d'habitation à l'homme.

La fenêtre rectangulaire partagée en quatre baies par deux meneaux en forme de croix (planche 8, fig. 2), apparaît dès le XII<sup>e</sup> siècle et s'emploie jusqu'au XVI<sup>e</sup>.

Le XV<sup>e</sup> siècle est peut-être le seul du moyen-âge qui nous ait laissé des masses imposantes de maçonneries. C'est au IX<sup>e</sup> siècle, à la naissance de la féodalité, que le sol commence à se couvrir de châteaux : alors, quand on construisait sur un terrain plat, on élevait une motte immense en terre, on l'entourait d'un fossé large et profond, et, sur le monticule, on édifiait la citadelle ou le donjon ; l'habitation du maître, la chapelle, les dépendances, faisaient partie d'une deuxième enceinte contiguë aux fossés du donjon. De ces premières constructions, nous ne trouvons que le monticule. Dans un terrain accidenté, un mamelon pouvait servir de butte pour l'établissement du donjon, et l'on creusait des fossés dans le rocher. Des souterrains furent quelquefois ménagés ou creusés dans le monticule.

On employa plus d'art au XII<sup>e</sup> siècle qui a vu naître les créneaux ou parapets dentelés, et les machicoulis en encorbellement ; les machicoulis ne devinrent d'un usage général qu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup>, l'usage de l'artillerie mit fin, autant que la ruine de la féodalité, à l'établissement de ses châteaux : dans ces derniers temps du *moyen-âge*, le seigneur construisit pour sa commodité, plus que pour sa défense.

**Article I<sup>er</sup>. — Des mottes de donjons et des fortifications en terre.**

**1<sup>o</sup> COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-CORCOUÉ.**

Du château de la Benate, construit au XIV<sup>e</sup> siècle, il ne reste plus une seule pierre ; son emplacement est signalé

par de grandes douves qui entourent un champ de 1 hectare environ presque circulaire ; ces douves ont, dans quelques parties , plus de 10<sup>m</sup> de largeur et 2<sup>m</sup> environ de profondeur ; à 10 mètres de l'enceinte, au Nord, on voit deux buttes de terre qui n'en formaient qu'une primitivement, et qui ont appartenu aux défenses du château.

### 2° COMMUNE DE TOUVOIS.

Le tumulus placé derrière l'église paroissiale est, à notre avis, la motte d'un château ruiné, quoique rien ne dise qu'un château féodal ait existé là. On a fouillé imparfaitement ce tumulus, et on y a trouvé des objets en terre cuite grossièrement travaillés.

### 3° COMMUNE DE MACHECOUL.

Au Nord de la ville et derrière les ruines de l'église Sainte-Croix, il existe un tumulus ; le château de Sainte-Croix, édifié vers le IX<sup>e</sup> siècle et démoli vers le XII<sup>e</sup>, était en ce lieu même : le monticule a donc dû être la motte du donjon.

### 4° COMMUNE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ.

Il existe également un tumulus derrière le chevet de l'église paroissiale de Saint-Père-en-Retz. Or, il y avait au XI<sup>e</sup> siècle, *près de l'église de Saint-Père-en-Retz*, un château du nom de Sainte-Opportune, au temps où l'église de Sainte-Opportune elle-même existait. Le tumulus qui reste, ne serait-ce pas la motte du donjon de ce château disparu ?

### 5° COMMUNE DE SAINT-BREVIN.

M. Flandrin, notaire à Saint-Père-en-Retz, nous a

signalé une motte en terre qui seule a survécu au château de la Guerche.

#### 6° COMMUNE DE SAINT-MARS-DE-COUTAIS.

A la Malgogne, à 50 mètres environ de l'ancienne rive du lac, on trouve des travaux en terre que nous supposons avoir appartenu à quelque habitation du moyen-âge, savoir : 1° une butte de 24<sup>m</sup> environ de circonférence à la base, de 4<sup>m</sup>,50 de hauteur au-dessus du chemin qui la borde, et de 2<sup>m</sup> au-dessus du champ dans lequel elle est placée ; 2° à 40 mètres au Nord de cette butte, un champ d'environ 8 ares, plus élevé que les terrains voisins aux dépens desquels il a été exhausé, ce champ renfermait une butte qui vient d'être rasée ; 3° quelques autres élévations informes.

#### 7° COMMUNE DE SAINT-AIGNAN.

Dans la presqu'île d'Un, il existe un immense fossé en ligne droite, long environ de 1/2 kilomètre, large de 10<sup>m</sup>, et profond de 3 à 4<sup>m</sup> ; il a été creusé parallèlement au lac et à quelques centaines de mètres de son bord oriental. La tradition fait de la partie de la presqu'île qui borde le lac un camp romain ou un camp normand. Mais jusqu'à présent aucune découverte n'a pu fixer l'opinion.

#### 8° COMMUNE DE REZÉ.

On trouve à la Jaguère, entre les maisons de ce village et le ruisseau qui limite les communes de Bouguenais et de Rezé, une enceinte circulaire formée de terres rapportées ; elle est en contre-haut de deux à trois mètres des terrains marécageux qui bordent le ruisseau, et séparée des jardins du village par un fossé de 5<sup>m</sup> de largeur environ. Cette



enceinte a 90<sup>m</sup> de contour à la crête et 115<sup>m</sup> à la base.

### 9<sup>o</sup> COMMUNE DE PORNIC.

On voit, au Nord de la ville, les restes des remparts en terre qui l'entouraient au moyen-âge; ces restes se terminent vers le château par l'immense monticule appelé la *Motte*.

#### Article II. — Des châteaux et des ruines de châteaux.

### 1<sup>o</sup> COMMUNE DE NANTES.

Le château de Nantes, qui a eu pour commencement la *Tour-Neuve* bâtie au X<sup>e</sup> siècle, restaurée, agrandie au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup>, est presque en entier l'œuvre de la dernière moitié du XV<sup>e</sup> siècle; une partie du demi-bastion de Saint-Pierre, au Nord, et le sommet de la courtine du Levant sont des modifications du XVI<sup>e</sup> siècle. On trouve des restes de la *Tour-Neuve* près de ce demi-bastion, dans un bâtiment dont l'appareil indique plusieurs âges, et qui porte encore ses machicoulis. L'appareil du XV<sup>e</sup> siècle est formé à l'extérieur d'une forte assise de pierre de granit et d'une assise mince de pierre schisteuse: ces deux assises sont posées alternativement de la base au sommet des murs. Des murailles différentes de forme et d'appareil ont été construites au XIX<sup>e</sup> siècle pour remplacer la tour des Espagnols qui a fait explosion le 25 mai 1800, et les courtines contiguës ébranlées par l'explosion.

Le château a la forme d'un pentagone irrégulier, de larges douves l'entourent, excepté du côté Sud que la Loire baignait autrefois; chaque angle est fortifié d'une grosse tour, moins celui du Nord-Nord-Ouest qui a perdu la sienne en 1800; deux autres tours flanquent la porte d'en-

trée du château de ce même côté; la porte de secours de forme ogivale qui ouvrait au bas des cours, est bouchée, et le pont qui la desservait a été détruit. Le château mesuré extérieurement a les dimensions suivantes : façade Nord-Ouest mesurée en ligne droite, à travers les tours dites Pied-de-biche et de la Boulangerie, 62<sup>m</sup>; diamètre de la tour Ouest dite des Anglais, 20<sup>m</sup>; courtine Sud-Ouest, 41<sup>m</sup>; diamètre de la tour Sud-Ouest dite Mercœur, 15<sup>m</sup>; courtine Sud, 80<sup>m</sup>; diamètre de la tour Sud-Est dite de la Loire, 14<sup>m</sup>; courtine Est, 44<sup>m</sup>; diamètre de la tour Nord-Est dite du Fer-à-Cheval ou de la Poudrière, 23<sup>m</sup>; muraille Nord mesurée en ligne droite à travers le demi bastion de Saint-Pierre, 95<sup>m</sup>. Toutes les tours et toutes les murailles, sauf la reconstruction du XIX<sup>e</sup> siècle et une partie du demi-bastion, sont couronnées de machicoulis placés à des hauteurs différentes; la base des parapets qui les recouvrent, est, dans plusieurs parties, ornée d'arcatures dont la plupart sont des ogives trilobées à tête pointue. L'aspect de ce château est aujourd'hui sévère et lourd; il nous apparaîtrait sévère encore mais grandiose, si nous pouvions le voir tel qu'il était à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, débarrassé des remblais qui l'étouffent, et la Loire baignant le pied de ses murailles.

Le logis construit dans la dernière moitié du XV<sup>e</sup> siècle est adossé à la muraille Sud-Ouest, et desservi au Nord par deux tourelles à huit pans engagées dans la construction; il présente, du côté de la cour, une belle et riche façade aux nombreuses fenêtres à meneaux croisés et au couronnement en accolade (1); celles du sommet de l'édifice sont d'une exécution remarquable. Chaque tourelle est

(1) Dans une restauration intelligente que l'on fait en ce moment à la façade du logis, on remplace les meneaux brisés.

terminée par une flèche à huit pans, et toutes deux ont à leur sommet une plate-forme ou galerie commune : l'une renferme l'escalier du logis principal, l'autre celui de la plate-forme ; la porte d'entrée de la tourelle du logis est en anse de panier et couronnée d'un cordon accolade à crochets et panache ; au-dessus de cette porte, il y a plusieurs étages de fenêtres rectangulaires aux angles arrondis, les unes simples couronnées d'un cordon à crochets et panache, les autres géminées, c'est-à-dire divisées en deux par un fort meneau vertical et couronnées de deux cordons à crochets et panache.

La tour du Fer-à-Cheval renferme un monument du XV<sup>e</sup> siècle connu sous le nom de poudrière, dont le style est en harmonie avec celui du logis.

Les voûtes du rez-de-chaussée sont en pierres et en forme d'arceaux, et les arceaux, tantôt en ogive, tantôt en plein-cintre.

Il y a, dans la cour, un vaste puits heptagone ayant à chaque angle un contre-fort terminé par un réservoir et une gargouille.

## 2<sup>o</sup> COMMUNE DE THOUARÉ.

Le château de Thouaré n'a conservé du moyen-âge que les douves creusées dans le roc qui l'entourent de toutes parts, excepté dans une petite longueur au Couchant ; les bâtiments actuels sont modernes. Dans une récente restauration, on a donné aux fenêtres supérieures de la façade du Levant le style du XV<sup>e</sup> siècle.

## 3<sup>o</sup> COMMUNE DE SUCÉ.

Sur la rive gauche de l'Erdre, en face du bourg, il reste, du château de Sucé démoli en 1677, un double fossé taillé dans le roc et quelques ruines de fondations ; c'était

une petite place forte dont l'existence au XIV<sup>e</sup> siècle est constatée.

#### 4<sup>o</sup> COMMUNE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.

Sur le bord de l'Erdre, dans l'angle formé par cette rivière et par l'embouchure du Gesvre, on trouve des ruines informes du château de la Verrière dit de Barbe-Bleue : des pans de murailles et des excavations profondes.

#### 5<sup>o</sup> COMMUNE DE SAUTRON.

Des pans de murailles couronnées de machicoulis sont les seules restes du château appelé le Bois-Thaureau.

#### 6<sup>o</sup> COMMUNE D'INDRE.

Le château d'Indret, construit vers le XI<sup>e</sup> siècle, relevé de ses ruines au XVI<sup>e</sup> siècle et achevé au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne présente rien, dans ses constructions actuelles, du château primitif.

#### 7<sup>o</sup> COMMUNE D'ARTHON.

De l'antique château de la Sicaudais, il reste un pan de muraille dans le côté Sud des clôtures; ce bout de mur est percé au sommet de meurtrières dites archères; on a fait un assez grand usage de briques larges et épaisses dans ces vieilles maçonneries.

#### 8<sup>o</sup> COMMUNE DE PORNIC.

Les ruines du château de Pornic se composent de fragments de murailles et de deux tours circulaires démantelées, dont les maçonneries ont 3<sup>m</sup> d'épaisseur à la base, et 2<sup>m</sup> vers la crête; la tour du Couchant conserve encore les consoles des machicoulis.

9° COMMUNE DES MOUTIERS.

Le château de Prigny, démoli au temps de la ligue et dont on voyait les traces il y a quelques années, était assis sur le vaste monticule naturel qui domine, de plus de vingt mètres, le vallon où la mer vient encore aux grandes marées; ce monticule a été pris par les uns pour un tumulus, par les autres pour un camp romain; d'autres enfin, dont nous partageons l'avis, y ont vu l'assiette d'une fortification féodale. On trouve là des souterrains creusés dans le schiste, de 3 à 4<sup>m</sup> de largeur, d'environ 2<sup>m</sup> de hauteur, et dont les éboulements survenus empêchent de reconnaître la direction; la voûte est arrondie et taillée au marteau (1).

10° COMMUNE DE MACHECOUL.

Il reste debout du deuxième château de Machecoul, deux ruines séparées où s'aperçoivent les traces du XV<sup>e</sup> siècle: dans l'une, une tour, une espèce de vestibule et un escalier dont les débris desservent encore un ou deux étages; dans l'autre, un pan de muraille très épais percé de trois fenêtres. On voit une cheminée avec des moulures dites à sections prismatiques et des arcatures ogivales trilobées à têtes aiguës; les consoles des machicoulis subsistent dans quelques parties; on a employé de la brique dans ces constructions.

11° COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE.

On trouve, touchant le bourg, et dominant le cours du Falleron, les ruines informes du château de Saint-Étienne, construit vers le XIII<sup>e</sup> siècle: des débris de deux tours, des

(1) Bizeul, *De Rezay et du pays de Rais*, t. IV, p. 603.

douves creusées dans le roc, et deux souterrains également creusés dans le roc, dont l'un, découvert sous les ruines en 1861, a 11<sup>m</sup> de longueur sur 3<sup>m</sup>,30 de largeur.

#### 12° COMMUNE DE VIEILLEVIGNE.

Le château de la Berliaire, construit au IX<sup>e</sup> siècle, est ruiné; il reste debout, de l'époque romane, la tour du Nord-Ouest; on y trouve d'assez belles ruines du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle.

#### 13° COMMUNE DE SAINT-LUMINE-DE-CLISSON.

Les fortifications du château de la Courbejollière ont été rasées en 1591, et il ne reste de l'antique demeure que la base des tours. La maison qui existe est moderne et n'a aucun caractère.

#### 14° COMMUNE DE CLISSON.

Le château de Clisson est une très vaste construction en ruines, des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, avec des reprises modernes. Le château primitif est de 1223; ses remparts furent augmentés vers 1373, et il fut achevé vers 1464 sous le duc François II. Sa longueur est, entre les douves, d'environ 280<sup>m</sup>, et sa largeur de 140<sup>m</sup>.

Deux ponts levis, l'un au Nord, l'autre au Sud, donnent entrée dans une vaste cour qui sépare le château en deux parties : la partie principale est au Levant; elle domine la Sèvre; on y arrive par la grande cour, en franchissant un pont levis; elle comprend plusieurs corps de logis séparés par des cours secondaires et mis en communication par des poternes; le dernier de ces bâtiments est le donjon. Dans ces constructions, dont les planchers sont disparus, on compte six étages, et deux tourelles s'élèvent encore plus

haut. La partie occidentale, qui est coupée par la route départementale, renferme les prisons et le tribunal, puis des écuries modernes.

Des machicoulis en grande partie conservés couronnent encore les tours du château. Les portes de communication qui ouvrent sur les cours sont, en général, à ogive; les portes des logis sont rectangulaires avec imposte en saillie sous le linteau. Nous donnons (planche 12, fig. 1<sup>re</sup>) le dessin de la grande porte ogivale de l'entrée du Nord; elle est dans un bon état de conservation avec ses murailles et les machicoulis qui les couronnent; les centres de l'ogive sont près du milieu de l'ouverture, c'est-à-dire que l'ogive représente un plein-cintre brisé; cette porte est dénuée de moulures, mais ses voussoirs de moyen appareil nous font supposer qu'elle est du XIV<sup>e</sup> siècle. La plupart des fenêtres sont rectangulaires, les unes simples, les autres à meneaux croisés. On voit dans le donjon deux cheminées remarquables par leurs grandes dimensions. Les murailles ont de 5 à 6<sup>m</sup> d'épaisseur.

#### 15<sup>o</sup> COMMUNE DU PALLET.

Derrière la chapelle romane dont nous avons parlé, il existe un vaste monticule au pied duquel on trouve des murailles ruinées de 3<sup>m</sup> d'épaisseur formant une enceinte carrée. Ce sont là les restes du château du Pallet qui a été détruit vers 1420.

#### 16<sup>o</sup> COMMUNE DU LOROIX.

Les ruines du château du Loroix, reconstruit au XV<sup>e</sup> siècle, comprennent des restes de murailles et de quatre tours; on voyait, il y a quelques années, l'entrée aujourd'hui bouchée d'un souterrain qui existe sous le château.

### 17° COMMUNE DE HAUTE-GOULAINE.

Le château de Goulaine est un beau monument de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XVI<sup>e</sup>; le rez-de-chaussée, le premier et le second étage de la façade du Couchant ont chacun quatre fenêtres rectangulaires à meneaux croisés et aux nombreux ornements; cette façade se termine à ses deux extrémités par deux pavillons placés en avant-corps qui s'élèvent au-dessus du logis principal, et dont les ouvertures sont richement sculptées; la porte d'entrée de chacun d'eux est surbaissée en anse de panier et couronnée d'un bandeau à contre-courbure et à crochets; chaque pavillon est recouvert d'un toit en batière, et supporte une tourelle circulaire en encorbellement. La façade du Levant est moins riche que la première et se termine à ses extrémités par deux pavillons modernes.

#### Article III. — Des manoirs et des maisons.

Avant le XV<sup>e</sup> siècle, on construisait les maisons généralement en bois avec un grand luxe de décorations; cet usage s'est continué jusqu'au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle dans la ville de Nantes. Nous ne connaissons pas de maisons en pierres qui soient antérieures au XV<sup>e</sup> siècle.

### 1° COMMUNE DE NANTES.

Nous avons cependant entendu dire que le manoir de la Touche, situé auprès de la chapelle des Irlandais, et qui vit mourir le duc Jean V en 1442, est une construction antérieure au XV<sup>e</sup> siècle; on fondaient surtout son opinion sur la forme de cette porte ogivale à plein-cintre brisé, qui est ouverte dans la façade du Nord et dont nous donnons l'élévation planche 12, fig. 2. Mais le plein-cintre brisé a



été employé jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle ; les voussoirs de cette porte sont en pierres de grand appareil, et le cordon en partie rongé qui couronne l'ouverture se retrouve à peu près le même dans des portes du XV<sup>e</sup> siècle. Ce manoir est un vaste bâtiment rectangulaire ; des reprises modernes ont été faites dans les deux façades qui présentent encore de nombreuses traces de la construction du moyen-âge : quelques-unes des fenêtres rectangulaires de la façade Sud ont conservé leurs meneaux croisés en granit et à large chanfrein, d'autres portent les traces de meneaux pareils ; une tourelle circulaire qui nous semble du XVI<sup>e</sup> siècle s'élève au milieu de la facade Nord.

Le bâtiment rectangulaire qui termine au Nord le palais épiscopal, appartient en grande partie à la reconstruction de 1502 ; son escalier est renfermé dans une tourelle à huit pans en saillie sur la face Sud et engagée dans les bâtiments modernes ; la tourelle est percée de petites fenêtres rectangulaires et se termine par une flèche aiguë à huit pans ; la partie de la face Sud placée en dehors de la tourelle est percée de fenêtres rectangulaires dont les meneaux croisés sont brisés ; on voit dans la face Est deux fenêtres modernes reprises et une fenêtre rectangulaire bouchée entourée d'un tore, puis au niveau du toit deux fenêtres à meneaux croisés, au galbe triangulaire aigu dont l'un a conservé ses gargouilles, ses crochets et son panache ; la face Ouest qui regarde la vieille ville possède, à deux étages différents, deux fenêtres rectangulaires ornées d'un cordon ogival avec crochets et panache, puis, au niveau du toit, une troisième fenêtre à galbe triangulaire aigu, privée de ses meneaux croisés, de ses crochets et de son panache.

La Psalette, située cour Saint-Laurent, rappelle par son exécution les belles parties du château de Goulaine. La tour de l'escalier présente, en saillie sur la façade, trois pans

d'un hexagone qui s'élèvent jusqu'au deuxième étage où ils reçoivent des encorbellements et se transforment en deux côtés d'un carré; il y a, dans l'angle rentrant formé par cette tour et par la façade du logis, une tourelle circulaire en encorbellement couronnée d'un toit octogone; la porte d'entrée de la tour est en anse de panier; elle est couronnée d'une ogive à contre-courbure garnie de crochets, et terminée par un panache; les fenêtres sont rectangulaires, l'une d'elles a conservé ses meneaux croisés; le bandeau d'une autre, en forme d'accolade, est couronné d'une ogive trilobée à crochets et panache. Les ouvertures, les encorbellements, sont décorés de moulures à sections prismatiques et de feuillages délicatement fouillés.

La maison des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, contemporaine de celle de la Psalette, comprend un corps de logis et une aile en retour. Dans l'angle formé par la jonction de ces deux parties, une tour carrée sans saillie, renfermant l'escalier, a cinq étages de fenêtres rectangulaires couronnées d'accolades et ornées de moulures prismatiques; elle se termine par un toit quadrangulaire; la porte de cette tour est cintrée en anse de panier, et elle est couronnée, comme celle de la Psalette, d'une accolade à crochets et panache; quelques fenêtres ont des meneaux croisés, d'autres un meneau horizontal; quelques-unes sont couronnées d'un riche encadrement qui retombe le long des jambages et se termine par des culs-de-lampe; le pignon qui donne sur la rue a trois vastes fenêtres dont une seule, celle du rez-de-chaussée, a conservé ses meneaux croisés.

On voit sur les Hauts-Pavés, nos 19 et 21, une maison du même style, mais plus simple et moins bien conservée que les précédentes : les ouvertures du rez-de-chaussée ont

été refaites, sauf le portail rectangulaire de la cour dont le bandeau a une accolade fouillée; toutes les fenêtres sont rectangulaires et portent encore les traces des meneaux croisés; l'une d'elles, au niveau du toit, a un fronton triangulaire aigu, des jambages et un bandeau ornés de moulures à sections prismatiques.

L'hôtel de la Bouvardière, rue de Briord, n° 9, bâti en 1473, a perdu presque tout son vieux caractère: on remarque encore dans la cour une tourelle à huit pans, et, sur la façade, deux fenêtres supérieures à meneaux croisés ayant des encadrements terminés par des culs-de-lampe; on aperçoit la place de l'encastrement des meneaux aux fenêtres du premier et du deuxième étage.

Les bâtiments de l'hôtel-de-ville ont été reconstruits au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup>, dans l'emplacement de l'hôtel Buzard, qui était du XV<sup>e</sup> siècle. Des bâtiments primitifs, on a conservé quelques parties dans la façade Nord et dans l'angle Nord-Ouest, savoir: un escalier carré en granit, des murs, une porte ogivale à accolade. La construction moderne est formée d'un corps de bâtiment du XVII<sup>e</sup> siècle entre deux ailes (celle du Levant est du XIX<sup>e</sup>), d'un portique devant le bâtiment, et, aux angles, de deux pavillons couronnés d'un dôme. Le portail de la cour, œuvre de 1816, est formé de larges pieds-droits supportant une voûte plein-cintre dont l'intrados est couvert de caissons.

On trouve encore dans la ville plusieurs maisons en bois aux linteaux ornés de moulures, aux montants taillés en pilastres et à pans coupés, aux nombreux encorbellements, et dont chaque étage est toujours en saillie sur l'étage inférieur. La porte de l'une de ces maisons située rue de la Juiverie, n° 9, représente deux arcatures ogivales à accolade avec crochets et panaches couronnant de nom-

breux meneaux sculptés. Parmi les maisons en pierres qui restent du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle, nous remarquons, dans la vieille ville : celle de la rue Saint-Denis, n<sup>o</sup> 5, qui a une fenêtre à meneaux croisés ; celles de la rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 5 et 7, dont les fenêtres portent les traces des meneaux ; et dans le faubourg Saint-Jacques, n<sup>os</sup> 31 et 35, deux maisons dont l'une a ses meneaux croisés, et dont l'autre en a conservé les traces.

La maison des tourelles, quai de la Fosse, n<sup>o</sup> 5, a perdu en grande partie son caractère d'antiquité ; elle n'avait primitivement que deux étages dont les fenêtres conservent encore des traces d'encastremens de meneaux horizontaux ; les deux étages supérieurs sont une surélévation du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette maison porte à ses angles deux tourelles circulaires en encorbellement. Nous la croyons du XVI<sup>e</sup> siècle.

### 2<sup>o</sup> COMMUNE DE DOULON.

On trouve dans cette commune deux maisons du XV<sup>e</sup> siècle : la maison des moines de Saint-Lô, près de l'église paroissiale, et le manoir de la Papotière. Toutes les ouvertures primitives du manoir ont été remaniées dans le bâtiment principal, sauf une au Midi dont les jambages et le bandeau ont une moulure circulaire.

### 3<sup>o</sup> COMMUNE DE SAINTE-LUCE.

Le manoir de Chassay est un bâtiment rectangulaire reconstruit au XVI<sup>e</sup> siècle ; de larges douves murées construites au milieu du XV<sup>e</sup> siècle entourent le château et un petit jardin situé au Couchant ; deux petites tourelles circulaires du même temps, placées en encorbellement sur les douves et recouvertes d'un toit conique pointu, flanquent les deux angles du jardin. La partie centrale du

bâtiment forme avant-corps du côté du Levant, et cet avant-corps est surmonté de deux tourelles carrées en encorbellement, ornées de belles sculptures et terminées par un toit quadrangulaire pointu.

#### 4° COMMUNE DE THOUARÉ.

On trouve au bourg de Thouaré, sur le bord de la Loire et au Levant du chemin vicinal, une maison du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle; les fenêtres de la façade Sud sont ornées de moulures à sections prismatiques et portent la trace des meneaux croisés; son pignon Ouest a une fenêtre dont l'accolade est fouillée dans le bandeau, et deux petites fenêtres aux arêtes taillées en chanfrein.

#### 5° COMMUNE DE CARQUEFOU.

Du château d'Avaugour il ne reste que des ruines informes, des pans de murailles et des amas de décombres. La fuie est moderne.

#### 6° COMMUNE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.

Le château de la Gascherie est une construction intacte du XV<sup>e</sup> siècle; il représente en plan deux rectangles accolés en forme d'équerre; les deux côtés intérieurs de l'angle ont, sur la cour, l'un 25<sup>m</sup>,50 de façade, l'autre 33<sup>m</sup>; le côté extérieur qui regarde l'Erdre, a une façade de 38<sup>m</sup>. Il y a, dans l'angle formé par la rencontre des deux façades intérieures, une tourelle à pans coupés dont la porte, surbaissée en anse de panier, est couronnée d'un arc ogival à contre-courbure et à crochets. La plupart des fenêtres de ce château sont encore à meneaux croisés; les unes ont conservé le cordon en accolade et à crochets, d'autres le galbe aigu orné d'arcatures trilobées. La chapelle élevée à l'extrémité de l'aile Sud est moderne

On trouve, au Bouffay, des restes de constructions du XV<sup>e</sup> siècle, et un puits qui nous semble du même temps, et dont la margelle en granit est d'une exécution soignée.

#### 7<sup>o</sup> COMMUNE D'ORVAULT.

Cette commune renferme des restes assez nombreux de construction du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, savoir : au Plessis, une porte ogivale couronnée d'un cordon orné de crochets, qui se relève à contre-courbure; à la Salle, de vieux bâtiments aux fenêtres à meneaux croisés; au Bel-Ebat, une maison où l'on remarque une porte ogivale couronnée d'un cordon à contre-courbure et à crochets, une fenêtre à meneaux croisés au premier étage, une fenêtre dont les meneaux sont brisés au rez-de-chaussée; et, dans la cour, un puits dont la margelle en granit ressemble à celle du puits du Bouffay; au Dousset, une maison qui a conservé ses fenêtres à meneaux croisés, plus grandes du côté de la cour que du côté du chemin, et son puits pareil au précédent.

#### 8<sup>o</sup> COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES.

On voit à la Ganotrie, sur le bord de la levée de la Divatte, les restes d'un manoir du XV<sup>e</sup> siècle; le bâtiment a conservé une porte ogivale à contre-courbure ornée de crochets, et trois fenêtres rectangulaires dont le bandeau et les jambages ont des moulures à sections prismatiques; des figures fantastiques sont sculptées sur la façade.

Les restes du château du Gué-au-Voyer comprennent une motte rectangulaire d'environ 35<sup>m</sup> de longueur à la crête, sur 20<sup>m</sup> de largeur et 3<sup>m</sup>,50 de hauteur au-dessus du sol environnant; il y a, sous la motte, deux caves rectan-

gulaires et un couloir en maçonnerie dont les voûtes en arc de cercle sont très surbaissées.

#### 9° COMMUNE DE GÉTIGNÉ.

Il reste, du château de la Roche, des ruines remarquables qui nous semblent du XV<sup>e</sup> siècle; les murs de l'habitation principale sont percés de fenêtres, les unes rectangulaires simples, les autres à meneaux croisés (planche 8, fig. 2), d'autres en anse de panier, l'une d'elles en forme d'ogive trilobée; la tour de l'escalier est éclairée par de petites fenêtres rectangulaires à large chanfrein (fig. 4). On trouve en dehors de l'habitation principale, et parmi les bâtiments d'exploitation, des portes ogivales parfaitement conservées: celle qui donne passage de la grande cour sur une plus petite est accompagnée d'une inscription gothique que nous avons, aidé de M. Le Ray, docteur-médecin, cherché à déchiffrer; nous avons cru pouvoir lire ainsi le commencement: « L'an M'CCCC'XI... fict ce... » Nous avons dessiné (planche 9, fig. 3), une autre porte qui donne entrée dans une chambre du premier étage, éclairée par une fenêtre ogivale trilobée; la cave que recouvre cette chambre est voûtée en pierres.

#### 10° COMMUNE DE GORGES.

Le manoir de la Bâtardière, qui nous semble du XV<sup>e</sup> siècle, est en ruines; il en reste des pans de murailles, une porte ogivale, des fenêtres à meneaux croisés et une fuie.

On trouve au village de la Haute-Grange, sur le bord de la route de Clisson à Saint-Hilaire, une maison du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle assez bien conservée; les deux angles de la façade principale portent deux tourelles circulaires

en encorbellement ; les corbeaux, dont la base représente une tête sculptée, sont en pierre de granit, et les tourelles sont en briques.

#### 11° COMMUNE DE MAISDON.

Des ruines du château de la Chasseloire qui dominant le cours de la Maine, il reste en bon état de conservation une tour du XV<sup>e</sup> siècle dont les marches sont intactes ; son diamètre intérieur est de 4<sup>m</sup>,10, les arceaux de sa voûte retombent sur des culs-de-lampe, et sa porte d'entrée en anse de panier est couronnée d'un cordon ogival à contre-courbure terminé par une croix.

#### 12° COMMUNE DE CHATEAUTHÉBAUD.

Le château de la Bourdinière est moderne ; des constructions élevées au XV<sup>e</sup> siècle par Landais, il reste, nous a dit M. Marie, maire de la commune, une tourelle et quelques murs d'enclos.

#### 13° COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE.

La partie principale du château de la Touche n'offre que des murailles ruinées, mais il reste un bâtiment secondaire assez bien conservé. Nous donnons (planche 5, fig. 1), l'élévation du portique de ce bâtiment vu de la cour ; les ogives de la grande porte et des arcades sont en tierce-partie ; la tourelle à gauche du portique renferme l'escalier de service, escalier tournant en granit, d'un seul étage comme la maison, et terminé par une voûte en arceaux ; toutes les portes ont la forme ogivale, et les fenêtres du



côté de l'avenue sont à meneaux croisés. Nous attribuons ces constructions au XV<sup>e</sup> siècle.

On trouve, dans le bourg de la Limouzinière, trois maisons du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle, ayant des fenêtres à meneaux croisés.

#### 14<sup>o</sup> COMMUNE DE SAINT-MARS-DE-COUTAIS.

Le château de Saint-Mars, placé près de l'église comme les mottes des vieux châteaux, est encore une construction de la dernière période ogivale; de la construction primitive, il reste une tourelle à pans coupés sur la cour, et le bâtiment contigu; des six fenêtres de ce vieux bâtiment, cinq sont assez bien conservées: les deux fenêtres du premier étage sont encadrées de moulures à sections prismatiques; l'une de celle du rez-de-chaussée et les deux du grenier sont couronnées d'une ogive à contre-courbure et à crochets; le galbe des fenêtres du grenier est très pointu; il est orné de crochets, et deux gargouilles à figures fantastiques sortent de sa base.

#### 15<sup>o</sup> COMMUNE DE BOURGNEUF.

M. Chevas signale dans son *histoire des communes* des restes du château de la Noë-Briard que nous n'avons pas eu l'occasion de visiter, savoir: des pans de murailles, un perron, une fuie et un pont.

16<sup>o</sup> Les maisons en pierres du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle se reconnaissent surtout aux formes de leurs ouvertures: les fenêtres y sont souvent à meneaux croisés (planche 8, fig. 2), parfois les angles des baies rectangulaires sont coupés en chanfrein, ou creusés en cavé, ou taillés en quart de rond;

d'autres fois des accolades sont fouillées dans le linteau. Les portes ont la forme ogivale, ou celle de l'anse de panier, ou elles sont simplement arrondies aux angles supérieurs de la baie.

Beaucoup de bourgs possèdent une ou plusieurs maisons de ce vieux temps ; nous citerons , entre autres , ceux d'Aigrefeuille, de Saint-Fiacre, du Pallet, de Vallet, de la Limouzinière, de Machecoul, de Bourgneuf. Ces maisons renferment pour la plupart des cheminées en granit d'une exécution remarquable.

---



ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

---

PLANCHES

# CARTE D'APRÈS PTOLÉMÉE.

---

## OBSERVATIONS.

Cette Carte a été faite d'après les chapitres 6, 7, 8 et 9 du livre II de la *Géographie* de Ptolémée, publiés par M. Léon Renier, dans l'*Annuaire de la Société royale des Antiquaires de France*, année 1848.

On a d'abord formé un cadre des lignes de longitude et de latitude employées dans nos cartes modernes, et l'on y a inscrit les lieux dont parle Ptolémée, conformément à ses données géographiques : on a obtenu, de la sorte, une carte qui contient toutes les erreurs du géographe ; les limites du pays y sont indiquées un peu arbitrairement, quoique selon l'esprit du texte, et l'on s'est peu inquiété, puisque cela était impossible, de suivre nos cartes modernes dans le cours des fleuves et le dessin des côtes.

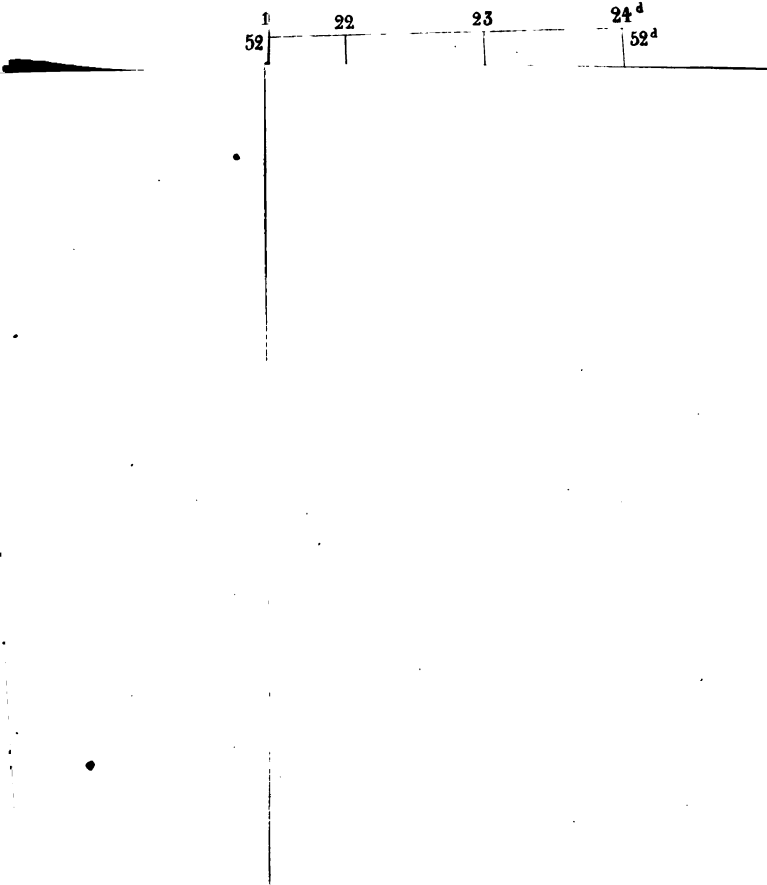
La manière d'indiquer la position des pays au moyen de la latitude et de la longitude est une invention du temps de Ptolémée. Ce géographe, qui en a fait usage un des premiers, a commis de nombreuses erreurs dans leur application. Cependant, en ce qui concerne notre pays et ceux qui nous entourent, Samnites, Pictones, Andicaves, Venètes, Osismiens, les positions données par Ptolémée sont exactes. Pour les peuples qui bordent l'Océan aquitainien, la latitude est assez bonne, mais la longitude laisse beaucoup à désirer, de sorte que la côte est très inexactement dessinée.

On voit dans cette carte un grand triangle vide, A B C, entre la Seine et l'embouchure de la Loire ; on a laissé cet espace vide, au lieu de le remplir de lignes de démarcations, afin d'appeler l'attention sur une des grandes erreurs du géographe. Si l'on fait disparaître cet espace en reportant la ligne A C sur A B, on corrige beaucoup l'erreur ; si l'on fait plus, c'est-à-dire si l'on fait passer une partie de la ligne A C par-dessus la ligne A B, de manière à placer les Aulercii et les Rheedones au Nord des Andicavæ, sans trop toucher aux Carnutes ni aux Parisii, on arrive tout près de la vérité.

---

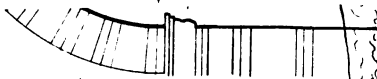
ÉMÉE.

AQUITAINE.



Elé

Fig. 4.



Aqu

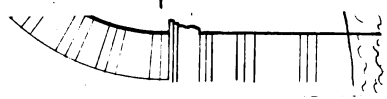
0<sup>m</sup>42



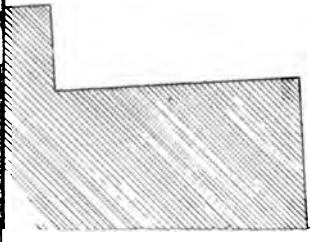
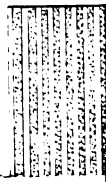


Elevé

Fig. 4.



Parement



D

ERS.

ur Un Mètre.

Aql  
0<sup>m</sup>42







CRYPTE DE L'ÉGLISE DE S<sup>T</sup>PHILBERT DE GRAND-LIEU.

Elevation de l'Arcade M. suivant R.S.

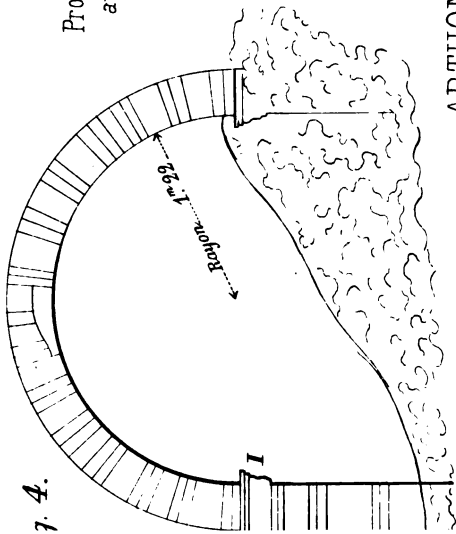
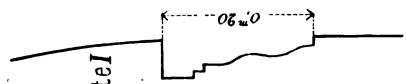


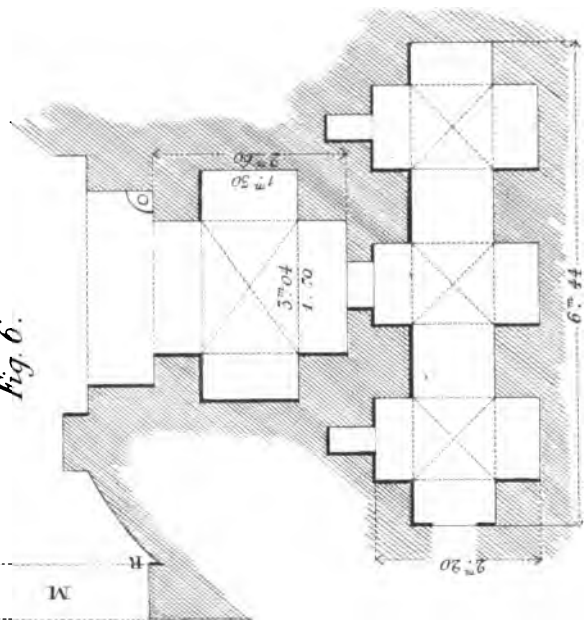
Fig. 5.

Profil de l'imposte I au 1/10 d'exécution.

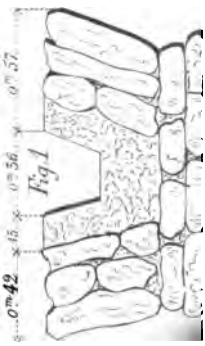


Plan de la Crypte.

Fig. 6.

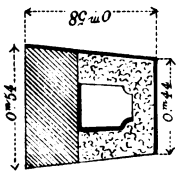


TOUVOIS.  
Aqueduc Gallo-Romain.



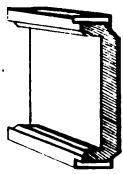
ARTHON  
Aqueduc Gallo-Romain

Fig. 3



Brique à rebords.

Fig. 2.



( de 0<sup>m</sup> 03<sup>c</sup> pour les Fig. 1 et 3

de 0, 02 d<sup>o</sup> 4.

de 0, 10 d<sup>o</sup> 5.

ECHELLES

—

—



—

—

—

—

—

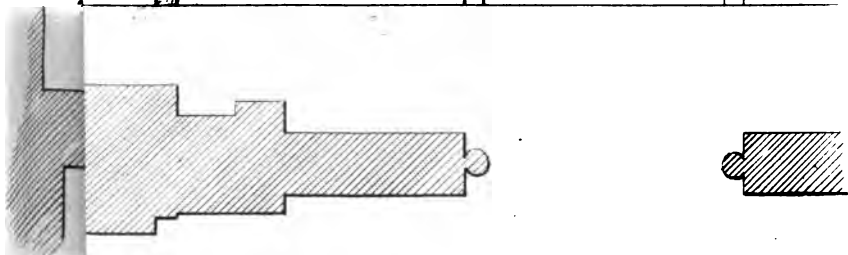
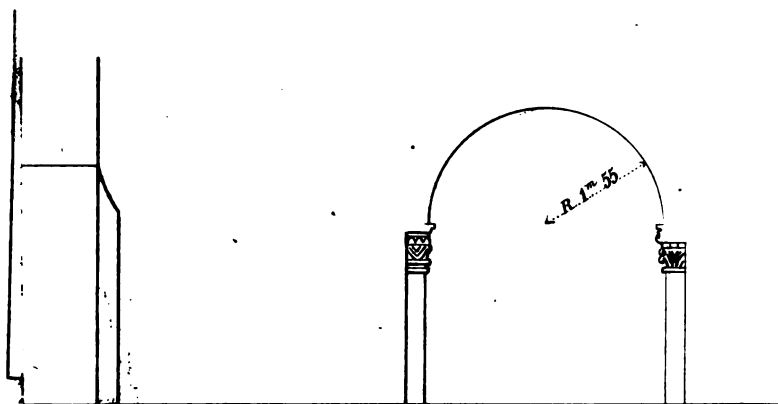
—

—

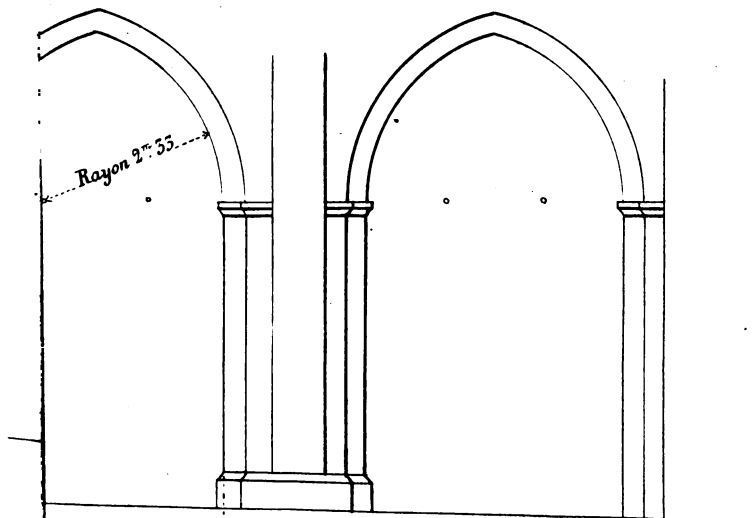
—

—

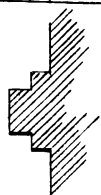
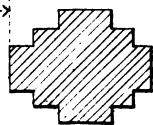
Nord. Elévation de la Nef.

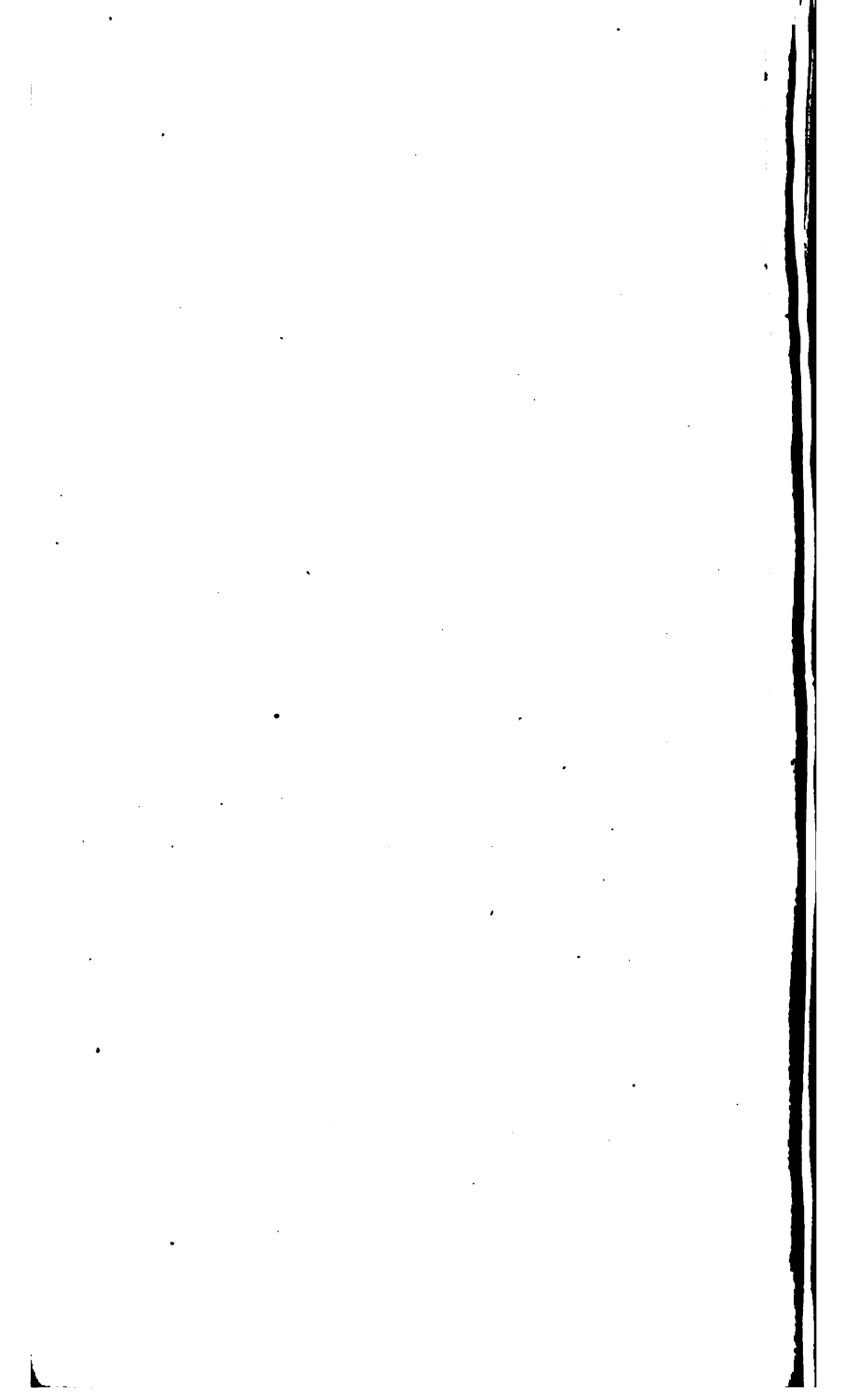


Elévation de la Nef.



5<sup>m</sup> 40





# CHÂTEAU DE LA TOUCHE-LIMOUZINIÈRE

Elevation des Arcades du Portique, vue de la Cour

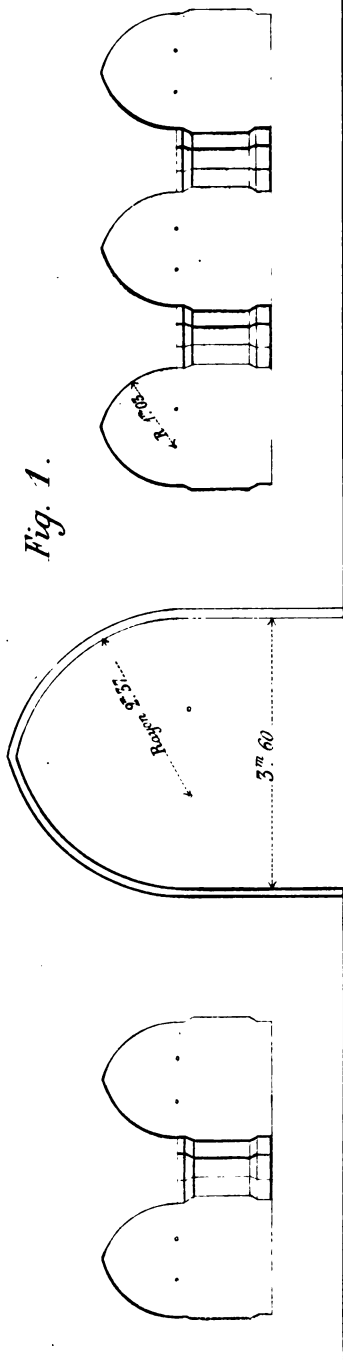


Fig. 1.

## PIANS DE PILIERS D'ÉGLISE.

S<sup>t</sup>. Michel de Chef-Chef.

S<sup>t</sup>e Marie de Pornic.

Machecoul.

Fig. 2.

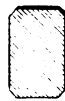


Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

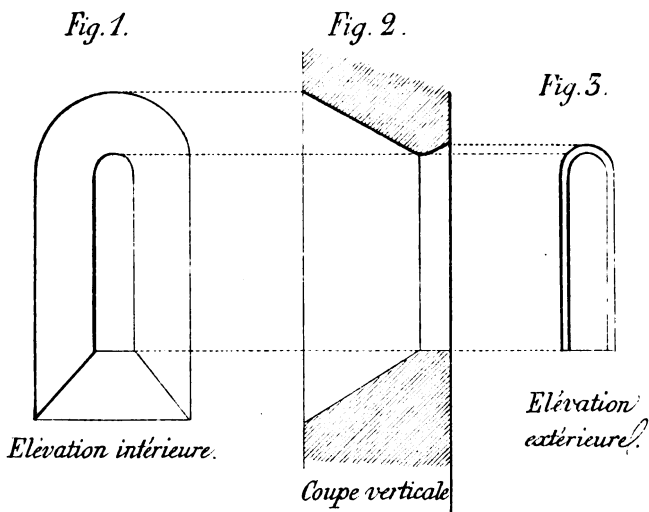


Echelle de 0<sup>m</sup> 01<sup>c</sup> pour Un Mètre.

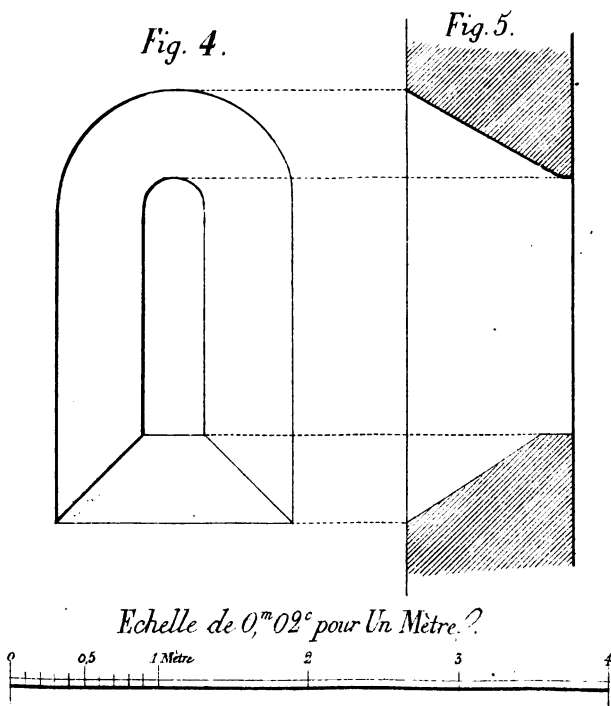




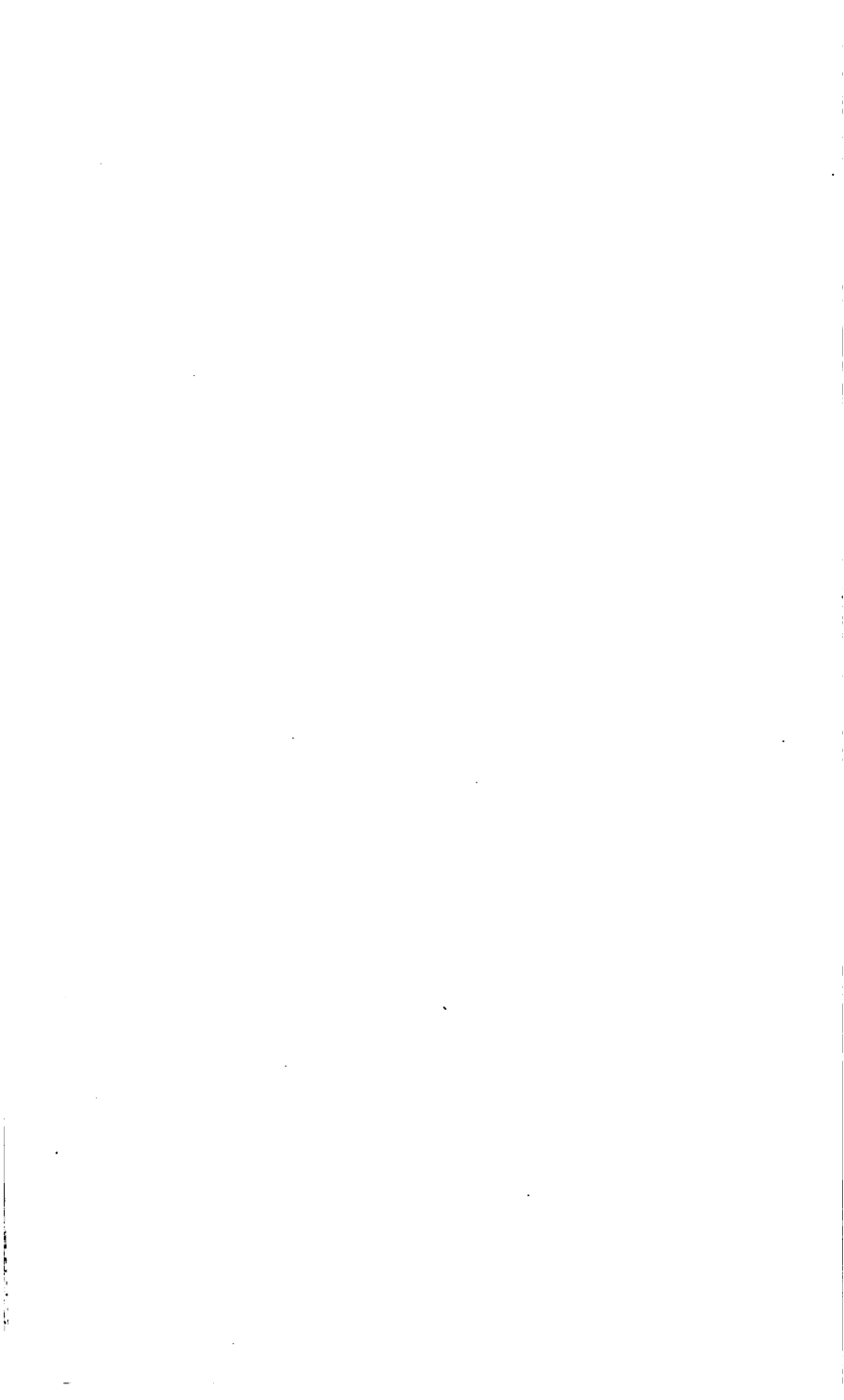
FENÊTRE DE L'ÉGLISE DE REMOULLÉ.



FENÊTRE DE LA MADELEINE DE CLISSON.







CHEVET DE LA CHAPELLE S<sup>T</sup> LAURENT DU LOROUX.

Fig. 1.

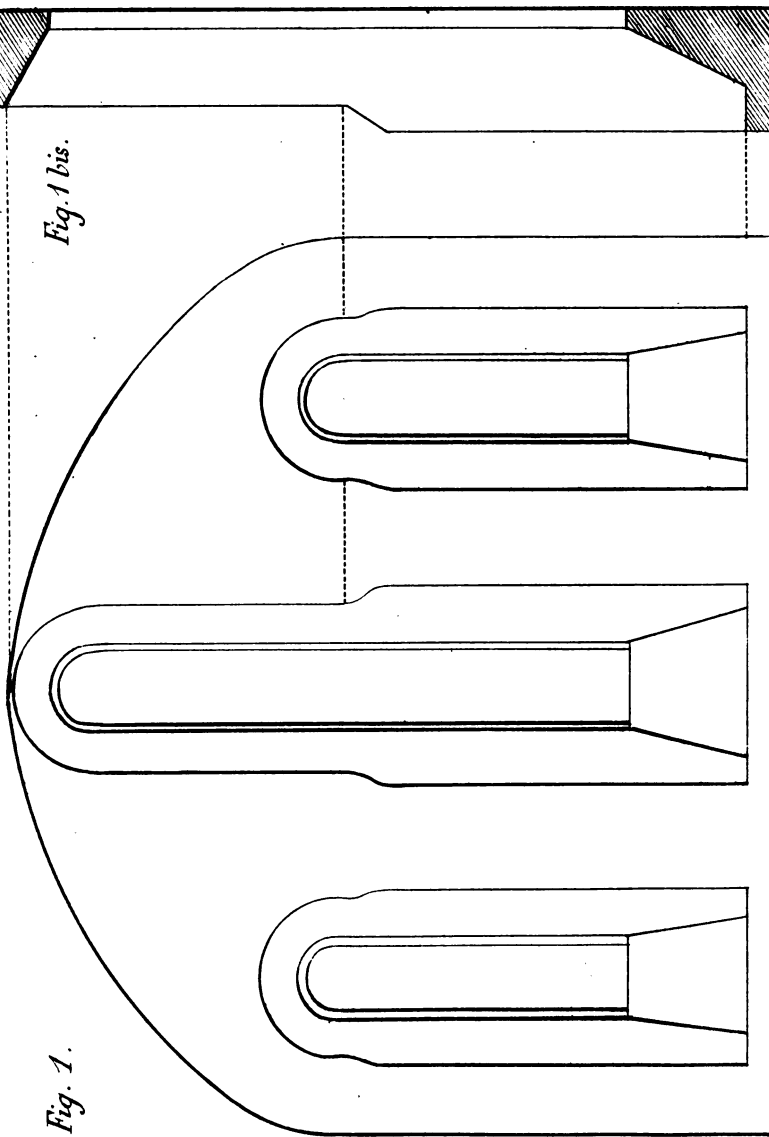


Fig. 1 bis.

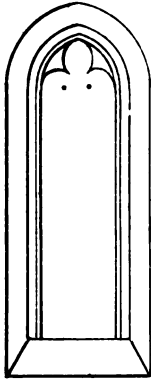
Echelle de 0<sup>m</sup>,02<sup>c</sup> pour Un Mètre.





FENÊTRE DE L'ÉGLISE  
de Basse-Goulaine.

Fig. 1.



FENÊTRE DU CHÂTEAU  
de la Roche (Gétiigné).

Fig. 2.

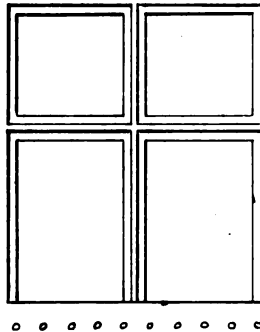


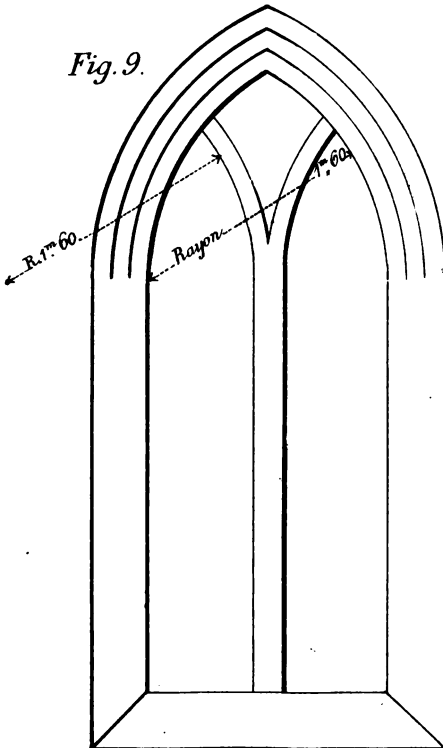
Fig. 3

FENÊTRE DE LA TOU  
d'Escalier.  
Fig. 4.



FENÊTRE DE L'ÉGLISE  
de Machecoul.

Fig. 9.



CRÉDENCES.

GENESTON

Fig. 6.



Fig. 7.

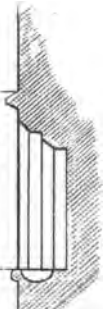
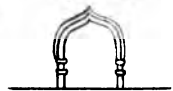


Fig. 6 (bis)

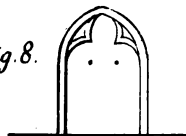


S<sup>T</sup> FIACRE  
Fig. 8 (bis)



CHAPELLE DES DONS.  
Treillières.

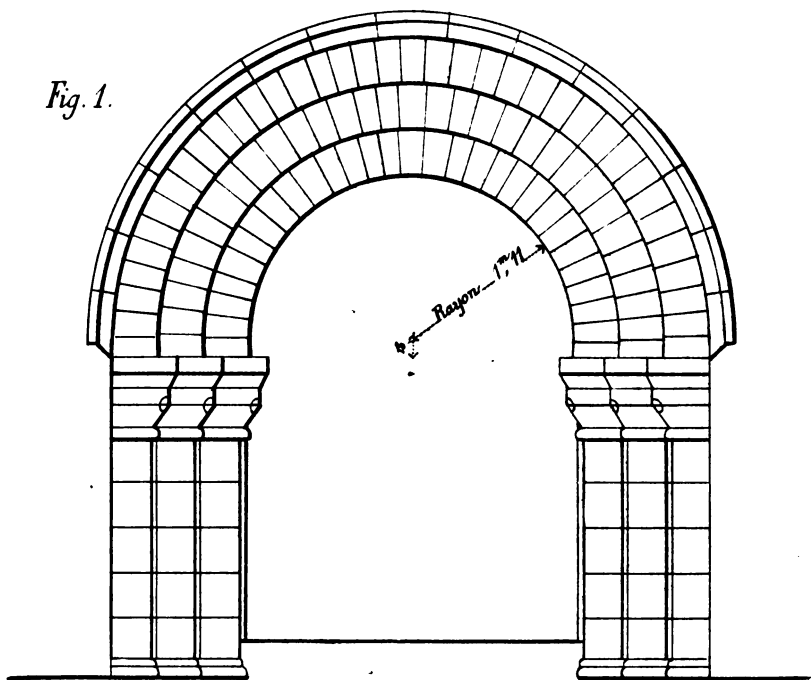
Fig. 8.





GRANDE PORTE DE LA TRINITÉ DE CLISSON

Fig. 1.



PORTE LATÉRALE DE L'ÉGLISE de Maisdon.

PORTE DU CHÂTEAU DE LA ROCHE Getigné.

Fig. 3.

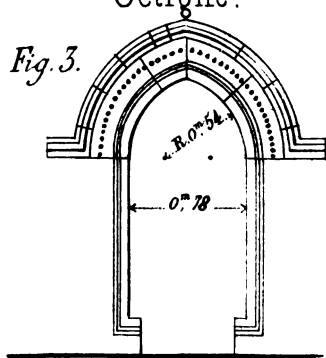


Fig. 2.

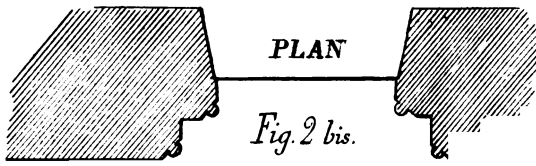
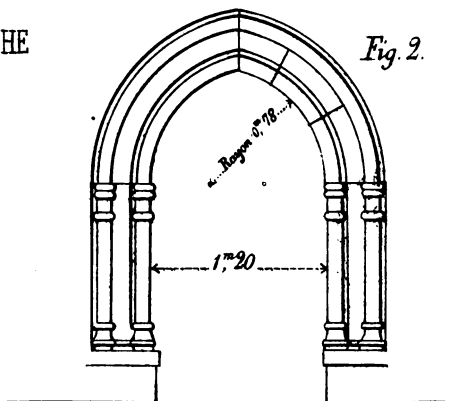


Fig. 2 bis.



PORTE LATÉRALE DE S<sup>T</sup>JACQUES DE CLISSON.

Fig. 1.

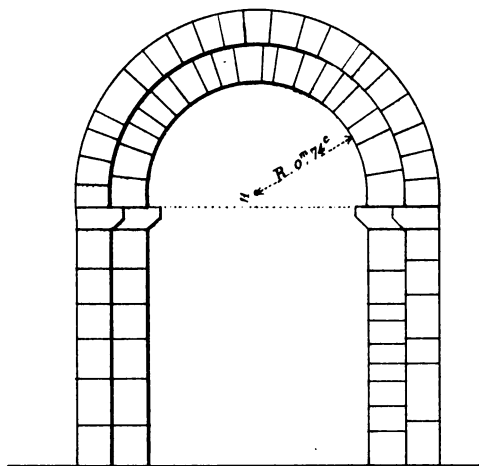
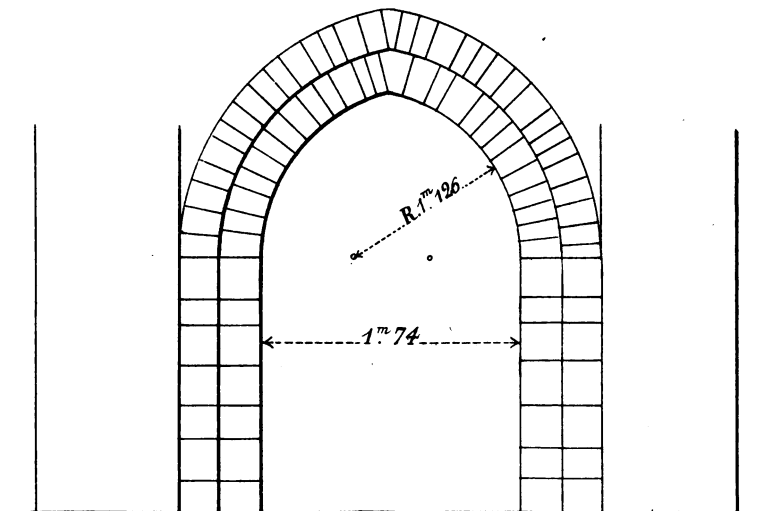
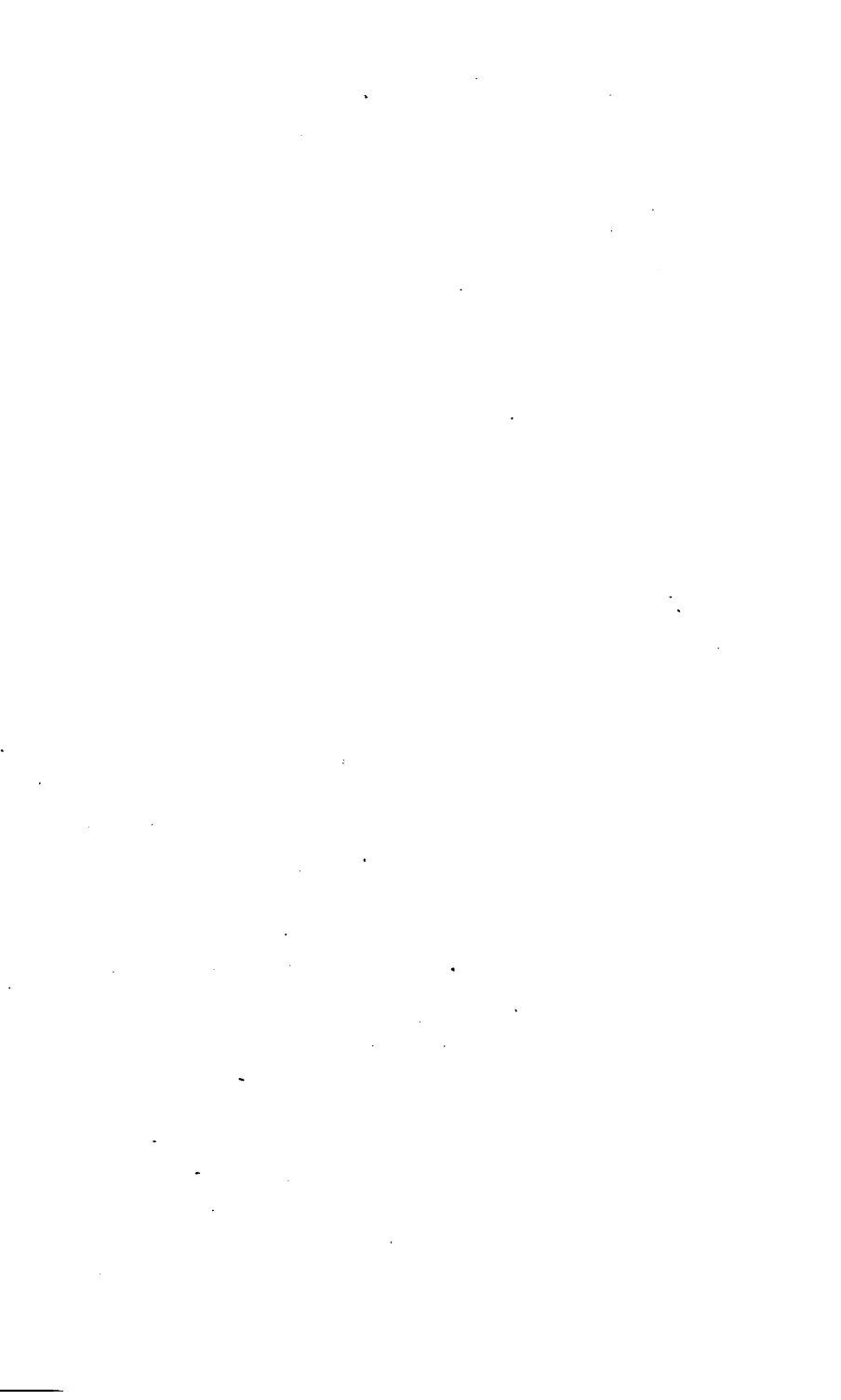
GRANDE PORTE DE S<sup>T</sup>JACQUES DE CLISSON

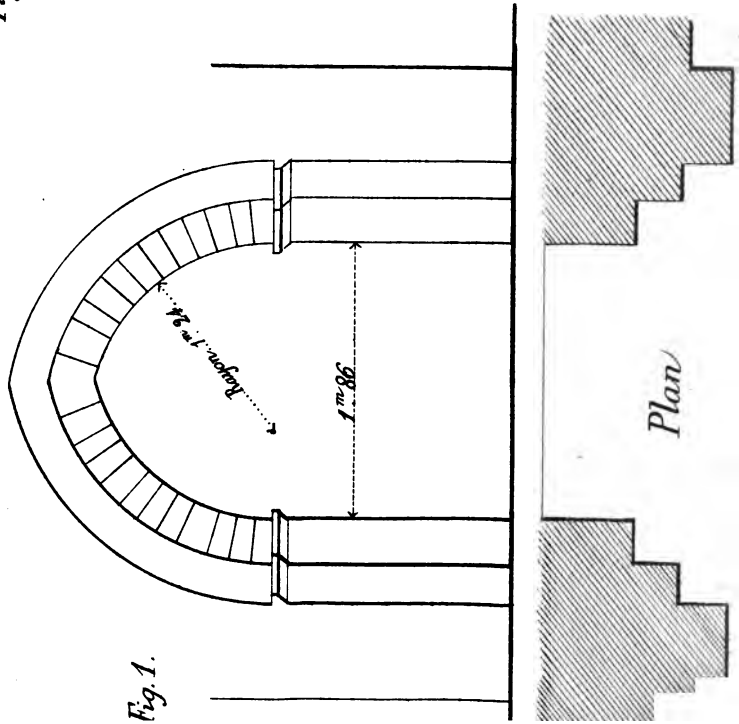
Fig. 2.



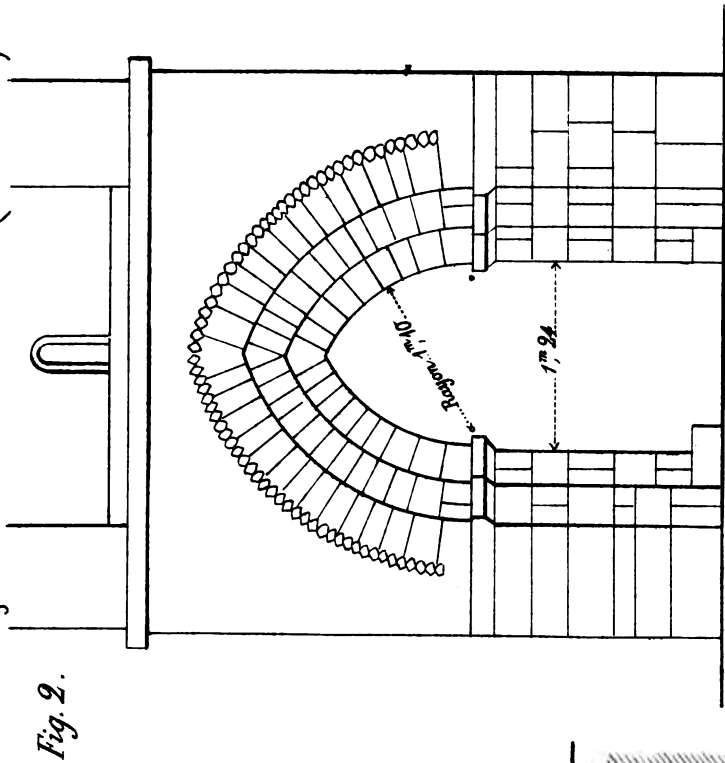


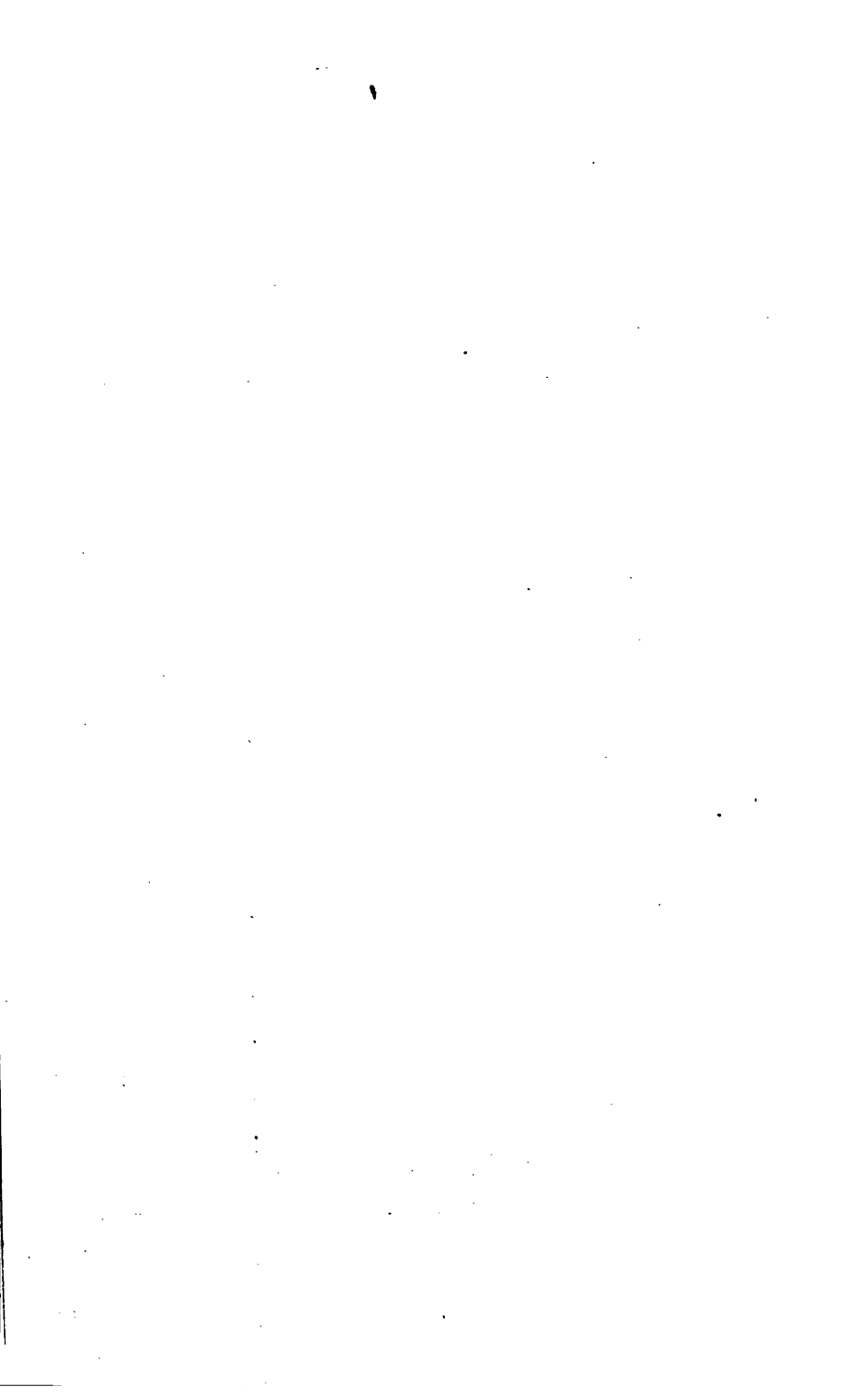


GRANDE PORTE DE S<sup>T</sup> CYR,  
en Bourgogne.



FAÇADE DE FRÉLIGNÉ (TOUVOIS)





## GRANDE PORTE DU CHÂTEAU DE CLISSON

Fig. 1.

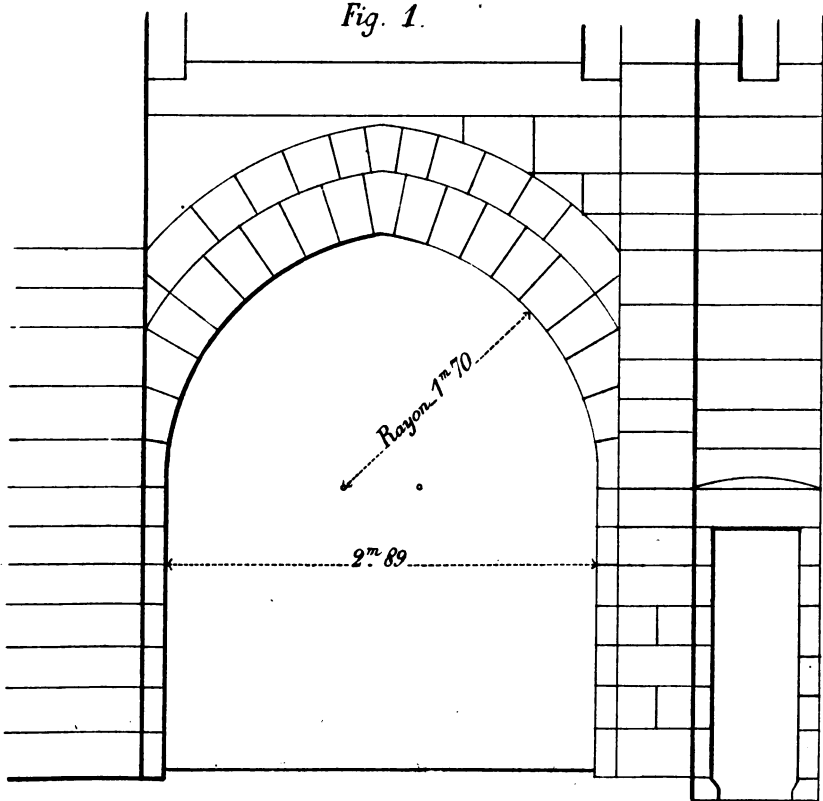
PORTE DU MANOIR DE LA TOUCHE  
(Nantes)

Fig. 2

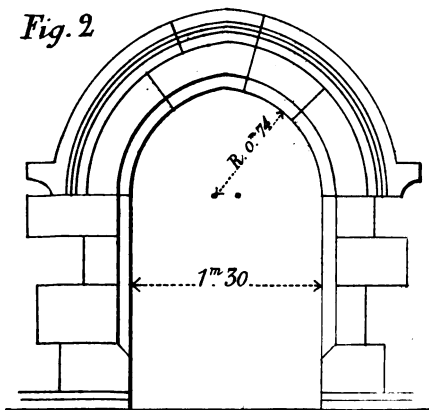
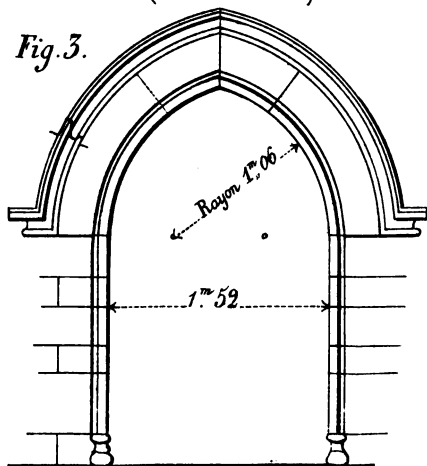
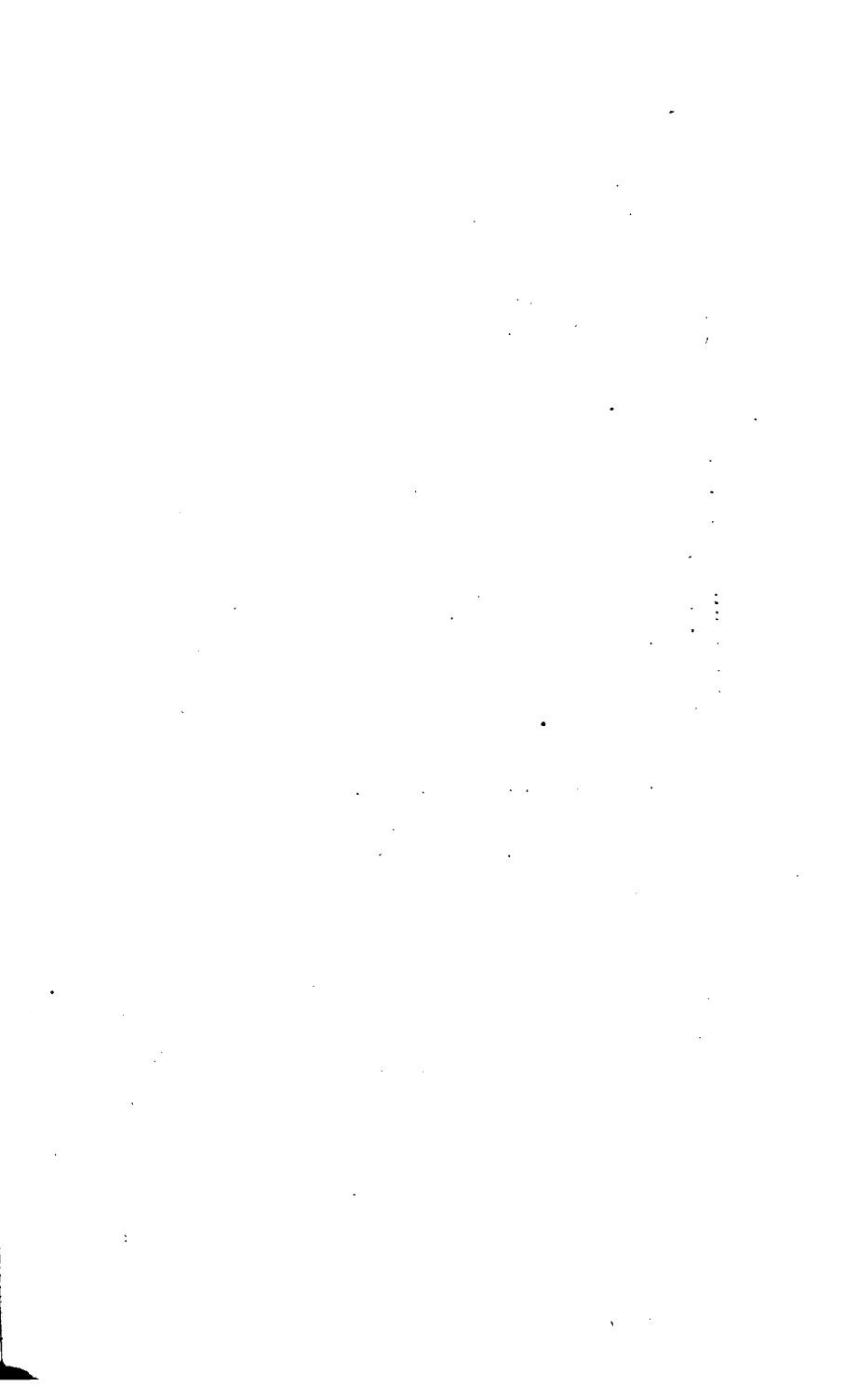
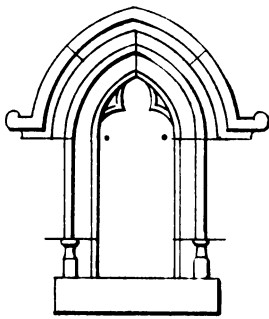
PORTE DE LA CHAPELLE DES DONS  
(Treillières)

Fig. 3.







PORCHE  
DEL' ÉGLISE  
DE  
BASSE-GOULAINÉ

Arcade du Nord

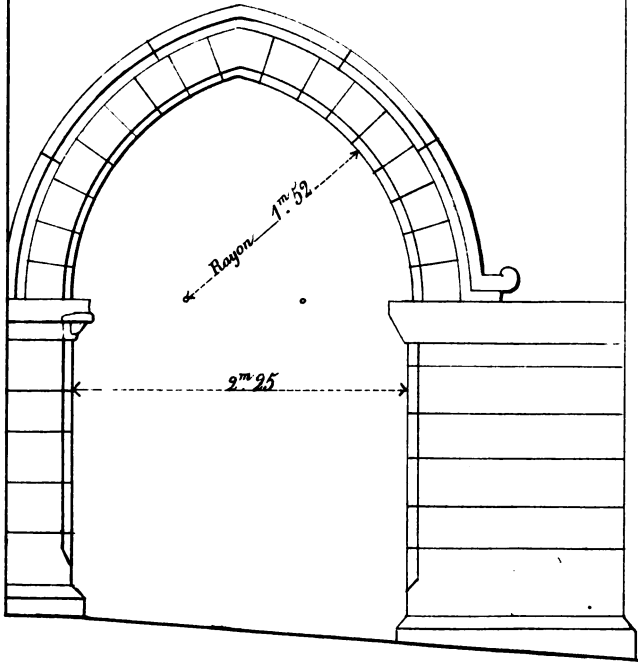


Fig. 1.

PORTE LATÉRALE  
de la Chapelle  
S<sup>T</sup> LUCIEN.  
(Rezé)

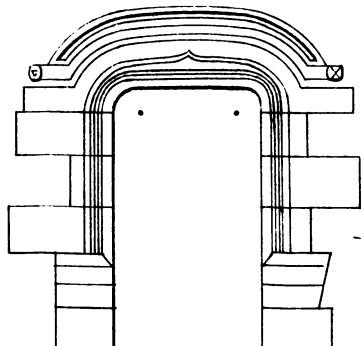
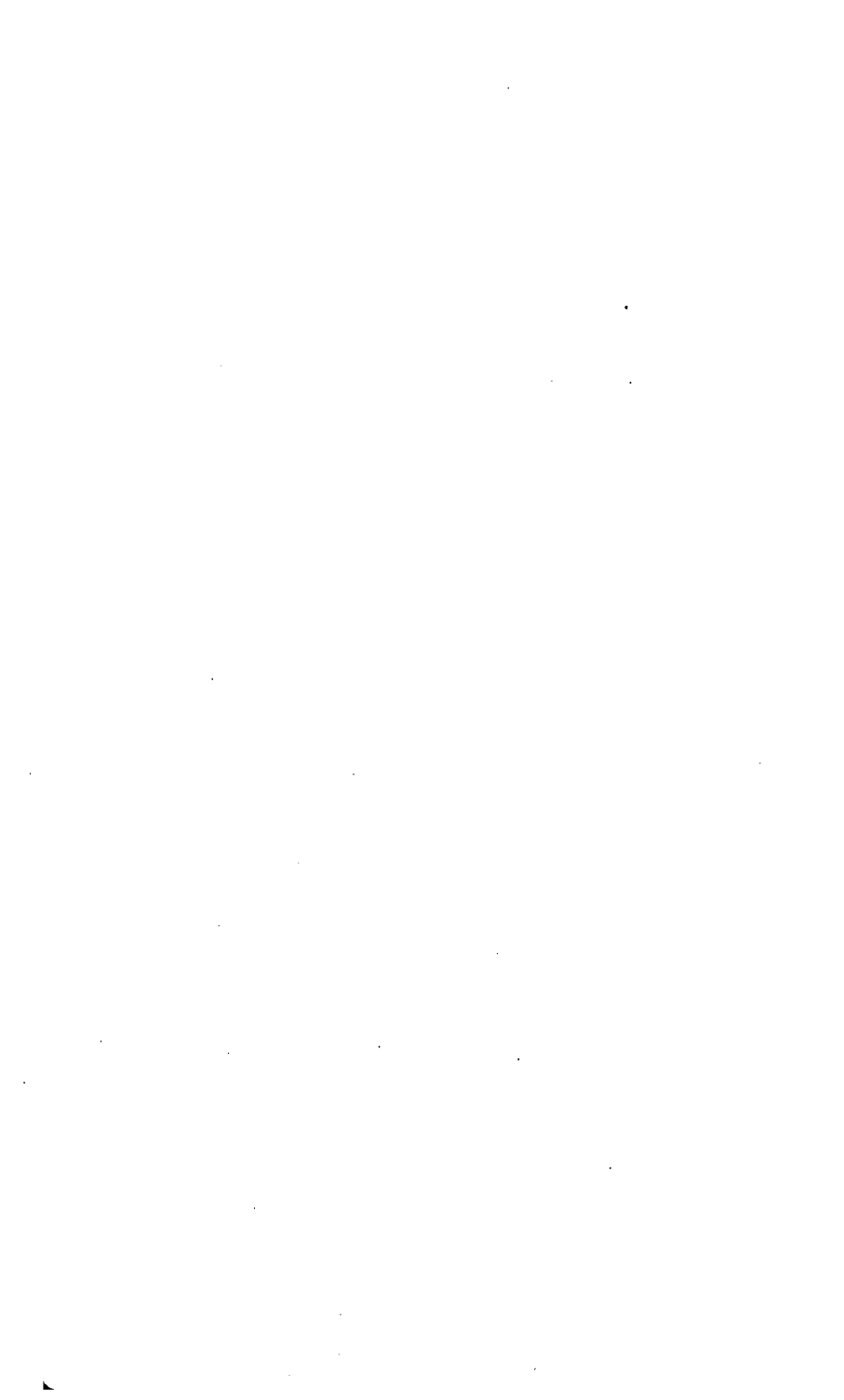
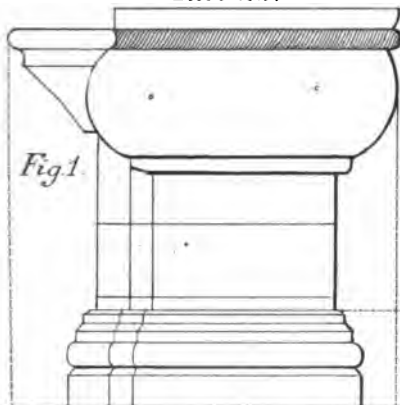


Fig. 2.



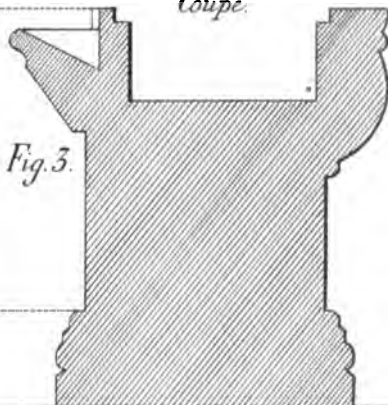
# FONTS DE BAPTÊME DE L'ÉGLISE DE S<sup>T</sup>HERBLAIN.

*Élévation*



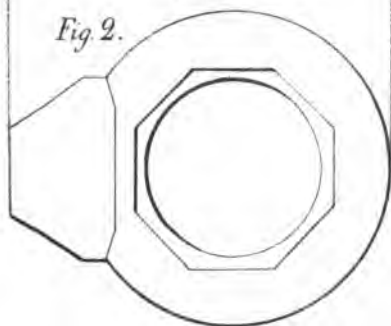
*Fig. 1.*

*Coupe*



*Fig. 3.*

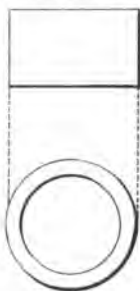
*Plan*



*Fig. 2.*

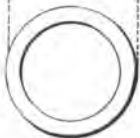
REMOUILLÉ

*Élévation*



*Fig. 6.*

*Plan*

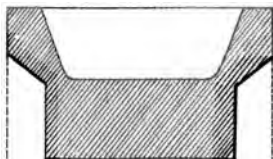


*Fig. 6bis.*

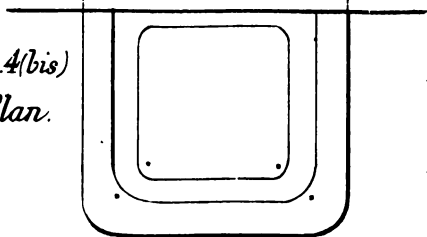
## CLISSON. LA MADELEINE.

## S<sup>T</sup>ÉTIENNE DE MER MORTE.

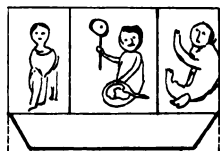
*Fig. 4.*  
*Élévation*  
*coupée.*



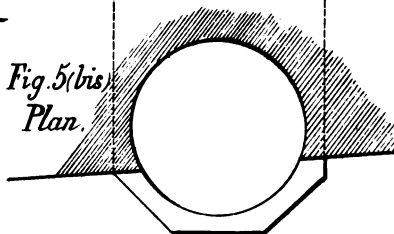
*Fig. 4(bis)*  
*Plan.*



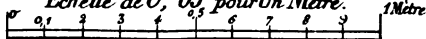
*Fig. 5.*  
*Élévation*



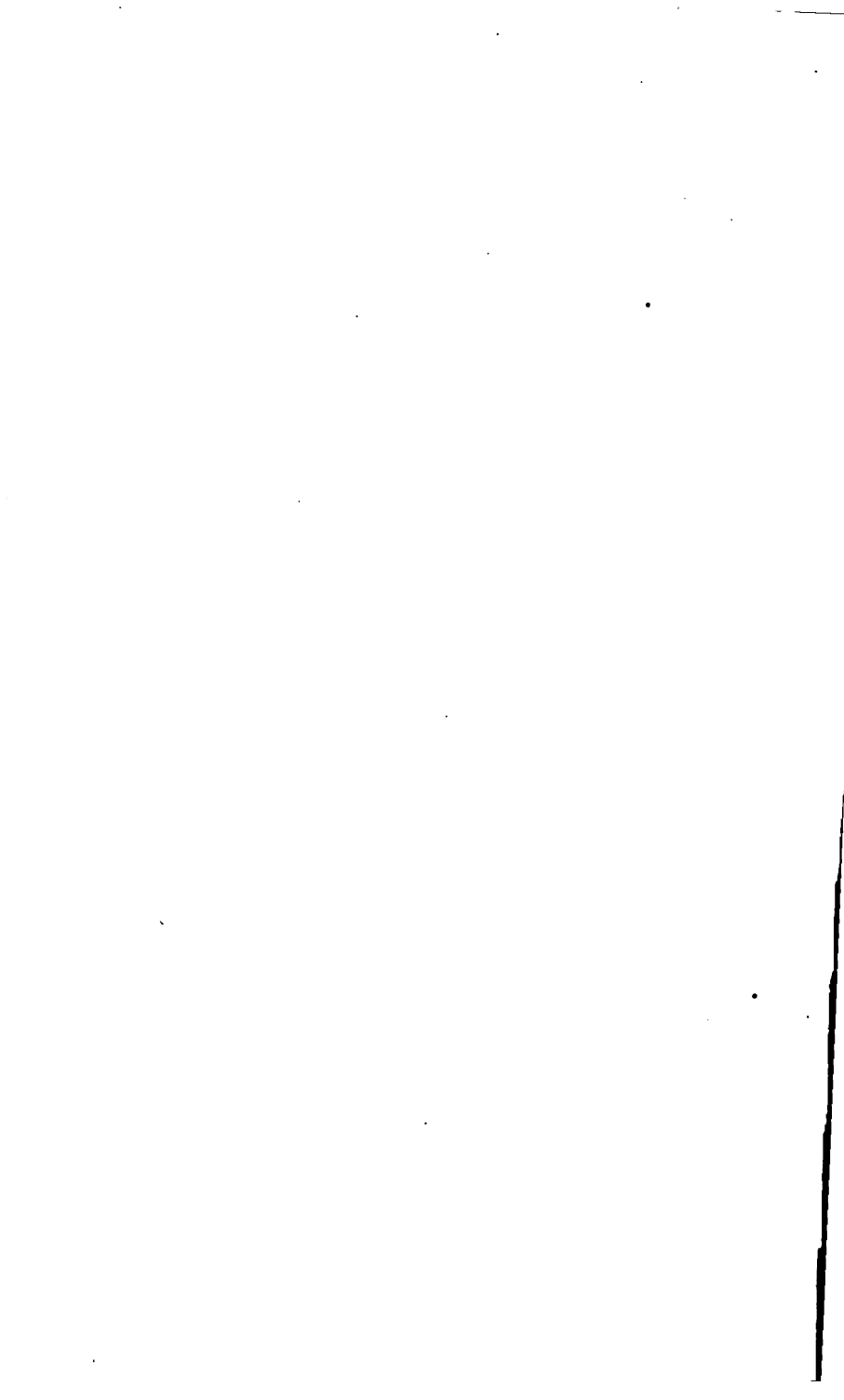
*Fig. 5(bis)*  
*Plan.*



Echelle de 0<sup>m</sup> 05<sup>c</sup> pour Un Mètre.







FONTS ET BÉNITIERS.

S<sup>r</sup> PHILBERT DE GRAND-LIEU.

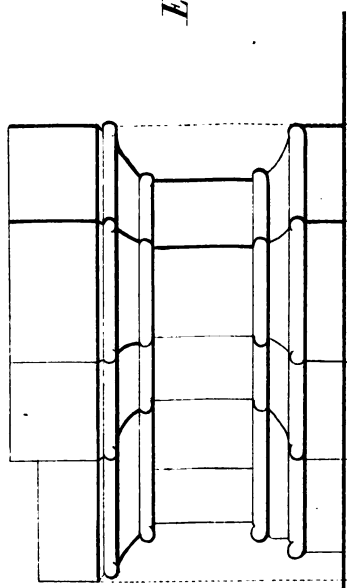


Fig. 1.

*Elevation.*

TOUVOIS (FRÉ.IGNÉ.)

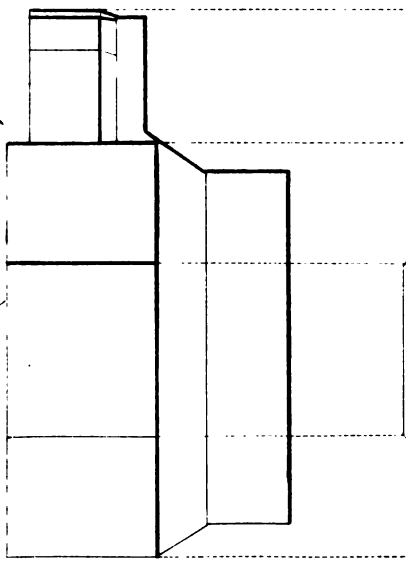


Fig. 2.

*Elevation*

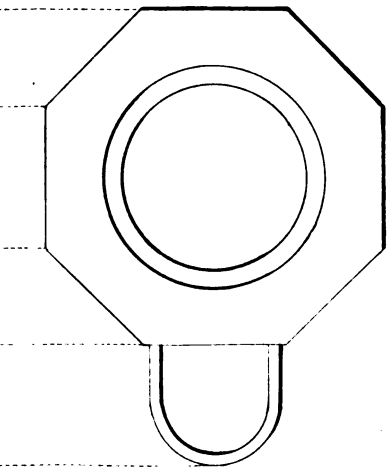


Fig. 1 (bis)

*Plan.*

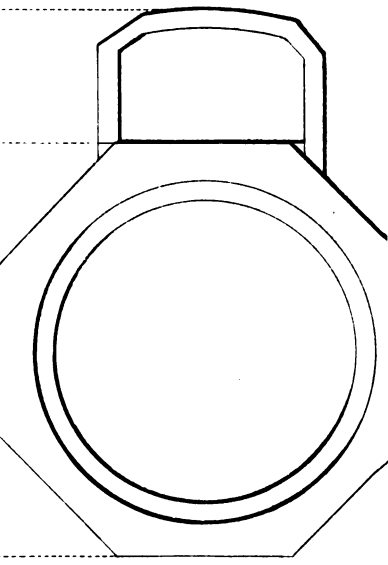


Fig. 2 bis

*Plan*

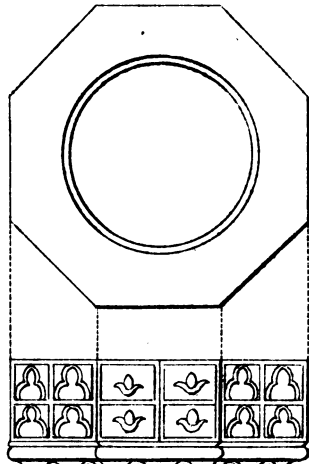


FONTES.

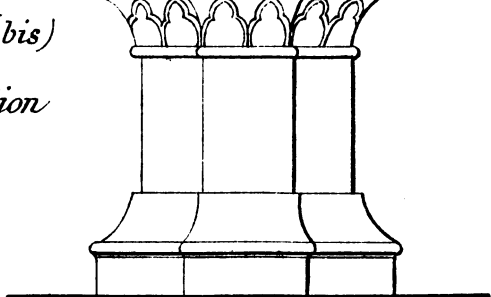
---

MACHE COUL.

*Fig. 1.*  
*Plan.*



*Fig. 1 (bis)*  
*Élévation*





# PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1865.

---

**1<sup>re</sup> QUESTION. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.**

**2<sup>e</sup> QUESTION. — Etudes archéologiques sur la Loire-Inférieure.**

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

**3<sup>e</sup> QUESTION. — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.**

**4<sup>e</sup> QUESTION. — Etudes complémentaires sur la faune du département.**

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région.

**5<sup>e</sup> QUESTION. — Topographie médicale du département.**

La Société Académique ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une

récompense à l'ouvrage le mieux fait sur une question

*De morale,*  
*De littérature,*  
*D'histoire,*  
*D'économie politique,*  
*De législation,*  
*D'histoire naturelle.*

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1<sup>er</sup> août 1865, à M. le Secrétaire général, rue du Calvaire, 7. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1865.

- La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.
-

## TABLE ALPHABÉTIQUE.

---

	Pages.
<i>Bertrand</i> , admis comme membre résidant. . . . .	II
<i>Biou</i> , juge de paix, admis comme membre résidant . . . . .	II
<i>Bobierre</i> . — Recherches sur les eaux pluviales recueillies à Nantes en 1863. . . . .	3
<i>Bougouin fils</i> . — Médaille d'argent pour sa notice historique sur le château de Nantes. . . . .	v
<i>Brillaud-Laujardière</i> , avocat, admis comme membre résidant. . . . .	II
— Médaille d'argent grand module pour ses études médico-légales sur l'infanticide et l'ivresse . . . . .	v
<i>Chérot</i> . — Poésies. . . . .	105
<i>Chevigné</i> (comte de), admis comme membre correspondant . . . . .	III
<i>Dagault</i> , négociant, admis comme membre résidant . . . . .	II
<i>Ducrest de Villeneuve</i> . — Notice sur Möser. . . . .	80
<i>Dufour</i> . — Rapport sur la présentation, comme membre correspondant, de M. le docteur F.-A. Pouchet . . . . .	60



	Pages.
Extraits des procès-verbaux des séances (année 1864). . . . .	I
<i>Fournier</i> . — Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie (suite et fin). . . . .	111
<i>Gautté</i> . — Rapport de la commission des prix sur le concours de 1864. . . . .	225
<i>Joüon</i> . — Rapport sur les travaux de la Section de Médecine de la Société Académique de la Loire-Inférieure. . . . .	242
<i>Laurant</i> , démissionnaire . . . . .	II
<i>Maillard</i> , ancien notaire à Ancenis, admis comme membre correspondant . . . . .	II
<i>Maisonneuve</i> , démissionnaire . . . . .	II
Opportunité d'un changement de local de la Société. . . . .	III
<i>Orieux</i> . — Etudes archéologiques dans la Loire-Inférieure. . . . .	401
— Médaille d'argent pour ses études archéologiques dans la Loire-Inférieure. . . . .	V
<i>Papin de la Clergerie</i> . — Discours prononcé le 20 novembre 1864, en séance solennelle et publique de la Société Académique de Nantes . . . . .	165
<i>Peigné</i> . — Médaille de bronze pour sa notice sur le canton du Loroux-Bottereau. . . . .	V
<i>Petiteau</i> , docteur-médecin aux Sables-d'Olonne, admis comme membre correspondant. . . . .	II
<i>Piet</i> , naturaliste à Noirmoutier, admis comme membre correspondant . . . . .	II
<i>Piton du Gault</i> , juge de paix à Rennes, admis comme membre correspondant. . . . .	II
<i>Pouchet</i> , membre de l'Institut et professeur à Rouen, admis comme membre correspondant. . . . .	II

	Pages.
Programme des prix proposés par la Société Académique de Nantes pour l'année 1865. . . . .	537
<i>Renoul père.</i> — Le Bouffay. . . . .	249
— Médaille d'or pour sa notice sur le Bouffay. . . . .	v
<i>Renoul fils.</i> — Rapport sur les travaux de la Société Académique de Nantes pendant l'année 1864. . . . .	189
<i>Rouxau.</i> — Etude sur Madelon, roman de M. Ed. About. . . . .	41









# EXTRAITS

DES

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ANNÉE 1864.

---

*Séance du 2 décembre 1863.*

M. Blanchet, président sortant, invite les nouveaux dignitaires à prendre place au bureau.

M. Papin-Clergerie, vice-président, prend possession du fauteuil, et lit une lettre dans laquelle M. de Girardot déclare ne pouvoir accepter la présidence à laquelle le vote de ses collègues l'a appelé.

En conséquence il est procédé à une élection nouvelle :

M. Papin-Clergerie est élu président.

M. Fontaine est élu vice-président.

M. l'abbé Fournier lit la suite de son *Voyage à Rome*.

*Séance du 6 janvier 1864.*

**Présidence de M. Papin-Clergerie, président.**

M. le président adresse à ses collègues une allocution que ceux-ci accueillent de leurs applaudissements les plus vifs et les plus sympathiques.

Démission de MM. Maisonneuve et Laurant.

Admission de MM. Brillaud-Laujardière, avocat ; Dagault, négociant, au titre de membres résidants (rapporteurs, MM. Gautté et Renoul fils).

*Séance du 3 février 1864.*

Admission de M. Petiteau, docteur-médecin aux Sables-d'Olonne, et de M. Piet, naturaliste à Noirmoutier, comme membres correspondants (rapporteurs, MM. Delamarre et Letenneur).

*De l'emploi comme engrais des détritius de poissons sur les côtes de Norwége*, par M. Bobierre.

*Poésies*, par M. Chérot.

*Séance du 2 mars 1864.*

Admission de M. Pouchet, membre de l'Institut et professeur à Rouen, comme membre correspondant (rapporteur, M. Dufour).

*Etude sur Madelon, d'Edmond About*, par M. Rouxeau.

*Séance du 6 avril 1864.*

Admission de MM. Biou, juge de paix, et Bertrand, avocat, comme membres résidants (rapporteurs, MM. Delamarre et Renoul fils).

Admission de M. Maillard, ancien notaire à Ancenis, et de M. Piton du Gault, juge de paix à Rennes, comme membres correspondants (rapporteurs, MM. Renoul père et Renoul fils).

*Etude sur les eaux pluviales recueillies à Nantes en 1863*, par M. Bobierre.

*Séance du 4 mai 1864.*

*Etude sur Möser*, par M. Ducrest-Villeneuve.

*Séance du 1<sup>er</sup> juin 1864.*

M. Bobierre est autorisé à faire imprimer à l'avance son *Etude sur les eaux pluviales*, qui doit prendre place dans les Annales de la Société.

Admission de M. le comte de Chevigné comme membre correspondant (rapporteur, M. E. Gautier).

*Voyage à Rome* (suite), par M. l'abbé Fournier.

*Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 1864.*

L'assemblée, spécialement convoquée pour délibérer sur l'opportunité d'un changement de local, décide ce changement à la majorité de vingt et une voix contre dix-neuf.

*Séance du 6 juillet 1864.*

*Etude sur Jean Baudry, comédie de M. A. Vacquerie*, par M. E. Gautier.

*Etudes sur les Destinées, poèmes philosophiques d'Alfred de Vigny*, par M. Gautté.

*Compte-rendu de l'exposition universelle d'Angers*, par M. Bertrand.

*Séance du 3 août 1864.*

*Des voies romaines dans le Bas-Poitou*, par M. Dugast-Matifeux.



#### IV

*Observations sur un nouveau procédé de vidanges*, par M. Bobierre.

*Séance du 7 septembre 1864.*

*Des voies romaines dans le Bas-Poitou*, par M. Dugast-Matifeux.

*Séance du 5 octobre 1864.*

*Rapport sur les travaux de la Section de Médecine*, par M. Joüon.

*Notice sur les travaux du congrès archéologique de France*, par M. Dugast-Matifeux.

*De l'influence de la domestication sur les individus des diverses branches des règnes animal et végétal*, par M. Sagot.

*Séance du 2 novembre 1864.*

Proposition de M. Calloch tendant à l'admission temporaire des étrangers au sein de la Société. Renvoyée au Comité central.

*Note sur l'hôpital-aumônerie de Montaigu*, par M. Dugast-Matifeux.

*Séance publique annuelle du 20 novembre 1864.*

La séance est ouverte à midi et demi.

M. le président est entouré au bureau de MM. de Lamotte-Rouge, général de division ; Mercier-Lacombe, préfet de la Loire-Inférieure ; Janvier de la Motte, président du Tribunal civil, et des diverses autorités civiles et militaires.

M. Papin-Clergerie, président, prononce un discours sur l'*Influence exercée sur les mœurs par l'éloquence de la tribune*.

M. Renoul fils, secrétaire général, lit le *Rapport sur les travaux de l'année*.

M. Gautté, secrétaire-adjoint, lit le *Rapport sur le concours*. Les récompenses suivantes sont décernées :

1<sup>o</sup> Une médaille d'or à M. Renoul père, pour son *Histoire du Bouffay* ;

2<sup>o</sup> Une médaille d'argent grand module à M. Brillaud-Laujardière, pour ses *Etudes médico-légales sur l'infanticide et l'ivresse* ;

3<sup>o</sup> Une médaille d'argent à M. Bougouin fils, pour sa *Notice historique sur le Château de Nantes* ;

4<sup>o</sup> Une médaille d'argent à M. Orioux, pour ses *Etudes archéologiques* ;

5<sup>o</sup> Une médaille de bronze à M. Peigné, pour sa *Notice sur le canton du Loroux-Bottereau*.

Dans l'intervalle des discours, divers morceaux de chant et de musique sont exécutés par MM. Fabre, Ben-Aben, M<sup>me</sup> Maréchal ; MM. Maréchal, Bernard, Dolmetsch, M<sup>lle</sup> Wagner.

*Séance d'élections du 21 novembre 1864.*

Sont élus :

MM. Bobierre, président ;  
 Rouxeau, vice-président ;  
 Gautté, secrétaire général ;  
 Dufour, secrétaire-adjoint ;  
 Gautier, trésorier ;  
 Delamarre, bibliothécaire ;  
 Manchon, bibliothécaire-adjoint.

**COMITÉ CENTRAL.**

*Section d'agriculture, commerce et industrie*

MM. Renoul père , Renoul fils , Goupilleau.

*Section de médecine.*

MM. Malherbe , Hélié, Blanchet.

*Section des lettres.*

MM. Fournier, Fontaine, Gautret.

*Section des sciences naturelles.*

MM. Pradal , Bourgault-Ducoudray , Cailliaud.

---







